

# Rapport annuel

## 2023



7.10.2023



# Coup d'œil sur la Sun Life

## Notre raison d'être

Aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

**28** marchés\*

**58 200** employés\*

Plus de **85 M** de Clients\*

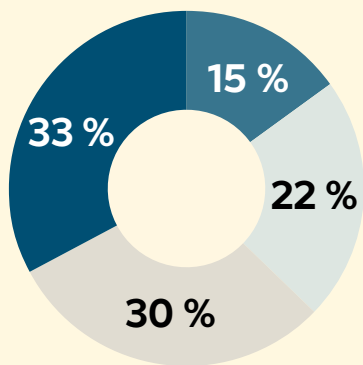
**91 700** conseillers\*

\* Au 31 décembre 2023. Arrondi à la centaine près. Représente les équivalents temps plein, les employés temporaires et les employés dans les coentreprises en Asie.

## Notre ambition

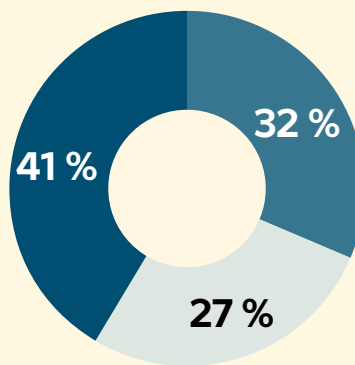
Être parmi les meilleures compagnies de gestion d'actifs et d'assurance du monde.

## Modèle d'affaires équilibré et diversifié



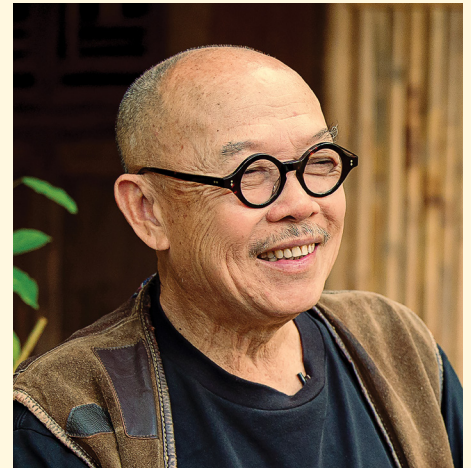
**Bénéfice net sous-jacent par pilier**<sup>1,2,3</sup>

- Sun Life Canada
- Gestion d'actifs Sun Life
- Sun Life États-Unis
- Sun Life Asie



**Bénéfice net sous-jacent par portefeuille d'activités diversifiées**<sup>1,2,4</sup>

- Gestion d'actifs et de patrimoine
- Protection individuelle
- Santé et protection collective



Œuvre figurant en page couverture :  
*Golden Season*

Artiste : Thanh Chuong

→ [En savoir plus](#)

L'artiste vietnamien Thanh Chuong allie art moderne et traditions culturelles dans un style bien à lui. À travers son art, il explore les thèmes de la simplicité des milieux ruraux et du Vietnam contemporain. M. Chuong célèbre la culture populaire de son pays à coups de lignes et de couleurs contrastantes.

L'œuvre *Golden Season*, qui figure en page couverture, illustre un moment serein dans la campagne vietnamienne où la nature et la vie familiale coexistent paisiblement. Elle nous rappelle l'importance des grands comme des petits moments de la vie, ainsi que l'effet positif que nous pouvons avoir sur nos pairs et sur notre communauté.

## Table des matières

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <b>02</b> Faits saillants financiers      | <b>141</b> États financiers consolidés et notes connexes | <b>291</b> Principaux bureaux  |
| <b>03</b> Message du président du conseil | <b>281</b> Composantes du bénéfice                       | <b>295</b> Renseignements sur la compagnie et information à l'intention des actionnaires |
| <b>04</b> Message du chef de la direction | <b>284</b> Conseil d'administration et haute direction   |  |
| <b>09</b> Rapport de gestion              | <b>285</b> Filiales et sociétés liées                    |  |

Voir la page 293 pour les notes. Toutes les valeurs sont arrondies et exprimées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

## Incidence sur le Client : L'histoire de William

On appelle « déserts dentaires » les régions des États-Unis où il y a une pénurie de professionnels de la santé buccodentaire. Le programme de gestion des dossiers de DentaQuest a permis de déterminer que William et sa femme étaient des participants à haut risque dans leur communauté mal desservie.

Lorsque Kerri, gestionnaire de dossiers, a communiqué avec William et sa femme, ils avaient tous deux besoin de soins dentaires d'urgence, en plus de souffrir d'autres problèmes de santé. William, totalement absorbé par le bien-être de son épouse malade, avait négligé de prendre soin de lui-même.

Dans l'exercice de ses fonctions, Kerri coordonne fréquemment des soins de santé buccodentaire et d'autres soins médicaux pour les participants. Elle a aidé William à obtenir des services de gestion de la douleur adéquats pour sa femme lorsque sa maladie est entrée en phase terminale. Kerri a aussi souvent rappelé à William que sa propre santé était importante.

Perdre sa femme a été dévastateur pour William. Avec bienveillance, Kerri l'a aidé à prendre soin de sa santé et de son mieux-être en lui donnant accès aux soins médicaux et buccodentaires dont il avait besoin. Elle l'a aussi encouragé à adopter des habitudes de vie saine.

« Kerri n'est pas que ma gestionnaire de dossiers. Elle est devenue une amie, et elle ne m'a jamais laissé tomber. J'ai dû m'occuper de tous mes autres problèmes de santé avant d'être en mesure de traiter mes problèmes dentaires, et Kerri m'a soutenu tout au long du processus. »

– William, participant de DentaQuest



William (à droite) avec Kerri, gestionnaire de dossiers

# Faits saillants financiers

## Grande souplesse sur le plan du capital et de la situation financière

### Objectifs financiers à moyen terme<sup>5,6,7</sup>

Croissance du bénéfice par action sous-jacent

**8-10 %**

par année

Rendement des capitaux propres sous-jacent

**18 % +**

Ratio de distribution sous-jacent

**40-50 %**

### Progrès réalisés quant aux objectifs financiers à moyen terme (2 ans)<sup>8</sup>

Croissance du bénéfice par action sous-jacent

**11 %**

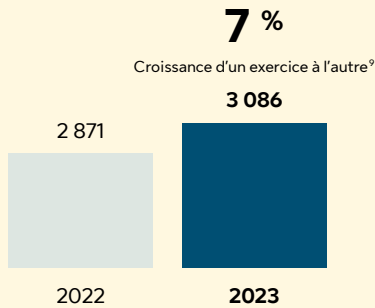
Rendement moyen des capitaux propres sous-jacent

**17,4 %**

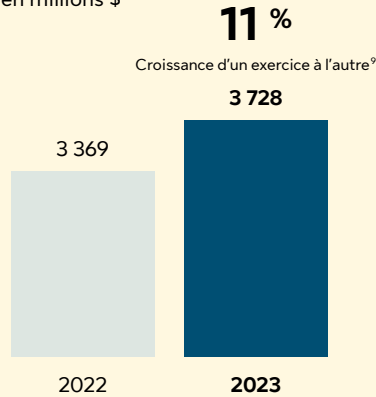
Ratio de distribution moyen sous-jacent

**48 %**

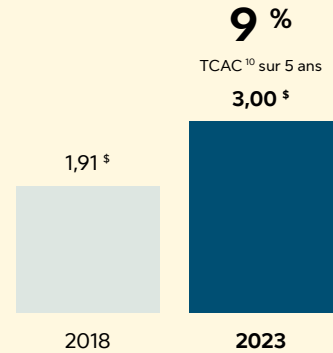
#### Bénéfice net déclaré en millions \$



#### Bénéfice net sous-jacent<sup>2</sup> en millions \$



#### Dividende par action ordinaire



#### Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)<sup>1,11</sup>

Financière Sun Life inc.

**149 %**

#### Ratio de levier financier<sup>1,2</sup>

Cible – 25 %

**21,5 %**

#### Actif géré<sup>1,2</sup>

**1,40 billion \$**

6 % - Croissance d'un exercice à l'autre<sup>9</sup>

#### Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs<sup>2</sup>

En milliards \$ 2023 : 174

**(12) %**

Croissance d'un exercice à l'autre<sup>9</sup>

#### Ventes d'assurance<sup>2</sup>

en millions \$ 2023 : 5 433

**26 %**

Croissance d'un exercice à l'autre<sup>9</sup>

## Procurer de la valeur aux actionnaires

### Rendement total pour les actionnaires sur 5 ans



Représente le rendement total pour les actionnaires indiqué dans la Circulaire d'information de la direction 2023.

Source : Bloomberg.

Voir la page 293 pour les notes. Toutes les valeurs sont arrondies et exprimées en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.





# Message du président du conseil

## Scott F. Powers

Président du conseil

### Chers actionnaires,

De nos jours, la croissance des affaires stimule le progrès de la société. Elle propulse notre économie, inspire l'innovation, appuie le développement technologique, favorise les expériences Client enrichissantes, donne un sens au travail et soutient l'investissement. En résumé, la croissance des affaires a une incidence positive sur toutes les parties prenantes de la Sun Life.

C'est sous ce thème que l'année 2023 s'est déroulée à la Sun Life. Nous avons produit des résultats solides et terminé l'année avec un excellent rendement.

À la suite de l'adoption des normes comptables IFRS 17 et IFRS 9, le modèle d'affaires diversifié de la Sun Life a contribué à l'atteinte de résultats appréciables par rapport à nos objectifs financiers à moyen terme. En 2023, la croissance du bénéfice par action sous-jacent s'est établie à 11 %, soit au-dessus l'objectif. Sur une période de deux ans, le rendement des capitaux propres sous-jacent s'est établi à 17,4 %, atteignant presque notre objectif de plus de 18 %, et le ratio de distribution s'est établi à 48 %, soit parmi les valeurs supérieures de notre fourchette cible.

Grâce à notre gestion des risques prudente et à notre discipline financière, notre bilan et notre situation sur le plan du capital demeurent solides. Nous sommes ainsi en mesure d'investir davantage dans nos activités tout en restant résilients face à l'incertitude économique et géopolitique et aux changements climatiques.

« Nous favorisons une croissance qui est avantageuse pour nos Clients : nouvelles capacités, solutions novatrices, accès élargi et facilité aux soins de santé et aux conseils financiers. »

La croissance ne se mesure pas seulement par nos résultats financiers, mais aussi par le renforcement de l'incidence que

nous avons sur nos Clients. Cela comprend en particulier la manière dont nous réalisons notre raison d'être, soit d'aider les Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Notre entreprise a connu une croissance organique et a aussi été stimulée par des acquisitions disciplinées (Advisors Asset Management, Dialogue Technologies de la santé inc.) et des partenariats stratégiques (Dah Sing Bank à Hong Kong et Pillway<sup>12</sup> au Canada).

Nous favorisons une croissance qui est avantageuse pour nos Clients : nouvelles capacités, solutions novatrices, accès élargi et facilité aux soins de santé et aux conseils financiers. Nous sommes aussi tournés vers l'avenir et trouvons de nouvelles manières de prendre contact avec les Clients, notamment avec le passage au numérique.

Nos activités au Canada et aux États-Unis continuent d'être des moteurs de croissance. De plus, beaucoup d'occasions s'offrent à nous en matière de gestion d'actifs et en Asie. Cela est dû à plusieurs facteurs, dont la demande pour les placements alternatifs, la croissance de la classe moyenne en Asie, la demande accrue pour des solutions de santé et de mieux-être préventives et le transfert du patrimoine d'une génération à l'autre.

Les actionnaires nous disent apprécier notre stabilité et notre force. Ils sont récompensés par notre croissance sur le marché, le cours de notre action et le rendement total pour les actionnaires, qui a atteint 10,4 % sur dix ans. Ce résultat nous place dans le premier quartile par rapport aux autres acteurs de l'industrie dans le monde.

Sur une note plus personnelle, je suis fier de diriger le conseil d'administration, qui réunit des personnes dont l'expérience et l'expertise profitent grandement à la Sun Life. Ces personnes assurent une gouvernance solide, une gestion des risques rigoureuse et une supervision stratégique, en plus de veiller à ce que la direction atteigne d'excellents résultats.

Au nom du conseil d'administration et des gens de la Sun Life, je remercie nos Clients de leur fidélité. Merci également à vous, nos actionnaires et nos titulaires de contrat, pour votre confiance et votre engagement.

La Sun Life repose sur des assises solides : des valeurs exemplaires, une raison d'être pertinente et l'ambition d'exceller. C'est la fondation de l'approche cohérente et disciplinée qui est au cœur de tout ce que nous faisons.

*Scott F. Powers*



# Message du chef de la direction

## Kevin Strain

Président et chef de la direction

Avoir une incidence sur la vie de nos Clients, c'est le fondement de notre raison d'être à la Sun Life : *aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain*. Le mode de vie sain et la sécurité financière sont deux puissants principes. Ils peuvent contribuer à définir ou à redéfinir l'avenir des gens, des familles et de la société.

Notre raison d'être et l'incidence positive que nous avons me rappellent les gens et les entreprises qui m'ont marqué. Ma grand-mère me vient immédiatement à l'esprit – c'est elle qui m'a aidé à payer mes premières années d'université. À cette époque, nous n'avions aucune idée de l'énorme impact qu'aurait ce geste. Les petits moments de ce genre, par leurs répercussions positives sur les autres, peuvent façonner le cours d'une vie et d'une carrière. C'est ce que ma grand-mère a fait pour moi.

En tant qu'entreprise, nous pouvons avoir cette incidence sur nos Clients – et nous l'avons. Nous les aidons à gérer leurs finances et leur santé, et à influencer eux-mêmes positivement leurs familles, leurs amis et leur communauté. Que ce soit pour les aider à se constituer un bas de laine ou à protéger leur famille, nous soutenons les Clients en posant des gestes qui ont de grandes répercussions. Nous créons des possibilités qui peuvent avoir un effet durable sur eux, leurs enfants et même leurs petits-enfants.

« À la Sun Life, réaliser notre raison d'être et avoir une incidence mesurable, c'est primordial. »

Dans le monde complexe et en constante évolution d'aujourd'hui, il est facile de perdre de vue notre rôle, notre objectif, notre raison d'être. À la Sun Life, réaliser notre raison d'être et avoir une incidence mesurable, c'est primordial. C'est ce qui nous guide. Cette volonté d'avoir une incidence sur le Client stimule la croissance des affaires, et la croissance des affaires a une incidence positive sur toutes les parties prenantes de la Sun Life.

Quand je pense à l'année 2023, je suis rempli de fierté. Nos réalisations remarquables, notre résilience et l'impact que nos employés et conseillers ont eu sur nos 85 millions de Clients partout dans le monde sont indéniables.

## Stratégie Incidence sur le Client

Il y a deux ans, nous avons lancé notre stratégie Incidence sur le Client. Notre engagement : mettre de la lumière dans la vie des gens. Notre stratégie est axée sur ce qui importe le plus pour nos Clients. Nous sommes déterminés à leur offrir des résultats plus audacieux en matière de santé financière, mentale et physique. Cela comprend notamment de les aider à **s'y retrouver dans les systèmes de santé, à accéder à des soins et à les payer, et d'offrir des produits et des services novateurs**.

Nous avons aussi à cœur d'être un excellent employeur et de favoriser une culture de travail stimulante. Notre culture, c'est notre force. C'est elle qui nous permet de donner vie à notre raison d'être. Nous sommes fiers d'être une **entreprise bienveillante qui entretient une culture bienveillante**. Incarner notre raison d'être, être un excellent employeur et soutenir les collectivités **créer de la valeur** pour nos actionnaires. Nous sommes très fiers de l'incidence que nous avons.

## Aider les gens à s'y retrouver dans les systèmes de santé, à accéder à des soins et à les payer

Tout le monde mérite de vivre en santé. Pour promouvoir la santé, réduire les inégalités et améliorer la qualité de vie à l'échelle individuelle et collective, il faut favoriser l'accès aux soins. Cet objectif central de notre stratégie et de notre raison d'être se décline en quatre éléments clés :

- Agir à titre de payeur de prestations au Canada, aux États-Unis et en Asie;
- Aider les Clients à s'y retrouver dans des systèmes de soins de santé complexes, grâce à PinnacleCare et à Dialogue;
- Fournir des programmes et des renseignements axés sur le mieux-être, notamment avec Lumino Santé et le coach en santé mentale au Canada;
- Contribuer à assurer l'accès aux soins pour tous et toutes.



Nous tirons parti de l'innovation numérique et de nos partenariats stratégiques pour accompagner nos Clients dans leur parcours santé – au-delà de la prestation et de la gestion de garanties.

Nous avons notamment accentué notre position de chef de file en santé en faisant l'acquisition de Dialogue Technologies de la santé inc., principale plateforme virtuelle de soins de santé et de mieux-être au Canada. De plus, notre investissement minoritaire dans Pillway<sup>12</sup> permet à nos Clients canadiens de bénéficier de consultations virtuelles avec des pharmaciens et de la livraison de médicaments à domicile.

Nous savons que la santé buccodentaire est partie intégrante de la santé et du mieux-être globaux. C'est pourquoi nous avons investi pour approfondir et élargir nos capacités dans ce domaine au cours des dernières années.

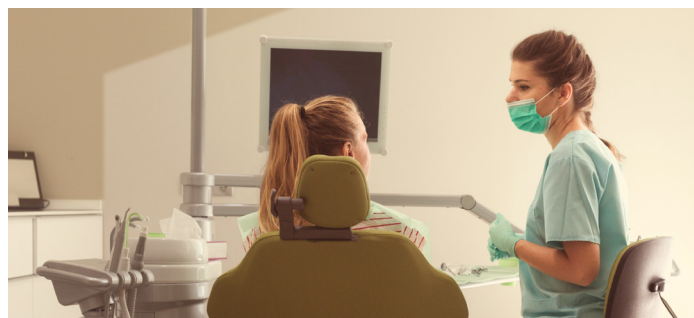
DentaQuest, dont la mission est d'améliorer la santé buccale de toute la population, est un excellent exemple en matière d'accès aux soins. Notre secteur de l'assurance dentaire aux États-Unis compte maintenant environ 36 millions de participants. Une grande partie d'entre eux vivent dans des milieux mal desservis – comme William, qui a bénéficié de la bienveillance et des soins personnalisés de l'équipe de DentaQuest.

William a négligé sa santé lorsqu'il s'occupait de sa femme, atteinte d'une maladie en phase terminale. L'équipe de la gestion des dossiers de DentaQuest a aidé William à obtenir des soins buccodentaires et de gestion de la douleur pour alléger la souffrance de son épouse. Après le décès de cette dernière, William a été encouragé par sa gestionnaire de dossiers à prendre soin de lui-même et de sa propre santé dentaire. Grâce à ce soutien, il obtient les soins médicaux et dentaires dont il a besoin et il adopte des habitudes de vie saine.

Au Canada, nous avons finalisé un contrat avec le gouvernement fédéral en vue d'administrer le Régime canadien de soins dentaires. Ce régime procurera un accès à des soins dentaires à près de neuf millions de Canadiens supplémentaires qui en ont besoin.

Nous prenons des mesures similaires en Asie. Nous mettons à profit nos capacités numériques et innovons dans les produits pour aider nos Clients à atteindre un mode de vie sain. À Hong Kong, nous avons lancé eSunPro, une nouvelle plateforme numérique de soins de santé. Par l'intermédiaire de ce guichet unique et complet, les Clients ont accès à des traitements de pointe et à du soutien tout au long de leur rétablissement.

Grâce à toutes ces actions – et à de nombreuses autres –, nous changeons les choses.





## Offrir l'accès à des produits et à des services novateurs

Les Clients veulent que nous comprenions leurs besoins. Ils veulent que nous leur présentions des options. Ils veulent que leurs interactions avec nous soient sans effort. Et ils veulent que nous soyons là pour eux où et quand ils en ont besoin. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur le leadership numérique en réalisant notre raison d'être.

Nous transformons la manière dont nous servons les Clients grâce au numérique, à des acquisitions et à des partenariats. En pensant et en agissant comme une entreprise numérique, nous créons des produits et services novateurs pour nos Clients, maintenant et pour l'avenir.

Nous investissons dans l'intelligence artificielle (IA) générative et en exploitons le potentiel. Aux États-Unis, l'IA générative aide nos centres d'appels à analyser les appels et à tirer parti des connaissances sur les Clients pour créer des expériences Client encore plus exceptionnelles et personnalisées. Elle aide aussi à améliorer la productivité au travail, ce qui permet aux équipes de se concentrer sur les tâches stratégiques.

Nos capacités de distribution, renforcées par des partenariats et des investissements stratégiques, ont permis de solidifier l'incidence positive de la Sun Life. En Asie, nous travaillons avec Bowtie, le premier assureur virtuel de Hong Kong, pour rendre l'assurance plus abordable et plus accessible. L'an dernier, nous avons accru notre investissement dans Bowtie. Depuis le début de notre partenariat il y a cinq ans, l'assureur a développé ses canaux de distribution numériques et a augmenté ses ventes. Il est maintenant chef de file du marché avec une part d'environ 30 % du canal de vente direct de la région<sup>13</sup>.

Notre partenariat de 15 ans en bancassurance avec la Dah Sing Bank à Hong Kong a donné lieu à des souscriptions record et a amélioré notre position dans un marché hautement concurrentiel. Ce partenariat est avantageux pour les Clients, qui ont maintenant accès à des solutions et à des produits novateurs pour soutenir leur bien-être financier et leur sécurité financière.

Pour ce qui est de notre secteur de la gestion d'actifs, Gestion SLC travaille à l'élargissement de nos capacités hors pair en placements alternatifs auprès de nouveaux Clients par l'intermédiaire d'acquisitions et de partenariats. La société a conclu l'acquisition d'une participation majoritaire dans Advisors Asset Management (AAM), une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis. Au Canada, elle a renforcé ses capacités de distribution par l'intermédiaire d'un partenariat stratégique avec la Banque Scotia.

Enfin, la MFS a annoncé qu'elle comptait lancer ses premiers fonds négociés en Bourse (FNB), ce qui permettra d'offrir aux Clients plus de choix et de la valeur à long terme. Cela s'ajoute aux activités de fonds communs de placement de la société, qui atteindront leur centième anniversaire en 2024.

## Une entreprise bienveillante qui entretient une culture bienveillante

Nous nous efforçons d'avoir un impact positif significatif sur nos Clients, nos collègues et les collectivités. Nous voulons que la Sun Life soit reconnue comme une entreprise où nous nous soucions de nos Clients, de nos collègues et de notre avenir.

La culture d'entreprise est importante. Elle influence directement la mise en œuvre de notre stratégie. La culture de la Sun Life est unique : elle ne peut pas être facilement imitée. Notre manière de travailler, nos comportements et la façon dont nous nous traitons les uns les autres, prenons des décisions et agissons pour favoriser une culture bienveillante nous permettront de donner vie à notre stratégie et de nous démarquer en tant qu'employeur de choix.

Nos dirigeants et dirigeantes jouent un rôle important dans l'orientation de notre culture. Nous avons annoncé d'importants changements à l'équipe de direction, notamment la nomination de Manjit Singh au poste de président de la Sun Life Asie. Il sera à la





tête de l'un de nos piliers qui connaît la croissance la plus rapide. Je suis fier de la diversité de notre équipe de direction et de sa vision globale. Nos stratégies et notre exécution bénéficient des meilleures idées provenant du monde entier.

Nous trouvons également des moyens d'avoir une incidence positive plus importante, au-delà de la Sun Life. En plus de mettre l'accent sur le changement climatique, notre stratégie de durabilité souligne comment nous pouvons apporter une réelle contribution à la société dans les domaines que nous connaissons le mieux : sécurité financière, mode de vie sain et placements durables.

Parmi ces domaines, on compte la lutte contre le diabète. Il y a de cela presque 100 ans, la Sun Life fut l'une des premières entreprises à faire un don à la Banting Research Foundation pour appuyer la recherche médicale. Depuis 2012, nous avons affecté plus de 50 millions de dollars mondialement à la recherche, à la prévention et à la promotion d'un mode de vie sain. Au sein de l'entreprise, nous avons créé les Solutions distinctives pour le diabète, une solution d'assurance complète et inédite qui répond aux besoins des Canadiens atteints de diabète.

Nos placements durables ont aussi eu un impact considérable. Par exemple, Gestion SLC a cofinancé la construction d'un refuge pour femmes de 200 lits aux États-Unis. L'établissement offrira des soins médicaux sur place, des évaluations en santé mentale, des services sociaux et du soutien lié au logement. L'objectif : diriger les femmes vers des centres de traitement, des refuges pour les familles ou des refuges à long terme.

Investir dans la culture et la durabilité, c'est un chantier important qui prend du temps et de la bienveillance. Nous écoutons, apprenons et innovons pour avoir un impact encore plus positif partout où nous exerçons nos activités.

## Créer de la valeur

La Sun Life a produit des résultats solides en 2023, et nous avons terminé l'année avec un excellent rendement. Nos résultats illustrent la force de notre modèle d'affaires équilibré et diversifié ainsi que la solidité de notre capital dans les pays, dans nos quatre piliers et dans nos secteurs d'activité : santé et protection collective, protection individuelle et gestion de patrimoine et d'actifs.

En 2023, nous avons commencé à présenter nos résultats selon les nouvelles normes comptables IFRS 17 et IFRS 9. Notre bénéfice net sous-jacent s'est établi à 3,7 milliards de dollars, en hausse de 11 %, appuyé par la croissance de nos quatre piliers. Quant au bénéfice net déclaré, il s'est établi à un peu plus de 3 milliards de dollars, une hausse de 7 % pour l'exercice.

Nous avons enregistré de bons résultats en ce qui a trait à nos objectifs financiers à moyen terme. Pour l'exercice, la croissance du bénéfice par action sous-jacent (11 %) a dépassé notre objectif à moyen terme; le ratio de distribution sous-jacent (47 %) s'est situé dans la fourchette cible; et le rendement des capitaux propres sous-jacent (17,8 %) a aussi été solide. L'actif total géré s'est élevé à 1,4 billion de dollars, une hausse de 6 % par rapport à 2022, malgré le contexte extérieur difficile.

Ces chiffres confirment que notre stratégie est bonne pour nos affaires, nos actionnaires et nos Clients. Nous prospérons, nous accroissons nos capacités et nous créons de la valeur. Nous sommes dans une position unique : nous nous démarquons autant dans le secteur de la gestion d'actifs que dans celui de l'assurance et de la protection. C'est le cas de très peu d'entreprises d'envergure internationale dans le secteur des services financiers.

Nous prenons des décisions et posons des gestes aujourd'hui pour bâtir un avenir radieux.



## Un avenir radieux pour tout le monde

De nombreuses tendances auront des répercussions sur le monde des affaires dans les années à venir : l'accélération du numérique et de l'IA générative, le désir de bâtir un monde plus durable, la guerre pour l'acquisition des talents ainsi que les besoins, demandes et attentes des Clients en constante évolution.

Or, ces éléments font partie intégrante de notre stratégie. Notre succès ne se limite pas à l'atteinte de nos objectifs. Pour nous, le succès, c'est aussi donner vie à notre raison d'être et à nos valeurs, et faire bouger les choses pour nos Clients et la société. Nous prenons des décisions et posons des gestes aujourd'hui pour bâtir un avenir radieux.

Nous sommes déterminés à avoir une incidence positive sur nos Clients, ce qui nous ramène à notre raison d'être – aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

En terminant, j'aimerais vous remercier sincèrement pour la confiance que vous nous accordez en tant qu'actionnaires et titulaires de contrat. Merci à notre conseil d'administration, qui nous guide dans notre parcours. Merci aux gens de la Sun Life partout dans le monde qui donnent vie à notre raison d'être. Et, bien entendu, merci à nos Clients, qui sont au centre de tout ce que nous faisons pour avoir un impact positif dans les moments qui comptent. Merci de croire en nous, aujourd'hui et pour l'avenir.

**Kevin Strain**

Président et chef de la direction

**Rejoignez le réseau de Kevin**



[Suivez-moi sur LinkedIn](#)



# RAPPORT DE GESTION

---

## **10 A. MODE DE PRÉSENTATION DE NOS RÉSULTATS**

### **12 B. Aperçu**

- 12 1. Stratégie
- 15 2. Objectifs financiers
- 15 3. Plan de durabilité
- 16 4. Acquisitions et autres événements

### **17 C. SOMMAIRE FINANCIER**

### **18 D. RENTABILITÉ**

### **21 E. CROISSANCE**

- 21 1. Souscriptions, flux bruts et valeur des affaires nouvelles
- 22 2. Actif géré

### **23 F. MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS**

### **25 G. SOLIDITÉ FINANCIÈRE**

### **28 H. RENDEMENT DES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ**

- 29 1. Gestion d'actifs
- 35 2. Canada
- 40 3. États-Unis
- 45 4. Asie
- 52 5. Organisation internationale

### **53 I. PLACEMENTS**

- 53 1. Aperçu des placements
- 53 2. Titres de créance
- 55 3. Actions
- 55 4. Prêts hypothécaires et autres prêts
- 58 5. Dérivés
- 59 6. Immeubles de placement
- 59 7. Correction de valeur pour pertes et charge pour pertes de crédit

## **60 J. GESTION DU CAPITAL ET DES LIQUIDITÉS**

- 60 1. Capital
- 63 2. Suffisance du capital
- 64 3. Dividendes aux actionnaires
- 65 4. Principales sources et principaux emplois de capitaux
- 66 5. Liquidités

## **67 K. GESTION DU RISQUE**

- 67 1. Cadre de gestion du risque
- 68 2. Gouvernance et responsabilité en matière de risque
- 69 3. Univers du risque
- 70 4. Appétence pour le risque
- 70 5. Principes directeurs en matière de gestion des risques
- 70 6. Processus de gestion du risque
- 71 7. Les trois lignes de défense
- 71 8. Culture et approche en matière de gestion du risque
- 73 9. Catégories de risques

## **103 L. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE**

- 103 1. Principales informations annuelles
- 103 2. Éléments relatifs à l'état du résultat net
- 106 3. Éléments relatifs à l'état de la situation financière
- 107 4. Rentabilité du quatrième trimestre de 2023
- 110 5. Croissance au quatrième trimestre de 2023
- 111 6. Résultats financiers trimestriels

## **114 M. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX NORMES IFRS**

## **125 N. QUESTIONS LIÉES À LA COMPTABILITÉ ET AU CONTRÔLE**

- 125 1. Méthodes et estimations comptables critiques
- 134 2. Changements de méthodes comptables
- 138 3. Contrôles et procédures de communication de l'information

## **139 O. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET DÉMARCHES RÉGLEMENTAIRES**

## **139 P. ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

## A. Mode de présentation de nos résultats

La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions des solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Elle exerce ses activités dans divers marchés du monde, soit au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes. Au 31 décembre 2023, l'actif total géré de la Sun Life s'élevait à 1,40 T\$. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site [www.sunlife.com](http://www.sunlife.com).

Les actions de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX »), à la Bourse de New York (« NYSE ») et à la Bourse des Philippines (« PSE ») sous le symbole « SLF ».

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. »), qui est une société inscrite à la bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Dans le présent rapport de gestion, les termes « la Compagnie », « la Sun Life », « nous », « notre » et « nos » font référence à la FSL inc. et à ses filiales, ainsi que, s'il y a lieu, à ses coentreprises et entreprises associées, collectivement. À moins d'indication contraire, tous les renseignements inclus dans le présent rapport de gestion correspondent aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2023 et inscrits pour l'exercice clos à cette date, et tous les montants présentés dans ce document sont indiqués en dollars canadiens. Les montants indiqués dans le présent document sont arrondis.

Dans les cas où les chiffres au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date ne sont pas disponibles, ce sont les chiffres établis pour la période la plus récente antérieure à cette date qui sont utilisés. Sauf indication contraire, l'information financière est présentée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et conformément aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) s'entend du bénéfice net (de la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires déterminé conformément aux normes IFRS.

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis, Asie et Organisation internationale. Pour de plus amples renseignements sur ces secteurs, se reporter à nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires et aux notes annexes (les « états financiers consolidés annuels » et les « états financiers consolidés intermédiaires », respectivement, ainsi que les « états financiers consolidés », collectivement) ainsi qu'au présent rapport de gestion.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), qui remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »). IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons également adopté IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). La nature et l'incidence des principaux changements de méthodes comptables critiques et les incidences estimatives de l'adoption des nouvelles normes sont résumées à la rubrique N, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle », du présent document. Pour plus de renseignements, y compris l'évaluation et le classement des soldes d'ouverture, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

### Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9

Les résultats de 2022 ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17 et de la superposition de classement connexe relative à IFRS 9 (les « nouvelles normes »). Les résultats retraités pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. La majorité des mesures prises pour rééquilibrer les portefeuilles d'actifs et faire passer la gestion actif-passif à une gestion conforme à IFRS 17 ont été prises au premier trimestre de 2023. Par conséquent, une analyse fondée sur les résultats comparatifs de 2022 pourrait ne pas être nécessairement représentative des tendances futures et devrait être interprétée dans ce contexte. L'utilisation des sensibilités pour analyser les perspectives à l'égard du risque de marché et les incidences connexes (p. ex., les sensibilités aux taux d'intérêt) sera plus représentative à partir des sensibilités présentées pour le premier trimestre de 2023 et les périodes ultérieures à la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document, ainsi qu'à la rubrique I, « Gestion du risque », du rapport de gestion intermédiaire respectif de chaque trimestre. Certains résultats retraités de 2022 et résultats intermédiaires de 2023 présentés dans l'analyse des composantes du bénéfice et l'analyse de la variation de la MSC ont été raffinés afin de refléter plus fidèlement la façon dont la direction considère ses activités.



## Bénéfice net sous-jacent par type d'activité

La Sun Life exerce une gamme diversifiée d'activités, et notre bénéfice par secteur d'activité permet de mieux analyser nos résultats :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : les activités de gestion de patrimoine et d'actifs de la Sun Life génèrent des produits tirés des honoraires ou des écarts de placement.
- **Santé et protection collective** : les activités collectives offrent des garanties touchant la protection et la santé aux participants de régimes d'employeurs et gouvernementaux. Ces produits sont généralement assortis de périodes de couverture à plus court terme et de révision plus fréquente des prix. Les produits sont tirés des primes relatives à la couverture offerte ainsi que des bénéfices tirés des honoraires (c.-à-d. les régimes de services administratifs seulement et les honoraires liés aux soins dentaires).
- **Protection individuelle** : en général, les activités en protection individuelle présentent un profil de rentabilité à plus long terme et sont plus sensibles aux tendances observées. Les primes comprennent une marge relative à l'offre de protection, et elles sont investies afin d'obtenir un rendement supérieur aux montants prévus requis pour s'acquitter des passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente un aperçu des types d'activité dans les secteurs d'activité et les divisions de la Sun Life.

Types d'activité	Secteurs d'activité				
	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale
Gestion de patrimoine et d'actifs	MFS Investment Management Gestion SLC	Gestion de patrimoine de l'Individuelle Régimes collectifs de retraite		Gestion de patrimoine individuelle et gestion d'actifs <sup>1)</sup>	
Santé et protection collective		Sun Life Santé	Garanties collectives <sup>2)</sup> Garanties de frais dentaires		
Protection individuelle		Assurance individuelle	Gestion des affaires en vigueur <sup>3)</sup>	Protection individuelle <sup>4)</sup>	
Charges de l'Organisation internationale et autres				Bureau régional	Services de soutien généraux

<sup>1)</sup> Comprend les activités en gestion de patrimoine et d'actifs aux Philippines, à Hong Kong, en Chine et en Inde.

<sup>2)</sup> Comprend les garanties collectives des employés, ainsi que les solutions en santé et en gestion des risques (assurance-maladie en excédent de pertes).

<sup>3)</sup> Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, les activités de rentes à constitution immédiate fermées au Royaume-Uni ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis à la suite de la vente de la SLF of Canada UK Limited (la Sun Life UK). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels pour la période close le 31 décembre 2023.

<sup>4)</sup> Comprend les activités en protection individuelle pour l'ANASE, Hong Kong, les coentreprises et la clientèle fortunée. Les affaires collectives en Asie ont été intégrées aux activités en protection individuelle.

## 1. Utilisation de mesures financières non conformes aux normes IFRS

Nous présentons certaines informations financières en ayant recours à des mesures financières non conformes aux normes IFRS, étant donné que nous estimons que ces mesures fournissent des informations pouvant aider les investisseurs à comprendre notre rendement et à comparer nos résultats trimestriels et annuels d'une période à l'autre. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne font pas l'objet d'une définition normalisée et peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS, il n'y a aucun montant calculé selon les normes IFRS qui soit directement comparable. Ces mesures financières non conformes aux normes IFRS ne doivent pas être considérées de manière isolée ou comme une solution de rechange aux mesures de performance financière établies conformément aux normes IFRS. La rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document, ainsi que le dossier de renseignements financiers supplémentaires disponible à l'adresse [www.sunlife.com](http://www.sunlife.com), sous la rubrique « Investisseurs – Résultats et rapports financiers », présentent des renseignements supplémentaires concernant les mesures financières non conformes aux normes IFRS, ainsi que des rapprochements avec les mesures conformes aux normes IFRS les plus proches, le cas échéant.

## 2. Énoncés prospectifs

Certains énoncés du présent document constituent des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. On trouvera à la rubrique P, « Énoncés prospectifs », du présent document des renseignements supplémentaires concernant les énoncés prospectifs et les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses, estimations, attentes et prévisions soient inexactes et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux exprimés ou sous-entendus dans de tels énoncés prospectifs.

## 3. Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur la FSL inc., se reporter aux états financiers consolidés, aux rapports de gestion annuels et intermédiaires et à la notice annuelle de la FSL inc. pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces documents sont déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada et peuvent être consultés à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). Sont en outre déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») des États-Unis les états financiers consolidés annuels de la FSL inc., son rapport de gestion annuel et sa notice annuelle dans le rapport annuel de la FSL inc. sur formulaire 40-F, ainsi que ses rapports de gestion intermédiaires et ses états financiers consolidés intermédiaires sur formulaire 6-K. Les documents déposés auprès de la SEC peuvent être consultés à l'adresse [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

## B. Aperçu

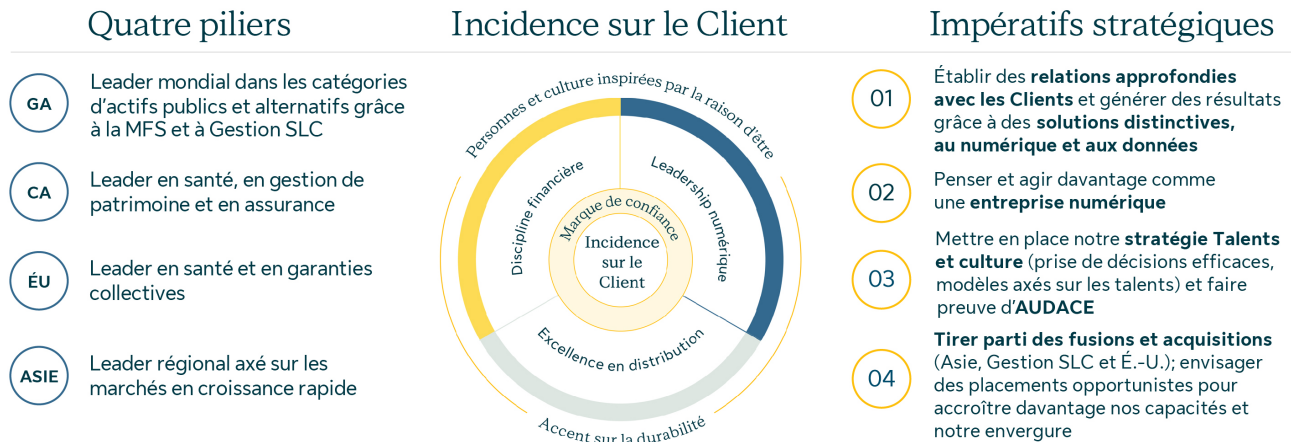
La Sun Life est une organisation de services financiers de premier plan à l'échelle internationale qui offre aux particuliers et aux institutions une gamme diversifiée de solutions dans les domaines de la gestion d'actifs et de patrimoine, de l'assurance et de la santé. Nous comptons quatre secteurs d'activité à présenter : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis et Asie.

### 1. Stratégie

Notre stratégie place le Client au centre de tout ce que nous faisons. Notre stratégie d'entreprise décrite ci-dessous reflète à la fois nos priorités et nos activités diversifiées. Nous croyons que la mise en œuvre efficace de notre stratégie nous permet de concrétiser notre raison d'être, d'avoir une incidence positive sur nos Clients et d'atteindre notre objectif consistant à être un chef de file dans chacun de nos quatre piliers.

Notre raison d'être : aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain

Nos valeurs : chaleureuse, authentique, audacieuse, inspirante, marquante



Notre ambition : être parmi les meilleures compagnies de gestion d'actifs et d'assurance du monde

### Raison d'être et ambition

Notre raison d'être est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

Nous cherchons à avoir une incidence positive sur nos Clients et à leur offrir une valeur exceptionnelle de trois façons :

#### Favoriser des mesures financières positives en :

- aidant les Clients à bâtir et à protéger leur patrimoine;
- fournissant des produits et des solutions de qualité qui répondent aux besoins de nos Clients;
- offrant des conseils opportuns et spécialisés grâce à une expérience Client constamment supérieure.

#### Générer des rendements à long terme pour les placements des Clients en :

- tirant parti de notre expertise collective pour prendre de meilleures décisions en placement;
- élargissant nos capacités de placement pour répondre aux besoins des Clients partout dans le monde;
- communiquant activement avec nos Clients afin de penser et d'agir de façon durable.

#### Susciter des mesures favorables à la santé en :

- étant un fournisseur digne de confiance d'une vaste gamme de couvertures santé et mieux-être;
- aidant les Clients à rechercher les soins dont ils ont besoin, à y accéder ainsi qu'à gérer et à recevoir ces soins;
- améliorant les résultats pour la santé, y compris le bien-être physique et mental, en offrant des solutions de santé.

Notre ambition consiste à être parmi les meilleures compagnies de gestion d'actifs et d'assurance du monde. Nous cherchons à réaliser notre ambition en maintenant une composition équilibrée de nos activités ainsi que notre position de chef de file sur l'ensemble de nos piliers, en étant à la hauteur de notre raison d'être et de notre stratégie Incidence sur le Client et en mettant l'accent sur une exécution sans faille pour atteindre nos objectifs financiers à moyen terme<sup>1, 2)</sup> :

- Croissance du bénéfice par action (« BPA ») sous-jacent : de 8 % à 10 %
- Rendement des capitaux propres sous-jacent : 18 % ou plus
- Ratio de distribution sous-jacent : de 40 % à 50 %

<sup>1)</sup> Pour plus de renseignements sur nos objectifs financiers à moyen terme, se reporter à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », du présent document. Le BPA, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Notre objectif financier à moyen terme en matière de rendement des capitaux propres sous-jacent a été modifié pour passer à plus de 18 % à la suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, en hausse par rapport à plus de 16 % avant la transition. Nos objectifs financiers à moyen terme demeurent les mêmes pour ce qui est du bénéfice par action sous-jacent et du ratio de distribution sous-jacent à la suite de l'adoption des deux normes.



## Nos quatre piliers

Nos quatre piliers définissent les activités que nous exerçons et dans quels marchés. Pour chacun de ces piliers, nous nous concentrons sur la création de valeur et sur le fait d'avoir une incidence positive sur nos Clients dans les secteurs répondant à leurs besoins et affichant un fort potentiel de croissance et des rendements des capitaux propres favorables et générant un capital élevé sur les marchés mondiaux attrayants. Nous nous situons avantagement par rapport à chacun de nos piliers.

### Gestion d'actifs : Leader mondial dans les catégories d'actifs publics et alternatifs grâce à la MFS et à Gestion SLC

Nous offrons de la valeur à nos Clients et nous avons une incidence positive sur eux grâce à notre gamme de produits de placement de qualité :

- La MFS Investment Management (la « MFS ») est une importante société de gestion active de placements établie depuis longtemps qui propose une vaste gamme de produits et services de gestion d'actifs à l'intention des particuliers et des investisseurs institutionnels à l'échelle mondiale.
- Gestion SLC est un gestionnaire de placements institutionnels qui propose des solutions de placements à revenu fixe alternatifs, de crédit privé, d'infrastructures et de placements immobiliers mondiaux à des investisseurs institutionnels. De plus, grâce à l'acquisition d'une participation majoritaire dans Advisors Asset Management, Inc. (« AAM ») et au partenariat avec Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia, Gestion SLC offrira également des solutions de produits de détail destinés au marché des Clients fortunés en Amérique du Nord.

### Canada : Leader en santé, en gestion de patrimoine et en assurance

Nous procurons de la valeur à environ 5,5 millions de Clients, en plus d'avoir une incidence sur eux, par l'entremise de nos activités dans les secteurs collectif et individuel, en :

- offrant une vaste gamme de solutions de gestion d'actifs, de gestion de patrimoine, de santé et de protection aux particuliers;
- aidant les Canadiens à adopter un mode de vie sain, à titre d'important fournisseur de garanties collectives, et en mettant de plus en plus l'accent sur des produits et services novateurs qui permettent d'obtenir de meilleurs résultats pour la santé;
- demeurant un chef de file du marché des régimes collectifs de retraite au travail, y compris les régimes de retraite à cotisations déterminées et les solutions d'atténuation des risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées.

### États-Unis : Leader en santé et en garanties collectives

Nous possédons une expertise approfondie dans le marché des soins de santé, et nous aidons nos Clients à obtenir la couverture dont ils ont besoin tout en améliorant les résultats pour la santé. Nous sommes :

- le plus important fournisseur indépendant d'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis. À ce titre, nous offrons aux promoteurs de régimes autofinancés une protection contre les règlements importants, ainsi que des services d'orientation dans le système de santé afin d'aider les participants à améliorer leur santé;
- le deuxième plus important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis<sup>1)</sup>, et nous offrons nos services à environ 36 millions de participants<sup>2)</sup> par l'entremise de programmes gouvernementaux et de produits commerciaux collectifs d'assurance frais dentaires et d'assurance frais d'optique aux employeurs de toutes tailles;
- l'un des dix principaux fournisseurs de produits collectifs d'assurance-vie et d'assurance-invalidité aux États-Unis, et nous offrons une vaste gamme de produits et de services d'assurance collective, ainsi que des solutions de gestion des risques clé en main pour les fournisseurs d'assurance-maladie et d'autres types d'assurance.

### Asie : Leader régional axé sur les marchés en croissance rapide

Nous sommes en bonne position en Asie pour réaliser nos aspirations en matière de croissance par l'intermédiaire de notre portefeuille d'activités distinctes aux Philippines, en Indonésie, au Vietnam, à Hong Kong, en Chine, en Inde, en Malaisie et sur les marchés des Clients fortunés, notamment au sein de la Division International et à Singapour. Ces marchés représentent environ 67 % du PIB de l'Asie et affichent un fort potentiel de croissance future<sup>3)</sup>.

- Nous offrons dans tous nos marchés des produits individuels d'assurance-vie et d'assurance-maladie procurant de la valeur aux Clients.
- Nous offrons dans certains marchés des produits et services de gestion d'actifs et de régimes collectifs de retraite.
- Nous sommes parmi les chefs de file mondiaux en matière de solutions d'assurance-vie à l'intention de Clients fortunés.

## Notre stratégie Incidence sur le Client

Notre stratégie Incidence sur le Client repose sur sept éléments que nous mettons de l'avant sur l'ensemble de nos quatre piliers. Ces éléments importants définissent comment faire face à la concurrence dans nos marchés, nous permettent d'accroître nos avantages concurrentiels et de concrétiser notre raison d'être, et soutiennent notre ambition d'être l'une des meilleures compagnies de gestion d'actifs et d'assurance à l'échelle mondiale.

**Incidence sur le Client** : Nos Clients sont au centre de tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de les aider à gérer leurs préoccupations en matière de santé, à épargner et à planifier leur retraite ou à assurer la sécurité financière de leur famille, nous nous concentrons sur l'incidence positive que nous avons sur la vie de nos Clients. Nous sommes d'avis que nous pouvons ainsi élaborer et offrir les solutions et les expériences appropriées, établir avec nos Clients des relations durables basées sur la confiance et créer pour eux un seuil de valeur qui permettra également à la Sun Life d'obtenir de meilleurs résultats. Nous nous engageons à aider nos Clients en mettant en œuvre des mesures pour la santé et des mesures financières positives, tout en générant de solides rendements à long terme.

<sup>1)</sup> D'après le nombre de participants au 31 décembre 2022. Classement établi par Sun Life en fonction des données publiées par des concurrents.

<sup>2)</sup> Incluant les participants détenant une assurance collective de la Sun Life.

<sup>3)</sup> Source : Fonds monétaire international, octobre 2023.

**Marque de confiance** : Le fait de préserver notre réputation de longue date en tant que marque de confiance est crucial dans cet environnement de plus en plus complexe et numérique. Depuis plus de 150 ans, nous avons bâti et profité de solides relations de confiance avec nos Clients pour tous les marchés de la Sun Life ainsi que par l'entremise de nos partenariats de distribution. Notre marque reflète les expériences Sun Life distinctives que nous créons, ainsi que les produits que nous offrons et la culture qui nous anime, afin de concrétiser notre raison d'être. Notre stratégie tournée vers l'avenir en ce qui concerne notre marque demeure axée sur notre stratégie Incidence sur le Client, et nous chercherons à consolider notre avantage concurrentiel et l'attrait de notre marque auprès de nouveaux Clients et de nos Clients existants.

**Excellence en distribution** : Nous avons mis en place une approche omnicanal en matière de distribution qui permet aux Clients de faire plus facilement affaire avec nous dans tous les marchés. Afin d'exceller en distribution, nous mettons l'accent sur un service exceptionnel, en interagissant avec nos Clients quand et comment ils veulent le faire et en offrant une gamme de solutions personnalisées. Nous mettons l'accent sur le fait de répondre aux besoins de nos Clients en étant un partenaire de distribution exceptionnel qui permet à ses conseillers et à ses partenaires d'offrir une expérience harmonieuse à nos Clients.

**Leadership numérique** : Nous nous efforçons de permettre à nos différentes activités de créer des liens numériques significatifs avec nos Clients afin de produire l'incidence la plus importante sur nos Clients et nos activités. Grâce à notre stratégie de leadership numérique, nous pensons et agissons davantage comme une entreprise numérique et approfondissons nos relations avec les Clients au sein de chaque division en tirant parti de nos capacités numériques et de notre façon de travailler.

L'Entreprise numérique est axée sur les éléments suivants :

- Offrir une expérience numérique exceptionnelle et personnalisée à nos Clients, employés, conseillers et partenaires.
- Tirer parti de nos capacités numériques pour offrir ces expériences avec plus de rapidité et de rentabilité.
- Faire progresser notre façon numérique de travailler pour profiter d'une plus grande rapidité et agilité ainsi que pour avoir une façon de penser axée sur nos Clients.

**Discipline financière** : Notre stratégie s'appuie sur un engagement continu à l'égard d'une solide performance financière et d'une gestion des risques rigoureuses, conjuguées à une attention particulière à la gestion du capital. Nous portons une attention continue à ces éléments afin de soutenir nos objectifs financiers à moyen terme ainsi que notre but d'offrir un rendement total pour les actionnaires se situant dans le premier quartile. Nous nous concentrons en particulier sur les éléments suivants :

- Générer une croissance stable et solide des bénéfices et assurer une gestion rigoureuse des dépenses.
- Gérer notre capital afin de protéger nos titulaires de contrat et de maintenir une souplesse financière, afin de générer de la valeur pour l'actionnaire.
- Une stratégie d'investissements internes disciplinée et une approche programmatique en matière de fusions et d'acquisitions visant à accroître l'envergure et les capacités afin de favoriser la croissance future.

**Accent sur la durabilité** : La durabilité est essentielle à notre réussite commerciale à long terme. Nous intégrons la durabilité à notre stratégie, à notre culture et à nos activités afin de favoriser des résultats probants sur le plan social et économique pour nos Clients, nos employés, nos conseillers, nos investisseurs et nos collectivités. Nous sommes convaincus que nos actions contribueront à un monde plus sain, résilient sur le plan financier, sécuritaire sur le plan environnemental et prospère sur le plan économique. Se reporter à la rubrique B – Aperçu – 3 – Plan de durabilité du présent document pour obtenir plus de renseignements sur notre approche en matière de durabilité.

**Personnes et culture inspirées par la raison d'être** : La concrétisation de notre stratégie est soutenue par notre capacité d'attirer, de retenir et de former les meilleurs talents tout en habilitant nos gens à obtenir des résultats. Nous mettons l'accent sur la préservation et le renforcement de notre solide culture axée sur les Clients, l'intégrité, la collaboration et l'inclusivité. Nous nous concentrons en particulier sur les éléments suivants :

- Habilitier les employés et les conseillers à prendre des mesures et des décisions et à être responsables.
- Développer des talents dotés à la fois de solides compétences technologiques et de leadership afin de soutenir notre transformation en une organisation numérique de premier plan.
- Poursuivre sur notre lancée à l'égard de notre engagement en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, en intégrant ces éléments dans notre processus décisionnel afin de refléter nos valeurs.
- Façonner notre avenir du travail de façon réfléchie, en offrant aux employés du choix et de la souplesse quant à la façon et à l'endroit où nous travaillons.
- Être un employeur de choix pour les meilleurs talents.

## Principales priorités stratégiques

Notre stratégie, conjuguée aux solides assises de nos quatre piliers et des éléments stratégiques importants, met l'accent sur quatre priorités stratégiques clés afin d'accélérer la croissance et d'améliorer notre position concurrentielle :

1. Établir des relations approfondies avec les Clients et générer des résultats grâce à des solutions distinctives, au numérique et aux données.
2. Penser et agir davantage comme une entreprise numérique.
3. Mettre en place notre stratégie Talent et culture (prise de décisions efficaces, modèles axés sur les talents) et faire preuve d'AUDACE (comportements qui impliquent un parti pris pour l'action, une ouverture à l'écoute, un apprentissage continu, la production de résultats, l'autonomie et la résilience).
4. Tirer parti des fusions et acquisitions (Gestion SLC, États-Unis et Asie), ainsi qu'envisager des placements opportunistes pour accroître davantage nos capacités et notre envergure.

Nous sommes d'avis que nous sommes en position avantageuse pour mettre en œuvre chacune de ces priorités stratégiques et que ce faisant, nous aurons une incidence positive sur nos Clients.

Nos quatre piliers équilibrés, notre stratégie globale Incidence sur le Client et nos priorités stratégiques clés combinent des éléments essentiels à notre réussite. En ce qui a trait à l'avenir, nous sommes convaincus que notre stratégie nous permettra de concrétiser notre raison d'être, de générer des résultats positifs pour nos Clients, de créer une valeur significative pour nos actionnaires et de soutenir notre ambition d'être l'une des meilleures sociétés de gestion d'actifs et d'assurance du monde.



## 2. Objectifs financiers

Par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, les progrès réalisés en ce qui a trait à nos objectifs financiers à moyen terme sont évalués sur deux ans. Nous avons fixé les objectifs financiers à moyen terme suivants :

Mesure <sup>1)</sup>	IFRS 17 et IFRS 9	
	Objectifs financiers à moyen terme <sup>2), 3)</sup>	2 ans <sup>2), 4)</sup>
<b>Croissance du bénéfice par action sous-jacent</b> La croissance du bénéfice par action reflète la volonté de la Compagnie de générer des bénéfices durables pour ses actionnaires.	De 8 % à 10 %	11 %
<b>Rendement des capitaux propres sous-jacent</b> Le rendement des capitaux propres contribue grandement à la valeur pour les actionnaires, et il constitue un élément important pour la direction dans tous les secteurs.	18 % ou plus	17,4 %
<b>Ratio de distribution sous-jacent</b> Les distributions versus la valeur aux actionnaires, en fonction du bénéfice net sous-jacent.	De 40 % à 50 %	48 %

- <sup>1)</sup> Le bénéfice par action sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Le ratio de distribution sous-jacent représente le ratio des dividendes versés aux actionnaires ordinaires sur le bénéfice par action sous-jacent dilué. Se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires », du présent document pour plus de renseignements sur les dividendes.
- <sup>2)</sup> Notre objectif financier à moyen terme en matière de rendement des capitaux propres sous-jacent a été modifié pour passer à plus de 18 % à la suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, en hausse par rapport à plus de 16 % avant la transition. Nos objectifs financiers à moyen terme demeurent les mêmes pour ce qui est du bénéfice par action sous-jacent et du ratio de distribution sous-jacent à la suite de l'adoption des deux normes. Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.
- <sup>3)</sup> Nous estimons que ces objectifs financiers à moyen terme sont raisonnables, toutefois nous pourrions ne pas être en mesure de les atteindre dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme décrits ci-dessus. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Ils consistent en des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS, et des renseignements additionnels à ce sujet sont présentés à la rubrique P, « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme », du présent rapport de gestion.
- <sup>4)</sup> La croissance du BPA sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont calculés en fonction d'une moyenne. La croissance du BPA sous-jacent reflète la croissance sur un exercice (2023 par rapport à 2022). La date d'ouverture est le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la date de clôture est le 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice et à moyen terme, nous avons enregistré de bons résultats en ce qui a trait à nos objectifs financiers à moyen terme, et ce, dans un environnement opérationnel difficile reflétant l'incertitude sur les plans économique et géopolitique.

## 3. Plan de durabilité

Notre ambition en matière de durabilité consiste à exercer le maximum d'influence positive et à assurer la résilience de notre organisation, afin de soutenir notre objectif d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nous visons à créer un avantage concurrentiel et une différenciation pour nos activités par l'intermédiaire des éléments suivants de notre plan de durabilité :

**Augmenter la sécurité financière :** Nous aspirons à accroître la sécurité financière durable de nos Clients, employés et collectivités. Nous améliorons l'accès aux produits d'assurance et de gestion de patrimoine et nous montrons au public comment améliorer sa sécurité financière.

**Favoriser un mode de vie sain :** Nous aspirons à améliorer les résultats en matière de santé et de mieux-être pour nos Clients, nos employés et nos collectivités. Nous améliorons l'accès à l'assurance-maladie et aux soins de santé, et nous guidons les gens dans leur parcours de santé pour améliorer les résultats en santé. Nos investissements dans la santé des collectivités viennent compléter ces efforts.

**Faire progresser les placements durables :** Nous aspirons à offrir des rendements durables aux Clients et à favoriser la transition vers une économie inclusive à faibles émissions de carbone. Nous gérons les actifs en nous appuyant sur des processus de placement intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») significatifs, et nous proposons à nos Clients des occasions de placements durables. En outre, nous investissons dans nos propres actifs de manière à soutenir une économie à faibles émissions de carbone et plus inclusive.

**Changements climatiques :** Nous sommes engagés à faire partie de la solution. Nous décarbonisons nos activités et interagissons avec les intervenants pour appuyer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Afin d'être à la hauteur de notre raison d'être et d'assurer la résilience de nos activités, il est essentiel de mettre en œuvre des mesures significatives en matière de climat.

Notre plan de durabilité repose sur notre engagement à **être une entreprise responsable et fiable**. Nous aspirons à être une entreprise gérée de façon responsable et axée sur le Client, concurrentielle, visionnaire et durable à long terme.

Pour obtenir plus de renseignements sur notre plan de durabilité et les progrès réalisés en ce sens, rendez-vous au [www.sunlife.com/durabilite](http://www.sunlife.com/durabilite) et consultez les sections « Points saillants de 2023 » de la rubrique H, « Rendement des différents secteurs d'activités » du présent document. Pour de plus amples renseignements sur notre approche à l'égard des changements climatiques, se reporter à la rubrique « Risque environnemental et social » de la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risques – iv – Risque d'ordre commercial et stratégique », du présent document, qui comprend les informations que nous présentons en nous fondant sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

## 4. Acquisitions et autres événements

Les événements suivants ont eu lieu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. D'autres renseignements sur les acquisitions et les cessions sont fournis à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation de 51 %<sup>1)</sup> dans Advisors Asset Management, Inc. (« AAM »), une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis. Les solides capacités de distribution aux particuliers d'AAM aux États-Unis procurent à Gestion SLC une occasion attrayante de répondre à la demande croissante des investisseurs fortunés américains pour les actifs alternatifs. AAM fournit une gamme de solutions et de produits aux conseillers financiers des maisons de courtage, aux conseillers en placement inscrits et aux courtiers indépendants, et supervisait des actifs de 41,4 G\$ US (environ 54,9 G\$ CA) au 31 décembre 2023, à partir de dix bureaux situés dans neuf États américains. La Sun Life a l'option d'acquérir la participation restante dans AAM à compter de 2028. À la suite de la transaction, le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires a été réduit de 156 M\$, principalement en raison de l'établissement de passifs financiers liés à l'augmentation prévue de notre participation future dans AAM.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, la Sun Life du Canada a conclu la vente des activités des marchés spéciaux<sup>2)</sup> à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (renommée Securian Canada).

Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited (la « Sun Life UK ») à Phoenix Group Holdings plc (« Phoenix Group ») pour un montant d'environ 418 M\$. La Sun Life UK, qui gérait des contrats d'assurance-vie et des régimes de retraite ainsi que des rentes à constitution immédiate pour ses Clients du Royaume-Uni, n'accepte plus de nouvelles souscriptions et gère un portefeuille d'activités fermées seulement depuis 2001. En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance qui, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, est comptabilisé dans la Gestion des affaires en vigueur du secteur États-Unis. Phoenix Group est la plus importante société de solutions d'épargne à long terme et de retraite du Royaume-Uni, ayant un actif administré de 269 G£<sup>3)</sup> et environ 12 millions de clients<sup>3)</sup>. Dans le cadre de la vente, nous établissons un partenariat à long terme pour devenir un partenaire stratégique en gestion d'actifs pour Phoenix Group. Nos sociétés de gestion d'actifs, la MFS et Gestion SLC, continueront de gérer un montant d'environ 8 G\$ du fonds général de la Sun Life UK. De plus, Phoenix Group s'est fixée comme objectif d'acheter pour environ 25 G\$ US de titres à revenu fixe d'émissions publiques et privées et de placements alternatifs nord-américains sur les cinq prochaines années. La MFS et Gestion SLC seront des partenaires importants de Phoenix Group pour l'aider à atteindre cet objectif. Au troisième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé une perte de valeur relative au goodwill attribué qui ne devait pas être recouvré au moyen de la vente. Au deuxième trimestre de 2023, nous avons comptabilisé un profit de 19 M\$ au sein du bénéfice net déclaré.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2023, nous avons entamé notre partenariat de bancassurance exclusif de 15 ans avec Dah Sing Bank (« Dah Sing »). Aux termes de ce partenariat, la Sun Life sera le fournisseur exclusif de solutions d'assurance-vie pour environ 570 000 clients particuliers de services bancaires de la Dah Sing, afin de répondre à leurs besoins en matière d'épargne et de protection à différentes étapes de la vie. Il s'agit de la première entente de bancassurance exclusive de la Sun Life à Hong Kong, et d'un complément utile à notre réseau de plus de 2 500 conseillers en assurance.

Le 3 octobre 2023, nous avons acquis Dialogue Technologies de la santé inc. (« Dialogue »). Par suite de cette acquisition, notre participation a augmenté, passant de 23 % à 95 %, pour un produit en trésorerie de 272 M\$ (pour la participation qui n'était pas auparavant détenue par la Sun Life ni conservée par certains membres de la haute direction de Dialogue). Dialogue est une plateforme canadienne de soins de santé et de mieux-être virtuels.

<sup>1)</sup> Après dilution.

<sup>2)</sup> Ces marchés comprennent une variété de Clients dans les secteurs des régimes d'associations et de groupes d'affinités et de l'assurance-crédit collective. Ce secteur d'activité faisait auparavant partie de la division Sun Life Santé du secteur d'activité Canada.

<sup>3)</sup> Au 30 juin 2023.



## C. Sommaire financier

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

<b>Rentabilité</b>	<b>2023</b>	<b>2022<sup>1)</sup></b>
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>		
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) <sup>2)</sup>	<b>3 728</b>	3 369
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	<b>3 086</b>	2 871
<b>Bénéfice par action dilué (en dollars)</b>		
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) <sup>2)</sup>	<b>6,36</b>	5,75
Bénéfice par action déclaré (dilué)	<b>5,26</b>	4,89
<b>Rendement des capitaux propres (en %)</b>		
Rendement des capitaux propres sous-jacent <sup>2)</sup>	<b>17,8 %</b>	17,0 %
Rendement des capitaux propres déclaré <sup>2)</sup>	<b>14,7 %</b>	14,5 %
<b>Croissance</b>	<b>2023</b>	<b>2022<sup>1)</sup></b>
<b>Souscriptions</b>		
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs <sup>2), 3)</sup>	<b>173 820</b>	198 650
Souscriptions – santé et protection collective <sup>2), 4)</sup>	<b>2 942</b>	2 554
Souscriptions – protection individuelle <sup>2)</sup>	<b>2 491</b>	1 767
<b>Total de l'actif géré (en milliards de dollars)<sup>2)</sup></b>	<b>1 399,6</b>	1 318,6
<b>Marge sur services contractuels (« MSC ») liée aux affaires nouvelles<sup>2)</sup></b>	<b>1 253</b>	762
<b>Solidité financière</b>	<b>2023</b>	<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023<sup>6)</sup></b>
<b>Ratios du TSAV<sup>5), 6)</sup></b>		
Financière Sun Life inc.	<b>149 %</b>	142 %
Sun Life du Canada <sup>7)</sup>	<b>141 %</b>	139 %
<b>Ratio de levier financier<sup>2), 8)</sup></b>	<b>21,5 %</b>	23,7 %
<b>Valeur comptable par action ordinaire (\$)</b>	<b>36,51</b>	34,60
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du bénéfice par action de base (en millions)	<b>586</b>	586
Nombre d'actions ordinaires en circulation, à la fin (en millions)	<b>585</b>	586

<sup>1)</sup> Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

<sup>2)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>3)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs au Canada ont été modifiés de façon à exclure les affaires conservées. Les montants présentés pour les périodes précédentes ont été mis à jour afin de refléter ce changement.

<sup>4)</sup> Les montants de la période précédente liés aux souscriptions de garanties de frais dentaires aux États-Unis ont été retraités afin de refléter de nouvelles informations.

<sup>5)</sup> Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »). Nos ratios du TSAV sont calculés conformément à la ligne directrice du BSIF.

<sup>6)</sup> La ligne directrice TSAV du BSIF pour 2023, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, précise que le capital disponible aux fins du TSAV comprend la marge sur services contractuels. Les retraitements et les représentations des résultats des périodes antérieures ne sont pas obligatoires. Les ratios pro forma du TSAV au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont présentés afin d'illustrer l'incidence de la transition. Ces calculs pro forma ne seront pas présentés officiellement au BSIF.

<sup>7)</sup> La Sun Life du Canada est la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc.

<sup>8)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le calcul du ratio de levier financier a été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 9,6 G\$ au 31 décembre 2023 (1<sup>er</sup> janvier 2023 – 8,7 G\$).

## D. Rentabilité

Le tableau suivant présente le rapprochement de notre bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le « bénéfice net déclaré ») et de notre bénéfice net sous-jacent. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur le bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré. Certains ajustements et certains éléments importants ont également une incidence sur la MSC, comme les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et les modifications des hypothèses. Se reporter à la rubrique F, « Marge sur services contractuels », du présent document pour plus d'information.

(en millions de dollars, après impôt)	2023	2022 <sup>1)</sup>
<b>Bénéfice net sous-jacent par secteur d'activité<sup>2)</sup> :</b>		
Gestion de patrimoine et d'actifs	1 726	1 673
Santé et protection collective	1 313	963
Protection individuelle	1 137	1 000
Charges de l'Organisation internationale et autres	(448)	(267)
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>2)</sup></b>	<b>3 728</b>	<b>3 369</b>
À ajouter : Incidence des marchés <sup>1)</sup>	(454)	(21)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	36	(168)
Autres ajustements	(224)	(309)
<b>Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires</b>	<b>3 086</b>	<b>2 871</b>
Rendement des capitaux propres sous-jacent <sup>2)</sup>	17,8 %	17,0 %
Rendement des capitaux propres déclaré <sup>2)</sup>	14,7 %	14,5 %
<b>Éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent<sup>2)</sup></b>		
Mortalité	6	(152)
Morbidité	324	175
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »)	(24)	(14)
Charges	(72)	2
Crédit <sup>3)</sup>	(34)	(28)
Autres <sup>4)</sup>	34	25

<sup>1)</sup> Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

<sup>2)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité exercées dans les divisions de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

<sup>3)</sup> Le poste Crédit tient compte des modifications de notations des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que de l'incidence des pertes de crédit attendues pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

<sup>4)</sup> D'autres éléments importants sont comptabilisés aux postes Résultat net des activités d'assurance et Résultat net des activités de placement de l'analyse des composantes du bénéfice. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

### Comparaison entre 2023 et 2022

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 3 728 M\$, en hausse de 359 M\$, ou 11 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 53 M\$ en raison de l'augmentation des produits tirés des placements découlant de la hausse des volumes et des rendements, partiellement contrebalancée par la baisse des bénéfices tirés des honoraires à la MFS, au Canada et en Asie.
- **Santé et protection collective** : augmentation de 350 M\$ en raison de la croissance des primes tirées des affaires sur l'ensemble des activités aux États-Unis et au Canada, de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada, de la hausse de l'apport des placements aux États-Unis et de l'apport de DentaQuest.
- **Protection individuelle** : augmentation de 137 M\$ en raison de la croissance des affaires attribuable à l'essor favorable des souscriptions en Asie, de l'amélioration des résultats enregistrés en protection et de la hausse de l'apport des placements au Canada, partiellement contrebalancées par la baisse du bénéfice attribuable à la vente de la Sun Life UK<sup>1)</sup>.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : augmentation de (181) M\$ de la perte nette, y compris la hausse des coûts de financement par emprunt.
- De plus, le bénéfice par type d'activité susmentionné comprend une hausse du bénéfice relatif au surplus attribuable à l'augmentation des profits réalisés et des produits d'intérêts nets liés à la hausse des taux ainsi qu'à la hausse des charges d'exploitation, ce qui reflète la croissance des volumes et les investissements continus dans les activités.

<sup>1)</sup> Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited à Phoenix Group Holdings plc (la « vente de la Sun Life UK »). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 3 086 M\$, en hausse de 215 M\$, ou 7 %, en raison de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et des éléments suivants :

- L'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction.
- Un profit à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada<sup>1)</sup>.
- L'incidence de la modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes<sup>2)</sup>. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par :
- L'incidence des marchés reflétant les résultats liés aux placements immobiliers<sup>3)</sup> et les taux d'intérêt, partiellement contrebalancés par les marchés des actions.
- Les variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS.
- L'incidence de la variation du taux d'imposition au Canada<sup>4)</sup> et d'un profit réalisé sur la cession-bail du bureau de Wellesley aux États-Unis à l'exercice précédent a été essentiellement contrebalancée par une charge de 170 M\$ liée à la vente de la Sun Life UK<sup>5)</sup> et une hausse plus marquée des passifs liés aux acquisitions de Gestion SLC<sup>6)</sup> au cours de l'exercice précédent.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré de 77 M\$ et de 73 M\$, respectivement.

Le rendement des capitaux propres sous-jacent s'est établi à 17,8 %, et le rendement des capitaux propres déclaré s'est établi à 14,7 % (2022 – 17,0 % et 14,5 %, respectivement).

## 1. Incidence des marchés

L'incidence des marchés représente l'écart entre les fluctuations réelles et prévues du marché<sup>7)</sup>. L'incidence des marchés s'est traduite par une diminution de 454 M\$ du bénéfice net déclaré, reflétant principalement les résultats défavorables liés aux placements immobiliers.

## 2. Modifications des hypothèses et mesures de la direction

L'incidence nette des modifications des hypothèses et mesures de la direction a été une augmentation de 36 M\$ du bénéfice net déclaré, et elle comprend des modifications de méthodes et d'hypothèses à l'égard des contrats d'assurance ainsi que leur incidence connexe. Ces résultats comprennent l'incidence favorable des améliorations apportées à la modélisation en Asie et des hypothèses financières, partiellement contrebalancées par le comportement défavorable des titulaires de contrat en Asie, par des mises à jour au chapitre de la mortalité aux États-Unis et par des améliorations apportées à la Sun Life Santé au Canada. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Modifications des hypothèses et mesures de la direction, classées par type » de la section F, « Marge sur services contractuels », du présent document.

## 3. Autres ajustements

Les autres ajustements se sont traduits par une diminution de 224 M\$ du bénéfice net déclaré, reflétant les coûts d'intégration de DentaQuest et l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, ainsi que les coûts liés aux acquisitions à Gestion SLC<sup>8)</sup>, partiellement contrebalancés par des profits à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada<sup>1)</sup> et à la vente de la Sun Life UK<sup>5)</sup> ainsi que par l'incidence de la modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes<sup>2)</sup>.

## 4. Éléments relatifs aux résultats

Pour l'exercice considéré, les éléments importants relatifs aux résultats comprenaient :

- des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité, principalement au Canada, et au chapitre de l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis;
- des résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, principalement au Canada, au chapitre des garanties de frais dentaires aux États-Unis et en Asie;
- des résultats défavorables enregistrés au chapitre du crédit ayant eu une incidence sur les résultats enregistrés au Canada;
- des résultats autres favorables, reflétant divers éléments mineurs.

<sup>1)</sup> Le 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons conclu la vente des activités liées aux marchés spéciaux de la Sun Life du Canada, une filiale en propriété exclusive de la FSL inc., à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (renommée Securian Canada) (la « vente des activités liées aux marchés spéciaux »).

<sup>2)</sup> Se reporter à la rubrique « Impôts sur le résultat » de la présente section pour plus de détails.

<sup>3)</sup> Les résultats liés aux placements immobiliers reflètent l'écart entre la valeur réelle des placements immobiliers et les rendements à long terme couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance prévus par la direction (les « résultats liés aux placements immobiliers »).

<sup>4)</sup> Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'appliquait rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral, le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 141 M\$ au quatrième trimestre de 2022, et cette augmentation est reflétée au poste Autres ajustements.

<sup>5)</sup> Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited à Phoenix Group Holdings plc (la « vente de la Sun Life UK »). Au troisième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 170 M\$ relative au goodwill attribué qui ne devrait pas être recouvré au moyen de la vente.

<sup>6)</sup> Reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées aux acquisitions et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC.

<sup>7)</sup> Exception faite des taux sans risque, qui sont fondés sur les taux actuels, les fluctuations prévues du marché sont fondées sur nos perspectives à moyen terme, qui sont révisées annuellement.

<sup>8)</sup> Comprend une augmentation des passifs liés aux acquisitions de Gestion SLC au troisième trimestre de 2023, qui reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées à l'acquisition et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC.



## 5. Impôt sur le résultat

Le taux d'imposition prévu par la loi est influencé par divers éléments, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, des produits tirés des placements exonérés d'impôt et d'autres avantages fiscaux durables.

Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté la *Corporate Income Tax Act 2023*, qui viendra appliquer un impôt sur le résultat de 15 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes devrait être un impôt couvert, et il viendra réduire l'impôt supplémentaire du Pilier Deux, qui serait autrement payable à d'autres territoires. La loi adoptée prévoit un ajustement de transition économique venant harmoniser plus étroitement le point de départ d'une entité aux fins du régime fiscal avec sa situation économique avant l'application de l'impôt sur le revenu des sociétés de 2023. L'avantage lié à cet ajustement de transition économique a été comptabilisé en 2023 et, par conséquent, le bénéfice net total déclaré pour la Compagnie a augmenté de 51 M\$, et cette augmentation est reflétée au poste Autres ajustements. L'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Sun Life lorsqu'il entrera en vigueur en 2025. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés annuels de 2023 pour plus de détails.

Le taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup> et le bénéfice net déclaré s'est établi à 17,3 % et à 11,7 %, respectivement.

## 6. Incidence du change

Nous exerçons nos activités dans de nombreux marchés du monde, notamment au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, à Hong Kong, aux Philippines, au Japon, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Australie, à Singapour, au Vietnam, en Malaisie et aux Bermudes, et nous générons des produits et engageons des charges dans les monnaies de ces territoires qui sont convertis en dollars canadiens.

Les éléments ayant une incidence sur une période de présentation de l'information financière comme les produits, les charges et le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) présentés dans nos états consolidés du résultat net, ainsi que le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les souscriptions sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens en vigueur au cours de la journée, du mois ou du trimestre pertinent. Dans le cas des actifs et des passifs présentés dans nos états consolidés de la situation financière, ainsi que l'actif géré et certaines composantes de l'information fournie sur nos composantes du bénéfice, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des devises.

Le tableau suivant présente les taux de change du dollar américain, qui génèrent l'incidence du change la plus importante, pour les quatre derniers trimestres et les deux derniers exercices.

Taux de change	Trimestres				Exercices	
	T4 23	T3 23	T2 23	T1 23	2023	2022
Dollar américain – valeur moyenne	1,361	1,341	1,343	1,352	1,350	1,301
Dollar américain – valeur à la clôture	1,325	1,358	1,324	1,352	1,325	1,355

L'incidence relative du change pour toute période donnée est fonction des fluctuations des taux de change et de la proportion de notre bénéfice provenant de nos activités à l'étranger. De façon générale, le bénéfice net profite de la dépréciation du dollar canadien et subit l'incidence défavorable de l'appréciation du dollar canadien puisque le bénéfice net découlant des activités de la Compagnie à l'étranger est reconverti en dollars canadiens. À l'inverse, au cours des périodes où nous subissons des pertes, la dépréciation du dollar canadien accentue les pertes enregistrées dans des territoires étrangers. L'incidence du change sur le bénéfice net généralement présentée est l'incidence d'un exercice à l'autre.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré de 77 M\$ et de 73 M\$, respectivement.

<sup>1)</sup> Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré est calculé en fonction du total du bénéfice (de la perte) avant impôt, tel qu'il est présenté à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt, comme l'explique la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du présent document, et de la charge d'impôt connexe.

## E. Croissance

### 1. Souscriptions et flux bruts

(en millions de dollars)

	2023	2022
<b>Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs par secteur d'activité<sup>1)</sup></b>		
Flux bruts de gestion d'actifs	151 068	172 881
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs au Canada <sup>2)</sup>	15 039	14 629
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs en Asie	7 713	11 140
Total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs <sup>1)</sup>	173 820	198 650
<b>Souscriptions – santé et protection collective par secteur d'activité<sup>1)</sup></b>		
Canada	591	533
États-Unis <sup>3)</sup>	2 275	1 948
Asie <sup>4)</sup>	76	73
Total des souscriptions de produits collectifs <sup>1)</sup>	2 942	2 554
<b>Souscriptions – protection individuelle par secteur d'activité<sup>1)</sup></b>		
Canada	609	496
Asie	1 882	1 271
Total des souscriptions de produits individuels <sup>1)</sup>	2 491	1 767
MSC – incidence des affaires nouvelles d'assurance (la « MSC liée aux affaires nouvelles ») <sup>1)</sup>	1 253	762

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs au Canada ont été modifiés afin d'exclure les affaires conservées. Les montants présentés pour les périodes précédentes ont été mis à jour afin de refléter ce changement.

<sup>3)</sup> Les montants liés aux souscriptions de garanties de frais dentaires enregistrées aux États-Unis à la période précédente ont été retraités pour refléter de nouvelles informations.

<sup>4)</sup> En ce qui a trait au bénéfice net sous-jacent par type d'activité, les activités d'assurance collective en Asie ont été incluses dans la catégorie des produits de protection individuelle. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité des secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

Le total des souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs a diminué de 24,8 G\$, ou 12 %, d'un exercice à l'autre (30,2 G\$<sup>1)</sup>, ou 15 %<sup>1)</sup>, en excluant l'incidence du change).

- Les flux bruts de gestion d'actifs ont diminué de 27,1 G\$<sup>1)</sup>, ou 16 %<sup>1)</sup>, reflétant la baisse des flux bruts de la MFS et de Gestion SLC.
- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs enregistrés au Canada ont augmenté de 0,4 G\$, ou 3 %, reflétant l'augmentation des souscriptions à la Gestion de patrimoine de l'Individuelle, principalement à l'égard des fonds communs de placement, en grande partie contrebalancée par la baisse des souscriptions de régimes à cotisations déterminées enregistrées par les Régimes collectifs de retraite (les « RCR »).
- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs enregistrés en Asie ont diminué de 3,5 G\$<sup>1)</sup>, ou 31 %<sup>1)</sup>, principalement en raison de la diminution des souscriptions de fonds des marchés monétaires aux Philippines.

Le total des souscriptions en santé et en protection collective a augmenté de 388 M\$, ou 15 %, par rapport à l'exercice précédent (332 M\$<sup>1)</sup>, ou 13 %<sup>1)</sup>, en excluant l'incidence du change).

- Les souscriptions de produits collectifs enregistrées au Canada ont augmenté de 58 M\$, ou 11 %, reflétant la hausse des ventes de contrats importants.
- Les souscriptions de produits collectifs enregistrées aux États-Unis ont augmenté de 270 M\$<sup>1)</sup>, ou 15 %<sup>1)</sup>, en raison de la hausse des souscriptions de garanties de frais dentaires<sup>2)</sup> au sein des régimes Medicare Advantage et Medicare et au sein des régimes commerciaux, ainsi que de la hausse des souscriptions d'assurance-maladie en excédent de pertes, partiellement contrebalancées par la baisse des souscriptions d'assurance collective.

Le total des souscriptions de protection individuelle a diminué de 724 M\$, ou 41 %, par rapport à l'exercice précédent (694 M\$<sup>1)</sup>, ou 39 %<sup>1)</sup>, en excluant l'incidence du change).

- Les souscriptions de produits individuels enregistrées au Canada ont augmenté de 113 M\$, ou 23 %, en raison de l'augmentation des souscriptions d'assurance vie entière avec participation.
- Les souscriptions de produits individuels enregistrées en Asie ont augmenté de 581 M\$<sup>1)</sup>, ou 46 %<sup>1)</sup>, en raison de la hausse des souscriptions à Hong Kong, à l'International et en Inde, partiellement contrebalancée par la baisse des souscriptions au Vietnam.

La MSC liée aux affaires nouvelles représente la croissance découlant des activités de souscriptions au cours de la période. L'incidence des affaires nouvelles d'assurance a donné lieu à une augmentation de 1 253 M\$ de la MSC, comparativement à une augmentation de 762 M\$ à l'exercice précédent, en raison de la hausse des souscriptions d'assurance individuelle à Hong Kong, en Asie et dans le marché de la clientèle fortunée et au Canada.

<sup>1)</sup> Cette variation exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Les ventes de garanties de frais dentaires comprennent les ventes provenant de DentaQuest, acquise le 1<sup>er</sup> juin 2022.

## 2. Actif géré

L'actif géré se compose de notre fonds général, des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (les « fonds distincts ») et d'actifs de tiers gérés par la Compagnie. Les actifs de tiers gérés se composent des fonds institutionnels et des fonds gérés, ainsi que d'autres actifs gérés liés à nos coentreprises.

(en millions de dollars)	2023	2022
<b>Actif géré<sup>1)</sup></b>		
Actif du fonds général	204 789	198 316
Actif des fonds distincts	128 452	125 292
<b>Actifs de tiers gérés<sup>1)</sup></b>		
Fonds offerts aux particuliers	567 657	527 617
Fonds institutionnels, fonds gérés et autres	537 424	507 673
Total des actifs de tiers gérés <sup>1)</sup>	1 105 081	1 035 290
Ajustements de consolidation	(38 717)	(40 337)
<b>Total de l'actif géré<sup>1)</sup></b>	<b>1 399 605</b>	<b>1 318 561</b>

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

L'actif géré a augmenté de 81,0 G\$, ou 6 %, par rapport au 31 décembre 2022, principalement en raison :

- des fluctuations favorables du marché, qui ont eu une incidence de 126,9 G\$ sur la valeur des fonds distincts, des fonds offerts aux particuliers, des fonds institutionnels et des fonds gérés;
- d'une augmentation de 6,5 G\$ de l'actif géré lié aux actifs du fonds général, principalement en raison de la croissance de la juste valeur découlant de la baisse des taux d'intérêt;
- d'une augmentation de 5,2 G\$ de l'actif géré principalement attribuable à l'acquisition d'AAM<sup>1)</sup>. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :
- des sorties nettes des fonds distincts et des actifs de tiers gérés de 26,9 G\$;
- une diminution de 24,4 G\$ découlant de l'incidence du change (excluant l'incidence de l'actif du fonds général);
- des distributions aux Clients de 6,5 G\$.

Les sorties nettes des fonds distincts et des actifs de tiers gérés totalisant 26,9 G\$ pour l'exercice se composaient des éléments suivants :

(en milliards de dollars)	2023	2022
<b>Flux liés aux fonds distincts et aux actifs de tiers gérés, montant net :</b>		
MFS	(38,9)	(43,4)
Gestion SLC	12,5	21,4
Canada, Asie et autres	(0,5)	0,5
<b>Total des flux liés aux fonds distincts et aux actifs de tiers gérés, montant net</b>	<b>(26,9)</b>	<b>(21,5)</b>

Les actifs de tiers gérés ont augmenté de 69,8 G\$, ou 7 %, par rapport au 31 décembre 2022, principalement en raison :

- des fluctuations favorables du marché de 113,9 G\$;
- d'autres activités de 9,3 G\$;
- d'une augmentation de 5,2 G\$ découlant de l'actif géré, principalement attribuable à l'acquisition d'AAM<sup>1)</sup>. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :
- les sorties nettes de 27,0 G\$;
- l'incidence du change de 25,1 G\$;
- les distributions aux Clients de 6,5 G\$.

<sup>1)</sup> L'acquisition d'une participation majoritaire dans Advisors Asset Management, Inc. (l'« acquisition d'AAM »). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.



## F. Marge sur services contractuels

La MSC représente une source de la valeur stockée des bénéfices futurs liés aux activités d'assurance, et elle est admissible à titre de capital disponible aux fins du TSAV. La MSC est une composante des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Le tableau suivant présente les variations de la MSC, y compris sa comptabilisation au sein du bénéfice net au cours de la période, ainsi que la croissance des nouvelles activités de souscription d'assurance.

(en millions de dollars)	Pour l'exercice complet clos le 31 décembre 2023	Pour l'exercice complet clos le 31 décembre 2022
<b>Au début de la période</b>	<b>10 865</b>	9 797
Incidence des affaires nouvelles d'assurance <sup>1)</sup>	<b>1 253</b>	762
Fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés <sup>1)</sup>	<b>560</b>	362
Profits (pertes) liés aux résultats découlant des activités d'assurance <sup>1)</sup>	<b>67</b>	89
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	<b>(919)</b>	(861)
<b>Variation interne de la MSC<sup>1)</sup></b>	<b>961</b>	352
Incidence des marchés et autres <sup>1)</sup>	<b>(38)</b>	37
Incidence de la variation des hypothèses <sup>1)</sup>	<b>364</b>	431
Incidence du change	<b>(104)</b>	248
Cession <sup>2)</sup>	<b>(262)</b>	—
<b>Variation totale de la MSC</b>	<b>921</b>	1 068
<b>Marge sur services contractuels à la fin de la période</b>	<b>11 786</b>	10 865

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Liée à la vente de la Sun Life UK. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Le total de la MSC s'établissait à 11,8 G\$ à la fin du quatrième trimestre de 2023, soit une augmentation de 0,9 G\$, ou 8 %, par rapport au 31 décembre 2022 :

- La variation interne de la MSC était attribuable à l'incidence des affaires nouvelles d'assurance, reflétant les solides souscriptions de produits de protection individuelle en Asie et au Canada.
- Des résultats favorables ont été enregistrés au chapitre de l'assurance au Canada et en Asie.
- L'incidence défavorable des marchés et d'autres facteurs découlant des taux d'intérêt.
- L'incidence des modifications des hypothèses comprend des résultats favorables nets enregistrés au chapitre de la mortalité et des améliorations favorables nettes des modèles.
- La vente de la Sun Life UK s'est traduite par une réduction de 262 M\$ du solde de la MSC.

## Modifications des hypothèses et mesures de la direction, classées par type

L'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur la MSC découle des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV »), ainsi que de leur incidence connexe. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation arrêtés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la MHV, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation courants.

Le tableau suivant présente l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré et la MSC pour 2023.

Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date

(en millions de dollars)	Incidence sur le bénéfice net déclaré (après impôt) <sup>1), 2), 3)</sup>	Différé dans la MSC (avant impôt) <sup>2), 3), 4)</sup>	Commentaires
Mortalité/morbidité	(98)	179	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité pour le secteur des rentes au Royaume-Uni pour les États-Unis et pour les RCR au Canada. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité au sein de la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis. Les mises à jour au chapitre de la mortalité ayant une incidence favorable sur la MSC sont financées à des taux fixes moins élevés que les taux actuels, ce qui entraîne une incidence défavorable sur le bénéfice net. En outre, l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la morbidité pour les Garanties collectives aux États-Unis a été contrebalancée en grande partie par les mises à jour défavorables au chapitre de la morbidité pour la Sun Life Santé au Canada.
Comportements des titulaires de contrat	(91)	(274)	Mises à jour visant à refléter les déchéances et les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence défavorable des déchéances sur l'assurance-vie temporaire individuelle et l'assurance-vie universelle au Canada, ainsi que pour la Division International, à Hong Kong, et pour les activités au Vietnam, en Asie.
Charges	7	(171)	Mises à jour visant à refléter une hausse des coûts liée à l'infrastructure relative à IFRS 17 et une hausse des coûts au Canada.
Données financières	116	202	Mises à jour de diverses hypothèses financières, y compris celles relatives au taux sans risque ultime
Amélioration des modèles et autres	102	428	Améliorations diverses et modifications de méthodes. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des améliorations apportées à la modélisation des garanties pour les produits individuels d'assurance-vie avec participation au Canada et les produits d'assurance-vie universelle pour la Division International en Asie, ainsi que les améliorations apportées à la modélisation au Vietnam, en Asie, partiellement contrebalancées par des améliorations apportées à la Sun Life Santé au Canada et aux provisions au titre de la réassurance ainsi qu'aux autres provisions à Hong Kong, en Asie
Incidence totale des modifications des hypothèses	36	364	

<sup>1)</sup> Dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré est présentée intégralement pour le résultat net des activités d'assurance et le résultat net des activités de placement, et elle exclut les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

<sup>2)</sup> La MSC est présentée avant impôt étant donné que cette présentation reflète les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, tandis que le bénéfice net déclaré est présenté après impôt afin de refléter l'incidence sur le capital.

<sup>3)</sup> Les montants de 90 M\$ et de 318 M\$, respectivement, présentés à la note 10.B des états financiers consolidés annuels de 2023 à l'égard de l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction et du bénéfice avant impôt et de la MSC avant impôt diffèrent des montants de 36 M\$ et de 364 M\$, respectivement, présentés ci-dessus à l'égard des modifications des hypothèses et mesures de la direction, soit une variation de 54 M\$ et de (46) M\$, respectivement. Cette différence est composée d'un montant de 16 M\$ à l'égard de l'impôt sur le bénéfice net et de montants de 38 M\$ et de (46) M\$, respectivement, à l'égard du bénéfice net et de la MSC au titre des incidences autres que sur le passif des modifications des hypothèses et mesures de la direction incluses ci-dessus mais exclues de la note 10.B des états financiers consolidés annuels de 2023.

<sup>4)</sup> L'incidence totale des modifications des hypothèses constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS à l'égard des montants différés dans la MSC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

## G. Solidité financière

	IFRS 17 et IFRS 9	IFRS 4 et IAS 39 <sup>1)</sup>	
(en millions de dollars, sauf indication contraire)	2023	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 <sup>2)</sup>	2022
<b>Ratio du TSAV</b>			
Financière Sun Life inc. <sup>1), 2)</sup>	149 %	142 %	130 %
Sun Life du Canada <sup>1), 2)</sup>	141 %	139 %	127 %
<b>Capital</b>			
Titres de créance subordonnés	6 178	6 676	6 676
Instruments de capital novateurs <sup>3)</sup>	200	200	200
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	457	268	1 837
Participations ne donnant pas le contrôle	161	90	90
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 239	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>4)</sup>	21 343	20 290	25 211
Marge sur services contractuels <sup>2), 5)</sup>	11 786	10 865	
Total du capital <sup>1), 2)</sup>	42 364	40 628	36 253
<b>Ratio de levier financier<sup>1), 5), 6)</sup></b>	<b>21,5 %</b>	<b>23,7 %</b>	<b>25,1 %</b>
<b>Dividendes</b>			
Ratio de distribution sous-jacent <sup>1), 6)</sup>	47 %	47 %	44 %
Dividendes par action ordinaire (en dollars)	3,000	0,720	2,760
Valeur comptable par action ordinaire (en dollars) <sup>1)</sup>	36,51	34,60	42,99

- <sup>1)</sup> Cette mesure n'a pas été retraitée pour les périodes de 2022 et les périodes précédentes, car IFRS 17 et IFRS 9 n'étaient pas les normes comptables alors en vigueur et, par conséquent, ne s'appliquaient pas à nos pratiques de gestion du capital à l'époque.
- <sup>2)</sup> La ligne directrice TSAV du BSIF pour 2023, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, précise que le capital disponible aux fins du TSAV comprend la MSC et, par conséquent, le total du capital a également été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC. Les retraitements et les représentations des résultats des périodes antérieures ne sont pas obligatoires. Les ratios pro forma du TSAV au 1<sup>er</sup> janvier 2023 sont présentés afin d'illustrer l'incidence de la transition. Ces calculs pro forma ne seront pas présentés officiellement au BSIF.
- <sup>3)</sup> Les instruments de capital novateurs désignent les titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life (les « SLEECs »); se reporter à la rubrique I, « Gestion du capital et des liquidités », du présent document.
- <sup>4)</sup> Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.
- <sup>5)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le calcul du ratio de levier financier a été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 9,6 G\$ au 31 décembre 2023 (1<sup>er</sup> janvier 2023 – 8,7 G\$).
- <sup>6)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

### 1. Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie

Le Bureau du surintendant des institutions financières a établi pour le Canada le cadre de capital réglementaire appelé le « Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie ». Le TSAV mesure la suffisance du capital des assureurs en ayant recours à une approche fondée sur le risque, et il comprend des éléments qui contribuent à la solidité financière de l'assureur en période de crise, de même que des éléments qui contribuent à la protection des titulaires de contrat et des créanciers en cas de liquidation.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie à la ligne directrice TSAV. La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc., est également assujettie au TSAV.

Le ratio du TSAV de la FSL inc. s'est établi à 142 % et le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, à 139 %, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en hausse de 12 points de pourcentage par rapport au 31 décembre 2022, en raison de l'adoption d'IFRS 17. Le principal facteur de changement a été la réduction du facteur scalaire du coussin de solvabilité de base du TSAV, qui est passé de 1,05 à 1,0, ce qui représente un apport de 7 points de pourcentage.

Le ratio du TSAV de la FSL inc. s'est établi à 149 % au 31 décembre 2023, en hausse de sept points de pourcentage par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en raison du bénéfice net déclaré, de l'optimisation du capital et des fluctuations du marché, partiellement contrebalancés par les paiements de dividendes aux actionnaires, le remboursement de titres de créance subordonnés, les activités de fusions et d'acquisitions, ainsi que les rachats d'actions.

Le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada s'établissait à 141 % au 31 décembre 2023, en hausse de deux points de pourcentage par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en raison du bénéfice net déclaré, de l'optimisation du capital et des fluctuations du marché, en grande partie contrebalancés par les versements de dividendes à la FSL inc. et les activités de fusions et d'acquisitions.

Pour les deux périodes, le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada était largement supérieur au ratio de surveillance de 100 % et au ratio réglementaire minimal de 90 % prévus par le BSIF.



## 2. Capital

Au moment de la transition aux nouvelles normes, le capital total s'établissait à 40,6 G\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en hausse de 4,4 G\$ par rapport au 31 décembre 2022 en raison de l'établissement de la MSC, qui comprend des transferts des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et des capitaux propres du compte des contrats avec participation vers la MSC.

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, de la MSC, des capitaux propres du compte des contrats avec participation et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, ainsi que les participations ne donnant pas le contrôle. Au 31 décembre 2023, notre capital total s'établissait à 42,4 G\$, en hausse de 1,7 G\$ par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'augmentation du capital total comprend le bénéfice net déclaré de 3 086 M\$, une augmentation de 921 M\$ de la MSC, l'émission de débentures non garanties subordonnées de série 2023-1 à taux variable différé de 5,50 % d'un montant en capital de 500 M\$, comme il est décrit ci-après, et des profits nets latents sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 485 M\$. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par le versement de dividendes de 1 762 M\$ sur les actions ordinaires de la FSL inc. (les « actions ordinaires »), le remboursement de débentures non garanties subordonnées de série 2016-2 à taux variable différé de 3,05 % d'un montant en capital de 1 G\$, comme il est expliqué ci-dessous, l'incidence défavorable du change de 344 M\$ incluse dans les autres éléments du résultat global, une diminution de 186 M\$ découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires, et l'incidence de 156 M\$ liée à l'acquisition d'AAM<sup>1</sup>.

Notre situation de capital et notre liquidité demeurent excellentes, soutenues par un ratio du TSAV de 149 % pour la FSL inc., un ratio de levier financier de 21,5 %<sup>2</sup>, ainsi qu'un montant de 1,6 G\$ en trésorerie et en autres actifs liquides<sup>2</sup> au 31 décembre 2023 pour la FSL inc.<sup>3</sup> (31 décembre 2022 – 1,1 G\$).

### Opérations sur les capitaux propres

Le 4 juillet 2023, la FSL inc. a émis des débentures non garanties subordonnées à taux variable différé de 5,50 % de série 2023-1 arrivant à échéance en 2035 d'un capital de 500 M\$. La Sun Life a l'intention d'utiliser un montant égal au produit net du placement pour financer ou refinancer, en totalité ou en partie, des actifs admissibles, selon leur définition au sein de notre cadre d'obligations durables.

Le 19 septembre 2023, la FSL inc. a remboursé la totalité du montant en capital de 1 G\$ en débentures non garanties subordonnées de série 2016-2 à taux variable différé de 3,05 % en circulation en vertu des modalités de remboursement prévues par ces débentures. Les remboursements ont été financés au moyen de la trésorerie et d'actifs liquides existants de la FSL inc.

### Offres publiques de rachat dans le cours normal des activités

Le 24 août 2023, la FSL inc. a annoncé que le BSIF et la Bourse de Toronto (la « TSX ») avaient approuvé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités précédemment annoncée visant le rachat d'un nombre maximal de 17 millions de ses actions ordinaires (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités »). L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités a débuté le 29 août 2023 et se poursuivra jusqu'au 28 août 2024, ou jusqu'à une date antérieure que la FSL inc. pourrait déterminer, ou encore jusqu'à la date à laquelle la FSL inc. achèvera ses rachats d'actions ordinaires en vertu de l'offre. Les rachats en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités peuvent être effectués par l'intermédiaire de la TSX, d'autres bourses canadiennes ou d'autres plateformes de négociation canadiennes, selon les taux en vigueur sur le marché. Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, les rachats en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités peuvent également être effectués par l'entremise d'ententes de gré à gré ou de programmes de rachat d'actions en vertu de dispenses accordées par les autorités de réglementation des valeurs mobilières. Tout rachat effectué en vertu d'une dispense accordée par une autorité de réglementation des valeurs mobilières sera généralement effectué à escompte par rapport au cours en vigueur sur le marché. Le nombre réel d'actions ordinaires rachetées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et le moment auquel ces rachats seront effectués (le cas échéant) seront déterminés par la FSL inc. Toute action ordinaire rachetée par la FSL inc. en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sera annulée ou utilisée dans le cadre de certains régimes incitatifs réglés en instruments de capitaux propres. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités donnera à la Compagnie la souplesse nécessaire pour acquérir des actions ordinaires afin de rembourser du capital aux actionnaires dans le cadre de sa stratégie globale de gestion du capital.

En 2023, la FSL inc. a racheté environ 2,8 millions d'actions ordinaires pour un coût total de 186 M\$ en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Toutes les actions ordinaires rachetées en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la FSL inc. ont par la suite été annulées.

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

<sup>2</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>3</sup> La FSL inc. (la société mère ultime) et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive.

## Notations de solidité financière

Les agences de notation indépendantes attribuent des notations aux titres émis par les sociétés et des cotes de solidité financière aux institutions financières comme la Sun Life du Canada.

Les notations de solidité financière attribuées par les agences de notation ont pour but de fournir un avis indépendant sur la qualité du crédit et la solidité financière d'une institution financière. Chaque agence de notation a élaboré sa propre méthode d'évaluation et de notation subséquente des compagnies d'assurance-vie.

Les agences de notation n'attribuent pas de notation de solidité financière à la FSL inc. Toutefois, des notations sont attribuées aux titres émis par la FSL inc. et ses filiales et sont expliquées à la rubrique « Notations » de la notice annuelle de la FSL inc.

Le tableau suivant présente un sommaire des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada au 31 janvier 2024 et au 31 janvier 2023.

	<b>A.M. Best</b>	<b>DBRS</b>	<b>Moody's</b>	<b>Standard &amp; Poor's</b>
<b>31 janvier 2024</b>	<b>A+</b>	<b>AA</b>	<b>Aa3</b>	<b>AA</b>
31 janvier 2023	A+	AA	Aa3	AA

Mesures les plus récemment adoptées par les agences de notation suivantes à l'égard des notations de solidité financière de la Sun Life du Canada :

- Le 28 mars 2023 – Standard and Poor's (« S&P ») a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 1<sup>er</sup> avril 2021 – Moody's a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 24 octobre 2023 – DBRS a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.
- Le 17 février 2023 – A.M. Best a confirmé la notation de solidité financière avec une perspective stable.

## H. Rendement des différents secteurs d'activité

Les activités de la Sun Life sont bien diversifiées dans plusieurs territoires et types d'activité, et elles sont soutenues par notre stratégie axée sur quatre piliers ainsi que par notre offre diversifiée de produits de gestion de patrimoine et d'assurance.

(en millions de dollars)

	2023	2022 <sup>1)</sup>
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)<sup>2)</sup></b>		
Gestion d'actifs	1 239	1 238
Canada	1 376	1 063
États-Unis	890	698
Asie	600	539
Organisation internationale	(377)	(169)
<b>Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale)<sup>2)</sup></b>	<b>3 728</b>	<b>3 369</b>
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires</b>		
Gestion d'actifs	1 067	1 148
Canada	1 252	1 241
États-Unis	576	532
Asie	511	210
Organisation internationale	(320)	(260)
<b>Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale) – actionnaires ordinaires</b>	<b>3 086</b>	<b>2 871</b>

<sup>1)</sup> Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

<sup>2)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur notre bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré.



# 1. Gestion d'actifs

Notre secteur d'activité Gestion d'actifs comprend la MFS et Gestion SLC. La MFS est un gestionnaire d'actifs de premier ordre d'envergure mondiale qui propose une gamme complète de produits et de services financiers offrant une valeur supérieure. De plus, elle gère activement des actifs pour des particuliers et des investisseurs institutionnels partout dans le monde. Gestion SLC est un gestionnaire d'actifs à l'échelle mondiale ayant des capacités dans les catégories d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs, y compris les titres à revenu fixe sur les marchés publics et privés, les titres de participation et de créance immobiliers et les titres de participation liés aux infrastructures, et qui gère des actifs pour le compte d'investisseurs institutionnels et de Clients fortunés partout dans le monde.

## Faits saillants de 2023

- Nous avons clôturé 2023 avec un actif géré de 1 015,9 G\$, qui se composait d'un actif de 792,8 G\$ (598,6 G\$ US) provenant de la MFS et d'un actif de 223,1 G\$ provenant de Gestion SLC.
- Les sorties nettes totales de 26,4 G\$ relatives à la gestion d'actifs reflètent les sorties nettes de 38,9 G\$ (28,8 G\$ US) de la MFS, partiellement contrebalancées par les entrées nettes de 12,5 G\$ de Gestion SLC.

### MFS

- La MFS a généré un bénéfice net solide, en plus de maintenir une solide marge d'exploitation nette avant impôt<sup>1)</sup> malgré les conditions de marché difficiles.
- Les placements ont affiché un rendement à long terme solide, tandis que 97 %, 95 % et 30 % de l'actif des fonds communs de placement de la MFS destinés aux particuliers aux États-Unis se sont classés dans la moitié supérieure de leurs catégories Morningstar pour ce qui est du rendement sur dix, cinq et trois ans, respectivement, au 31 décembre 2023.
- Au cours de l'exercice, la MFS est devenue le neuvième groupe de fonds en importance<sup>2)</sup> pour le secteur des fonds communs de placement offerts aux particuliers aux États-Unis en fonction de l'actif géré.
- La MFS se prépare à commercialiser des fonds négociés en bourse (des « FNB ») actifs au cours du prochain exercice, ce qui lui permettra de continuer à élargir la gamme diversifiée de produits de placement qu'elle offre aux Clients.

### Gestion SLC

- Le 1<sup>er</sup> février, nous avons conclu l'acquisition d'une participation de 51 %<sup>3)</sup> dans Advisors Asset Management, Inc. (« AAM »), une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis, avec l'option d'acquérir la participation restante dès 2028. Nous avons également conclu un partenariat stratégique avec la Banque Scotia au troisième trimestre de 2023 afin d'introduire des capacités en placements alternatifs à l'intention des particuliers au Canada. Les solides capacités de distribution aux particuliers d'AAM aux États-Unis, jumelées au partenariat stratégique avec la Banque Scotia, procurent à Gestion SLC une occasion attrayante de répondre à la demande croissante des investisseurs fortunés pour les actifs alternatifs.
- AAM a annoncé qu'elle distribuera l'IREIT de BGO<sup>4)</sup>, une fiducie de placement immobilier non cotée en bourse lancée par BentallGreenOak (« BGO »), ainsi que Crescent Private BDC, un fonds à capital fixe non coté en bourse lancé par Crescent Capital Group LP (« Crescent »), au début de 2023, ce qui vient souligner l'avantage stratégique de l'ajout de ce canal de distribution.
- BGO a conclu avec succès la clôture finale de son troisième fonds de prêts garantis au Royaume-Uni, avec un total de 1,4 G£ en engagements de plus de 25 investisseurs institutionnels mondiaux. Le fonds a dépassé son objectif initial et a constitué l'une des plus importantes levées de fonds européennes pour une stratégie de titres d'emprunt entièrement axée sur le Royaume-Uni.
- Crescent a conclu avec succès la clôture finale de son huitième fonds de solutions de crédit privé<sup>5)</sup>, mobilisant 8 G\$ US de capitaux investissables. Le fonds a dépassé sa cible initiale et a constitué la plus importante mobilisation de capitaux de l'histoire de Crescent.
- Gestion SLC a continué de démontrer son engagement envers les placements durables, BGO s'étant vu décerner, pour la treizième année consécutive, le prix ENERGY STAR® Partner of the Year 2023 – Sustained Excellence par la Environmental Protection Agency (« EPA ») et le Department of Energy des États-Unis, tandis qu'Infrared Capital Partners (« InfraRed ») continue d'investir du capital dans des entreprises qui aident à créer un avenir durable.

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Selon un rapport de la plateforme Simfund d'ISS Market Intelligence.

<sup>3)</sup> Après dilution.

<sup>4)</sup> Industrial Real Estate Income Trust de BGO (l'« IREIT de BGO »).

<sup>5)</sup> Crescent Capital Solutions VIII.

## Stratégie et perspectives

Notre stratégie vise à offrir des produits de placement par l'entremise de la MFS et de Gestion SLC, nous permettant de générer de la valeur à long terme pour nos Clients dans nos activités de gestion active des actifs ainsi que pour les catégories d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs. La MFS exerce ses activités principalement sur le marché institutionnel mondial, le marché des particuliers aux États-Unis et certains marchés des particuliers hors des États-Unis. Gestion SLC exerce ses activités principalement sur le marché institutionnel mondial, en offrant une plateforme vaste et étendue d'actifs à revenu fixe et d'actifs réels par l'intermédiaire de gestionnaires affiliés. Gestion SLC tire profit de l'expertise de longue date en matière d'investissements dans des catégories d'actifs privés de la Sun Life, à laquelle s'ajoute les capacités spécialisées en placements alternatifs des gestionnaires affiliés de Gestion SLC, pour offrir des solutions de placements personnalisées aux investisseurs. De plus, grâce à l'acquisition d'une participation majoritaire dans AAM et au partenariat avec Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia, Gestion SLC offrira également des solutions de produits de détail destinés au marché des Clients fortunés en Amérique du Nord.

### **MFS : Continuer à offrir un rendement des placements exceptionnel tout en répartissant le capital de façon responsable pour nos Clients**

La stratégie de gestion active de la MFS est axée sur l'offre de valeur à long terme à nos Clients. Notre rendement relatif nous confère une position concurrentielle solide :

- La MFS se trouve dans une situation avantageuse pour attirer des investissements de tous les secteurs Clients qui cherchent l'appréciation de leur capital à long terme fondée sur notre approche rigoureuse à long terme. Nous communiquons avec nos Clients afin de les inciter à se concentrer sur les horizons de placement à plus long terme de la MFS, afin de tirer profit de notre capacité éprouvée à offrir un rendement supérieur à celui des indices de référence lors d'un cycle du marché.
- Notre leadership solide en matière de facteurs ESG est intégré dans notre approche globale de placement, qui consiste à répartir le capital de façon responsable au nom de nos Clients.
- Notre orientation stratégique continue visant à développer des capacités en matière de produits à revenu fixe institutionnels et de ventes et à élargir nos initiatives destinées aux particuliers hors des États-Unis nous permet de répondre aux besoins uniques et locaux des Clients.
- La MFS vise à maintenir ses marges dans le quartile supérieur des marges de gestionnaires actifs tout en respectant notre engagement d'offrir une valeur à long terme aux Clients.
- Nous continuons de mettre l'accent sur la diversité à tous les niveaux et de promouvoir une culture inclusive.

### **Gestion SLC : Aider les investisseurs à atteindre leurs objectifs de placement en offrant une vaste gamme de catégories d'actifs alternatifs et de stratégies de placements à revenu fixe.**

Nous sommes dans une situation enviable pour tirer profit des tendances importantes dans nos marchés cibles grâce :

- Au fait que les investisseurs institutionnels continuent d'accroître les placements alternatifs et les placements à revenu fixe.
- À la demande croissante pour des placements alternatifs, y compris la demande parmi les investisseurs particuliers fortunés en Amérique du Nord.
- À la consolidation des relations de gestionnaire de placement par des investisseurs institutionnels.
- À la réalisation de synergies entre la gestion d'actifs alternatifs et les capacités d'assurance.
- À une attention accrue de certains investisseurs sur les questions liées aux facteurs ESG et les investissements durables.

Notre stratégie est de continuer à assurer un rendement des placements exceptionnel, à élargir et approfondir nos relations de distribution et à étendre notre gamme de produits, tout en conservant nos meilleurs talents. Gestion SLC est positionnée pour afficher une croissance à moyen terme, et nos objectifs<sup>1)</sup> consistent à atteindre un actif géré de 225 G\$, une marge d'exploitation de 30 % à 35 % et un bénéfice net sous-jacent de 235 M\$ d'ici 2025. Nous offrons à nos Clients une gamme attrayante de capacités de placement pour répondre à leurs besoins, notamment :

- Des capacités de premier plan en titres à revenu fixe, tant sur les marchés publics que privés, qui couvrent le crédit de première qualité et le crédit alternatif.
- Une expertise mondiale en biens immobiliers, autant pour les titres de capitaux propres que pour les titres de créance.
- Des capacités d'infrastructures mondiales.

<sup>1)</sup> Bien que Gestion SLC estime que nos objectifs financiers à moyen terme sont raisonnables, nous pourrions ne pas être en mesure de les atteindre dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme décrits ci-dessus. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Ils consistent en des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique P, « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme », du présent document.

### MFS

Une récession mondiale demeure possible. Nous évoluons dans un contexte de ralentissement de la croissance, où les coûts du capital et de la main-d'œuvre demeurent élevés, ce qui nécessite qu'un plus grand nombre de sociétés se recapitalisent à des taux plus élevés, compte tenu de la faible croissance des produits. Ces facteurs continueront de créer un contexte plus difficile pour générer de la valeur à court et à moyen terme. Les sociétés pouvant exercer leurs activités avec succès dans ce contexte plus difficile et coûteux seront récompensées par les investisseurs, ce qui pourrait donner plus d'occasions pour les gestionnaires actifs de surclasser les indices de référence n'ayant pas été présents sur le marché. La philosophie de placement de la MFS repose sur une approche à long terme et qui tient compte de l'ensemble du cycle économique. Notre envergure, notre historique à long terme éprouvé et nos vastes portefeuilles de produits, conjugués à notre philosophie de placement, nous placent en position avantageuse afin d'obtenir de solides résultats sur un cycle de marché. Notre structure des charges tire profit des coûts variables importants en fonction des actifs, des souscriptions ou de la rentabilité et, par conséquent, la majorité de nos charges s'ajuste en fonction de la dynamique du marché. En outre, nous continuerons de faire preuve de diligence à l'égard des dépenses discrétionnaires tout en investissant dans des initiatives stratégiques qui contribuent à la croissance de nos affaires à long terme.

### Gestion SLC

Compte tenu de l'incertitude économique et géopolitique actuelle, nous prévoyons une volatilité accrue des marchés des actions en raison de la hausse des taux d'intérêt à plus long terme et de l'incertitude persistante à l'égard d'une stabilisation des taux. Ces obstacles macroéconomiques devraient réduire notre capacité à mobiliser des capitaux à mesure que les investisseurs rééquilibreront leurs portefeuilles ou qu'ils reporteront l'engagement de capitaux supplémentaires, et à investir des capitaux compte tenu du contexte difficile entourant les transactions. Cependant, nous prévoyons que la demande pour les catégories d'actifs à revenu fixe et d'actifs alternatifs axés sur le rendement se poursuivra, car ces types d'actifs continuent de fournir une occasion de diversification des portefeuilles, une couverture potentielle contre l'inflation et une réduction de l'exposition globale aux risques pour l'ensemble des placements. Nous croyons être en bonne position pour répondre à cette demande grâce à notre plateforme de capacités de placement de classe mondiale, à nos activités complémentaires qui favorisent les occasions liées aux produits et à la distribution, ainsi qu'à notre capacité d'avoir accès à des ressources mondiales. L'acquisition d'une participation majoritaire dans AAM et le partenariat avec Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia donnent un nouvel élan à Gestion SLC afin de faire croître et d'élargir nos activités liées aux particuliers fortunés en Amérique du Nord. Les capacités de placement que nous utilisons pour nos Clients sont les mêmes que celles que nous utilisons pour gérer le fonds général de la Sun Life, ce qui facilite les occasions de coinvestissement venant harmoniser nos intérêts à ceux de nos Clients et permet à Gestion SLC d'effectuer une mise en marché rapide des produits.

## Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Gestion d'actifs	MFS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gère activement des actifs pour des particuliers et des Clients institutionnels, notamment des régimes de retraite, des fonds souverains, des organismes de réglementation monétaires, des fonds de dotation et des fondations.</li> <li>Les produits destinés aux particuliers sont distribués par des conseillers, des courtiers et d'autres professionnels.</li> <li>Les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un actif géré de 599 G\$ US</li> <li>Le 9<sup>e</sup> gestionnaire de fonds de placement destinés aux particuliers en importance aux États-Unis<sup>1)</sup></li> </ul>
	Gestion SLC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion SLC offre des solutions de crédit public et privé, de placements à revenu fixe et de placements dans les secteurs de l'immobilier et des infrastructures à ses Clients par l'entremise d'un groupe de gestionnaires affiliés, y compris : <ul style="list-style-type: none"> <li>BentallGreenOak, un gestionnaire de placements immobiliers à l'échelle mondiale;</li> <li>InfraRed Capital Partners, un gestionnaire de placements mondiaux des secteurs des infrastructures et de l'immobilier dont le siège social se trouve à Londres au Royaume-Uni;</li> <li>Crescent Capital Group, un gestionnaire d'instruments de crédit alternatifs d'envergure mondiale situé aux États-Unis;</li> <li>Gestion SLC, un gestionnaire d'actifs institutionnels nord-américain spécialisé dans les portefeuilles de placements à revenu fixe publics et privés de première qualité;</li> <li>Les produits institutionnels sont distribués par notre réseau de distribution interne, soutenu par un réseau de conseillers indépendants. L'acquisition d'une participation majoritaire dans AAM fournit un accès à la distribution aux particuliers aux États-Unis, ce qui permet à Gestion SLC de répondre à la demande croissante des investisseurs fortunés des États-Unis pour des actifs alternatifs. Gestion SLC a également conclu un partenariat stratégique avec la Banque Scotia afin d'introduire des capacités en placements alternatifs à l'intention des particuliers au Canada par l'intermédiaire de Gestion de patrimoine mondiale de la Banque Scotia.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un actif géré de 223 G\$</li> </ul>

<sup>1)</sup> Selon un rapport de la plateforme Simfund d'ISS Market Intelligence en fonction de l'actif géré au 31 décembre 2023.



## Résultats financiers

<b>Gestion d'actifs (en millions de dollars canadiens)</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Bénéfice net sous-jacent <sup>1)</sup>	<b>1 239</b>	1 238
À ajouter : Incidence des marchés	<b>(47)</b>	(22)
Participation de la direction dans les actions de la MFS	<b>12</b>	115
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>2), 3)</sup>	<b>(114)</b>	(176)
Amortissement des immobilisations incorporelles	<b>(23)</b>	(14)
Autres	<b>—</b>	7
<b>Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires</b>	<b>1 067</b>	1 148
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	<b>1 015,9</b>	952,0
Flux bruts (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	<b>151,1</b>	172,9
Flux nets (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	<b>(26,4)</b>	(22,0)
<b>MFS (en millions de dollars canadiens)</b>		
Bénéfice net sous-jacent <sup>1)</sup>	<b>1 044</b>	1 080
À ajouter : Participation de la direction dans les actions de la MFS	<b>12</b>	115
<b>Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires</b>	<b>1 056</b>	1 195
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	<b>792,8</b>	742,3
Flux bruts (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	<b>126,4</b>	140,6
Flux nets (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	<b>(38,9)</b>	(43,4)
<b>MFS (en millions de dollars américains)</b>		
Bénéfice net sous-jacent <sup>1)</sup>	<b>773</b>	832
À ajouter : Participation de la direction dans les actions de la MFS	<b>9</b>	87
<b>Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires</b>	<b>782</b>	919
Marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS <sup>1)</sup>	<b>38 %</b>	39 %
Actif net moyen (en milliards de dollars américains) <sup>1)</sup>	<b>572,9</b>	584,8
Actif géré (en milliards de dollars américains) <sup>1), 4)</sup>	<b>598,6</b>	547,9
Flux bruts (en milliards de dollars américains) <sup>1)</sup>	<b>93,7</b>	108,4
Flux nets (en milliards de dollars américains) <sup>1)</sup>	<b>(28,8)</b>	(33,1)
Augmentation (perte) de valeur de l'actif (en milliards de dollars américains)	<b>79,5</b>	(111,8)
<b>Gestion SLC (en millions de dollars canadiens)</b>		
Bénéfice net sous-jacent <sup>1)</sup>	<b>195</b>	158
À ajouter : Incidence des marchés	<b>(47)</b>	(22)
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>2), 3)</sup>	<b>(114)</b>	(176)
Amortissement des immobilisations incorporelles	<b>(23)</b>	(14)
Autres	<b>—</b>	7
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires</b>	<b>11</b>	(47)
Bénéfice tiré des honoraires <sup>1)</sup>	<b>290</b>	237
Marge avant impôt sur le bénéfice tiré des honoraires <sup>1), 5)</sup>	<b>24 %</b>	24 %
Marge d'exploitation nette avant impôt <sup>1), 5)</sup>	<b>22 %</b>	23 %
Actif géré (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	<b>223,1</b>	209,6
Flux bruts provenant de l'actif géré (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	<b>24,6</b>	32,3
Flux nets provenant de l'actif géré (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	<b>12,5</b>	21,5
Actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	<b>176,9</b>	164,4
Flux bruts provenant de l'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	<b>24,6</b>	33,0
Flux nets provenant de l'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	<b>14,2</b>	25,2
Actif administré (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	<b>49,8</b>	—
Mobilisation de capitaux (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	<b>13,1</b>	18,2
Déploiement de capital (en milliards de dollars canadiens) <sup>1)</sup>	<b>22,7</b>	30,2

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Les montants ont trait aux coûts d'acquisition relatifs aux sociétés liées de Gestion SLC, soit BentallGreenOak, InfraRed Capital Partners, Crescent Capital Group LP et Advisors Asset Management, Inc., y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers de 86 M\$ en 2023 (2022 – 64 M\$).

<sup>3)</sup> Les données reflètent la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées aux acquisitions et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC, dont le montant s'élevait à 42 M\$ (2022 – 80 M\$).

<sup>4)</sup> La MFS présente des renseignements mensuels sur son actif géré à la rubrique « Corporate Fact Sheet » de son site Web, qu'on peut consulter à l'adresse [www.mfs.com/CorpFact](http://www.mfs.com/CorpFact). La rubrique « Corporate Fact Sheet » présente également l'actif et le passif de la MFS en fonction des PCGR des États-Unis au 31 décembre 2023.

<sup>5)</sup> En fonction des 12 derniers mois. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

## Rentabilité

### Comparaison entre 2023 et 2022

Le bénéfice net sous-jacent de Gestion d'actifs s'est établi à 1 239 M\$, en hausse de 1 M\$, en raison des facteurs suivants :

- **MFS** : diminution de 36 M\$ (59 M\$ US) attribuable à la baisse des produits tirés des honoraires relatifs à l'actif net moyen et à la hausse des charges, partiellement contrebalancées par la hausse des produits nets tirés des placements et par l'incidence favorable du change.
- **Gestion SLC** : augmentation de 37 M\$ attribuable au fait que l'augmentation du bénéfice net sous-jacent est attribuable à la hausse du bénéfice tiré des honoraires et à une hausse des charges liées à la rétention au cours de l'exercice précédent, laquelle ne s'est pas reproduite. Le bénéfice tiré des honoraires<sup>1)</sup> a augmenté de 22 % en raison de la hausse de l'actif géré, reflétant une mobilisation et un déploiement de capitaux solides sur l'ensemble de la plateforme ainsi que l'acquisition d'AAM<sup>2)</sup>. La marge sur le bénéfice tiré des honoraires<sup>1)</sup> et la marge d'exploitation nette avant impôt<sup>1)</sup> pour 2023 se sont établies à 24 % et à 22 %, respectivement (2022 – 24 % et 23 %, respectivement).

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 1 067 M\$, en baisse de 81 M\$, ou 7 %, reflétant des variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS et une baisse de la valeur des placements immobiliers détenus dans le compte excédentaire de Gestion SLC, partiellement contrebalancées par une hausse plus modeste des passifs liés aux acquisitions<sup>3)</sup> de Gestion SLC par rapport à l'exercice précédent.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré de 37 M\$ et de 35 M\$, respectivement.

## Croissance

### Comparaison entre 2023 et 2022

L'actif géré du secteur Gestion d'actifs s'est établi à 1 015,9 G\$, en hausse de 63,9 G\$, ou 7 %, en raison des facteurs suivants :

- Les variations de la valeur de l'actif net de 91,6 G\$;
- L'actif géré découlant de l'acquisition d'AAM de 5,2 G\$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :
- Les sorties nettes de 26,4 G\$;
- Les distributions aux Clients de 6,5 G\$.

L'actif géré de la MFS a augmenté de 50,7 G\$ US, ou 9 %, en raison des facteurs suivants :

- Une augmentation de la valeur de l'actif de 79,5 G\$ US découlant de la hausse des marchés des actions, partiellement contrebalancée par des sorties nettes de 28,8 G\$ US.

Au quatrième trimestre de 2023, 97 %, 95 % et 30 % de l'actif des fonds communs de placement de la MFS offerts aux particuliers aux États-Unis se sont classés dans la moitié supérieure de leurs catégories Morningstar pour ce qui est du rendement sur dix, cinq et trois ans, respectivement.

L'actif géré de Gestion SLC a augmenté de 13,5 G\$, ou 6 %, en raison des facteurs suivants :

- Les entrées nettes de 12,5 G\$, l'acquisition d'AAM de 5,2 G\$ et les variations de la valeur de l'actif de 2,3 G\$, partiellement contrebalancées par les distributions aux Clients de 6,5 G\$.
- Les entrées nettes se composaient de la mobilisation de capitaux et des versements des Clients, qui ont totalisé 24,6 G\$, partiellement contrebalancées par des sorties de trésorerie de 12,2 G\$.

L'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires de Gestion SLC a augmenté de 12,4 G\$, ou 8 %, en raison des facteurs suivants :

- Les entrées nettes de 14,2 G\$, l'acquisition d'AAM de 5,2 G\$ et les variations de la valeur de l'actif de 0,2 G\$, partiellement contrebalancées par les distributions aux Clients de 7,2 G\$.
- Les entrées nettes se composaient du déploiement du capital et des versements des Clients, qui ont totalisé 24,6 G\$, partiellement contrebalancés par des sorties de trésorerie de 10,4 G\$.

## Acquisition d'Advisors Asset Management, Inc.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation de 51 %<sup>4)</sup> dans Advisors Asset Management, Inc. (« AAM »), une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis. Les solides capacités de distribution aux particuliers d'AAM aux États-Unis procurent à Gestion SLC une occasion attrayante de répondre à la demande croissante des investisseurs fortunés américains pour les actifs alternatifs. AAM fournit une gamme de solutions et de produits aux conseillers financiers des maisons de courtage, aux conseillers en placement inscrits et aux courtiers indépendants, et supervisait des actifs de 41,4 G\$ US (environ 54,9 G\$ CA) au 31 décembre 2023, à partir de dix bureaux situés dans neuf États américains. La Sun Life a l'option d'acquiescer la participation restante dans AAM à compter de 2028. À la suite de la transaction, le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires a été réduit de 156 M\$, principalement en raison de l'établissement de passifs financiers liés à l'augmentation prévue de notre participation future dans AAM. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Le 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation majoritaire dans Advisors Asset Management, Inc. (« l'acquisition d'AAM »), une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis, avec l'option d'acquiescer la participation restante à compter de 2028.

<sup>3)</sup> Les données reflètent la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées aux acquisitions et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC.

<sup>4)</sup> Après dilution.

## 2. Canada

Au Canada, nous sommes un chef de file des solutions en matière de protection, de santé, de gestion d'actifs et de gestion de patrimoine. Nous offrons des produits et des services procurant de la valeur à environ 5,5 millions de Clients. Nous sommes le plus important fournisseur de garanties collectives et de régimes collectifs de retraite au travail, et nous offrons une vaste gamme de produits distribués dans des réseaux à l'intention des particuliers. Notre objectif consiste à aider les Canadiens à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

### Faits saillants de 2023

#### **Faire progresser notre stratégie Une Sun Life**

- Nous avons amélioré l'outil numérique Un Plan, simplement Sun Life afin de permettre aux Clients de modifier directement leur parcours financier autant de fois qu'ils le veulent, tout en collaborant avec leur conseiller à l'atteinte de leurs objectifs personnalisés. À ce jour, environ 140 000 parcours financiers alimentés par Un Plan, simplement Sun Life ont été achevés, et nous avons également lancé les capacités libre-service de l'outil Un Plan pour les participants des régimes des RCR en 2023.
- Nous avons continué de simplifier les interactions des Clients avec nous en élargissant nos capacités numériques, notamment en leur donnant davantage de rétroaction afin de les aider à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs de retraite, et en intégrant la recherche de fournisseurs de Lumino Santé<sup>MC</sup> au processus de demande de règlement des Clients, permettant ainsi d'éliminer la saisie manuelle des renseignements sur les fournisseurs, de gagner du temps et d'améliorer l'efficacité opérationnelle.
- Les notifications de notre coach numérique, Ella, ont donné lieu à des versements de 2,4 G\$ dans des produits d'assurance et de 706 M\$ dans des produits de gestion de patrimoine au Canada, ce qui représente une hausse de 72 % et de 1 %, respectivement, par rapport à 2022. Ella offre des conseils pertinents et personnalisés pour aider les Clients à atteindre leurs objectifs en matière de santé et de finances.

#### **Accélérer notre stratégie en matière de gestion de patrimoine**

- Gestion d'actifs PMSL inc. s'est vu décerner le prix Mutual Fund Provider of the Year remis dans le cadre des Wealth Professional Awards, ce qui témoigne de son engagement à offrir constamment à ses Clients des services-conseils de qualité supérieure et des solutions de placement novatrices.
- Nous avons lancé le centre sur la retraite virtuel Xspace de PMSL, la première plateforme virtuelle 3D du genre, qui offre aux conseillers une expérience immersive leur permettant de gérer efficacement des volumes élevés d'information complexe et d'améliorer ainsi leur connaissance des produits et des solutions disponibles pour répondre aux besoins globaux en constante évolution des Clients.
- Nous continuons d'accroître nos capacités de distribution grâce à la création d'un courtier en valeurs mobilières, Valeurs mobilières Sun Life inc. (« VMML »). Nous avons reçu l'approbation de l'Organisme canadien de réglementation des investissements au cours du quatrième trimestre, et nous prévoyons procéder à un lancement opérationnel en 2024. L'élargissement de notre gamme de services dans VMML facilitera l'accès à des solutions de gestion de patrimoine, ce qui aidera les Clients à atteindre une sécurité financière durable.
- Nous avons élargi notre gamme de produits de gestion de patrimoine et d'actifs axés sur la durabilité grâce au lancement de trois fonds axés sur la durabilité.

#### **Renforcer et élargir nos activités en santé**

- Nous avons conclu l'acquisition de la société Dialogue Technologies de la santé inc. (« Dialogue »), principale plateforme de soins de santé virtuels et de mieux-être au Canada, offrant un accès abordable et sur demande à des soins de qualité. Cette acquisition nous aidera à donner aux Canadiens l'accès aux soins dont ils ont besoin, dans le confort de leur maison.
- Nous avons lancé la Pharmacie Lumino Santé<sup>MC</sup>, une nouvelle appli en ligne qui permet aux participants des régimes de garanties collectives de consulter un pharmacien compétent par clavardage ou appel téléphonique, et d'obtenir la livraison de leurs médicaments à domicile sans frais supplémentaires. Ce service aide les Clients à faire le suivi de leur consommation de médicaments et de leurs renouvellements, et leur envoie des messages importants concernant leurs médicaments sur ordonnance. En plus de ce lancement, nous avons également annoncé un investissement minoritaire dans Simpill Health Group Inc., qui exerce ses activités sous le nom de Pillway et est le fournisseur des services de pharmacie virtuels pour la Pharmacie Lumino Santé<sup>MC</sup>.
- Nous avons finalisé un contrat avec le Gouvernement du Canada afin d'agir comme administrateur du Régime canadien de soins dentaires (« RCSD »), qui procurera un accès à des soins dentaires pour les Canadiens dans le besoin. Grâce au RCSD, jusqu'à neuf millions de Canadiens de plus auront accès à des soins dentaires.
- À la suite d'un projet pilote couronné de succès, nous avons lancé notre coach virtuel en santé mentale, un outil numérique qui offre une approche personnalisée et proactive pour aider les participants des régimes collectifs à prendre des mesures afin d'améliorer leur bien-être mental. Environ 90 % des participants au projet pilote ont obtenu un résultat positif en matière de santé mentale après avoir utilisé le coach en santé mentale.
- Afin d'appuyer nos efforts en ce qui touche les garanties inclusives au travail, nous faisons en sorte qu'il soit plus facile pour les participants de comprendre les soins de santé adaptés à la culture qui sont couverts au titre du compte de dépenses personnel (« CDP ») standard. Par exemple, nous avons créé la catégorie Santé des Autochtones, qui met de l'avant la couverture des dépenses liées à la médecine traditionnelle et aux articles de cérémonies autochtones offerte par la Sun Life au titre du CDP.
- Nous avons mené un projet pilote sur les produits liés à notre programme Solutions distinctives pour le diabète et avons élargi le programme au-delà du diabète de type 2 afin d'y inclure également le diabète de type 1, le diabète gestationnel et le prédiabète. Le lancement complet des produits est prévu en 2024, et il viendra offrir aux Canadiens diabétiques la souplesse nécessaire pour obtenir la couverture dont ils ont besoin et mener une vie plus saine.
- Nous continuons d'être un chef de file en matière de couverture liée à l'affirmation de genre, en ajoutant plus d'options de maximums annuels et en créant un processus d'autorisation préalable propre à la Sun Life afin de rendre la couverture plus accessible.

### **Transformer la distribution aux particuliers**

- Nous avons accru notre présence par l'intermédiaire de *Prospr par Sun Life* en établissant des partenariats avec des courtiers hypothécaires nationaux afin d'offrir aux Canadiens un accès à des conseils et à des solutions en matière de protection pour leur procurer, à eux-mêmes et à leurs bénéficiaires, une sécurité financière à vie.

### **Maintenir une discipline financière**

- Nous avons contribué à la solide situation du capital de la Sun Life en prenant des mesures de gestion proactive, y compris une optimisation du capital de notre portefeuille de placements et la vente des activités liées aux marchés spéciaux<sup>1)</sup>.
- Nous avons simplifié nos interactions avec les Clients et avons réalisé des gains d'efficacité opérationnelle grâce au traitement numérique direct de 84 % des demandes de règlement de frais médicaux et dentaires collectifs et de 57 % des demandes provenant de robots conversationnels tout au long de l'exercice.

## **Stratégie et perspectives**

Notre marché canadien continue de faire face à des incertitudes liées au marché, à une population vieillissante et à un contexte difficile en matière de soins de santé. En outre, nous constatons une évolution dans le domaine de la technologie, de la gestion du patrimoine et de la distribution. Notre stratégie axée sur les Clients, nos activités diversifiées et notre réseau de distribution multicanaux nous permet de nous pencher sur ces tendances et de concrétiser notre raison d'être. Nous continuons à intégrer la durabilité à notre culture et à notre processus décisionnel afin de susciter des changements sociaux positifs, ainsi que d'accroître l'engagement des Clients et des employés. Nos priorités au Canada consistent à :

### **Faire progresser notre stratégie Une Sun Life**

- Soutenir les Clients dans les domaines de la santé, de la gestion de patrimoine et de la protection grâce à des solutions et des conseils globaux pour créer des Clients de la Sun Life pour la vie.
- Élargir et approfondir les relations avec nos Clients au moyen d'expériences personnalisées et harmonieuses dans tous les canaux de la Sun Life, par exemple au moyen de l'outil Un Plan, simplement Sun Life et d'offres intégrées à l'écosystème de santé, comme la Pharmacie Lumino Santé<sup>MC</sup>.

### **Accélérer notre stratégie en matière de gestion de patrimoine**

- Positionner Gestion d'actifs PMSL inc. en tant que moteur de croissance au Canada, permettant ainsi aux réseaux de distribution aux intermédiaires et aux réseaux internes d'accéder plus facilement à des solutions de placements et à une gamme de produits répondant à leurs besoins en gestion d'actifs.
- Accélérer les progrès quant à l'objectif de devenir le fournisseur de solutions de revenu de retraite et de succession de choix, en mettant l'accent sur les conseils, l'expérience et des produits distinctifs.
- Mettre l'accent sur l'expérience Client au moyen d'outils de planification améliorés et de la simplification des processus afin de favoriser le regroupement et la conservation des actifs.
- Demeurer un chef de file sur le marché en croissance du transfert des risques liés aux régimes de retraite au Canada en offrant des solutions personnalisées répondant aux besoins des employeurs en matière de gestion des régimes de retraite à prestations déterminées et de réduction des risques liés à ces régimes.

### **Renforcer et élargir nos activités en santé**

- Donner aux Canadiens les moyens d'agir plus tôt pour prévenir et réduire les risques pour la santé en élargissant nos solutions en matière de santé, y compris en tirant profit des capacités provenant de l'acquisition de Dialogue.
- Élaborer des solutions ciblées pour les Canadiens atteints de maladies chroniques comme le diabète afin d'accroître leur assurabilité et d'améliorer leur santé.
- Veiller à ce que les régimes de garanties collectives soient inclusifs et conformes aux priorités de leurs promoteurs en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, et mettent l'accent sur la santé des femmes.
- Continuer d'améliorer nos modèles prédictifs de tarification afin de réduire les risques au minimum, au moyen de méthodes avancées d'analyse des données et de modélisation prédictive.

### **Transformer la distribution aux particuliers**

- Continuer de bâtir un continuum de distribution omnicanal pour les particuliers adapté aux préférences et aux besoins des segments de Clients visés, y compris des réseaux de conseillers en assurance numériques, hybrides, en personne et indépendants.
- Moderniser notre réseau de services-conseils en personne au moyen de capacités numériques, de données et d'analyse qui permettent une expérience Client complète et personnalisée et améliorent la productivité des conseillers.
- Accroître et augmenter la portée de *Prospr par Sun Life*, en favorisant les relations avec les nouveaux Clients de la Sun Life et en ciblant les Canadiens qui préfèrent communiquer au moyen d'une expérience hybride, à la fois humaine et numérique.
- Tirer parti de l'essor du marché des conseillers en assurance indépendants en plus d'accroître et d'élargir les relations avec les promoteurs de régimes collectifs afin de stimuler la croissance.

<sup>1)</sup> Le 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons conclu la vente des activités liées aux marchés spéciaux de la Sun Life du Canada, une filiale en propriété exclusive de la FSL inc., à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (renommée Securian Canada) (la « vente des activités liées aux marchés spéciaux »).



**Maintenir une discipline financière**

- Améliorer l'expérience des conseillers et des Clients et favoriser l'efficacité opérationnelle au moyen d'initiatives numériques comme le traitement direct et le regroupement de données.
- Chercher des occasions novatrices à faible coût axées sur l'optimisation du capital et du risque.

**Perspectives**

---

Nos activités diversifiées, qui répondent aux besoins des Clients en gestion d'actifs et de patrimoine, l'assurance-vie et l'assurance-santé ainsi que la distribution multicanaux, nous placent en bonne position pour approfondir nos relations avec les Clients et saisir les nouvelles occasions lorsqu'elles se présentent. Nous continuons d'améliorer nos offres pour l'ensemble des parcours en matière de santé, de gestion de patrimoine et de protection de nos Clients, grâce à des investissements dans les systèmes, la distribution et les capacités numériques. Nous sommes convaincus que notre position de chef de file et notre envergure au Canada nous aideront à générer des résultats positifs pour nos Clients.

Notre discipline en matière de fixation des prix, nos activités diversifiées axées sur les Clients et notre gestion prudente des risques nous placent en bonne position pour faire face aux tendances actuelles en matière de démographie, de soins de santé, de technologie et de macroéconomiques.

## Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Gestion de patrimoine et d'actifs	Gestion de patrimoine de l'Individuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre des conseils aux particuliers afin de leur permettre, ainsi qu'aux membres de leur famille, d'atteindre une sécurité financière durable grâce à une vaste gamme de solutions de gestion de patrimoine, dont certaines sont fondées sur l'assurance.</li> <li>Les produits sont offerts par l'intermédiaire d'un modèle de distribution multicanaux comprenant le réseau de conseillers DFSL<sup>1)</sup>, un réseau de distribution aux intermédiaires (notamment des courtiers indépendants et des maisons de courtage) et un réseau de distribution directe.</li> <li>PMSL élabore des solutions de gestion de patrimoine pour les particuliers et les Clients institutionnels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2<sup>e</sup> rang au chapitre des souscriptions de produits à capital fixe<sup>2)</sup>, et 4<sup>e</sup> rang au chapitre des primes et des versements en gestion de patrimoine<sup>2)</sup></li> </ul>
	Régimes collectifs de retraite	<ul style="list-style-type: none"> <li>Propose des régimes de retraite à cotisations déterminées et des solutions pour les régimes à prestations déterminées au Canada pour les employeurs de toutes tailles.</li> <li>Tire profit de notre présence dans les milieux de travail pour offrir des régimes d'épargne facultatifs, notamment des régimes postérieurs à l'emploi destinés aux participants qui quittent un régime d'employeur.</li> <li>Les Solutions prestations déterminées offrent une gamme croissante de solutions de réduction des risques novatrices pour les régimes de retraite à prestations déterminées.</li> <li>Les produits sont distribués par l'intermédiaire de représentants, en collaboration avec des conseillers de divers réseaux de distribution et des conseillers en régimes collectifs.</li> <li>Capacités en matière de planification et de regroupement d'actifs permettant aux participants actuels et aux anciens participants des régimes de bénéficiaire d'une expérience simplifiée et harmonieuse auprès d'un seul fournisseur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> rang dans le marché des régimes à cotisations déterminées d'après le total de l'actif des régimes de capitalisation pour une 21<sup>e</sup> année consécutive<sup>3)</sup></li> <li>3<sup>e</sup> rang sur le marché des souscriptions de rentes pour les Solutions prestations déterminées<sup>2)</sup></li> </ul>
Santé et protection collective	Sun Life Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre aux Clients des expériences numériques personnalisées et sur demande en matière de santé, en tirant parti de notre acquisition de Dialogue, afin de leur permettre de prendre leur santé en main plus rapidement et d'obtenir de meilleurs résultats.</li> <li>Propose aux employeurs de toutes tailles au Canada des produits collectifs : assurance-vie, assurance dentaire, assurance-maladie complémentaire, assurance-invalidité et assurance maladies graves.</li> <li>Tire profit de notre présence dans les milieux de travail pour offrir aux participants des régimes, sur une base individuelle, des solutions d'assurance facultative comme des régimes d'assurance-vie et d'assurance-santé postérieurs à l'emploi.</li> <li>Les produits sont distribués par l'intermédiaire de représentants, avec la collaboration de conseillers indépendants, de conseillers en garanties</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chef de file des garanties collectives au Canada pour une 11<sup>e</sup> année consécutive<sup>4)</sup></li> </ul>
Protection individuelle	Assurance individuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé complets aux particuliers afin de les aider, ainsi que les membres de leur famille, à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.</li> <li>Les produits sont offerts par l'intermédiaire d'un modèle de distribution multicanaux comprenant le réseau de conseillers DFSL, un réseau de distribution aux intermédiaires (notamment des courtiers indépendants et des maisons de courtage) et un réseau de distribution directe, y compris <i>Prospr par Sun Life</i>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chef de file du marché de l'assurance-vie et de l'assurance-santé individuelles, en fonction des primes, pour une 3<sup>e</sup> année consécutive<sup>2)</sup></li> </ul>

<sup>1)</sup> Distribution Financière Sun Life (« DFSL ») est notre réseau de conseillers exclusif.

<sup>2)</sup> Part de marché, selon une évaluation de la Life Insurance Marketing and Research Association (la « LIMRA »), pour le cumul annuel au troisième trimestre de 2023.

<sup>3)</sup> Pension Universe Report de Fraser (en fonction de l'exercice clos en décembre 2022).

<sup>4)</sup> En fonction des produits pour l'exercice clos en décembre 2022, selon le Group Benefits Providers Report de 2023.

## Résultats financiers

(en millions de dollars)	2023	2022 <sup>1)</sup>
Gestion de patrimoine et d'actifs <sup>2)</sup>	432	364
Santé et protection collective <sup>2)</sup>	550	375
Protection individuelle <sup>2)</sup>	394	324
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>2)</sup></b>	<b>1 376</b>	<b>1 063</b>
À ajouter : Incidence des marchés <sup>1)</sup>	(243)	330
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	59	(228)
Acquisitions, intégrations et restructurations	76	(2)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(16)	(12)
Autres	—	90
<b>Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires<sup>1)</sup></b>	<b>1 252</b>	<b>1 241</b>
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) <sup>2)</sup>	21,4 %	16,3 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) <sup>2)</sup>	19,4 %	19,1 %
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs <sup>2), 3)</sup>	15 039	14 629
Souscriptions – santé et protection collective <sup>2)</sup>	591	533
Souscriptions – protection individuelle <sup>2)</sup>	609	496

<sup>1)</sup> Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

<sup>2)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité des secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

<sup>3)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les données sur les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs au Canada ont été mises à jour afin d'exclure les affaires conservées. Les montants présentés pour les périodes précédentes ont été mis à jour afin de refléter ce changement.

## Rentabilité

### Comparaison entre 2023 et 2022

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 1 376 M\$, en hausse de 313 M\$, ou 29 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 68 M\$ en raison de l'augmentation des produits tirés des placements découlant de la hausse des volumes et des rendements, partiellement contrebalancée par la baisse du bénéfice tiré des honoraires.
- **Santé et protection collective** : augmentation de 175 M\$ en raison de la croissance des primes tirées des affaires et de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité, reflétant l'augmentation des marges, la baisse du volume de règlements et la réduction de la durée des règlements.
- **Protection individuelle** : augmentation de 70 M\$ en raison de la croissance des affaires en vigueur, de la hausse de l'apport des placements et de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la protection.
- De plus, le bénéfice de l'ensemble des types d'activité susmentionnés comprend une hausse du bénéfice relatif au surplus attribuable à l'augmentation des profits réalisés et des produits d'intérêts nets liée à la hausse des taux, ainsi qu'une hausse des charges d'exploitation reflétant la croissance des volumes et les investissements continus dans les activités.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 1 252 M\$, soit un niveau stable par rapport à l'exercice précédent, tandis que l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction et le profit à la vente des activités liées aux marchés spéciaux ont été en grande partie contrebalancés par l'incidence des marchés et l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada<sup>1)</sup> au cours de l'exercice précédent. L'incidence des marchés est principalement attribuable aux taux d'intérêt et aux résultats liés aux placements immobiliers, partiellement contrebalancés par la hausse des marchés des actions.

## Croissance

### Comparaison entre 2023 et 2022

Les souscriptions au Canada comprenaient :

- Les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs se sont établies à 15,0 G\$, en hausse de 3 %, reflétant l'augmentation des souscriptions à la Gestion de patrimoine et l'individuelle, principalement à l'égard des fonds communs de placement, en grande partie contrebalancée par la baisse des souscriptions de régimes à cotisations déterminées enregistrées par les RCR.
- Les souscriptions en santé et protection collective se sont établies à 591 M\$, en hausse de 11 %, reflétant la hausse des ventes de contrats importants.
- Les souscriptions en protection individuelle se sont établies à 609 M\$, en hausse de 23 %, en raison de l'augmentation des souscriptions d'assurance vie entière avec participation.

L'actif géré de nos activités de gestion de patrimoine, incluant les RCR, s'est chiffré à 166,7 G\$ au 31 décembre 2023, en hausse de 14,4 G\$, ou 9,5 %, reflétant les fluctuations des marchés et les entrées nettes.

<sup>1)</sup> Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'appliquait rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral, le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré pour le secteur Canada a augmenté de 90 M\$ au quatrième trimestre de 2022, et cette augmentation est reflétée au poste Autres ajustements.

## Vente des activités liées aux marchés spéciaux

Le 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons conclu la vente des activités liées aux marchés spéciaux<sup>1)</sup> de la Sun Life du Canada à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (renommée Securian Canada). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

## Acquisition de Dialogue Technologies de la santé inc.

Le 3 octobre 2023, nous avons acquis Dialogue Technologies de la santé inc. (« Dialogue »). Par suite de cette acquisition, notre participation a augmenté, passant de 23 % à 95 %, pour un produit en trésorerie de 272 M\$ (pour la participation qui n'était pas auparavant détenue par la Sun Life ni conservée par certains membres de la haute direction de Dialogue). Dialogue est une plateforme canadienne de soins de santé et de mieux-être virtuels. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

## 3. États-Unis

La Sun Life États-Unis est l'un des plus importants fournisseurs de garanties collectives aux États-Unis, et offre à plus de 50 millions d'Américains des solutions d'assurance invalidité, d'assurance-vie, d'assurance-maladie complémentaire et d'assurance-maladie en excédent de pertes, ainsi que des garanties de frais dentaires et de frais d'optique par l'entremise d'employeurs, de partenaires du secteur et de programmes gouvernementaux comme les régimes Medicaid, Medicare Advantage, et le Children's Health Insurance Program (« CHIP »). Les services comprennent la gestion des absences, les soins dentaires et l'orientation dans le système de santé. Par ailleurs, le secteur États-Unis assure aussi la gestion d'environ 225 000 contrats d'assurance-vie et de rente individuels en vigueur ainsi que d'un portefeuille d'activités de réassurance fermées.

## Faits saillants de 2023

### Croissance des affaires

- La Sun Life États-Unis a une fois de plus enregistré une solide croissance de plus de 10 % au chapitre de son bénéfice sous-jacent, des souscriptions et des produits en 2023 en raison de la mise en œuvre fructueuse de sa stratégie visant à aider ses Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin, ainsi que de l'apport de l'acquisition de DentaQuest.
- Nous avons comptabilisé un total des nouvelles souscriptions de garanties de frais dentaires de plus de 650 M\$ US depuis l'acquisition de DentaQuest le 1<sup>er</sup> juin 2022, y compris la plus importante souscription avec le régime Medicare Advantage dans l'histoire de DentaQuest en 2023. Les souscriptions de garanties de frais dentaires sur les régimes commerciaux ont également augmenté de 55 % en 2023, alors que nous avons tiré parti de nos forces jumelées découlant de l'acquisition de DentaQuest.
- Les produits tirés de l'assurance collective ont augmenté de 14 % par rapport à 2022, reflétant les souscriptions et les résultats liés au maintien en vigueur solides, soutenus par des investissements dans les produits et les technologies, la hausse des primes moyennes par contrat et une fixation des prix disciplinée.
- Nous avons enregistré une augmentation de 34 % des primes tirées de l'assurance-maladie complémentaire d'un exercice à l'autre et nous avons été reconnus en 2023 comme le chef de file de la croissance des souscriptions facultatives dans la catégorie des grandes entreprises par Eastbridge Consulting<sup>2)</sup>. L'assurance facultative comprend les produits d'assurance-maladie complémentaires qui aident les participants à payer les coûts qui pourraient ne pas être couverts par leurs régimes médicaux.

<sup>1)</sup> Les marchés spéciaux comprennent une variété de Clients dans les secteurs des régimes d'associations et de groupes d'affinités et de l'assurance-crédit collective. Ce secteur d'activité faisait auparavant partie de la division de la Sun Life Santé.

<sup>2)</sup> En fonction des souscriptions de 2022. Eastbridge Consulting est la source de recherche, d'expertise et de services-conseils pour les entreprises exerçant leurs activités au sein du secteur de l'assurance facultative au travail et pour celles qui souhaitent y entrer. Depuis plus de 25 ans, Eastbridge a constitué la plus importante bibliothèque de données du secteur, ainsi qu'une pratique de consultation propre au secteur.



### **Aider nos Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin**

- Les solutions de recherche de soins de santé personnalisés de PinnacleCare ont aidé des participants à accéder à des soins de qualité en temps opportun, et leur ont fourni les connaissances nécessaires pour prendre des décisions éclairées à l'égard de leur santé. En 2023, l'outil Health Navigator a permis d'avancer plus de la moitié des rendez-vous des participants ayant un diagnostic de cancer récent ou en progression, par rapport à ce que ces patients auraient pu obtenir en utilisant les réseaux d'accès habituels aux hôpitaux.
- Nous avons ouvert cinq nouveaux cabinets Advantage Dental+ au Texas. Ces cabinets sont axés sur la prestation de soins bucco-dentaires de grande qualité et préventifs pour les enfants couverts par le régime Medicaid.
- Nous avons aussi annoncé un partenariat avec l'Independence Health Group basé à Philadelphie pour offrir des produits exclusifs d'assurance-maladie en excédent de pertes à ses Clients ayant des régimes d'assurance-maladie autofinancés pour y ajouter une protection en cas de hausse importante et imprévue des charges relatives aux soins de santé.
- Nous avons noué un nouveau partenariat privilégié avec OptiMed Health Partners<sup>1)</sup> afin d'améliorer l'accessibilité et l'abordabilité des médicaments de spécialité pour nos participants des régimes d'assurance en excédent de pertes. Le nouveau programme améliorera la façon dont ces médicaments sont administrés aux participants qui en ont besoin, souvent à la maison, tout en gérant les coûts croissants des soins de santé.
- Nous avons lancé en assurance collective une gamme bonifiée de produits d'assurance-invalidité spécifiquement conçue pour les professionnels de la santé, leur procurant une couverture de remplacement du revenu qui répond à leurs besoins particuliers.
- Nous avons lancé deux nouvelles options de régimes de garanties de frais dentaires commerciaux qui aident les participants à réduire les coûts à leur charge, à encourager les soins préventifs et à maximiser leurs garanties de frais dentaires.
- En tant que plus important fournisseur de garanties de frais dentaires au titre du régime Medicaid, DentaQuest a obtenu quatre nouveaux contrats auprès de Medicaid, venant soutenir notre mission consistant à donner l'accès aux soins dentaires aux familles et aux enfants provenant de collectivités mal desservies.
- Nous avons annoncé un partenariat avec Somatus, un fournisseur de soins médicaux virtuels à domicile soutenus par la technologie, afin de fournir un soutien individuel à nos participants atteints de maladie rénale chronique et d'insuffisance cardiaque congestive, deux maladies courantes associées à des coûts élevés.
- Nous avons établi un partenariat avec VirtualMe<sup>MC2)</sup> afin de fournir notre produit Health Navigator par l'intermédiaire des services de télésanté de celle-ci, qui répondent aux besoins des entreprises clientes ainsi que des particuliers sous-assurés ou non assurés.

### **Faciliter l'accès aux soins et aux prestations grâce aux solutions numériques**

- Nous avons élargi notre partenariat avec AbleTo, un important fournisseur de solutions virtuelles d'encadrement et de psychothérapie de première qualité fondées sur des données probantes, afin d'ajouter un programme de mieux-être numérique sur demande pour les participants de nos régimes d'assurance-vie collective dans le but de soutenir la santé émotionnelle et mentale.
- Nous avons conclu un partenariat avec Goodpath, une clinique virtuelle intégrative, afin d'offrir aux participants de nos régimes d'assurance-invalidité un accès à des services de soins globaux et d'améliorer le traitement des troubles du dos et de l'appareil musculosquelettique et de la COVID-19 longue.
- Nous avons élargi notre partenariat avec Teledentistry.com afin d'inclure les participants de DentaQuest, offrant ainsi aux participants un service virtuel leur permettant de consulter des fournisseurs de soins dentaires en tout temps dans certains États, ce qui facilite l'accès à des soins dentaires et à des conseils numériques.
- Nous avons amélioré le processus de tarification de l'assurance en excédent de pertes en introduisant un outil de tarification numérique avancé aux États-Unis. Grâce à cet outil, qui utilise l'apprentissage automatique, nous avons été en mesure de fournir un outil d'assurance-maladie en excédent de pertes à un plus grand nombre de Clients.
- Nous avons amélioré Sun Life Onboard, notre outil de mise en place des garanties entièrement numérique pour les employeurs et les courtiers, grâce au lancement de notre formulaire numérique intelligent. Ce nouveau formulaire numérisé permet de saisir l'information nécessaire pour remplir la configuration des produits d'assurance de l'employeur, ce qui a permis de réduire de six à trois jours le temps nécessaire aux Clients pour remplir les documents d'intégration.

## **Stratégie et perspectives**

Notre stratégie consiste à être un chef de file en matière de santé et d'avantages sociaux aux États-Unis, qui aide ses membres à avoir accès aux soins et à la couverture dont ils ont besoin. Le secteur de la santé et des avantages sociaux, qui représente 4,5 T\$ US et continue de croître, est complexe et en évolution rapide. La pénurie de personnel dans le secteur des soins de santé et la demande croissante réduisent la capacité du système de santé américain et rend l'accès aux soins plus difficile. Plus de 85 %, ou 7,2 G\$, de nos produits proviennent maintenant des produits et services de soins de santé, et nous jouons un rôle clé en tant que lien avec le système de soins de santé en aidant nos membres à obtenir les bons diagnostics, traitements et avantages sociaux. Nous avons considérablement amélioré nos capacités grâce aux acquisitions de DentaQuest et de PinnacleCare, ainsi qu'à l'ajout d'initiatives de soutien clinique à nos activités liées à l'assurance-invalidité. Nous nous distinguons ainsi en offrant des produits complémentaires aux produits d'assurance-maladie de base offerts par les principales compagnies d'assurance aux États-Unis. Nos activités d'assurance-maladie en excédent de pertes et de garanties de frais dentaires sont parmi les plus importantes dans leur secteur, tandis que nos activités d'assurance-vie et d'assurance-invalidité collectives figurent parmi les 10 premiers fournisseurs de produits. Par l'intermédiaire de notre division des garanties de frais dentaires, nous sommes également présents sur le marché vaste et en croissance des programmes d'État, qui touche plus de 160 millions d'Américains.

Nos outils numériques et nos services de soutien facilitent également les interactions avec nous et permettent de combler les lacunes dans la couverture des participants. Nous continuons également à tirer parti de nos capacités uniques à établir des partenariats pour favoriser notre croissance en offrant des solutions à plus de 100 régimes partenaires des secteurs de la santé et de l'assurance afin qu'ils puissent soutenir leurs participants.

<sup>1)</sup> OptiMed Health Partners est un fournisseur à licence nationale et multi-accrédité de services spécialisés d'injection et de perfusion.

<sup>2)</sup> VirtualMe<sup>MC</sup> fournit une gamme de services de télésanté et offre des soins de santé de qualité directement aux patients dans le besoin.

### **Aider nos Clients à obtenir les soins de santé et la couverture dont ils ont besoin**

- Renforcer notre position de chef de file dans le secteur de l'assurance-maladie en excédent de pertes et des solutions novatrices de gestion des risques pour les promoteurs de régimes autofinancés en continuant d'offrir des produits complémentaires, y compris l'outil Health Navigator, une innovation de PinnacleCare, afin d'aider les participants ayant de graves problèmes de santé à obtenir les soins dont ils ont besoin et de meilleurs résultats pour leur santé, ainsi qu'à réduire les coûts.
- Tirer parti de l'envergure et de l'expertise de DentaQuest afin d'offrir à tous des soins buccodentaires de qualité, d'aider les Américains à adopter un mode de vie sain, de poursuivre notre croissance sur le marché des programmes d'État et de devenir un chef de file des régimes de frais dentaires commerciaux grâce à nos capacités de premier plan.
- Axer les garanties collectives sur la santé et la productivité au moyen d'offres élargies et améliorées en assurance-invalidité, en gestion des absences, en assurance-vie et en assurance-maladie complémentaire pour offrir une protection du revenu, combler les écarts de couverture d'assurance et aider les Clients à obtenir les soins dont ils ont besoin pour se rétablir et reprendre le travail et leur vie normale.
- Aider les employeurs à se conformer à la réglementation complexe et permettre à un plus grand nombre d'Américains d'obtenir des congés familiaux et des congés de maladie payés.
- Favoriser la croissance de FullscopeRMS en tirant parti de notre expertise, de notre envergure et de notre gamme de solutions clés en main pour nos partenaires en matière de régimes d'assurance et de soins de santé afin d'améliorer la couverture des participants.

### **Faciliter l'accès aux soins et aux prestations grâce aux solutions numériques**

- Accroître notre capacité à intégrer d'autres grandes plateformes dans l'écosystème de la santé et des garanties, en offrant une meilleure expérience Client.
- Faciliter l'expansion du numérique au moyen de nouvelles capacités et de nouveaux partenariats en tirant parti des actifs existants afin d'offrir des analyses prédictives et personnalisées qui aideront les Clients à prendre les décisions éclairées.
- Tirer parti des outils numériques pour accroître les interactions avec les Clients et l'engagement virtuel, aider à mieux servir un plus grand nombre de participants et fournir des perspectives plus approfondies aux courtiers et aux employeurs.

### **Aider les titulaires de contrat de la Gestion des affaires en vigueur à atteindre une sécurité financière durable, tout en gérant efficacement nos activités**

- Continuer à offrir un excellent service à nos titulaires de contrat d'assurance individuelle et de rente individuelle.
- Optimiser la valeur des activités en créant des occasions pour améliorer la rentabilité, notamment en gérant les charges plus efficacement et en adoptant des stratégies de placements alternatifs.
- Gérer le risque et le capital de manière efficace par la réassurance et grâce à des gammes de produits conçus pour les contrats pouvant être transformés ou arrivant à échéance.

## **Perspectives**

Le secteur de l'assurance-maladie et de l'assurance collective aux États-Unis est vaste et en pleine croissance, les Clients étant de plus en plus conscients de la valeur de nos produits d'assurance et de nos services. Ces marchés demeurent concurrentiels, et nous avons l'intention d'y accroître notre rentabilité en tirant parti de notre position de chef de file, de notre expertise approfondie et de nos nouvelles capacités pour accentuer notre présence dans les secteurs des garanties et des services de santé, afin d'aider les Américains à adopter un mode de vie sain.

La vigueur de nos activités aux États-Unis se reflète dans la croissance de nos souscriptions, de nos produits et de notre bénéfice net en 2023. Les améliorations importantes apportées à nos produits, à nos systèmes et à nos capacités numériques au cours des derniers exercices jumelées à nos récentes acquisitions ont contribué à notre croissance.

Nous exerçons des activités diversifiées qui nous ont bien servis pendant la pandémie et qui sont en bonne position pour afficher une croissance. Malgré des difficultés à court terme dans la division des garanties de frais dentaires en raison du processus de révision effectué au sein du régime Medicaid après la fin de l'urgence en santé publique déclarée par le gouvernement fédéral, nous enregistrons une croissance des activités, nous disposons d'un nouveau bassin d'occasions d'affaires solides, et les facteurs fondamentaux demeurent solides. L'intégration de DentaQuest demeure conforme à l'échéancier prévu, et nous sommes en voie d'atteindre nos objectifs en matière de synergies. Les résultats des solutions en santé et en gestion des risques ont commencé à ralentir par rapport à leur rendement durant la pandémie, mais ils demeurent solides alors que nous fixons nos prix de façon responsable, investissons dans nos capacités en matière de santé et tirons parti de l'analyse des données pour différencier nos produits et services, ce qui nous permettra de continuer à faire croître nos activités en générant de solides marges bénéficiaires. Nous constatons des améliorations importantes au chapitre de l'assurance collective à mesure que l'incidence de la COVID-19 s'estompe et que nous tirons parti de notre rigueur continue en matière de fixation des prix, de la priorité que nous accordons à la gestion des demandes de règlements d'invalidité et de nos investissements dans les technologies qui ont amélioré l'expérience Client et stimulé les souscriptions et une forte persistance.

Nous continuons de collaborer avec les représentants des gouvernements des États et du gouvernement fédéral afin d'améliorer l'accès de nos Clients aux garanties. En plus de mettre l'accent sur les congés familiaux et les congés de maladie payés, nous avons défendu encore plus vigoureusement l'élargissement de l'accès aux garanties de frais dentaires pour les prestataires du régime Medicaid et d'autres programmes d'État, ainsi que le maintien de l'abordabilité des garanties de frais dentaires d'employeurs. Nous appuyons également la recommandation du Conseil consultatif de l'ERISA selon laquelle le Congrès devrait adopter une loi visant à assurer la parité en matière de santé mentale dans le secteur de l'assurance-invalidité de longue durée, celle-ci étant déjà requise dans le secteur de l'assurance-maladie. Nous continuons de surveiller les modifications législatives et réglementaires possibles dans des domaines importants susceptibles d'influer sur nos activités, la sécurité des données et la protection des renseignements personnels, les ratios de perte minimale pour les régimes d'assurance frais dentaires parrainés par des employeurs, ainsi que les exigences à l'égard des sous-traitants des gouvernements des États.

## Types d'activité et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Santé et protection collective	Garanties collectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre de produits et services d'assurance collective, y compris des solutions d'assurance-vie, d'assurance invalidité de courte et de longue durée, de gestion des absences, ainsi que des produits d'assurance facultative et complémentaire prévoyant le versement de prestations en cas d'hospitalisation, d'accidents et de maladies graves. Comprend notre entreprise FullscopeRMS, qui fournit des solutions de gestion des risques clé en main pour les assureurs et les régimes d'assurance-maladie.</li> <li>Les solutions en santé et en gestion des risques fournissent une protection contre les règlements de frais médicaux importants pour les promoteurs de régimes autofinancés au moyen de l'assurance-maladie en excédent de pertes et de services d'orientation dans le système de santé afin d'aider les participants à obtenir des soins et à améliorer leur santé.</li> <li>Nos produits sont distribués par l'intermédiaire de plus de 32 000 courtiers et conseillers indépendants, soutenus par plus de 165 représentants à l'interne.</li> <li>Sert plus de 60 000 employeurs dans le marché des petites, moyennes et grandes entreprises des États-Unis, et environ 19 millions de participants<sup>1)</sup>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le plus important fournisseur indépendant de produits d'assurance-maladie en excédent de pertes<sup>2)</sup></li> <li>Classée parmi les 10 premiers fournisseurs de produits collectifs d'assurance-vie et produits clé en main d'assurance-invalidité<sup>3)</sup></li> </ul>
	Garanties de frais dentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Offre aux employeurs de toutes tailles des produits et des services au titre des régimes Medicaid et Medicare Advantage, ainsi que des régimes commerciaux de garanties frais dentaires et frais d'optique.</li> <li>Sert environ 36 millions de participants<sup>4)</sup>.</li> <li>Fait la promotion de soins dentaires préventifs par l'entremise de son modèle novateur Preventistry®, qui met l'accent sur les soins précoces et de qualité, l'accès aux soins et des résultats mesurables.</li> <li>Environ 80 cabinets Advantage Dental+ situés dans des collectivités mal desservies afin d'aider à élargir l'accès aux soins dentaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2<sup>e</sup> plus important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis<sup>5)</sup></li> <li>Plus important fournisseur de garanties de frais dentaires au titre du régime Medicaid<sup>6)</sup></li> <li>Le réseau commercial Sun Life Dental Network® compte plus de 130 000 fournisseurs et offre un accès facile à des soins grâce aux garanties de frais dentaires offertes dans le réseau<sup>7)</sup></li> </ul>
Protection individuelle	Gestion des affaires en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assure la gestion d'environ 80 000 contrats d'assurance-vie individuelle, principalement des polices d'assurance-vie universelle et d'assurance-vie entière avec participation, et d'environ 105 000 contrats de rente individuels qui ont été vendus initialement au Royaume-Uni. Comprend également un portefeuille d'environ 40 000 contrats lié aux activités de réassurance fermées, qui incluent les garanties de revenu minimal, les garanties de capital-décès et l'assurance soins de longue durée individuelle, ainsi que l'assurance accident personnelle et l'assurance-médicale. Gestion des affaires en vigueur est un portefeuille fermé n'acceptant plus de nouvelles souscriptions.</li> </ul>	

<sup>1)</sup> Inclut les participants ayant également une couverture d'assurance frais dentaires et/ou frais d'optique commerciale de la Sun Life.

<sup>2)</sup> Classement établi par la Sun Life en fonction des données du rapport Accident and Health Policy Experience de 2022 publié par la National Association of Insurance Commissioners (« NAIC »). Un fournisseur indépendant de produits d'assurance en excédent de pertes est défini comme un fournisseur de produits d'assurance en excédent de pertes qui n'offre pas aussi de services de gestion de règlements de coûts médicaux.

<sup>3)</sup> Selon les rapports annuels Sales & In-Force de 2022 de la LIMRA pour l'assurance-vie et l'assurance-invalidité collectives. Les résultats au chapitre de l'invalidité de longue durée excluent les rachats effectués dans les réserves. Les résultats au chapitre de l'assurance-vie temporaire et de l'assurance invalidité de longue durée et de courte durée collectives excluent les ventes faites par l'entremise d'associations; comprend les affaires en vigueur gérées par la Sun Life pour le compte de partenaires du secteur de l'assurance.

<sup>4)</sup> Inclut les participants ayant également une couverture d'assurance collective de la Sun Life.

<sup>5)</sup> D'après le nombre de participants au 31 décembre 2022. Classement établi par la Sun Life à l'aide des informations publiées par des concurrents.

<sup>6)</sup> D'après le nombre de participants en date de septembre 2023. Classement établi par la Sun Life à l'aide de données publiques provenant des faits saillants de l'adhésion à Medicaid et à CHIP en date de septembre 2023, de données provenant d'organismes offrant le régime Medicaid et d'autres sources, ainsi que d'informations publiées par des concurrents.

<sup>7)</sup> Le réseau commercial Sun Life Dental Network inclut sa société liée Dental Health Alliance®, L.L.C. (« DHA® ») et des dentistes ayant conclu des ententes d'accès avec d'autres réseaux de soins dentaires.

## Résultats financiers

(en millions de dollars américains)

	2023	2022 <sup>1)</sup>
Santé et protection collective <sup>2)</sup>	568	450
Protection individuelle <sup>2), 3)</sup>	95	81
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>2)</sup></b>	<b>663</b>	<b>531</b>
À ajouter : Incidence des marchés <sup>1)</sup>	(25)	(30)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(48)	40
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>4)</sup>	(87)	(103)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(63)	(47)
Autres	—	13
<b>Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires<sup>1)</sup></b>	<b>440</b>	<b>404</b>
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) <sup>2)</sup>	14,2 %	13,6 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) <sup>2)</sup>	9,4 %	10,3 %
Marge après impôt des Garanties collectives (en %) <sup>2), 5)</sup>	10,0 %	8,1 %
Souscriptions – santé et protection collective <sup>2), 6)</sup>	1 680	1 464

<sup>1)</sup> Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

<sup>2)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité exercées dans les divisions de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

<sup>3)</sup> Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, les activités de rentes à constitution immédiate fermées au Royaume-Uni ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis à la suite de la vente de la Sun Life UK. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. De plus, avec prise d'effet au troisième trimestre de 2023, les activités de réassurance fermées ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis.

<sup>4)</sup> Comprend les coûts d'acquisition et d'intégration de DentaQuest, acquise le 1er juin 2022.

<sup>5)</sup> En fonction du bénéfice net sous-jacent des quatre derniers trimestres. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>6)</sup> Les montants des périodes précédentes liés aux souscriptions de garanties de frais dentaires aux États-Unis ont été retraités afin de refléter de nouvelles informations.

## Rentabilité

### Comparaison entre 2023 et 2022

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 663 M\$ US, en hausse de 132 M\$ US, ou 25 %, en raison des facteurs suivants :

- **Santé et protection collective** : augmentation de 118 M\$ US en raison de la solide croissance des primes enregistrée pour toutes les activités, de l'apport de l'acquisition de DentaQuest et de la hausse du résultat net des activités de placement, y compris la hausse du bénéfice sur le surplus reflétant une augmentation des produits d'intérêts nets découlant de la hausse des taux. Les résultats de l'exercice comprennent des marges favorables relativement à l'assurance-maladie en excédent de pertes, ainsi que des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité pour l'assurance-invalidité collective, partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre des garanties de frais dentaires reflétant principalement l'incidence du réexamen de l'admissibilité au régime Medicaid après la fin de l'urgence de santé publique, ainsi que par les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité pour l'assurance collective. Les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité se sont améliorés de façon significative par rapport aux résultats liés à la pandémie au cours de l'exercice précédent.
- **Protection individuelle** : augmentation de 14 M\$ US. L'inclusion des activités de rentes à constitution immédiate au Royaume-Uni<sup>1)</sup> et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité ont été partiellement contrebalancées par la diminution du résultat net des activités de placement.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 440 M\$ US, en hausse de 36 M\$ US, ou 9 %, en raison de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, partiellement contrebalancée par les modifications des hypothèses et mesures de la direction. Les résultats de l'exercice précédent comprennent un profit tiré de la cession-bail du bureau de Wellesley, partiellement contrebalancé par une charge reflétant la résolution d'une question liée à la fixation des prix de la réassurance pour la Gestion des affaires en vigueur.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré de 31 M\$ et de 26 M\$, respectivement.

## Croissance

### Comparaison entre 2023 et 2022

Les souscriptions de produits collectifs enregistrées aux États-Unis se sont établies à 1 680 M\$ US, en hausse de 216 M\$ US, ou 15 %, en raison de la hausse des souscriptions de garanties de frais dentaires<sup>2)</sup> au sein des régimes Medicare Advantage, Medicaid et commerciaux, et de la hausse des souscriptions d'assurance-maladie en excédent de pertes, partiellement contrebalancées par la diminution des souscriptions d'assurance collective.

<sup>1)</sup> Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited à Phoenix Group Holdings plc (la « vente de la Sun Life UK »). En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance qui, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, est comptabilisé dans la Gestion des affaires en vigueur au sein du secteur États-Unis. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

<sup>2)</sup> Les ventes de garanties de frais dentaires comprennent les ventes provenant de DentaQuest, acquise le 1<sup>er</sup> juin 2022.



## 4. Asie

Nos activités dans l'ensemble de l'Asie nous placent en excellente position pour tirer profit des perspectives de croissance élevée dans la région. Nous exerçons nos activités dans huit marchés asiatiques, offrant de la valeur à plus de 28 millions de Clients. Les marchés de l'ANASE offrent des solutions de gestion d'actifs, de gestion de patrimoine, d'assurance et de santé par l'intermédiaire d'un réseau de distribution multicanaux aux Philippines, en Indonésie et au Vietnam. Le marché de Hong Kong offre des produits d'assurance individuelle et des produits de gestion de patrimoine par l'intermédiaire d'un réseau de distribution d'agences, de courtiers et de la bancassurance. Nos coentreprises en Chine, en Inde et en Malaisie offrent des solutions de gestion d'actifs et de gestion de patrimoine, de protection et de santé. Les marchés de la clientèle fortunée offrent des solutions d'assurance individuelle aux familles et aux particuliers fortunés, et ils exercent leurs activités à Singapour et aux Bermudes. Le bureau régional représente le siège social de nos activités en Asie, situé à Hong Kong.

### Faits saillants de 2023

#### ***Tirer parti de l'excellence de la distribution pour diversifier notre composition, accroître notre envergure et avoir une incidence sur nos Clients***

- Les souscriptions de protection ont connu un essor solide, avec une croissance de 44 %<sup>1)</sup> et des produits totaux pondérés tirés des primes de 6,0 G\$, en hausse de 23 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète l'augmentation de la demande découlant de la levée des restrictions relatives aux voyages en raison de la pandémie au début de 2023, l'apport continu du secteur de la clientèle fortunée en raison de notre stratégie d'acquisitions ciblées, et des investissements dans une composition équilibrée des activités de distribution.
- À Hong Kong, nous avons ouvert Sun Gateway, un centre de service à la clientèle de prestige, qui offre aux Clients fortunés des conseils professionnels en assurance et un guichet unique de produits et de services, avec une équipe de conseillers financiers sur place et de représentants du service à la clientèle qui répondent à leurs besoins en matière de gestion de patrimoine et de protection aux différentes étapes de la vie.
- Aux Philippines, nous avons maintenu notre position de chef de file au chapitre des primes liées aux affaires nouvelles et du total des primes en 2022, ce qui reflète notre excellente gamme de produits et notre service exceptionnel aux Clients. Nos efforts pour améliorer la vie de nos Clients ont été récompensés et, pour la 14<sup>e</sup> année consécutive, la Sun Life a reçu le prix Platine<sup>2)</sup> pour avoir été choisie comme la compagnie la plus digne de confiance dans le secteur de l'assurance-vie aux Philippines.
- Nous continuons de réaliser notre stratégie de croissance à l'aide d'investissements stratégiques. À Hong Kong, nous avons augmenté notre investissement stratégique dans la Bowtie Life Insurance Company Limited (« Bowtie »), premier assureur virtuel de Hong Kong et chef de file du marché avec une part d'environ 30 %<sup>3)</sup> du canal de vente direct.
- La bancassurance est un canal de distribution essentiel en Asie pour concrétiser notre raison d'être. Nous avons conclu une entente de bancassurance exclusive de 15 ans à Hong Kong avec la Dah Sing Bank (« Dah Sing »). Aux termes de cette entente, la Sun Life sera le fournisseur exclusif de solutions d'assurance-vie pour environ 570 000 clients particuliers de services bancaires de la Dah Sing, afin de répondre à leurs besoins en matière d'épargne et de protection à différentes étapes de la vie. Il s'agit de la première entente de bancassurance exclusive de la Sun Life à Hong Kong, et d'un complément utile à notre réseau de plus de 2 500 conseillers en assurance. Les souscriptions ont commencé en juillet 2023, et nous avons constaté un essor des souscriptions découlant de cette entente au second semestre de l'exercice.

#### ***Être un leader des services numériques afin d'améliorer l'expérience numérique et de transformer l'expérience de nos Clients et conseillers, tout en favorisant une plus grande efficacité et une plus grande évolutivité***

- En raison de notre volonté d'avoir une incidence significative sur nos Clients tout au long de leur vie, nous continuons d'améliorer l'expérience en matière de services numériques afin de simplifier leurs interactions avec nous. Nous avons réalisé des progrès importants en 2023, alors que 87 % des demandes de contrats et 48 % des demandes de règlement ont été soumises numériquement, soit des hausses respectives de 4 et de 10 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent.
- En Malaisie et en Indonésie, les notes de satisfaction des Clients<sup>4)</sup> ont augmenté de façon importante, soit de onze et trois points de pourcentage, respectivement, par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration a été favorisée par l'amélioration de nos capacités numériques, la promotion de la sensibilisation au numérique et la centralisation des Clients par l'amélioration des produits, des processus et des solutions, ainsi que par l'établissement de relations de confiance avec nos Clients et nos conseillers.
- Nous avons créé et lancé le premier canal numérique direct de la Sun Life pour les cotisations volontaires déductibles aux fins de l'impôt pour les Clients des fonds de prévoyance obligatoires à Hong Kong, ce qui a donné lieu à une augmentation globale de 28 % des demandes de cotisations volontaires déductibles par rapport à l'exercice précédent. Ce canal nous donne également l'occasion d'appliquer des capacités de vente directe à d'autres produits pour l'ensemble de nos activités à Hong Kong.
- Au Vietnam, nous avons lancé une nouvelle solution Point of Sale, qui permet de créer une expérience intégrée et transparente pour les Clients et les conseillers, et nous avons mis en œuvre des capacités de configuration des produits afin de réduire les délais de mise en marché.

<sup>1)</sup> Cette variation exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Prix Trusted Brands.

<sup>3)</sup> Selon les statistiques provisoires pour 2021 à 2023 relatives aux activités à long terme de l'Insurance Authority, Bowtie s'est classée au premier rang en fonction du nombre de nouveaux contrats individuels payés souscrits par l'intermédiaire du canal direct à Hong Kong.

<sup>4)</sup> La note relative à la satisfaction globale des Clients envers la Sun Life est tirée d'un sondage semestriel qui évalue la relation d'ensemble que les Clients entretiennent avec la Sun Life. Ce programme d'évaluation est mené en collaboration avec un organisme indépendant de recherche sur le marché.

### **Intégrer la durabilité à nos activités afin de favoriser la création de valeur, d'avoir une incidence positive et de nous conformer à notre raison d'être**

- Afin de permettre à nos Clients d'atteindre une sécurité financière durable, nous avons élargi notre gamme de produits liés aux facteurs ESG. À Hong Kong, nous avons lancé deux produits<sup>1)</sup> qui offrent un potentiel de croissance financière à long terme et des options souples de retrait au comptant tout en intégrant activement les facteurs ESG aux stratégies de placement. Nous avons également lancé les premiers régimes d'assurance-vie entière<sup>2)</sup> axés sur les placements tenant compte des facteurs ESG à Hong Kong, le premier fonds de prévoyance obligatoires axé sur les faibles émissions de carbone<sup>3)</sup> à Hong Kong et le premier fonds d'assurance-vie universelle à capital variable axé sur la durabilité<sup>4)</sup> pour la Sun Life aux Philippines.
- Nous avons commencé à adopter l'infonuagique au cours de l'exercice et avons réalisé des progrès importants en achevant la migration infonuagique au Vietnam, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte de nos centres de données d'ici 2025.
- Afin de promouvoir une sécurité financière et une vie plus saine en tant qu'entreprise de confiance et responsable, nous déployons des efforts continus pour améliorer la littératie financière aux Philippines, au Vietnam, en Malaisie et en Indonésie, nous organisons diverses campagnes et programmes de santé et de mieux-être dans la région et nous parrainons des initiatives philanthropiques en continu, dont voici quelques exemples :
  - Le programme Brighter Health Blood Glucose Screening, qui propose des dépistages gratuits du glucose dans plus de 200 pharmacies, ainsi que des contrôles gratuits de santé oculaire dans 44 établissements en Malaisie.
  - Le Programme Brighter School, qui vise à revitaliser les installations scolaires de 600 résidents d'écoles, ainsi que le programme Build Our Kids Success, qui aide environ 12 000 enfants à vivre en meilleure santé en Indonésie.
  - Nous avons établi le partenariat Hoops + Health avec Beyond Sport, une fondation mondiale qui préconise les changements sociaux par le sport, afin de remettre à neuf six terrains d'Asie afin de permettre la création d'espaces sûrs favorisant les programmes de sports pour les jeunes.

### **Capacités de gestion du risque et solidité financière**

- Conformément à nos efforts dans l'adoption de pratiques financières prudentes qui protègent nos Clients tout en renforçant nos capacités de gestion du risque, la Sun Life Hong Kong a obtenu l'approbation de l'Insurance Authority de Hong Kong pour l'adoption anticipée du programme de capital pondéré en fonction du risque, à compter de la fin juin 2023. La Sun Life Hong Kong figure parmi les quelques assureurs à Hong Kong ayant fait la transition à ce programme plus tôt que prévu, ce qui reflète nos capacités de gestion du risque et notre solidité financière.

<sup>1)</sup> SunJoy et SunGift.

<sup>2)</sup> SunGuardian et SunProtect. En fonction des conditions du marché le 30 juin 2023 pour SunGuardian et SunProtect et d'une comparaison avec d'autres régimes d'assurance-vie entière pour de nouvelles entreprises mixtes et à long terme, au sens de la Insurance Authority dans le Register of Authorized Insurers.

<sup>3)</sup> Sun Life MPF Global Low Carbon Index Fund. Au 28 juillet 2023, selon le site Web de MPFA (<https://www.mpfa.org.hk>), le Sun Life MPF Global Low Carbon Index Fund est le seul fonds de prévoyance obligatoire axé sur les faibles émissions de carbone.

<sup>4)</sup> Le Peso Global Sustainability Growth Fund.

## Stratégie et perspectives

Nous continuerons de tirer parti des nouvelles occasions afin d'atteindre nos objectifs de croissance ambitieux et de prendre de l'envergure dans tous nos marchés. Nous nous engageons à atteindre l'excellence de la distribution et à offrir une expérience numérique harmonieuse à nos Clients et conseillers afin d'avoir une incidence sur nos Clients. Nous continuerons de promouvoir notre culture solide et distinctive, tout en attirant, en développant et en habilitant des talents de haut niveau. Nous intégrerons la durabilité à nos activités, à mesure que nous interagirons avec nos Clients tout au long de leur cheminement vers une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nos priorités en Asie se présentent comme suit :

### **Offrir des services de bancassurance et des agences à croissance durable, intégrer la qualité et optimiser la composition de la distribution**

- Atteindre une envergure durable grâce à un éventail diversifié de canaux performants et axés sur la qualité qui améliorent notre incidence sur nos Clients en offrant des conseils globaux en matière de souscriptions, dans le cadre de l'élargissement de notre gamme de solutions en matière d'assurance-vie, de gestion de patrimoine et d'assurance-santé.
- Continuer de collaborer efficacement avec les partenaires de bancassurance existants afin de réaliser le potentiel des récentes ententes et de gagner de l'envergure en intégrant nos produits d'assurance aux parcours bancaires des Clients, en intégrant des outils numériques et en collaborant avec nos partenaires.
- Faire croître notre réseau d'agences et devenir le partenaire de choix des conseillers afin de développer des talents actifs et durables au sein des agences.

### **Renforcer notre marque et nos propositions de valeur différentes pour les Clients afin d'établir et d'approfondir des relations de qualité avec nos Clients, nos conseillers et nos employés**

- Offrir une excellence numérique pouvant offrir des propositions et des expériences simples, pertinentes et fiables à nos Clients et partenaires.
- Bâtir une marque distinctive et digne de confiance en investissant davantage dans des publicités à grande visibilité qui font mieux connaître et prendre en considération la Sun Life pour l'ensemble de l'Asie.
- Fournir des conseils de qualité et offrir des solutions financières pertinentes afin de permettre aux Clients de prévoir des événements financiers défavorables, de s'en protéger et d'investir pour leur avenir.
- Devenir un partenaire dans les parcours santé de nos Clients en offrant un plus large éventail de solutions de santé utiles et en renforçant le niveau d'engagement dans l'ensemble des relations avec nos Clients.
- Intégrer les facteurs ESG à nos processus de placement et offrir des occasions de placement liées aux facteurs ESG à nos Clients.

### **Transformer l'expérience des Clients et des conseillers, réaliser des gains d'efficacité, fidéliser les Clients et en accroître le nombre et élargir nos marchés**

- Numériser nos affaires et tirer profit des outils et plateformes technologiques répandus dans la région afin de faciliter les interactions des Clients et des conseillers avec nous.
- Favoriser l'engagement de nos Clients existants et potentiels en étant plus personnels, plus proactifs et plus prédictifs. Créer des expériences personnalisées pour consolider nos relations avec nos Clients et améliorer la fidélisation de ceux-ci.
- Habilitier les conseillers, notamment au sein du réseau de distribution de bancassurance, en mettant en place les meilleures capacités numériques et de données du secteur, permettant ainsi de générer des occasions, de créer des expériences plus stimulantes, d'avoir une incidence sur nos Clients et d'améliorer la conversion des prospects, la productivité des conseillers, le recrutement et la formation. Accélérer la modernisation des bases technologiques et positionner les investissements numériques afin de réduire les coûts unitaires et d'améliorer l'expérience des conseillers et des Clients.
- Offrir des innovations numériques pour nos divisions permettant de générer de la croissance, de réaliser des gains d'efficacité, de prendre de l'envergure et de se distinguer.

## Perspectives

Nos activités diversifiées combinées à notre présence dans différents pays ainsi que notre capacité de distribution multicanaux nous mettent en bonne position pour renforcer nos relations avec nos Clients, saisir les occasions à mesure qu'elles se présentent et nous protéger des cycles économiques et des changements réglementaires défavorables dans n'importe quel marché. Malgré les obstacles à court terme liés à la volatilité des marchés, nous nous attendons à ce que la croissance économique de la région se poursuive et à ce que la création rapide de richesses, conjuguées aux faibles taux de pénétration de l'assurance, se traduisent par une croissance soutenue pour l'ensemble de nos marchés à moyen terme. En outre, nous prévoyons continuer de joindre un plus grand nombre de Clients en élargissant et en solidifiant notre réseau d'agences de grande qualité, notre réseau diversifié de partenaires en bancassurance et nos partenariats avec des courtiers. Nous sommes convaincus que notre position parmi les chefs de file mondiaux de l'assurance à l'intention des Clients fortunés à l'échelle internationale continuera de générer de la valeur et des résultats positifs pour nos Clients.

L'incertitude économique et géopolitique ainsi que la concurrence féroce, le ralentissement des marchés des actions, la hausse des taux d'intérêt et l'inflation continuent de nous poser des défis. Cependant, notre engagement ferme envers notre raison d'être et nos Clients, l'amélioration de notre situation actuelle au sein des marchés, nos importantes relations stratégiques, nos investissements dans le numérique et l'analytique et notre capacité à tirer profit de l'expertise mondiale de la Sun Life nous placent dans une position avantageuse pour l'avenir. En raison du fait que les gouvernements locaux continuent à déléguer les responsabilités vers leurs citoyens dans les domaines de la retraite et de la santé, nous sommes en position avantageuse pour offrir une gamme diversifiée de produits et solutions à nos Clients actuels et potentiels.

## Types d'activités et divisions

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Gestion de patrimoine et d'actifs	<b>ANASE</b> <i>Philippines</i> <sup>1)</sup>	• Nous proposons des services de gestion d'actifs à des particuliers et à des Clients institutionnels par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers, de bancassurance et de partenaires numériques.	• 2 <sup>e</sup> plus importante société de fonds communs de placement au pays <sup>2)</sup>
	<b>Hong Kong</b>	• Nous proposons aux particuliers et aux entreprises des fonds de prévoyance obligatoires et des services d'administration de régimes de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences et de courtiers.	• 3 <sup>e</sup> plus important fournisseur de fonds de prévoyance obligatoires en fonction de l'actif géré, au 3 <sup>e</sup> rang en fonction des entrées de trésorerie nettes <sup>3)</sup>
	<b>Coentreprises</b> <i>Chine</i> <sup>4)</sup>	• Nous offrons des services de gestion d'actifs institutionnels, de gestion passive d'actifs pour le compte de tiers et de financement par emprunt par l'entremise de la distribution directe.	• 12 <sup>e</sup> plus important fournisseur de fonds communs de placement <sup>5)</sup>
	<i>Inde</i> <sup>6)</sup>	• Nous proposons des services de gestion d'actifs à des particuliers et à des investisseurs institutionnels par l'entremise de conseillers indépendants, de banques et de réseaux de distribution directe.	• 6 <sup>e</sup> plus importante entreprise de fonds communs de placement au pays <sup>7)</sup>

<sup>1)</sup> Philippines : comprend une coentreprise avec le groupe Yuchengco, la Sun Life Grepa Financial, Inc. (participation de 49 %).

<sup>2)</sup> Philippines Investment Funds Association, en fonction de l'actif géré à la fin de novembre 2023.

<sup>3)</sup> Mercer, MPF Market Shares Report, septembre 2023.

<sup>4)</sup> Chine : comprend des coentreprises avec le China Everbright Group, la Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited (participation de 24,99 %) et la Sun Life Everbright Asset Management Co., Ltd (participation de 24,74 %).

<sup>5)</sup> 2022, en fonction du total des produits des entreprises de gestion d'actifs d'assurance.

<sup>6)</sup> Inde : comprend des coentreprises avec le Aditya Birla Group, la Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited (participation de 49 %) et la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company Limited (participation indirecte de 36,5 %).

<sup>7)</sup> Association of Mutual Funds in India, en fonction de l'actif moyen géré pour le trimestre clos le 30 novembre 2023.

Type d'activité	Division	Description	Position au sein du marché
Protection individuelle	<b>ANASE</b> <i>Philippines</i>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives à des particuliers et à des entreprises par l'entremise d'un réseau de distribution à canaux multiples.	• La plus importante compagnie d'assurance en fonction du total des primes <sup>1)</sup>
	<i>Indonésie</i>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles par l'entremise d'un réseau d'agences, d'ententes de télécommunications et de banques, qui comprend un partenariat de bancassurance exclusif avec CIMB Niaga, la deuxième banque privée en importance en Indonésie.	• 11 <sup>e</sup> plus importante compagnie d'assurance <sup>2)</sup>
	<i>Vietnam</i>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et de retraite par l'entremise de notre réseau d'agences, de ventes par la Compagnie, de canaux de distribution numérique et de partenariats, notamment des ententes exclusives en bancassurance avec la TPBank <sup>3)</sup> et ACB <sup>3)</sup> .	• 5 <sup>e</sup> rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance, cinquième plus importante compagnie d'assurance <sup>4)</sup>
	<b>Hong Kong</b>	• Nous offrons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives par l'entremise d'un réseau d'agences, d'une entente de bancassurance avec Dah Sing <sup>5)</sup> et d'un réseau de courtiers, notamment des solutions d'assurance-vie pour les Clients fortunés.	• Classée parmi les 10 plus importantes agences d'assurance-vie <sup>6)</sup>
	<b>Coentreprises</b> <i>Chine<sup>7)</sup></i>	• Nous proposons des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé individuelles et collectives et des produits d'épargne par l'entremise d'un réseau d'agences, de bancassurance et de distribution numérique.	• 10 <sup>e</sup> plus importante compagnie d'assurance-vie en Chine (multinationales) <sup>8)</sup>
	<i>Inde<sup>9)</sup></i>	• Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective et des produits d'épargne et de retraite par l'entremise d'un réseau d'agences, de courtiers et de bancassurance.	• 7 <sup>e</sup> plus importante compagnie d'assurance-vie en Inde <sup>10)</sup>
	<i>Malaisie<sup>11)</sup></i>	• Nous proposons des produits d'assurance individuelle et collective par l'entremise d'ententes bancaires et de télécommunications, y compris une entente de bancassurance exclusive avec la CIMB Bank, la deuxième banque en importance en Malaisie, et d'une agence en expansion.	• 1 <sup>er</sup> au chapitre des souscriptions takaful réalisées par le canal de la bancassurance et 3 <sup>e</sup> rang au chapitre des souscriptions réalisées par le canal de la bancassurance, septième rang globalement <sup>12)</sup>
	<b>Clientèle fortunée</b> <i>Division Internationale</i>	• Nous proposons des solutions d'assurance-vie destinées à des Clients fortunés résidant à l'extérieur des États-Unis et du Canada. • Nous gérons un bloc de produits internationaux de gestion de patrimoine qui sont fermés aux nouvelles souscriptions.	• Leader dans le marché international de l'assurance-vie pour la clientèle fortunée
<i>Singapour</i>	• Nous proposons des solutions d'assurance-vie destinées à des Clients fortunés de l'Asie.	• Nouveau joueur sur le marché en 2021	
<b>Bureau régional et autres</b>	<b>Bureau régional</b>	• Siège social de nos activités en Asie, situé à Hong Kong.	

<sup>1)</sup> Commission des assurances des Philippines, en fonction des produits totaux tirés des primes par la Sun Life of Canada (Philippines) enregistrés depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2023.

<sup>2)</sup> Rapport sur le secteur de la Indonesia Life Insurance Association, en fonction des primes de première année enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2023.

<sup>3)</sup> Tien Phong Commercial Bank (« TPBank ») et Asia Commercial Joint Stock Bank (« ACB »).

<sup>4)</sup> Primes de première année annualisées enregistrées depuis le début de l'exercice en décembre 2023 en fonction des données partagées entre les intervenants du secteur.

<sup>5)</sup> Dah Sing Bank (« Dah Sing »).

<sup>6)</sup> Insurance Authority of Hong Kong, rapport Provisional Statistics on Hong Kong Long Term Insurance Business, en fonction des primes de première année annualisées enregistrées depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2023.

<sup>7)</sup> Chine : comprend des coentreprises avec le China Everbright Group, la Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited (participation de 24,99 %) et la Sun Life Everbright Asset Management Co., Ltd (participation de 24,74 %).

<sup>8)</sup> Chine : en fonction des primes brutes enregistrées au deuxième trimestre de 2023 (excluant les versements sur les produits d'assurance-vie universelle et les sociétés de régimes de retraite) parmi les multinationales étrangères.

<sup>9)</sup> Inde : comprend des coentreprises avec le Aditya Birla Group, la Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited (participation de 49 %) et la Aditya Birla Sun Life Asset Management Company Limited (participation indirecte de 36,5 %).

<sup>10)</sup> Insurance Regulatory Authority of India, en fonction des primes de première année enregistrées depuis le début de l'exercice au quatrième trimestre de 2023 parmi les intervenants privés.

<sup>11)</sup> Malaisie : comprend des coentreprises avec Khazanah Nasional Berhad et CIMB Group Holdings Berhad, la Sun Life Malaysia Assurance Berhad (participation de 49 %) et la Sun Life Malaysia Takaful Berhad (participation de 49 %).

<sup>12)</sup> Life Insurance Association of Malaysia et Insurance Services Malaysia Berhad, en fonction des primes de première année annualisées pour les produits conventionnels et takaful depuis le début de l'exercice au troisième trimestre de 2023.



## Résultats financiers

(en millions de dollars)	2023	2022 <sup>1)</sup>
Gestion de patrimoine et d'actifs <sup>2)</sup>	55	71
Protection individuelle <sup>2), 3)</sup>	587	479
Charges du bureau régional et autres <sup>2)</sup>	(42)	(11)
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)<sup>2)</sup></b>	<b>600</b>	<b>539</b>
À ajouter : Incidence des marchés <sup>1)</sup>	(153)	(332)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	39	1
Acquisitions, intégrations et restructurations	(18)	(7)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(8)	(8)
Autres	51	17
<b>Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires<sup>1)</sup></b>	<b>511</b>	<b>210</b>
Rendement des capitaux propres sous-jacent (en %) <sup>2)</sup>	11,0 %	11,1 %
Rendement des capitaux propres déclaré (en %) <sup>2)</sup>	9,4 %	4,3 %
Souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs <sup>2)</sup>	7 713	11 140
Souscriptions – protection individuelle <sup>2)</sup>	1 882	1 271
Souscriptions – santé et protection collective <sup>2), 3)</sup>	76	73
MSC liée aux affaires nouvelles <sup>2)</sup>	681	322

<sup>1)</sup> Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

<sup>2)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité des secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », dans le présent document.

<sup>3)</sup> En ce qui a trait au bénéfice net sous-jacent par type d'activité, les activités d'assurance collective en Asie ont été incluses dans la catégorie Protection individuelle.

## Rentabilité

### Comparaison entre 2023 et 2022

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 600 M\$, en hausse de 61 M\$, ou 11 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : baisse de 16 M\$ en raison de la diminution du bénéfice, en grande partie aux Philippines et à Hong Kong.
- **Protection individuelle** : hausse de 108 M\$ en raison de la croissance des affaires attribuable à l'essor favorable des souscriptions, à l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de l'apport des coentreprises, principalement attribuable aux résultats favorables enregistrés au chapitre des comportements des titulaires de contrat et des charges, partiellement contrebalancées par la baisse du bénéfice sur le surplus.
- **Charges du bureau régional et autres** : augmentation de (31) M\$ de la perte nette, reflétant principalement les investissements continus dans les affaires sur l'ensemble de l'Asie.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 511 M\$, en hausse de 301 M\$, en raison de l'incidence des marchés, de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent, de l'incidence de la modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes<sup>1)</sup> et de l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction. L'incidence des marchés est principalement attribuable à l'accentuation de la courbe de taux d'intérêt, partiellement contrebalancée par les résultats liés aux placements immobiliers.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré de 9 M\$ et de 17 M\$, respectivement.

## Croissance

### Comparaison entre 2023 et 2022

Les souscriptions en Asie comprenaient :

- des souscriptions de produits individuels de 1,9 G\$, en hausse de 46 %<sup>2)</sup>, en raison de la hausse des souscriptions à Hong Kong, au sein de la Division International et en Inde, partiellement contrebalancée par la baisse des souscriptions enregistrées au Vietnam;
- des souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs de 7,7 G\$, en baisse de 31 %<sup>2)</sup>, principalement en raison de la diminution des souscriptions de fonds du marché monétaire aux Philippines.

La MSC liée aux affaires nouvelles s'est établie à 681 M\$, en hausse comparativement à 322 M\$ pour l'exercice précédent, principalement en raison des souscriptions enregistrées à Hong Kong et dans le marché de la clientèle fortunée.

<sup>1)</sup> Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté la *Corporate Income Tax Act 2023*, qui prévoit l'application d'un impôt sur le revenu de 15 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (la « modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes »). La loi adoptée prévoit un ajustement de transition économique permettant d'aligner l'assiette fiscale d'une entité plus étroitement avec sa situation économique antérieure à l'application de la *Corporate Income Tax Act 2023*. L'avantage lié à cet ajustement de transition économique a été comptabilisé en 2023. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 51 M\$ pour le quatrième trimestre, et cette augmentation est reflétée au poste Autres ajustements.

<sup>2)</sup> Cette variation exclut l'incidence du change. Pour plus de renseignements sur ces mesures financières non conformes aux normes IFRS, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

## Entente de bancassurance avec la Dah Sing Bank

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2023, nous avons entamé notre partenariat de bancassurance exclusif de 15 ans avec la Dah Sing Bank (« Dah Sing »). Aux termes de ce partenariat, la Sun Life sera le fournisseur exclusif de solutions d'assurance-vie pour environ 570 000 clients particuliers de services bancaires de la Dah Sing, afin de répondre à leurs besoins en matière d'épargne et de protection à différentes étapes de la vie. Il s'agit de la première entente de bancassurance exclusive de la Sun Life à Hong Kong, et d'un complément utile à notre réseau de plus de 2 500 conseillers en assurance.

## Croissance par marché – 2023 par rapport à 2022

Nous avons continué de conserver une approche axée sur les Clients, d'étendre notre réseau d'agences et de renforcer notre canal de bancassurance, de tirer parti d'un portefeuille de produits plus équilibré et d'améliorer la productivité.

### Marchés de l'ANASE

- **Philippines** – Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des fonds communs de placement et des fonds gérés s'est établi à 1,5 G\$ au 31 décembre 2023, en baisse de 35 %, reflétant la diminution des souscriptions enregistrées sur les fonds des marchés monétaires. Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de protection individuelle ont augmenté de 2 %.

L'effectif de nos agences a atteint environ 22 500 à la fin de 2023, en baisse de 4 % par rapport à 2022.

- **Indonésie** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de protection individuelle ont diminué de 17 % en raison de la baisse des souscriptions enregistrées, principalement par le canal des agences.

L'effectif de nos agences s'est établi à environ 5 400 à la fin de 2023, en baisse de 11 %<sup>1)</sup> par rapport à 2022.

- **Vietnam** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de protection individuelle ont diminué de 36 % en raison de la baisse des souscriptions enregistrées par les canaux de la bancassurance et des agences, qui ont subi l'incidence des conditions du marché.

L'effectif de nos agences a atteint environ 3 800 à la fin de 2023, en baisse de 53 % par rapport à 2022.

### Hong Kong

- Exprimé en monnaie locale, l'actif géré des régimes de retraite s'est élevé à 21,9 G\$ au 31 décembre 2023, en hausse de 5 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète les rentrées liées aux régimes de retraite, partiellement contrebalancées par les reculs des marchés des actions.
- Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de produits de protection individuelle ont été plus de trois fois plus élevées qu'à l'exercice précédent en raison de la demande accrue découlant de la levée, au début de 2023, des restrictions relatives aux voyages imposées pendant la pandémie, ainsi que du nouveau canal de bancassurance avec la Dah Sing Bank.
- L'effectif de nos agences a atteint environ 2 600 à la fin de 2023, en hausse de 4 % par rapport à 2022.

### Coentreprises

- **Chine** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de protection individuelle ont augmenté de 2 %, ce qui reflète la hausse des souscriptions enregistrées par les réseaux des agences et des courtiers, partiellement contrebalancée par les souscriptions enregistrées au sein du canal de la bancassurance.

L'effectif de nos agences s'établissait à environ 1 700 à la fin de 2023, en baisse de 35 % par rapport à 2022, en raison du fait que nous avons mis l'accent sur la qualité.

- **Inde** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions brutes liées aux fonds d'actions et aux fonds de titres à revenu fixe enregistrées ont augmenté de 3 %. Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de protection individuelle ont augmenté de 25 % en raison de la croissance enregistrée sur l'ensemble des canaux.

L'effectif de nos agences en Inde s'établissait à environ 51 500 à la fin de 2023, en baisse de 3 % par rapport à 2022.

Au 31 décembre 2023, le total de l'actif géré s'est chiffré à 51,7 G\$, dont une tranche de 18,9 G\$ est présentée dans notre actif géré en fonction de la participation de 36,49 % de la Sun Life, soit une augmentation de 14 % par rapport à 2022, exprimée en monnaie locale.

- **Malaisie** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de protection individuelle ont augmenté de 3 %, la hausse des souscriptions enregistrées par les canaux d'agences ayant été contrebalancée en grande partie par la baisse des souscriptions enregistrées par les canaux de la bancassurance et du télémarketing.

L'effectif de nos agences s'établissait à environ 1 500 à la fin de 2023, en hausse de 25 % par rapport à 2022.

### Clientèle fortunée

- **Division International** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de produits d'assurance individuelle ont augmenté de 86 % en raison de la demande soutenue à l'égard de nos produits destinés à la clientèle fortunée ainsi que de la vente d'un contrat important.
- **Singapour** – Exprimées en monnaie locale, les souscriptions de protection individuelle ont diminué de 21 %, reflétant l'augmentation des ventes de contrats importants en 2022.

<sup>1)</sup> Les montants présentés pour la période précédente ont été ajustés pour refléter un changement de définition.

## 5. Organisation internationale

Les Services de soutien généraux comprennent certaines charges, les produits tirés des placements, le capital et d'autres éléments. Les Services de soutien généraux ont trait aux principales activités de direction de l'entreprise, comme les activités liées aux finances, aux risques et à la conformité, ainsi qu'aux capacités de mise en œuvre de l'entreprise, comme les activités liées aux stratégies, à la commercialisation, à la durabilité et à la philanthropie. Les Services de soutien généraux sont inclus dans le type d'activité Charges de l'Organisation internationale et autres.

### Résultats financiers

(en millions de dollars)	2023	2022 <sup>1)</sup>
Protection individuelle <sup>2), 3)</sup>	29	87
Charges de l'Organisation internationale et autres <sup>2)</sup>	(406)	(256)
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)<sup>2)</sup></b>	<b>(377)</b>	<b>(169)</b>
À ajouter : Incidence des marchés <sup>1)</sup>	33	38
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	3	6
Acquisitions, intégrations et restructurations	21	(170)
Autres	—	35
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires<sup>1)</sup></b>	<b>(320)</b>	<b>(260)</b>

<sup>1)</sup> Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

<sup>2)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité des secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

<sup>3)</sup> Les activités de rentes fermées au Royaume-Uni au sein de l'Organisation internationale ont été incluses dans la catégorie Protection individuelle. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, les activités de rentes fermées au Royaume-Uni ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis à la suite de la vente de la Sun Life UK. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. De plus, avec prise d'effet au troisième trimestre de 2023, les activités de réassurance fermées ont été transférées du secteur Organisation internationale au secteur États-Unis.

### Rentabilité

#### Comparaison entre 2023 et 2022

La perte nette sous-jacente s'est établie à 377 M\$, comparativement à une perte nette sous-jacente de 169 M\$ à l'exercice précédent, reflétant la vente de la Sun Life UK, la hausse des charges d'exploitation et la hausse des coûts du financement par emprunt, partiellement contrebalancées par la hausse des produits tirés des placements liés aux actifs excédentaires.

La perte nette déclarée s'est établie à 320 M\$, comparativement à une perte nette déclarée de 260 M\$ pour l'exercice précédent, reflétant la variation de la perte nette sous-jacente et l'incidence de litiges d'ordre fiscal<sup>1)</sup> au cours de l'exercice précédent, partiellement contrebalancées par l'incidence de la vente de la Sun Life UK.

### Vente de la Sun Life UK

Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited (la « Sun Life UK ») à Phoenix Group Holdings plc (« Phoenix Group ») pour un montant d'environ 418 M\$. La Sun Life UK, qui gérait des contrats d'assurance-vie et des régimes de retraite ainsi que des rentes à constitution immédiate pour ses Clients du Royaume-Uni, n'accepte plus de nouvelles souscriptions et gère un portefeuille d'activités fermées seulement depuis 2001. En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance qui, avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, est comptabilisé dans la Gestion des affaires en vigueur au sein du secteur États-Unis. Phoenix Group est la plus importante société de solutions d'épargne à long terme et de retraite du Royaume-Uni, ayant un actif administré de 269 G£<sup>2)</sup> et environ 12 millions de Clients<sup>2)</sup>. Dans le cadre de la vente, nous établissons un partenariat à long terme pour devenir un partenaire stratégique de gestion d'actifs de Phoenix Group. Nos sociétés de gestion d'actifs, la MFS et Gestion SLC, continueront de gérer un montant d'environ 8 G\$ du fonds général de la Sun Life UK. De plus, Phoenix Group s'est fixée comme objectif d'acheter pour environ 25 G\$ US de titres à revenu fixe d'émissions publiques et privées et de placements alternatifs nord-américains sur les cinq prochaines années. La MFS et Gestion SLC seront des partenaires importants de Phoenix Group pour l'aider à atteindre cet objectif. Au troisième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé une perte de valeur relative au goodwill attribué qui ne devait pas être recouvré au moyen de la vente. Au deuxième trimestre de 2023, nous avons comptabilisé un profit de 19 M\$ au sein du bénéfice net déclaré. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

<sup>1)</sup> Les litiges d'ordre fiscal comprennent les produits tirés des placements exonérés d'impôt comptabilisés dans le bénéfice net déclaré pour les deux exercices, ainsi que l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada. Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'appliquait rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral, le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré de l'Organisation internationale a augmenté de 51 M\$ au quatrième trimestre de 2022, et cette hausse est reflétée au poste Autres ajustements.

<sup>2)</sup> Au 30 juin 2023.

# I. Placements

La Compagnie cherche à s'assurer que les placements de son fonds général sont alignés sur les objectifs d'affaires, y compris que les obligations à l'égard des titulaires de contrat sont respectées et que le niveau de liquidités demeure suffisant en tout temps. Notre processus de placement tient compte d'un grand nombre de facteurs : notamment le fait de s'assurer de l'obtention d'un ratio risque/rendement attrayant et d'une diversification appropriée par type d'actifs, par exposition au risque de crédit et par secteur, la situation financière et le profil de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance des émetteurs et des emprunteurs, ainsi que de la qualité et de la valeur des titres sous-jacents et des événements et des tendances macroéconomiques et microéconomiques, y compris les perspectives de secteurs donnés. Le comité d'examen des risques du conseil d'administration (le « comité d'examen des risques ») approuve les principes directeurs présentant les normes de prudence à respecter et les méthodes à appliquer dans le placement de l'actif du fonds général. Ces principes directeurs définissent les exigences et les restrictions qui s'appliquent aux risques liés aux taux d'intérêt, au crédit, aux marchés des actions, au marché de l'immobilier, à la liquidité, à la concentration des placements, aux taux de change et aux instruments dérivés. La conformité à ces principes directeurs fait l'objet d'une surveillance régulière et de communications annuelles au comité d'examen des risques. Le comité de la gouvernance, des placements et de la révision du conseil d'administration assure le suivi du plan de placement et du rendement des placements de la Compagnie, s'occupe de la surveillance des pratiques, des procédures et du contrôle relatif à la gestion du portefeuille de placement du fonds général, et examine les lignes directrices et les processus en matière de gouvernance d'entreprise.

## 1. Aperçu des placements

Le total des placements liés au fonds général se chiffrait à 174,3 G\$ au 31 décembre 2023, en hausse de 5,5 G\$ par rapport au 31 décembre 2022. La hausse s'explique principalement par la croissance de la juste valeur nette par suite de la baisse des taux d'intérêt. Nos placements liés au fonds général sont bien diversifiés en ce qui touche les types de placements et les secteurs, ainsi que sur le plan géographique, et notre portefeuille est en majeure partie investi dans des actifs à revenu fixe de grande qualité.

Le tableau suivant présente la composition de nos placements liés au fonds général<sup>1)</sup>.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable totale	Valeur comptable	Pourcentage de la valeur comptable totale
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	13 173	8 %	11 219	7 %
Titres de créance	75 493	43 %	75 902	45 %
Titres de capitaux propres	7 138	4 %	7 148	4 %
Prêts hypothécaires et autres prêts	54 600	31 %	51 253	30 %
Actifs dérivés	2 183	1 %	2 095	1 %
Autres placements	12 018	7 %	11 070	7 %
Immeubles de placement	9 723	6 %	10 102	6 %
Total des placements	174 328	100 %	168 789	100 %

<sup>1)</sup> Les valeurs et les ratios présentés sont fondés sur la juste valeur des catégories d'actifs respectives. Généralement, les valeurs comptables des placements sont égales à leur juste valeur. En ce qui a trait aux placements soutenant les contrats d'assurance, dans l'éventualité d'un défaut de paiement, si les montants recouvrés sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes que les actifs doivent soutenir, l'exposition au risque de crédit pourrait être supérieure à la valeur comptable des actifs.

## 2. Titres de créance

Le portefeuille de titres de créance fait l'objet d'une gestion active reposant sur notre programme courant d'achats et de ventes, qui vise à optimiser le rendement ainsi que la qualité et la liquidité des placements, tout en faisant en sorte que le portefeuille demeure bien diversifié et harmonisé avec les passifs relatifs aux contrats d'assurance au chapitre de la durée. Au 31 décembre 2023, notre exposition aux titres de créance d'un seul pays ne dépassait pas 1 % du total des placements, excepté en ce qui a trait à certains pays où nous exerçons des activités, notamment le Canada, les États-Unis et les Philippines.

## Titres de créance par émetteur et par secteur

(en millions de dollars)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Total	Pourcentage du total	Total	Pourcentage du total
Titres de créance émis ou garantis par :				
Gouvernement du Canada	6 010	8 %	5 611	8 %
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	14 251	20 %	13 665	18 %
Gouvernements et organismes américains	1 370	2 %	1 537	2 %
Autres gouvernements étrangers	3 802	5 %	4 624	6 %
Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements	25 433	35 %	25 437	34 %
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité <sup>1)</sup> :				
Secteur financier	11 060	16 %	11 355	15 %
Services publics	7 059	9 %	6 676	9 %
Produits industriels	5 489	7 %	5 575	7 %
Énergie	3 272	4 %	3 342	4 %
Services de communication	3 149	4 %	3 329	4 %
Immobilier	2 525	3 %	2 506	3 %
Soins de santé	2 038	3 %	2 034	3 %
Produits de consommation courante	1 805	2 %	1 978	3 %
Produits de consommation discrétionnaire	1 726	2 %	1 836	2 %
Technologies de l'information	904	1 %	1 384	2 %
Matières	1 102	1 %	1 295	2 %
Total des titres de créance de sociétés	40 129	52 %	41 310	54 %
Titres adossés à des créances	9 931	13 %	9 155	12 %
Total des titres de créance	75 493	100 %	75 902	100 %

<sup>1)</sup> Notre classement des titres de créance par secteur est fondé sur la classification industrielle mondiale standard et sur les indications de S&P Dow Jones Indices.

## Titres de créance par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable de nos titres de créance, classés selon leur emplacement géographique.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023				31 décembre 2022			
	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total
Titres de créance par emplacement géographique :								
Canada	30 180	4 339	34 519	46 %	26 613	6 064	32 677	43 %
États-Unis	20 111	6 266	26 377	35 %	20 274	6 196	26 470	35 %
Europe	3 892	1 470	5 362	7 %	5 814	1 789	7 603	10 %
Asie	5 440	900	6 340	8 %	4 549	964	5 513	7 %
Autres	1 557	1 338	2 895	4 %	2 107	1 532	3 639	5 %
Total des titres de créance	61 180	14 313	75 493	100 %	59 357	16 545	75 902	100 %

Nos pertes brutes latentes sur les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global se chiffraient à 6 119 M\$ et à 615 M\$, respectivement, au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 9 384 M\$ et 1 521 M\$, respectivement). La diminution des pertes brutes latentes est en grande partie attribuable à l'incidence de la baisse des taux d'intérêt.

## Titres de créance par notation

La proportion de nos titres de créance dotés de la notation A ou d'une notation supérieure s'établissait à 72 % du total des titres de créance au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 72 %). La proportion des titres de créance dotés de la notation BBB ou d'une notation supérieure était de 99 % du total des titres de créance au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 99 %).



Les notations figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023				31 décembre 2022			
	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total	Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total
Titres de créance par notation :								
AAA	10 654	4 572	15 226	20 %	9 440	5 822	15 262	20 %
AA	9 632	1 453	11 085	15 %	9 267	2 043	11 310	15 %
A	23 523	4 653	28 176	37 %	23 050	4 646	27 696	37 %
BBB	16 872	3 210	20 082	27 %	17 007	3 661	20 668	27 %
BB et moins	499	425	924	1 %	593	373	966	1 %
Total des titres de créance	61 180	14 313	75 493	100 %	59 357	16 545	75 902	100 %

### 3. Titres de capitaux propres

Le portefeuille de titres de capitaux propres est bien diversifié, et une tranche d'environ 62 % de ce portefeuille était investie dans des fonds négociés en bourse au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 59 %). Les principaux titres détenus dans des fonds négociés en bourse sont ceux figurant dans le fonds SPDR S&P 500 ETF Trust et le Tracker Fund of Hong Kong Ltd. La valeur comptable des titres de capitaux propres par emplacement géographique de l'émetteur au 31 décembre 2023 est présentée dans le tableau ci-dessous.

#### Titres de capitaux propres par emplacement géographique de l'émetteur

(en millions de dollars)	31 décembre 2023				31 décembre 2022			
	Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total	Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total	Pourcentage du total
Titres de capitaux propres :								
Canada	3 081	—	3 081	43 %	3 038	—	3 038	42 %
États-Unis	2 185	68	2 253	32 %	1 924	—	1 924	27 %
Europe	153	—	153	2 %	365	—	365	5 %
Asie	1 645	—	1 645	23 %	1 788	—	1 788	25 %
Autres	6	—	6	— %	33	—	33	1 %
Total des titres de capitaux propres	7 070	68	7 138	100 %	7 148	—	7 148	100 %

À l'exception des fonds négociés en bourse et des fonds communs de placement, aucune compagnie émettrice ne figurait dans le portefeuille de titres de capitaux propres dans une proportion supérieure à 1 % au 31 décembre 2023.

### 4. Prêts hypothécaires et autres prêts

Notre portefeuille de prêts hypothécaires était constitué presque entièrement de prêts de premier rang, et notre portefeuille de prêts était constitué de prêts liés à des placements privés. Les modifications apportées aux estimations de la juste valeur des prêts ont été mises en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour plus de détails, se reporter à la note 2 des états financiers annuels consolidés de 2023.

## Prêts hypothécaires et autres prêts par emplacement géographique

Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts hypothécaires et des autres prêts, classés selon leur emplacement géographique<sup>1)</sup>.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Canada	9 377	12 924	22 301	9 363	12 433	21 796
États-Unis	4 609	17 086	21 695	5 029	15 468	20 497
Europe	159	7 420	7 579	29	6 479	6 508
Asie	—	550	550	—	494	494
Autres	—	2 475	2 475	—	1 958	1 958
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	14 145	40 455	54 600	14 421	36 832	51 253
Pourcentage du total des placements	8 %	23 %	31 %	8 %	22 %	30 %

<sup>1)</sup> L'emplacement géographique correspond à l'emplacement de l'immeuble pour les prêts hypothécaires, et au pays de la société mère du créancier pour les autres prêts.

Le montant de nos prêts hypothécaires et autres prêts dépréciés, déduction faite des provisions pour pertes, s'élevait à 7 M\$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 47 M\$).

## Portefeuille de prêts hypothécaires

Au 31 décembre 2023, notre portefeuille de prêts hypothécaires s'établissait à 14,1 G\$ (31 décembre 2022 – 14,4 G\$). Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, qui sont présentés au tableau suivant.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Assurés	Non assurés	Total	Assurés	Non assurés	Total
Prêts hypothécaires :						
Immeubles de détail	—	2 558	2 558	—	2 819	2 819
Immeubles de bureaux	—	2 754	2 754	—	3 014	3 014
Immeubles d'habitation collective	3 583	1 256	4 839	3 592	1 422	5 014
Biens immobiliers industriels	—	2 954	2 954	—	2 665	2 665
Autres	440	600	1 040	443	466	909
Total des prêts hypothécaires	4 023	10 122	14 145	4 035	10 386	14 421
Pourcentage du total des prêts hypothécaires	28 %	72 %	100 %	28 %	72 %	100 %

Notre portefeuille de prêts hypothécaires se compose entièrement de prêts hypothécaires commerciaux, consentis sur des immeubles de détail, des immeubles de bureaux, des immeubles d'habitation collective et des biens immobiliers industriels. Au 31 décembre 2023, une tranche de 34 % de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux se composait de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective. Le portefeuille ne compte aucun prêt hypothécaire sur des maisons individuelles. Au 31 décembre 2023, la quotité de financement moyenne pondérée de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés était d'environ 52 % (31 décembre 2022 – 53 %). Bien que nous limitons généralement la quotité de financement à 75 % à l'émission, nous pouvons, au Canada, investir dans des prêts hypothécaires à quotité de financement plus élevée, à condition que ces prêts soient assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Le ratio de couverture de la dette moyen pondéré estimatif pour notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux non assurés est de 1,75 fois. Des 3,8 G\$ de prêts hypothécaires sur des immeubles d'habitation collective que comporte notre portefeuille canadien de prêts hypothécaires commerciaux, 93 % sont assurés par la SCHL.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos prêts hypothécaires par indicateur de la qualité du crédit.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023	Pourcentage du total des prêts hypothécaires	31 décembre 2022	Pourcentage du total des prêts hypothécaires
Prêts hypothécaires par notation :				
Assurés	4 023	28 %	4 035	28 %
AAA	7	— %	—	— %
AA	1 990	14 %	1 665	12 %
A	5 158	37 %	5 483	37 %
BBB	2 425	17 %	2 686	19 %
BB et moins	530	4 %	538	4 %
Dépréciés	12	— %	14	— %
Total des prêts hypothécaires	14 145	100 %	14 421	100 %

## Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2023, nous détenons d'autres prêts totalisant 40,5 G\$ (31 décembre 2022 – 36,8 G\$). Les prêts liés à des placements privés assurent la diversification selon le type de prêts, le secteur de marché et la qualité du crédit de l'emprunteur. Le portefeuille de prêts liés à des placements privés se compose de prêts garantis et non garantis de premier rang accordés à de moyennes et grandes entreprises, d'obligations titrisées au titre de contrats de location et de prêts garantis au moyen de divers actifs, ainsi que de prêts destinés au financement de projets dans des secteurs comme l'énergie et les infrastructures.

Les notations figurant dans le tableau suivant ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit », du présent rapport de gestion. Au 31 décembre 2023, une proportion de 95 % du total de notre portefeuille de prêts était constituée de titres de qualité supérieure (31 décembre 2022 – 95 %).

(en millions de dollars)	31 décembre 2023	Pourcentage du total des prêts	31 décembre 2022	Pourcentage du total des prêts
Autres prêts par notation :				
AAA	180	— %	285	1 %
AA	5 815	14 %	5 101	14 %
A	16 507	42 %	15 257	41 %
BBB	15 896	39 %	14 284	39 %
BB et moins	1 950	5 %	1 872	5 %
Dépréciés	107	— %	33	— %
Total des autres prêts	40 455	100 %	36 832	100 %

Le tableau suivant présente un sommaire de nos prêts par secteur.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023	Pourcentage du total des prêts	31 décembre 2022	Pourcentage du total des prêts
Prêts par secteur <sup>1)</sup>				
Prêts aux entreprises	33 189	83 %	29 849	81 %
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	4 179	10 %	3 941	11 %
Gouvernements et organismes américains	2 173	5 %	2 099	6 %
Autres gouvernements étrangers	855	2 %	880	2 %
Gouvernement fédéral du Canada	59	— %	63	— %
Total des prêts	40 455	100 %	36 832	100 %

<sup>1)</sup> Les soldes de la période précédente ont été mis à jour afin de refléter des modifications apportées aux classements par secteur au cours de l'exercice considéré.

## 5. Dérivés

La juste valeur des actifs dérivés détenus par la Compagnie se chiffrait à 2 183 M\$, tandis que la juste valeur des passifs dérivés se chiffrait à 1 311 M\$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 2 095 M\$ et 2 351 M\$, respectivement).

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, des marchés des actions et des taux de change et dans le cadre de stratégies de réplcation pour les placements admissibles. Le recours à des dérivés dans le cadre de ces stratégies d'atténuation des risques ne permet pas d'atténuer la totalité de l'exposition aux risques, et ceux-ci servent plutôt à maintenir cette exposition selon nos seuils de tolérance au risque.

Nous avons recours à divers outils de gestion du risque lié aux contreparties, en plus de nos politiques générales et de notre surveillance. Les opérations sur instruments dérivés sont négociées de gré à gré conformément aux conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA »). La plupart des conventions de ce genre sont assorties d'annexes sur le soutien du crédit, qui établissent des exigences relativement aux garanties.

### Instruments financiers dérivés

Les valeurs relatives à nos instruments dérivés sont présentées dans le tableau suivant. Les montants notionnels servent au calcul des paiements aux termes des contrats dérivés et ne sont généralement pas échangés.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actif (passif) à la juste valeur nette	872	(256)
Montant notionnel total	70 421	69 768
Montant en équivalent-crédit <sup>1)</sup>	1 594	1 173
Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques <sup>1)</sup>	34	26

<sup>1)</sup> Les montants présentés n'incluent pas les garanties reçues.

La juste valeur nette des dérivés constituait un passif de 872 M\$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – passif de 256 M\$). L'augmentation de la juste valeur nette est attribuable à une augmentation des contrats de taux d'intérêt en raison des fluctuations à la baisse des courbes de rendement et à une augmentation des contrats de change découlant du raffermissement du dollar canadien par rapport au dollar américain.

Le montant notionnel total des dérivés de notre portefeuille a augmenté pour s'établir à 70,4 G\$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 69,8 G\$). La variation du montant notionnel est en grande partie attribuable à la hausse des contrats de change couvrant des actifs en monnaie étrangère.

Certains de nos dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture admissibles aux fins comptables et représentaient 1,0 G\$, ou 1,5 % du montant notionnel total. Les dérivés sont désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture aux fins comptables afin de réduire au minimum les non-concordances comptables. Ces relations de couverture sont documentées au moment du commencement, et l'efficacité de la couverture est évaluée tous les trimestres.

Les dérivés désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture comprennent les contrats de change et les contrats à terme de gré à gré sur actions. Nous désignons certains contrats de change comme éléments constitutifs de relations de couverture des flux de trésorerie afin de gérer les fluctuations du change à l'égard des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. En outre, nous désignons certains contrats à terme de gré à gré sur actions comme éléments constitutifs de relations de couverture de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions en vertu de certains régimes de rémunération à base d'actions.

### Montant en équivalent-crédit

En tant qu'autorité de réglementation de l'industrie canadienne des assurances, le BSIF publie des lignes directrices pour quantifier l'utilisation d'instruments dérivés. Le montant en équivalent-crédit, une mesure utilisée pour estimer l'exposition potentielle à un risque de crédit, représente le coût de remplacement des contrats dérivés ayant une juste valeur positive, majoré d'une somme représentant le risque de crédit potentiel ultérieur.

Le montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques est une mesure utilisée pour déterminer le capital nécessaire pour soutenir les opérations sur instruments dérivés conformément à la réglementation canadienne. Ce montant est pondéré en fonction de la nature de l'instrument dérivé et de la solvabilité des contreparties.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Montant en équivalent-crédit <sup>1)</sup>	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques <sup>1)</sup>	Montant en équivalent-crédit <sup>1)</sup>	Montant en équivalent-crédit pondéré en fonction des risques <sup>1)</sup>
Contrats de change	1 488	32	1 049	24
Contrats de taux d'intérêt	58	1	73	1
Contrats sur actions et autres	48	1	51	1
Total	1 594	34	1 173	26

<sup>1)</sup> Les montants présentés n'incluent pas les garanties reçues.

## Swaps sur défaillance selon la notation attribuée à l'instrument financier sous-jacent

Les swaps sur défaillance sont des contrats dérivés qui transfèrent d'une contrepartie à l'autre le risque de crédit de l'instrument de référence sous-jacent. L'acheteur bénéficie d'une protection contre la baisse de la valeur de l'instrument financier de référence si certains événements de crédit comme une défaillance ou une faillite devaient survenir. La Compagnie vend une protection de crédit par l'entremise de swaps sur défaillance afin de reproduire l'exposition au risque de crédit d'un titre de référence sous-jacent et d'améliorer le rendement des placements. Les notations de crédit des titres de référence sous-jacents pour les swaps sur défaillance référencés à une seule entité ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque – Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des protections par swaps sur défaillance vendues selon la notation attribuée au titre de référence sous-jacent.

(en millions de dollars)	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps sur défaillance référencés à une seule entité :				
AA	—	—	20	—
A	491	5	587	4
BBB	540	15	706	5
BB	—	—	47	7
Total des swaps sur défaillance référencés à une seule entité	1 031	20	1 360	16
Swaps sur défaillance indicels	—	—	—	—
Total des swaps sur défaillance vendus	1 031	20	1 360	16

Pour plus de renseignements sur notre portefeuille d'instruments dérivés, par type d'instrument dérivé, se reporter à la note 6.A.v de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

## 6. Immeubles de placement

Au 31 décembre 2023, nous détenions des immeubles de placement totalisant 9,7 G\$ (31 décembre 2022 – 10,1 G\$). La diminution de notre portefeuille immobilier s'explique principalement par le recul des valeurs de marché, principalement dans le secteur des immeubles de bureaux, ainsi que par les ventes de biens immobiliers dans le secteur de l'industrie.

### Immeubles de placement par type et par emplacement géographique

(en millions de dollars)	31 décembre 2023						Pourcentage du total par emplacement géographique
	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total	
Canada	1 558	3 318	921	1 468	668	7 933	82 %
États-Unis	476	1 046	232	34	2	1 790	18 %
Total	2 034	4 364	1 153	1 502	670	9 723	100 %
Pourcentage du total par type	21 %	45 %	12 %	15 %	7 %	100 %	

(en millions de dollars)	31 décembre 2022						Pourcentage du total par emplacement géographique
	Immeubles de bureaux	Biens immobiliers industriels	Immeubles de détail	Immeubles d'habitation collective	Autres	Total	
Canada	1 747	3 434	926	1 322	612	8 041	79 %
États-Unis	647	1 105	263	—	1	2 016	20 %
Europe	12	16	17	—	—	45	1 %
Total	2 406	4 555	1 206	1 322	613	10 102	100 %
Pourcentage du total par type	24 %	45 %	12 %	13 %	6 %	100 %	

## 7. Correction de valeur pour pertes et charge pour pertes de crédit

Au 31 décembre 2023, le total de la correction de valeur pour pertes s'établissait à 89 M\$ (1<sup>er</sup> janvier 2023<sup>1)</sup> – 75 M\$), et la charge pour pertes de crédit s'établissait à 14 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

<sup>1)</sup> Pour les actifs financiers auxquels s'appliquent les dispositions d'IFRS 9 en matière de dépréciation, nous avons choisi de continuer à présenter la correction de valeur pour pertes qui a été déterminée conformément à IAS 39 pour les soldes au 31 décembre 2022. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.



## J. Gestion du capital et des liquidités

La gestion du capital et des liquidités est primordiale pour nos activités à titre de compagnie d'assurance. Nous assurons la suffisance du capital en vue de protéger nos titulaires de contrat, nos Clients et nos créanciers, tout en gérant l'adéquation et la répartition du capital sur l'ensemble de nos activités pour nos actionnaires. En outre, nous maintenons une flexibilité financière solide en nous assurant de disposer de liquidités suffisantes pour couvrir nos engagements en matière de paiements et nos besoins de financement prévus. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs assortis de diverses durées.

L'environnement de réglementation dans lequel nous exerçons nos activités devrait évoluer, alors que les gouvernements et les organismes de réglementation travaillent à l'établissement d'un niveau approprié de réglementation du secteur financier afin d'assurer que les pratiques de gestion du capital, des liquidités et des risques sont adéquates pour surmonter de graves ralentissements de l'économie.

### 1. Capital

Nous nous sommes dotés de principes directeurs relatifs au risque de capital conçus afin de maintenir une situation du capital solide et d'avoir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, gérer le risque lié à nos activités et optimiser le rendement pour les actionnaires. Nos principes directeurs sont aussi conçus de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, lequel est défini comme le risque que le capital ne soit pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, maintenir la solidité financière ou permettre à la Compagnie et à ses filiales de tirer parti des occasions de croissance. Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à un secteur d'activité donné, ainsi qu'au niveau de chaque division, en vertu de principes appropriés dans les territoires où nous exerçons nos activités. Le capital de nos filiales à l'étranger est géré en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

La Sun Life, y compris tous ses secteurs d'activité, prépare chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options de déploiement du capital et des recommandations en matière de financement et de dividendes qui sont présentées au conseil d'administration (le « conseil »). Le capital fait régulièrement l'objet d'examen pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques. Le conseil a également la responsabilité d'approuver notre plan annuel de gestion du capital et les dividendes trimestriels aux actionnaires.

Les principes directeurs de la Compagnie relatifs au risque de capital établissent les politiques, lignes directrices opérationnelles et procédures régissant la gestion du capital. Ils sont révisés annuellement par le comité d'examen des risques, et les changements éventuels sont approuvés par le conseil. Nos fonctions de capital et de gestion des risques de l'Organisation internationale sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des principes directeurs relatifs au risque de capital.

Le capital de la Compagnie se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires. Les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, les participations ne donnant pas le contrôle, les capitaux propres du compte des contrats avec participation, la MSC, les titres de créance subordonnés émis par la FSL inc. et la Sun Life du Canada et certains autres titres de capital admissibles en tant que capital réglementaire constituent d'autres sources de capital. Aux fins de la réglementation canadienne, les instruments de capital novateurs émis par la Fiducie de capital Sun Life font également partie de notre capital.

Le tableau ci-après présente les sources de notre capital et notre situation du capital au cours des deux derniers exercices. Les notes 12, 13, 14 et 20 de nos états financiers consolidés annuels de 2023 présentent plus de renseignements sur notre capital.

(en millions de dollars)	IFRS 17 et IFRS 9		IFRS 4 et IAS 39 <sup>1)</sup>
	2023	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023 <sup>2)</sup>	2022
Titres de créance subordonnés	6 178	6 676	6 676
Instruments de capital novateurs <sup>3)</sup>	200	200	200
Capitaux propres			
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	2 239	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>4)</sup>	21 343	20 290	25 211
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	457	268	1 837
Participations ne donnant pas le contrôle	161	90	90
Total des capitaux propres	24 200	22 887	29 377
Marge sur services contractuels	11 786	10 865	
Total du capital <sup>1)</sup>	42 364	40 628	36 253
Ratio de levier financier <sup>1), 5), 6)</sup>	21,5 %	23,7 %	25,1 %

<sup>1)</sup> Cette mesure n'a pas été retraitée pour les périodes de 2022 et les périodes précédentes, car IFRS 17 et IFRS 9 n'étaient pas les normes comptables alors en vigueur et, par conséquent, ne s'appliquaient pas à nos pratiques de gestion du capital à l'époque.

<sup>2)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le total du capital a été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC.

<sup>3)</sup> Les instruments de capital novateurs sont présentés déduction faite des coûts d'opération connexes et sont constitués des SLEECs, qui ont été émis par la Fiducie de capital Sun Life. Les SLEECs sont considérés comme des capitaux aux termes de la réglementation canadienne. Ils sont cependant présentés à titre de débiteurs de premier rang dans nos états financiers consolidés en vertu des normes IFRS.

<sup>4)</sup> Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

<sup>5)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le calcul du ratio de levier financier a été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur. La MSC (déduction faite de l'impôt) se chiffrait à 9,6 G\$ au 31 décembre 2023 (1<sup>er</sup> janvier 2023 – 8,7 G\$).

<sup>6)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Notre capital total se compose des titres de créance subordonnés et des autres instruments de capital, des capitaux propres attribuables aux titulaires de contrat avec participation, des participations ne donnant pas le contrôle et du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, lequel comprend les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres.

Au moment de la transition aux nouvelles normes, les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires s'établissaient à 20,3 G\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en baisse de 4,9 G\$ par rapport au 31 décembre 2022, principalement en raison de l'établissement de la MSC, qui comprend des transferts des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et des capitaux propres du compte des contrats avec participation vers la MSC.

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires s'établissaient à 21,3 G\$ au 31 décembre 2023 (1<sup>er</sup> janvier 2023 – 20,3 G\$), en hausse de 1,1 G\$ pour 2023, principalement en raison du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, partiellement contrebalancé par les dividendes, par une diminution de 186 M\$ découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires et par l'incidence de 156 M\$ de l'acquisition d'AAM<sup>1)</sup>. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires découlant de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, se reporter à la note 2.A de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

<sup>1)</sup> Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023 pour la période close le 31 décembre 2023.

Le tableau suivant présente la date de rachat à la valeur nominale la plus rapprochée et l'échéance de nos titres de créance subordonnés, de nos instruments de capital novateurs, de nos actions privilégiées et de nos autres instruments de capitaux propres en circulation au 31 décembre 2023.

Description	Taux d'intérêt	Date de rachat à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée <sup>1)</sup>	Échéance	Montant en capital/ valeur nominale (en millions de dollars)
<b>Titres de créance subordonnés émis par la Sun Life du Canada</b>				
Débetures à 6,30 %, série 2	6,30 %	s.o.	2028	150
<b>Titres de créance subordonnés émis par la FSL inc.</b>				
Série 2007-1	5,40 %	29 mai 2037	2042	400
Série 2019-1	2,38 %	13 août 2024	2029	750
Série 2020-1	2,58 %	10 mai 2027	2032	1 000
Série 2020-2	2,06 %	1 <sup>er</sup> octobre 2030	2035	750
Série 2021-1	2,46 %	18 novembre 2026	2031	500
Série 2021-2	2,80 %	21 novembre 2028	2033	1 000
Série 2021-3	3,15 %	18 novembre 2031	2036	500
Série 2022-1	4,78 %	10 août 2029	2034	650
Série 2023-1	5,50 %	4 juillet 2030	2035	500
<b>Parts de fiducie émises par la Fiducie de capital Sun Life</b>				
SLEECs – Série B	7,093 %	30 juin 2032	Perpétuelle	200
<b>Actions privilégiées de catégorie A et autres instruments de capitaux propres émis par la FSL inc.</b>				
Série 3	4,45 %	À tout moment	Perpétuelle	250
Série 4	4,45 %	À tout moment	Perpétuelle	300
Série 5	4,50 %	À tout moment	Perpétuelle	250
Série 8R <sup>2)</sup>	1,825 %	30 juin 2025	Perpétuelle	155
Série 9QR <sup>3)</sup>	Variable	30 juin 2025 <sup>5)</sup>	Perpétuelle	125
Série 10R <sup>2)</sup>	2,967 %	30 septembre 2026	Perpétuelle	171
Série 11QR <sup>4)</sup>	Variable	30 septembre 30 2026 <sup>5)</sup>	Perpétuelle	29
Série 2021-1 – billets RCRL <sup>6)</sup>	3,60 %	30 juin 2026	2081	1 000

<sup>1)</sup> Date la plus rapprochée à laquelle la Compagnie peut, sans en avoir l'obligation, racheter les titres à leur valeur nominale. Le rachat de ces titres est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.

<sup>2)</sup> À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'une marge propre à chaque série. La marge des actions de catégorie A s'établit comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

<sup>3)</sup> Les porteurs des actions de série 9QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2025 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.

<sup>4)</sup> Les porteurs des actions de série 11QR seront en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au taux des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en vigueur au moment où le taux est établi, majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2026 et le 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

<sup>5)</sup> Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, et à toute autre date, au prix de 25,50 \$ l'action.

<sup>6)</sup> Les billets de série 2021-1 portent intérêt à un taux fixe de 3,60 %, payable semestriellement, jusqu'au 30 juin 2026. Le 30 juin 2026 et tous les cinq ans par la suite, jusqu'au 30 juin 2076, le taux d'intérêt sur les billets de série 2021-1 sera rajusté à un taux d'intérêt correspondant au rendement sur cinq ans des obligations du gouvernement du Canada, tel qu'il est défini dans le prospectus, majoré de 2,604 %. En cas de non-paiement des intérêts sur les billets de série 2021-1 ou du capital de ceux-ci à l'échéance, le recours de chaque porteur de billets se limitera à sa quote-part des actifs de la fiducie à recours limité. Pour plus de renseignements sur la fiducie à recours limité, se reporter à la note 14.B des états financiers consolidés annuels de 2023.

Le tableau suivant présente le nombre d'actions ordinaires en circulation et d'options sur actions en cours de la FSL inc. pour les deux derniers exercices.

#### Nombre d'actions ordinaires en circulation

(en millions)	2023	2022
Solde, au début	586,4	586,0
Options sur actions exercées	1,0	0,4
Actions ordinaires rachetées et annulées	(2,8)	—
Solde, à la fin	584,6	586,4

#### Nombre d'options sur actions en cours

(en millions)	2023	2022
Solde, au début	3,6	3,0
Options émises	0,8	0,7
Options exercées, frappées de déchéance ou échues	(1,0)	(0,1)
Solde, à la fin	3,4	3,6

En vertu de notre Régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions (le « régime »), les porteurs d'actions ordinaires ou privilégiées résidant au Canada peuvent opter pour le réinvestissement automatique de leurs dividendes en actions ordinaires de la FSL inc. ou l'achat en trésorerie d'actions ordinaires aux termes du régime. Pour le réinvestissement des dividendes, nous pouvons, à notre gré, émettre des actions ordinaires de la FSL inc. sur le capital autorisé à la moyenne du cours du marché pondéré en fonction du volume, moins un escompte pouvant atteindre 5 %, ou prescrire que les actions ordinaires soient achetées au nom des intervenants du marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou d'autres plateformes de négociation canadiennes (ensemble, les « bourses ») au cours du marché. Les actions ordinaires de la FSL inc. acquises par les participants du régime au moyen des achats facultatifs en trésorerie pourraient également être émises sur le capital autorisé ou achetées sur les bourses au gré de la FSL inc., sans escompte dans les deux cas. Depuis le versement de dividendes attendus du 31 mars 2016 et jusqu'à nouvel ordre, les actions ordinaires acquises dans le cadre du régime sont achetées sur le marché libre. Aucun escompte ne s'applique, puisque les actions ordinaires sont achetées sur le marché libre et qu'elles ne sont pas émises sur le capital autorisé.

La FSL inc. attribue des options sur actions à certains membres du personnel. Ces options sont attribuées au cours de clôture de l'action ordinaire de la FSL inc. à la TSX à la date d'attribution.

Au 26 janvier 2024, la FSL inc. avait 584 631 371 actions ordinaires, 3 428 382 visant l'acquisition d'actions ordinaires de la FSL inc. et 52 200 000 actions de catégorie A en circulation.

## 2. Suffisance du capital

Le BSIF a indiqué qu'il allait évaluer l'efficacité de la ligne directrice TSAV et qu'il la mettrait à jour pour tenir compte des faits nouveaux dans l'industrie de l'assurance-vie ainsi que de l'évolution des pratiques de mesure et de gestion des risques.

### FSL inc.

La FSL inc. est une compagnie d'assurance inactive qui était assujettie à la ligne directrice TSAV du BSIF au 31 décembre 2023. Conformément à cette ligne directrice, la FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et des environnements de contrôle, et ses filiales réglementées se conforment aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires où elles exercent leurs activités. La situation du capital consolidé de la FSL inc. est supérieure à son niveau cible interne. Au 31 décembre 2023, le ratio du TSAV de la FSL inc. était de 149 %. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique G, « Solidité financière », du présent document.

### Sun Life du Canada

La Sun Life du Canada, la principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc. au Canada, était également assujettie à la ligne directrice TSAV du BSIF au 31 décembre 2023. Avec un ratio du TSAV de 141 % au 31 décembre 2023, le ratio de capital de la Sun Life du Canada se situe bien au-dessus du ratio cible de surveillance du BSIF, qui est de 100 %, et du ratio réglementaire minimal, qui est de 90 %. La ligne directrice TSAV établit des normes, selon une méthode fondée sur le risque, qui servent à mesurer les risques propres à un assureur-vie et à agréger les résultats de la mesure des risques en vue de calculer le montant de capital réglementaire requis pour couvrir ces risques. Certains de ces éléments de risque et le capital disponible sont sensibles aux fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, comme il est expliqué à la rubrique K, « Gestion des risques », du présent rapport de gestion. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique G, « Solidité financière », du présent document.

Le tableau suivant présente les composantes du ratio du TSAV de la FSL inc. pour 2023.

## Ratio du TSAV de la FSL inc.

	IFRS 17 et IFRS 9
(en millions de dollars)	2023
<b>Ressources en capital</b>	
Bénéfices non distribués ajustés et surplus d'apport (incluant la marge sur services contractuels) <sup>1)</sup>	24 076
Cumul des autres éléments du résultat global ajusté	771
Actions ordinaires et privilégiées	10 566
Instruments de capital novateurs et titres de créance subordonnés	6 348
À déduire :	
Goodwill	4 620
Placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments	10 668
Capital disponible	26 473
Provision d'excédents et dépôts admissibles	6 165
Total des ressources en capital	32 638
<b>Exigences en matière de capital</b>	
Risque de marché, risque de crédit et risque d'assurance	24 068
À déduire : diversification et autres crédits	4 984
Risque de garanties de fonds distincts	719
Risque opérationnel	2 139
<b>Coussin de solvabilité de base</b>	21 942
<b>Ratio du TSAV</b>	<b>149 %</b>

<sup>1)</sup> La ligne directrice TSAV du BSIF pour 2023, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, précise que le capital disponible aux fins du TSAV comprend la marge sur services contractuels. Les retraitements et les représentations des résultats des périodes antérieures ne sont pas obligatoires.

## Compagnies d'assurance-vie étrangères

Les filiales et les établissements à l'étranger de la FSL inc. doivent se conformer aux exigences en matière de capital et de solvabilité des territoires où ils exercent leurs activités. En 2023 et en 2022, nos établissements maintenaient un niveau de capital supérieur aux exigences minimales réglementaires locales. Pour de plus amples renseignements sur les exigences en matière de capital et de réglementation applicables à nos filiales et à nos établissements à l'étranger, se reporter à la notice annuelle de la FSL inc., sous la rubrique « Questions d'ordre réglementaire ».

Au 31 décembre 2023, nous avons deux ententes de réassurance internes avec des sociétés de réassurance liées établies au Delaware et au Michigan, relativement à notre portefeuille fermé de produits individuels d'assurance-vie universelle avec garantie de non-déchéance souscrits aux États-Unis. La structure de réassurance du Delaware a été constituée en 2013, et elle finance les réserves obligatoires excédentaires aux États-Unis pour certains contrats d'assurance-vie universelle établis entre janvier 2000 et février 2006. Le provisionnement pour répondre aux exigences en matière de réserves obligatoires dépassant celles en vertu des normes IFRS pour la société de réassurance au Delaware est soutenu par une garantie de la FSL inc. La structure de réassurance du Michigan a été mise sur pied en 2007 pour certains contrats établis entre mars 2006 et décembre 2008. L'entité a été relocalisée du Vermont au Michigan en 2020. Dans le cadre de la structure de réassurance du Michigan, le provisionnement pour répondre aux exigences en matière de réserves obligatoires excédentaires aux États-Unis est, de façon similaire, soutenu par une garantie de la FSL inc.

## 3. Dividendes aux actionnaires

La déclaration, le montant et le versement des dividendes par la FSL inc. sont soumis à l'approbation de notre conseil d'administration et sont fonction de nos résultats d'exploitation, de notre bénéfice net déclaré, de notre situation financière, de nos besoins de trésorerie et de nos restrictions contractuelles. Les activités de gestion du capital, ainsi que des considérations d'ordre réglementaire, des facteurs macroéconomiques, y compris les perspectives économiques des territoires où nous exerçons nos activités, et d'autres facteurs sont également pris en compte. Le conseil examine le montant des dividendes chaque trimestre.

Une croissance et un ratio de distribution réguliers et adéquats des dividendes offrent un rendement stable aux actionnaires ordinaires.

Nous visons un ratio de distribution sous-jacent se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent.

En 2023, notre ratio de distribution aux actionnaires ordinaires s'est établi à 47 % en fonction du bénéfice par action déclaré et à 57 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent.

Le total des dividendes aux actionnaires ordinaires déclarés en 2023 s'est chiffré à 3,00 \$ par action, comparativement à 2,76 \$ en 2022.



## Dividendes déclarés

Montant par action	2023	2022	2021
Actions ordinaires	3,00	2,76	2,31
Actions privilégiées de catégorie A			
Série 1 <sup>1)</sup>	—	—	0,890625
Série 2 <sup>1)</sup>	—	—	0,900000
Série 3	1,112500	1,112500	1,112500
Série 4	1,112500	1,112500	1,112500
Série 5	1,125000	1,125000	1,125000
Série 8R <sup>2), 3)</sup>	0,456250	0,456250	0,456250
Série 9QR <sup>4)</sup>	1,504240	0,701122	0,382421
Série 10R <sup>2), 5)</sup>	0,741750	0,741750	0,718313
Série 11QR <sup>6)</sup>	1,694240	0,891122	0,572421
Série 12R <sup>1)</sup>	—	—	0,951500

- <sup>1)</sup> Les actions de séries 1 et 2 ont été rachetées le 30 septembre 2021. Les actions de série 12R ont été rachetées le 31 décembre 2021.
- <sup>2)</sup> À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'un taux de rendement propre à chaque série. Les taux de rendement des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.
- <sup>3)</sup> Le 30 juin 2020, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 1,825 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 juin 2025.
- <sup>4)</sup> Les porteurs des actions de série 9QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au taux alors en vigueur des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 1,41 %. Le 30 juin 2025 et le 30 juin tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 9QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 9QR en actions de série 8R.
- <sup>5)</sup> Le 30 septembre 2021, le taux de dividende a été rajusté à un taux annuel fixe de 2,967 % jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée du 30 septembre 2026.
- <sup>6)</sup> Les porteurs des actions de série 11QR sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, soit un taux annuel égal au taux alors en vigueur des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada majoré de 2,17 %. Le 30 septembre 2026 et les 30 septembre tous les cinq ans par la suite, les porteurs des actions de série 11QR pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions de série 11QR en actions de série 10R.

## 4. Principales sources et principaux emplois de capitaux

Les entrées de fonds liées aux activités d'exploitation, notamment les primes, les frais de gestion de placements et les produits nets tirés des placements, constituent notre principale source de capitaux. Ces capitaux servent principalement à payer les prestations prévues par les contrats, les participations attribuées aux titulaires de contrat, les règlements, les commissions, les charges d'exploitation, les charges d'intérêts et les dividendes aux actionnaires. Les flux de trésorerie excédentaires provenant des activités d'exploitation sont généralement affectés aux paiements qui doivent être effectués ultérieurement. De plus, nous avons recours, à l'occasion, à l'emprunt ou à l'émission de titres afin de nous procurer les capitaux dont nous avons besoin pour assurer notre croissance, faire des acquisitions ou répondre à d'autres besoins.

Au 31 décembre 2023, nous disposons de trésorerie et d'équivalents de trésorerie nets et de titres à court terme totalisant 13,2 G\$. Non seulement la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme couvrent les engagements à court terme liés à la capitalisation, mais ils comprennent également des sommes qui servent à répondre aux obligations de paiements à court terme.

Le montant net de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des titres à court terme a augmenté de 2,0 G\$. Le tableau suivant présente les principales sources et les principaux emplois de la trésorerie.

(en millions de dollars)	2023	2022
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets au début</b>	<b>9 372</b>	<b>7 693</b>
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation	5 612	4 311
Activités d'investissement	(559)	(2 863)
Activités de financement	(3 086)	(71)
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	(169)	302
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>1 798</b>	<b>1 679</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	11 170	9 372
Titres à court terme, à la fin	2 003	1 841
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin</b>	<b>13 173</b>	<b>11 213</b>

## 5. Liquidités

Nous maintenons généralement un profil de liquidités global à un niveau qui dépasse les exigences applicables en matière de financement des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon divers scénarios défavorables concernant les obligations à vue. Pour renforcer davantage notre position sur le plan des liquidités, nous gérons activement et surveillons de près :

- le niveau de capital;
- le niveau des actifs;
- la concordance de nos positions;
- la diversification et la qualité du crédit à l'égard des placements;
- les montants prévus et réels de nos liquidités par rapport aux objectifs établis.

Nous sommes soumis aux divers règlements en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

La FSL inc. (la société mère ultime) et ses sociétés de portefeuille entièrement détenues disposaient de trésorerie et d'autres actifs liquides<sup>1)</sup> chiffrés à 1,6 G\$ au 31 décembre 2023. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique G, « Solidité financière », et à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

Nous disposons de diverses facilités de crédit utilisées pour les besoins généraux de l'entreprise, tel qu'il est présenté dans le tableau ci-dessous. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

(en millions de dollars)

Facilités de crédit	Montant			Montant		
	Montant	utilisé	Échéance	Montant	utilisé	Échéance
Avec engagement	400 \$ US	11 \$ US	2025	400 \$ US	11 \$ US	2025
Avec engagement	1 710 \$ US	1 384 \$ US	2024	1 950 \$ US	1 358 \$ US	2024
Avec engagement	500 \$	500 \$	2025	500 \$	500 \$	2025
Sans engagement	100 \$ US	— \$ US	s.o.	100 \$ US	— \$ US	s.o.
Sans engagement	229 \$	95 \$	s.o.	227 \$	89 \$	s.o.
Sans engagement	25 \$ US	3 \$ US	s.o.	25 \$ US	5 \$ US	s.o.

Les conventions relatives à nos facilités de crédit engagées contiennent des clauses restrictives habituelles à l'intention des sociétés de première qualité à l'égard de la solvabilité, des notations de crédit et de la solidité financière. Au 31 décembre 2023, nous respectons toutes ces clauses restrictives. Ces clauses restrictives comprennent notamment le maintien d'un total des capitaux propres minimal par la FSL inc. de 12 G\$, lequel est vérifié au dernier jour de chaque trimestre. Le total des capitaux propres de la FSL inc. se chiffrait à 24,2 G\$ au 31 décembre 2023.

Notre incapacité à respecter les clauses restrictives en vertu de la facilité de crédit engagée pourrait, sous réserve du délai de grâce accordé relativement à certaines clauses restrictives, se traduire par une insuffisance de l'actif. Un tel événement pourrait nous obliger à rembourser tous nos emprunts en cours ou à encaisser les lettres de crédit garanties en vertu de cette facilité. L'incapacité de la FSL inc. (ou de toute autre de ses filiales) à s'acquitter d'une obligation échue d'un montant dépassant 250 M\$ se traduirait également par une insuffisance de l'actif en vertu de la facilité de crédit engagée susmentionnée.

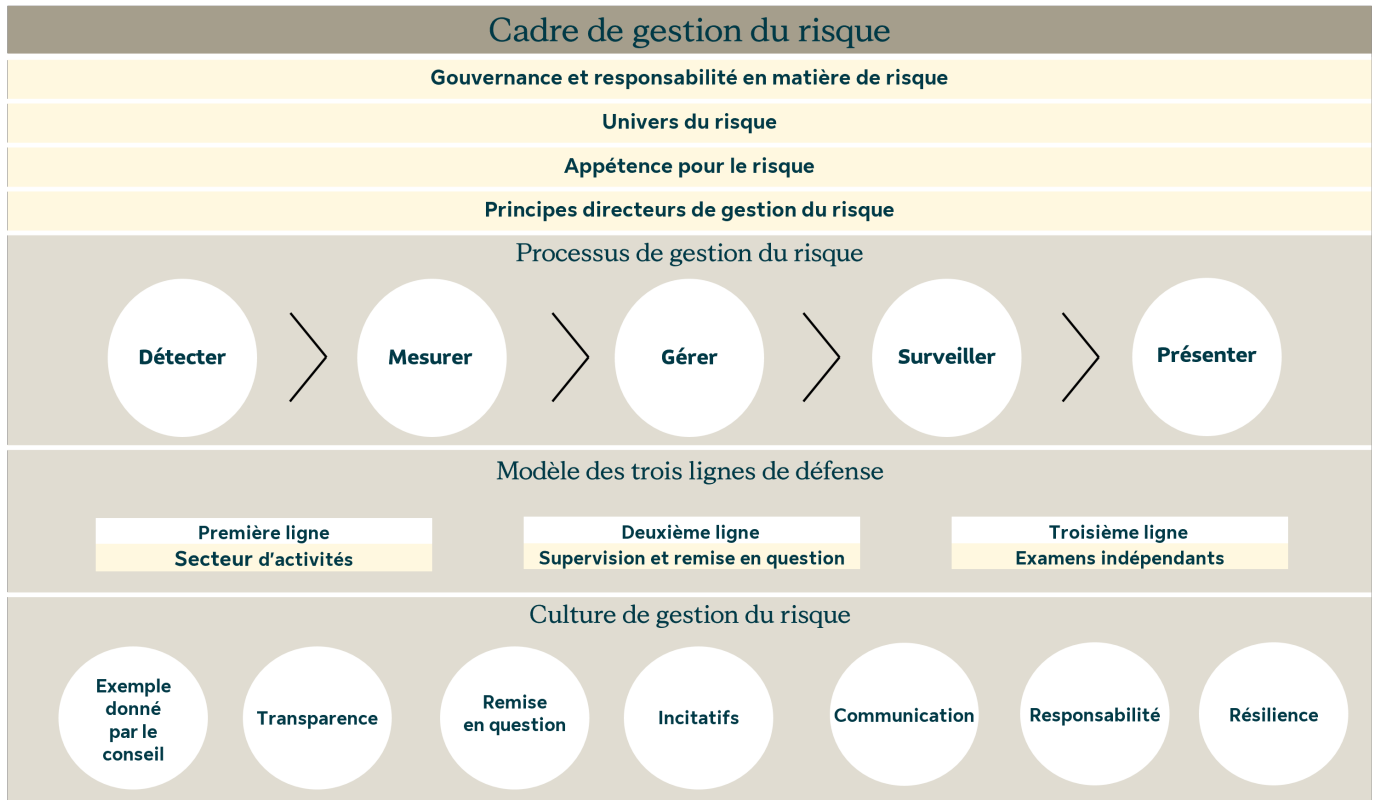
En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

<sup>1)</sup> Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

## K. Gestion du risque

### 1. Cadre de gestion du risque

La Compagnie a établi un cadre de gestion du risque approuvé par le conseil, qui prescrit un ensemble de protocoles et de programmes devant être respectés dans l'exercice de ses activités. Les risques qui sont encourus lorsque nous fournissons des produits et services à des Clients, conformément à notre raison d'être qui est de les aider à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain, sont gérés conformément à ces protocoles et programmes. Une gestion du risque efficace joue un rôle crucial dans la rentabilité globale, la position concurrentielle sur le marché et la viabilité financière à long terme de la Compagnie. Bien que les risques ne puissent pas tous être éliminés ou déterminés avec certitude, le cadre de gestion du risque permet de s'assurer que les risques liés à l'exercice des activités sont gérés de façon appropriée afin de réaliser les objectifs d'affaires de la Compagnie au fil du temps et de veiller à ce qu'ils n'excèdent pas les limites préétablies relatives à la prise de risques. Le cadre de gestion du risque, la stratégie d'entreprise et les objectifs d'affaires s'harmonisent, et les protocoles et programmes de gestion du risque sont ancrés au sein de chacun des secteurs d'activité.



## 2. Gouvernance et responsabilité en matière de risque

Notre cadre de gestion du risque détermine de façon bien délimitée les responsabilités et les pouvoirs en matière de prise de risque, de gouvernance et de contrôle. Ces exigences en matière de gouvernance sont résumées ci-dessous.

### Structure de gouvernance de la gestion du risque

Le conseil et les comités de la haute direction ainsi que les risques dont ils assurent la surveillance sont présentés ci-après.

Gouvernance et surveillance par le conseil d'administration					
Risque d'ordre commercial et stratégique	Risque de crédit	Risque de marché	Risque d'assurance	Risque de liquidité	Risque opérationnel
Conseil d'administration					
Comité d'examen des risques	Comité d'examen des risques Comité de la gouvernance, des placements et de la durabilité	Comité d'examen des risques	Comité d'examen des risques	Comité d'examen des risques	Comité d'examen des risques Comité d'audit Comité de planification de la direction Comité de la gouvernance, des placements et de la durabilité
Gouvernance et surveillance par les comités de la haute direction					
Risque d'ordre commercial et stratégique	Risque de crédit	Risque de marché	Risque d'assurance	Risque de liquidité	Risque opérationnel
Comité de direction sur l'examen des risques					
Comité de direction sur l'examen des risques	Comité des placement et du risque de crédit	Comité de gestion actif-passif de l'Organisation internationale	Comité de gestion du risque d'assurance	Comité de gestion actif-passif de l'Organisation internationale	Comité de contrôle de la conformité et de gestion du risque opérationnel
Risque et surveillance dans les secteurs d'activité					

#### Conseil d'administration

C'est au conseil qu'il incombe d'assurer la gouvernance de tous les risques encourus à l'échelle de l'entreprise et de prendre des mesures pour veiller à ce que des principes directeurs, des programmes et des pratiques de gestion du risque soient en place. En approuvant notre cadre de gestion du risque et les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque et en maintenant une surveillance continue des programmes de gestion du risque, le conseil fait en sorte que les risques importants sont bien cernés et gérés de façon appropriée. Le conseil surveille les risques stratégiques et les risques d'entreprise en examinant et en approuvant les plans d'affaires et stratégiques et en discutant régulièrement des thèmes, questions et risques clés qui sont liés à la conception et à la mise en œuvre de ces plans.

Le comité d'examen des risques est un comité permanent du conseil d'administration dont le rôle principal est d'aider le conseil d'administration à superviser la gestion des risques actuels et émergents à l'échelle de l'entreprise ainsi que la fonction de gestion des risques afin de s'assurer que la direction a mis en place des programmes, des principes directeurs, des procédures et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants auxquels la Compagnie est exposée et qu'elle dispose de suffisamment de capital pour couvrir ces risques. Il examine et approuve tous les principes directeurs en matière de gestion du risque et assure la conformité avec ces principes directeurs. En outre, lorsque le conseil d'administration a délégué les tâches de surveillance du risque à d'autres comités du conseil, le comité d'examen des risques fournit au conseil un portrait complet de la surveillance de la gestion du risque effectuée par l'ensemble des comités du conseil. Le comité assure un suivi régulier du profil de risque de la Compagnie pour s'assurer qu'il demeure dans les limites d'appétence établies et que la situation du capital de la Compagnie dépasse les exigences réglementaires en matière de capital. Il recommande également des limites de risque précises propres aux activités et le plan annuel de gestion du capital au conseil en plus d'en assurer le suivi. De plus, le comité d'examen des risques supervise les activités de gestion des risques de nos filiales et de nos coentreprises sous le contrôle de la direction de la Compagnie ainsi que les risques auxquels la Compagnie est exposée par l'entremise de ses autres coentreprises.

Le comité de la gouvernance, des placements et de la durabilité est chargé d'aider le conseil à superviser i) l'élaboration de lignes directrices et de processus efficaces en matière de gouvernance d'entreprise, y compris ceux permettant d'évaluer l'efficacité du conseil et de ses comités, ainsi que la planification de la relève et l'embauche au niveau des administrateurs; ii) le plan de placement et du rendement des placements de la Compagnie, y compris les pratiques, les procédures et le contrôle relatifs à la gestion du portefeuille de placement du fonds général; iii) le programme de durabilité de la Compagnie, y compris ses principes directeurs en matière de durabilité, son rapport sur la durabilité et son

plan de durabilité; et iv) le contrôle de la conformité et les programmes de contrôle de la conformité, y compris l'observation des exigences légales et réglementaires, la reconnaissance et la gestion du risque de non-conformité et l'élaboration de principes directeurs et de processus visant la promotion d'un comportement éthique durable. Le comité de la gouvernance, des placements et de la durabilité agit également à titre de comité de révision de la Compagnie conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada).

Le comité d'audit du conseil est chargé d'aider le conseil à voir à l'intégrité des états financiers et des informations financières connexes fournis aux actionnaires et à d'autres parties prenantes et la conformité avec les exigences réglementaires financières, à évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes mis en œuvre et maintenus par la direction et les qualifications, l'indépendance et le rendement de l'auditeur externe.

Le comité de planification de la direction du conseil est chargé d'aider le conseil à superviser la planification d'une relève pour pourvoir les postes de la haute direction, ainsi que de programmes pour attirer, conserver, former et récompenser les employés. Il fournit des conseils à la direction sur l'avancement du programme de gestion des talents afin d'atteindre les objectifs stratégiques et de promouvoir la culture de la Compagnie. Le comité examine la conception et la gouvernance des programmes incitatifs importants afin de s'assurer qu'ils cadrent avec les objectifs d'affaires et ne favorisent pas la prise de risques excessifs, ainsi que les implications des principaux risques d'entreprise, notamment les risques liés aux personnes et à la culture relatifs à la conception des programmes de rémunération et les pratiques en matière de ressources humaines. En outre, le comité passe en revue les éléments relatifs à la rémunération, y compris la rémunération des dirigeants ayant une incidence importante sur l'exposition aux risques de la Compagnie.

## Comités de la haute direction

Le comité de direction sur l'examen des risques est chargé de la supervision des activités de gestion des risques d'entreprise de la Compagnie. Ce mandat englobe l'examen et l'élaboration des principes directeurs de la Compagnie en matière d'appétence pour le risque, ainsi que la vérification du profil de risque pour s'assurer qu'il demeure dans les limites d'appétence pour le risque établies et que des principes directeurs, des processus et des contrôles pour déterminer et gérer efficacement les risques importants ont été mis en place, conformément à l'appétence pour le risque et à l'objectif global de promotion d'un modèle d'affaires et de produits équilibrés permettant à la Compagnie d'obtenir le rendement ajusté au risque établi, et de répartir le capital en conséquence.

Le comité des placements et du risque de crédit est chargé d'examiner les questions critiques liées à la gestion continue du fonds général de la Compagnie. Par conséquent, le comité est chargé de vérifier, de surveiller et d'examiner l'exposition aux risques de crédit et de placement actuels et potentiels, d'autres questions liées à la gestion du risque de crédit et du risque de placement ainsi que les stratégies futures de gestion du risque de crédit et du risque de placement.

Le comité de gestion actif-passif est responsable de la supervision et des directives relatives au cadre de gestion des actifs et des passifs, aux principes directeurs, aux lignes directrices, aux limites, à la mesure et à l'évaluation du rendement applicables à la gestion des risques de marché et de liquidité, ainsi que de la supervision de la gestion des actifs et des changements de stratégie de couverture.

Le comité de contrôle de la conformité et de gestion du risque opérationnel est responsable de la supervision des pratiques de gestion du risque opérationnel et du risque lié à la conformité, de l'exposition aux risques opérationnels actuels et émergents, et des processus de la Compagnie afin d'assurer l'identification en continu des risques opérationnels et risques liés à la conformité importants auxquels la Compagnie est exposée.

Le comité de gestion du risque d'assurance est responsable de la surveillance et des directives relatives au risque d'assurance auquel la Compagnie est exposée afin de s'assurer que des pratiques et des contrôles de gestion du risque d'assurance efficaces sont en place. Ses responsabilités incluent notamment une vérification du profil de risque d'assurance actuel et émergent, un examen des risques pertinents en matière d'assurance, de réassurance et de souscriptions, ainsi qu'une revue de la méthode d'évaluation du risque d'assurance et des recommandations de modifications à celle-ci.

## Responsabilités

La principale responsabilité en matière de gestion du risque est déléguée par le conseil au chef de la direction, qui délègue à son tour ces responsabilités dans l'ensemble de la Compagnie en répartissant les pouvoirs et les responsabilités en matière de gestion. Le chef de la direction délègue la responsabilité de la gestion des différentes catégories de risque à nos dirigeants, qui sont responsables d'assurer la gestion du risque dans leur propre champ de responsabilités conformément au cadre de gestion des risques, aux principes directeurs en matière d'appétence pour le risque et aux principes directeurs en matière de gestion des risques approuvés par le conseil.

## 3. Univers du risque

En tant qu'organisation de services financiers d'envergure exerçant des activités dans un secteur complexe, la Compagnie fait face à différents risques et incertitudes. Nous sommes assujettis aux risques liés à l'établissement de notre stratégie commerciale et de nos objectifs d'affaires, à l'exercice de nos activités commerciales dans la poursuite de notre stratégie et de la réalisation de nos objectifs, et à des facteurs externes tels que des changements sur le plan de la conjoncture économique, du contexte géopolitique, de l'environnement, du contexte social et du cadre réglementaire. Nous sommes assujettis aux risques financiers et aux risques d'assurance qui sont liés à nos passifs et à la gestion et au rendement de nos actifs, y compris la façon dont nous faisons correspondre les rendements de nos actifs avec le paiement des obligations envers nos Clients. Chacun de ces risques est également pris en considération du point de vue de différents types d'incertitudes dans lesquels les résultats ou les probabilités d'occurrence sont inconnus. Le cadre de gestion du risque porte sur tous les risques, regroupés dans six principales catégories : les risques stratégique et d'entreprise, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque d'assurance et le risque opérationnel. Le cadre de gestion du risque présente les processus clés de gestion des risques relativement à l'appétence pour le risque, à la détermination des risques, à la mesure des risques, à la gestion des risques, à la surveillance ainsi qu'à la présentation des risques. Le cadre de gestion du risque établit des mesures et des processus tant qualitatifs que quantitatifs visant à maîtriser le risque auquel la Compagnie sera exposée à l'égard de chacune de ces catégories de risque ainsi que globalement.

## 4. Appétence pour le risque

Les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque déterminent le type et l'importance des risques que nous sommes prêts à assumer pour atteindre nos objectifs d'affaires, et ils sont examinés et approuvés par le conseil. Ces principes directeurs sont axés sur l'avenir, et notre plan stratégique, notre plan d'investissement et nos plans et objectifs d'affaires sont établis en fonction des limites qu'ils imposent.

L'appétence pour le risque de la Compagnie cherche à établir un équilibre entre les divers besoins, attentes et perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement de l'ensemble des parties prenantes. En particulier, notre appétence pour le risque soutient la création de valeur pour les actionnaires, tout en garantissant que la capacité de la Compagnie à payer les règlements et à respecter son engagement envers les titulaires de contrat n'est pas compromise.

L'appétence pour le risque de la Compagnie est le principal mécanisme de mise en œuvre de l'approche en matière de gestion du risque et des limites liées à la prise de risques admissibles dans l'ensemble de l'entreprise. Elle permet de s'assurer que les activités sont évaluées en fonction de critères de performance qui sont adéquatement ajustés en fonction du risque. Notre appétence pour le risque soutient l'objectif qui consiste à maintenir un niveau suffisant de capital et à gérer la volatilité des bénéfices, le risque opérationnel et la liquidité. Pour réaliser cet objectif, notre appétence pour le risque incorpore un large éventail de normes qualitatives et quantitatives qui reflètent les principes et les valeurs de la Compagnie à l'égard de la gestion du risque.

En général, nous sommes prêts à tolérer des risques diversifiables quand nous pouvons avoir recours à la mise en commun de risques pour créer des portefeuilles de passifs comportant une volatilité relativement peu élevée. Nous prenons des risques dans des domaines pour lesquels nous possédons une expertise interne, comme l'actuariat, la tarification, la gestion des règlements, les placements, la gestion des risques et la distribution, ou pour lesquels des partenaires de réassurance peuvent compléter notre expertise interne. Nous préférons les risques qui sont répartis entre plusieurs éléments, comme des produits, des régions (nationales et internationales), des réseaux de distribution et des catégories d'actifs, afin de maximiser les occasions de diversification.

Nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque établissent des restrictions précises qui définissent le niveau de risque total que la Compagnie est prête à assumer. Nous transformons ces restrictions d'appétence pour le risque en limites de risque précises selon les catégories de risque et les secteurs d'activité. Notre profil de risque est évalué, géré et surveillé sur une base régulière afin de nous assurer que nous exerçons nos activités en fonction de notre appétence pour le risque. Nos limites en matière d'appétence pour le risque sont examinées régulièrement pour refléter les risques et les occasions inhérents à l'évolution de nos stratégies d'affaires et de notre environnement opérationnel.

## 5. Principes directeurs en matière de gestion des risques

Afin de permettre la communication, la mise en œuvre et la gouvernance efficaces de notre cadre de gestion des risques, nous avons codifié les processus et les exigences liés à l'exploitation dans une série exhaustive de cadres de gestion des risques, de principes directeurs et de lignes directrices en matière d'exploitation. Ces cadres, principes directeurs et lignes directrices favorisent l'application d'une méthode cohérente de gestion des risques pour l'ensemble de notre plateforme d'affaires. Le conseil et ses comités examinent et approuvent régulièrement les changements importants apportés aux cadres de gestion du risque et aux principes directeurs; ils examinent régulièrement les rapports et l'attestation de la direction à l'égard de la conformité avec ces principes directeurs.

## 6. Processus de gestion du risque

Le processus de gestion du risque énoncé dans notre cadre de gestion du risque est décrit ci-dessous.

### Détection et mesure des risques

Les secteurs d'activité utilisent tous la même approche pour déterminer et mesurer les risques. Chaque secteur d'activité est responsable de la détermination et de la gestion des risques liés à ses activités. Nous employons un processus pour déterminer et surveiller les risques clés et les risques émergents qui pourraient avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités et notre réputation. Nous évaluons les corrélations et les liens potentiels entre divers risques et catégories de risques et nous surveillons les risques clés et les risques émergents, les exigences réglementaires émergentes et les exigences des agences de notation, l'évolution de l'industrie, ainsi que divers rapports de recherche.

Le processus de mesure des risques prévoit l'établissement et l'évaluation des expositions potentielles aux risques et a recours à plusieurs techniques, comme la surveillance des indicateurs de risque clés, l'évaluation de la probabilité et de la gravité, les tests de tension (y compris l'analyse de sensibilité et de scénarios), les tests de tension inversés et la modélisation stochastique. Les mesures de risque sont exprimées en termes quantitatifs et qualitatifs.

Un programme rigoureux de tests de tension est une composante essentielle du cadre de gestion du risque que la Compagnie utilise pour mesurer, surveiller, comprendre et atténuer son exposition aux risques et assurer un niveau de capital suffisant advenant une crise plausible. Des tests de tension sont effectués à l'égard de certaines mesures clés, comme le bénéfice, les ratios de capital réglementaire et la liquidité, afin de détecter et de surveiller des vulnérabilités potentielles aux principaux facteurs de risque et de veiller à ce que la Compagnie exerce ses activités dans la limite de son appétence pour le risque.

Nous élaborons et testons divers scénarios en fonction de notre évaluation interne et des directives de réglementation. Les risques émergents sont l'une des données utilisées pour déterminer les scénarios de tests de tension. Des tests de la sensibilité sont effectués sur une base régulière afin d'évaluer l'incidence des variations des facteurs de risque sous-jacents sur le bénéfice, le capital réglementaire et les liquidités, en supposant qu'aucun changement ne soit apporté aux autres facteurs de risque. Des tests de la sensibilité sont également effectués relativement aux risques individuels et aux expositions consolidées aux risques pour divers niveaux de crise et divers regroupements. Les scénarios mettent en scène des variations de certains facteurs de risque afin d'évaluer l'incidence de ces facteurs de risque ainsi que l'interaction entre ceux-ci. Ces scénarios comprennent des scénarios intégrés, des scénarios inversés et des tests de la sensibilité des hypothèses clés. Nous utilisons également l'examen de la situation financière, tel qu'il est prescrit par l'Institut canadien des actuaires, pour satisfaire aux exigences de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et des règlements du BSIF en matière de test de tension annuel.



## Gestion, surveillance et présentation des risques

Les décisions portant sur la gestion des risques sont prises en évaluant dans quelle mesure les résultats de l'évaluation des risques d'un secteur d'activité cadrent avec notre appétence pour le risque et sont conformes à notre objectif en matière de rendements ajustés en fonction du risque.

Les processus de surveillance comprennent la supervision par le conseil, qui est exercée par l'entremise des comités de ce dernier et des comités de la haute direction décrits à la rubrique « Gouvernance et responsabilité en matière de risque », du présent document.

Tous les trimestres, au minimum, les comités de la haute direction, les comités du conseil et le conseil examinent les rapports qui résument notre profil de risque face à l'appétence pour le risque approuvée par le conseil, y compris les expositions à nos principaux risques, tout changement des tendances en matière de risque, un aperçu prospectif des risques et les risques émergents. Ces comités examinent également l'efficacité des stratégies de gestion des risques présentées dans les rapports. Régulièrement, le conseil et ses comités examinent et approuvent tout changement important apporté aux cadres et aux principes directeurs de gestion des risques et évaluent la conformité avec ces cadres et principes directeurs.

## 7. Les trois lignes de défense

La Compagnie a adopté un modèle comportant trois lignes de défense afin de disposer d'un cadre d'attribution des responsabilités et de séparation des responsabilités fonctionnelles à la fois uniforme, transparent et documenté de façon claire. Cette séparation des responsabilités contribue à établir une solide structure de contrôle, laquelle permet une évaluation transparente et indépendante des défis que posent toutes les activités comportant des risques et fait en sorte que toutes les activités fassent l'objet d'un autoexamen critique afin de favoriser l'amélioration continue de la gestion des risques liés à nos activités.

La **première ligne de défense** est constituée de la direction du secteur d'activité, laquelle est responsable des risques inhérents à celui-ci et a pour tâche principale d'identifier, d'évaluer, de gérer et de surveiller ces risques et d'en rendre compte. Parmi les responsabilités liées au risque de la première ligne de défense, on retrouve :

- l'identification des principaux risques et des risques émergents;
- la gestion, l'évaluation et la surveillance des risques ainsi que l'établissement de rapports sur ceux-ci dans le cadre des activités commerciales;
- la responsabilité à l'égard des résultats d'affaires et des risques pris afin d'atteindre ces résultats d'affaires, ainsi que l'incidence découlant de ces risques;
- l'exercice des activités en fonction de l'appétence pour le risque et des principes directeurs en matière de gestion des risques.

La **deuxième ligne de défense** comprend le premier directeur de la gestion des risques et les chefs des fonctions de supervision, qui sont responsables de la supervision indépendante de nos programmes de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie. Il incombe au premier directeur de la gestion des risques d'élaborer notre cadre de gestion du risque et nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, ainsi que de superviser l'élaboration et l'application de stratégies de gestion des risques visant à optimiser le ratio risque/rendement de la Compagnie. Le premier directeur de la gestion des risques est soutenu par un réseau composé des directeurs de la gestion des risques des différents secteurs d'activité. Les chefs de fonction aident le premier directeur de la gestion des risques à mettre en œuvre et à communiquer notre cadre de gestion du risque et nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. Parmi les responsabilités liées au risque de la deuxième ligne de défense, on retrouve :

- l'élaboration des lignes directrices et des principes directeurs en matière de gestion des risques;
- la supervision et la remise en question indépendante et efficace de la première ligne de défense;
- la production de rapports indépendants aux comités de la haute direction et au conseil d'administration comparant le niveau de risque à l'appétence pour le risque.

Les responsabilités de la **troisième ligne de défense** diffèrent de celles des deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne constitue pour sa part la troisième ligne de défense et est chargée de fournir de façon indépendante à la haute direction, au conseil d'administration et aux comités du conseil des assurances quant à la conception et à l'efficacité opérationnelle des pratiques de gestion des risques et des contrôles internes mis en œuvre par les deux premières lignes de défense. La fonction d'audit interne émet une opinion trimestrielle sur l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques et des processus de gouvernance à l'intention du comité d'audit du conseil d'administration. En outre, le comité d'examen des risques peut demander à un tiers des examens indépendants qui compléteront l'examen par la troisième ligne de défense de l'efficacité des programmes de gestion du risque de la Compagnie.

## 8. Culture et approche en matière de gestion du risque

Nous avons établi une solide culture d'entreprise fondée sur le comportement éthique, l'observance de normes commerciales strictes, l'intégrité et le respect. Le conseil donne l'exemple en ce qui a trait au respect de la déontologie et doit s'assurer que le chef de la direction et les membres de la haute direction établissent et soutiennent des valeurs préconisant l'intégrité au sein de l'organisation. Nous partageons tous la même volonté de valoriser la diversité, l'équité, l'inclusion et la durabilité afin de concrétiser notre raison d'être qui est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

La culture en matière de gestion du risque a trait à nos comportements et à nos réactions, ainsi qu'aux exigences que nous établissons. Elle permet et récompense la prise des bons risques de manière avisée, en plus de favoriser les critiques d'analyse efficaces et la transparence en ce qui a trait aux risques et aux résultats, sans crainte de représailles. Cette culture nous permet de comprendre les besoins et les préférences des Clients afin de pouvoir agir dans leur intérêt supérieur. Afin d'aider les employés à remplir ce rôle, nous avons pris des mesures pour veiller à ce que les protocoles et procédures soient bien définis et ancrés dans nos activités quotidiennes, veillons à ce que la formation et les ressources appropriées soient fournies, avons établi et communiqué une approche en matière de gestion du risque commune ainsi que des normes élevées en matière d'intégrité et de conduite et encourageons chaque employé à repérer ouvertement les risques et à communiquer à ses supérieurs ses inquiétudes relatives aux risques. Notre culture en matière de gestion du risque repose sur les sept éléments suivants :

- La direction doit donner l'exemple.
- Encourager la transparence dans la prise de risques.
- Effectuer des remises en question efficaces dans le cadre de la prise de décisions d'affaires.
- Harmoniser les incitatifs et les pratiques en matière de gestion des risques.

- Communiquer efficacement les attentes en ce qui a trait à la culture de gestion des risques.
- Établir des responsabilités claires.
- Promouvoir la résilience continue.

Notre culture repose essentiellement sur le principe clé suivant : tous les employés ont un rôle important à jouer dans la gestion des risques de la Compagnie. La gestion des risques fait partie intégrante de notre culture d'entreprise, qui encourage la prise en charge et la responsabilité en matière de gestion des risques à tous les échelons. Nos programmes de rémunération sont harmonisés avec les pratiques de la Compagnie en ce qui a trait à la gestion des risques, grâce à notre structure de gouvernance pour la conception et l'approbation de régimes et de processus de rémunération incitative destinés à appuyer l'harmonisation de la gestion de la rémunération et des risques. Nous renforçons et intégrons cette culture de façon continue, au moyen de la communication et de la formation à l'égard de certains éléments de la culture en matière de gestion du risque, dans divers cadres et à divers échelons, au moyen de la formation annuelle sur le code de conduite, de la promotion de la responsabilisation par l'entremise d'évaluations du rendement et de la rémunération, de la surveillance continue des processus et des résultats qui déterminent les comportements attendus, et au moyen de la définition des rôles, des responsabilités et des attentes dans les principes directeurs en matière de gestion des risques.

L'approche de la Compagnie en matière de gestion du risque comprend les principes clés qui suivent :

## Harmonisation stratégique

Nos objectifs d'affaires et nos objectifs en matière de stratégie d'entreprise doivent être établis en fonction des limites et prescriptions énoncées dans le cadre de gestion du risque et de la politique en matière d'appétence pour le risque. Ainsi, nous devons déterminer si une activité précise visant à atteindre des objectifs commerciaux et financiers entraînera un profil de risque que nous sommes disposés à accepter et que nous sommes prêts à gérer. Nous avons établi des contraintes précises en termes d'appétence pour le risque liées au risque de crédit, au risque de marché, au risque d'assurance, au risque opérationnel et au risque de liquidité. Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi qu'au moyen de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Nous évitons les risques liés aux activités qui excèdent notre seuil d'appétence pour le risque ou qui ne correspondent pas aux risques définis acceptables.

## Intérêts des Clients et autres parties prenantes

Nos principes directeurs en matière d'appétence pour le risque tiennent compte des intérêts d'un grand nombre de parties prenantes, dont les Clients, les actionnaires, les créanciers, le personnel, les organismes de réglementation, les distributeurs, les agences de notation et d'autres intervenants des marchés financiers. Ces principes directeurs prescrivent la manière d'arriver à un équilibre adéquat entre les besoins, les attentes, les perspectives en matière de ratio risque/rendement et l'horizon de placement des différentes parties prenantes.

La gestion efficace des risques passe par l'harmonisation des objectifs et des incitatifs pour s'assurer que les décisions de la direction sont conformes à l'approche de la Compagnie en matière de gestion des risques et à son appétence pour le risque. Pour ce faire, les plans et les stratégies d'affaires sont soumis à des tests de façon indépendante afin qu'ils soient exécutés en fonction des limites et des exigences énoncées dans le cadre de gestion du risque et les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. Les résultats de ces tests sont transmis au conseil. Les programmes de rémunération des employés sont approuvés par le conseil et ses comités et sont harmonisés avec l'approche en matière de gestion du risque, les valeurs, et les stratégies d'affaires et de gestion du risque de la Compagnie, ainsi qu'avec les intérêts à long terme des parties prenantes. Lorsque nous établissons les objectifs de rendement annuels, nous tenons compte des objectifs de gestion des risques de façon à ce que les décisions d'affaires soient conformes au ratio risque/rendement de la Compagnie.

## Harmonisation des capacités

Nous recherchons des occasions rentables comportant des risques pour lesquels nous possédons les aptitudes et les capacités de gestion requises. À l'inverse, nous cherchons à éviter ou à transférer les occasions présentant des risques qui sont au-delà de nos capacités à prendre des risques. Notre capacité d'évaluation et de mesure des risques, la qualité des processus de gouvernance et de contrôle de la gestion des risques ainsi que l'ampleur, la qualité des mesures correctrices et l'efficacité des stratégies de fixation des prix sont des capacités particulièrement importantes à cet égard.

## Gestion en fonction du portefeuille

L'évaluation d'un risque particulier tient compte des risques et des rendements liés à l'ensemble du portefeuille, y compris la reconnaissance explicite des incidences de la diversification et de la concentration et la façon dont les divers risques interagissent entre eux. Cette approche est appliquée à la conception de mesures d'atténuation du risque et de stratégies de fixation des prix, compte tenu du fait que la gestion du risque la plus efficace consiste souvent à avoir recours aux relations disponibles qui sont déjà inhérentes à nos activités.

## Rendements ajustés en fonction du risque

Les mesures du rendement financier utilisées pour évaluer les activités commerciales sont élaborées en fonction des restrictions énoncées dans la politique en matière d'appétence pour le risque et reflètent les coûts d'atténuation prévus et le coût du capital-risque nécessaire au soutien de l'activité comportant des risques.

## Culture

La culture englobe les principes, les valeurs et les croyances que nous partageons, soit ce qui façonne le caractère unique d'une entreprise. Notre culture favorise les comportements conformes à nos objectifs de création de valeur à long terme. Elle définit le comportement adéquat à adopter pour toute situation, gouverne nos interactions avec nos Clients et influence la façon dont les employés s'identifient au sein de la Compagnie. La culture de notre Compagnie peut avoir une incidence importante sur notre profil de risque. Notre culture a une incidence sur sa capacité à créer de la valeur et à protéger celle-ci. Le fait de maintenir un équilibre parfait entre la prise de risque et les activités de contrôle des risques constitue une capacité organisationnelle importante, et il s'agit d'un élément crucial de notre succès durable à long terme.

## Durabilité

La durabilité tient compte des incidences économiques, environnementales et sociales significatives de la Compagnie, ainsi que des occasions et des risques qu'elles présentent pour offrir de la valeur à long terme à toutes les parties prenantes clés de la Compagnie. Notre ambition en matière de durabilité consiste à aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable, à favoriser un mode de vie sain et à faire progresser les placements durables. Des principes directeurs, des processus et des contrôles ont été mis en place afin de repérer et de gérer efficacement les risques importants, y compris les risques liés à la durabilité, auxquels nous sommes exposés dans le cadre de nos activités conformément aux principes directeurs en matière d'appétence pour le risque. La durabilité est considérée comme essentielle à la réussite à long terme des activités et, par conséquent, elle constitue une priorité pour la Sun Life afin d'optimiser l'incidence sur la société et de créer un avantage concurrentiel et un facteur de différenciation pour ses activités.

## 9. Catégories de risques

Le texte et les tableaux de la section suivante du présent rapport de gestion comprennent l'information que nous présentons à l'égard du risque de crédit, du risque de marché et du risque de liquidité conformément à IFRS 7, *Instruments financiers – Informations à fournir* (« IFRS 7 »), et à IFRS 17, *Contrats d'assurance*. Ils comprennent aussi une analyse portant sur l'évaluation des risques ainsi que sur nos objectifs, principes directeurs et méthodes de gestion de ces risques. Les informations à fournir conformément à IFRS 7 et à IFRS 17 sont identifiées par une ligne verticale dans la marge gauche de la page. Le texte et les tableaux identifiés constituent une partie intégrante de nos états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le fait que certains textes et tableaux soient identifiés par une ligne verticale n'indique en aucun cas que ces informations sont plus importantes que l'information présentée dans les autres tableaux ou dans le reste du texte. Les informations présentées à l'égard de la gestion du risque doivent être lues dans leur intégralité.

Les informations contenues dans la rubrique « Gestion du risque » du présent document devraient être examinées attentivement, de même que les autres renseignements contenus dans le présent rapport de gestion et notre notice annuelle de 2023, nos états financiers consolidés et d'autres rapports et documents que nous déposons auprès d'autorités en valeurs mobilières.

Dans la présente section, les fonds distincts incluent les garanties liées aux fonds distincts, les rentes à capital variable et les produits de placement, ainsi que le portefeuille fermé de réassurance du secteur Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis.

Notre cadre de gestion des risques regroupe les risques dans six principales catégories : le risque de marché, le risque d'assurance, le risque de crédit, le risque d'entreprise et stratégique, le risque opérationnel et le risque de liquidité.

### i. Risque de marché

#### Description du risque

Nous sommes exposés au risque de marché, lequel est défini comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement ou des actifs financiers fluctuent en raison de la variation ou de la volatilité des cours du marché. Le risque de marché comprend le risque actions, le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit, le risque immobilier, le risque de change et le risque lié à l'inflation.

#### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéficiaire et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour le risque actions et les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de crédit, aux biens immobiliers et au change.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes et aux Normes internationales d'information financière.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

#### Risque actions

Le risque actions constitue le risque de subir des pertes financières en raison des baisses ou de la volatilité des cours des marchés boursiers. Le risque actions auquel nous sommes exposés provient de plusieurs sources.

Nos produits des activités ordinaires proviennent de nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de rente aux termes desquels des honoraires sont perçus sur des soldes de comptes qui dépendent directement des niveaux des marchés boursiers. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions, car les fluctuations défavorables de la valeur de marché de ces actifs entraînent une incidence défavorable correspondante sur les produits, le bénéfice et la MSC. En outre, le recul et la volatilité des marchés des

actions peuvent avoir une incidence négative sur les souscriptions et les rachats de ces produits, ce qui peut aussi se traduire par une incidence défavorable sur le bénéfice net, la MSC et le capital.

Une partie de notre exposition au risque actions découle des garanties visant les produits de fonds distincts, certains contrats d'assurance avec participation, certains contrats d'assurance ajustables et certains contrats d'assurance-vie universelle. Ces garanties peuvent être déclenchées au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Le coût de ces garanties est incertain et dépend de nombreux facteurs, y compris les conditions générales des marchés financiers, nos stratégies de couverture, les comportements des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir des incidences négatives sur le bénéfice net, la MSC et le capital.

Nous sommes également directement exposés aux marchés boursiers en raison des placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

## Risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit

Le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit comprend le risque de perte financière découlant des variations de la valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement et des actifs financiers issues des variations ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de crédit. Dans la pratique, lorsqu'il existe une discordance entre les flux de trésorerie liés aux actifs et les engagements contractuels qu'ils couvrent, il peut se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais liés aux contrats ou de réinvestir des entrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt ou les écarts de crédit sont défavorables. Ce risque est géré par l'entremise de notre programme de gestion actif-passif. Les détails du programme de gestion actif-passif sont présentés sous « Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché », à la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document.

Notre principale exposition au risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit découle de contrats d'assurance et de placement assortis de garanties sous forme de taux d'intérêt minimaux, de taux de prime maximaux, d'options de règlement, d'options garanties de conversion en rente et de prestations minimales. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats liés à des fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. L'exposition aux garanties est gérée dans les limites de notre appétence pour le risque par l'intermédiaire de notre programme de gestion actif-passif, ce qui peut comprendre le recours à des stratégies de couverture utilisant des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps, des contrats à terme normalisés et des swaptions. L'incidence de ces garanties sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital est prise en compte dans les sensibilités au risque de marché présentées.

La volatilité ou les changements importants des taux d'intérêt ou des écarts de taux pourraient avoir une incidence négative sur les ventes de certains produits d'assurance et de rente, et pourraient avoir une incidence défavorable sur les prévisions en matière de rachats de contrats existants. Des hausses des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de crédit pourraient faire augmenter le risque de voir les titulaires de contrat demander le rachat de leur contrat, ce qui pourrait nous forcer à liquider des actifs à perte. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de rente prévoient généralement des clauses visant à limiter les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des variations des taux d'intérêt ou des écarts. Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux peuvent entraîner la réduction de l'écart net entre les intérêts obtenus sur les placements et les intérêts portés au crédit des titulaires de contrat. Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts peuvent également donner lieu à une augmentation des rachats d'actifs, à des remboursements anticipés de créances hypothécaires et au réinvestissement net des flux de trésorerie positifs à des taux de rendement inférieurs et, par conséquent, avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Des taux d'intérêt défavorables peuvent aussi entraîner des pertes au titre des dépôts en trésorerie et à court terme et des rendements faibles ou négatifs de nos actifs à revenu fixe, ce qui aurait une incidence sur notre rentabilité.

Nous sommes également exposés directement aux taux d'intérêt et aux écarts de taux en raison de nos placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts réduira la valeur de nos actifs actuels. À l'inverse, la baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de taux occasionneront une réduction des produits tirés des placements sur les nouveaux achats d'actifs à revenu fixe. Ces risques ne font pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils s'inscrivent dans notre approche en matière de prise de risques et d'appétence pour le risque.

Une période prolongée de taux d'intérêt faibles pourrait avoir une incidence défavorable additionnelle sur notre bénéfice net, notre MSC, notre capital et notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie et nos plans d'affaires. Cette incidence pourrait entre autres correspondre à une baisse des souscriptions, à des affaires nouvelles moins rentables ou à des changements dans le modèle de rachat des contrats existants.

## Risque immobilier

Le risque immobilier est la possibilité que nous subissions des pertes financières en raison des fluctuations de la valeur de nos placements immobiliers ou des flux de trésorerie futurs qui y sont associés. Nous sommes exposés au risque immobilier et nous pourrions subir des pertes financières en raison de la propriété directe de placements immobiliers, ou de telles pertes pourraient découler indirectement de placements dans des titres à revenu fixe garantis par des biens immobiliers, de droits de tenure à bail, de loyers fonciers et d'opérations d'achat et de cession-bail. Le risque de prix lié aux biens immobiliers peut découler de conditions des marchés externes, d'une analyse inadéquate d'un immeuble, d'une couverture d'assurance insuffisante, de l'évaluation inappropriée des biens immobiliers ou de l'exposition au risque environnemental. Nous détenons des placements immobiliers qui soutiennent le passif du fonds général et l'excédent, et les fluctuations de valeur influenceront sur notre bénéfice net, notre MSC et notre capital. Une hausse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner une détérioration de la valeur des biens immobiliers.

## Risque de change

Le risque de change provient de la non-concordance entre la monnaie dans laquelle sont libellés nos actifs et nos passifs (y compris le capital) et les flux de trésorerie. Ce risque peut provenir de diverses sources, telles que les opérations et les services libellés en monnaies étrangères, les couvertures de change, les placements libellés en monnaies étrangères, les placements dans des filiales étrangères et le bénéfice net tiré des établissements à l'étranger. Les changements ou la volatilité des taux de change, y compris les variations des monnaies dont la valeur est fixée à celle d'une autre monnaie, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net, notre marge sur services contractuels et notre capital.

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous sommes actifs dans plusieurs pays; nos produits et nos charges sont donc libellés dans plusieurs monnaies étrangères. Dans chaque territoire où nous sommes présents, nous faisons généralement en sorte que la monnaie étrangère de nos actifs corresponde à celle de nos passifs et du capital requis dans ce territoire. Nous pouvons ainsi nous protéger contre les perturbations de nos activités locales liées aux fluctuations de change. Les dérivés de change, comme les swaps de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés à titre d'outil de gestion des risques afin de gérer le risque de change conformément à notre politique de gestion actif-passif. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, la Compagnie n'était pas exposée à un risque important lié au change.

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur notre bénéfice net et sur notre excédent au moment de la conversion en dollars canadiens des résultats financiers libellés en monnaie fonctionnelle. Le bénéfice net réalisé à l'extérieur du Canada ne fait généralement pas l'objet d'une couverture de change, et un recul de la monnaie locale de nos établissements étrangers par rapport au dollar canadien peut avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net exprimé en dollars canadiens. Un renforcement de la monnaie locale de nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien pourrait avoir l'effet contraire. Les fluctuations des taux de change pourraient également avoir une incidence sur les ratios de capital réglementaire.

## Risque lié à l'inflation

Le risque lié à l'inflation correspond à la possibilité de subir une perte financière en raison de la variation des taux d'inflation. Ce risque découle des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont liés à des mesures de l'inflation, comme l'indice des prix à la consommation. L'exposition au risque découle en grande partie de certains contrats de rentes collectifs et individuels et contrats d'assurance invalidité de longue durée collectifs. Dans le cas de ces contrats, le paiement de rentes et de règlements d'invalidité peut être lié à une formule d'indexation incluant un indice d'inflation des prix. Les paiements de prestations liés aux indices d'inflation peuvent également inclure divers plafonds, planchers et moyennes qui varient selon les produits.

L'exposition au risque lié à l'inflation est gérée dans le cadre de notre programme de gestion actif-passif, principalement en investissant dans des actifs liés à l'inflation afin de contrebalancer le risque lié au passif.

## Sensibilités au risque de marché

Nous avons recours à une variété de méthodes et de mesures pour gérer et quantifier notre exposition au risque de marché. Celles-ci comprennent les durées et la gestion de la durée des taux clés, les mesures de convexité, les analyses d'écart de flux de trésorerie, les tests effectués au moyen de scénarios et les tests de la sensibilité du bénéfice et des ratios de capital réglementaires.

L'évaluation des passifs et des actifs est touchée par le niveau du rendement des marchés des actions, les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les écarts de swap ainsi que par d'autres variables liées au risque de marché. Les rubriques suivantes présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des variables du marché sur le bénéfice net<sup>1)</sup>, la MSC, les autres éléments du résultat global ainsi que le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022<sup>2)</sup>, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Les sensibilités estimatives présentées dans les tableaux ci-dessous reflètent l'incidence des fluctuations du marché sur les contrats d'assurance et les contrats de placement, sur l'actif couvrant les contrats d'assurance, sur l'actif couvrant les contrats de placement, sur l'actif couvrant l'excédent et sur les placements en capitaux de lancement dans nos filiales de gestion de l'actif.

Les sensibilités du bénéfice net aux fluctuations des marchés des actions et de l'immobilier sont principalement attribuables aux variations de la valeur des placements garantissant les passifs du fonds général et l'excédent. Les sensibilités du bénéfice net aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit découlent de l'incidence nette sur les passifs et les actifs qui les couvrent. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit se traduiront par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par l'augmentation de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts de crédit se traduira par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par la diminution de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. Les rubriques « Risque actions », « Risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit » et « Risque immobilier » qui précèdent présentent de plus amples renseignements au sujet de l'incidence des variations ou de la volatilité des cours du marché sur les actifs et les passifs.

Les sensibilités des autres éléments du résultat global subissent l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La valeur de marché des actifs à revenu fixe à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont détenus principalement dans notre excédent et nos contrats de placement, augmente en cas de baisse des taux d'intérêt ou de resserrement des écarts, et diminue en cas de hausse des taux d'intérêt ou d'augmentation des écarts.

Ces sensibilités au risque de marché reflètent une incidence immédiate sur le bénéfice net, la MSC, les autres éléments du résultat global et le ratio du TSAV de la FSL inc.; elles ne tiennent pas compte de l'incidence à plus long terme, telle que l'effet sur les produits tirés des honoraires provenant de nos activités de gestion d'actifs.

Se reporter à la rubrique « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente section pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

<sup>1)</sup> Le bénéfice net présenté dans la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document s'entend du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires.

<sup>2)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.



## Sensibilités aux marchés des actions

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des cours des marchés des actions sur le bénéfice net, la MSC, les autres éléments du résultat global ainsi que sur le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022<sup>1)</sup>, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)				Au 31 décembre 2023
Variation des marchés des actions <sup>2), 3), 4)</sup>	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(400)	(175)	175	425
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(625)	(250)	250	600
Incidence possible sur le ratio du TSAV <sup>5)</sup>	Diminution de 3,0 %	Diminution de 1,0 %	Augmentation de 1,0 %	Augmentation de 2,5 %

(en millions de dollars, sauf indication contraire)				Au 31 décembre 2022 <sup>1)</sup>
Variation des marchés des actions <sup>2), 3), 4)</sup>	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(300)	(125)	125	325
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(650)	(250)	250	625
Incidence possible sur le ratio du TSAV <sup>5)</sup>	Diminution de 3,5 %	Diminution de 1,0 %	Augmentation de 0,5 %	Augmentation de 2,0 %

<sup>1)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

<sup>2)</sup> Variation respective sur tous les marchés des actions au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. En présumant que les placements réels en actions suivent de façon constante et précise l'ensemble des marchés des actions. Étant donné que, en pratique, les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation, des placements dans des actions de sociétés fermées et d'autres facteurs), les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).

<sup>3)</sup> Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

<sup>4)</sup> Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

<sup>5)</sup> Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

<sup>1)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

## Sensibilités aux taux d'intérêt

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des taux d'intérêt sur le bénéfice net, la MSC, les autres éléments du résultat global ainsi que sur le ratio du TSAV de la FSL inc., au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022<sup>1)</sup>, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022 <sup>1)</sup>	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
<b>Variation des taux d'intérêt<sup>2), 3), 4)</sup></b>				
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(25)	50	(100)	75
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	75	(75)	125	(150)
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global	200	(200)	225	(225)
Incidence possible sur le ratio du TSAV <sup>5)</sup>	Augmentation de 1,5 %	Diminution de 1,5 %	Augmentation de 1,5 %	Diminution de 2,5 %

<sup>1)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

<sup>2)</sup> Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 et aucune variation du taux sans risque ultime. Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).

<sup>3)</sup> Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.

<sup>4)</sup> Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

<sup>5)</sup> Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Les sensibilités reflètent le pire scénario au 31 décembre 2023, et elles supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

Nous avons utilisé une variation de 50 points de base des taux d'intérêt et des variations de 10 % et de 25 % des marchés des actions pour déterminer les sensibilités présentées dans le tableau ci-dessus, parce que nous sommes d'avis que ces perturbations des marchés étaient raisonnables au 31 décembre 2023. Des variations importantes des variables du marché pourraient avoir une incidence autre que la variation proportionnelle sur nos sensibilités.

### Incidence potentielle de la variation du taux sans risque ultime

Les sensibilités aux taux d'intérêt n'incluent pas l'incidence des variations du taux sans risque ultime. Notre sensibilité estimative à une diminution de 10 points de base du taux sans risque ultime présumé à l'égard de nos passifs relatifs aux contrats d'assurance correspond à une diminution du bénéfice net déclaré d'environ 50 M\$ après impôt, ainsi qu'à une diminution d'environ 25 M\$ de la MSC.

<sup>1)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

## Sensibilités aux écarts de crédit et aux écarts de swap

Les sensibilités aux écarts de crédit représentent l'incidence des variations des écarts de crédit sur les valeurs de nos actifs et de nos passifs (y compris les obligations des provinces, les obligations de sociétés et les autres placements à revenu fixe). Les sensibilités aux écarts de swap représentent l'incidence des variations des écarts de swap sur les positions en dérivés fondés sur des swaps et sur les valeurs des passifs.

Les tableaux suivants présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des écarts de crédit sur le bénéfice net, la MSC et les autres éléments du résultat global ainsi que le ratio du TSAV de la FSL inc., et de certaines fluctuations instantanées des écarts de swap sur le bénéfice net, la MSC et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022<sup>1)</sup>, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022 <sup>1)</sup>	
Variation des écarts de crédit <sup>2), 3)</sup>	Diminution de 50 points de base	Augmentation 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	50	(50)	50	(50)
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	75	(25)	75	(100)
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global	200	(175)	200	(200)
Incidence possible sur le ratio du TSAV <sup>4)</sup>	Augmentation de 1,0 %	Diminution de 1,0 %	Augmentation de 1,0 %	Diminution de 2,0 %

- <sup>1)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.
- <sup>2)</sup> Les sensibilités aux écarts de crédit présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités reflètent un plancher de zéro pour les écarts de crédit lorsque ceux-ci ne sont pas négatifs. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.
- <sup>3)</sup> Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$.
- <sup>4)</sup> Les sensibilités du TSAV illustrent l'incidence sur la FSL inc. au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Les sensibilités reflètent le pire scénario au 31 décembre 2023, et elles supposent qu'une modification du scénario ne se produit pas au cours du trimestre. Les ratios du TSAV sont arrondis au multiple de 0,5 %.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022 <sup>1)</sup>	
Variation des écarts de swap <sup>2), 3)</sup>	Diminution de 20 points de base	Augmentation 20 points de base	Diminution de 20 points de base	Augmentation 20 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(25)	25	(25)	25

- <sup>1)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.
- <sup>2)</sup> Les sensibilités aux écarts de swap présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations de crédit pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.
- <sup>3)</sup> Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$.

<sup>1)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

## Sensibilités liées aux biens immobiliers

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées de la valeur de nos placements immobiliers sur le bénéfice net, les autres éléments du résultat global et la MSC, au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022<sup>1)</sup>, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022 <sup>1)</sup>	
Variation de la valeur des biens immobiliers <sup>2)</sup>	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(475)	475	(500)	500
Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	(100)	100	(100)	100

<sup>1)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

<sup>2)</sup> Les sensibilités du bénéfice net, de la MSC et des autres éléments du résultat global ont été arrondies au multiple de 25 M\$.

## Modification du scénario de taux d'intérêt du TSAV

Le risque de taux d'intérêt du TSAV est évalué en fonction de quatre scénarios de taux d'intérêt différents, et le scénario se traduisant par les exigences en matière de capital les plus rigoureuses est choisi à titre de pire scénario pour chaque région géographique, tel que défini par la ligne directrice TSAV. Des variations de l'interaction entre le niveau et les mouvements à terme des taux d'intérêt et des écarts de crédit pourraient venir modifier le scénario de taux d'intérêt appliqué à la formule du TSAV et entraîner une discontinuité se traduisant par des changements importants des exigences en matière de capital. En 2020, le BSIF a mis à jour la ligne directrice TSAV en matière de risque de taux d'intérêt pour les secteurs d'activité avec participation en vue d'un lissage sur une période de six trimestres. Par conséquent, l'incidence réelle sur le ratio du TSAV pour les secteurs d'activité avec participation de chaque trimestre reflétera les scénarios du trimestre considéré ainsi que des cinq trimestres précédents, et une modification de scénario viendrait contrebalancer l'incidence antérieure au fil du temps. Il convient de noter qu'une modification du scénario peut également venir modifier l'orientation de nos sensibilités.

Au quatrième trimestre de 2023, la FSL inc. a été touchée par une modification du scénario, qui ne s'est traduite par aucun changement du ratio du TSAV. Pour la FSL inc., en supposant qu'il n'y aura pas de modification de scénario additionnelle, l'incidence restante d'un point de pourcentage devrait venir diminuer le ratio du TSAV au cours des cinq prochains trimestres.

Au quatrième trimestre de 2023, la Sun Life du Canada a été touchée par une modification du scénario qui s'est traduite par un changement d'un point de pourcentage et demi du ratio du TSAV. Pour la Sun Life du Canada, en supposant qu'il n'y aura pas de modification de scénario additionnelle, l'incidence restante de quatre points de pourcentage et demi devrait venir diminuer le ratio du TSAV au cours des cinq prochains trimestres.

## Stratégies de gestion du risque de marché

Nous gérons le risque de marché à toutes les étapes du cycle de vie du produit, y compris ce qui a trait à la conception et au développement du produit, aux examens continus et au positionnement de notre gamme de produits, à la gestion continue de l'actif et du passif et au rééquilibrage des couvertures. Nos stratégies de gestion du risque de marché sont élaborées en fonction de principes directeurs et de lignes directrices opérationnelles au niveau de l'entreprise, du secteur d'activité et du produit. Nous regroupons les passifs qui présentent un risque de profil similaire, et nous élaborons sur mesure une stratégie de placement et de couverture que nous mettons en oeuvre afin d'optimiser le rendement dans les limites de notre appétence pour le risque.

Nous avons mis en oeuvre des programmes de gestion actif-passif et de couverture qui prévoient la surveillance régulière des risques de marché et l'ajustement de ceux-ci au moyen d'actifs, d'instruments dérivés et de pensions sur titres visant à maintenir notre exposition au risque de marché à un niveau conforme à notre appétence pour le risque. La disponibilité générale et le coût de ces instruments de couverture peuvent également subir l'incidence défavorable de certains autres facteurs, notamment la fluctuation des taux d'intérêt et la volatilité accrue des marchés financiers, ainsi que tout changement des conditions générales des marchés et de l'environnement de réglementation au sein desquels sont utilisés ces programmes de couverture. Plus précisément, les règlements visant les produits dérivés pourraient accroître les coûts et avoir des répercussions sur notre stratégie de couverture. En outre, ces programmes pourraient eux-mêmes nous exposer à d'autres risques.

En général, les actifs soutenant nos produits, qui sont constitués de positions dans des actifs à revenu fixe, comme des obligations et des prêts hypothécaires, nous permettent d'atténuer le risque de marché. Des instruments dérivés peuvent s'ajouter à ces actifs pour réduire le risque découlant de l'asymétrie des flux de trésorerie et atténuer le risque de marché lié aux caractéristiques des passifs et à la présence d'options.

<sup>1)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

## Produits d'assurance et de rente liés au fonds général

La majeure partie de la sensibilité attendue de notre bénéfice net aux fluctuations des taux d'intérêt et des marchés des actions a trait à nos produits d'assurance et de rente liés au fonds général. Nous avons adopté des stratégies de gestion du risque de marché afin d'atténuer une partie du risque de marché lié à nos produits d'assurance et de rente liés au fonds général.

Les produits d'assurance individuelle comprennent l'assurance-vie universelle et d'autres produits d'assurance-vie et d'assurance-santé à long terme. L'exposition des produits d'assurance individuelle au risque de marché découle en grande partie du risque de réinvestissement lié aux primes futures des contrats à primes périodiques, du risque de réinvestissement des actifs pour les contrats à primes périodiques et à prime unique ainsi que du coût garanti de l'assurance. Le risque de taux d'intérêt visant les produits d'assurance individuelle est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans la politique ou les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions au risque font l'objet d'un suivi régulier, et, au besoin, les actifs sont rééquilibrés au moyen d'une combinaison d'actifs et d'instruments dérivés afin de demeurer conformes aux seuils de tolérance prescrits. Une partie des flux de trésorerie à long terme est adossée à des titres de capitaux propres et à des immeubles.

Dans le cas des produits d'assurance avec participation et d'autres produits d'assurance assortis de caractéristiques ajustables, la stratégie de placement a pour objectif de procurer un taux de rendement global en fonction d'un profil de risque constant à long terme.

Les produits de rente à capital fixe offrent généralement au titulaire de contrat un taux de rendement garanti. Le risque de taux d'intérêt associé à ces produits est habituellement géré en fonction de la durée et de fourchettes de tolérance énoncées dans les lignes directrices applicables en matière de placement. Les cibles et les limites sont établies de façon à ce que le niveau d'exposition résiduelle tienne compte de notre appétence pour le risque. Les expositions font l'objet d'un suivi régulier et les actifs sont rééquilibrés, au besoin, au moyen d'une combinaison d'actifs à revenu fixe et d'instruments dérivés afin de demeurer conformes aux seuils de tolérance prescrits.

Certains produits d'assurance et de rente sont assortis de garanties de taux d'intérêt minimaux. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture reposant sur des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps et des swaptions.

Certains produits d'assurance et de rente sont assortis de caractéristiques permettant aux titulaires de contrat de résilier leur contrat à sa valeur comptable. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières pouvant découler des fluctuations des taux d'intérêt et des changements de comportements des titulaires de contrat. Ces stratégies prévoient généralement l'application de stratégies de couverture dynamiques et l'achat de swaptions de taux d'intérêt.

Certains produits offrent des taux de conversion en rente minimaux garantis. Des stratégies de gestion du risque de marché sont mises en œuvre afin de restreindre les pertes financières éventuelles, et elles prévoient généralement le recours à des actifs à revenu fixe, à des swaps de taux d'intérêt et à des swaptions.

## Produits de fonds distincts

Certains produits de fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Le coût que nous assumons pour offrir ces garanties est incertain et dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment les conditions générales des marchés financiers, nos activités de couverture, le comportement des titulaires de contrat et les résultats au chapitre de la mortalité, et chacun de ces facteurs pourrait avoir une incidence négative sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital.

Nos programmes de couverture font appel à des instruments dérivés et à des actifs à revenu fixe afin d'atténuer l'exposition de nos contrats de fonds distincts aux risques liés aux taux d'intérêt, aux marchés des actions et au change. Au 31 décembre 2023, plus de 90 % de nos contrats de fonds distincts, évalués selon les valeurs des fonds, étaient couverts par un programme de couverture. Une part importante des contrats est couverte par le programme de couverture, mais notre exposition au risque de marché sur ces contrats n'est pas entièrement couverte. Pour les contrats de fonds distincts faisant partie du programme de couverture, nous couvrons généralement la valeur des coûts nets futurs prévus des règlements et les ajustements connexes au titre du risque non financier.

Notre stratégie de couverture est appliquée tant aux secteurs d'activité ou aux produits qu'à l'ensemble de la Compagnie au moyen d'une combinaison de techniques de couverture, comme le rééquilibrage des contrats dérivés sur taux d'intérêt et sur actions à courte échéance et l'achat d'options de vente à échéance plus éloignée. Nous surveillons activement notre risque global lié aux marchés des actions et pourrions mettre en œuvre des stratégies de couverture tactique afin d'aligner les sensibilités sur les objectifs de gestion des risques.

L'incidence des garanties liées aux fonds distincts et des programmes de couverture connexes sur le bénéfice net, la marge sur services contractuels et le capital est prise en compte dans les sensibilités au risque de marché présentées.

## Applications de la gestion actif-passif pour l'utilisation d'instruments dérivés

L'utilisation principale des instruments dérivés au 31 décembre 2023 est résumée dans le tableau ci-après.

Produits/application	Utilisation d'instruments dérivés	Instruments dérivés utilisés
Gestion générale actif-passif – risque de taux d'intérêt pour la plupart des produits d'assurance et de rente	Gérer la sensibilité aux variations de taux d'intérêt qu'affichent les actifs et les passifs sur le plan de l'écart de durée	Swaps de taux d'intérêt, swaptions, garanties de taux plancher et contrats à terme normalisés sur obligations
Garanties liées aux contrats d'assurance et de rente – garanties de taux d'intérêt minimaux, valeurs de rachat garanties, options de rentes garanties	Restreindre les pertes financières pouvant découler de baisses importantes des taux de rendement des actifs associés aux garanties contractuelles	Swaps de taux d'intérêt, swaptions, garanties de taux plancher et contrats à terme normalisés sur obligations
Garanties liées aux fonds distincts	Gérer le risque lié aux garanties sensibles aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change	Options de vente, options d'achat, contrats à terme normalisés et swaps sur indices boursiers, swaps de taux d'intérêt, contrats à terme normalisés sur obligations et contrats de change à terme de gré à gré
Risque de change lié à la gestion actif-passif	Réduire la sensibilité aux fluctuations des taux de change en faisant correspondre la valeur et les flux de trésorerie d'actifs précis libellés en une monnaie étrangère à la valeur et aux flux de trésorerie des passifs correspondants libellés en une autre monnaie étrangère	Swaps de devises et contrats de change à terme de gré à gré
Exposition au risque de crédit	Reproduire l'exposition au risque de crédit et améliorer le rendement des placements	Swaps sur défaillance

### Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités

Nos sensibilités au risque de marché constituent des mesures de la variation estimative de notre bénéfice net, des autres éléments du résultat global, de la MSC et du ratio du TSAV qui tiennent compte des variations des variables de risque sur le marché présentées ci-dessus, en fonction des variables de risque sur le marché et des affaires en vigueur à la date de clôture. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les sensibilités ne tiennent pas compte des incidences indirectes, comme les incidences potentielles sur la dépréciation du goodwill ou les réductions de valeur applicables aux actifs d'impôt différé.

Nous avons fourni des mesures de la sensibilité de notre bénéfice net aux variations instantanées des marchés des actions, des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des écarts de swap et des prix des biens immobiliers, ainsi que des sensibilités du capital aux variations des cours des marchés des actions, des taux d'intérêt et des écarts de crédit. Le ratio du TSAV et les sensibilités de la MSC sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus d'information, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Les mises en garde de la présente rubrique s'appliquent à toutes les sensibilités relatives au bénéfice net, à la MSC, aux autres éléments du résultat global et au ratio du TSAV.

Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations pour plusieurs raisons, notamment les différences dans la structure et la distribution des perturbations du marché, l'interaction entre ces facteurs de risque, les erreurs de modélisation ou les modifications des autres hypothèses, comme la répartition des activités, les taux d'imposition effectifs, le comportement des titulaires de contrat, les taux de change et les autres variables du marché liées à ces hypothèses sous-jacentes au calcul de ces sensibilités. L'écart entre les résultats réels et les fourchettes indicatives présentées est généralement accentué par des fluctuations plus importantes des variables de risque. Nos sensibilités au 31 décembre 2021) ont été incluses à des fins comparatives seulement.

Les sensibilités aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement, ou une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation du taux sans risque ultime ni de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités réalisées peuvent être sensiblement différentes de celles présentées en fonction de facteurs tels que des différences au niveau des échéances, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs, des types de dérivés et des notations.

Les sensibilités reflètent la composition de nos actifs et de nos passifs au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2021), respectivement. Des changements de ces positions par suite de nouvelles souscriptions ou d'échéances, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Plus particulièrement, ces sensibilités reflètent l'incidence prévue des activités de couverture en fonction des programmes de couverture en place aux dates de calcul respectives. L'incidence réelle des activités de couverture peut différer considérablement de l'incidence prévue dans les sensibilités estimatives en raison des activités continues de rééquilibrage des couvertures, des modifications de l'envergure et de la portée des activités de couverture, des variations du coût ou de la disponibilité générale des instruments de couverture, du risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), du risque de modèle et des autres risques opérationnels associés à la gestion continue des programmes de couverture ou encore de l'incapacité potentielle des contreparties d'obtenir les résultats prévus.

<sup>1)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.



Nos programmes de couverture peuvent eux-mêmes nous exposer à d'autres risques, incluant le risque de corrélation, le risque de volatilité, et à une augmentation des risques de contrepartie liés aux dérivés, de liquidité, de modèle et des autres risques opérationnels. Ces facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur l'efficacité nette, les coûts et la viabilité financière du maintien de ces programmes de couverture et, par conséquent, une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Bien que nos programmes de couverture visent à atténuer ces effets (par exemple, le risque de contrepartie sur les couvertures est géré en assurant une grande diversification, en faisant affaire principalement avec des contreparties très bien cotées et en négociant des contrats de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales, des contrats négociés en bourse ou des contrats de gré à gré bilatéraux conclus directement entre les contreparties, assortis d'annexes sur le soutien au crédit), un risque résiduel ainsi que la volatilité du résultat déclaré et du capital sont toujours possibles.

Les sensibilités sont évaluées en fonction de méthodes et d'hypothèses en vigueur en date du 31 décembre 2023 et du 31 décembre 2022<sup>1)</sup>, selon le cas. Des modifications apportées à l'environnement de réglementation, aux hypothèses ou aux méthodes utilisées pour évaluer les actifs et les passifs après ces dates pourraient donner lieu à des variations significatives des sensibilités estimatives. Des fluctuations des variables de risque sur le marché au-delà des variations présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Les sensibilités reflètent la marge sur services contractuels au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022<sup>1)</sup>. Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, lorsque la variation de l'incidence de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne découlent pas des éléments sous-jacents entraîne un ajustement de la MSC, les variations du solde de la MSC auront une incidence sur la sensibilité du bénéfice aux variations des variables de risque sur le marché.

Nos sensibilités relatives au TSAV pourraient être non linéaires, et elles pourraient varier en raison de l'interdépendance entre les cours et les écarts du marché, les hypothèses actuarielles et les calculs du TSAV.

Pour les raisons susmentionnées, nos sensibilités devraient être perçues uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs de ces hypothèses spécialisées et ne devraient pas être interprétées comme des prévisions de notre bénéfice, des autres éléments du résultat global, de la MSC et de notre capital futurs. Étant donné la nature de ces calculs, nous ne pouvons donner aucune garantie que l'incidence réelle correspondra aux estimations présentées.

L'information concernant la sensibilité au risque de marché doit être lue en parallèle avec l'information figurant à la rubrique N, « Questions liées à la comptabilité et au contrôle – 1 – Méthodes et estimations comptables critiques », du présent document. Des renseignements supplémentaires sur le risque de marché sont présentés aux notes 2 et 6 des états financiers consolidés annuels de 2023 et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2023.

## ii. Risque d'assurance

### Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard de la mortalité, de la morbidité et de la longévité. En outre, les risques liés au comportement des titulaires de contrat, à la conception et à la fixation des prix des produits, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour les risques liés au comportement des titulaires de contrat, à la mortalité et à la morbidité et à la longévité.
- Des principes directeurs en matière de risque d'assurance ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration. Les montants excédant ces limites sont réassurés.
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.
- L'établissement de normes et des procédures de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.
- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- Nous avons recours à la réassurance pour limiter les pertes, réduire au minimum notre exposition aux risques importants et accroître notre capacité de croissance.
- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.

<sup>1)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés au 31 décembre 2022 dans les sensibilités à la rubrique K, « Gestion du risque » du présent document ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Pour plus de renseignements au sujet des reclassements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment au moyen de la communication annuelle d'information sur l'exposition au risque de réassurance au comité d'examen des risques.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des composantes du bénéfice à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques.

La concentration des risques d'assurance fait l'objet d'un suivi géographique, et son incidence défavorable est atténuée au moyen d'un portefeuille de produits diversifié, de la conception de produits, de normes et de pratiques de souscription, en ayant recours à la réassurance ainsi qu'aux activités mondiales de la Compagnie. En ce qui a trait au risque de réassurance, la concentration est évaluée en regroupant l'exposition à chaque contrepartie de réassurance pour l'ensemble des secteurs d'activité afin de s'assurer qu'elle n'excède pas un niveau de risque prédéfini.

Les risques propres à l'assurance et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

## Risque lié au comportement des titulaires de contrat

Nous pourrions subir des pertes en raison du comportement défavorable des titulaires de contrat par rapport aux hypothèses utilisées dans l'établissement des prix et l'évaluation de nos produits en ce qui a trait à la déchéance des contrats ou à l'exercice d'autres options intégrées aux contrats.

L'incertitude quant au comportement des titulaires de contrat peut découler de plusieurs sources, notamment la survenance d'événements imprévus dans la vie des titulaires de contrat, la conjoncture économique générale (qu'elle soit meilleure ou pire que celle prévue), des changements dans les marchés des capitaux et les marchés financiers, des changements dans l'établissement des prix ou la disponibilité de produits existants, le lancement de nouveaux produits, des changements dans les technologies et les normes de souscription ainsi que toute modification de notre stabilité financière ou de notre réputation. L'incertitude quant aux flux de trésorerie futurs causée par le comportement des titulaires de contrat peut être accentuée davantage par des comportements inattendus souvent associés aux périodes de turbulence économique ou aux moments clés d'exercice d'options pendant la durée d'un contrat d'assurance.

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- L'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire de contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur.
- L'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat.
- L'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options.
- L'imposition de restrictions sur les types de fonds que les titulaires de contrat peuvent choisir ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds.
- Le risque lié au comportement des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

Les études sur les résultats internes servent à vérifier, évaluer et mettre à jour au besoin les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrat, ce qui pourrait entraîner des mises à jour des passifs relatifs aux contrats.

## Risque lié à la mortalité et à la morbidité

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité désigne le risque que les résultats techniques soient défavorables par rapport à ceux qui sont prévus en fonction des hypothèses utilisées dans l'établissement des prix et l'évaluation de produits. Le risque lié à la mortalité et à la morbidité peut survenir dans le cours normal des activités à cause de fluctuations aléatoires des résultats techniques réalisés, en raison de catastrophes, du fait d'une pandémie, ou conjointement avec d'autres facteurs de risque, tels que le risque lié à la conception des produits et à l'établissement des prix. Des résultats techniques défavorables en matière de mortalité ou de morbidité peuvent également survenir par une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de souscription, ou de la mise en place de marchés pour les contrats d'assurance-vie détenus par des investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie.

Des facteurs externes pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités liées aux produits d'assurances-vie, d'assurance-santé, d'assurance maladies graves, d'assurance-invalidité, d'assurance de soins de longue durée et de rente. Les résultats enregistrés au chapitre de la morbidité pourraient subir l'incidence défavorable d'événements externes, notamment une pandémie, une hausse des règlements d'invalidité durant les périodes de ralentissement économique, ainsi qu'une hausse des coûts des traitements médicaux et une augmentation de l'utilisation des médicaments de spécialité. Il s'ensuit une possibilité de résultats financiers défavorables.

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des proposants et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements.

Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance, qui sont approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le montant maximal du risque d'assurance par tête pouvant être conservé. Les montants en excédent du plein de conservation approuvé par le conseil d'administration sont réassurés. Notre plein de conservation à l'égard de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès se chiffre à 40 \$ au Canada et à 40 \$ US à l'extérieur du Canada. Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de

conservation global est de 50 \$ au Canada et de 50 \$ US à l'extérieur du Canada. Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation. Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés, et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques.

La surveillance de l'exposition au risque de concentration des contrats collectifs s'effectue en un seul endroit. Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial et leur renouvellement, en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Les pleins de conservation par tête varient par région géographique, et les montants qui viennent en excédent de ces derniers sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

## Risque lié à la longévité

Le risque lié à la longévité est la possibilité de subir des pertes en raison de changements défavorables dans les taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées dans l'établissement des prix et l'évaluation de produits. Ce risque peut se manifester peu à peu au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine progresse. Toutefois, il pourrait se manifester plus rapidement, par exemple, en raison de percées médicales permettant de prolonger la vie humaine de façon considérable. Le risque lié à la longévité a une incidence sur des contrats lorsque leurs avantages ou leurs coûts sont fondés sur une probabilité de survie et le fait que les améliorations attendues dans l'espérance de vie des assurés sont supérieures aux prévisions pourrait donc faire augmenter le coût final de ces avantages (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, le capital différé, certains fonds distincts et des types précis de contrats d'assurance-santé).

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient entraîner un changement des prévisions quant à l'amélioration de la mortalité. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de rente.

## Risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écart entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative à la situation future concernant le rendement des placements, les comportements des titulaires de contrat, les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les niveaux de vente, la répartition des affaires, les charges et l'impôt. Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par diverses parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-après :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles internes périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des composantes du bénéfice et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.
- En ce qui a trait aux produits tarifés en fonction des résultats, des produits avec participation et des produits ajustables, les résultats techniques récents sont reflétés par des modifications des barèmes de participation ainsi que par d'autres mécanismes d'ajustement des contrats, notamment à l'égard des niveaux de primes et de prestations.
- Des limites et des restrictions peuvent être introduites dans la conception des produits afin d'atténuer les comportements défavorables des titulaires de contrat ou d'augmenter le seuil de versement de certaines prestations.

## Risque lié aux charges

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler de la conjoncture économique générale, d'augmentations imprévues de l'inflation, d'une croissance plus lente que prévu ou d'une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires. Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux titulaires de contrat et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

## Risque de réassurance

Nous achetons de la réassurance pour certains risques souscrits par nos diverses entreprises d'assurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, l'abandon ou la diminution de la capacité de réassurance, ou l'augmentation des frais liés à la réassurance), l'insolvabilité d'un réassureur ou une réassurance

inadéquate. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Les changements des conditions des marchés de la réassurance, notamment les mesures prises par les réassureurs pour augmenter les tarifs des garanties, nouvelles ou existantes, et notre capacité à obtenir la réassurance appropriée, peuvent avoir des répercussions négatives sur le coût associé au maintien d'une capacité de réassurance existante ou sur la disponibilité d'une nouvelle capacité de réassurance ou le coût associé à l'obtention de celle-ci, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies commerciales, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que le secteur mondial de la réassurance continue de passer en revue et d'optimiser ses modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation de certains anciens contrats de réassurance par nos réassureurs est possible. En outre, les modifications apportées à la réglementation visant les accords de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation de capital.

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance qui sont approuvés par le comité d'examen des risques et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit qui sont approuvés par le comité de gouvernance, des placements et de la durabilité, et qui servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur. Ces principes directeurs sont régulièrement examinés et approuvés par le comité de conseil d'administration pertinent afin de s'assurer qu'ils sont conformes à nos niveaux d'appétence pour le risque et à nos lignes directrices en matière de risque de réassurance.

Ces principes directeurs définissent les critères d'acceptation qui permettent de vérifier si un réassureur est admissible à titre de contrepartie de réassurance possédant la capacité, l'expertise, les pratiques en matière de gouvernance et la capacité financière nécessaires pour prendre en charge les risques considérés. Nous effectuons en outre des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance existantes, y compris des évaluations internes du crédit des contreparties de réassurance auxquelles nous sommes exposés de façon significative.

L'exposition à chaque contrepartie de réassurance fait l'objet d'une surveillance étroite afin de s'assurer qu'aucune contrepartie de réassurance ne représente un risque de crédit indu et qu'elle n'excède pas les limites prédéfinies. Généralement, afin de diversifier notre risque de réassurance, plusieurs contreparties de réassurance soutiennent un portefeuille de réassurance. Un sommaire de l'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance est communiqué annuellement au comité de gestion des risques.

Afin d'accroître davantage le contrôle du risque de réassurance, nos ententes de réassurance contiennent des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où une contrepartie de réassurance perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires.

En cas d'évolution défavorable des marchés de la réassurance, nous avons également l'option d'interrompre ou de modifier les nouvelles souscriptions de nos produits afin de mieux gérer les risques connexes.

De plus amples renseignements au sujet du risque d'assurance sont présentés à la note 7 de nos états financiers consolidés annuels de 2023 et à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle.

## iii. Risque de crédit

### Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous doivent nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers ou des difficultés éprouvées par une seule entreprise. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la notation des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur nos bénéfices.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation obligatoire pour les placements en portefeuille de notations de qualité du crédit qui fait régulièrement l'objet d'examen. Ces décisions de notations internes relatives aux nouveaux placements à revenu fixe et ces examens en continu des décisions de notation en vigueur font l'objet d'évaluations indépendantes par les responsables de la gestion des risques de l'entreprise.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.

- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.
- Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nos principes de base de gestion du risque de crédit comprennent la diversification de l'actif, la recherche et l'analyse fondamentales des flux de trésorerie, une surveillance proactive et constante des risques, une gestion active et une évaluation de la valeur relative, et ce, dans l'objectif d'optimiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en accordant l'importance voulue à l'incidence du capital et des impôts.

Nous notons les placements en titres à revenu fixe au moyen de tableaux de bord conçus à l'interne qui tiennent compte à la fois de la probabilité estimative d'un cas de défaut et des pertes en cas de défaut afin de déterminer une perte attendue et d'obtenir une notation du risque de crédit. Cette notation est exprimée selon une échelle comportant 22 échelons qui correspond généralement aux échelles utilisées par les agences de notation externes, et se fonde sur l'examen détaillé de la qualité de crédit de l'emprunteur ou de l'émetteur et sur les caractéristiques propres à cet instrument. La probabilité d'une évaluation de défaut est fondée sur l'analyse à l'échelon de l'emprunteur ou de l'émetteur, laquelle comprend une évaluation du risque sectoriel, de la stratégie d'affaires, de la compétitivité, de la rigueur de la gestion et d'autres informations financières. La perte en cas d'évaluation de défaut est déterminée au moyen d'une analyse de l'instrument et tient compte de l'incidence des garanties, des clauses restrictives, des liquidités et d'autres caractéristiques structurelles. Ces tableaux de bord fournissent des données à des modèles de valeur à risque stochastique et servent à soumettre le portefeuille à des tests de tension permettant de fournir des détails sur la distribution et les caractéristiques du risque de crédit au sein de nos portefeuilles. Conformément à nos principes directeurs et dans des circonstances normales, notre notation ne peut être supérieure à la notation la plus élevée accordée par certains organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale. La notation de certains actifs, y compris ceux qui font partie de nos portefeuilles de dettes souveraines et de titres adossés à des créances, est établie en fonction des notations accordées par les organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale, selon l'ordre de priorité suivant : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS Limited.

De plus amples renseignements au sujet du risque de crédit sont présentés à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2023 et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

## iv. Risque d'ordre commercial et stratégique

### Description du risque

Le risque d'ordre commercial et stratégique est le risque que survienne une perte liée à l'incapacité d'établir, de planifier ou de mettre en œuvre de façon adéquate une stratégie appropriée en vue d'atteindre les objectifs stratégiques et commerciaux, ou de s'adapter à l'évolution des comportements des Clients ou au contexte commercial, économique, géopolitique, réglementaire ou environnemental et social externe, ou encore le risque que des hypothèses formulées dans des stratégies ne soient pas réalisées comme prévu.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque stratégique et d'entreprise

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque stratégique et d'entreprise, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque stratégique et d'entreprise sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction, au conseil et aux comités de ce dernier.
- Le risque stratégique et d'entreprise est géré au moyen de notre processus de planification stratégique et de planification des affaires, ainsi que de nos contrôles à l'égard de la mise en œuvre de cette planification stratégique et des affaires. Ces plans sont examinés par la haute direction, et les principaux thèmes, enjeux et risques qui ressortent de cet examen font l'objet de discussions au sein du conseil et de ses comités.
- Nos plans d'affaires et nos plans stratégiques doivent être approuvés par le conseil, qui reçoit régulièrement de l'information sur la mise en œuvre de ceux-ci et sur le progrès réalisé relativement à leurs objectifs clés.
- Des principes directeurs exhaustifs, y compris le cadre de gestion du risque, les principes directeurs en matière d'appétence pour le risque, les principes directeurs en matière de conception des produits et de fixation des prix, les principes directeurs en matière de fusion et d'acquisition, le cadre de gestion du capital et des liquidités et les principes directeurs en matière de risque de capital, sont en place.
- Notre stratégie d'entreprise et nos objectifs d'affaires sont établis en fonction des limites de la politique en matière d'appétence pour le risque. Nos stratégies et nos plans d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de performance financière.
- Nous évaluons périodiquement notre appétence pour le risque en tenant compte des contextes économique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités.
- Les transactions de fusion, d'acquisition, d'investissements stratégiques et de cession sont dirigées selon une politique de gestion du risque lié aux fusions et acquisitions approuvée par le conseil, et celui-ci doit donner son aval à toute opération importante.
- Nous avons recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, lesquels sont utilisés pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.
- Les risques clés et émergents, y compris les risques liés aux nouvelles modifications de la réglementation qui peuvent avoir une incidence significative sur nos finances, nos activités ou notre réputation, sont identifiés, surveillés et signalés.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Nous revoyons et adaptons régulièrement nos stratégies et nos plans d'affaires pour tenir compte des changements qui surviennent dans les contextes commercial, économique, géopolitique et réglementaire dans lesquels nous exerçons nos activités. Nos stratégies et nos plans

d'affaires sont conçus pour s'harmoniser avec notre goût du risque, notre position en matière de capital et nos objectifs en matière de performance financière. Nous réévaluons périodiquement notre goût du risque en tenant compte des contextes économique, réglementaire et concurrentiel dans lesquels nous exerçons nos activités.

Les risques stratégiques et d'entreprise précis sont décrits en détail ci-dessous.

## Risque géopolitique

Le risque géopolitique couvre un large éventail de risques liés aux conflits ou aux tensions entre divers états ainsi qu'aux événements ou aux tendances ayant une portée mondiale ou internationale et venant augmenter les risques liés à l'exploitation des sociétés. Nous exerçons nos activités dans plusieurs régions du monde, et tout changement d'ordre économique, géopolitique ou réglementaire à l'échelle régionale et mondiale est susceptible d'influer sur nos activités commerciales et financières. Le risque géopolitique peut entraîner une hausse de la volatilité au sein du marché mondial des actions et du marché de l'énergie, des difficultés à mener des affaires dans certains emplacements géographiques et une augmentation de la menace de cyberattaques ciblées, en plus de nous exposer potentiellement à un risque de perte de réputation.

## Risque économique

Nous pourrions être touchés par la conjoncture économique, les conditions sur les marchés financiers et les chocs économiques à l'échelle mondiale en raison du fait que les marchés mondiaux sont de plus en plus liés. Des facteurs comme la variation des taux d'intérêt, des taux de change, de la volatilité du marché, des prix des habitations, des dépenses, des économies et de la dette des consommateurs, des investissements d'affaires et de l'inflation à l'échelle mondiale peuvent avoir une incidence sur les contextes commercial et économique au sein desquels nous exerçons nos activités. En outre, des conditions économiques défavorables vont souvent de pair avec volatilité et détérioration des conditions sur les marchés financiers, qui peuvent avoir une incidence défavorable sur le comportement des Clients, sur nos ventes et notre rentabilité, sur nos notations de solidité financière et nos cotes de crédit et sur notre situation de capital et notre liquidité.

## Risque lié à l'exécution

Nos stratégies et plans d'affaires dépendent de la réussite des initiatives organisationnelles et stratégiques conçues pour appuyer la croissance de nos activités. Notre capacité à gérer efficacement la mise en œuvre de ces initiatives et à prioriser les initiatives a une incidence directe sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies. Il est primordial de repérer et d'appliquer les bonnes combinaisons d'initiatives pour atteindre les cibles de notre plan d'affaires. L'incapacité à repérer et à appliquer les bonnes initiatives pourrait également nuire à la structure de coûts et nous empêcher d'atteindre nos objectifs de croissance.

## Risque lié à la distribution

Notre incapacité à atteindre l'échelle de distribution prévue pourrait avoir une incidence importante sur nos objectifs stratégiques et financiers. Il s'agit notamment de notre incapacité à recruter et à fidéliser des intermédiaires et des représentants à un prix qui est financièrement possible pour la Compagnie, ou à mettre au point des capacités et des technologies en ligne pour la vente et pour le soutien à la clientèle. Lorsque notre stratégie en ce qui concerne les produits ou que la distribution et les services connexes (y compris les capacités et les technologies en ligne pour la vente et le soutien à la clientèle) ne sont pas élaborés, modifiés ou réalisés en concordance avec nos objectifs stratégiques ou en fonction de l'évolution du comportement des Clients ou de notre cadre réglementaire, le risque lié à la distribution peut aussi s'en ressentir. De plus, l'absence d'un modèle de distribution bien diversifié dans certains des territoires dans lesquels nous faisons affaire pourrait faire en sorte que nous dépendions trop d'un canal des agences donné ou de partenaires clés.

## Risques liés aux fusions, aux acquisitions, aux cessions et aux investissements stratégiques

Nous examinons régulièrement les possibilités d'acquérir d'autres entreprises ou de nous départir de la totalité ou d'une partie de certaines entreprises, et ce, afin d'appuyer nos objectifs de croissance et nos stratégies. Toute opération comporte des risques liés notamment à des facteurs économiques, opérationnels, stratégiques, financiers, fiscaux, juridiques, réglementaires, de conformité, environnementaux et sociaux, ainsi qu'à d'autres facteurs.

Il y a un risque que nous ne soyons pas en mesure de réaliser une acquisition appropriée sur un marché ou dans un secteur souhaité ni de retirer les avantages financiers et stratégiques des opérations en raison de facteurs concurrentiels, d'exigences des autorités de réglementation ou d'autres facteurs. Il y a un risque que le déploiement de capital pour financer une opération puisse limiter notre capacité de déployer d'autres capitaux pour concrétiser d'autres occasions et initiatives. Ces risques pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs financiers et stratégiques.

Notre capacité à concrétiser les avantages économiques, financiers et stratégiques d'une opération que nous concluons dépend de divers facteurs, notamment la séparation et/ou l'intégration véritables des entreprises transférées; la restructuration et/ou la réorganisation des entreprises liées; et le fait de pouvoir garder le personnel pour procéder à ces opérations. En outre, l'intégration des activités post-clôture et l'harmonisation des différences de cultures organisationnelles pourraient nécessiter l'allocation de ressources de gestion importantes, ce qui pourrait détourner l'attention de la direction de nos activités quotidiennes. En outre, les synergies et d'autres avantages attendus peuvent ne pas être obtenus en raison de l'incapacité d'intégrer avec succès des entreprises acquises à nos activités existantes. L'un ou l'autre de ces risques, s'il survient, pourrait nous empêcher d'atteindre les résultats attendus d'une opération et pourrait avoir une incidence sur nos objectifs financiers et stratégiques.

Afin d'atténuer ces risques, nous avons établi des procédures pour encadrer l'évaluation et la réalisation des transactions de fusion et d'acquisition et l'intégration des entreprises visées. Des mises à jour régulières sur les risques liés à la réalisation et à l'intégration dans le cadre de ces transactions, ainsi que sur les mesures d'atténuation élaborées pour atténuer ces risques, sont fournies au conseil, aux comités du conseil et aux équipes de la haute direction, selon le cas.



## Environnement concurrentiel

La concurrence provenant des sociétés d'assurances, des banques, des gestionnaires d'actif, des sociétés de fonds communs de placement, des planificateurs financiers et d'autres fournisseurs de services, y compris des nouveaux participants et des sociétés de services financiers non traditionnels, est très forte et pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités dans certains pays.

Les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités sont caractérisés par une concurrence très vive, et notre capacité à vendre nos produits est tributaire de nombreux facteurs, notamment l'échelle, les prix et les rendements offerts, les canaux de distribution, les capacités numériques, les notations en matière de solidité financière, les gammes de produits, la qualité des produits et services, la vigueur commerciale de la marque, le rendement des placements, les niveaux historiques des dividendes et la capacité de fournir des services à valeur ajoutée aux distributeurs et aux Clients. Dans certains marchés, certains de nos concurrents pourraient nous être supérieurs à l'égard de l'un ou de plusieurs de ces facteurs. Nos concurrents pourraient perturber nos activités au moyen de stratégies ciblées visant à réduire notre part de marché; ils pourraient notamment cibler nos employés clés ou nos partenaires du secteur de la bancassurance ainsi que d'autres distributeurs, ou mettre en place une tarification ambitieuse pour leurs produits. Notre capacité d'atteindre nos objectifs et nos stratégies d'affaires dépend en grande partie de notre capacité de prévoir ces pressions concurrentielles et de leur répondre rapidement.

Les technologies favorisent des changements rapides au sein du secteur des services financiers, et elles permettent à de nouveaux participants de nous livrer concurrence ou d'offrir des services à nos concurrents afin de permettre à ces derniers d'améliorer leurs capacités à l'égard de certains secteurs des marchés de l'assurance, de la gestion de patrimoine et de la gestion d'actifs. L'émergence de nouvelles technologies telles que l'automatisation robotisée de processus, l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs et l'analytique avancée pourrait avoir une incidence sur le secteur des services financiers et sur la manière dont les sociétés interagissent avec leurs parties prenantes. Nos concurrents actuels, ou de nouveaux participants, pourraient utiliser ces technologies ou d'autres nouvelles technologies afin d'offrir des services dans divers secteurs tels que la fixation de prix personnalisé, la communication proactive avec les Clients et le marketing ciblé afin de solidifier leurs relations Clients et d'influencer le comportement de ceux-ci. Les perturbations causées par les changements technologiques et l'innovation de la part de nos concurrents traditionnels et non traditionnels, qui pourraient offrir une meilleure expérience aux utilisateurs, une fonctionnalité supérieure ou des produits à moindre prix, ou qui pourraient avoir des coûts de distribution plus faibles, nous forceront à nous adapter plus rapidement, et elles pourraient exercer de la pression sur nos marges. Le risque de perturbation peut également avoir une incidence sur nos modèles de distribution, au fur et à mesure que de nouveaux modèles commerciaux à faibles coûts axés sur le numérique émergent dans le cadre de la distribution des produits et des services financiers, tels que les technologies d'assurance ou les robots conseillers. Ces risques évoluent rapidement en raison du nombre croissant d'utilisateurs numériques, et il est difficile de les prévoir et d'y répondre de façon proactive, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière.

## Rendement des placements

Le risque lié au rendement des placements s'entend de la possibilité que nous ne soyons pas en mesure d'atteindre les objectifs en matière de rendement souhaités pour notre portefeuille de placements ou que nous ne parvenions pas, dans le cadre de nos activités de gestion d'actifs, à concevoir ou à mettre en œuvre des stratégies de placement susceptibles de produire des rendements concurrentiels sur les produits et les fonds gérés offerts par ces activités. Le fait de ne pas atteindre les objectifs de placement peut avoir une incidence défavorable sur nos produits des activités ordinaires et notre rentabilité en raison de perspectives de ralentissement de la croissance ou de changements défavorables des comportements des titulaires de contrat ou des Clients.

## Modifications du cadre juridique et réglementaire

La plupart de nos activités sont assujetties à une réglementation et à une supervision imposantes. Toute modification des lois, des règlements ou des politiques gouvernementales, ou de leur cadre d'interprétation ou d'application, pourrait nous obliger à apporter des changements importants à notre stratégie et pourrait accroître les coûts de mise en œuvre et provoquer le détournement de ressources pour gérer le changement. De telles modifications pourraient avoir une incidence sur la communication de l'information financière, sur les processus comptables, sur les exigences en matière de capital, sur le cadre réglementaire de nos produits et services, sur la réglementation relative aux méthodes de vente, aux intermédiaires de vente et aux offres de produits, sur les exigences de solvabilité, sur la rémunération des membres de la haute direction et sur les pratiques en matière de gouvernance, et ils pourraient venir imposer des restrictions visant nos activités exercées à l'étranger (comme la modification du plafond relatif à la propriété étrangère de sociétés locales). Chacun de ces changements pourrait avoir une incidence défavorable sur notre entreprise et nos affaires. Le fait de ne pas nous conformer aux exigences actuelles et futures des autorités de réglementation pourrait également entraîner des sanctions réglementaires et pourrait avoir une incidence sur nos relations avec les autorités de réglementation et sur notre capacité à mettre en œuvre nos stratégies et nos plans d'affaires.

## Risque environnemental et social

Notre rendement financier, nos activités et notre réputation peuvent être négativement touchés par une préparation inadéquate aux incidences, directes ou indirectes, du risque environnemental et du risque social. Le risque environnemental et social comprend, sans s'y limiter, les dommages environnementaux constatés sur les immeubles dont nous sommes propriétaires ou que nous gérons, les risques physiques liés aux changements climatiques, les risques liés à la transition ainsi que les enjeux en matière de santé publique et les enjeux relatifs à l'inégalité. Ces risques peuvent survenir dans le cadre de nos activités directes, de nos activités d'investissement ou d'autres secteurs de notre chaîne de valeur.

Les secteurs d'activité de notre pilier Gestion d'actifs intègrent les facteurs ESG dans leur prise de décision en matière de placement à l'égard des actifs de la Sun Life et des actifs des Clients, le cas échéant. Les risques liés aux facteurs ESG existants sont pris en considération, sous réserve de la disponibilité et de l'importance relative des données, à des évaluations et à des examens initiaux et continus de placements en actions de sociétés ouvertes, de placements en titres à revenu fixe d'émissions privées et publiques, de placements immobiliers, de placements en infrastructures et de placements en prêts hypothécaires commerciaux, entre autres. En outre, nous surveillons nos gestionnaires tiers pour les affaires de gestion d'actifs, du fonds général et des plateformes de fonds, par l'entremise de notre Centre international de placement. Dans le cadre du contrôle diligent et de la surveillance des gestionnaires tiers, le Centre international de placement, qui agit à titre de groupe de recherche et de consultation en matière de placements, évalue la prise en considération, par chaque gestionnaire, des risques liés aux facteurs ESG au sein de ses processus de placement, ainsi que d'autres facteurs pertinents liés à la durabilité, et assure leur suivi de façon continue. Ces activités peuvent être exercées pour le compte d'entreprises spécifiques de la Sun Life ou en partenariat avec celles-ci. Ces entreprises peuvent également entreprendre leurs propres activités de contrôle diligent.

Nous surveillons les changements sur le plan environnemental et social et l'évolution plus générale en matière de durabilité, notamment par l'entremise de notre participation à titre de signataire des Principes pour l'investissement responsable appuyés par les Nations Unies, de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement, y compris les Principes d'assurance durable et le CDP.

Conformément à notre stratégie et à notre raison d'être la Sun Life s'efforce de prendre d'autres mesures qui permettront de créer un avenir plus propre, inclusif et durable. Une gouvernance solide nous aidera à respecter nos engagements et à demeurer responsables envers nos parties prenantes :

- Notre première directrice de la durabilité dirige les efforts déployés à l'échelle de l'entreprise pour intégrer des pratiques durables dans l'ensemble de nos activités.
- Notre conseil de direction sur la durabilité et les changements climatiques, présidé par notre première directrice de la durabilité, est composé de hauts dirigeants de l'équipe de direction mondiale de la Sun Life. Le conseil de direction sur la durabilité et les changements climatiques est l'organe de décision chargé de l'approbation des programmes de développement durable d'entreprise et de la gestion des enjeux (p. ex., les droits de la personne), ainsi que des engagements et des objectifs externes, y compris la surveillance des progrès connexes (p. ex., l'objectif zéro émission nette, les investissements durables, les dépenses diverses des fournisseurs). Les membres du Conseil de direction sur la durabilité et les changements climatiques assurent également la surveillance de la mise en œuvre par la Compagnie de la ligne directrice B-15 du BSIF, intitulée Gestion des risques climatiques, et de l'élaboration du plan de transition climatique d'entreprise.
- Notre équipe de direction de la durabilité à l'échelle mondiale est composée de hauts dirigeants de chacune de nos divisions et de fonctions clés. Cette équipe offre des conseils sur notre stratégie en matière de durabilité, en plus de mettre celle-ci en œuvre.

Nous présentons l'information sur le rendement en matière de durabilité, y compris à l'égard des changements climatiques et des autres enjeux environnementaux et sociaux, dans notre rapport annuel sur la durabilité, qui est publié en parallèle à notre rapport annuel et est disponible au [sunlife.com/durabilite](http://sunlife.com/durabilite).

## Changements climatiques

Les changements climatiques sont l'un des grands enjeux de notre époque. Les gouvernements, les organismes de réglementation, les investisseurs, les clients et les autres parties prenantes intensifient rapidement leurs efforts pour s'attaquer à ce problème mondial. Nous croyons qu'il est de notre responsabilité de réagir et de prendre des mesures qui soutiennent l'objectif de l'Accord de Paris, afin de limiter l'augmentation de la température mondiale au cours de ce siècle à un niveau bien inférieur à 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels et de déployer les efforts nécessaires afin de limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius par rapport aux niveaux préindustriels.

Étant donné que les engagements que nous prenons envers nos Clients peuvent s'étendre sur des décennies, nous devons tenir compte des risques liés au climat dans l'ensemble de nos activités et de nos placements. Ces risques sont susceptibles de s'intensifier et de se propager à mesure que l'incidence des changements climatiques s'intensifie en fréquence et en gravité.

Il est essentiel que nous prenions des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques afin d'être à la hauteur de notre raison d'être, qui consiste à aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Notre raison d'être peut être atteinte en intégrant cet état d'esprit à l'ensemble de nos activités et en travaillant en collaboration avec d'autres parties prenantes afin d'atteindre un objectif commun, à savoir atténuer les conséquences des changements climatiques et nous adapter à celles-ci. La Sun Life fait sa part pour soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et pour s'assurer que notre organisation est résiliente aux changements climatiques. Nous avons établi un objectif d'entreprise visant à atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, ainsi que de multiples cibles intermédiaires pour l'ensemble de nos activités (se reporter à la rubrique « Mesures et objectifs » ci-après pour plus de détails).

Notre stratégie en matière de changements climatiques comprend les éléments suivants :

- Nous reconnaissons qu'en tant qu'investisseur à long terme, nous avons la possibilité de faire partie de la solution à ce défi mondial et d'investir de façon proactive dans des actifs et des entreprises qui favorisent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.
- Nous nous engageons à promouvoir les intérêts des gouvernements, des organismes de réglementation, des investisseurs et des dirigeants du secteur et à collaborer avec ceux-ci afin d'élaborer des programmes et des politiques de réduction des émissions nettes à zéro ouvrant la voie à la décarbonisation.
- Nous évaluons l'incidence des changements climatiques sur nos activités et nos placements en vue de gérer les risques connexes de façon prudente, tout en tenant compte des défis liés à l'incertitude et aux données imparfaites pour éclairer nos décisions.
- Nous préconisons de meilleures données et informations à fournir, afin de pouvoir effectuer des évaluations plus éclairées des risques liés au climat. Nous appuyons les mesures prises par les organismes de réglementation, notamment le BSIF, en vue d'harmoniser leurs exigences en matière de présentation de l'information financière à celles des normes IFRS S1 et S2 de l'International Sustainability Standards Board, et nous voyons d'un bon œil les efforts continus visant à améliorer les normes de communication de l'information.
- Nous nous engageons à améliorer continuellement nos mesures, notre surveillance et nos rapports liés au climat.
- Nous nous concentrons sur la mise en œuvre de mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et sur le renforcement de la résilience de nos propres activités partout dans le monde, ainsi que sur les immeubles que nous détenons dans notre portefeuille de placements.

Dans tous les secteurs, nous nous engageons à travailler avec nos Clients, les entités émettrices et les autres parties prenantes afin de contribuer à la résolution de la crise climatique. Nous nous efforçons de bien saisir les solutions à ce défi mondial complexe. Notre approche à l'égard des changements climatiques évoluera au fil du temps, à mesure que nous continuerons à accroître notre expertise interne, que nous obtiendrons des données de haute qualité et pertinentes pour le secteur et que nous nous alignerons davantage sur les faits nouveaux externes et les exigences réglementaires.

Nous présentons dans les paragraphes qui suivent nos informations à fournir sur le climat conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC »), qui sont structurées autour de quatre thèmes qui

représentent les éléments fondamentaux du fonctionnement des organisations : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, ainsi que les mesures et les cibles.

## Gouvernance

Le conseil utilise les rapports des présidents des comités du conseil (décrits ci-après) ainsi que d'autres présentations de la direction et d'experts externes afin de décider de la nature et de l'étendue de ses commentaires, et de questionner, conseiller et guider la haute direction relativement à une approche d'entreprise face aux changements climatiques. En 2023, le conseil d'administration ou l'un de ses comités ont étudié des sujets liés au climat lors de chacune des réunions trimestrielles et de la réunion stratégique annuelle du conseil d'administration, soit sous forme de sujets spécifiques à l'ordre du jour pour les plans d'affaires et les plans stratégiques de la Sun Life, y compris la stratégie de durabilité de la Sun Life, soit lors de la présentation de divers rapports de comités, de dirigeants et de groupes d'affaires. Le conseil a reçu une formation et de l'information sur les changements climatiques axées sur les questions liées à la durabilité, y compris la surveillance par le conseil de l'incidence des risques liés au climat sur la gestion des actifs et l'assurance, ainsi que sur l'incidence des facteurs ESG sur la gouvernance et la rémunération du conseil.

Trois comités du conseil assurent la surveillance des aspects relatifs aux changements climatiques.

- Le comité de gouvernance, des placements et de la durabilité du conseil aide celui-ci à superviser les questions de durabilité, y compris celles liées au climat. Le comité de gouvernance, des placements et de la durabilité est responsable de l'examen et de l'approbation de la politique en matière de durabilité de la Sun Life, de la surveillance des progrès réalisés par rapport à la stratégie et aux engagements de la Sun Life en matière de durabilité (y compris les objectifs de décarbonisation), de l'examen du rapport annuel sur la durabilité, et du plan annuel de la première directrice de la durabilité et de la recommandation de leur approbation au conseil d'administration, ainsi que de la supervision de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de transition climatique de la Sun Life. De plus, le comité de gouvernance, des placements et de la durabilité examine toute question importante relative à la durabilité soulevée par la direction tout au long de l'exercice, y compris les questions liées au climat.
- Le comité d'examen des risques du conseil aide celui-ci à superviser la gestion des risques actuels et émergents à l'échelle de l'entreprise, ce qui peut inclure les risques liés au climat et, de façon plus générale, à l'environnement.
- Le comité d'audit examine les informations à fournir sur les facteurs ESG (y compris les informations à fournir liées au climat) qui doivent être incluses dans les documents d'information financière de la Sun Life, et examine les rapports trimestriels de la direction sur l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Sun Life, y compris toute norme évolutive à l'égard des informations à fournir sur les facteurs ESG.

Au niveau de la direction, la première directrice de la durabilité, le premier directeur de la gestion des risques et le premier directeur des placements jouent des rôles clés dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés au climat. Des comités additionnels sont en place à Gestion SLC et à la MFS pour appuyer ces activités.

- Notre première directrice de la durabilité est responsable de la durabilité pour l'ensemble de l'entreprise, y compris à l'égard des changements climatiques. Ses responsabilités comprennent l'établissement d'une stratégie et d'un cadre de gouvernance pour notre organisation. La première directrice de la durabilité préside notre conseil de direction sur la durabilité et les changements climatiques et notre équipe de direction de la durabilité à l'échelle mondiale. La vice-présidente, changements climatiques et impact environnemental de la Sun Life relève directement de la première directrice de la durabilité et supervise l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie à l'échelle de l'entreprise en matière de changements climatiques, de risque climatique et de rendement en matière de décarbonisation, ainsi que des fonctions de présentation de l'information.
- Notre premier directeur de la gestion des risques est chargé de diriger la fonction de gestion des risques (comme il est indiqué ci-dessus dans les rubriques 2 et 7 de Gestion du risque). Les risques clés et émergents sont surveillés et signalés au comité d'examen des risques du conseil.
- Notre premier directeur des placements préside le comité sur la durabilité et le conseil sur les placements durables au sein de Titres à revenu fixe SLC. Le comité sur la durabilité est responsable de la supervision de l'orientation, des priorités et de la mise en œuvre d'initiatives de placement durable pour l'ensemble de Titres à revenu fixe SLC. Le conseil sur les placements durables, composé de dirigeants de nos équipes de placement, est un sous-comité du comité sur la durabilité, et il est l'organisme directeur chargé de l'intégration des facteurs ESG dans les processus de placement de Titres à revenu fixe SLC, qui représente les équipes des catégories d'actifs et travaille de concert avec elles.
- Le comité d'examen des risques de Gestion SLC supervise les conseillers en placement de Gestion SLC (ce qui comprend Titres à revenu fixe SLC, InfraRed, BGO, Crescent et AAM), les risques opérationnels, les risques liés aux placements, les risques d'entreprise et les risques stratégiques, y compris ceux liés aux facteurs ESG.
- La MFS a mis sur pied des comités de surveillance afin d'assurer un leadership stratégique et de soutenir une intégration efficace de la durabilité dans l'ensemble de la MFS. Le groupe de la haute direction en matière de durabilité de la MFS assure un leadership stratégique en ce qui a trait à la stratégie de durabilité de la MFS. Il comprend divers hauts dirigeants directement responsables de l'intégration de la durabilité dans l'ensemble de l'entreprise. La MFS a également mis sur pied des comités qui font partie de sa structure de gouvernance des comités existante. Ces comités se consacrent à la mise en œuvre d'aspects précis de la stratégie de durabilité de la MFS, notamment la stratégie et les principes directeurs d'intégration des facteurs ESG, l'engagement, le vote par procuration et les stratégies et les politiques relatives aux Clients et à l'entreprise en matière de facteurs ESG.

## Stratégie

Dans le cadre de la mise à jour de notre stratégie de durabilité d'entreprise, les changements climatiques ont été considérés comme une perspective cruciale en regard de notre raison d'être et de nos principaux piliers, soit la sécurité financière, un mode de vie sain, des investissements durables et une fondation en tant qu'entreprise digne de confiance et responsable. Il est essentiel de prendre des mesures significatives en matière de changements climatiques pour réaliser notre raison d'être, et nous sommes déterminés à faire notre part pour appuyer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et à nous assurer que nous sommes une organisation résiliente aux changements climatiques. Notre stratégie établit les fondements de la façon dont nous procéderons à cette fin tout en créant un avantage concurrentiel et en différenciant nos activités.

Les changements climatiques ont diverses incidences sur nos activités en tant que société de gestion d'actifs et compagnie d'assurance, particulièrement en ce qui a trait aux incidences des changements climatiques sur la santé humaine. En tant qu'organisation qui offre des produits d'assurance-vie et d'assurance-santé à nos Clients partout dans le monde, nous sommes très conscients des vastes répercussions

des changements climatiques sur le bien-être de nos Clients. La gravité et la fréquence accrues des phénomènes météorologiques extrêmes et les transformations chroniques vers des températures plus élevées ont des répercussions significatives sur la santé. Les décès et les hospitalisations liés à la chaleur ont augmenté au cours de la dernière décennie, et ils continueront d'augmenter à mesure que les températures grimperont. Une baisse de la qualité de l'air due aux polluants, au réchauffement des températures et aux incendies de forêt peut avoir des répercussions à long terme sur la santé respiratoire. La détresse émotionnelle, l'anxiété et les traumatismes causés par ces événements météorologiques extrêmes peuvent également avoir une incidence négative sur la santé mentale.

Les précipitations changeantes et les inondations qui en découlent, les sécheresses et les incendies de forêt ont des répercussions directes sur les cultures alimentaires, et elles peuvent entraîner une insécurité alimentaire et de la malnutrition. Les précipitations changeantes et le réchauffement des températures augmentent également la prolifération d'insectes nuisibles, causant des dommages directs aux cultures alimentaires, tout en augmentant la transmission des maladies à transmission vectorielle comme la dengue et le virus Zika.

Du point de vue des placements, les changements climatiques présentent à la fois des risques et des occasions. La transition vers une économie à faibles émissions de carbone pourrait avoir une incidence sur la valeur des actifs au fil du temps. Parmi d'autres incidences, les investissements de portefeuille dans les producteurs de charbon, de pétrole classique et de sable bitumineux, les services publics et les industries des combustibles fossiles connexes, les chemins de fer et les pipelines ainsi que dans des marchés qui dépendent de telles industries, peuvent créer un risque financier supplémentaire du fait de changements dans la réglementation, le coût du capital, les préférences des consommateurs, de perturbations de notre modèle technologique ou d'affaires, etc. Cet état de choses pourrait donner lieu à des actifs délaissés (soit des actifs dont les coûts d'investissement ne peuvent être récupérés comme prévu) et à une rentabilité globale moindre.

Les incidences climatiques matérielles pourraient avoir une incidence sur les placements dans des actifs immobiliers, tels que les immeubles, les prêts hypothécaires commerciaux et les infrastructures, de même que sur nos propres activités, et sur les activités et les produits de nos clients ainsi que sur les entreprises dans l'ensemble de nos portefeuilles. Les risques peuvent découler d'une sévérité et d'une fréquence accrues d'événements météorologiques extrêmes et de transitions à plus long terme dans les régimes climatiques, entraînant une baisse de la valeur des actifs, une hausse des coûts de l'assurance ou une non-assurabilité.

Pour en savoir plus sur les risques potentiels liés au climat, se reporter à la rubrique « Risques environnementaux et sociaux » de la notice annuelle de 2023 de la Sun Life, sous Facteurs de risque – Risque d'ordre commercial et stratégique.

Les occasions liées aux changements climatiques comprennent celles liées à la durabilité et aux obligations vertes, aux investissements visant à développer des biens immobiliers et des infrastructures résilients et adaptatifs, aux actifs liés à l'énergie renouvelable de même qu'aux actifs et aux activités liés à d'autres secteurs qui soutiennent une transition vers une économie à faibles émissions de carbone, ou profitent de celle-ci. De nombreuses entreprises et secteurs tirent parti des occasions favorables découlant des changements climatiques, notamment les secteurs de la mobilité (électrification des véhicules), des services d'efficacité énergétique, des technologies liées aux batteries et des énergies renouvelables. Grâce aux efforts d'intégration des facteurs ESG de nos gestionnaires d'actifs, nous cherchons à repérer ces occasions de placement sur les marchés publics et privés, autant à l'égard des placements directs (biens immobiliers, infrastructures, agriculture durable) que des placements titrisés.

Les risques et les occasions liés aux changements climatiques sont pris en compte dans les processus de placement de nos entreprises de gestion d'actifs et dans nos activités de financement. En 2019, nous avons été le premier assureur-vie à l'échelle mondiale à avoir émis une obligation durable et, en 2023, nous avons émis notre deuxième obligation durable. L'émission d'obligations durables témoigne de notre engagement à intégrer la durabilité dans nos activités tout en contribuant positivement à la société et en faisant progresser les technologies qui permettent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Avec notre pilier Gestion d'actifs, nous estimons être en bonne position pour soutenir les Clients qui désirent investir dans une transition vers la réduction des émissions nettes à zéro. La gestion d'actifs est assurée par la MFS ainsi que par les entreprises qui exercent leurs activités sous la marque Gestion SLC, à savoir Titres à revenu fixe SLC, InfraRed, BGO, Crescent et AAM. Les stratégies de placement liées aux changements climatiques de nos gestionnaires d'actifs sont présentées ci-dessous :

- La MFS, à titre d'investisseur à long terme dans des émetteurs publics qui cherchent à bien saisir la durée et la stabilité des rendements financiers, évalue les changements climatiques tant au niveau de l'émetteur que du portefeuille. Comme pour tous les risques et les occasions, l'évaluation des enjeux environnementaux tels que les changements climatiques par la MFS commence par une analyse approfondie des émetteurs fondamentaux et du secteur. Les changements climatiques et les règlements liés à ceux-ci ont une incidence importante sur la croissance des produits, les enjeux et les rendements, les flux de trésorerie, les dépenses d'investissement et l'évaluation de nombreuses entreprises. À titre d'investisseur à long terme qui cherche à répartir le capital de façon responsable, la MFS peut avoir recours à divers outils pour accroître le taux de variation, ce qui permettra selon elle d'améliorer les résultats des activités de placement et de créer de la valeur pour les Clients. La MFS collabore également régulièrement avec des émetteurs afin d'encourager une meilleure communication de l'information et une meilleure gestion des occasions et des risques liés aux changements climatiques. Le Plan stratégique de lutte contre les changements climatiques de la MFS énonce sa philosophie d'investissement en ce qui a trait aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques, ainsi que ses attentes à l'égard du fait que les émetteurs aient une stratégie en matière de changements climatiques visant à réduire les émissions nettes à zéro.
- Titres à revenu fixe SLC offre à ses Clients institutionnels des occasions d'investir dans des infrastructures durables par l'intermédiaire de ses placements privés à revenu fixe. Les catégories d'infrastructures durables comprennent les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les transports propres. Titres à revenu fixe SLC communique avec certaines sociétés du portefeuille, le cas échéant, afin de mieux comprendre et gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques. Le Rapport sur le climat de Titres à revenu fixe SLC présente sa philosophie de placement ainsi que les informations connexes à fournir relativement aux risques, aux stratégies et aux cibles liés aux changements climatiques.
- InfraRed investit dans des projets d'infrastructures sociales, de production d'énergie à faibles émissions de carbone, d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et d'infrastructures habilitantes en énergie en plus de les gérer, ce qui offre plus d'options d'investissement durable pour les Clients institutionnels tout en apportant un complément à son orientation axée sur les investissements durables et les changements climatiques. InfraRed évalue également activement les risques climatiques liés aux facteurs physiques associés à ses investissements existants et nouveaux afin de gérer activement la résilience climatique des projets d'infrastructure essentiels qu'elle gère.

- BGO analyse les risques liés au climat pour les activités qui sont en cours d'exécution à l'aide des outils et programmes suivants. Pour aider à déterminer l'exposition aux risques physiques liés au climat pour certaines nouvelles acquisitions, BGO utilise ESG Solutions de Moody's à titre d'évaluateur des risques climatiques. L'évaluation comprend des projections de l'exposition aux inondations découlant de précipitations extrêmes, de vents violents, d'ouragans, de l'élévation du niveau de la mer, du stress hydrique, du stress thermique, d'incendies de forêt et de tremblements de terre. Les risques identifiés dans cette évaluation sont inclus dans la tarification, avec une description de ce qui pourrait être à l'origine de ce risque et de mesures d'atténuation. En vertu de la matrice de risque lié aux facteurs ESG de BGO pour les nouvelles acquisitions, les actifs sont analysés pour y déceler des indicateurs susceptibles d'avoir une incidence sur le risque de transition, comme le rendement énergétique, les émissions de GES et l'existence de réglementation locale. Les paramètres relatifs aux risques de transition, comme l'incidence des prix des services publics et les réglementations gouvernementales, font l'objet d'un suivi continu à l'égard de certains actifs au niveau des biens par l'intermédiaire des systèmes utilisés par BGO pour la gestion des données sur la durabilité.
- Les décisions de placement de Crescent sont guidées par les intérêts à long terme des Clients, qui sont servis par la prise en compte des facteurs ESG, notamment ceux liés aux changements climatiques. Dans la mesure du possible, Crescent cherche à collaborer avec les sociétés de portefeuille sur des enjeux tels que la compréhension des risques liés aux changements climatiques et l'intensité des émissions.

À titre d'investisseurs à plus long terme, nous sommes d'avis que l'intégration des changements climatiques en tant qu'élément clé de nos objectifs de placement peut constituer une source d'avantage concurrentiel étant donné qu'elle devrait donner lieu à des rendements ajustés en fonction du risque plus élevés au fil du temps. L'intégration des risques et des occasions liés aux changements climatiques pourrait également donner lieu à des notations plus élevées des placements liés aux facteurs ESG de la part de groupes comme PRI, Morningstar, GRESB et d'autres, ce qui pourrait être un facteur décisionnel clé pour les Clients. Nos gestionnaires d'actifs pourraient adopter une approche d'engagement et de formation actifs afin de collaborer avec les entités émettrices dans le cadre de leur transition vers la réduction des émissions nettes à zéro. Titres à revenu fixe SLC participe à Engagement climatique Canada et à Climate Action 100+, deux initiatives menées par des investisseurs. Grâce à ces initiatives et à son statut de gestionnaire principal d'actifs du fonds général de la Sun Life, Titres à revenu fixe SLC communique avec certains des plus importants émetteurs de GES au monde avec lesquels la Sun Life détient des placements afin de soutenir leurs pratiques exemplaires en matière d'informations à fournir sur la durabilité et de mieux comprendre leur gestion des risques et des occasions liés au climat. La MFS et Crescent sont également signataires de Climate Action 100+.

En ce qui concerne les fonds de placement offerts par les entreprises de la Sun Life du Canada, nous reconnaissons que nos Clients recherchent de plus en plus une perspective de placement durable à partir de nos solutions. Notre cadre exclusif d'évaluation de l'intégration des facteurs ESG des RCR aide les promoteurs de régimes collectifs de retraite à prendre des décisions éclairées au sujet des options de placement qu'ils offrent à leurs employés dans leurs régimes en milieu de travail. Le cadre d'évaluation utilise des critères détaillés dans trois domaines clés : principes directeurs de la société, processus de placement et actionnariat actif. PMSL évalue ses gestionnaires de placement en se fondant sur des critères semblables. Cette approche permet de mieux comprendre la direction de ses gestionnaires de placements à l'égard des questions liées aux facteurs ESG et leur capacité d'intégrer ces considérations à tous les aspects du processus décisionnel en matière de placement.

Le fonds général de la Sun Life, dont la Sun Life est le propriétaire des actifs, comprend des actifs tirés du produit des contrats d'assurance. Une série de convictions et de principes en matière de placements liés au climat publiés oriente les décisions de placement des catégories d'actifs du fonds général qui ont des objectifs intermédiaires de réduction des émissions nettes à zéro. Lorsqu'elle évaluera les placements dans le fonds général à l'échelle mondiale dans des secteurs à forte intensité d'émissions de carbone, la Sun Life tiendra compte des plans crédibles de réduction des GES et de l'harmonisation ou de l'engagement envers l'atteinte de l'objectif zéro émission nette. Nos placements à l'égard du fonds général donnent la priorité aux sociétés qui sont classées comme des sociétés arrimées sur la réduction des émissions nettes à zéro, qui sont conformes ou en voie d'être conformes aux critères énoncés dans le document intitulé *Net Zero Investment Framework*. Nous examinons également régulièrement le rendement financier de nos placements et y incorporons des mesures non financières. Le rendement par rapport aux objectifs de réduction des GES, lorsqu'il est significatif, fait partie de cette analyse de placement fondamentale et il orientera les décisions de placement de notre fonds général. Pour de plus amples renseignements, se reporter au rapport Zéro émission nette d'ici 2050 : Le parcours de la Sun Life face aux changements climatiques de la Sun Life.

En plus des activités de gestion d'actifs et de placement susmentionnées, notre expérience en matière d'analyse de scénarios climatiques comprend également des tests à l'échelle de l'entreprise dans le cadre de l'examen de la situation financière<sup>1)</sup>. Notre examen de la santé financière est notamment axé sur les risques associés aux placements liés au climat, qui constituent à notre avis une préoccupation plus importante et plus immédiate. De façon plus générale, nous continuons de surveiller les recherches émergentes sur l'étendue et l'ampleur des répercussions des changements climatiques sur la vie et la santé liées, car elles demeurent une préoccupation importante à plus long terme pour nos activités. Nous prévoyons continuer de tirer parti de nos tests de scénarios climatiques en 2024. En plus d'avoir recours à des scénarios climatiques pour notre examen de la santé financière, nous continuons de tirer parti des connaissances acquises grâce à notre expérience en matière d'analyse des scénarios climatiques, qui comprend une participation au projet pilote entre la Banque du Canada, le BSIF et un petit groupe d'institutions financières canadiennes en 2021.

Nous nous intéressons aux réglementations et politiques climatiques émergentes qui touchent nos activités, directement et par l'intermédiaire d'associations du secteur, comme l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, l'American Council of Life Insurers et la Chambre de commerce du Canada. Nous avons plaidé pour une amélioration de l'information financière et des données relatives au climat, l'harmonisation des normes et des règlements émergents, et des investissements dans les données et la recherche scientifique sur le lien entre les changements climatiques et la qualité de la vie et la santé. De meilleures données, plus cohérentes entre les différents secteurs, permettraient une meilleure prise de décision et, ultimement, d'injecter des capitaux dans les entreprises qui travaillent à développer des solutions crédibles pour une transition vers une économie à faibles émissions de carbone. De plus, nous préconisons l'amélioration du marché financier durable du Canada et l'accroissement des occasions d'investissement dans des immeubles verts et des infrastructures durables. Nous présentons nos activités de lobbying conformément aux obligations réglementaires établies par chaque territoire.

<sup>1)</sup> L'examen de la santé financière est un test de tension visant à évaluer la santé financière future de la Sun Life selon différents scénarios défavorables.

En plus des engagements susmentionnés, nos équipes d'actuariat et de développement durable, ainsi que nos gestionnaires d'actifs, participent activement aux consultations et aux groupes de travail de secteurs axés sur l'analyse de scénarios et les tests de tension. Nous continuerons de perfectionner nos capacités d'analyse des scénarios climatiques à mesure que les directives, les pratiques exemplaires et les outils des secteurs ainsi que notre expertise interne augmenteront.

### Gestion du risque

La gestion du risque climatique est intégrée à notre cadre de gestion du risque, à notre gouvernance et à nos processus de soutien (comme il est mentionné aux sections 1 à 8 et à la rubrique « Gouvernance » ci-dessus). Nous continuons de perfectionner nos pratiques de gestion des risques climatiques afin d'assurer notre résilience aux changements climatiques.

Notre définition du risque climatique comprend les incidences physiques des changements climatiques et les incidences de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Ces répercussions peuvent comprendre, sans s'y limiter, les dommages aux biens immobiliers détenus et exploités, y compris les immeubles et les infrastructures, la réduction de la valeur des placements en actifs à revenu fixe et en actifs à revenu non fixe des marchés publics et privés liés aux combustibles fossiles et aux industries à forte émission de carbone, les risques de poursuites touchant les entreprises ou les secteurs au sein desquels nous effectuons des investissements, les conséquences sur la santé des populations touchées (qui peuvent avoir une incidence sur les hypothèses relatives à la morbidité et la mortalité à long terme) et les changements socioéconomiques, géopolitiques et réglementaires. Nous incluons également une évaluation du risque lié aux changements climatiques dans le cadre de notre évaluation plus large des risques liés aux activités d'exploitation dans divers marchés.

Du point de vue des placements, nos gestionnaires d'actifs intègrent les risques climatiques, lorsqu'ils sont importants pour un émetteur, un secteur ou une catégorie d'actif en particulier, dans le processus de gestion des risques à mesure qu'ils cherchent à effectuer des placements à long terme mieux positionnés pour résister aux enjeux liés aux changements climatiques du point de vue de l'importance financière relative. Ils tiennent compte de plusieurs analyses différentes dans leur évaluation des risques climatiques; ils ont recours à la fois à des analyses individuelles des risques physiques par région géographique et à une évaluation du modèle économique et des risques liés à une transition vers de plus faibles émissions de carbone. Les catégories de risques liés au climat faisant l'objet d'une surveillance peuvent comprendre des risques physiques aigus et chroniques et des risques de transition liés aux lois et à la réglementation actuelle et émergente, aux technologies en évolution, aux risques liés au marché et à la réputation ou aux préférences des consommateurs.

Chacun de nos gestionnaires d'actifs a recours à sa propre approche pour déterminer, évaluer, surveiller et réagir aux risques et aux occasions liés au climat, en fonction des catégories d'actifs dans lesquelles il investit. Ces approches sont mises à jour périodiquement. Parmi ces approches, on retrouve :

- Des enquêtes exclusives sur les risques climatiques visant à déterminer, à évaluer et à réagir aux risques et aux occasions liés au climat;
- Une analyse des risques au niveau du portefeuille et des actifs afin d'éclairer les décisions de placement et les stratégies de résilience;
- Des méthodes d'évaluation qui visent à normaliser l'évaluation des risques liés à la transition;
- Une analyse des données relatives aux émissions;
- Une modélisation des actifs délaissés;
- Une évaluation de l'exposition au risque physique des actifs réels;
- La surveillance et l'analyse comparative de l'intensité du carbone;
- Des engagements individuels et collaboratifs sur des enjeux tels que la décarbonisation.

De plus, un enjeu environnemental, qu'il soit causé par les changements climatiques ou par d'autres facteurs, constaté sur un des immeubles dont nous sommes propriétaires ou que nous exploitons, pourrait avoir une incidence d'ordre financier ou porter atteinte à notre réputation. Notre gestionnaire d'actifs immobiliers maintient un programme de gestion des risques environnementaux visant à gérer et à surveiller les placements immobiliers en les protégeant contre les pertes imputables à des questions environnementales, et à veiller au respect de toutes les lois qui s'appliquent. Dans la mesure du possible, nous souscrivons des contrats d'assurance afin de couvrir certains risques environnementaux pouvant toucher les actifs détenus. Nous avons mis en œuvre un programme de continuité des activités afin de faciliter le recouvrement des activités critiques si un enjeu environnemental touche un endroit où nous exerçons nos activités. Le groupe immobilier d'entreprise de la Compagnie, de concert avec nos propriétaires d'immeubles et nos gestionnaires de biens immobiliers, évalue les effets potentiels des risques liés aux changements climatiques et examine les moyens d'améliorer la capacité de nos immeubles à résister à ces risques. Ces risques comprennent les tornades, les inondations subites, les tempêtes de verglas et les inondations côtières.

Les normes en matière d'information et les exigences réglementaires liées aux changements climatiques continuent d'être publiées et d'évoluer dans les territoires où nous exerçons nos activités. D'éventuelles divergences quant aux attentes des organismes de réglementation ainsi que le rythme des changements d'ordre réglementaire dans le domaine du changement climatique pourraient donner lieu à des risques additionnels. Nous continuons de surveiller nos pratiques et communications en matière de gestion des risques à mesure que de nouveaux règlements et normes sont mis en œuvre et que le contexte externe continue d'évoluer. De plus, nous participons à des consultations avec les décideurs et les autorités de réglementation sur les faits nouveaux en matière de réglementation concernant les informations à fournir sur les changements climatiques.



## Mesures et objectifs

La Sun Life a fixé l'objectif d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050 tant dans ses placements que ses activités. À titre de propriétaire d'actifs, la Sun Life projette d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050 à l'égard des placements dans son fonds général. Notre approche pour atteindre zéro émission nette dans le fonds général est axée sur les catégories d'actifs où nous avons accès à des données de qualité, pour lesquelles des méthodes de réduction des émissions nettes à zéro sont établies et où nous croyons pouvoir avoir la plus grande incidence réelle sur la réduction des émissions. Nous utilisons la méthode de la partie A du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour calculer nos émissions financées. En 2023, nous avons établi des objectifs intermédiaires pour 2030<sup>1)</sup> pour le fonds général à l'égard des catégories d'actifs pour lesquelles des directives de secteur existent et pour lesquelles nous avons la capacité d'avoir une incidence immédiate, soit nos placements dans des obligations de sociétés cotées (objectifs en matière d'intensité et d'harmonisation), dans des actions cotées directement gérées (objectifs en matière d'intensité) et dans des biens immobiliers commerciaux (objectifs en matière d'intensité), qui représentent collectivement 29 % de l'actif géré<sup>2)</sup> du fonds général de la Sun Life. Nos gestionnaires d'actifs qui ont adhéré à l'initiative Net Zero Asset Managers (« NZAM ») ont également établi leurs objectifs intermédiaires à l'égard des actifs qu'ils gèrent. L'initiative NZAM est un groupe international de gestionnaires d'actifs engagés à réduire à zéro ses émissions nettes de GES d'ici 2050. Les membres de l'initiative NZAM comprennent la MFS et PMSL, ainsi que les gestionnaires d'actifs de Gestion SLC : Titres à revenu fixe SLC, InfraRed et BGO. Des cibles intermédiaires mises à jour ainsi qu'un résumé de nos engagements et de notre état d'avancement en ce qui concerne l'objectif zéro émission nette se trouvent dans notre rapport Zéro émission nette d'ici 2050 : Le parcours de la Sun Life face aux changements climatiques.

Pour nos activités, l'objectif intermédiaire fixé est de parvenir à une réduction absolue de 50 % des émissions de GES d'ici 2030, par rapport à 2019<sup>3)</sup>. Tout en poursuivant nos efforts en vue de réduire les émissions de GES opérationnelles, nous achetons des crédits d'émission de carbone de haute qualité qui sont vérifiés ainsi que des crédits additionnels (conformément aux normes relatives au carbone) pour compenser les émissions restantes de nos activités qui n'ont pas encore été réduites. Cette approche d'achat de crédits compensatoires ne fait pas partie de notre stratégie de décarbonisation d'entreprise, mais elle constitue une façon d'aider à gérer l'incidence de nos activités sur le climat dès maintenant, tout en travaillant à l'atteinte de notre objectif opérationnel intermédiaire pour 2030, ainsi que notre objectif à l'échelle de l'entreprise, soit des émissions nettes de zéro GES d'ici 2050.

La Sun Life continue de réaliser des progrès en ce qui a trait à son objectif de placements durables additionnels de 20 G\$ de 2021 à 2025 pour l'ensemble de ses placements liés au fonds général et aux Clients, qui sont gérés par Gestion SLC. Les placements comprennent notamment les projets visant l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, les bâtiments durables, le transport propre, la gestion de l'eau et les infrastructures sociales.

Nous présentons les progrès accomplis à l'égard de nos objectifs de réduction des émissions opérationnelles et de nos objectifs de placements durables dans notre rapport annuel sur la durabilité, disponible au [www.sunlife.com/durabilite](http://www.sunlife.com/durabilite).

En 2023, le conseil a approuvé l'ajout d'un modificateur en fonction de la durabilité au Régime d'unités d'actions Sun Life de la haute direction, qui évalue le rendement sur trois ans par rapport à quatre objectifs alignés sur deux de nos piliers de durabilité. Les objectifs liés aux changements climatiques comprennent l'investissement durable et la réduction des émissions de GES dans nos activités.

Dans notre rapport annuel sur la durabilité, la Sun Life et ses sociétés affiliées détenues en majorité présentent les émissions mondiales de niveaux 1 et 2 des biens immobiliers qu'elles occupent, des centres de données et des placements immobiliers sous leur contrôle financier (tel qu'il est défini dans la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des GES), ainsi que les émissions de niveau 3 (lorsque des données sont disponibles)<sup>4)</sup> liées aux déplacements d'affaires, aux sources liées à l'immobilier et à certaines catégories d'actifs de notre fonds général. Nous continuons d'améliorer la qualité et la disponibilité des données sur les émissions pour l'ensemble de notre inventaire des émissions à l'échelle de l'entreprise. Toutes les émissions qui sont déclarées sont harmonisées avec la norme de déclaration et de comptabilisation pour les entreprises du Protocole des GES en adoptant l'approche de contrôle financier. Des renseignements supplémentaires sur le calcul des émissions de GES sont fournis dans la Méthodologie de déclaration des émissions de GES de la Sun Life.

Veillez vous reporter à la rubrique « Risque environnemental et social » de notre notice annuelle pour plus d'information sur les risques liés au climat.

<sup>1)</sup> Par rapport à la base de référence de 2019 pour les objectifs d'intensité et à la base de référence de 2022 pour l'objectif d'harmonisation.

<sup>2)</sup> Au 31 décembre 2019, l'actif géré des actifs liés aux placements du fonds général de la Sun Life s'établissait à 161,6 G\$.

<sup>3)</sup> Les émissions provenant des bureaux ainsi que des centres de données à l'échelle mondiale et des déplacements d'affaires, y compris les sociétés affiliées de la Sun Life qui sont détenues majoritairement.

<sup>4)</sup> Les émissions de niveau 3 sont liées aux déplacements d'affaires à l'échelle mondiale (transport aérien et ferroviaire, locations de voitures et kilométrages réclamés par les employés), aux services publics pour les biens immobiliers occupés par des sociétés qui ne sont pas sous notre contrôle financier, ainsi qu'à la consommation d'eau des placements immobiliers et aux déchets générés par ceux-ci et à certaines classes d'actifs de notre fonds général.

## v. Risque opérationnel

### Description du risque

Le risque opérationnel correspond au risque de perte (qu'elle soit financière ou non) attribuable à des processus internes inappropriés ou inefficaces, à des personnes ou à des systèmes ou encore à des facteurs externes. Le risque opérationnel est présent dans toutes nos activités commerciales et englobe un vaste éventail de risques, tels qu'ils sont décrits ci-après. La gestion du risque opérationnel fait partie intégrante des pratiques mises en œuvre pour gérer d'autres risques. Dès lors, si le risque opérationnel n'est pas géré efficacement, il peut avoir une incidence sur notre capacité à gérer d'autres risques clés.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque opérationnel

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque opérationnel, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance en matière de risque opérationnel sont en place, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et aux comités du conseil d'administration.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque opérationnel.
- Un cadre, des principes directeurs, des lignes directrices et des pratiques complètes en matière de gestion du risque opérationnel sont en place.
- Notre capacité à atténuer les risques liés aux activités opérationnelles repose sur nos pratiques de gouvernance, nos valeurs d'entreprise, règles de conduite professionnelle et notre approche de gestion des risques à l'échelle de la Compagnie.
- Notre code de conduite favorise une rigoureuse culture éthique, et nous effectuons régulièrement des examens et des révisions des règles de conduite professionnelle afin de nous assurer qu'il continue de répondre aux attentes des autorités de réglementation et autres parties concernées. Tous nos administrateurs et employés doivent confirmer chaque année leur compréhension des règles de conduite professionnelle et leur engagement à s'y conformer.
- Nous avons établi des contrôles et des systèmes internes appropriés à l'égard de programmes de recrutement, de récompense et de formation des talents permettant d'attirer, de former et de fidéliser les talents les plus prometteurs et de mettre en œuvre de solides plans de relève et programmes de rémunération, et nous offrons en outre une formation continue à nos employés.
- Nous surveillons également sur une base régulière l'engagement de nos employés afin de nous assurer de favoriser et de maintenir un environnement de travail au sein duquel tous nos employés sont les bienvenus et peuvent apporter leur contribution de façon efficace.
- Nous avons recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, lesquels sont utilisés pour évaluer l'effet de scénarios défavorables marqués et persistants.
- Nous atténuons une partie de notre risque opérationnel par l'entremise de notre programme d'assurance en souscrivant des contrats d'assurance qui visent à offrir une assurance contre les pertes significatives imprévues découlant d'événements comme les activités criminelles, les pertes matérielles ou les risques de dommages ou de responsabilité, ou qui respectent les exigences de la loi et les obligations contractuelles.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

On trouvera ci-après, ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle, une analyse plus détaillée de certains risques opérationnels et de nos stratégies de gestion du risque.

### Risques liés à la sécurité de l'information et à l'atteinte à la vie privée

L'information et la technologie sont utilisées dans presque tous les volets de nos activités et de nos affaires. Dans le cadre de notre stratégie client, nous continuons d'améliorer le volet numérique de nos activités afin de soutenir et de favoriser de nouveaux modèles et processus d'affaires qui sont plus personnels, proactifs et intuitifs.

Notre entreprise et la mise en œuvre réussie de notre stratégie numérique dépendent de divers facteurs, notamment du maintien d'un environnement sécurisé pour les renseignements qu'elle obtient de ses clients, de ses employés et d'autres parties. Elle doit donc faire un usage, une gestion et une supervision efficaces et sécurisés de l'information et des actifs physiques. Nous collaborons avec différents intervenants et tirons profit des technologies émergentes, notamment des technologies numériques, des applications mobiles, du nuage informatique, de l'intelligence artificielle et de la robotisation des processus. Ces technologies sont utilisées pour recueillir, traiter et conserver de l'information relative aux opérations commerciales et à la présentation de données financières ainsi que des renseignements personnels concernant nos clients et nos employés. Nous obtenons également des services d'un large éventail de fournisseurs de services tiers et avons externalisé certaines fonctions commerciales et certaines fonctions liées à la technologie de l'information dans différents territoires.

La multiplication des cas de compromission de la sécurité de l'information et d'atteinte à la vie privée se poursuit et concerne tous les secteurs d'activité, de même que les gouvernements et les particuliers. La portée et la complexité de plus en plus importantes des activités malveillantes représentent un risque considérable pour nos systèmes et ces risques pourraient être exacerbés par le volume de nos opérations, notre implantation géographique et la complexité de nos systèmes technologiques. Une faille sérieuse à la protection des renseignements personnels ou à la sécurité d'un système informatique interne ou du système informatique d'un fournisseur de services tiers qui compromet la nature délicate de renseignements liés aux activités, aux clients et/ou aux employés peut entraîner des pertes d'exploitation, le vol ou l'utilisation malveillante de renseignements confidentiels, des sanctions et un contrôle réglementaires, des poursuites et une atteinte à la réputation, en plus d'avoir une incidence défavorable sur les occasions d'affaires en cours et futures avec nos clients, nos employés et nos relations d'affaires. Nous continuons de surveiller activement l'augmentation des activités malveillantes en raison de l'intensification des tensions géopolitiques à l'échelle mondiale.

Nous continuons d'investir dans les gens, les processus et les technologies afin de renforcer nos capacités de répondre au caractère évolutif des menaces. Notre cadre en matière de sécurité de l'information est supervisé par le directeur de la sécurité de l'information, avec le soutien de la haute direction et de notre cadre de gestion du risque opérationnel. Notre cadre de sécurité de l'information et nos contrôles de gouvernance (principes directeurs, procédure et formation) sont harmonisés avec les normes reconnues de l'industrie, et ils sont conformes aux lois et aux règlements applicables. Notre chef de la protection des renseignements personnels supervise le programme de respect de la vie privée à l'échelle mondiale et établit des directives en matière de conformité au respect de la vie privée pour l'ensemble de l'entreprise.

Plus de 30 directeurs responsables de la protection des renseignements personnels de l'ensemble de l'entreprise aident nos divisions à prendre des décisions en matière de protection de la vie privée.

Nos contrôles et processus de sécurité bien établis ont pour objectif de protéger nos systèmes informatiques, ainsi que les données que nous confions nos Clients et nos employés. Notre stratégie de protection tire parti des évaluations du risque lié à la sécurité de l'information et des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée afin d'apprécier les risques potentiels. Le cadre de sécurité comprend également des mesures de protection à l'égard de la technologie et des processus, et il fait régulièrement la promotion de comportements sécuritaires. Dans le cadre de notre stratégie de sécurité à couches multiples, nous offrons chaque année des séances de formation de sensibilisation générale à la sécurité à tous nos employés, ainsi que des activités et des ressources de sensibilisation sur une base régulière.

Bon nombre de territoires dans lesquels nous faisons affaire élaborent et mettent en œuvre des exigences de déclaration pour ce qui est de la cybersécurité, ainsi qu'une législation plus contraignante relativement à protection de la vie privée des consommateurs, et plusieurs d'entre eux ont doté les organismes de réglementation de pouvoirs d'application plus importants et ont augmenté les amendes et les pénalités. Notre programme de respect de la vie privée à l'échelle mondiale vérifie l'engagement à l'égard de nos principes directeurs en matière de respect de la vie privée à l'échelle mondiale, des lois applicables localement et des principes directeurs locaux relatifs à la vie privée. Nous avons également établi dans l'ensemble de la Compagnie un réseau de directeurs responsables de la protection des renseignements personnels qui surveillent les nouvelles lois en matière de respect de la vie privée, assurent un suivi des directives en matière de gestion des renseignements personnels et aident à gérer, à communiquer et à résoudre les incidents pouvant compromettre le respect de la vie privée. En outre, nous offrons de la formation sur la protection de la vie privée, assurons un suivi régulier et avons contracté une assurance contre les cyberrisques afin d'atténuer l'incidence des incidents pouvant compromettre le respect de la vie privée.

## **Risque lié aux ressources humaines**

Notre incapacité à recruter de nouveaux employés ayant les connaissances approfondies et les compétences nécessaires, à les fidéliser ou à les utiliser efficacement, ou encore notre incapacité à concevoir des programmes de rémunération et de gestion des talents qui motivent efficacement les employés et aident à façonner notre culture d'entreprise, peuvent avoir une incidence défavorable sur notre capacité à atteindre nos objectifs d'entreprise. Une incapacité à gérer le risque lié aux ressources humaines peut également mener à des pertes financières et à une perte de réputation directes, y compris des pertes découlant d'activités violant les droits de la personne, des lois relatives à l'emploi ou des règlements de santé et sécurité.

Afin d'atténuer ce risque, nous nous sommes dotés de principes directeurs, de pratiques et de programmes complets de gestion des ressources humaines afin de nous assurer de respecter les lois relatives à l'emploi, de réduire au minimum les risques d'inconduite de nos employés et d'aider ces derniers à perfectionner leurs compétences, leurs capacités et leur comportement afin de pouvoir répondre aux besoins futurs du secteur.

## **Risque lié à la conformité réglementaire, risque juridique et risque lié à la conduite commerciale**

Nous sommes assujettis à un régime réglementaire de surveillance serrée de la part des autorités de réglementation du secteur des services financiers dans les territoires dans lesquels nous exerçons des activités. Notre incapacité à respecter les lois applicables ou à exercer nos activités conformément aux attentes des autorités de réglementation ou du public pourrait exercer une influence défavorable sur notre réputation et donner lieu à des contrôles réglementaires, des examens, des procédures et des règlements, à l'imposition d'amendes, de pénalités ou de restrictions à nos activités, des poursuites ou une incapacité à mettre en œuvre notre stratégie commerciale.

Notre premier directeur de la conformité supervise notre structure de conformité exhaustive à l'échelle de la Compagnie, qui est conforme à la réglementation du BSIF et d'autres autorités de réglementation. Cette structure encourage la gestion proactive du risque lié à la conformité et à la réglementation, et comprend des principes directeurs à l'échelle de la Compagnie et des secteurs d'activité, des lignes directrices en matière d'exploitation, des programmes visant la sensibilisation aux lois et règlements auxquels nous sommes assujettis, le suivi continu des faits récents juridiques et des changements de la réglementation, ainsi que des programmes de formation. Les programmes de formation des employés portent sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme, la lutte contre les pots-de-vin et la corruption, les fraudes, la confidentialité des renseignements et la gestion du risque lié à la sécurité de l'information. Une gouvernance, une surveillance et une mise en œuvre efficaces constituent un effort coordonné entre les fonctions de première et de deuxième lignes de défense. La surveillance et la remise en question efficace de la deuxième ligne de défense s'appuie sur un réseau de directeurs de la conformité. Le premier directeur de la conformité présente régulièrement au conseil et aux comités du conseil un rapport traitant de la situation du programme de conformité, des principaux risques en matière de conformité, des tendances nouvelles en matière de réglementation, de la délégation ascendante de questions importantes et des principaux indicateurs de risque.

## **Risque lié à la technologie de l'information**

L'utilisation de technologies et de systèmes informatiques est essentielle pour appuyer et maintenir nos activités commerciales. Nous utilisons les technologies pour appuyer pratiquement tous les aspects de notre entreprise et de nos affaires. Le contexte commercial en évolution rapide augmente le risque que notre stratégie en matière de technologies ne soit pas suffisamment agile pour s'adapter aux nouvelles demandes d'affaires en temps opportun, ce qui pourrait entraîner des pertes financières, une augmentation des coûts et une incapacité à répondre aux besoins de nos Clients.

Les initiatives à l'appui de notre stratégie d'affaires dépendent de la mise au point de solutions de technologie de l'information novatrices et de la mise à niveau de nos systèmes existants en temps opportun afin de répondre aux besoins d'affaires. Bien que nous prenions toutes les précautions raisonnables afin d'assurer que les systèmes de technologie de l'information demeurent disponibles, stables et à jour, il est impossible d'éliminer complètement tous les risques. Certaines modifications et mises à jour sont extrêmement complexes, et le risque existe qu'un problème technique non détecté interrompe ou perturbe, au moment de la mise en œuvre, les principaux systèmes de technologie de l'information ou applications d'entreprise.

## Risque lié aux tiers

Nous entretenons diverses relations avec des tiers, y compris avec des distributeurs, des sous-traitants indépendants et des fournisseurs, notamment des fournisseurs de services d'impartition. Si ces tiers n'étaient pas en mesure de respecter leurs engagements en matière de services ou de fournir les services selon les normes établies, notre rentabilité ainsi que notre réputation s'en ressentiraient.

Pour gérer ces risques, nous avons élaboré des principes directeurs et des lignes directrices à l'échelle de la Compagnie, qui cadrent avec les exigences du BSIF et d'autres autorités de réglementation locales et établissent nos exigences à l'égard de l'identification, de l'évaluation, de la gestion et de la surveillance des risques liés aux tiers, ainsi que de la production de rapports sur ces risques. Notre programme prévoit une évaluation des risques liés aux tiers et un contrôle diligent renforcé dans les cas où un fournisseur aurait accès à des données personnelles ou à des données confidentielles, ou encore accès à des systèmes privés de la Sun Life. Les principaux éléments et risques associés aux tiers sont établis sous forme d'ententes écrites, et la Compagnie surveille le rendement des tiers en fonction de l'importance, de l'étendue et de la complexité des relations avec ceux-ci, ainsi que des risques connexes.

## Risque lié à l'interruption des activités

Afin de pouvoir exercer leurs activités, nos entreprises sont dépendantes de la disponibilité d'employés formés et d'emplacements physiques ainsi que de l'accès aux technologies. Une perturbation importante de nos activités peut se produire si un ou plusieurs de ces éléments clés sont touchés de façon défavorable. Les perturbations de systèmes ainsi que des événements imprévus, y compris les pandémies, peuvent avoir une incidence négative sur le personnel et l'empêcher de se rendre au travail ou de mettre en œuvre les processus d'affaires opérationnels.

Pour gérer ce risque, nous avons adopté un programme de poursuite des affaires afin de faciliter la reprise des activités critiques. Ce programme comprend la planification de la poursuite des affaires, de la gestion de crise et de la reprise après sinistre. Nos principes directeurs, lignes directrices et procédés en matière d'exploitation assurent la cohérence des processus conçus pour assurer la poursuite des activités clés et la reprise efficace et efficiente des activités d'exploitation normales dans l'éventualité d'une interruption majeure. En plus du fait que nous mettons à jour et vérifions régulièrement le plan de poursuite des affaires de nos activités critiques, tous nos employés doivent suivre une formation annuelle dans le but de se sensibiliser à la poursuite des affaires, et nous disposons d'installations de stockage externes et d'une capacité en cas de défaillance destinées à réduire le temps d'arrêt et à accélérer la reprise des activités en cas d'interruption majeure.

## Risque lié aux modèles

Nous utilisons des modèles complexes pour appuyer bon nombre d'activités opérationnelles, y compris le développement de produits et la fixation des prix, la gestion du capital, l'évaluation, la préparation des rapports financiers, la planification, la couverture, la gestion actif-passif, la gestion des risques et l'analytique avancée (notamment l'intelligence artificielle, des modèles prédictifs et des algorithmes aidant à la prise de décision). Le risque lié aux modèles correspond au risque que des pertes, qu'il s'agisse de pertes financières, de décisions d'affaires inappropriées ou mal avisées, d'atteinte à la réputation, ou d'autres incidences défavorables, surviennent en raison de données inexactes fournies par les modèles, ou d'une mauvaise utilisation ou interprétation de ces données.

Dans le but de gérer le risque de modèle, nous avons établi à l'échelle de la Compagnie des procédés rigoureux de gestion du risque liés aux modèles, sur la durée d'utilité de ceux-ci, en ce qui a trait à l'établissement, à l'utilisation, à la modification et au retrait des modèles. Les principes directeurs et les lignes directrices en matière d'exploitation définissent les exigences minimales fondées sur le risque de façon à ce que les modèles soient efficacement contrôlés et maintenus et adéquatement compris par les utilisateurs.

## Risque lié à la gestion de l'information

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous traitons une grande quantité de renseignements dans plusieurs pays. Le risque lié à la gestion de l'information correspond a) à l'incapacité de saisir, de gérer et de conserver des registres commerciaux, et de les éliminer de façon appropriée, b) à l'incapacité de fournir des données valides, complètes, exactes, cohérentes, uniques ou en temps opportun pour appuyer les décisions d'affaires et c) à l'incapacité de gérer l'emplacement des données et l'accès aux données transfrontalières. L'entreprise qui ne gère pas ce risque pourrait subir des répercussions d'ordre financier ainsi qu'une atteinte à sa réputation, en plus de faire l'objet de démarches réglementaires, d'amendes ou de poursuites. Pour gérer et surveiller le risque lié à la gestion de l'information, nous avons mis en place un cadre de gouvernance des données, qui comprend un programme de gestion des dossiers, des pratiques exemplaires en matière de qualité des données et des contrôles de la résidence des données.

Nous continuons d'améliorer nos pratiques exemplaires en matière de gestion des risques afin de gérer les risques liés à l'IA générative, à mesure que nous repérons les cas d'utilisation et réalisons des expériences conçues pour repérer des occasions.

## vi. Risque de liquidité

### Description du risque

Le risque de liquidité est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de financer la totalité des engagements en matière de sorties de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes à la vente. Ce risque comprend également les restrictions quant à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des règlements de réassurance, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, du versement de l'intérêt sur les dettes et de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et versements du fonds général, les entrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous avons entrepris différentes opérations de financement et avons conclu des contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de faire des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant des garanties ou des paiements requis peut augmenter dans certaines circonstances (notamment en cas de fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des marchés des actions ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

## Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités lors d'un événement de liquidité.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des paramètres de risque des ratios de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces paramètres de risque des ratios de liquidité sont mesurés et gérés aux niveaux de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties aux seuils prévus par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

Nous sommes assujettis aux diverses lois en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous aurons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

## Analyse des échéances des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent les flux de trésorerie estimatifs futurs non actualisés liés aux actifs et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus présentés dans nos états consolidés de la situation financière. Ces flux de trésorerie comprennent des estimations relativement au moment et au paiement de règlements décès et invalidité, aux contrats rachetés, aux contrats arrivant à échéance, au paiement de rentes, aux garanties de taux minimaux sur les produits de fonds distincts, aux participations attribuables aux titulaires de contrat, aux sommes en dépôt, aux commissions et aux taxes sur les primes contrebalancées par les primes contractuelles futures de même qu'aux frais sur les contrats en vigueur. Ces estimations des flux de trésorerie sont fondées sur les hypothèses les plus probables dans la détermination des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus. En raison de l'utilisation d'hypothèses, les flux de trésorerie réels seront différents de ces estimations. Les montants payables à vue, qui comprennent les sommes en dépôt, les participations capitalisées, les règlements en cours et la valeur des comptes des titulaires, sont inclus dans l'intervalle de un an ou moins. Les montants présentés dans le tableau diffèrent de la valeur comptable du portefeuille en raison de l'actualisation, des ajustements au titre du risque et du passif au titre de la couverture restante des contrats en vertu de la méthode de la répartition des primes.

Les montants présentés dans ce tableau comprennent le passif au titre des sinistres survenus pour les contrats évalués au moyen de la MRP, mais excluent le passif au titre de la couverture restante pour les contrats évalués au moyen de la MRP.

<b>Aux 31 décembre</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance :</b>		
1 an ou moins <sup>1)</sup>	<b>11 428 \$</b>	11 980 \$
De 1 an à 2 ans	<b>3 670</b>	4 111
De 2 à 3 ans	<b>3 887</b>	4 018
De 3 à 4 ans	<b>4 128</b>	4 278
De 4 à 5 ans	<b>4 451</b>	4 511
Plus de 5 ans	<b>556 052</b>	469 366
<b>Total</b>	<b>583 616 \$</b>	498 264 \$
<b>Actifs relatifs aux contrats d'assurance :</b>		
1 an ou moins <sup>1)</sup>	<b>(463) \$</b>	(324) \$
De 1 an à 2 ans	<b>(323)</b>	(341)
De 2 à 3 ans	<b>(276)</b>	(287)
De 3 à 4 ans	<b>(248)</b>	(254)
De 4 à 5 ans	<b>(225)</b>	(234)
Plus de 5 ans	<b>(3 305)</b>	(3 753)
<b>Total</b>	<b>(4 840) \$</b>	(5 193) \$
<b>Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus :</b>		
1 an ou moins <sup>1)</sup>	<b>140 \$</b>	132 \$
De 1 an à 2 ans	<b>83</b>	80
De 2 à 3 ans	<b>88</b>	86
De 3 à 4 ans	<b>91</b>	89
De 4 à 5 ans	<b>95</b>	94
Plus de 5 ans	<b>5 036</b>	5 085
<b>Total</b>	<b>5 533 \$</b>	5 566 \$
<b>Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus :</b>		
1 an ou moins <sup>1)</sup>	<b>(520) \$</b>	(684) \$
De 1 an à 2 ans	<b>(54)</b>	(20)
De 2 à 3 ans	<b>(69)</b>	(31)
De 3 à 4 ans	<b>(105)</b>	(66)
De 4 à 5 ans	<b>(130)</b>	(104)
Plus de 5 ans	<b>(11 330)</b>	(12 102)
<b>Total</b>	<b>(12 208) \$</b>	(13 007) \$

<sup>1)</sup> Comprend des montants payables à vue de 4 800 M\$ (2022 – 4 779 M\$), de néant (2022 – néant), de néant (2022 – néant) et de (33) M\$ [2022 – (88) M\$] au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des actifs relatifs aux contrats d'assurance, des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus et des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus.

## Analyse des échéances des autres passifs financiers

Les échéances contractuelles de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants autres qu'au titre des contrats d'assurance aux 31 décembre 2023 et 2022 sont présentées dans le tableau ci-après.

### Passifs financiers et engagements contractuels

31 décembre 2023 (en millions de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs relatifs aux contrats de placement <sup>1)</sup>	5 728 \$	2 518 \$	1 442 \$	1 727 \$	11 415 \$
Débitures de premier rang et financement non garanti <sup>2)</sup>	2 347	28	28	533	2 936
Titres de créance subordonnés <sup>2)</sup>	204	410	554	7 192	8 360
Ententes de rachats d'obligations	2 705	—	—	—	2 705
Créditeurs et charges à payer	8 665	—	—	—	8 665
Obligations locatives <sup>3)</sup>	188	319	228	534	1 269
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	306	885	560	535	2 286
Emprunts <sup>2)</sup>	86	103	14	162	365
Facilités de crédit <sup>4)</sup>	2 330	—	—	—	2 330
<b>Total du passif</b>	<b>22 559 \$</b>	<b>4 263 \$</b>	<b>2 826 \$</b>	<b>10 683 \$</b>	<b>40 331 \$</b>
Engagements contractuels <sup>5)</sup>					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	39 \$	1 199 \$	915 \$	2 756 \$	4 909 \$
<b>Total des engagements contractuels</b>	<b>39 \$</b>	<b>1 199 \$</b>	<b>915 \$</b>	<b>2 756 \$</b>	<b>4 909 \$</b>
<b>31 décembre 2022 (en millions de dollars)</b>	<b>Moins de 1 an</b>	<b>De 1 an à 3 ans</b>	<b>De 3 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Passifs relatifs aux contrats de placement <sup>1)</sup>	5 581 \$	2 037 \$	1 421 \$	1 609 \$	10 648 \$
Débitures de premier rang et financement non garanti <sup>2)</sup>	2 353	28	28	548	2 957
Titres de créance subordonnés <sup>2)</sup>	208	416	416	7 856	8 896
Ententes de rachats d'obligations	2 725	—	—	—	2 725
Créditeurs et charges à payer	8 080	—	—	—	8 080
Obligations locatives <sup>3)</sup>	168	297	211	324	1 000
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	87	767	757	762	2 373
Emprunts <sup>2)</sup>	210	26	38	170	444
Facilités de crédit <sup>4)</sup>	2 339	—	—	—	2 339
<b>Total du passif</b>	<b>21 751 \$</b>	<b>3 571 \$</b>	<b>2 871 \$</b>	<b>11 269 \$</b>	<b>39 462 \$</b>
Engagements contractuels <sup>5)</sup>					
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	1 134 \$	1 202 \$	375 \$	2 359 \$	5 070 \$
<b>Total des engagements contractuels</b>	<b>1 134 \$</b>	<b>1 202 \$</b>	<b>375 \$</b>	<b>2 359 \$</b>	<b>5 070 \$</b>

<sup>1)</sup> Ces montants correspondent aux flux de trésorerie estimatifs non actualisés liés aux passifs relatifs aux contrats de placement présentés dans nos états consolidés de la situation financière.

<sup>2)</sup> Paiements exigibles en fonction des échéances, qui comprennent également les paiements d'intérêts prévus. Le rachat réel de certains titres peut être devancé, puisque certains titres prévoient une option d'achat anticipé à la valeur nominale au gré de l'émetteur.

<sup>3)</sup> Les obligations locatives sont incluses dans les états consolidés de la situation financière en raison de la mise en œuvre d'IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »).

<sup>4)</sup> Reflète un changement apporté à la présentation à compter du 31 décembre 2022.

<sup>5)</sup> Les engagements contractuels et les engagements liés aux contrats de location simple ne sont pas inscrits aux états consolidés de la situation financière. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces engagements, se reporter à la note 22 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Pour de plus amples renseignements sur le risque de liquidité, se reporter à la note 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2023, ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2023.



## vii. Autres risques

### Risques liés aux pandémies

Des pandémies, des épidémies ou des éclosions de maladies infectieuses pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats, nos activités, notre situation financière ou nos liquidités, et pourraient entraîner des changements dans la façon dont nous exerçons nos activités. Les pandémies et les mesures imposées par les gouvernements partout dans le monde pourraient perturber l'économie mondiale, les marchés des capitaux, les chaînes d'approvisionnement, les activités commerciales et la productivité. Une détérioration potentielle des conditions de l'économie et des marchés attribuables aux pandémies ainsi que l'incidence de celles-ci sur les Clients, les secteurs et les pays pourraient nuire à nos activités, notamment au chapitre des ventes, des produits tirés des honoraires, du rendement des placements, des charges, des résultats d'exploitation, de la réputation et de la situation financière. Des répercussions défavorables prolongées pourraient avoir une incidence défavorable sur la rentabilité et également entraver notre accès aux marchés financiers, précariser nos liquidités ou notre situation financière ou entraîner l'abaissement de nos notations. De tels facteurs pourraient également accroître de nombreux autres risques décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle et à la rubrique K, « Gestion du risque » de ce document. Il s'agit notamment des risques suivants :

- les risques de marché, comme le risque actions, le risque de taux d'intérêt et le risque de corrélation, le risque lié aux biens immobiliers et le risque de change, y compris leur incidence sur les produits tirés des honoraires;
- le risque d'assurance, y compris des règlements plus élevés que prévu au chapitre de la mortalité et de la morbidité, ainsi que des comportements défavorables des titulaires de contrat, notamment des déchéances, retraits et rachats plus élevés que prévu au chapitre des contrats;
- le risque de crédit, y compris les risques liés aux défauts, aux baisses de valeur et aux révisions à la baisse;
- le risque commercial et stratégique, y compris le risque économique et géopolitique, le risque lié à la mise en œuvre de notre stratégie d'affaires, le risque lié à la distribution, le risque lié aux charges, l'évolution du comportement des Clients, les souscriptions, le rendement des placements et les modifications du cadre juridique et réglementaire;
- le risque opérationnel, y compris le risque lié à la sécurité de l'information et à l'atteinte à la vie privée, le risque lié aux ressources humaines, le risque lié à la conformité réglementaire, le risque juridique et le risque lié à la conduite commerciale, le risque lié à la technologie de l'information, le risque lié au traitement, le risque lié aux relations avec des tiers, le risque lié à l'interruption des activités et le risque lié à la gestion des changements, lorsqu'il est nécessaire de mettre en œuvre et d'exécuter rapidement de nouveaux programmes et de nouvelles procédures afin de soutenir des Clients, des conseillers, des employés ainsi que des gammes de produits et services;
- le risque de liquidité, y compris les garanties, et l'incidence des reports de paiement accordés notamment pour les placements et les primes d'assurance des titulaires de contrat.

Conformément aux protocoles et programmes établis dans notre cadre de gestion du risque, nous continuons à gérer les risques qui sont encourus lorsque nous fournissons des produits et services à des Clients, conformément à notre objectif de les aider à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain.

## L. Information financière supplémentaire

### 1. Principales informations annuelles

(en millions de dollars, après impôt, sauf indication contraire)	IFRS 17 et IFRS 9		IFRS 4 et IAS 39 <sup>1)</sup>
	2023	2022	2021
Total des produits	40 774	5 769	35 688
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	3 086	2 871	3 934
Bénéfice par action de base déclaré (en dollars)	5,27	4,90	6,72
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	5,26	4,89	6,69
Total de l'actif	333 241	323 608	345 370

<sup>1)</sup> IFRS 17 et IFRS 9 ont été adoptées le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et les résultats de 2022 ont été retraités. Se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. Les résultats de 2021 sont calculés selon IFRS 4 et IAS 39.

### 2. Éléments relatifs à l'état du résultat net

#### i. États du résultat net résumés par secteur d'activité

(en millions de dollars)	2023					2022	
	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Total	Total
Produits des activités d'assurance	8 165	11 721	—	1 385	85	21 356	18 902
Produits tirés des placements (pertes de placements)	7 514	1 321	187	2 347	217	11 586	(20 580)
Produits tirés des honoraires	1 483	458	5 953	300	(362)	7 832	7 447
<b>Produits</b>	<b>17 162</b>	<b>13 500</b>	<b>6 140</b>	<b>4 032</b>	<b>(60)</b>	<b>40 774</b>	5 769
Charges afférentes aux activités	6 855	10 522	—	972	101	18 450	16 456
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	164	(100)	—	7	(2)	69	153
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	6 415	1 250	—	1 897	113	9 675	(22 595)
(Produits financiers) charges financières de réassurance	2	(57)	—	(4)	—	(59)	440
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	326	—	—	5	—	331	152
Autres produits	(102)	—	—	—	(67)	(169)	—
Charges d'intérêts	160	107	158	74	53	552	445
Charges d'exploitation et commissions	1 751	1 031	4 480	489	244	7 995	7 092
<b>Total des charges</b>	<b>15 571</b>	<b>12 753</b>	<b>4 638</b>	<b>3 440</b>	<b>442</b>	<b>36 844</b>	2 143
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	275	148	309	(10)	(261)	461	546
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	—	—	—	—	79	79	70
Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et titulaires de contrat avec participation dans le bénéfice net des filiales	64	23	126	91	—	304	139
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires</b>	<b>1 252</b>	<b>576</b>	<b>1 067</b>	<b>511</b>	<b>(320)</b>	<b>3 086</b>	2 871

#### Comparaison entre 2023 et 2022

##### Canada

Au Canada, les produits ont augmenté de 18,4 G\$ en 2023, principalement en raison de la hausse des produits nets tirés des placements découlant des variations de la juste valeur des placements.

##### États-Unis

Aux États-Unis, les produits ont augmenté de 8,0 G\$ en 2023, principalement en raison de la hausse des produits nets tirés des placements découlant des variations de la juste valeur des placements et de la hausse des produits des activités d'assurance.

## Gestion d'actifs

Les produits de Gestion d'actifs ont augmenté de 0,4 G\$, ou 6 %, en 2023, en raison de la hausse des produits tirés des honoraires de Gestion SLC, partiellement contrebalancée par la baisse des produits tirés des honoraires de la MFS.

## Asie

En Asie, les produits ont augmenté de 7,1 G\$ en 2023, principalement en raison de la hausse des produits nets tirés des placements découlant des variations de la juste valeur des placements.

## Organisation internationale

La perte de l'Organisation internationale, qui s'est chiffrée à 0,1 G\$ en 2023 comparativement à une perte de 1,2 G\$ en 2022, est principalement attribuable à la vente de la Sun Life UK.

## ii. Produits

Les produits sont principalement tirés des affaires liées à l'assurance-vie et de l'assurance-santé, à la gestion de placements et aux rentes et aux fonds communs de placement, ainsi que des placements et du résultat sur le capital de l'Organisation internationale qui ne sont pas attribués à un secteur d'activité stratégique. Le total des produits comprend : i) les produits tirés des activités d'assurance, ii) les produits nets tirés des placements et iii) les produits tirés des honoraires. Le total des produits exclut le résultat des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Les produits des activités d'assurance comprennent la tranche des primes qui couvre les sinistres attendus et les charges directement attribuables au cours de la période, ainsi que le dégagement de l'ajustement au titre du risque et l'amortissement de la MSC pour la période. Les produits des activités d'assurance excluent la tranche des primes qui couvre le remboursement des composantes investissements.

Les produits nets tirés des placements comprennent les produits d'intérêts, les dividendes, les profits et les pertes réalisés et latents ainsi que les autres produits de placements liés aux actifs du fonds général. Les produits nets tirés des placements, comme les produits locatifs nets, les variations de la juste valeur et les profits (pertes) de change, proviennent également d'instruments non financiers. Les fluctuations trimestrielles de la valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net et les variations du taux de change d'actifs et de passifs peuvent exposer les produits nets tirés des placements à une certaine volatilité, ce qui peut avoir une incidence sur la comparabilité des produits d'une période à l'autre. La variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net est principalement attribuable à des facteurs liés au marché, comme les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les rendements des capitaux propres. Les titres de créance et de capitaux propres qui soutiennent les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont généralement désignés ou classés à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur de ces actifs sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements des états consolidés du résultat net. Les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont neutralisées en grande partie par les variations correspondantes des passifs, exception faite des passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Les produits tirés des honoraires comprennent les honoraires liés à la distribution, les frais de gestion de fonds et les autres frais basés sur l'actif, qui sont principalement gagnés au sein du secteur Gestion d'actifs. Les produits tirés des honoraires comprennent également les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires, qui sont gagnés principalement dans les secteurs Canada et États-Unis. Les équivalents de primes et de versements des services administratifs seulement (« SAS ») et les versements reçus par la Compagnie et liés à des contrats de placement, notamment en ce qui a trait aux fonds distincts, aux fonds communs de placement et aux fonds gérés, ne sont pas inclus dans les produits. La Compagnie perçoit cependant des produits tirés des honoraires relatifs à ces contrats, lesquels sont inclus dans les produits. Les produits tirés des honoraires et les équivalents de primes et de versements SAS font partie intégrante de nos activités; par conséquent, les produits ne tiennent pas compte de la totalité des souscriptions et autres activités qui ont eu lieu au cours des périodes respectives.

(en millions de dollars)	2023	2022
<b>Produits des activités d'assurance</b>		
Rentes	2 258	2 244
Assurance-vie	5 356	5 220
Assurance-santé	13 742	11 438
Total des produits des activités d'assurance	21 356	18 902
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	11 586	(20 580)
Produits tirés des honoraires	7 832	7 447
<b>Total des produits</b>	<b>40 774</b>	<b>5 769</b>

## Comparaison entre 2023 et 2022

Le total des produits a augmenté de 35,0 G\$, principalement en raison de la hausse des produits nets tirés des placements découlant des variations de la juste valeur des placements et de la hausse des produits des activités d'assurance. L'incidence du change est venue augmenter les produits de 0,7 G\$. Par secteur d'activité, les produits reflètent la hausse des produits nets tirés des placements au Canada, en Asie, aux États-Unis et à l'Organisation internationale, ainsi que la hausse des produits des activités d'assurance, principalement aux États-Unis.

Les produits des activités d'assurance ont augmenté de 2,5 G\$, ou 13 %, principalement en raison de la hausse des produits des activités d'assurance-maladie aux États-Unis.

Les produits nets tirés des placements ont augmenté de 32,2 G\$, principalement en raison des variations de la juste valeur des placements attribuables à l'incidence des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des marchés des actions.

Les produits tirés des honoraires ont augmenté de 0,4 G\$, ou 5 %, reflétant la hausse des produits tirés des honoraires enregistrée par Gestion SLC, partiellement contrebalancée par la baisse des produits tirés des honoraires de nos autres activités de gestion de patrimoine et d'actifs.

### iii. Charges

(en millions de dollars)	2023	2022
<b>Charges</b>		
Charges afférentes aux activités d'assurance	18 450	16 456
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	69	153
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	9 675	(22 595)
(Produits financiers) charges financières de réassurance	(59)	440
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	331	152
Autres produits	(169)	—
Charges d'intérêts	552	445
Charges d'exploitation et commissions	7 995	7 092
<b>Total des charges</b>	<b>36 844</b>	<b>2 143</b>

Le total des charges s'est établi à 36,8 G\$, en hausse de 34,7 G\$ en 2023 par rapport à l'exercice précédent, reflétant principalement la hausse des charges financières d'assurance liées aux contrats d'assurance émis.

Les charges afférentes aux activités d'assurance se sont chiffrées à 18,5 G\$, en hausse de 2,0 G\$, ou 12 %, en 2023 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des hausses enregistrées aux États-Unis.

La charge nette liée aux contrats de réassurance détenus a diminué de 0,1 G\$ en 2023 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison des résultats enregistrés au Canada.

Les charges financières d'assurance liées aux contrats d'assurance émis se sont établies à 9,7 G\$, en hausse de 32,3 G\$ en 2023, principalement en raison des résultats enregistrés au Canada, en Asie et aux États-Unis.

Les produits financiers de réassurance se sont établis à 59 M\$, comparativement à une charge de 440 M\$ à l'exercice précédent, principalement en raison des produits tirés des activités de réassurance aux États-Unis.

La variation des passifs relatifs aux contrats de placement a augmenté de 179 M\$, principalement en raison des résultats enregistrés au Canada.

Les autres produits ont trait à la vente de la Sun Life UK et à la vente des activités liées aux marchés spéciaux. Pour plus d'informations, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Les charges d'intérêts se sont établies à 0,6 G\$, en hausse de 0,1 G\$, ou 24 %, en 2023 par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation et les commissions ont augmenté de 0,9 G\$, ou 13 %, en 2023 par rapport à l'exercice précédent, en raison des résultats enregistrés à Gestion d'actifs, au Canada et aux États-Unis ainsi que de l'incidence défavorable du change de 191 M\$. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 17 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

### iv. Taxes et impôts

#### Impôt sur le résultat

En 2023, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 461 M\$ sur un bénéfice net déclaré avant impôt de 3 930 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 11,7 % (2022 - 546 M\$, 3 626 M\$ et 15,0 %, respectivement).

En 2023, pour ce qui est du bénéfice sous-jacent<sup>1)</sup>, nous avons enregistré une charge d'impôt sur le résultat de 811 M\$ sur notre bénéfice net sous-jacent avant impôt de 4 685 M\$, ce qui correspond à un taux d'imposition effectif de 17,3 % se situant au sein de la fourchette prévue de 15 % à 20 % (2022 - 637 M\$, 4 127 M\$ et 15,5 %, respectivement).

Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat », du présent document pour plus de renseignements sur nos taux d'imposition effectifs.

1) Les taxes sur les primes comprennent l'impôt sur les produits tirés des placements.

## Autres taxes et impôts

Outre l'impôt sur le résultat, nous payons diverses taxes et divers impôts indirects dans des territoires où nous exerçons nos activités. Les taxes et impôts indirects comprennent les taxes sur les primes, l'impôt sur les produits tirés des placements, les cotisations sociales, l'impôt foncier, les taxes de vente, les taxes d'affaires et autres, comme suit :

(en millions de dollars)	2023	2022
Charge d'impôt sur le résultat	461	546
Taxes et impôts indirects		
Taxes sur primes (déduction faite des taxes sur primes au titre des affaires cédées) <sup>1)</sup>	532	453
Cotisations sociales	241	221
Impôt foncier	136	130
Taxe sur les produits et services (« TPS »), taxe de vente harmonisée (« TVH ») et autres taxes de vente	124	130
Taxes d'affaires et autres	54	50
Total des taxes et impôts indirects	1 087	984
Total des taxes et impôts	1 548	1 530

<sup>1)</sup> Les taxes sur les primes comprennent l'impôt sur les produits tirés des placements.

## 3. Éléments relatifs à l'état de la situation financière

### i. Variations des éléments relatifs à l'état de la situation financière

Au 31 décembre 2023, l'actif du fonds général totalisait 204,8 G\$ (31 décembre 2022 – 198,3 G\$), reflétant principalement une augmentation de la juste valeur des placements découlant de la baisse des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2023, le solde du passif net au titre des contrats d'assurance émis<sup>1)</sup> s'élevait à 135,5 G\$ (31 décembre 2022 – 131,2 G\$), reflétant principalement les produits financiers et charges financières d'assurance ainsi que les flux de trésorerie liés aux activités d'assurance, partiellement contrebalancés par les cessions et la variation des résultats des activités d'assurance.

Le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, qui comprennent les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, se chiffrait à 23,6 G\$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 22,5 G\$). Cette variation du total des capitaux propres attribuables aux actionnaires comprenait :

- un bénéfice net attribuable aux actionnaires total de 3 165 M\$, avant les dividendes privilégiés de 79 M\$;
- des profits nets latents sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global de 485 M\$; ces éléments ont été partiellement contrebalancés par :
- des dividendes de 1 762 M\$ versés sur les actions ordinaires;
- l'incidence défavorable du change de 344 M\$ incluse dans les autres éléments du résultat global;
- une diminution de 186 M\$ découlant du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires;
- l'incidence de 156 M\$ de l'acquisition d'AAM<sup>2)</sup>.

Au 26 janvier 2024, la FSL inc. avait 584 631 371 actions ordinaires, 3 428 382 options visant l'acquisition d'actions ordinaires de la FSL inc. et 52 200 000 actions de catégorie A en circulation.

### ii. Arrangements hors bilan

Dans le cours normal de nos activités, nous prenons divers arrangements financiers. Ces arrangements ont principalement pour objet de générer des frais de gestion et d'élargir les écarts dégagés sur le portefeuille d'affaires correspondant, ainsi que de réduire les coûts de financement.

Bien que la plupart de ces activités figurent dans l'actif ou le passif de notre bilan, certaines d'entre elles ne sont pas inscrites au bilan ou y sont inscrites pour des montants qui diffèrent de la valeur réelle ou du montant notionnel de référence des contrats. Les activités hors bilan comprennent notamment la titrisation et le prêt de titres. Pour plus de détails, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

### iii. Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles

La Compagnie a réalisé son test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au quatrième trimestre de 2023. Des pertes de valeur de néant sur le goodwill ont été comptabilisées en 2023 (2022 – 170 M\$). Des pertes de valeur de 5 M\$ sur les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en 2023 (2022 – 18 M\$).

### iv. Engagements, garanties, éventualités et questions de réassurance

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des contrats de location, des contrats d'impartition et des contrats prévoyant l'indemnisation de tiers. Nous sommes également partie, à l'occasion, à des procédures d'arbitrage avec certaines des compagnies avec lesquelles la Compagnie a passé des contrats en vue de se réassurer. De plus amples renseignements sur nos engagements, nos garanties et nos éventualités sont fournis à la note 22 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. Un tableau faisant le sommaire de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants figure dans le présent rapport de gestion à la rubrique K, « Gestion du risque – 9 – Catégories de risque – vi – Risque de liquidité ».

<sup>1)</sup> Pour plus de renseignements au sujet des variations du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance, se reporter aux notes 10.A et 10.B des états financiers consolidés annuels de 2023.

<sup>2)</sup> L'acquisition d'une participation majoritaire dans Advisors Asset Management, Inc. (l'« acquisition d'AAM »). Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

## 4. Rentabilités du quatrième trimestre de 2023

Le tableau suivant présente le rapprochement de notre bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le « bénéfice net déclaré ») et de notre bénéfice net sous-jacent pour les quatrième trimestres de 2023 et 2022. Tous les facteurs dont il est question dans le présent document et qui ont une incidence sur le bénéfice net sous-jacent s'appliquent également au bénéfice net déclaré. Certains ajustements et certains éléments importants ont également une incidence sur la MSC, comme les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et les modifications des hypothèses. Se reporter à la rubrique F, « Marge sur services contractuels », du présent document pour plus d'information.

(en millions de dollars, après impôt)	T4 23	T4 22 <sup>1)</sup>
<b>Bénéfice net sous-jacent par type d'activité<sup>2)</sup> :</b>		
Gestion de patrimoine et d'actifs	439	412
Santé et protection collective	365	321
Protection individuelle	284	231
Charges de l'Organisation internationale et autres	(105)	(72)
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>2)</sup></b>	<b>983</b>	<b>892</b>
À ajouter : Incidence des marchés <sup>1)</sup>	(193)	224
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(1)	12
Autres ajustements	(40)	37
<b>Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires</b>	<b>749</b>	<b>1 165</b>
Rendement des capitaux propres sous-jacent <sup>2)</sup>	18,4 %	17,7 %
Rendement des capitaux propres déclaré <sup>2)</sup>	14,0 %	23,2 %
<b>Éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent<sup>2)</sup></b>		
Mortalité	(5)	(43)
Morbidité	91	110
Déchéances et autres comportements des titulaires de contrat	(11)	(1)
Charges	(26)	(4)
Crédit <sup>3)</sup>	(18)	(11)
Autres <sup>4)</sup>	(2)	17

<sup>1)</sup> Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

<sup>2)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document. Pour plus de renseignements sur les types d'activité des secteurs d'activité de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

<sup>3)</sup> Le poste Crédit tient compte des modifications de notations des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que de l'incidence des pertes de crédit attendues pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

<sup>4)</sup> D'autres éléments importants sont comptabilisés aux postes Résultat net des activités d'assurance et Résultat net des activités de placement de l'analyse des composants du bénéfice. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

### Comparaison trimestrielle – entre le T4 2023 et le T4 2022

Le bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup> s'est établi à 983 M\$, en baisse de 91 M\$, ou 10 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs<sup>1)</sup>** en hausse de 27 M\$ : augmentation du bénéfice tiré des honoraires de Gestion d'actifs et des produits tirés des placements découlant de la croissance des volumes et de l'augmentation des rendements.
- **Santé et protection collective<sup>1)</sup>** en hausse de 44 M\$ : croissance des primes tirées des affaires aux États-Unis et au Canada, amélioration des résultats au chapitre de l'assurance-invalidité au Canada et augmentation de l'apport des placements aux États-Unis, partiellement contrebalancées par la baisse des résultats enregistrés au chapitre des garanties de frais dentaires aux États-Unis.
- **Protection individuelle<sup>1)</sup>** en hausse de 53 M\$ : croissance des activités reflétant l'essor favorable des souscriptions en Asie et augmentation de l'apport des placements au Canada, partiellement contrebalancées par la baisse du bénéfice en raison de la vente de la Sun Life UK<sup>2)</sup>.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres<sup>1)</sup>** : hausse de (33) M\$ de la perte nette en raison de l'augmentation des charges d'exploitation reflétant la croissance des affaires et les investissements continus dans les activités, partiellement contrebalancés par la baisse du taux d'imposition effectif.
- Hausse du bénéfice relatif au surplus, principalement en raison de l'augmentation des produits d'intérêts nets et de la diminution des pertes réalisées.

<sup>1)</sup> Se reporter à la rubrique D, « Rentabilité » du présent document pour plus de précisions sur des éléments importants attribuables aux éléments du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent et à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » du présent document pour un rapprochement entre le bénéfice net déclaré et le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements sur les types d'activité dans les secteurs d'activité/organisations de la Sun Life, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

<sup>2)</sup> Se reporter à la section D, « Rentabilité », du présent document pour obtenir plus de renseignements sur la vente de la Sun Life UK, sur les résultats liés aux placements immobiliers, sur la variation du taux d'imposition au Canada et sur la variation de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 749 M\$, en baisse de 416 M\$, ou 36 %, en raison des éléments suivants :

- L'incidence défavorable des marchés reflétant principalement les taux d'intérêt et les résultats liés aux placements immobiliers<sup>1)</sup>.
- L'incidence de la variation du taux d'imposition au Canada au cours de l'exercice précédent<sup>1)</sup>.
- Les variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par :
- l'augmentation du bénéfice net sous-jacent;
- l'incidence de la modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes<sup>1)</sup>;
- la diminution des coûts liés à l'intégration de DentaQuest.

L'incidence du change a donné lieu à une augmentation de 2 M\$ et de 3 M\$ du bénéfice net sous-jacent et du bénéfice net déclaré, respectivement.

Au quatrième trimestre de 2023, le taux d'imposition effectif (l'économie)<sup>2)</sup> sur le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré s'est établi à 16,5 % et à (11,1) %, respectivement. Notre taux d'imposition effectif pour le trimestre représente une économie d'impôt, le recul des taux d'intérêt ayant entraîné une augmentation des produits tirés des placements exonérés d'impôt. Nous avons également comptabilisé une économie d'impôt de 51 M\$ découlant de l'établissement d'un actif d'impôt différé à l'égard de la transition économique autorisée en vertu du nouveau régime d'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes. Ces ajustements comptabilisés au cours du quatrième trimestre de 2023 se sont traduits par une économie d'impôt nette.

## Rendement des différents secteurs d'activité - quatrième trimestre

Nous gérons nos activités et présentons nos résultats financiers en fonction de cinq secteurs d'activité. La section ci-après décrit les activités et la performance financière des secteurs suivants : Gestion d'actifs, Canada, États-Unis, Asie et Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les différences entre notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) et notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) par secteur d'activité.

(en millions de dollars)	T4 23					
	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	331	350	253	143	(94)	983
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(11)	(223)	(60)	(142)	—	(436)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	72	(65)	(1)	—	6
Autres ajustements (avant impôt)	(39)	(6)	(65)	(8)	—	(118)
Charge (économie) d'impôt	16	155	38	52	53	314
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	297	348	101	44	(41)	749
	T4 22 <sup>1)</sup>					
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	324	265	230	135	(62)	892
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) <sup>1)</sup>	(8)	250	21	(110)	26	179
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	(185)	71	71	17	(26)
Autres ajustements (avant impôt)	1	(5)	(135)	15	(17)	(141)
Charge (économie) d'impôt	4	128	15	(19)	133	261
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	321	453	202	92	97	1 165

<sup>1)</sup> Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

<sup>1)</sup> Se reporter à la section D, « Rentabilité », du présent document pour obtenir plus de renseignements sur la vente de la Sun Life UK, sur les résultats liés aux placements immobiliers, sur la variation du taux d'imposition au Canada et sur la variation de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes.

<sup>2)</sup> Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net déclaré est calculé en fonction du total du bénéfice (de la perte) avant impôt, tel qu'il est présenté à la note 19 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. Notre taux d'imposition effectif sur le bénéfice net sous-jacent est calculé en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt, comme l'explique la rubrique H, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document, et de la charge d'impôt connexe.



## Comparaison trimestrielle – entre le T4 2023 et le T4 2022

### Gestion d'actifs

Le bénéfice net sous-jacent de Gestion d'actifs s'est établi à 331 M\$, en hausse de 7 M\$, ou 2 %, en raison des facteurs suivants :

- **MFS** : diminution de 15 M\$ (diminution de 11 M\$ US) attribuable à la hausse des charges, contrebalancée par la hausse des produits tirés des honoraires relatifs à l'actif net moyen. La marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS<sup>1)</sup> s'est établie à 39 % au quatrième trimestre de 2023, comparativement à 40 % à l'exercice précédent.
- **Gestion SLC** : augmentation de 22 M\$ attribuable à l'augmentation du bénéfice sous-jacent découlant de l'augmentation des produits tirés des honoraires et des produits tirés des placements en capitaux de lancement. Les produits tirés des honoraires<sup>1)</sup> ont augmenté de 26 % en raison de la hausse de l'actif géré, reflétant une mobilisation et un déploiement de capitaux solides sur l'ensemble de la plateforme ainsi que l'acquisition d'AAM<sup>2)</sup>. La marge sur le bénéfice tiré des honoraires<sup>1)</sup> et la marge d'exploitation nette avant impôt<sup>1)</sup> se sont établies à 24 % et à 22 %, respectivement, pour le quatrième trimestre de 2023 (quatrième trimestre de 2022 – 24 % et 23 %, respectivement).

Le bénéfice net déclaré de Gestion d'actifs s'est établi à 297 M\$, en baisse de 24 M\$, ou 7 %, reflétant en grande partie les variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS.

### Canada

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 350 M\$, en hausse de 85 M\$, ou 32 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : augmentation de 20 M\$ en raison de l'augmentation des produits tirés des placements découlant de la hausse des volumes et des rendements.
- **Santé et protection collective** : augmentation de 57 M\$ en raison de la croissance des primes tirées des affaires et de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité, reflétant l'augmentation des marges, la baisse du volume de règlements et la réduction de la durée des règlements.
- **Protection individuelle** : hausse de 8 M\$ en raison de la hausse de l'apport des placements, partiellement contrebalancée par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité.
- Une hausse du bénéfice relatif au surplus, principalement attribuable aux profits réalisés au cours de l'exercice considéré.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 348 M\$, en baisse de 105 M\$, ou 23 %, en raison de l'incidence des marchés, principalement attribuable aux taux d'intérêt et aux résultats liés aux placements immobiliers, et de l'incidence de la variation du taux d'imposition au Canada<sup>3)</sup> au cours de l'exercice précédent, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction et par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent.

### États-Unis

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 187 M\$ US, en hausse de 14 M\$ US, ou 8 %, en raison des facteurs suivants :

- **Santé et protection collective** : diminution de 7 M\$ US en raison des résultats à la baisse pour les garanties de frais dentaires, reflétant l'incidence du réexamen de l'admissibilité au régime Medicaid après la fin de l'urgence de santé publique, partiellement contrebalancées par la hausse des résultats des Garanties collectives. Aux Garanties collectives, la forte croissance des produits, la hausse du résultat net des activités de placement et les résultats favorables enregistrés au chapitre de la mortalité ont été partiellement contrebalancés par les résultats moins favorables enregistrés au chapitre de la morbidité.
- **Protection individuelle** : hausse de 21 M\$ US en raison de l'inclusion des activités de rentes à constitution immédiate au Royaume-Uni<sup>4)</sup> et de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 77 M\$ US, en baisse de 74 M\$ US, ou 49 %, en raison de l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction et de l'incidence des marchés, principalement attribuable aux taux d'intérêt et aux résultats liés aux placements immobiliers, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des coûts d'intégration de DentaQuest et par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent.

<sup>1)</sup> Ces éléments constituent des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

<sup>2)</sup> Le 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation majoritaire dans Advisors Asset Management, Inc. (« l'acquisition d'AAM »), une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis, avec l'option d'acquérir la participation restante à compter de 2028.

<sup>3)</sup> Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'appliquait rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral, le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré pour le secteur Canada a augmenté de 90 M\$ au quatrième trimestre de 2022, et cette augmentation est reflétée au poste Autres ajustements.

<sup>4)</sup> Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited à Phoenix Group Holdings plc (la « vente de la Sun Life UK »). En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance et, depuis le deuxième trimestre de 2023, ces activités sont présentées dans la Gestion des affaires en vigueur de notre secteur États-Unis. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

## Asie

Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 143 M\$, en hausse de 8 M\$, ou 6 %, en raison des facteurs suivants :

- **Protection individuelle** : hausse de 20 M\$ en raison de la croissance des affaires attribuable à l'essor favorable des souscriptions, partiellement contrebalancée par une baisse du bénéfice relatif au surplus.
- **Charges du bureau régional et autres** : augmentation de (12) M\$ de la perte nette, reflétant principalement les investissements continus dans les activités dans l'ensemble de l'Asie.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 44 M\$, en baisse de 48 M\$, ou 52 %, en raison de l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction, partiellement contrebalancée par l'incidence de la modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes<sup>1)</sup>.

## Organisation internationale

La perte nette sous-jacente s'est établie à 94 M\$, comparativement à une perte nette sous-jacente de 62 M\$ à l'exercice précédent, reflétant la vente de la Sun Life UK<sup>2)</sup> et la hausse des charges d'exploitation, partiellement contrebalancées par la baisse du taux d'imposition effectif.

La perte nette déclarée s'est établie à 41 M\$, comparativement à un bénéfice net déclaré de 97 M\$ à l'exercice précédent, reflétant l'incidence de la vente de la Sun Life UK<sup>2)</sup>, l'incidence de litiges d'ordre fiscal<sup>3)</sup> au cours de l'exercice précédent et la variation de la perte nette sous-jacente.

## 5. Croissance du quatrième trimestre de 2023

Les produits se sont établis à 18,7 G\$, en hausse de 10,2 G\$ par rapport à la période correspondante de 2022, principalement en raison des variations de la juste valeur des actifs découlant de la baisse des taux d'intérêt. L'incidence du change est venue augmenter les produits de 30 M\$.

<sup>1)</sup> Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté la Corporate Income Tax Act 2023, qui viendra appliquer un impôt sur le résultat de 15 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La loi adoptée prévoit un ajustement de transition économique venant harmoniser plus étroitement le point de départ d'une entité aux fins du régime fiscal avec sa situation économique avant l'application de l'impôt sur le revenu des sociétés de 2023. L'avantage lié à cet ajustement de transition économique a été comptabilisé en 2023. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 51 M\$ pour le quatrième trimestre, et cette augmentation est reflétée au poste Autres ajustements.

<sup>2)</sup> Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited à Phoenix Group Holdings plc (la « vente de la Sun Life UK »). En vertu de l'entente, nous conserverons notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance et, depuis le deuxième trimestre de 2023, ces activités sont présentées dans la Gestion des affaires en vigueur de notre secteur États-Unis. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 3 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

<sup>3)</sup> Les litiges d'ordre fiscal comprennent les produits tirés des placements exonérés d'impôt comptabilisés dans le bénéfice net déclaré pour les deux exercices, ainsi que l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada. Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'appliquait rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral, le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré de l'Organisation internationale a augmenté de 51 M\$ au quatrième trimestre de 2022, et cette hausse est reflétée au poste Autres ajustements.

## 6. Résultats financiers trimestriels

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de nos résultats des huit trimestres les plus récents. Une analyse plus détaillée des résultats trimestriels historiques figure dans nos rapports de gestion intermédiaires et annuels pour les périodes visées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	Résultats trimestriels											
	IFRS 17 et IFRS 9 <sup>1)</sup>								IFRS 4 et IAS 39 <sup>1)</sup>			
	T4 23	T3 23	T2 23	T1 23	T4 22	T3 22	T2 22	T1 22	T4 22	T3 22	T2 22	T1 22
Total des produits	18 684	2 439	7 668	11 983	8 494	4 901	(2 967)	(4 659)	12 301	8 630	2 011	380
<b>Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires</b>												
Bénéfice net sous-jacent <sup>2)</sup>	983	930	920	895	892	949	808	720	990	949	892	843
À ajouter : Incidence des marchés	(193)	23	(220)	(64)	224	(361)	118	(2)	(136)	(160)	(152)	38
Modifications des hypothèses et mesures de la direction	(1)	35	7	(5)	12	(131)	(22)	(27)	54	7	—	1
Autres ajustements	(40)	(117)	(47)	(20)	37	(346)	26	(26)	43	(330)	45	(24)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	749	871	660	806	1 165	111	930	665	951	466	785	858
<b>Bénéfice par action dilué (en dollars)</b>												
Bénéfice sous-jacent <sup>2)</sup>	1,68	1,59	1,57	1,52	1,52	1,62	1,38	1,23	1,69	1,62	1,52	1,44
Bénéfice déclaré	1,28	1,48	1,12	1,37	1,98	0,19	1,58	1,13	1,62	0,80	1,34	1,46
<b>Bénéfice par action de base déclaré (en dollars)</b>												
Bénéfice déclaré	1,28	1,49	1,12	1,37	1,99	0,19	1,59	1,13	1,62	0,80	1,34	1,46
<b>Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) par secteur<sup>2)</sup></b>												
Gestion d'actifs	331	330	296	282	324	298	295	321	313	295	270	326
Canada	350	338	372	316	265	293	299	206	324	300	344	298
États-Unis	253	185	215	237	230	227	134	107	240	216	154	118
Asie	143	166	150	141	135	153	118	133	152	175	148	152
Organisation internationale	(94)	(89)	(113)	(81)	(62)	(22)	(38)	(47)	(39)	(37)	(24)	(51)
Bénéfice net sous-jacent total (perte nette sous-jacente totale) <sup>2)</sup>	983	930	920	895	892	949	808	720	990	949	892	843
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(436)	107	(298)	(99)	179	(400)	282	172	(273)	(212)	(109)	193
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	6	41	11	(5)	(26)	(153)	(30)	(30)	67	15	—	1
Autres ajustements (avant impôt)	(118)	(156)	(89)	(10)	(141)	(385)	29	(29)	(88)	(362)	57	(26)
Charge (économie) d'impôt sur les éléments ci-dessus	314	(51)	116	25	261	100	(159)	(168)	255	76	(55)	(153)
<b>Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) par secteur – actionnaires ordinaires</b>												
Gestion d'actifs	297	268	248	254	321	218	298	311	322	215	296	308
Canada	348	365	210	329	453	56	476	256	367	210	160	263
États-Unis	101	132	175	168	202	125	149	56	110	94	213	169
Asie	44	211	122	134	92	—	7	111	98	125	131	161
Organisation internationale	(41)	(105)	(95)	(79)	97	(288)	—	(69)	54	(178)	(15)	(43)
Bénéfice net déclaré total (perte nette déclarée totale) – actionnaires ordinaires	749	871	660	806	1 165	111	930	665	951	466	785	858

<sup>1)</sup> IFRS 17 et IFRS 9 ont été adoptées le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023 pour la période close le 31 décembre 2023.

<sup>2)</sup> Cet élément constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS », du présent document.

### Troisième trimestre de 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 930 M\$, en baisse de 19 M\$, ou 2 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en hausse de 38 M\$ : augmentation des produits tirés des placements découlant de la croissance des volumes et de l'augmentation des rendements et du bénéfice tiré des honoraires de Gestion d'actifs.
- **Santé et protection collective** en hausse de 4 M\$ : forte croissance des produits dans l'ensemble des activités aux États-Unis et amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada, en grande partie contrebalancées par les résultats enregistrés en santé et en protection aux États-Unis et la baisse des produits tirés des honoraires au Canada.
- **Protection individuelle** en baisse de 8 M\$ : baisse du bénéfice en raison de la vente de la Sun Life UK, et diminution du résultat net des activités de placement aux États-Unis, partiellement contrebalancées par la croissance des activités reflétant l'essor favorable des souscriptions au cours du dernier exercice en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : augmentation de (53) M\$ de la perte nette, y compris la hausse des coûts de financement par emprunt.
- L'augmentation des charges dans les divers types d'activité est attribuable à la croissance des volumes, aux investissements continus dans les activités et à l'augmentation de la rémunération incitative.

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 871 M\$, en hausse de 760 M\$, en raison de l'incidence favorable des marchés reflétant principalement les taux d'intérêt, partiellement contrebalancée par les résultats liés aux placements immobiliers, par une charge de 170 M\$ liée à la vente de la Sun Life UK et par une hausse des passifs liés aux acquisitions de Gestion SLC au cours de l'exercice précédent, ainsi que par l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction, facteurs partiellement contrebalancés par des variations de la juste valeur de la participation de la direction dans les actions de la MFS.

### Deuxième trimestre de 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 920 M\$, en hausse de 112 M\$, ou 14 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** en baisse de 1 M\$ : augmentation des produits tirés des placements découlant de la croissance des volumes et de l'augmentation des rendements, en grande partie contrebalancées par la baisse du bénéfice tiré des honoraires à la MFS, reflétant le recul des marchés des actions au cours du dernier exercice, et par la hausse des charges au Canada.
- **Santé et protection collective** en hausse de 122 M\$ : rendement solide découlant d'une bonne croissance des primes et de l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada et aux États-Unis, et de l'apport de DentaQuest pour un trimestre complet.
- **Protection individuelle** en hausse de 50 M\$ : augmentation des primes reflétant l'essor favorable des souscriptions au cours du dernier exercice en Asie, et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'assurance au Canada et aux États-Unis.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** perte nette en hausse de (59) M\$ : augmentation des charges d'exploitation, y compris la rémunération incitative, et hausse des coûts de financement par emprunt.
- Hausse du bénéfice relatif au surplus reflétant l'augmentation des profits réalisés et des produits d'intérêts nets découlant de la hausse des taux.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 660 M\$, en baisse de 270 M\$, ou 29 %, en raison de l'incidence des marchés attribuable principalement aux taux d'intérêt et aux placements immobiliers, du profit tiré de la cession-bail du bureau de Wellesley aux États-Unis au cours de l'exercice précédent et de la variation de la juste valeur des droits dans la participation de la direction dans les actions de la MFS, partiellement contrebalancés par l'augmentation du bénéfice net sous-jacent.

### Premier trimestre de 2023

Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 895 M\$, en hausse de 175 M\$, ou 24 %, en raison des facteurs suivants :

- **Gestion de patrimoine et d'actifs** : baisse de 11 M\$ en raison de la diminution du bénéfice tiré des honoraires à la MFS, au Canada et en Asie, reflétant les reculs des marchés des actions, en grande partie contrebalancée par une augmentation des produits tirés des placements en raison de la hausse des volumes et des rendements.
- **Santé et protection collective** : hausse de 180 M\$ en raison du rendement solide, y compris la croissance des primes, l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de l'invalidité au Canada et aux États-Unis, les marges élevées liées à l'assurance-maladie en excédent de pertes et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité aux États-Unis. Les résultats de DentaQuest ont également contribué à l'augmentation.
- **Protection individuelle** : hausse de 42 M\$ en raison de l'augmentation des primes reflétant l'essor favorable des souscriptions au cours du dernier exercice et l'amélioration des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité en Asie.
- **Charges de l'Organisation internationale et autres** : hausse de (36) M\$ de la perte nette en raison de l'augmentation des charges d'exploitation, y compris la rémunération incitative à long terme et les dépenses liées au projet de mise en œuvre d'IFRS 17, ainsi que de la hausse des coûts de financement par emprunt.
- Hausse des produits tirés des placements reflétant l'augmentation des profits réalisés sur les actifs excédentaires et des produits d'intérêts nets découlant de la hausse des taux.

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 806 M\$, en hausse de 141 M\$, ou 21 %, en raison de l'augmentation du bénéfice net sous-jacent et du profit à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence des marchés, les coûts liés à l'intégration de DentaQuest et les coûts liés aux acquisitions à Gestion SLC.

### Quatrième trimestre de 2022<sup>1)</sup>

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 951 M\$, en baisse de 127 M\$, ou 12 %, reflétant principalement l'incidence défavorable des marchés et les coûts d'intégration de DentaQuest, facteurs partiellement contrebalancés par l'incidence de la modification du taux d'imposition au Canada, les variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS et les modifications des hypothèses et mesures de la direction. Le bénéfice net déclaré de l'exercice précédent comprenait un profit lié au premier appel public à l'épargne (« PAPE ») de notre coentreprise de gestion d'actifs en Inde, partiellement contrebalancé par une augmentation des passifs liés aux acquisitions à Gestion SLC. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 990 M\$, en hausse de 92 M\$, ou 10 %, en raison de la croissance des affaires, des résultats favorables enregistrés au chapitre de l'assurance et de la santé et de l'apport de l'acquisition de DentaQuest. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la baisse du bénéfice enregistré au titre de la gestion de patrimoine et d'actifs, ce qui reflète une baisse des marchés des actions mondiaux et une hausse du taux d'imposition effectif par rapport à l'exercice précédent.

### Troisième trimestre de 2022<sup>1)</sup>

Le bénéfice net déclaré s'est chiffré à 466 M\$, en baisse de 553 M\$, ou 54 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence défavorable des marchés, d'une charge de 170 M\$ liée à la vente de la Sun Life UK, de l'incidence moins favorable des modifications des hypothèses et mesures de la direction et d'une augmentation des passifs liés aux acquisitions à Gestion SLC, facteurs partiellement contrebalancés par les variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Le bénéfice net sous-jacent s'est établi à 949 M\$, en hausse de 47 M\$, ou 5 %, en raison de la croissance des affaires et des résultats favorables enregistrés au chapitre de l'assurance et de la santé, y compris l'apport significatif de l'acquisition de DentaQuest. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la baisse du bénéfice tiré des honoraires de gestion de patrimoine et d'actifs, qui découle principalement du recul des marchés boursiers mondiaux.

### Deuxième trimestre de 2022<sup>1)</sup>

Le bénéfice net déclaré s'est établi à 785 M\$ au deuxième trimestre de 2022, en baisse de 115 M\$, ou 13 %, en raison de l'incidence défavorable des marchés et des coûts liés à l'acquisition de DentaQuest, partiellement contrebalancés par les variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS et par le profit tiré de la cession-bail de notre bureau de Wellesley aux États-Unis. Le bénéfice net sous-jacent de 892 M\$ a légèrement augmenté en raison de la croissance des affaires, des profits tirés des affaires nouvelles, de l'apport de l'acquisition de DentaQuest et de la diminution des charges liées à la rémunération incitative. Ces facteurs ont été largement contrebalancés par les résultats de Gestion d'actifs, reflétant une baisse des marchés des actions mondiaux entraînant la baisse de l'actif net moyen, des profits tirés des actifs disponibles à la vente ainsi que des résultats enregistrés au chapitre de la morbidité aux États-Unis. L'incidence du change a donné lieu à une augmentation du bénéfice net déclaré et du bénéfice net sous-jacent de 16 M\$ et de 12 M\$, respectivement.

### Premier trimestre de 2022<sup>1)</sup>

Le bénéfice net déclaré du premier trimestre de 2022 s'est établi à 858 M\$, en baisse de 79 M\$, ou 8 %, en raison de l'incidence moins favorable des marchés, partiellement contrebalancée par une charge de restructuration comptabilisée au cours du premier trimestre de 2021 et par la diminution des variations de la juste valeur des droits à des paiements fondés sur des actions attribués par la MFS. Le bénéfice net sous-jacent s'est chiffré à 843 M\$, en légère baisse en raison de la croissance générale des activités, des résultats favorables enregistrés au chapitre des charges et des profits tirés des placements, contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité, ainsi que par la diminution des profits tirés des actifs disponibles à la vente.

<sup>1)</sup> Ce paragraphe compare les résultats de deux périodes antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (avant l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9); IFRS 4 et IAS 39 étaient donc les normes comptables en vigueur à ce moment. Se reporter aux résultats présentés dans le tableau ci-dessus, sous la rubrique « IFRS 4 et IAS 39 ».

## M. Mesures financières non conformes aux normes IFRS

### 1. Point de vue des actionnaires ordinaires sur le bénéfice net déclaré

Le tableau suivant présente le rapprochement de l'analyse des composantes du bénéfice et du bénéfice net total inscrit dans l'état du résultat net. L'analyse des composantes du bénéfice fournit des renseignements supplémentaires sur les sources de bénéfices, principalement pour les activités touchant la santé et la protection, et explique les résultats réels par rapport aux attentes à plus long terme. Les composantes du bénéfice sous-jacent et les composantes du bénéfice déclaré sont toutes deux présentées en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en supprimant les attributions aux titulaires de contrat avec participation.

(en millions de dollars)

État du résultat net	2023					
	Composantes du bénéfice sous-jacent <sup>1)</sup>	Ajustements non sous-jacents <sup>1)</sup>	Composantes du bénéfice déclaré attribuable aux actionnaires ordinaires <sup>2), 3)</sup>	Ajustement :		Bénéfice déclaré (selon les IFRS)
				Montant nominal <sup>2)</sup>	Montant net <sup>3)</sup>	
Résultat net des activités d'assurance	2 979	(29)	2 950	149	(262)	2 837
Résultat net des activités de placement	1 710	(682)	1 028	94	517	1 639
Modifications des hypothèses et mesures de la direction <sup>3)</sup>		53	53	—	(53)	
Produits tirés des honoraires :						
Gestion d'actifs	1 677	(270)	1 407		(1 407)	
Autres produits tirés des honoraires	247	12	259	(15)	7 588	7 832
Produits tirés des honoraires						7 832
Autres charges	(1 928)	(167)	(2 095)	—	(6 283)	(8 378)
Bénéfice avant impôt	4 685	(1 083)	3 602	228	100	3 930
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(811)	404	(407)	(50)	(4)	(461)
Bénéfice net total	3 874	(679)	3 195	178	96	3 469
Montant attribué au compte des contrats avec participation et attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle <sup>4)</sup>	(67)	37	(30)	(178)	(96)	(304)
Dividendes et distributions <sup>5)</sup>	(79)	—	(79)	—	—	(79)
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup></b>	<b>3 728</b>					
<b>Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires</b>		<b>(642)</b>	<b>3 086</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3 086</b>

<sup>1)</sup> Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » ci-dessous pour une présentation des ajustements non sous-jacents effectués afin de calculer le bénéfice net sous-jacent et de faire l'analyse des composantes du bénéfice sous-jacent.

<sup>2)</sup> Supprime les composantes attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

<sup>3)</sup> Certains montants inclus dans les composantes du bénéfice sont présentés sur une base nette afin de refléter le point de vue de la direction sur nos activités, tandis qu'ils sont présentés sur une base brute dans les états financiers consolidés. Pour plus de détails, se reporter à la rubrique « Composantes du bénéfice » de la section 3 – Mesures financières additionnelles non conformes aux normes IFRS ci-après. Par exemple, dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré est présentée intégralement pour le résultat net des activités d'assurance et le résultat net des activités de placement, et elle exclut les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation et inclut des incidences autres que sur le passif. À l'inverse, la note 10.B.v des états financiers consolidés pour la période close le 31 décembre 2023 présente l'incidence sur le résultat net des modifications des méthodes et hypothèses séparément dans le résultat net des activités d'assurance et le résultat net des activités de placement, et elle comprend les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

<sup>4)</sup> Attribué aux capitaux propres du compte des contrats avec participation et attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

<sup>5)</sup> Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres.

(en millions de dollars)

2022

État du résultat net	Composantes du bénéfice sous-jacent <sup>1)</sup>	Ajustements non sous-jacents <sup>1)</sup>	Composantes du bénéfice déclaré attribuable aux actionnaires ordinaires <sup>2), 3)</sup>	Ajustement :		Bénéfice déclaré (selon les IFRS)
				Montant nominal <sup>2)</sup>	Montant net <sup>3)</sup>	
Résultat net des activités d'assurance	2 376	(75)	2 301	18	(26)	2 293
Résultat net des activités de placement	1 237	356	1 593	11	(181)	1 423
Modifications des hypothèses et mesures de la direction <sup>3)</sup>		(239)	(239)	—	239	
Produits tirés des honoraires :						
Gestion d'actifs	1 651	(119)	1 532		(1 532)	
Autres produits tirés des honoraires	298	—	298	—	7 149	7 447
Produits tirés des honoraires						7 447
Autres charges	(1 435)	(470)	(1 905)	—	(5 632)	(7 537)
Bénéfice avant impôt	4 127	(547)	3 580	29	17	3 626
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(637)	34	(603)	55	2	(546)
Bénéfice net total	3 490	(513)	2 977	84	19	3 080
Montant attribué au compte des contrats avec participation et attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle <sup>4)</sup>	(51)	15	(36)	(84)	(19)	(139)
Dividendes et distributions <sup>5)</sup>	(70)	—	(70)	—	—	(70)
<b>Bénéfice net sous-jacent<sup>1)</sup></b>	<b>3 369</b>					
<b>Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires</b>		<b>(498)</b>	<b>2 871</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2 871</b>

Se reporter aux notes de bas de page de la page précédente.



## 2. Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent

Le bénéfice net sous-jacent est une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui aide à comprendre le rendement des activités de la Sun Life en apportant certains ajustements au bénéfice calculé en vertu des IFRS. Le bénéfice net sous-jacent, de même que le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (le bénéfice net déclaré), servent de base à la planification de la gestion et constituent également une mesure clé de nos programmes de rémunération incitative du personnel. Cette mesure reflète le point de vue de la direction à l'égard du rendement sous-jacent des activités de la Compagnie et du potentiel de bénéfice à long terme. Par exemple, en raison de la nature à plus long terme de nos activités d'assurance individuelle, les fluctuations du marché liées aux taux d'intérêt, aux marchés des actions et aux immeubles de placement peuvent avoir une incidence importante sur le bénéfice net déclaré de la période de présentation de l'information financière. Toutefois, ces incidences ne se matérialisent pas nécessairement, et elles pourraient ne jamais se matérialiser si les marchés fluctuent dans la direction opposée au cours de périodes ultérieures ou, dans le cas des taux d'intérêt, si le placement à revenu fixe connexe est détenu jusqu'à son échéance.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons précisé la définition du bénéfice net sous-jacent comme suit et avons mis à jour les chiffres correspondants des périodes précédentes afin de refléter ces changements : i) l'incidence des marchés a été mise à jour afin de refléter l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9; ii) l'ajustement lié à la participation de la direction dans les actions de la MFS a été mis à jour afin de mieux refléter la participation de la Sun Life dans le résultat de la MFS; et iii) la suppression de l'amortissement des immobilisations incorporelles en ce qui a trait aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée acquises. Des renseignements supplémentaires sur ces ajustements sont fournis ci-après.

Le bénéfice net sous-jacent élimine l'incidence des éléments suivants du bénéfice net déclaré :

- L'incidence des marchés reflétant l'écart après impôt entre les fluctuations réelles et les fluctuations prévues du marché, y compris :
  - i) L'incidence nette des taux d'intérêt sans risque, des écarts de crédit et de la fluctuation des écarts de swap, reflétant les non-concordances comptables entre les actifs et les passifs :
    - a) Les écarts découlant des variations de la juste valeur<sup>1)</sup> des actifs à revenu fixe (y compris les dérivés) évalués à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant les contrats d'assurance, par rapport aux variations de la juste valeur des passifs<sup>2)</sup>;
    - b) Les variations de la juste valeur des actifs à revenu fixe (y compris les dérivés) évalués à la juste valeur par le biais du résultat net qui soutiennent nos passifs relatifs aux contrats de placement et nos portefeuilles excédentaires<sup>3)</sup>;
    - c) Les produits tirés des placements exonérés d'impôt supérieurs ou inférieurs aux économies d'impôt à long terme prévues liées à nos activités d'assurance multinationales au Canada.
  - ii) Les placements à revenu non fixe dont le rendement moyen pondéré attendu est d'environ 2 % par trimestre, y compris :
    - a) les placements en titres de capitaux propres (y compris les dérivés) soutenant les contrats d'assurance et les portefeuilles excédentaires;
    - b) les immeubles de placement soutenant des contrats d'assurance et des portefeuilles excédentaires.
- Les modifications des hypothèses et mesures de la direction, qui tiennent compte de l'incidence des modifications des méthodes et hypothèses, ainsi que des mesures de la direction à l'égard des contrats d'assurance et de réassurance.
- Autres ajustements :
  - i) Participation de la direction dans des actions de la MFS – cet ajustement élimine la variation de la juste valeur ainsi que d'autres activités liées aux actions ordinaires de la MFS détenues par la direction.
  - ii) Acquisitions, intégrations et restructurations – les charges et produits liés à l'acquisition ou à la cession d'une entreprise. Comprend également les charges liées aux activités de restructuration.
  - iii) Amortissement des immobilisations incorporelles – supprime la charge d'amortissement liée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée découlant d'acquisitions ou de regroupements d'entreprises, excluant l'amortissement des logiciels et des ententes de distribution.
  - iv) Autres – représente des éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle qui, de l'avis de la direction, ne sont pas représentatifs du rendement à long terme de la Compagnie.

**Bénéfice par action sous-jacent (dilué).** Cette mesure est utilisée pour comparer la rentabilité entre plusieurs périodes et est calculée en divisant le bénéfice net sous-jacent par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin d'obtenir le bénéfice par action dilué, à l'exclusion de l'incidence dilutive des instruments convertibles (les « SLEECs »). Se reporter à la partie ci-dessus pour obtenir de plus amples renseignements sur le bénéfice net sous-jacent. Pour plus de renseignements sur les composantes du bénéfice par action, se reporter à la note 25 de nos états financiers consolidés annuels de 2023 pour la période close le 31 décembre 2023. Pour plus de renseignements sur les SLEECs, se reporter à la note 12 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

<sup>1)</sup> En ce qui a trait aux actifs à revenu fixe, le bénéfice net sous-jacent comprend les résultats enregistrés au chapitre du crédit découlant des modifications de notations des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que l'incidence des pertes de crédit attendues pour les actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

<sup>2)</sup> Le bénéfice net sous-jacent est fondé sur les courbes d'actualisation et les taux de change observables au début de la période.

<sup>3)</sup> Le bénéfice net sous-jacent lié au bénéfice relatif au surplus comprend les profits (pertes) réalisés sur les actifs à revenu fixe classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Le tableau ci-après présente les montants après impôt exclus de notre bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) et de notre bénéfice par action sous-jacent, ainsi qu'un rapprochement entre ces montants et notre bénéfice net déclaré et notre bénéfice par action déclaré selon les normes IFRS.

### Rapprochements de certaines mesures du bénéfice net

(en millions de dollars, après impôt)	2023	2022 <sup>1)</sup>
Bénéfice net sous-jacent	3 728	3 369
Incidence des marchés <sup>1)</sup>		
Incidence des marchés des actions	(13)	(143)
Incidence des taux d'intérêt <sup>2)</sup>	(14)	56
Incidence des variations de la juste valeur des immeubles de placement (résultats liés aux placements immobiliers)	(427)	66
À ajouter : Incidence des marchés	(454)	(21)
À ajouter : Modifications des hypothèses et mesures de la direction	36	(168)
Autres ajustements		
Participation de la direction dans les actions de la MFS	12	115
Acquisitions, intégrations et restructurations <sup>3), 4), 5), 6), 7)</sup>	(155)	(492)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(132)	(97)
Autres <sup>8), 9), 10), 11)</sup>	51	165
À ajouter : Total des autres ajustements	(224)	(309)
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	3 086	2 871
Bénéfice par action sous-jacent (dilué) (en dollars)	6,36	5,75
À ajouter : Incidence des marchés (en dollars)	(0,78)	(0,04)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (en dollars)	0,06	(0,29)
Participation de la direction dans les actions de la MFS (en dollars)	0,02	0,20
Acquisitions, intégrations et restructurations (en dollars)	(0,26)	(0,86)
Amortissement des immobilisations incorporelles (en dollars)	(0,23)	(0,17)
Autres (en dollars)	0,09	0,28
Incidence des titres convertibles sur le bénéfice par action dilué (en dollars)	—	0,02
Bénéfice par action déclaré (dilué) (en dollars)	5,26	4,89

<sup>1)</sup> Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

<sup>2)</sup> Nos résultats sont sensibles aux taux d'intérêt à long terme en raison de la nature de nos activités, ainsi qu'aux variations non parallèles de la courbe de rendement (par exemple, les aplatissements, les accentuations).

<sup>3)</sup> Les montants ont trait aux coûts d'acquisition relatifs aux sociétés liées de Gestion SLC, soit BentallGreenOak, InfraRed Capital Partners, Crescent Capital Group LP et Advisors Asset Management, Inc., y compris la désactualisation au titre des autres passifs financiers de 86 M\$ en 2023 (2022 – 64 M\$).

<sup>4)</sup> Reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées aux acquisitions et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC, dont le montant s'élevait à 42 M\$ (2022 – 80 M\$).

<sup>5)</sup> Comprend les coûts d'acquisition et d'intégration de DentaQuest, acquise le 1<sup>er</sup> juin 2022.

<sup>6)</sup> Comprend un profit de 65 M\$ à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada au premier trimestre de 2023 et comprend un profit de 19 M\$ à la vente de la Sun Life UK au deuxième trimestre de 2023.

<sup>7)</sup> Le troisième trimestre de 2022 reflète une perte de valeur de 170 M\$ relative au goodwill attribué qui ne devait pas être recouvré au moyen de la vente de la Sun Life UK.

<sup>8)</sup> Comprend une charge de 48 M\$ comptabilisée au troisième trimestre de 2022 reflétant la résolution d'une question liée à la fixation des prix de la réassurance pour la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis, et le deuxième trimestre de 2022 reflète un profit tiré de la cession-bail du bureau de Wellesley aux États-Unis.

<sup>9)</sup> Le 15 décembre 2022, une loi imposant une surtaxe additionnelle de 1,5 % sur le bénéfice imposable supérieur à 100 M\$ des banques et des sociétés d'assurance-vie a été adoptée au Canada (la « modification du taux d'imposition au Canada »). Cette loi s'appliquait rétroactivement jusqu'à la date de publication du budget fédéral, le 7 avril 2022. Par conséquent, le bénéfice net déclaré pour l'ensemble de la Compagnie a augmenté de 141 M\$ au quatrième trimestre de 2022, et cette augmentation est reflétée au poste Autres ajustements.

<sup>10)</sup> Le quatrième trimestre de 2022 reflète le dénouement d'une convention de réassurance interne.

<sup>11)</sup> Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté la *Corporate Income Tax Act 2023*, qui viendra appliquer un impôt sur le résultat de 15 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (la « modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes »). La loi édictée prévoit un ajustement de transition économique permettant d'aligner l'assiette fiscale d'une entité plus étroitement avec sa situation économique avant l'application de la *Corporate Income Tax Act 2023*. L'avantage lié à cet ajustement de transition économique a été comptabilisé en 2023. Par conséquent, le bénéfice net déclaré a augmenté de 51 M\$ pour le quatrième trimestre, et cette augmentation est reflétée aux postes Modifications des hypothèses et mesures de la direction et Autres ajustements.

Le tableau suivant présente les montants avant impôt des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent.

(en millions de dollars)	2023	2022 <sup>1)</sup>
Bénéfice net sous-jacent (après impôt)	3 728	3 369
Ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt) :		
À ajouter : Incidence des marchés <sup>1)</sup>	(726)	233
Modifications des hypothèses et mesures de la direction <sup>2)</sup>	53	(239)
Autres ajustements	(373)	(526)
Total des ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent (avant impôt)	(1 046)	(532)
À ajouter : Impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent	404	34
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires (après impôt)	3 086	2 871

<sup>1)</sup> Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

<sup>2)</sup> Dans le présent document, l'incidence des modifications des hypothèses et mesures de la direction sur le bénéfice net déclaré est présentée intégralement pour le résultat net des activités d'assurance et le résultat net des activités de placement, et elle exclut les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation et inclut les incidences autres que sur les passifs. À l'inverse, la note 10.B.v des états financiers consolidés annuels de 2023 présente l'incidence sur le résultat net des modifications des méthodes et hypothèses séparément dans le résultat net des activités d'assurance et le résultat net des activités de placement, et elle comprend les montants attribuables aux titulaires de contrat avec participation.

Les impôts liés aux ajustements au titre du bénéfice net sous-jacent peuvent varier par rapport à la fourchette de taux d'imposition effectifs prévus en raison de la composition des activités de la Compagnie à l'échelle internationale et d'autres ajustements fiscaux.

### 3. Mesures financières additionnelles non conformes aux normes IFRS

La direction utilise également les mesures financières non conformes aux normes IFRS suivantes :

**Marge après impôt des Garanties collectives des États-Unis.** Ce ratio présente le bénéfice net sous-jacent lié aux Garanties collectives des États-Unis en tant que pourcentage des primes nettes enregistrées. Il nous aide à expliquer nos résultats d'une période à l'autre et constitue une mesure de la rentabilité. Ce ratio est calculé en divisant le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) par les primes nettes des quatre derniers trimestres. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Actif administré (dans Gestion SLC).** L'actif administré représente les actifs des Clients à l'égard desquels la Sun Life fournit des services administratifs. Dans Gestion d'actifs, l'actif administré comprend les actifs distribués par la société affiliée de Gestion SLC, Advisors Asset Management, Inc. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Actif géré.** L'actif géré constitue une mesure financière non conforme aux normes IFRS qui indique la taille des actifs de notre Compagnie pour l'ensemble des domaines de la gestion d'actifs, de la gestion de patrimoine et de l'assurance. Il n'existe aucune mesure financière normalisée en vertu des normes IFRS. En plus des mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables, soit le solde du fonds général et des fonds distincts dans nos états de la situation financière, l'actif géré comprend également les actifs de tiers gérés et les ajustements de consolidation. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les autres éléments de l'actif géré ont été renommés en tant qu'« actifs de tiers gérés », et les ajustements de consolidation sont présentés séparément, puisque les ajustements de consolidation s'appliquent à toutes les composantes du total de l'actif géré.

**Actif géré ne générant pas encore d'honoraires.** Cette mesure représente la tranche du capital engagé mais non investi du total de l'actif géré ne générant pas actuellement d'honoraires de gestion. Le montant dépend des modalités propres à chaque fonds. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Mobilisation de capitaux.** Cette mesure comprend l'augmentation des engagements de Gestion SLC découlant des activités de collecte de fonds pour l'ensemble des Clients des placements immobiliers, des placements en infrastructures et d'instruments de crédit alternatifs, excluant le levier financier. La mobilisation de capitaux à revenu fixe de première qualité se compose des ventes effectuées auprès de nouveaux Clients. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Trésorerie et autres actifs liquides.** Cette mesure comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les titres négociés sur le marché, déduction faite des prêts liés aux acquisitions détenus par la FSL inc. (la société mère ultime), et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive. Cette mesure constitue un des principaux facteurs pris en considération à l'égard des fonds disponibles pour la réaffectation de capitaux afin de soutenir la croissance des activités.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
<b>Trésorerie et autres actifs liquides (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive) :</b>		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	712	423
Titres de créance <sup>1)</sup>	1 228	1 408
Titres de capitaux propres <sup>2)</sup>	102	102
Sous-total	2 042	1 933
À déduire : prêts liés aux acquisitions (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive)	(411)	(883)
Trésorerie et autres actifs liquides (détenus par la FSL inc. et ses sociétés de portefeuille en propriété exclusive)	1 631	1 050

<sup>1)</sup> Comprennent les obligations négociées sur le marché.

<sup>2)</sup> Comprennent les placements dans des FNB.

**Taux de change constant.** Nous éliminons l'incidence du change de certaines mesures conformes et non conformes aux normes IFRS afin de faciliter la comparaison de nos résultats d'une période à l'autre. L'incidence du change est estimée au moyen des taux de change en vigueur au cours de la période comparative, en fonction du taux de change moyen ou du taux de change de clôture, selon le cas.

**L'analyse des mouvements de la MSC** comprend certaines mesures financières non conformes aux normes IFRS, présentées en détail ci-dessous, et présente également certaines mesures sur une base nette afin de refléter le point de vue de la direction sur nos activités, tandis que ces mesures sont présentées sur une base brute dans les états financiers consolidés. Par exemple : i) l'incidence des contrats d'assurance émis est présentée déduction faite de la réassurance; ii) l'incidence des affaires nouvelles est présentée déduction faite du profit ou de la perte lié aux frais d'acquisition; iii) certains changements de méthodes sont présentés à titre d'incidence de la modification des hypothèses, tandis qu'ils sont présentés à titre de modification de contrat dans les états financiers consolidés.

- **La variation interne de la MSC** comprend l'incidence des affaires nouvelles d'assurance, des fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés, des profits/pertes liés aux résultats enregistrés au chapitre de l'assurance et de la MSC comptabilisée à l'égard des services offerts.
- **L'incidence des affaires nouvelles d'assurance sur la MSC**, également appelée la « MSC liée aux affaires nouvelles », représente la croissance des activités de souscriptions au cours de la période, y compris les souscriptions de produits de protection individuelle (excluant celles enregistrées par les coentreprises), de régimes à prestations déterminées, de fonds distincts et de produits de gestion de patrimoine au Canada. La MSC liée aux affaires nouvelles est présentée déduction faite du profit ou de la perte lié aux frais d'acquisition.
- **Les fluctuations attendues du rendement des actifs et des taux arrêtés** s'appliquent aux contrats évalués selon la méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV ») et selon la méthode générale d'évaluation. Pour les contrats évalués selon la MHV, cette composante de l'analyse des variations de la MSC est composée de deux facteurs : i) le rendement attendu des actifs sous-jacents et ii) la mesure des garanties financières. L'écart entre les rendements réels et les rendements prévus est présenté à titre d'incidence des marchés. Pour les contrats évalués selon la méthode générale d'évaluation, cette composante de la MSC comprend la désactualisation du solde de la MSC selon des taux arrêtés, qui s'entendent de la structure d'échéance liée aux taux d'actualisation arrêtés établis au moment de la souscription du contrat d'assurance ou au moment de la transition à IFRS 17. Les taux arrêtés moyens augmentent au fil du temps sur les affaires en vigueur et les affaires nouvelles ajoutées aux taux courants.
- **L'incidence des marchés et autres** comprend l'écart entre les variations réelles et celles prévues à l'égard des contrats évalués au moyen de la MHV pour i) le rendement des actifs sous-jacents et ii) la mesure des garanties financières. Comprend également d'autres montants exclus de la variation interne de la MSC.
- **Les profits (pertes) liés aux résultats découlant des activités d'assurance** représentent l'incidence des résultats enregistrés au chapitre de l'assurance, qui se traduisent par des changements apportés aux flux de trésorerie futurs au cours de la période considérée, qui entraînent un ajustement de la MSC.
- **L'incidence de la variation des hypothèses** représente l'incidence des changements apportés aux flux de trésorerie d'exécution au cours de périodes futures, qui entraînent un ajustement de la MSC.
- **Sensibilités au marché de la MSC.** Les sensibilités au marché de la MSC sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable. Il n'est donc pas possible de présenter un rapprochement entre ces montants et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

**Déploiement de capital.** Cette mesure représente le montant de capital investi au cours de la période, y compris le levier financier, le cas échéant. Le déploiement de capital comprend également le capital engagé dans des ententes visant des placements en infrastructures devant être investi dans des actifs précis. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Composantes du bénéfice.** L'analyse des composantes du bénéfice fournit des renseignements supplémentaires sur les sources du bénéfice, principalement pour les activités touchant la santé et la protection, et explique les résultats réels par rapport aux attentes à plus long terme. Les composantes du bénéfice sous-jacent et les composantes du bénéfice déclaré sont présentées en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires. En ce qui a trait au résultat net des activités d'assurance, les composantes du bénéfice sous-jacent présentent en détail le bénéfice prévu au titre des activités d'assurance, l'incidence des affaires nouvelles d'assurance et les gains actuariels (pertes actuarielles). En ce qui a trait au résultat net des activités de placement, les composantes du bénéfice sous-jacent présentent en détail les bénéfices liés aux placements attendus, les résultats au chapitre du crédit, le bénéfice relatif au surplus et les coentreprises et autres. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux rubriques « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent », « Bénéfice relatif au surplus », et « Éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent » du présent document.

Certains montants inclus dans les composantes du bénéfice sont présentés sur une base nette afin de refléter le point de vue de la direction sur nos activités, tandis qu'ils sont présentés sur une base brute dans les états financiers consolidés. Par exemple: i) les postes Résultat net des activités de placement et Autres charges du secteur opérationnel Gestion d'actifs sont regroupés avec le poste Honoraires pour présenter leur apport net au bénéfice; ii) le bénéfice des activités fondées sur des honoraires est présenté déduction faite des charges connexes; iii) l'intéressement aux plus-values de Gestion SLC présenté au poste Produits tirés des honoraires exclut l'intéressement aux plus-values auquel la Sun Life ne participe pas sur le plan économique et vient déduire de la quote-part de l'intéressement aux plus-values les produits tirés des honoraires et les charges des fonds consolidés; iv) le poste Résultat net des activités de placement comprend le rendement des actifs, déduction faite du taux créditité pour les passifs relatifs aux contrats d'investissement, ainsi que la désactualisation et les variations du taux d'actualisation pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance; v) le poste Bénéfice relatif au surplus reflète l'écart net gagné en vertu des stratégies de placement; vi) le bénéfice attribuable au compte des contrats avec participation est exclu; et vii) le poste Modifications des hypothèses et mesures de la direction combine les montants inclus au poste Résultat net des activités d'assurance et au poste Résultat net des activités de placement.

**Bénéfice relatif au surplus.** Cet élément des composantes du bénéfice représente le bénéfice net réalisé sur les fonds excédentaires d'une société. Le bénéfice relatif au surplus comprend les profits réalisés sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que les rendements nets des placements sur les surplus, comme les produits tirés des placements, les produits (pertes) sur les placements en capitaux de lancement et les immeubles de placement comptabilisés à la valeur de marché, et il comprend également l'incidence des dérivés, du change et d'autres éléments.

**Éléments relatifs aux résultats attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent.** Ces éléments importants attribuables au bénéfice net déclaré et au bénéfice net sous-jacent constituent des composantes du bénéfice et représentent les profits et les pertes qui sont attribuables aux écarts entre les résultats réels au cours de la période de présentation de l'information financière et

l'estimation de la direction des rendements prévus à long terme des actifs et des passifs (c'est-à-dire le bénéfice d'assurance prévu et le bénéfice de placement prévu) au début de la période de présentation de l'information financière.

**Actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires.** L'actif géré lié au bénéfice tiré des honoraires se compose d'actifs gérés par Gestion SLC, dont les Clients sont les propriétaires véritables, pour lesquels nous touchons des honoraires de gestion à l'égard des services de gestion de placements, de gestion immobilière ou des services-conseils que nous offrons. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Bénéfice tiré des honoraires et bénéfice d'exploitation.** Le **bénéfice tiré des honoraires** représente la rentabilité des portefeuilles assortis d'honoraires de Gestion SLC, et il est calculé comme étant les produits tirés des honoraires moins les charges liées aux honoraires. Le **bénéfice d'exploitation** représente le bénéfice réalisé par nos activités commerciales, et il est calculé comme étant la somme du bénéfice tiré des honoraires, des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) et des honoraires en fonction du rendement, ainsi que des intérêts et autres. Les **produits tirés des honoraires** représentent tous les produits tirés des honoraires, exception faite des honoraires liés au rendement, provenant d'investisseurs tiers. Les **charges liées aux honoraires** représentent toutes les charges directement liées à la génération de produits tirés des honoraires provenant d'investisseurs tiers. Les **produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement** représentent le total des produits (pertes) liés à nos capitaux de lancement, déduction faite des charges connexes. Les **intérêts et autres** représentent la rémunération au titre des honoraires en fonction du rendement, nos produits ou charges d'intérêts nets et les produits tirés de la gestion des actifs du fonds général.

Le **bénéfice tiré des honoraires et le bénéfice d'exploitation** sont des mesures financières non définies par les IFRS présentées dans l'état supplémentaire du résultat net de Gestion SLC permettant d'améliorer la comparabilité des résultats de Gestion SLC avec ceux de gestionnaires d'actifs alternatifs cotés en bourse. Pour plus de détails, se reporter à notre trousse d'information financière supplémentaire pour le trimestre.

Le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice tiré des honoraires et du bénéfice d'exploitation avec les produits tirés des honoraires et le total des charges de Gestion SLC, selon les normes IFRS.

#### Gestion SLC

(en millions de dollars)	2023	2022
Produits tirés des honoraires (selon les normes IFRS)	1 640	1 412
À déduire : Ajustements des produits autres que les produits tirés des honoraires <sup>1), 2)</sup>	444	435
<b>Produits tirés des honoraires</b>	<b>1 196</b>	<b>977</b>
Total des charges (selon les normes IFRS)	1 603	1 406
À déduire : Ajustements des charges autres que les charges liées aux honoraires <sup>2), 3)</sup>	697	666
<b>Charges liées aux honoraires</b>	<b>906</b>	<b>740</b>
<b>Bénéfice tiré des honoraires</b>	<b>290</b>	<b>237</b>
À ajouter : Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement <sup>4)</sup>	102	56
À ajouter : Intérêts et autres <sup>5)</sup>	(110)	(50)
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>282</b>	<b>243</b>

- <sup>1)</sup> Comprend les intérêts et autres produits – produits tirés des honoraires, les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement – produits tirés des honoraires, et les autres produits – produits tirés des honoraires.
- <sup>2)</sup> Exclut les produits et les charges connexes liés à certaines ententes de gestion immobilière afin de fournir des mesures plus précises à l'égard de nos activités générant des honoraires.
- <sup>3)</sup> Comprend les intérêts et autres, les honoraires liés aux placements – autres, l'amortissement des immobilisations incorporelles, les coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration et les autres charges.
- <sup>4)</sup> Les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement présentés dans le compte de résultat supplémentaire de Gestion SLC ont trait aux résultats sous-jacents de nos placements en capitaux de lancement. Par conséquent, nous avons exclu l'incidence des marchés non sous-jacents ainsi que les profits ou les pertes de certaines ouvertures non liées aux capitaux de lancement qui sont présentés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) en vertu des normes IFRS. Le tableau suivant présente le rapprochement de ces montants (qui ont été arrondis).

(en millions de dollars)	2023	2022
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) (selon les normes IFRS)	55	12
À déduire : Incidence des marchés et autres – produits tirés des placements (pertes de placements)	(14)	(36)
À ajouter : Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement – produits tirés des honoraires	33	8
Produits tirés des placements (pertes de placements) et honoraires en fonction du rendement	102	56

- <sup>5)</sup> Comprend les intérêts et les autres éléments présentés au poste Produits tirés des honoraires selon les normes IFRS, déduction faite des intérêts et autres éléments présentés au poste Total des charges selon les normes IFRS.

**Ratio de levier financier.** Ce ratio est un indicateur de la solidité du bilan de la Compagnie évalué en fonction de sa proportion de titres de créance admissibles en tant que capital, conformément aux lignes directrices du BSIF. Ce ratio correspond à la dette totale plus les actions privilégiées sur le total du capital, y compris la marge sur services contractuels, nets d'impôt, où la dette se compose de tous les titres de créance admissibles en tant que capital. Les titres de créance admissibles en tant que capital se composent pour leur part des titres de créance subordonnés et des instruments de capital novateurs. La MSC est incluse déduction faite de l'impôt, car les dettes sont remboursées et traitées à même les fonds disponibles après impôt.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le calcul du ratio de levier financier a été mis à jour afin d'inclure le solde de la MSC (déduction faite de l'impôt) dans le dénominateur à l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

**Incidence du change.** Afin de faciliter la comparaison de nos résultats d'une période à l'autre, l'incidence favorable ou défavorable du change est estimée au moyen des taux de change en vigueur au cours de la période comparative, pour plusieurs mesures financières conformes et non conformes aux normes IFRS, selon le taux de change moyen ou le taux de change de clôture, selon le cas. Les éléments ayant une incidence sur une période de présentation de l'information financière comme les produits, les charges et le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) présentés dans nos états consolidés du résultat net, ainsi que le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) et les souscriptions sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change moyens en vigueur au cours de la journée, du mois ou du trimestre pertinent. Dans le cas des actifs et des passifs présentés dans nos états consolidés de la situation financière, ainsi que l'actif géré et certaines composantes de l'information fournie sur nos composantes du bénéfice, les taux de fin de période sont utilisés pour la conversion des devises.

**Sensibilités au marché du TSAV.** Les sensibilités au marché du TSAV sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS pour lesquelles il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS qui soit directement comparable. Il n'est donc pas possible de présenter un rapprochement entre ces montants et les mesures conformes aux normes IFRS les plus directement comparables.

**Marge avant impôt sur le bénéfice tiré des honoraires.** Ce ratio est une mesure de la rentabilité de Gestion SLC par rapport aux fonds générant des produits sous forme d'honoraires récurrents, tout en excluant les produits tirés des placements et les honoraires en fonction du rendement. Le ratio est calculé en divisant le bénéfice tiré des honoraires par les produits tirés des honoraires, et il est fondé sur les 12 derniers mois. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Marge d'exploitation nette avant impôt.** Ce ratio est une mesure de la rentabilité pour lequel il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable. Pour la MFS, ce ratio est calculé en excluant la participation de la direction dans les actions de la MFS et certaines commissions versées qui sont de nature compensatoire. Ces commissions sont exclues afin de neutraliser leur incidence sur la marge d'exploitation nette avant impôt, et elles n'ont aucune incidence sur la rentabilité de la MFS. Pour Gestion SLC, le ratio est calculé en divisant le total du bénéfice d'exploitation par les produits tirés des honoraires plus les produits tirés des placements (pertes de placements) et les honoraires en fonction du rendement, et il est fondé sur les 12 derniers mois.

Le tableau suivant présente un rapprochement avec le calcul de la marge d'exploitation nette avant impôt de la MFS.

MFS	2023	2022
(en millions de dollars américains)		
<b>Produits</b>		
Produits tirés des honoraires (selon les normes IFRS)	3 196	3 323
À déduire : Commissions	395	433
À déduire : Autres <sup>1)</sup>	(53)	(53)
<b>Produits ajustés</b>	<b>2 854</b>	<b>2 943</b>
<b>Charges</b>		
Charges (selon les normes IFRS)	2 244	2 162
(Produits nets tirés des placements) pertes nettes de placements (selon les normes IFRS)	(93)	(18)
À déduire : Participation de la direction dans les actions de la MFS (déduction faite de la participation ne donnant pas le contrôle) <sup>2)</sup>	34	(45)
Ajustements des régimes d'intéressement liés à la rémunération	16	7
Commissions	395	433
Autres <sup>1)</sup>	(52)	(53)
<b>Charges ajustées</b>	<b>1 758</b>	<b>1 802</b>
<b>Marge d'exploitation nette avant impôt</b>	<b>38 %</b>	<b>39 %</b>

<sup>1)</sup> Le poste Autres comprend les différences de base comptable, telles que les honoraires de sous-conseiller et les provisions pour produits.

<sup>2)</sup> Excluant la participation ne donnant pas le contrôle. Se reporter à la rubrique « Bénéfice net sous-jacent et bénéfice par action sous-jacent » pour plus de détails sur la participation de la direction dans les actions de la MFS.

**Rendement des capitaux propres.** Les normes IFRS n'exigent pas le calcul du rendement des capitaux propres; par conséquent, aucune mesure comparable n'existe en vertu des normes IFRS. Pour déterminer le rendement des capitaux propres déclaré et le rendement des capitaux propres sous-jacent, respectivement, le bénéfice net déclaré (la perte nette déclarée) et le bénéfice net sous-jacent (la perte nette sous-jacente) sont divisés par le total moyen pondéré des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période. Le rendement des capitaux propres donne un indice de la rentabilité globale de la Compagnie. Le rendement des capitaux propres trimestriels est annualisé.

**Souscriptions et flux.** Les flux bruts de Gestion d'actifs comprennent les fonds offerts à des particuliers et des Clients institutionnels; les flux bruts de Gestion SLC comprennent les capitaux mobilisés, comme les engagements en capitaux non appelés et le levier financier. Les flux nets de Gestion d'actifs se composent des flux bruts déduction faite des sorties brutes. Les flux nets de Gestion SLC ne comprennent pas les distributions versées à des Clients provenant de la vente d'actifs sous-jacents dans des fonds à capital fixe. Au Canada et en Asie, les souscriptions nettes comprennent les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs, déduction faite des rachats. Au Canada, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs se composent des souscriptions enregistrées aux Régimes collectifs de retraite et des souscriptions de produits individuels de gestion de patrimoine, les souscriptions en santé et en protection collective comprennent les régimes de garanties collectives vendus par la Sun Life Santé, et les souscriptions en protection individuelle se rapportent aux souscriptions d'assurance individuelle. Aux États-Unis, les souscriptions en santé et en protection collective comprennent les souscriptions enregistrées par les Garanties collectives et les garanties de frais dentaires. En Asie, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs comprennent les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs à Hong Kong, les souscriptions de titres de fonds communs de placement aux Philippines, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs enregistrés par nos coentreprises et entreprises associées en Inde et en Chine et les souscriptions d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited au chapitre des fonds communs de placement d'actions et de

titres à revenu fixe, en fonction de notre pourcentage de participation, y compris les souscriptions réalisées par nos partenaires de distribution du secteur bancaire; les souscriptions de produits de protection individuelle comprennent les souscriptions d'assurance individuelle réalisées par nos filiales, ainsi que par nos coentreprises et entreprises associées, en fonction de notre pourcentage de participation, aux Philippines, en Indonésie, en Inde, en Chine, en Malaisie, au Vietnam, à la Division International, à Hong Kong et à Singapour. L'Asie enregistre également des souscriptions en santé et en protection collective aux Philippines, à Hong Kong et dans nos coentreprises. Afin de permettre des comparaisons plus efficaces entre les différentes périodes de présentation financière, nous présentons les souscriptions et flux bruts en excluant l'incidence du change. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les souscriptions de produits de gestion de patrimoine et flux bruts de gestion d'actifs des Régimes collectifs de retraite au Canada ont été mises à jour afin d'exclure les affaires conservées, afin de mieux s'aligner sur la méthode de présentation de l'information de la LIMRA. Nous avons mis à jour les montants présentés pour les périodes précédentes afin de refléter ce changement. Également avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les souscriptions d'assurance ont été renommées « souscriptions – santé et protection collective » et « souscriptions – protection individuelle » afin de les harmoniser davantage avec les types d'activité exercées dans nos secteurs d'activité. Pour obtenir plus de renseignements sur les types d'activité, se reporter à la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

**Actifs de tiers gérés.** Les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des particuliers, les actifs institutionnels et d'autres actifs de tiers, qui comprennent les actifs du fonds général et des fonds distincts gérés par nos coentreprises. En ce qui concerne Gestion d'actifs, les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des particuliers et des Clients institutionnels, ainsi que les capitaux mobilisés comme les engagements non appelés et le levier financier de Gestion SLC. Au Canada, les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des Clients investis dans des produits de fonds communs de placement destinés aux particuliers de Placements mondiaux Sun Life. En Asie, les actifs de tiers gérés comprennent les actifs des Clients investis dans des produits de fonds gérés à Hong Kong, des produits de gestion de patrimoine et d'actifs de la Division International, des produits de fonds communs de placement et de fonds gérés aux Philippines, des produits de fonds communs de placement d'actions et de titres à revenu fixe d'Aditya Birla Sun Life AMC Limited, des produits de Sun Life Everbright Asset Management ainsi que l'actif du fonds général et des fonds distincts de nos coentreprises en fonction de notre pourcentage de participation. Il n'existe aucune mesure financière conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, cette mesure, anciennement appelée « autres éléments de l'actif géré », a été renommée « actifs de tiers gérés » afin de mieux décrire la nature de ces actifs. De plus, la présentation des ajustements de consolidation a été mise à jour pour la période considérée et les périodes antérieures afin que ces derniers soient présentés séparément des actifs de tiers gérés, puisque les ajustements de consolidation s'appliquent à toutes les composantes du total de l'actif géré.

**Produits totaux pondérés tirés des primes.** Cette mesure comprend la totalité des primes de renouvellement et des primes de première année, et 10 % des primes uniques. Contrairement aux souscriptions, qui comprennent uniquement les primes liées aux affaires nouvelles, les produits totaux pondérés tirés des primes comprennent les primes de renouvellement et reflètent la solidité des affaires en vigueur, ce qui permet d'obtenir une meilleure compréhension des affaires nouvelles et existantes. Il n'existe aucune mesure conforme aux normes IFRS directement comparable à celle-ci.

**Ratio de distribution sous-jacent.** Ce ratio représente le ratio des dividendes versés par action sur le bénéfice par action sous-jacent dilué de la période. Nous utilisons ce ratio dans le cadre du processus d'établissement du budget d'investissement à moyen terme pour donner des informations sur nos initiatives d'investissement prévues. Nous visons un ratio de distribution sous-jacent se situant entre 40 % et 50 % en fonction du bénéfice par action sous-jacent. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités », du rapport de gestion annuel de 2023.

**Taux d'imposition effectif sous-jacent.** Cette mesure est calculée en fonction du bénéfice net sous-jacent avant impôt et de la charge d'impôt liée à celui-ci. Notre taux d'imposition prévu par la loi est habituellement réduit par divers avantages fiscaux, comme des taux d'imposition moins élevés sur le bénéfice imposable dans des territoires étrangers, différentes sources de produits tirés des placements exonérés d'impôt et d'autres avantages fiscaux durables. Notre taux d'imposition effectif facilite l'analyse de l'incidence des taux d'imposition au cours de la période.



## 4. Rapprochement de certaines mesures financières non conformes aux IFRS

Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt par secteur d'activité

T4 23

(en millions de dollars)	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	331	350	253	143	(94)	983
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(11)	(223)	(60)	(142)	—	(436)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	72	(65)	(1)	—	6
Autres ajustements (avant impôt)	(39)	(6)	(65)	(8)	—	(118)
Charge (économie) d'impôt	16	155	38	52	53	314
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	297	348	101	44	(41)	749
T4 22 <sup>1)</sup>						
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	324	265	230	135	(62)	892
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) <sup>1)</sup>	(8)	250	21	(110)	26	179
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	(185)	71	71	17	(26)
Autres ajustements (avant impôt)	1	(5)	(135)	15	(17)	(141)
Charge (économie) d'impôt	4	128	15	(19)	133	261
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	321	453	202	92	97	1165

<sup>1)</sup> Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

2023

(en millions de dollars)	Gestion d'actifs	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	1 239	1 376	890	600	(377)	3 728
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	(61)	(433)	(59)	(156)	(17)	(726)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	82	(66)	34	3	53
Autres ajustements (avant impôt)	(172)	90	(272)	(28)	9	(373)
Charge (économie) d'impôt	61	137	83	61	62	404
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 067	1 252	576	511	(320)	3 086
2022 <sup>1)</sup>						
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	1 238	1 063	698	539	(169)	3 369
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) <sup>1)</sup>	(21)	651	(41)	(317)	(39)	233
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	—	(312)	66	1	6	(239)
Autres ajustements (avant impôt)	(83)	(19)	(240)	2	(186)	(526)
Charge (économie) d'impôt	14	(142)	49	(15)	128	34
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 148	1 241	532	210	(260)	2 871

<sup>1)</sup> Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

**Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt par division – Gestion d'actifs**

(en millions de dollars)	T4 23		T4 22	
	MFS	Gestion SLC	MFS	Gestion SLC
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	261	70	276	48
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	—	(11)	—	(8)
Autres ajustements (avant impôt)	(7)	(32)	31	(30)
Charge (économie) d'impôt	(4)	20	(4)	8
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	250	47	303	18

(en millions de dollars)	2023		2022	
	MFS	Gestion SLC	MFS	Gestion SLC
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	1 044	195	1 080	158
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt)	—	(61)	—	(21)
Autres ajustements (avant impôt)	30	(202)	132	(215)
Charge (économie) d'impôt	(18)	79	(17)	31
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	1 056	11	1 195	(47)

**Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Données avant impôt en dollars américains**

(en millions de dollars américains)	T4 23		T4 22 <sup>1)</sup>	
	États-Unis	MFS	États-Unis	MFS
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	187	191	173	202
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) <sup>1)</sup>	(42)	—	15	—
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	(49)	—	53	—
Autres ajustements (avant impôt)	(47)	(5)	(99)	24
Charge (économie) d'impôt	28	(3)	9	(3)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	77	183	151	223

<sup>1)</sup> Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

(en millions de dollars américains)	2023		2022 <sup>1)</sup>	
	États-Unis	MFS	États-Unis	MFS
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente)	663	773	531	832
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) <sup>1)</sup>	(40)	—	(43)	—
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	(48)	—	49	—
Autres ajustements (avant impôt)	(200)	22	(181)	100
Charge (économie) d'impôt	65	(13)	48	(13)
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires	440	782	404	919

<sup>1)</sup> Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

## Rapprochement entre le bénéfice net sous-jacent et le bénéfice net déclaré – Garanties collectives aux États-Unis – Données avant impôt en dollars américains

Le tableau suivant présente les montants qui ont été exclus de notre bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) pour les Garanties collectives aux États-Unis, lequel est utilisé pour calculer la marge après impôt des Garanties collectives aux États-Unis pour les quatre derniers trimestres.

(en millions de dollars américains)	T4 23	T3 23	T2 23	T1 23	T4 22 <sup>1)</sup>	T3 22 <sup>1)</sup>	T2 22 <sup>1)</sup>	T1 22 <sup>1)</sup>
Bénéfice net sous-jacent (perte nette sous-jacente) pour les Garanties collectives aux États-Unis <sup>2)</sup>	138	96	116	128	119	101	87	49
À ajouter : Incidence des marchés (avant impôt) <sup>1)</sup>	14	(10)	(6)	4	(1)	(24)	(10)	(14)
Modifications des hypothèses et mesures de la direction (avant impôt)	(11)	47	—	—	8	(7)	—	—
Autres ajustements (avant impôt)	(9)	(6)	(6)	(5)	(5)	(4)	(6)	(6)
Charge (économie) d'impôt	1	(6)	2	1	(2)	8	4	5
Bénéfice net déclaré (perte nette déclarée) – actionnaires ordinaires <sup>2)</sup>	133	121	106	128	119	74	75	34

<sup>1)</sup> Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du présent document.

<sup>2)</sup> Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2022, nous avons commencé à présenter des informations sur le rendement et les résultats de la division des garanties de frais dentaires, qui représente nos activités existantes d'assurance frais dentaires et d'assurance frais d'optique aux Garanties collectives, conjointement avec DentaQuest, société acquise le 1<sup>er</sup> juin 2022. Nous avons mis à jour les périodes précédentes afin de refléter cette modification de présentation.

## N. Questions liées à la comptabilité et au contrôle

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17, *Contrats d'assurance*, et IFRS 9, *Instruments financiers*, qui sont décrites ci-dessous. Nous avons également adopté au cours de l'exercice considéré plusieurs normes IFRS modifiées, et leur adoption n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

### 1. Méthodes et estimations comptables critiques

Nos principales méthodes comptables et actuarielles sont expliquées aux notes 1 et 6 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. La direction devra poser des jugements en se basant sur des hypothèses ou des estimations pouvant reposer, dans certains cas, sur des éléments de nature incertaine en vertu de ces méthodes. Les estimations dont il est fait état ci-dessous sont jugées particulièrement importantes pour la compréhension de notre performance financière. Dans le cadre du processus de contrôle et de communication de l'information financière, les jugements que pose la direction en se basant sur des hypothèses ou des estimations sont examinés périodiquement par les auditeurs indépendants et par d'autres conseillers indépendants. Les méthodes comptables faisant appel à des estimations sont appliquées de manière cohérente pour établir nos résultats financiers.

IFRS 17 et IFRS 9 exigent la présentation d'informations supplémentaires sur les contrats d'assurance et les instruments financiers. Ces informations à présenter sont incluses principalement aux notes 5, 6, 10 et 22 de nos états financiers consolidés annuels pour la période close le 31 décembre 2023. Certaines informations présentées à la note 2.B des états financiers consolidés annuels de 2023 ainsi que les informations présentées dans le présent document fournissent davantage de contexte au cours de la première année d'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9. Autrement, nous présenterions la majorité de ces informations seulement sur une base annuelle.

#### 1.A Sommaire des contrats d'assurance et méthodes et hypothèses

##### Sommaire

Nous offrons une gamme de contrats d'assurance qui incluent plusieurs formes d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance maladies graves vendues à des particuliers et à des groupes, ainsi que des rentes et des produits de fonds distincts assortis de garanties. Nous détenons des contrats de réassurance aux termes desquels les risques de mortalité et autres risques sont transférés, conformément aux lignes directrices internes.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des produits pour lesquels les placements sont gérés pour le compte des titulaires, et les rendements des placements, déduction faite d'honoraires variables, sont transférés aux titulaires par l'entremise des prestations d'assurance qu'ils reçoivent. Les contrats d'assurance avec participation directe sont évalués au moyen de la MHV et comprennent les fonds distincts, les contrats liés à des unités de compte, les contrats d'assurance-vie universelle à capital variable et la plupart des contrats d'assurance avec participation. Les contrats de réassurance (émis et détenus) ne peuvent pas être évalués au moyen de la MHV.

Les contrats d'assurance sans participation directe peuvent être évalués au moyen de la MRP si la période de couverture est de un an ou moins, ou s'il n'est pas prévu que l'application de la MRP donnera lieu à des résultats significativement différents de ceux découlant de l'application de la méthode générale d'évaluation, pour chaque période de présentation de l'information financière sur la durée du contrat. Les contrats d'assurance pouvant être évalués au moyen de la MRP comprennent la plupart des contrats d'assurance collective vie et maladie et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les autres contrats d'assurance sont évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation. Ils comprennent la plupart des contrats d'assurance vie et santé pour particuliers, de rentes et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les états consolidés de la situation financière présentent les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus à titre d'actifs ou de passifs, selon que le portefeuille représente un actif ou un passif.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus, ainsi que sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se reporter aux notes 1, 10 et 21 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

#### *Méthodes et hypothèses*

##### **Généralités**

Un groupe de contrats d'assurance est évalué comme le total des FTE, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs majorée d'un ajustement au titre du risque non financier et, dans le cas des groupes évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, de la marge sur services contractuels. Pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, des hypothèses doivent être formulées à l'égard des taux de mortalité et de morbidité, des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »), des charges et d'autres facteurs sur la durée de vie de nos produits, ainsi que de la perspective actuelle du marché quant au coût du risque financier lié à nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que nous exigeons pour tenir compte de l'incertitude relative au risque non financier dans les estimations des flux de trésorerie futurs. Cette indemnité est calculée en actualisant les flux de trésorerie liés à l'application des marges aux hypothèses non financières utilisées dans l'estimation des flux de trésorerie futurs.

La marge sur services contractuels représente le profit non acquis qui sera comptabilisé à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Les méthodes et hypothèses sous-tendant l'évaluation des contrats d'assurance sont revues régulièrement et sont assujetties au contrôle externe par d'autres actuares.

##### **Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs**

Les hypothèses qui sous-tendent les variables du risque non financier pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus. Le choix des hypothèses tient compte du contexte actuel, des données antérieures tirées de notre propre expérience ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses (y compris celles liées aux variables de risque financier) ainsi que d'autres facteurs pertinents.

Les hypothèses relatives aux variables de risque financier comprises dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont fondées sur les cours du marché observables actuels, ajustés pour tenir compte des différences entre le risque financier inhérent à nos produits et celui inhérent à l'instrument du marché observé correspondant. Lorsqu'aucun instrument du marché pertinent n'est disponible, nous utilisons les meilleurs renseignements disponibles.

##### **Mortalité**

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. Les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des cinq à dix années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie ou ceux des réassureurs, lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

##### **Morbidité**

La morbidité s'entend des taux de maladie ou d'invalidité et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée au Canada et à l'assurance contre les maladies graves au Canada et en Asie sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur ou des réassureurs.

##### **Comportements des titulaires de contrat**

###### *Déchéance ou rachat*

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en demandant le rachat du contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance ou de rachat des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance ou de rachat varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

###### *Habitudes de paiement des primes*

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées au sein de l'industrie ou par des actuares sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes peuvent varier selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

## Charges

Les charges futures directement attribuables à l'exécution de nos contrats d'assurance comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges futures sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont fondées sur les attentes à long terme.

Les frais d'acquisition directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance comprennent les coûts de vente, de tarification et d'émission de contrats d'assurance. Dans le cas des nouveaux contrats d'assurance évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, les frais d'acquisition directement attribuables réels ou estimés sont comptabilisés au moment de l'évaluation initiale du contrat. Si des estimations sont utilisées, l'écart entre les frais d'acquisition estimés et réels se traduit par un ajustement de la marge sur services contractuels lorsque le groupe de contrats d'assurance est fermé aux nouveaux contrats.

## Taux d'actualisation courants

Les taux d'actualisation courants sont utilisés pour actualiser les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs lors de l'évaluation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation en vigueur reflètent la valeur temps de l'argent, les caractéristiques des flux de trésorerie et les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

### *Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents*

Les flux de trésorerie qui ne varient pas du tout en fonction des rendements d'éléments sous-jacents sont actualisés à des taux qui reflètent l'échéancier et la monnaie des flux de trésorerie ainsi que les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

L'échéancier des flux de trésorerie est reflété par l'établissement d'une courbe d'actualisation, de sorte que chaque flux de trésorerie soit actualisé conformément à l'échéancier du flux de trésorerie. La courbe d'actualisation reflète en partie l'information des marchés (pour la période observable). Au-delà de cette période, les taux d'actualisation sont estimés (la période non observable). La période observable, qui varie selon la monnaie, est la période au cours de laquelle l'information sur les taux d'intérêt sans risque provient d'un marché actif et liquide. Pour la période non observable, les taux sans risque sont interpolés entre le dernier point observable et un taux sans risque ultime à la 70<sup>e</sup> année. Le taux sans risque ultime est estimé selon les moyennes historiques.

La monnaie des flux de trésorerie est reflétée au moyen de différentes courbes d'actualisation pour différentes devises.

La liquidité est reflétée en ajoutant une prime de liquidité conforme aux caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance aux taux d'actualisation sans risque. La prime de liquidité de la période observable est fondée sur la prime de liquidité à l'égard d'actifs présentant des caractéristiques de liquidité similaires, laquelle est estimée selon l'écart inhérent aux rendements de marché actuels, diminué d'une déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues. La déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues est estimée selon les données historiques des agences de notation et les conditions actuelles du marché, et varie en fonction du type, de la qualité et de la durée de l'actif. La prime de liquidité de la période non observable est interpolée entre la dernière prime de liquidité observable et une prime de liquidité ultime (à la 70<sup>e</sup> année) spécifique aux contrats liquides ou non liquides. Pour plus de détails, se reporter à la note 10.A de nos états financiers consolidés annuels de 2023 qui présente un résumé de la moyenne pondérée des courbes d'actualisation utilisées pour actualiser les flux de trésorerie de tous les principaux produits, qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents.

### *Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents*

Les taux d'actualisation pour les flux de trésorerie qui varient directement en fonction des rendements d'éléments sous-jacents reflètent cette variabilité. En ce qui a trait à la tranche des flux de trésorerie constituée par le transfert des rendements d'éléments sous-jacents aux titulaires de contrat, le taux d'actualisation est tel que la valeur actualisée des flux de trésorerie correspond à la tranche des éléments sous-jacents qui est transférée aux titulaires de contrat. Dans le cas des flux de trésorerie qui varient indirectement en fonction d'éléments sous-jacents (p. ex. les garanties financières), des analyses de scénarios peuvent être nécessaires. Si tel est le cas, les taux d'actualisation utilisés dans les projections sont propres à chaque scénario et fondés sur les taux sans risque prévus dans le scénario, ainsi que sur des primes de liquidité cohérentes avec les caractéristiques de liquidité des contrats évalués.

## Analyses de scénarios

Il peut être nécessaire de procéder à des analyses de scénarios lorsque la relation entre les flux de trésorerie et les variables de risque financier est non linéaire ou lorsqu'il existe des interdépendances complexes entre les flux de trésorerie. Lorsque des variables de risque financier sont soumises à des analyses de scénarios, les flux de trésorerie futurs sont projetés pour chaque scénario et actualisés aux taux d'actualisation propres à chaque scénario, ce qui fait que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs diffère pour chaque scénario. La provision pour les flux de trésorerie projetés correspond à la moyenne des valeurs des scénarios. Les hypothèses relatives aux variables de risque non financier constituent les hypothèses les plus probables conformément au scénario.

Les scénarios cadrent avec les conditions de marché en cours. Le processus d'étalonnage de notre générateur de scénarios économiques produit des scénarios stochastiques faisant intervenir les variables de risque financier (p. ex. les taux d'intérêt sans risque, le rendement des fonds d'obligations, le rendement des actions) au moyen de paramètres calibrés pour reproduire les prix de marché observables des instruments financiers disponibles sur le marché. Des ajustements sont effectués lorsque les contrats d'assurance évalués ne sont pas liquides, mais que les instruments financiers avec lesquels les scénarios sont calibrés le sont.

## Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance émis correspond à l'indemnité que nous exigeons pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier. Ce montant est évalué comme étant la valeur actualisée de l'écart entre les flux de trésorerie futurs estimés majorés d'une marge appliquée aux hypothèses non financières et les flux de trésorerie futurs estimés sans cet ajustement. La fourchette des marges s'établit généralement entre 5 % et 20 %, selon l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, varie selon l'hypothèse, la branche d'activité

et d'autres facteurs. Les facteurs qui favoriseront le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité de nos résultats d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Généralement, les marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses. Nos marges se situent généralement au milieu de la fourchette.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus représente le montant du risque transféré au réassureur. Ce montant correspond à l'écart entre l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents sans réassurance et ce que représenterait l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents avec réassurance. L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus augmente l'actif ou réduit le passif au titre des contrats de réassurance détenus.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus correspond à un niveau de confiance global d'environ 80 % à 85 %.

### **Marge sur services contractuels**

L'évaluation initiale et subséquente de la marge sur services contractuels est décrite à la note 2.A.i de nos états financiers consolidés annuels de 2023. Des renseignements additionnels sur certains éléments de l'évaluation de la marge sur services contractuels sont fournis ci-dessous.

### **Capitalisation des intérêts**

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les intérêts capitalisés sur la marge sur services contractuels. Le taux d'actualisation arrêté pour un groupe de contrats d'assurance correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation courants à la comptabilisation initiale des contrats du groupe. Dans le cas des groupes de contrats qui sont en vigueur à la date de transition (le 1<sup>er</sup> janvier 2022), les taux d'actualisation arrêtés correspondent aux taux d'actualisation en vigueur à la date de transition, puisque l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée à ces groupes au moment de la transition.

Il n'y a aucune capitalisation des intérêts en ce qui concerne les contrats d'assurance évalués selon la MHV. La marge sur services contractuels est plutôt ajustée en fonction de la variation de notre quote-part de la juste valeur des éléments sous-jacents.

### **Variations des FTE afférents aux services futurs**

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières, mais non les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les taux d'actualisation courants sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières et les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Les variations des FTE afférents aux services futurs comprennent les éléments suivants (passif au titre de la couverture restante seulement) :

- Tout changement lié aux paiements au titre de la composante investissement (y compris les paiements de la période considérée).
- Les variations découlant des changements dans les hypothèses utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs – se limite aux hypothèses non financières relatives aux contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation.
- Les variations des flux de trésorerie futurs découlant de sinistres survenus au cours de la période considérée.
- Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les variations se rapportant aux flux de trésorerie discrétionnaires pour certains produits d'assurance-vie universelle et ajustables. Les flux de trésorerie discrétionnaires sont des flux de trésorerie qui ne sont pas liés aux paiements garantis au titulaire de contrat et sont décrits comme un écart sur les taux de rendement (dans le cas de certains contrats d'assurance-vie universelle) ou dans la politique relative aux critères de changement des contrats ajustables, dans le cas des contrats ajustables.

### **MSC comptabilisée à l'égard des services rendus**

Le montant relatif à la marge sur services contractuels comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance rendus pour un groupe de contrats au cours de la période est déterminé par les éléments suivants :

- La détermination du total des unités de couverture du groupe (pour les services rendus au cours de la période considérée et des périodes futures), en fonction de la quantité de services prévus aux contrats d'assurance.
- La répartition de la MSC à la fin de la période, également entre chaque unité de couverture de la période considérée et chaque unité de couverture qui devrait être fournie dans l'avenir (c.-à-d. que les unités de couverture transforment en unité les services rendus).
- La comptabilisation, dans les produits des activités d'assurance, du montant affecté aux unités de couverture fournies au cours de la période.

Le total des unités de couverture pour les services qui devraient être fournis au cours de périodes futures correspond à la valeur actualisée des unités de couverture projetées. La valeur actualisée est évaluée au moyen de taux d'actualisation arrêtés pour les groupes évalués selon la méthode générale d'évaluation et des taux d'actualisation courants pour les groupes évalués au moyen de la MHV.

L'unité de couverture d'un groupe est fondée sur la nature des services prévus aux contrats d'assurance rendus. Les services prévus aux contrats d'assurance comprennent les services de couverture d'assurance et, pour certains contrats, les rendements et les services liés à l'investissement. Ils ne comprennent pas les services liés aux fonctions comme l'évaluation des dossiers de règlement.

Pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les unités de couverture sont fondées sur la valeur du compte du titulaire de contrat ou sur la quote-part revenant aux titulaires de contrat de la juste valeur des éléments sous-jacents. Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les unités de couverture sont fondées sur les coûts prévus des règlements (excluant la composante investissement) pour les contrats d'assurance vie et maladie, ou sur les paiements exigibles au cours d'une période pour les contrats de rente.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, le montant comptabilisé au titre de la MSC reflète les services reçus au cours de la période.

## Sensibilités aux méthodes et hypothèses d'assurance

En plus des facteurs du risque d'assurance et de la gouvernance et du contrôle de la gestion du risque décrits à la rubrique K, « Gestion du risque », du présent document et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2023, nous notons également qu'en raison de l'adoption d'IFRS 17 et 9, les tableaux qui suivent tiennent compte des sensibilités des marges sur services contractuels aux risques d'assurance et autres risques non financiers.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence immédiate estimative sur la MSC et le bénéfice net de certaines fluctuations instantanées des hypothèses liées à l'assurance et d'autres hypothèses non financières utilisées pour calculer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations, en fonction d'un point de départ et de la répartition des activités aux 31 décembre 2023 et 2022. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Ces estimations sont présentées à titre indicatif, et toute variation du point de départ en ce qui concerne les hypothèses les plus probables, les soldes de la MSC et la répartition des activités entraînera une variation des sensibilités. Ces sensibilités représentent l'estimation de la Compagnie d'un changement des hypothèses les plus probables, qui est raisonnablement probable d'après les résultats historiques de la Compagnie ou du secteur et les normes et les meilleures pratiques du secteur au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

L'incidence sur la MSC est attribuable aux contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation arrêtés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la MHV, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation courants.

L'incidence sur le bénéfice net est attribuable à toute tranche des sensibilités relatives aux contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV qui ne peut être absorbée par la MSC, à l'incidence entière des contrats d'assurance évalués en vertu de la MRP et à l'écart d'incidence entre les taux d'actualisation arrêtés et courants des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale. Si les taux d'actualisation courants sont plus élevés que les taux arrêtés, cela a généralement une incidence favorable sur le bénéfice net tiré des contrats évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale.

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	Incidence possible sur la MSC (avant impôt)	Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)
<b>Sensibilité<sup>1)</sup></b>				
Comportement des titulaires de contrat (augmentation/diminution de 10 %, lorsqu'elle est défavorable)	(950)	100	(850)	75
Taux de mortalité pour l'assurance-vie (augmentation de 2 %)	(75)	(25)	(75)	(25)
Taux de mortalité pour les produits de rente (diminution de 2 %)	(175)	—	(175)	25
Taux de morbidité (augmentation de 5 % de l'incidence et diminution de 5 % des résiliations)	(100)	(175)	(75)	(175)
Charges (augmentation de 5 %)	(175)	—	(175)	—

<sup>1)</sup> Les sensibilités aux hypothèses relatives à l'assurance se rapportent aux contrats d'assurance émis, déduction faite des contrats de réassurance détenus. Les sensibilités du bénéfice net et de la MSC ont été arrondies au multiple de 25 M\$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence sur le bénéfice tiré des contreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

## Juste valeur des actifs et des passifs

Les titres de créance, les titres de capitaux propres, la plupart des prêts hypothécaires et autres prêts et certains autres placements sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière. Les variations de la juste valeur des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat. Les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. En ce qui a trait à la conversion des monnaies étrangères, les écarts de change calculés sur le coût amorti des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat, tandis que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur nettes et les profits et pertes réalisés à la vente d'actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (exception faite des titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui demeurent dans les autres éléments du résultat global) sont reclassés, passant des autres éléments du résultat global au résultat.

La juste valeur des titres de créance d'État et de sociétés est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données d'entrée servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont



principalement déterminées en fonction des données d'entrée observables sur le marché et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, la négociation d'instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres adossés à des créances est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et des données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance d'État et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur le rendement des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans des circonstances limitées où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables. Lorsque les titres de capitaux propres sont moins fréquemment négociés, le cours du marché le plus récent est utilisé pour déterminer la juste valeur.

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit et de l'échéance. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit internes et aux émissions de prêts courantes. Depuis le quatrième trimestre de 2022, les données d'entrée d'évaluation comprennent également des activités de crédit externes ou des émissions de prêts sur les marchés publics et privés, ce qui accroît l'observabilité des données sur le marché. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon le terme et d'autres caractéristiques propres aux prêts.

La juste valeur des autres passifs financiers est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés au taux d'emprunt marginal ou au taux d'intérêt effectif. Les autres passifs financiers classés au niveau 3 représentent la valeur actualisée du prix estimatif que nous devrions payer afin d'acquérir les actions en circulation restantes lors de l'exercice d'une option de vente et de toute distribution obligatoire. La juste valeur des passifs est fondée sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») moyen des années précédant les dates d'exercice des options, ainsi que sur des multiples du BAIIA conformes aux accords de vente ainsi que sur le montant prévu de toute distribution obligatoire. Une variation du BAIIA aurait une incidence sur la juste valeur des autres passifs financiers et sur notre résultat net.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées dans les résultats, sauf lorsqu'un instrument dérivé fait partie d'une relation de couverture admissible aux fins de la comptabilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type d'instrument dérivé. La juste valeur des contrats à terme normalisés et des options négociés en bourse est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs, tandis que la juste valeur des dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données de marché observables.

Les données d'entrée utilisées pour l'évaluation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties. La juste valeur des instruments dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations au titre du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de crédit liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

La juste valeur des autres placements financiers se compose principalement de placements dans des sociétés en commandite simple, lesquels sont fondés sur la valeur liquidative des placements dans des sociétés en commandite simple fournie par la direction. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues, et tiennent compte des taux d'intérêt, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés tirés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles actuels, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. Les méthodes et données d'entrée utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme sont classés comme détenus à des fins de transaction afin de satisfaire aux exigences en matière de trésorerie à court terme, et comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils sont fréquemment réévalués aux taux actuels du marché.

Les placements pour les comptes des titulaires de contrat liés à des fonds distincts sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents pour le fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net. La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par des gestionnaires de placement. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance d'État et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus, dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs. La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires se fonde sur les méthodes et hypothèses à l'égard des titres adossés à des créances décrites ci-dessus.

La juste valeur des contrats de placement est évaluée au moyen d'une méthode prospective ayant recours aux flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des contrats en unités de compte correspond à la valeur unitaire actuelle du fonds, majorée au besoin de montants additionnels de passifs autres qu'en unités de compte sur la base de la juste valeur. La juste valeur des contrats autres qu'en unités de compte correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels. La juste valeur des passifs relatifs aux contrats de placement se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature des contrats.

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, qui peuvent comprendre des titres de créance ou des titres de capitaux propres. La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur est fondée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles sur un marché actif.

La juste valeur des actifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée principalement au moyen de données d'entrée observables sur le marché, comme les cours d'actifs similaires sur des marchés actifs et d'autres données observables sur le marché.

La juste valeur des passifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit, de l'échéance et des protections de crédit structurelles. Cette technique d'évaluation maximise l'utilisation de données d'entrée observables incorporant les cours de titres semblables ainsi que d'autres données du marché.

Les méthodes et hypothèses servant à déterminer les justes valeurs des passifs relatifs aux contrats de placement sont présentées à la note 10.A de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est établie d'après le cours coté non ajusté d'actifs et de passifs identiques sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains autres placements et les immeubles de placement.

À mesure que les données d'entrée sur les prix deviennent plus ou moins observables, les actifs sont transférés entre les différents niveaux de la hiérarchie. Le calcul du total des profits et des pertes comptabilisés en résultat et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les instruments financiers qui sont transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la totalité de la variation de la juste valeur pour la période est incluse dans le tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. Pour les instruments financiers qui sont transférés hors du niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau de rapprochement des instruments financiers de niveau 3 présenté à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2023. Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée utilisées pour déterminer le prix des instruments financiers ne sont pas observables sur le marché et, par conséquent, qu'elles ne répondent plus aux critères des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la fixation des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères du niveau 1 ou du niveau 2 à la date de clôture.

Les transferts d'actifs financiers au niveau 3 ou hors de celui-ci se sont respectivement chiffrés à 390 M\$ et à 918 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – néant<sup>1)</sup> et 123 M\$<sup>1)</sup>, respectivement). Le montant total des profits nets (des pertes nettes) réalisés et latents relativement aux instruments financiers transférés hors du niveau 3 au cours de la période, qui ont été exclus du rapprochement des instruments financiers du niveau 3, correspond à un profit de 31 M\$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – perte de 18 M\$<sup>1)</sup>).

Pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des placements, se reporter à la note 5 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

## Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute dépréciation subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures.

Des pertes de valeur de néant sur le goodwill ont été comptabilisées en 2023. La valeur comptable du goodwill était de 8 969 M\$ au 31 décembre 2023. Pour plus d'information concernant le goodwill, se reporter à la note 9 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire ou selon le mode des unités d'œuvre sur leur durée d'utilité économique, à savoir i) de 3 à 40 ans pour la distribution, le potentiel de vente du réseau de production, les relations avec les Clients et les contrats d'administration d'actifs et ii) de 3 à 10 ans pour les logiciels conçus à l'interne. L'amortissement est porté en charges par le biais des charges d'exploitation. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable. Des pertes de valeur de 5 M\$ sur les immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en 2023 (2022 – 18 M\$).

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée s'établissait à 4 G\$, représentant la valeur du réseau de production, des contrats de gestion administrative et des relations Clients acquis au moment de l'acquisition de Clarica, de la CMG Asia, des activités d'assurance collective de Genworth, de Dialogue, de Ryan Labs, de Prime Advisors, d'AAM, de Bentall Kennedy, de DentaQuest et des affaires d'assurance collective acquises aux États-Unis, de l'entente de bancassurance avec la ACB et de Crescent ainsi que les coûts des logiciels. La valeur comptable de nos immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée était de 1 G\$ au 31 décembre 2023. La valeur des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée reflète les contrats de gestion de fonds de la MFS, de BGO, d'InfraRed, de Crescent et d'AAM.

## Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux autorités fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable. Notre charge d'impôt est calculée en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

À titre de multinationale, nous sommes assujettis à l'impôt dans de nombreux territoires. Nous cherchons à exercer nos activités d'une manière qui soit efficiente sur le plan fiscal, en nous assurant de demeurer en conformité avec les lois et règlements en vigueur. L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités et que nous formulions des hypothèses relativement au moment où les actifs et les passifs d'impôt différé se réaliseront. Les lois fiscales sont complexes et leur interprétation nécessite beaucoup de jugement. La charge d'impôt reflète l'interprétation des lois fiscales pertinentes par la direction, ainsi que sa meilleure estimation de l'incidence fiscale des transactions et des événements survenus au cours de la période. Nous estimons que nos provisions au titre des positions fiscales incertaines reflètent adéquatement le risque associé aux positions fiscales qui font l'objet d'un audit, d'un litige ou d'un appel auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement considérées comme incertaines. Nous évaluons la pertinence de notre charge d'impôt à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Si nos interprétations diffèrent de celles des autorités fiscales ou si la réalisation n'a pas lieu au moment prévu, la charge d'impôt pourra augmenter ou diminuer au cours de périodes futures afin de refléter les chiffres réels. Le montant de toute augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement prévu.

<sup>1)</sup> Exclut l'incidence transitionnelle de l'adoption d'IFRS 9. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 5.A de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que les pertes fiscales non utilisées et pouvant être reportées et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporaires ainsi que ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Pour chaque période, nous évaluons les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. S'il semble probable que les avantages liés aux pertes fiscales et des déductions d'impôt ne se réaliseront pas, aucun actif d'impôt différé n'est constaté. Cette évaluation nécessite des hypothèses et des jugements importants relativement aux événements futurs qui reposent sur l'information disponible à la date de clôture.

Les gouvernements des pays dans lesquels nous exerçons nos activités adoptent à l'occasion des modifications au taux d'impôt des sociétés prévu par la loi. Ces modifications nécessitent de notre part un examen et une nouvelle évaluation de nos actifs et passifs d'impôt différé à la date de l'adoption. Au 31 décembre 2023, le montant net de notre actif d'impôt différé inscrit à notre état consolidé de la situation financière s'est chiffré à 3 597 M\$ et avait principalement trait à nos activités au Canada. Toute réduction future des taux d'impôt dans des territoires où nous disposons d'un actif d'impôt différé net pourrait donner lieu à une diminution de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé et à une charge d'impôt correspondante une fois la réduction de taux pratiquement en vigueur.

Le projet intitulé Érosion de la base d'imposition et transfert des bénéficiers de l'Organisation de coopération et de développement économique (l'« OCDE ») a incité les gouvernements du monde entier, y compris celui du Canada, à envisager des réformes fiscales de grande envergure pour régler les questions relatives à l'érosion de la base d'imposition et au transfert des bénéficiers, ainsi qu'à la transparence. Parmi les propositions se trouve celle d'introduire un impôt minimum mondial au taux de 15 % afin que les grandes entreprises multinationales versent un impôt minimal sur le revenu tiré de chaque territoire où elles exercent leurs activités.

Le 4 août 2023, le ministère des Finances du Canada a publié un avant-projet de loi visant à mettre en œuvre certaines mesures annoncées auparavant, y compris des règlements d'application d'un taux d'imposition global minimal de 15 % en vertu des règles du Pilier Deux de l'OCDE, qui sont appliquées par chacun des différents territoires. Le taux d'imposition global minimal s'appliquera à la Sun Life avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cependant, le moment où ces règles seront quasi-adoptées dans la plupart des territoires au sein desquels la Sun Life exerce ses activités est incertain. En vertu de cette loi, la Sun Life est tenue de payer un impôt supplémentaire en fonction de l'écart entre le taux d'imposition effectif en vertu du Pilier Deux, selon les territoires, et le taux minimal de 15 %. Les règles du Pilier Deux ne devraient pas avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Sun Life quand elles entreront en vigueur.

Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté la *Corporate Income Tax Act 2023*, qui prévoit l'application d'un impôt sur le revenu de 15 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes devrait être un impôt couvert, et il viendra réduire l'impôt supplémentaire du Pilier Deux, qui serait autrement payable à d'autres territoires. La loi adoptée prévoit un ajustement de transition économique venant harmoniser plus étroitement le point de départ d'une entité aux fins du régime fiscal avec sa situation économique avant l'application de l'impôt sur le revenu des sociétés de 2023. L'avantage lié à cet ajustement de transition économique a été comptabilisé en 2023. L'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Sun Life lorsqu'il entrera en vigueur en 2025.

Le ministère des Finances du Canada a promulgué une loi qui, si elle est adoptée, pourrait limiter la déductibilité des charges d'intérêts et des charges financières aux fins de l'impôt canadien et s'appliquerait à la Sun Life à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Un avis de motion de voies et moyens, qui comprenait ce projet de loi, a été publié et déposé au Parlement en novembre 2023. Nous continuons de surveiller l'évolution de la situation et d'évaluer l'incidence sur nos états financiers consolidés.

## Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

La Compagnie est le promoteur des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes à cotisations déterminées à ses employés admissibles. Tous nos principaux régimes à prestations déterminées à l'échelle mondiale sont fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Nous offrons aux employés admissibles des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Outre ces régimes, la Compagnie offre dans certains pays des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite (aux fins de garanties frais médicaux ou dentaires ou de garanties vie) à l'intention des employés admissibles et des personnes à leur charge qui satisfont à certains critères.

Au Canada, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, tous les nouveaux employés participent à un régime à cotisations déterminées, alors que le personnel embauché avant cette date continue d'accumuler des prestations futures aux termes du régime précédent, qui comprend un régime à prestations déterminées et un régime à cotisations déterminées contributif facultatif.

La fermeture aux nouveaux participants des régimes de retraite à prestations déterminées canadiens a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps. Au 31 décembre 2023, il ne reste plus d'employés actifs accumulant des prestations au titre des services futurs au sein des régimes à prestations déterminées américains. En 2023, tous les actifs et les passifs liés aux régimes de retraite du Royaume-Uni ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente des activités de la Sun Life UK.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant systématiquement la composition de l'actif des régimes vers des placements correspondant aux passifs prévus. L'objectif de nos principaux régimes est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

En raison de la nature à long terme de ces régimes à prestations déterminées, le calcul de la charge au titre des prestations de retraite et du passif au titre des prestations constituées relève de différentes hypothèses, notamment à l'égard des taux d'actualisation, des taux d'augmentation de la rémunération, des taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé, de l'âge à la retraite, des taux de mortalité et des taux de résiliation. Les hypothèses utilisées par la direction pour ces régimes sont déterminées annuellement à la suite de consultations

avec des actuaires externes spécialisés dans les régimes de retraite. Le taux d'actualisation utilisé pour nos principaux régimes à prestations déterminées est déterminé en fonction des rendements de marché d'obligations de qualité de sociétés libellées dans la même monnaie étrangère que celle des prestations qui seront versées, et dont l'échéance se rapproche de celle des obligations.

Les résultats réels pourraient différer des résultats présumés, ce qui aurait une incidence sur l'évaluation des régimes à prestations déterminées et sur les montants futurs de la charge au titre des prestations. De plus amples renseignements sur nos régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite ainsi que sur les hypothèses clés liées à l'évaluation de ces régimes sont présentés à la note 24 de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

## 2. Changements de méthodes comptables

Nous avons inclus dans cette section un résumé des modifications de méthodes comptables. Les références à des notes renvoient aux notes annexes de nos états financiers consolidés annuels de 2023. Veuillez également vous reporter à la note 2 de nos états financiers consolidés annuels pour plus de détails.

### 2.A. Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2023

#### 2.A.i Adoption d'IFRS 17, Contrats d'assurance, et d'IFRS 9, Instruments financiers

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), et une modification a été publiée en juin 2020 afin de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette norme doit être appliquée de façon rétrospective, et des résultats comparatifs portant sur au moins un exercice doivent être fournis. Si l'application rétrospective à un groupe de contrats d'assurance est impraticable, l'application rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur peut être mise en œuvre. IFRS 17 remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), et a une incidence sur la façon dont nous comptabilisons, évaluons et présentons nos contrats d'assurance dans nos états financiers consolidés.

En ce qui nous concerne, IFRS 17 et IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), sont entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. IFRS 9 comprend des indications relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la perte de valeur d'actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Elle n'exige pas le retraitement des informations pour les périodes comparatives. IFRS 9 remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). Nous sommes autorisés, en vertu d'IFRS 17, à présenter des informations comparatives sur les actifs financiers comme si IFRS 9 était applicable au cours de la période comparative (la « superposition de classement »). Nous avons choisi d'appliquer la superposition de classement à nos actifs financiers et à leurs résultats de la période comparative comme si IFRS 9 était entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Certaines informations de la période comparative continueront d'être présentées conformément à nos méthodes comptables précédentes.

Pour l'évaluation initiale des contrats d'assurance à la date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous avons choisi d'utiliser la méthode de la juste valeur pour tous les groupes pour lesquels l'application rétrospective est impraticable. Pour obtenir plus de renseignements sur l'application de la méthode de la juste valeur à la transition, se reporter à la rubrique « Évaluation de la juste valeur » de la note 2.A.i, de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. Les principes clés d'IFRS 17 sont les suivants :

- Les contrats d'assurance sont des contrats aux termes desquels une entité accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le « titulaire de contrat ») en convenant d'indemniser le titulaire de contrat si un événement futur incertain spécifique (l'« événement assuré ») touche de façon défavorable le titulaire de contrat.
- Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont divisés en groupes qui seront comptabilisés et évalués séparément.
- Les groupes de contrats d'assurance sont comptabilisés et évalués comme le total des composantes d'évaluation suivantes : a) la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs; b) un ajustement au titre du risque non financier; et c) la marge sur services contractuels (la « MSC »), un montant qui représente le profit non acquis sur le groupe de contrats d'assurance. Ces composantes d'évaluation s'appliquent aux groupes de contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation et la MHV. La MHV s'applique aux contrats d'assurance avec participation directe qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels le titulaire de contrat se voit promettre un rendement en fonction d'éléments sous-jacents, comme des fonds distincts et certains contrats d'assurance avec participation. Pour les contrats de courte durée, qui représentent la plupart de nos activités d'assurance collective vie et maladie, une méthode d'évaluation simplifiée – la MRP – est appliquée. En vertu de la MRP, les contrats d'assurance sont évalués en fonction des profits non acquis et ne sont assujettis à aucune MSC.
- Le profit afférent à un groupe de contrats d'assurance est comptabilisé en résultat sur la période au cours de laquelle les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis, et à mesure que les risques non financiers liés à l'exécution des contrats d'assurance diminuent.
- Les produits des activités d'assurance, les charges afférentes aux activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance sont présentés séparément.

#### Différences importantes entre IFRS 17 et IFRS 4

La section qui suit présente une description des différences les plus importantes entre IFRS 17 et les méthodes comptables appliquées en vertu d'IFRS 4.

##### Portée

IFRS 17 n'apporte aucun changement important par rapport à IFRS 4 en ce qui a trait aux contrats qui entrent dans le champ d'application de la norme. Toutefois, nous avons mis à jour la méthode comptable de classement adoptée au moment de la transition à IFRS 4 en 2011 afin d'assurer une cohérence avec la définition des contrats d'assurance selon IFRS 17.

En vertu d'IFRS 17, un contrat d'assurance s'entend d'un contrat en vertu duquel l'émetteur accepte un risque d'assurance significatif de la part du titulaire du contrat en convenant d'indemniser le titulaire du contrat si un événement assuré le touchait de façon défavorable. Afin d'établir s'il existe un risque d'assurance « important », certains contrats qui ont été classés comme des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 4 ont été reclassés à titre de contrats de placement en vertu d'IFRS 17. Ces changements de classement se limitaient à certains produits de rentes différées pour lesquels le risque d'assurance se limite au droit de transformer en rente les prestations à l'échéance, et qui ne dépassaient pas le seuil d'un risque d'assurance « important ».

En outre, IFRS 17 comprend de nouvelles exigences relatives à la séparation des composantes investissements distincts et des composantes biens distincts ou service autre que d'assurance des contrats d'assurance. Au moment de la transition à IFRS 17, nos contrats d'assurance ne comprenaient aucune composante investissements distincts et ne prévoyaient que des composantes services distincts non significatifs.

Contrairement à IFRS 4, IFRS 17 exige que les contrats de réassurance détenus soient évalués séparément des contrats directs sous-jacents. Un contrat de réassurance est un contrat d'assurance émis par le réassureur pour indemniser une autre entité au titre de demandes de règlement découlant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité (les « contrats sous-jacents »).

Seuls les contrats qui transfèrent le risque d'assurance au réassureur sont considérés comme des contrats de réassurance détenus du point de vue de l'entité cédante. Nous avons conclu des traités de réassurance qui transfèrent uniquement les risques non liés à l'assurance au réassureur, mais ceux-ci ne sont pas considérés comme des contrats de réassurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 17, pas plus qu'ils n'entraient dans le champ d'application d'IFRS 4. Ils sont plutôt traités comme des contrats d'assurance achetés.

Les traités de réassurance qui font partie des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation (c'est-à-dire pour lesquels tous les flux de trésorerie du traité de réassurance sont entièrement transférés aux titulaires de contrat d'assurance avec participation) sont évalués et présentés séparément.

Les contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire entrent dans le champ d'application d'IFRS 17, et ils entraînent également dans le champ d'application d'IFRS 4. Cependant, ces contrats ont été présentés avec d'autres contrats de placement en vertu d'IFRS 4, et ils doivent être présentés avec les contrats d'assurance en vertu d'IFRS 17.

## Évaluation

L'évaluation des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 17 diffère de l'évaluation selon la méthode canadienne axée sur le bilan auparavant appliquée en vertu d'IFRS 4. Les différences les plus importantes sont présentées ci-après par composante d'évaluation :

Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs :

- Les taux d'actualisation utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17 sont fondés sur les caractéristiques des contrats d'assurance. En vertu d'IFRS 4, la méthode canadienne axée sur le bilan est utilisée pour déterminer les provisions techniques en fonction du portefeuille d'actifs couvrant actuellement les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les hypothèses de réinvestissement.
- Les estimations en vertu d'IFRS 17 tiennent compte des perspectives courantes du marché quant au coût des garanties financières, ce qui nécessite une évaluation prenant en compte le prix des options sur le marché. En vertu d'IFRS 4, le coût des garanties financières est fondé sur le montant requis pour remplir l'obligation, mais il n'est pas directement lié aux prix des options sur le marché.
- En vertu d'IFRS 17, les flux de trésorerie liés aux charges se limitent aux flux de trésorerie directement attribuables à l'exécution des obligations en vertu des contrats d'assurance.
- L'impôt différé n'est pas pris en compte dans les flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17.

Ajustement au titre du risque non financier :

- Il s'agit de l'évaluation de la compensation pour l'incertitude découlant d'un risque non financier, comme la mortalité, la morbidité, les rachats et les charges, en vertu d'IFRS 17.
- Le montant des provisions au titre de l'incertitude découlant d'un risque financier est implicitement inclus dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17.
- Aucun montant n'est présenté au titre du risque lié à la non-concordance entre l'actif et le passif en vertu d'IFRS 17.
- En vertu d'IFRS 4, les montants présentés au titre des risques susmentionnés sont reflétés dans une provision pour écarts défavorables comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

MSC :

- Il s'agit d'une nouvelle composante des passifs qui nécessite le regroupement des contrats d'assurance, ce qui n'est pas exigé en vertu d'IFRS 4.
- La MSC représente les profits non acquis, comme il est expliqué ci-dessus.

Les méthodes d'évaluation en vertu d'IFRS 17 et d'IFRS 4 sont semblables pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MRP, comme nos contrats d'assurance collective vie et maladie. Elles divergent principalement en ce qui concerne l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus, pour laquelle le taux d'actualisation et l'ajustement au titre du risque lié aux changements non financiers susmentionnés s'appliquent.

## Présentation

IFRS 17 exige que les portefeuilles de contrats d'assurance qui représentent un actif soient présentés séparément des portefeuilles de contrats d'assurance qui représentent un passif dans les états consolidés de la situation financière. De plus, les portefeuilles de contrats d'assurance émis doivent être présentés séparément des portefeuilles de contrats de réassurance détenus. Auparavant, les contrats d'assurance émis étaient uniquement présentés à titre de passifs, et les contrats de réassurance détenus étaient uniquement présentés à titre d'actifs. Certains soldes, comme les avances sur contrats et les primes en cours et payées d'avance, qui étaient auparavant présentés séparément ou inclus dans les postes Autres actifs et Autres passifs sont maintenant inclus dans les actifs ou les passifs relatifs aux contrats d'assurance émis ou aux contrats de réassurance détenus.

La présentation du bénéfice tiré des contrats d'assurance dans les états consolidés du résultat net a changé de façon importante en vertu d'IFRS 17. Avant l'adoption d'IFRS 17, les produits des activités d'assurance étaient présentés séparément dans les postes Primes brutes, Primes cédées, Montant brut des règlements et des prestations versés, Charges (recouvrements) de réassurance, Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et Augmentation (diminution) des actifs au titre des cessions de réassurance. Le poste Charges d'exploitation, commissions et taxes sur les primes comprenait toutes les charges, soit celles liées aux contrats d'assurance et aux contrats autres que d'assurance.

En vertu d'IFRS 17, les produits liés à l'assurance sont présentés à la section Résultat des activités d'assurance et au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance de la section Résultats des activités de placement. Les montants sont présentés séparément pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus. Le poste Charges afférentes aux activités d'assurance comprend les montants auparavant présentés au poste Montant brut des règlements et des prestations versés, à l'exclusion des remboursements de composantes investissements, qui sont des montants remboursés aux titulaires de contrat en toutes circonstances. Les charges directement attribuables sont également présentées à titre de charges afférentes aux activités d'assurance. Les produits ou les charges liés aux contrats de réassurance détenus sont maintenant présentés à un seul poste, qui comprend une portion des primes de réassurance versées et des montants recouverts auprès des réassureurs.

Pour les contrats d'assurance évalués en fonction de la méthode d'évaluation générale ou de la MHV, les primes ne sont plus comptabilisées à titre de produits ou comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont reçues. Les produits des activités d'assurance au cours d'une période de présentation de l'information financière comprennent la tranche des primes qui couvre les sinistres attendus et les charges directement attribuables au cours de la période, ainsi que le dégagement de l'ajustement au titre du risque et l'amortissement de la MSC pour la période. Les produits des activités d'assurance excluent la tranche des primes qui couvre le remboursement des composantes investissements.

Les produits tirés des honoraires excluent les produits tirés des contrats d'assurance, car les honoraires gagnés à cet égard seraient comptabilisés dans les produits tirés des contrats d'assurance. De façon similaire, le poste Charges d'exploitation et commissions exclut les charges directement attribuables à l'émission ou à l'exécution de contrats d'assurance, puisque ces charges, ainsi que les taxes sur les primes versées, sont incluses dans la rubrique « Résultats des activités d'assurance ».

### **Méthodes comptables révisées à l'adoption d'IFRS 17**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes comptables révisées en raison de l'adoption d'IFRS 17 qui diffèrent de celles incluses dans nos états financiers consolidés annuels de 2022, se reporter à la note 2.A.i de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

### **Incidence sur notre performance financière**

Nous avons mis en relief dans la section suivante certaines incidences sur notre performance financière découlant des différences susmentionnées entre IFRS 17 et IFRS 4 :

- Les profits tirés des affaires nouvelles (les profits non acquis) sont évalués différemment en vertu d'IFRS 17, ce qui reflète les différences en matière d'évaluation des contrats d'assurance dont il est question ci-dessus. En outre, en vertu d'IFRS 17, les profits tirés des affaires nouvelles sont différés, sont enregistrés dans la MSC et sont comptabilisés en résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis. Les pertes sur les affaires nouvelles sont également évaluées différemment, mais elles continuent d'être comptabilisées en résultat immédiatement. En vertu d'IFRS 4, les profits tirés des affaires nouvelles et les pertes sur les affaires nouvelles étaient comptabilisés en résultat immédiatement.
- Les taux d'actualisation utilisés pour calculer la valeur actualisée des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont fondés sur les caractéristiques des contrats d'assurance plutôt que sur les actifs soutenant les passifs. Il en résulte, entre autres différences, des changements quant au moment où les produits tirés des placements sont comptabilisés.
- En vertu d'IFRS 17, les changements liés au risque financier (par exemple, les changements de taux d'actualisation) continuent d'être comptabilisés en résultat immédiatement, à l'exception des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, en vertu de laquelle les changements sont comptabilisés dans la MSC. Les modifications des hypothèses relatives au risque non financier, comme la mortalité, sont reflétées dans la MSC et sont amorties en résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis. En vertu d'IFRS 4, les modifications des hypothèses concernant les variables liées au risque financier et au risque non financier étaient immédiatement comptabilisées en résultat.

### **Différences importantes entre IFRS 9 et IAS 39**

La section qui suit présente une description des différences les plus importantes entre IFRS 9 et les méthodes comptables appliquées en vertu d'IAS 39.

#### **Classement des actifs financiers et des passifs financiers**

IFRS 9 introduit trois grandes catégories de classement des actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et sont classés, et ensuite évalués, à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti en fonction du modèle économique que nous utilisons pour gérer les actifs financiers ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs.

IFRS 9 élimine les anciennes catégories d'actifs financiers prévues par IAS 39, soit les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers disponibles à la vente et les prêts et créances. En vertu d'IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats pour lesquels l'hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 ne sont pas séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride, dans son ensemble, est évalué aux fins du classement.

IFRS 9 maintient le classement des passifs financiers d'IAS 39. En vertu d'IFRS 9, les passifs financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

En vertu d'IFRS 17, nous avons choisi de comptabiliser en résultat, plutôt que dans les autres éléments du résultat global, la totalité de nos produits financiers et de nos charges financières d'assurance. Par conséquent, afin d'éviter une non-concordance comptable, nous choisissons, en vertu d'IFRS 9, de classer à la juste valeur par le biais du résultat net la plupart de nos actifs à revenu fixe soutenant les contrats d'assurance.



## Perte de valeur d'actifs financiers

IFRS 9 remplace le modèle fondé sur les pertes subies en vertu d'IAS 39 par un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, aux titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux prêts hypothécaires et autres prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux créances locatives, aux créances clients, aux engagements de prêt et aux garanties financières non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. En vertu d'IFRS 9, les pertes sur créances sont comptabilisées plus tôt qu'elles l'étaient auparavant en vertu d'IAS 39. IFRS 9 introduit un modèle de dépréciation pour les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ce modèle exige la comptabilisation d'une provision pour pertes attendues pour les 12 mois à venir à la comptabilisation initiale d'un actif financier, ainsi que la comptabilisation d'une provision pour pertes attendues pour sa durée de vie si certains critères sont respectés.

## Comptabilité de couverture

IFRS 9 a introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture, mais elle permet aux entités de continuer à appliquer les exigences de comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39 plutôt que celles prévues par IFRS 9. Nous avons choisi de continuer d'appliquer les exigences de comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39.

## Modifications de la phase 2 du projet sur la réforme des taux d'intérêt de référence

En août 2020, l'IASB a publié la phase 2 de son projet sur la réforme des taux d'intérêt de référence, qui comprend des modifications apportées à IFRS 9, à IAS 39, à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »), à IFRS 4 et à IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »). Ces modifications répondent à des enjeux liés à la mise en œuvre des réformes, notamment le remplacement d'un indice de référence par un taux de référence alternatif, comme le Secured Overnight Financing Rate (le « taux SOFR »), dans le cas du taux LIBOR en dollars américains, et le taux des opérations de pension à un jour (le « taux CORRA »), dans le cas du taux offert en dollars canadiens (le « taux CDOR »). L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Tous les paramètres liés au taux LIBOR ont été abandonnés ou déclarés non représentatifs au plus tard le 30 juin 2023. Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du taux CDOR, a annoncé qu'il cessera définitivement la publication et le calcul des trois paramètres du taux CDOR après le 28 juin 2024. Simultanément, le BSIF a publié ses prévisions selon lesquelles les institutions financières sous réglementation fédérale devront transférer tous les nouveaux dérivés et titres vers un taux de référence alternatif d'ici le 30 juin 2023 sans que de nouvelles expositions au taux CDOR soient constatées après cette date, à quelques exceptions près concernant certaines exigences en matière de gestion des risques, et les ententes de prêt faisant référence au CDOR devront être transférées d'ici le 28 juin 2024. Les institutions financières sous réglementation fédérale devraient également donner la priorité aux mises à jour des systèmes et des modèles afin de tenir compte de l'utilisation du taux CORRA (ou de tout autre taux de référence, le cas échéant) avant cette date.

De plus, avec la fin de la publication du taux CDOR, le modèle de prêt des acceptations bancaires sera abandonné, et l'émission d'acceptations bancaires devrait cesser. Afin de faciliter la sortie des marchés canadiens des prêts du taux CDOR et des acceptations bancaires, le 27 juillet 2023, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « Groupe de travail sur le TARCOR »), créé par le Forum canadien des titres à revenu fixe, a mis en œuvre une étape importante de son plan de transition en deux étapes, en vertu duquel aucun nouveau contrat lié au taux CDOR ou aux acceptations bancaires ne devrait être conclu après le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Le Forum canadien des titres à revenu fixe a formé un groupe de travail sur les acceptations bancaires afin de faciliter une sortie harmonieuse des acceptations bancaires et d'évaluer les options possibles pour les remplacer.

En préparation de la réforme des taux de référence susmentionnée, nous avons mis en place un programme de transition en vue de l'abandon des taux interbancaires offerts (les « TIO ») (le « programme ») afin de gérer le passage des taux LIBOR et CDOR vers des taux de référence alternatifs appropriés. Le programme, qui est de nature interfonctionnelle, est composé des principales parties prenantes de l'ensemble de notre organisation et ses activités sont exercées sous la supervision de la haute direction. Le plan de transition du programme est en bonne voie d'exécution et les développements du marché sont pris en compte au fur et à mesure qu'ils surviennent. Nous participons également activement aux associations du secteur, et nous incorporons les lignes directrices en matière de pratiques exemplaires de ces associations et des organismes de réglementation dans notre plan de transition, notamment en examinant et en corrigeant tous nos contrats aux taux fondés sur les TIO afin d'y inclure un langage de repli approprié. Le programme est conçu pour tenir compte des risques et de l'incertitude liés à notre transition vers des taux de référence alternatifs et à d'autres facteurs liés à la réforme qui pourraient autrement nuire à nos activités, à nos flux de trésorerie ainsi qu'à la valeur et au rendement de nos placements qui sont fondés sur les TIO. Nos entités liées qui sont exposées aux TIO relativement aux dérivés ont adhéré au protocole sur les solutions de rechange aux TIO de l'ISDA de 2020 avant le 30 juin 2023, ce qui a facilité la transition de nos contrats dérivés existants vers des taux de référence alternatifs appropriés. Notre exposition au taux LIBOR en livres sterling est passée au taux Sterling Overnight Index Average, tandis que notre exposition restante au taux LIBOR en dollars américains et au taux CDOR a été modifiée ou devrait être remplacée par des taux de référence appropriés au cours du premier semestre de 2024.

Au 31 décembre 2023, notre exposition au taux LIBOR en dollars américains était composée d'actifs financiers non dérivés de 86 M\$ (31 décembre 2022 – 2 750 M\$), de passifs financiers non dérivés de néant (31 décembre 2022 – 77 M\$) et d'un montant notionnel des dérivés de néant (31 décembre 2022 – 1 683 M\$) qui n'ont pas encore été confirmés comme ayant fait l'objet d'un transfert vers le taux SOFR. Notre exposition au taux CDOR se compose d'actifs financiers non dérivés de 589 M\$ (31 décembre 2022 – 396 M\$), de passifs financiers non dérivés de 4 896 M\$ (31 décembre 2022 – 5 892 M\$) et de passifs financiers dérivés de 9 159 M\$ (31 décembre 2022 – 11 725 M\$) qui n'ont pas encore fait l'objet d'un transfert vers le taux CORRA, exception faite des instruments financiers venant à échéance d'ici le 28 juin 2024, y compris les dérivés qui devraient automatiquement faire l'objet d'un transfert vers le taux CDOR à la cessation de celui-ci.

## Méthodes comptables révisées à l'adoption d'IFRS 9

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les méthodes comptables révisées en raison de l'adoption d'IFRS 9 qui diffèrent de celles présentées dans nos états financiers consolidés annuels de 2022, se reporter à la rubrique « IFRS 9, *Instruments financiers* » à la note 2.A.ii de nos états financiers consolidés annuels de 2023.

## 2.A.ii Autres Normes internationales d'information financière modifiées adoptées en 2023

Nous avons adopté les modifications suivantes aux IFRS le 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés :

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »). Ces modifications, intitulées *Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique*, limitent la portée de l'exemption relative à la comptabilisation prévue dans IAS 12, de sorte qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui, au moment de la comptabilisation initiale, donnent lieu à des différences temporaires imposables et déductibles équivalentes.

En février 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), et à l'énoncé de pratique en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative* (l'« énoncé de pratique en IFRS 2 »). Les modifications apportées à IAS 1 exigent des sociétés qu'elles fournissent des informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que des informations sur leurs principales méthodes comptables. Les modifications apportées à l'énoncé de pratique en IFRS 2 fournissent des directives sur la façon d'appliquer le concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables.

En février 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Les modifications clarifient la façon dont les sociétés devraient distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables.

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 12 afin d'accorder une exemption temporaire à la comptabilisation des impôts différés découlant de la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier Deux, publié en décembre 2021 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE »). Les modifications prévoient une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation des impôts différés provenant de territoires qui mettent en œuvre les règles fiscales mondiales ainsi qu'aux obligations d'information pour les entités touchées, afin d'aider les utilisateurs à mieux comprendre l'exposition d'une entité aux impôts sur le résultat liés au Pilier Deux découlant de ces règles, plus particulièrement avant leur date d'entrée en vigueur. Au moment de la publication, nous avons appliqué l'exception temporaire obligatoire, qui prenait effet immédiatement.

Le 4 août 2023, le ministère des Finances du Canada a publié un avant-projet de loi visant à mettre en œuvre certaines mesures annoncées auparavant, y compris des règlements d'application d'un taux d'imposition global minimal de 15 % en vertu du plan en deux piliers de l'OCDE, qui s'appliquera à la Sun Life avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cependant, le moment où ces règles seront quasi-adoptées dans la plupart des territoires au sein desquels la Sun Life exerce ses activités est incertain. Les règles du Pilier Deux ne devraient pas avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Sun Life quand elles entreront en vigueur.

## 2.B Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2024

L'IASB a publié les normes IFRS nouvelles et modifiées ci-dessous, que nous prévoyons adopter en 2024.

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16 afin d'ajouter des exigences d'évaluation subséquentes pour les transactions de cession-bail qui satisfont aux exigences d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, afin que ces transactions soient comptabilisées à titre de vente. Les modifications exigent qu'un vendeur-preneur évalue ultérieurement les obligations locatives découlant d'une cession-bail de manière à ne pas comptabiliser le montant du profit ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. Les modifications à IFRS 16 entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et leur application anticipée est permise. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

## 3. Contrôles et procédures de communication de l'information

La Compagnie a établi des contrôles et des procédures de communication de l'information qui sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est recueillie et communiquée à la haute direction, y compris au président et chef de la direction de la Compagnie, au vice-président général et premier directeur financier et au vice-président général, affaires publiques et premier directeur des affaires juridiques, en temps opportun, pour que les décisions appropriées puissent être prises à l'égard de la communication de l'information.

Une évaluation de l'efficacité de nos contrôles et de nos procédures de communication de l'information, selon des règlements adoptés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la SEC au 31 décembre 2023, a été effectuée sous la supervision et avec la participation de la direction de la Compagnie, y compris le chef de la direction et le premier directeur financier. Par suite de notre évaluation, le chef de la direction et le premier directeur financier ont conclu que la conception et le fonctionnement de ces contrôles et de ces procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2023.

### Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction de mettre en place et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable que notre information financière est fiable et que nos états financiers ont été établis conformément aux normes IFRS.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter certaines anomalies en temps opportun. Toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Nous avons évalué l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring

Organizations of the Treadway Commission. En nous fondant sur cette évaluation, nous avons déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2023.

L'efficacité de notre contrôle interne au 31 décembre 2023 a été auditée par les auditeurs externes de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui ont également audité nos états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Comme en fait mention le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, il a exprimé une opinion sans réserve sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023.

## Changements concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière

En raison de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons apporté les mises à jour technologiques et les modifications nécessaires aux processus et aux contrôles d'information financière liés à l'actuariat, aux finances, à la gestion des actifs et passifs et aux placements afin de nous conformer aux exigences des nouvelles normes comptables. Au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, aucun changement concernant le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a eu, ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

## O. Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Des renseignements concernant les questions d'ordre juridique et réglementaire sont fournis dans nos états financiers consolidés annuels et dans la notice annuelle, dans tous les cas, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## P. Énoncés prospectifs

À l'occasion, la Compagnie présente, verbalement ou par écrit, des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les règles d'exonération de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document comprennent i) les énoncés se rapportant à nos stratégies; ii) les énoncés se rapportant à nos attentes face à la modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes ainsi qu'à son incidence sur nos états financiers consolidés; iii) les énoncés se rapportant à l'utilisation du produit de notre placement d'obligations durables; iv) les énoncés se rapportant à notre offre publique de rachat dans le cours normal des activités (y compris, notamment, les énoncés se rapportant à des rachats futurs d'actions ordinaires en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités); v) les énoncés se rapportant à la commercialisation par la MFS de FNB actifs au cours du prochain exercice; vi) les énoncés se rapportant au lancement opérationnel prévu de VMSL en 2024; vii) les énoncés se rapportant au lancement complet prévu des produits liés à notre programme Solutions distinctives pour le diabète en 2024; viii) les énoncés se rapportant aux variations prévues de notre ratio du TSAV; ix) les énoncés se rapportant à nos initiatives de croissance et autres objectifs d'affaires; x) les énoncés se rapportant à nos cibles, nos objectifs et nos engagements (y compris à l'égard de notre plan de durabilité et de notre objectif de zéro émission nette); xi) les énoncés se rapportant à notre fourchette d'imposition prévue pour les exercices à venir; xii) les énoncés présentés à la rubrique K, « Gestion du risque – Sensibilités au risque de marché – Sensibilités aux taux d'intérêt », du présent document; xiii) les énoncés se rapportant à l'incidence prévue des règles du Pilier Deux; xiv) les énoncés se rapportant à la loi publiée par le ministère des Finances du Canada qui pourrait limiter la déductibilité des charges d'intérêts et des charges financières aux fins de l'impôt canadien si elle était promulguée; xv) les énoncés se rapportant au fait que notre exposition restante au taux LIBOR en dollars américains et au taux CDOR feront l'objet d'une transition vers des taux de référence alternatifs au cours du premier semestre de 2024; xvi) les énoncés se rapportant à l'incidence prévue de l'adoption des modifications d'IFRS 16; xvii) les énoncés de nature prévisionnelle ou dont la réalisation est tributaire, ou qui font mention de conditions ou d'événements futurs; et xviii) les énoncés qui renferment des mots ou expressions tels que « atteindre », « viser », « ambition », « prévoir », « aspirer à », « hypothèse », « croire », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « but », « avoir l'intention de », « peut », « objectif », « initiatives », « perspectives », « planifier », « projeter », « chercher à », « devrait », « stratégie », « s'efforcer de », « cibler », « fera », ou d'autres expressions semblables. Entrent dans les énoncés prospectifs les possibilités et hypothèses présentées relativement à nos résultats d'exploitation futurs. Ces énoncés font état de nos attentes, estimations et prévisions actuelles en ce qui concerne les événements futurs, et non de faits passés, et ils pourraient changer.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas une garantie des résultats futurs et comportent des risques et des incertitudes dont la portée est difficile à prévoir. Les résultats et la valeur pour l'actionnaire futurs pourraient différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans ces énoncés prospectifs. Notre capacité d'atteindre nos objectifs et nos cibles de réduction des émissions nettes de GES est fondée sur un certain nombre d'hypothèses et dépend d'un certain nombre de facteurs échappant à notre contrôle, notamment la disponibilité de données exhaustives, comparables et de grande qualité sur les émissions de GES, la nécessité d'une participation active et continue des parties prenantes (y compris les entreprises, les institutions financières et les organisations gouvernementales et non gouvernementales), la mise en œuvre et le respect d'engagements en matière de changements climatiques et de cibles de zéro émission nette par les gouvernements et les sociétés, la conception et le déploiement de nouvelles technologies et de solutions propres à certains secteurs, notamment dans les secteurs au sein desquels les émissions sont difficiles à réduire, la coopération internationale et l'élaboration de réglementations internationales. La transition énergétique ne sera pas linéaire et le rythme de la décarbonisation variera d'un secteur à l'autre et d'un pays à l'autre. Nous avons l'intention d'examiner et éventuellement de réviser nos objectifs et cibles en matière de réduction des émissions, le cas échéant, à mesure que la qualité des données et les méthodes s'améliorent et que les pratiques exemplaires, la réglementation et les sciences du climat continuent d'évoluer. D'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats et la valeur réels pour les actionnaires pourraient différer sensiblement de ceux qui sont présentés dans les énoncés prospectifs comprennent les facteurs traités aux rubriques D, « Rentabilité – 5 – Impôt sur le résultat », G, « Solidité financière » et K, « Gestion du risque » du présent document et à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle de 2023 de la FSL inc., et des facteurs décrits dans d'autres documents déposés par la FSL inc. auprès des autorités canadiennes et américaines de réglementation des valeurs mobilières, que l'on peut consulter au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et au [www.sec.gov](http://www.sec.gov), respectivement.

## Objectifs financiers à moyen terme

Les objectifs financiers à moyen terme de la Compagnie décrits à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS. Notre capacité d'atteindre ces objectifs financiers est tributaire de notre succès à mener à bien les initiatives de croissance et les objectifs commerciaux, ainsi que de certaines hypothèses clés, notamment : i) aucune variation importante des taux d'intérêt; ii) un rendement annuel moyen total d'environ 8 % pour les placements immobiliers et les placements en titres de capitaux propres; iii) des résultats enregistrés au chapitre du crédit conformes aux attentes; iv) aucune modification importante aux exigences réglementaires en matière de capital; v) aucune modification importante à notre taux d'imposition effectif; vi) aucune augmentation importante du nombre d'actions en circulation; et vii) d'autres principales hypothèses incluant : aucune modification significative de notre programme de couverture, des coûts de couverture conformes à nos attentes; aucune modification significative de nos hypothèses et aucune modification significative des normes comptables. Notre rendement des capitaux propres sous-jacent est tributaire des niveaux de capital et des options en matière d'affectation des capitaux excédentaires. Nos objectifs financiers à moyen terme ne reflètent pas l'incidence indirecte des fluctuations des marchés des actions et des taux d'intérêt, notamment les incidences potentielles sur le goodwill ou la dépréciation actuelle applicable aux actifs d'impôt différé, ainsi que d'autres éléments qui pourraient être de nature non opérationnelle.

Notre ratio de distribution cible de 40 % à 50 % du bénéfice net sous-jacent repose sur le fait que la conjoncture économique et nos résultats nous permettront de maintenir notre ratio de distribution dans cette fourchette cible tout en maintenant une situation sur le plan du capital solide. Le montant des dividendes que la FSL inc. déclare et paie exige l'approbation du conseil d'administration de la FSL inc.; il dépend également de notre conformité aux exigences en matière de capital de la Loi sur les sociétés d'assurances du Canada. Pour obtenir plus de renseignements relatifs aux dividendes, se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires », du présent rapport de gestion.

Bien que la Compagnie estime que ces objectifs sont raisonnables, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos objectifs financiers à moyen terme dans l'éventualité où les hypothèses sur lesquelles ces objectifs sont fondés seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme présentés à la rubrique B, « Aperçu – 2 – Objectifs financiers », du présent rapport de gestion. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices.

## Facteurs de risque

Les facteurs de risque importants qui pourraient faire en sorte que nos hypothèses et estimations ainsi que nos attentes et prévisions soient inexactes et que les résultats ou événements réels diffèrent de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont indiqués ci-après. La concrétisation de nos énoncés prospectifs dépend essentiellement de notre rendement, lequel est assujéti à son tour à bon nombre de risques. Les facteurs susceptibles d'entraîner un écart significatif entre les résultats réels et les résultats escomptés comprennent notamment : **les risques de marché** – les risques liés au rendement des marchés des actions; à la fluctuation ou à la volatilité des taux d'intérêt, des écarts de crédit et des écarts de swap; aux placements immobiliers; aux fluctuations des taux de change et à l'inflation; **les risques d'assurance** – les risques liés aux résultats enregistrés au chapitre de la mortalité, aux résultats enregistrés au chapitre de la morbidité et à la longévité; au comportement des titulaires de contrat; à la conception des produits et à la fixation des prix; à l'incidence de dépenses futures plus élevées que prévu; et à la disponibilité, au coût et à l'efficacité de la réassurance; **les risques de crédit** – les risques liés aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties, à d'autres institutions financières et à d'autres entités; **les risques d'entreprise et risques stratégiques** – les risques liés aux conjonctures économique et géopolitique mondiales; à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies d'entreprise; aux changements se produisant dans les canaux de distribution ou le comportement des Clients, y compris les risques liés aux pratiques commerciales des intermédiaires et des agents; à l'incidence de la concurrence; au rendement de nos placements et des portefeuilles de placements qui sont gérés pour les Clients, tels que les fonds distincts et les fonds communs de placement; aux changements dans les tendances en matière de placement et dans les préférences des Clients en faveur de produits différents des produits ou des stratégies de placement que nous offrons; à l'évolution des environnements juridique et réglementaire, y compris les exigences en matière de capital et les lois fiscales; à l'environnement, ainsi qu'aux lois et aux règlements en matière environnementale; **les risques opérationnels** – les risques liés aux atteintes à la sécurité informatique et à la protection des renseignements personnels et aux défaillances à ces égards, y compris les cyberattaques; à notre capacité d'attirer et de fidéliser des employés; à l'observation des exigences réglementaires et prévues par la loi et aux pratiques commerciales, y compris l'incidence des demandes de renseignements et des enquêtes liées à la réglementation; à la réalisation des fusions, des acquisitions, des investissements stratégiques et des cessions, et aux activités d'intégration qui s'y rattachent; à notre infrastructure de technologies de l'information; aux défaillances des systèmes informatiques et des technologies fonctionnant sur Internet; à la dépendance à l'égard de relations avec des tiers, y compris les contrats d'impartition; à la poursuite des affaires; aux erreurs de modélisation; à la gestion de l'information; **les risques de liquidité** – la possibilité que nous soyons dans l'incapacité de financer la totalité de nos engagements en matière de flux de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance; et **les autres risques** – les changements de normes comptables dans les territoires où nous exerçons nos activités; les risques liés à nos activités internationales, y compris nos coentreprises; aux conditions de marché ayant une incidence sur notre situation sur le plan du capital ou sur notre capacité à mobiliser des capitaux; à la révision à la baisse des notations de solvabilité financière ou de crédit; et aux questions d'ordre fiscal, y compris les estimations faites et le jugement exercé dans le calcul des impôts.

La Compagnie ne s'engage nullement à mettre à jour ni à réviser ses énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements ou de circonstances postérieurs à la date du présent document ou de la survenance d'événements imprévus, à moins que la loi ne l'exige.

# ÉTATS FINANCIERS

## CONSOLIDÉS

## ET NOTES ANNEXES

<b>RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE</b>	<b>142</b>
<b>RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ</b>	<b>143</b>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	<b>144</b>
<b>RAPPORTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT</b>	<b>148</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>152</b>
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET	152
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL	153
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	155
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	156
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE	157
<b>NOTES ANNEXES</b>	<b>158</b>
Méthodes comptables significatives	Note 1 158
Changements de méthodes comptables	Note 2 174
Acquisitions et autres événements	Note 3 183
Information sectorielle	Note 4 185
Total des placements et produits nets tirés des placements connexes	Note 5 188
Gestion du risque lié aux instruments financiers	Note 6 206
Gestion du risque d'assurance	Note 7 227
Autres actifs	Note 8 231
Goodwill et immobilisations incorporelles	Note 9 232
Contrats d'assurance	Note 10 234
Autres passifs	Note 11 254
Débentures de premier rang et instruments de capital novateurs	Note 12 255
Titres de créance subordonnés	Note 13 257
Capital social	Note 14 258
Intérêts détenus dans d'autres entités	Note 15 259
Produits tirés des honoraires	Note 16 261
Charges d'exploitation et commissions	Note 17 262
Paiements fondés sur des actions	Note 18 262
Impôt sur le résultat	Note 19 265
Gestion du capital	Note 20 268
Fonds distincts	Note 21 269
Engagements, garanties et éventualités	Note 22 272
Transactions entre parties liées	Note 23 274
Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Note 24 275
Bénéfice (perte) par action	Note 25 279
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Note 26 280

## Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière

La direction est chargée de préparer les états financiers consolidés. Elle doit notamment à cette fin choisir les méthodes comptables appropriées ainsi qu'effectuer des estimations et émettre des jugements qui cadrent avec les Normes internationales d'information financière. L'information financière présentée dans les autres parties du rapport annuel à l'intention des actionnaires est conforme à celle que contiennent les présents états financiers consolidés.

Le conseil d'administration (le « conseil ») supervise les responsabilités de la direction en ce qui concerne la présentation de l'information financière. Un comité d'audit formé d'administrateurs ne faisant pas partie de la direction est nommé par le conseil pour examiner les états financiers consolidés et faire un rapport à ce sujet au conseil avant que celui-ci ne les approuve en vue de leur présentation aux actionnaires. Parmi les autres responsabilités clés du comité d'audit se trouvent l'examen des procédures de contrôle interne en place et des mises à jour prévues de ces procédures ainsi que la responsabilité de conseiller les membres du conseil sur des questions d'audit et de présentation de l'information financière.

La direction est également responsable du maintien de systèmes de contrôle interne qui fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que toutes les opérations financières font l'objet des autorisations appropriées, que les actifs sont protégés et que la Financière Sun Life inc. et ses filiales, désignées collectivement sous le terme « Compagnie », se conforment aux lois et aux règlements. Ces systèmes prévoient la communication des principes directeurs et des règles de conduite professionnelle de la Compagnie à tous les membres de l'organisation. Les contrôles internes sont examinés et évalués par les auditeurs internes de la Compagnie.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, en fonction du cadre et des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission. En se fondant sur cette évaluation, la direction a déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie était efficace au 31 décembre 2023.

Le comité d'audit effectue en outre les examens et les recherches qu'il estime nécessaires auprès des membres de la direction et des auditeurs internes et externes en vue d'établir que la Compagnie utilise des systèmes de contrôle interne appropriés, qu'elle se conforme aux lois et aux règlements et qu'elle applique les règles de conduite professionnelle qu'elle a adoptées. Les auditeurs internes et externes et l'actuaire désigné de la Compagnie ont accès sans restriction au comité d'audit, tant en la présence qu'en l'absence de membres de la direction.

Le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada effectue périodiquement des examens de la Compagnie pour s'assurer qu'elle se conforme aux dispositions de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et que les intérêts des titulaires de contrat, des épargnants et du public sont protégés. Les établissements étrangers de même que les filiales étrangères de la Compagnie font l'objet d'examens par les organismes de réglementation des territoires visés.

L'actuaire désigné de la Compagnie, qui fait partie de la direction, est nommé par le conseil pour remplir les diverses fonctions d'actuariat prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et il procède à l'évaluation des provisions techniques de la Compagnie. Le rôle de l'actuaire désigné est décrit de manière plus détaillée à la note 10. Le rapport de l'actuaire désigné accompagne les présents états financiers consolidés.

Les auditeurs externes de la Compagnie, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, ont réalisé l'audit de l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Compagnie pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022. Ils ont exprimé des opinions sans réserve dans leurs rapports au conseil d'administration et aux actionnaires qui accompagnent les présents états financiers consolidés. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. rencontre séparément la direction et le comité d'audit pour discuter des conclusions de son audit.



Kevin D. Strain, CPA, CA  
Président et chef de la direction



Manjit Singh, CPA, CA  
Vice-président général et premier directeur financier

Toronto (Ontario) Canada  
Le 7 février 2024

# Rapport de l'actuaire désigné

---

## AUX ACTIONNAIRES ET AUX ADMINISTRATEURS DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC.

J'ai évalué les passifs relatifs aux contrats et les montants à recouvrer au titre de la réassurance de la Financière Sun Life inc. et ses filiales en vue de l'établissement de ses états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 et leur variation dans les états consolidés du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à une sélection d'hypothèses et de méthodes appropriées.

À mon avis, le montant des passifs relatifs aux contrats, déduction faite des montants à recouvrer au titre de la réassurance, constitue une réserve suffisante pour couvrir toutes les obligations de la Compagnie relatives aux contrats, et les états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'évaluation.



Kevin Morrissey  
Fellow, Institut canadien des actuaires

Toronto (Ontario) Canada  
Le 7 février 2024



# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Financière Sun Life inc. (la « Compagnie »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et les états consolidés du résultat net, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2022 et au 1<sup>er</sup> janvier 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (« NAGR ») du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Compagnie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

### Passifs relatifs aux contrats d'assurance – se reporter aux notes 1 et 10 des états financiers

#### Description de la question clé de l'audit

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie représentent une part importante du total de son passif. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont déterminés conformément à IFRS 17. L'évaluation des groupes de contrats d'assurance, qui correspond au total des flux de trésorerie d'exécution, majoré d'un ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels (la « MSC »), nécessite le recours à des modèles d'évaluation et à des hypothèses complexes. La MSC n'est pertinente que pour les groupes de contrats d'assurance évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la méthode fondée sur les honoraires variables.

Bien que le choix des hypothèses implique une bonne part de jugement de la direction et comporte une incertitude inhérente, les hypothèses présentant la plus grande incertitude relative aux estimations sont celles qui concernent la mortalité, les comportements des titulaires de contrat et les taux d'actualisation. Ces hypothèses ont exigé une attention importante de la part de l'auditeur dans les circonstances où i) les données historiques de la Compagnie et du secteur étaient limitées, ii) l'expérience passée pouvait ne pas être nécessairement un bon indicateur de l'avenir et iii) la détermination des taux d'actualisation exige des calculs complexes et l'évaluation de données d'entrée non observables sur le marché. L'audit de certains modèles d'évaluation et de certaines hypothèses importantes (relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat et aux taux d'actualisation) a nécessité un degré important de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation d'actuaire et de spécialistes en juste valeur.

#### Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées à certains modèles d'évaluation et à certaines hypothèses importantes ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard des modèles actuariels et de la détermination des hypothèses relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat ainsi qu'aux taux d'actualisation utilisés pour calculer les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les contrôles à l'égard des accès et de la gestion des modifications de ces modèles actuariels.
- Avec l'aide des actuaires et des spécialistes en juste valeur, nous avons testé le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'évaluation de la façon suivante :
  - nous avons calculé une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance d'un échantillon de contrats d'assurance et avons comparé le résultat à l'estimation de la Compagnie;
  - nous avons testé l'exactitude de certains modèles d'évaluation pour vérifier la présence de changements dans les principales hypothèses.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de contrat de la façon suivante :
  - nous avons déterminé si les hypothèses de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
  - nous avons testé les études des résultats techniques et les autres données d'entrée utilisées pour établir les hypothèses;
  - nous avons analysé l'interprétation et le jugement de la direction à l'égard des résultats des études des résultats techniques et des nouvelles tendances des réclamations, avons évalué les principales hypothèses nouvelles et révisées, avons évalué les autres hypothèses raisonnablement possibles et avons pris en considération les données sectorielles et les autres sources de données externes, le cas échéant.
- Avec l'aide des actuaires et des spécialistes en juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation utilisés :
  - en déterminant si les hypothèses et les méthodes de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
  - en testant les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation, puis en établissant une fourchette d'estimations indépendantes et en les comparant aux taux d'actualisation sélectionnés par la direction.

## Évaluation des immeubles de placement – se reporter aux notes 1 et 5 des états financiers

### Description de la question clé de l'audit

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles, et elle est fondée sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux de rendement courants du marché, compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'actualisation, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché.

Les hypothèses comportant la plus grande incertitude portent sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation final et les taux de location futurs. La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer les données d'entrée des actifs a nécessité un degré important de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation de spécialistes en évaluation.

### Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées aux modèles d'évaluation et aux hypothèses portant sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard du processus d'établissement de la juste valeur des immeubles de placement. Ces contrôles comprennent une évaluation et une approbation par la haute direction des taux d'actualisation, des taux de capitalisation final et des taux de location futurs servant à calculer l'évaluation des immeubles de placement ainsi qu'à établir des conclusions à partir de l'évaluation d'immeubles comparables.
- Avec l'aide de spécialistes en évaluation, nous avons évalué, à partir d'un échantillon, le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction à l'égard des taux d'actualisation, des taux de capitalisation final et des taux de location futurs, ainsi que les conclusions tirées des évaluations, en les comparant aux taux d'actualisation, aux taux de capitalisation final et aux taux de location futurs établis en fonction d'études de marché et de transactions visant des immeubles comparables.

## Adoption de normes comptables nouvelles et modifiées – IFRS 17, Contrats d'assurance – se reporter à la note 2 des états financiers

### Description de la question clé de l'audit

La Compagnie a adopté IFRS 17 le 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'adoption d'IFRS 17 a été effectuée de façon rétrospective, ce qui a eu une incidence sur les soldes d'ouverture des capitaux propres de la Compagnie au 1<sup>er</sup> janvier 2022. IFRS 17 est une norme comptable complexe dont la mise en œuvre laisse beaucoup de place au jugement et à l'interprétation, et qui a une incidence sur la façon dont la Compagnie évalue, comptabilise, et présente les contrats d'assurance, ainsi que sur les informations qu'elle doit fournir à leur sujet. En adoptant la nouvelle norme, la Compagnie a dû porter des jugements importants pour élaborer et mettre en œuvre ses méthodes comptables, y compris les méthodes propres à la transition. Plus particulièrement, la Compagnie a choisi d'utiliser l'approche fondée sur la juste valeur aux groupes de contrats d'assurance pour lesquels l'application rétrospective intégrale est impraticable. Selon l'approche fondée sur la juste valeur, la MSC à la date de transition correspond à la juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance, moins les flux de trésorerie d'exécution évalués à cette date.

La détermination de la juste valeur des groupes de contrats d'assurance repose sur de nombreuses composantes qui exigent de la direction qu'elle exerce un jugement important pour établir les estimations et les hypothèses portant sur 1) le caractère approprié de la méthode et des calculs de la juste valeur, 2) le caractère approprié des ajustements de la juste valeur des flux de trésorerie d'exécution et 3) le caractère approprié des taux d'actualisation. L'audit de l'élaboration et de la mise en œuvre des méthodes comptables en vertu d'IFRS 17, ainsi que des jugements, estimations et hypothèses utilisés pour déterminer la juste valeur des groupes de contrats d'assurance, a requis un degré important de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation de spécialistes en juste valeur, en comptabilité et en actuariat.

### Traitement de la question clé de l'audit pendant l'audit

Avec l'aide de divers spécialistes, nous avons inclus, entre autres, les éléments suivants dans nos procédures d'audit liées à l'élaboration et à la mise en œuvre des méthodes comptables appliquées en vertu d'IFRS 17 ainsi qu'aux jugements, hypothèses et estimations utilisés pour déterminer la juste valeur des groupes de contrats d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard de la mise en œuvre des méthodes comptables en vertu d'IFRS 17 ainsi que des estimations et hypothèses importantes utilisées pour déterminer la juste valeur des groupes de contrats d'assurance.
- Nous avons évalué le caractère approprié des méthodes comptables de la direction et avons vérifié si elles avaient été mises en œuvre de manière appropriée.
- Nous avons évalué la méthode choisie, soit l'approche fondée sur la juste valeur, et les ajustements connexes de la juste valeur et avons comparé la méthode aux exigences d'IFRS 17 et d'IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (« IFRS 13 ») :
  - en évaluant les méthodes, les ajustements de la juste valeur, ainsi que leur applicabilité en vertu d'IFRS 17 et d'IFRS 13;
  - en examinant les hypothèses et les flux de trésorerie projetés historiques audités pour s'assurer qu'ils ont été intégrés aux modèles d'évaluation transitoire, le cas échéant;
  - en évaluant les principales hypothèses, nouvelles et révisées, en vertu d'IFRS 17;
  - en testant le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'estimation en calculant une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance d'un échantillon de contrats d'assurance et en comparant le résultat à l'estimation de la Compagnie.
- Nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation utilisés pour déterminer la juste valeur de la façon suivante :
  - nous avons déterminé si les hypothèses et les méthodes de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17 et d'IFRS 13;
  - nous avons testé les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation, puis nous avons établi une fourchette d'estimations indépendantes et les avons comparées aux taux d'actualisation sélectionnés par la direction.

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport de gestion, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Compagnie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Compagnie.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Compagnie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Compagnie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Compagnie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Compagnie pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Chantal Leclerc.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Toronto (Ontario)  
Le 7 février 2024

# Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

## Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de la Financière Sun Life inc. et de ses filiales (la « Compagnie »), aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que des états consolidés du résultat net, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2023, et des notes annexes (appelés collectivement, les « états financiers »). À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Compagnie aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans close le 31 décembre 2023, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, et notre rapport daté du 7 février 2024 comporte une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.

## Adoption de nouvelles normes comptables

Comme il est expliqué à la note 2.A des états financiers, la Compagnie a changé sa méthode de comptabilisation des contrats d'assurance et des instruments financiers en 2023 par suite de l'adoption d'IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »), et d'IFRS 9, *Instruments financiers*.

## Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Compagnie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Compagnie, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits selon les normes publiées par le PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures pour évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et pour répondre à ces risques. Ces procédures incluent le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Notre audit comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

## Éléments critiques de l'audit

Les éléments critiques de l'audit indiqués ci-dessous sont des questions qui ont été soulevées lors de l'audit des états financiers de la période considérée, qui ont été communiquées ou qui devaient être communiquées au comité d'audit, et qui 1) sont liées à des comptes ou à des informations significatifs au regard des états financiers et 2) ont nécessité l'exercice d'un jugement particulièrement complexe ou subjectif de notre part. La communication des éléments critiques de l'audit ne change rien à notre opinion sur les états financiers pris dans leur ensemble. De plus, en communiquant les éléments critiques de l'audit ci-dessous, nous n'exprimons pas d'opinion qui se rapporte spécifiquement aux éléments critiques de l'audit ou aux comptes ou informations à fournir auxquels ces éléments sont liés.

## Passifs relatifs aux contrats d'assurance – se reporter aux notes 1 et 10 des états financiers

### Description de l'élément critique de l'audit

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie représentent une part importante du total de son passif. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance sont déterminés conformément à IFRS 17. L'évaluation des groupes de contrats d'assurance, qui correspond au total des flux de trésorerie d'exécution, majoré d'un ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels (la « MSC »), nécessite le recours à des modèles d'évaluation et à des hypothèses complexes. La MSC n'est pertinente que pour les groupes de contrats d'assurance évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la méthode fondée sur les honoraires variables.

Bien que le choix des hypothèses implique une bonne part de jugement de la direction et comporte une incertitude inhérente, les hypothèses présentant la plus grande incertitude relative aux estimations sont celles qui concernent la mortalité, les comportements des titulaires de contrat et les taux d'actualisation. Ces hypothèses ont exigé une attention importante de la part de l'auditeur dans les circonstances où i) les données historiques de la Compagnie et du secteur étaient limitées, ii) l'expérience passée pouvait ne pas être nécessairement un bon indicateur de l'avenir, et iii) la détermination des taux d'actualisation exige des calculs complexes et l'évaluation de données d'entrée non observables sur le marché. L'audit de certains modèles d'évaluation et de certaines hypothèses importantes (relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat et aux taux d'actualisation) a nécessité un degré important de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation d'actuaire et de spécialistes en juste valeur.

### Traitement de l'élément critique de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées à certains modèles d'évaluation et à certaines hypothèses importantes ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard des modèles actuariels et de la détermination des hypothèses relatives à la mortalité, au comportement des titulaires de contrat ainsi qu'aux taux d'actualisation utilisés pour calculer les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les contrôles à l'égard des accès et de la gestion des modifications de ces modèles actuariels.
- Avec l'aide des actuaires et des spécialistes en juste valeur, nous avons testé le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'évaluation de la façon suivante :

- nous avons calculé une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance d'un échantillon de contrats d'assurance et avons comparé le résultat à l'estimation de la Compagnie;
- nous avons testé l'exactitude de certains modèles d'évaluation pour vérifier la présence de changements dans les principales hypothèses.
- Avec l'aide des actuaires, nous avons testé le caractère raisonnable des principales hypothèses relatives à la mortalité et au comportement des titulaires de contrat de la façon suivante :
  - nous avons déterminé si les hypothèses de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
  - nous avons testé les études des résultats techniques et les autres données d'entrée utilisées pour établir les hypothèses;
  - nous avons analysé l'interprétation et le jugement de la direction à l'égard des études des résultats techniques et des nouvelles tendances des demandes de règlement, avons évalué les principales hypothèses nouvelles et révisées, avons évalué les autres hypothèses raisonnablement possibles et avons pris en considération les données sectorielles et les autres sources de données externes, le cas échéant.
- Avec l'aide des actuaires et des spécialistes en juste valeur, nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation utilisés :
  - en déterminant si les hypothèses et les méthodes de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17;
  - en testant les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation, puis en établissant une fourchette d'estimations indépendantes et en les comparant aux taux d'actualisation sélectionnés par la direction.

## Évaluation des immeubles de placement – se reporter aux notes 1 et 5 des états financiers

### Description de l'élément critique de l'audit

Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles, et elle est fondée sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux de rendement courants du marché, compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'actualisation, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché.

Les hypothèses comportant la plus grande incertitude portent sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs. La mise en œuvre de procédures d'audit en vue d'évaluer les données d'entrée des actifs a nécessité un degré important de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation de spécialistes en évaluation.

### Traitement de l'élément critique de l'audit pendant l'audit

Nos procédures d'audit liées aux modèles d'évaluation et aux hypothèses portant sur les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les taux de location futurs ont notamment inclus les aspects suivants :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard du processus d'établissement de la juste valeur des immeubles de placement. Ces contrôles comprennent une évaluation et une approbation par la haute direction des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs servant à calculer l'évaluation des immeubles de placement ainsi qu'à établir des conclusions à partir de l'évaluation d'immeubles comparables.
- Avec l'aide de spécialistes en évaluation, nous avons évalué, à partir d'un échantillon, le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction à l'égard des taux d'actualisation, des taux de capitalisation finaux et des taux de location futurs, ainsi que les conclusions tirées des évaluations, en les comparant aux taux d'actualisation, aux taux de capitalisation final et aux taux de location futurs établis en fonction d'études de marché et de transactions visant des immeubles comparables.

## Adoption de normes comptables nouvelles et modifiées – IFRS 17, Contrats d'assurance – se reporter à la note 2 des états financiers

### Description de l'élément critique de l'audit

La Compagnie a adopté IFRS 17 le 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'adoption d'IFRS 17 a été effectuée de façon rétrospective, ce qui a eu une incidence sur les soldes d'ouverture des capitaux propres de la Compagnie au 1<sup>er</sup> janvier 2022. IFRS 17 est une norme comptable complexe dont la mise en œuvre laisse beaucoup de place au jugement et à l'interprétation, et qui a une incidence sur la façon dont la Compagnie évalue, comptabilise et présente les contrats d'assurance, ainsi que sur les informations qu'elle doit fournir à leur sujet. En adoptant la nouvelle norme, la Compagnie a dû porter des jugements importants pour élaborer et mettre en œuvre ses méthodes comptables, y compris les méthodes propres à la transition. Plus particulièrement, la Compagnie a choisi d'utiliser l'approche fondée sur la juste valeur aux groupes de contrats d'assurance pour lesquels l'application rétrospective intégrale est impraticable. Selon l'approche fondée sur la juste valeur, la MSC à la date de transition correspond à la juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance, moins les flux de trésorerie d'exécution évalués à cette date.

La détermination de la juste valeur des groupes de contrats d'assurance repose sur de nombreuses composantes qui exigent de la direction qu'elle exerce un jugement important pour établir les estimations et les hypothèses portant sur 1) le caractère approprié de la méthode et des calculs de la juste valeur, 2) le caractère approprié des ajustements de la juste valeur des flux de trésorerie d'exécution et 3) le caractère approprié des taux d'actualisation. L'audit de l'élaboration et de la mise en œuvre des méthodes comptables en vertu d'IFRS 17, ainsi que des jugements, estimations et hypothèses utilisés pour déterminer la juste valeur des groupes de contrats d'assurance, a requis un degré important de jugement et un travail d'audit plus étendu, notamment la participation de spécialistes en juste valeur, en comptabilité et en actuariat.

### Traitement de l'élément critique de l'audit pendant l'audit

Avec l'aide de divers spécialistes, nous avons inclus, entre autres, les éléments suivants dans nos procédures d'audit liées à l'élaboration et à la mise en œuvre des méthodes comptables appliquées en vertu d'IFRS 17, ainsi qu'aux jugements, hypothèses et estimations utilisés pour déterminer la juste valeur des groupes de contrats d'assurance au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Nous avons évalué et testé l'efficacité des contrôles à l'égard de la mise en œuvre des méthodes comptables en vertu d'IFRS 17 ainsi que des estimations et hypothèses importantes utilisées pour déterminer la juste valeur des groupes de contrats d'assurance.
- Nous avons évalué le caractère approprié des méthodes comptables de la direction et avons vérifié si elles avaient été mises en œuvre de manière appropriée.

- Nous avons évalué la méthode choisie, soit l'approche fondée sur la juste valeur, et les ajustements connexes de la juste valeur et avons comparé la méthode aux exigences d'IFRS 17 et d'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (IFRS 13) :
  - en évaluant les méthodes, les ajustements de la juste valeur ainsi que leur applicabilité en vertu d'IFRS 17 et d'IFRS 13;
  - en examinant les hypothèses et les flux de trésorerie projetés historiques audités pour s'assurer qu'ils ont été intégrés aux modèles d'évaluation transitoires, le cas échéant;
  - en évaluant les principales hypothèses, nouvelles et révisées, en vertu d'IFRS 17;
  - en testant le caractère approprié de certains modèles d'évaluation utilisés dans le processus d'estimation en calculant une estimation indépendante du passif relatif aux contrats d'assurance d'un échantillon de contrats d'assurance et en comparant le résultat à l'estimation de la Compagnie.
- Nous avons évalué le caractère raisonnable des taux d'actualisation utilisés pour déterminer la juste valeur de la façon suivante :
  - nous avons déterminé si les hypothèses et les méthodes de la direction avaient été établies conformément aux exigences d'IFRS 17 et d'IFRS 13;
  - nous avons testé les données d'entrée et les informations sources sous-tendant la détermination des taux d'actualisation, puis nous avons établi une fourchette d'estimations indépendantes et les avons comparées aux taux d'actualisation sélectionnés par la direction.

(signé) Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Toronto, Canada  
Le 7 février 2024

Nous agissons à titre d'auditeur de la Compagnie depuis 1875.



# Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Financière Sun Life inc.

## Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Financière Sun Life inc. et de ses filiales (la « Compagnie ») au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). À notre avis, la Compagnie maintenait, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (PCAOB), les états financiers consolidés de la Compagnie au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 7 février 2024 comporte une opinion sans réserve sur ces états financiers ainsi qu'un paragraphe explicatif concernant l'adoption de nouvelles normes comptables par la Compagnie.

## Fondement de l'opinion

Il incombe à la direction de la Compagnie de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, évaluation qui est incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Compagnie, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Compagnie conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

## Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

(Signature de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. requise)

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Toronto, Canada  
Le 7 février 2024

# ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

	2023	2022
Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens, à l'exception des montants par action)		(données retraitées, se reporter à la note 2)
<b>Résultat des activités d'assurance</b>		
Produits des activités d'assurance (note 10)	21 356 \$	18 902 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 10)	(18 450)	(16 456)
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus (note 10)	(69)	(153)
<b>Résultat net des activités d'assurance</b>	<b>2 837</b>	<b>2 293</b>
<b>Résultat des activités de placement</b>		
Résultat des activités de placement excluant le résultat des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts :		
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) (note 5)	11 586	(20 580)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance émis (note 5)	(9 675)	22 595
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus (note 5)	59	(440)
Diminution (augmentation) des passifs relatifs aux contrats de placement	(331)	(152)
Résultat net des activités de placement excluant le résultat des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	1 639	1 423
Résultat des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts :		
Produits tirés des placements (pertes de placements) pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 21)	1 793	(2 353)
Produits financiers (charges financières) d'assurance (note 21)	(1 793)	2 353
Résultat net des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	—	—
<b>Résultat net des activités de placement</b>	<b>1 639</b>	<b>1 423</b>
<b>Produits tirés des honoraires (note 16)</b>	<b>7 832</b>	<b>7 447</b>
<b>Autres charges (produits)</b>		
Autres produits	(169)	—
Charges d'exploitation et commissions (note 17)	7 995	7 092
Charges d'intérêts	552	445
<b>Total des autres charges (produits)</b>	<b>8 378</b>	<b>7 537</b>
<b>Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat</b>	<b>3 930</b>	<b>3 626</b>
À déduire : charge (économie) d'impôt sur le résultat (note 19)	461	546
<b>Bénéfice net total (perte nette totale)</b>	<b>3 469</b>	<b>3 080</b>
À déduire : bénéfice net (perte nette) attribué au compte des contrats avec participation (note 20)	178	83
bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	126	56
<b>Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires</b>	<b>3 165</b>	<b>2 941</b>
À déduire : dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	79	70
<b>Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>3 086 \$</b>	<b>2 871 \$</b>
<b>Taux de change moyens des périodes de présentation de l'information financière : dollar américain</b>	<b>1,35</b>	<b>1,30</b>
<b>Bénéfice (perte) par action (note 25)</b>		
De base	5,27 \$	4,90 \$
Dilué	5,26 \$	4,89 \$
<b>Dividendes par action ordinaire</b>	<b>3,000 \$</b>	<b>2,760 \$</b>

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

	2023	2022
Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)		
		(données retraitées, se reporter à la note 2)
<b>Bénéfice net total (perte nette totale)</b>	<b>3 469 \$</b>	<b>3 080 \$</b>
<b>Autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt :</b>		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Variation des profits (pertes) de change latents :		
Profits (pertes) latents	(290)	677
Reclassements en résultat net	(49)	—
Variation des profits (pertes) latents sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Profits (pertes) latents	482	(1 231)
Reclassements en résultat net et charge pour pertes de crédit comptabilisée en résultat	3	(20)
Superposition de classement (note 2)	—	(232)
Variation des profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) latents	(11)	42
Reclassements en résultat net	28	(53)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées :		
Profits (pertes) latents	(44)	(60)
<b>Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>119</b>	<b>(877)</b>
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(105)	171
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	7	(3)
Réévaluation des immobilisations corporelles	—	(2)
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>	<b>(98)</b>	<b>166</b>
<b>Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)</b>	<b>21</b>	<b>(711)</b>
<b>Total du bénéfice global (de la perte globale)</b>	<b>3 490</b>	<b>2 369</b>
À déduire : bénéfice global (perte globale) attribué au compte des contrats avec participation (note 20)	187	78
bénéfice global (perte globale) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 20)	123	60
<b>Bénéfice global (perte globale) attribuable aux actionnaires</b>	<b>3 180 \$</b>	<b>2 231 \$</b>

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## IMPÔT SUR LE RÉSULTAT INCLUS DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

2023 2022

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

(données retraitées,  
se reporter à la note 2)

### Économie (charge) d'impôt sur le résultat :

Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :		
Profits (pertes) de change latents	(5) \$	7 \$
Variation des profits (pertes) latents sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :		
Profits (pertes) latents	(120)	311
Reclassements en résultat net et charge pour pertes de crédit comptabilisée en résultat	(7)	2
Superposition de classement (note 2)	—	57
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	(1)	6
Reclassements en résultat net liés aux couvertures de flux de trésorerie	(6)	—
Total des éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat	(139)	383
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :		
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	38	(75)
Réévaluation des immobilisations corporelles	—	(2)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	38	(77)
<b>Total de l'économie (de la charge) d'impôt sur le résultat incluse dans les autres éléments de bénéfice global (de perte globale)</b>	<b>(101) \$</b>	<b>306 \$</b>

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022
(en millions de dollars canadiens)		(données retraitées, se reporter à la note 2)	(données retraitées, se reporter à la note 2)
<b>Actif</b>			
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme (note 5)	13 173 \$	11 219 \$	12 278 \$
Titres de créance (notes 5 et 6)	75 493	75 902	88 727
Titres de capitaux propres (notes 5 et 6)	7 138	7 148	9 113
Prêts hypothécaires et autres prêts (notes 5 et 6)	54 600	51 253	55 727
Actifs dérivés (notes 5 et 6)	2 183	2 095	1 583
Autres placements financiers (note 5)	10 361	9 418	7 071
<b>Actifs financiers</b>	<b>162 948</b>	<b>157 035</b>	<b>174 499</b>
Immeubles de placement (note 5)	9 723	10 102	9 109
Autres placements non financiers (note 5)	1 657	1 652	1 660
<b>Placements</b>	<b>174 328</b>	<b>168 789</b>	<b>185 268</b>
Autres actifs (note 8)	6 462	6 442	4 279
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus (note 10)	5 794	6 115	6 612
Actifs relatifs aux contrats d'assurance (note 10)	184	75	162
Actifs d'impôt différé (note 19)	3 878	3 466	2 940
Immobilisations incorporelles (note 9)	5 174	4 724	3 370
Goodwill (note 9)	8 969	8 705	6 517
<b>Total de l'actif du fonds général</b>	<b>204 789</b>	<b>198 316</b>	<b>209 148</b>
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 21)	128 452	125 292	139 996
<b>Total de l'actif</b>	<b>333 241 \$</b>	<b>323 608 \$</b>	<b>349 144 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>			
<b>Passif</b>			
Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 10)	135 669 \$	131 294 \$	149 412 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus (note 10)	1 623	1 603	1 994
Passifs relatifs aux contrats de placement (note 5)	11 672	10 728	9 914
Passifs dérivés (notes 5 et 6)	1 311	2 351	1 392
Passifs d'impôt différé (note 19)	281	468	234
Autres passifs (note 11)	23 655	22 109	17 371
Débitures de premier rang (note 12)	200	200	200
Titres de créance subordonnés (note 13)	6 178	6 676	6 425
<b>Total du passif du fonds général</b>	<b>180 589</b>	<b>175 429</b>	<b>186 942</b>
Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 21)	19 041	23 139	26 079
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts (note 21)	109 411	102 153	113 917
<b>Total du passif</b>	<b>309 041 \$</b>	<b>300 721 \$</b>	<b>326 938 \$</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social émis et surplus d'apport	10 660 \$	10 640 \$	10 615 \$
Bénéfices non distribués attribuables aux actionnaires et cumul des autres éléments de bénéfice global	12 922	11 889	11 342
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>	<b>23 582</b>	<b>22 529</b>	<b>21 957</b>
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	457	268	190
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	161	90	59
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>24 200 \$</b>	<b>22 887 \$</b>	<b>22 206 \$</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>333 241 \$</b>	<b>323 608 \$</b>	<b>349 144 \$</b>
<b>Taux de change à la clôture des périodes de présentation de l'information financière :</b> dollar américain	<b>1,32</b>	<b>1,35</b>	<b>1,26</b>

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom du conseil d'administration le 7 février 2024.



**Kevin Strain**  
Chef de la direction



**Barbara G. Stymiest**  
Administratrice

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

2023

2022

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

(données retraitées,  
se reporter à la note 2)

## Actionnaires :

<b>Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres (note 14)</b>		
Solde, au début et à la fin	2 239 \$	2 239 \$
<b>Actions ordinaires (note 14)</b>		
Solde, au début	8 311	8 305
Options sur actions exercées	56	6
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(40)	—
Solde, à la fin	8 327	8 311
<b>Surplus d'apport</b>		
Solde, au début	90	71
Paievements fondés sur des actions	11	19
Options sur actions exercées	(7)	—
Solde, à la fin	94	90
<b>Bénéfices non distribués</b>		
Solde, au début	11 729	14 713
Ajustement transitoire – IFRS 17 (note 2)		(7 114)
Ajustement transitoire – IFRS 9 (note 2)	(553)	
Ajustement transitoire – superposition de classement (note 2)		2 873
Solde, au début, compte tenu des changements de méthodes comptables	11 176	10 472
Bénéfice net (perte nette)	3 165	2 941
Dividendes sur actions ordinaires	(1 762)	(1 614)
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur autres instruments de capitaux propres	(79)	(70)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 14)	(146)	—
Transfert du cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(37)	—
Variations attribuables aux acquisitions (note 3)	(160)	—
Solde, à la fin	12 157	11 729
<b>Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt (note 26)</b>		
Solde, au début	160	986
Ajustement transitoire – IFRS 9 (note 2)	553	
Ajustement transitoire – superposition de classement (note 2)		(116)
Solde, au début, compte tenu des changements de méthodes comptables	713	870
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice	15	(710)
Transfert aux bénéfices non distribués	37	—
Solde, à la fin	765	160
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, à la fin</b>	<b>23 582 \$</b>	<b>22 529 \$</b>
<b>Capitaux propres du compte des contrats avec participation :</b>		
Solde, au début	268 \$	1 700 \$
Ajustement transitoire – IFRS 17 (note 2)		(1 907)
Ajustement transitoire – IFRS 9 (note 2)	2	
Ajustement transitoire – superposition de classement (note 2)		397
Solde, au début, compte tenu des changements de méthodes comptables	270	190
Bénéfice net (perte nette)	178	83
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice (note 26)	9	(5)
<b>Total des capitaux propres du compte des contrats avec participation, à la fin</b>	<b>457 \$</b>	<b>268 \$</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle :</b>		
Solde, au début	90 \$	59 \$
Bénéfice net (perte nette)	126	56
Apport additionnel	—	2
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) pour l'exercice (note 26)	(3)	4
Distribution liée aux participations ne donnant pas le contrôle	(52)	(31)
<b>Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, à la fin</b>	<b>161 \$</b>	<b>90 \$</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>24 200 \$</b>	<b>22 887 \$</b>

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

2023 2022

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars canadiens)

(données retraitées,  
se reporter à la note 2)

	2023	2022
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	3 930 \$	3 626 \$
Ajustements :		
Charges d'intérêts liées aux activités de financement	408	279
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	331	152
Variations des passifs et des actifs relatifs aux contrats d'assurance	6 769	(25 041)
Variations des actifs et des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	10	593
(Profits) pertes réalisés et latents et variations des taux de change touchant les placements	(4 657)	26 582
Cessions, échéances et remboursements de placements	43 457	53 535
Achats de placements	(48 579)	(57 153)
Impôt sur le résultat reçu (payé)	(1 240)	(795)
Titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	(39)	151
Autres activités d'exploitation	5 222	2 382
<b>Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>5 612</b>	<b>4 311</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
(Achat net) vente nette d'immobilisations corporelles	(172)	71
Investissements dans/transactions avec des coentreprises et des entreprises associées (note 15)	(75)	(69)
Dividendes et autres produits liés à des coentreprises et à des entreprises associées (note 15)	32	27
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis (note 3) <sup>1)</sup>	(439)	(2 633)
Cessions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés (note 3) <sup>2)</sup>	297	—
Autres activités d'investissement	(202)	(259)
<b>Entrées (sorties) nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>(559)</b>	<b>(2 863)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Augmentation des emprunts (remboursement d'emprunts) (note 11)	(72)	(34)
Émission de titres de créance subordonnés, déduction faite des frais d'émission (note 13)	497	646
Augmentation des emprunts (remboursement d'emprunts) sur la facilité de crédit	141	1 786
Remboursement de débentures de premier rang et de titres de créance subordonnés (notes 12 et 13)	(1 000)	(400)
Émission d'actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions	49	6
Transactions relatives à des participations ne donnant pas le contrôle	(52)	(25)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 14)	(186)	—
Dividendes versés sur les actions ordinaires et les actions privilégiées	(1 882)	(1 671)
Paiement d'obligations locatives	(176)	(136)
Charges d'intérêts payées	(405)	(270)
Autres activités de financement	—	27
<b>Entrées (sorties) nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(3 086)</b>	<b>(71)</b>
Variations attribuables aux fluctuations des taux de change	(169)	302
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 798	1 679
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, au début	9 372	7 693
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets, à la fin	11 170	9 372
Titres à court terme, à la fin	2 003	1 841
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme, à la fin (note 5)</b>	<b>13 173 \$</b>	<b>11 213 \$</b>

<sup>1)</sup> Comprend une contrepartie en trésorerie totale versée de 522 \$, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis de 83 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 3 267 \$, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis de 641 \$, principalement liés à l'acquisition de DentaQuest).

<sup>2)</sup> Comprend une contrepartie en trésorerie totale reçue de 516 \$, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés de 219 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – néant).

Les notes ci-après font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Notes annexes

(Montants en millions de dollars canadiens, à l'exception des montants par action et sauf indication contraire. Tous les montants présentés en dollars américains sont exprimés en millions de dollars.)

### 1. Méthodes comptables significatives

#### Description des activités

La Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. »), qui est une société inscrite à la bourse dont le siège social est situé au Canada, est la société de portefeuille qui chapeaute la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life du Canada »). Toutes deux sont constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada et sont régies par le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (le « BSIF »). La FSL inc. et ses filiales sont désignées collectivement par les expressions « nous » ou « la Compagnie ». Nous sommes une entreprise de services financiers diversifiée à l'échelle internationale, et nous offrons aux particuliers et aux groupes des produits d'épargne, de retraite et d'assurances vie et santé par l'intermédiaire de nos établissements au Canada, aux États-Unis, en Asie et au Royaume-Uni. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, nous avons conclu la vente de notre division au Royaume-Uni. Nous exerçons également nos activités dans les domaines des fonds communs de placement et de la gestion des placements, principalement au Canada, aux États-Unis et en Asie.

#### Déclaration de conformité

Nous avons préparé nos états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Nos méthodes comptables ont été appliquées de manière cohérente dans l'ensemble de nos états financiers consolidés.

#### Mode de présentation

Nos états consolidés de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité et chaque poste de l'état de la situation financière comprend le solde courant et le solde non courant, le cas échéant.

Nous avons déterminé nos secteurs d'activité à présenter et les montants présentés pour ces secteurs en fonction de notre structure de gestion et de notre mode de présentation interne de l'information financière. Les opérations entre les secteurs sont réalisées dans des conditions de concurrence normale et les prix, établis en conséquence, comme c'est le cas pour les opérations avec des tiers.

Les méthodes comptables significatives sur lesquelles s'appuient nos états financiers consolidés et qui sont appliquées de manière cohérente sont résumées ci-après.

#### Estimations, hypothèses et jugements

L'application de nos méthodes comptables nécessite des estimations, des hypothèses et des jugements, étant donné qu'elles concernent des éléments de nature incertaine. Nous avons établi des procédures afin de nous assurer que nos méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes d'établissement des estimations sont contrôlés et qu'ils sont mis en œuvre de façon appropriée et systématique.

#### Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation de nos états financiers consolidés nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes et sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les principales sources d'incertitude relative aux estimations ont trait à l'évaluation des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des actifs et des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus et des passifs relatifs aux contrats de placement, à la détermination de la juste valeur, à la détermination et à la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, à la détermination des provisions et des passifs relatifs aux régimes de retraite, aux autres avantages postérieurs au départ à la retraite, à l'impôt sur le résultat et à la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions. Les résultats réels pourraient différer de nos estimations, ce qui aurait une incidence sur nos états financiers consolidés. Notre utilisation des estimations et hypothèses est expliquée plus en détail dans la présente note ainsi que dans d'autres notes.

#### Jugements

Lors de la préparation des présents états financiers consolidés, nous posons des jugements en vue de formuler des hypothèses et d'établir des estimations comme il est susmentionné. Nous avons également recours au jugement lorsque nous appliquons les méthodes comptables et lorsque nous déterminons le classement des contrats d'assurance, des contrats de placement et des contrats de service, la substance de la relation entre nous et une entité structurée, une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée pour savoir si elle nous confère le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, les monnaies fonctionnelles, les éventualités, les acquisitions, les actifs d'impôt différé, et la détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »).



La Compagnie a eu recours à des estimations et à des jugements importants, qui sont décrits dans les notes indiquées, à l'égard des éléments suivants :

Hypothèses et évaluations relatives aux contrats d'assurance et aux contrats de placement	Note 1 « Contrats d'assurance » et « Passifs relatifs aux contrats de placement » Note 10 « Contrats d'assurance »
Détermination de la juste valeur	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 1 « Détermination de la juste valeur » Note 3 « Acquisitions et autres événements » Note 5 « Total des placements et produits nets tirés des placements connexes »
Détermination de la juste valeur des contrats d'assurance à la transition découlant de l'adoption d'IFRS 17	Note 2 « Changements de méthodes comptables »
Impôt sur le résultat	Note 1 « Impôt sur le résultat » Note 19 « Impôt sur le résultat »
Régimes de retraite	Note 1 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite » Note 24 « Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite »
Goodwill et immobilisations incorporelles liés aux acquisitions et dépréciation	Note 1 « Goodwill » Note 1 « Immobilisations incorporelles » Note 3 « Acquisitions et autres événements » Note 9 « Goodwill et immobilisations incorporelles »
Détermination du contrôle aux fins de la consolidation	Note 1 « Méthode de consolidation » Note 15 « Intérêts détenus dans d'autres entités »
Paiements fondés sur des actions	Note 18 « Paiements fondés sur des actions »

## Méthode de consolidation

Nos états financiers consolidés tiennent compte des résultats d'exploitation et de la situation financière des filiales, y compris les entités structurées que nous contrôlons, après élimination des soldes et des transactions intersociétés. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date de notre prise de contrôle, et déconsolidées lorsque cesse ce contrôle. L'acquisition d'une filiale auprès d'une partie non liée est comptabilisée d'après la méthode de l'acquisition, à la date de prise de contrôle, la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale étant inscrite comme goodwill. L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer la juste valeur de l'actif net identifiable acquis lors d'un regroupement d'entreprises. Les participations détenues par des parties externes dans les entités contrôlées sont présentées à titre de participations ne donnant pas le contrôle.

Nous contrôlons une entité lorsque nous exerçons un pouvoir sur elle, que nous sommes exposés ou que nous avons droit à des rendements variables en raison de nos liens avec elle, et que nous avons la capacité d'influer sur nos rendements du fait du pouvoir que nous détenons sur elle. Nous détenons le pouvoir lorsque nous avons des droits nous conférant le pouvoir de diriger les activités pertinentes, soit celles qui pourraient avoir une incidence importante sur les rendements de l'entité. Le pouvoir peut être obtenu au moyen de droits de vote ou d'autres liens contractuels. Nous devons faire appel à notre jugement pour déterminer quelles sont les activités pertinentes et quelle partie exerce le pouvoir sur elles. Lorsque nous exerçons un pouvoir sur une entité et que nous sommes exposés ou avons droit à des rendements variables de cette dernière, notamment dans le cas d'un fonds de placement que nous gérons, nous faisons également appel à un jugement important pour déterminer si nous agissons pour notre propre compte ou à titre de mandataire. Pour ce faire, nous tenons compte de facteurs comme la latitude dont nous disposons dans la gestion du fonds de placement, ainsi que l'importance et l'étendue de la variabilité associée à nos intérêts dans le fonds. Si nous déterminons que nous agissons pour notre propre compte plutôt que comme mandataire, nous consolidons alors les actifs et les passifs du fonds. Les intérêts détenus par des parties externes dans les fonds de placement que nous consolidons sont comptabilisés dans les autres passifs à titre d'intérêts de tiers dans les fonds de placement consolidés. Dans le cas où nous perdons le contrôle d'une entité, les actifs et les passifs de celle-ci sont décomptabilisés de nos états consolidés de la situation financière à la date de la perte de contrôle, et toute participation conservée est réévaluée à la juste valeur.

Il existe une coentreprise lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat et a des droits sur l'actif net de celui-ci. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle en vertu d'un lien contractuel. Il n'existe que lorsque les décisions à l'égard des activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la FSL inc. ou ses filiales peuvent exercer une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces décisions. La FSL inc. ou ses filiales sont généralement présumées avoir une influence notable lorsqu'elles détiennent plus de 20 % des droits de vote dans l'entité émettrice, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint. La méthode de la mise en équivalence est utilisée pour comptabiliser nos intérêts dans des coentreprises et des entreprises associées. Il existe une entreprise commune lorsque la FSL inc. ou l'une de ses filiales exerce un contrôle conjoint dans un partenariat lui donnant des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à cette entreprise plutôt que des droits sur l'actif net du partenariat. Nous comptabilisons notre quote-part de l'actif, du passif, des produits et des charges des entreprises communes. On doit faire appel au jugement pour déterminer si les liens contractuels entre plusieurs parties se traduisent par un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, en tenant compte des activités pertinentes de l'entité, des droits de vote, de la représentation au sein du conseil d'administration, ainsi que d'autres facteurs liés à la prise de décisions. Il faut également faire appel au jugement afin d'établir si un partenariat constitue une coentreprise ou une entreprise commune compte tenu de nos droits et obligations et de la structure et de la forme juridique du partenariat.

## Détermination de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché. La juste valeur est évaluée en fonction des hypothèses qu'utiliseraient des intervenants du marché lors de l'établissement du prix d'un actif ou d'un passif. Nous déterminons la juste valeur en fonction des cours sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques ou similaires. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation de données d'entrée observables. Lorsque des données d'entrée observables ne sont

pas disponibles, un jugement important à l'égard des techniques et des données d'évaluation doit être exercé dans la détermination de la juste valeur. Le recours à d'autres techniques ou données d'évaluation pourrait se traduire par une juste valeur différente. La note 5 comprend une description des méthodes, hypothèses, techniques et données d'évaluation relatives à la juste valeur selon le type d'actif. La note 10 comprend une description des méthodes, hypothèses, techniques et données d'évaluation relatives à la juste valeur pour la transition des contrats d'assurance vers IFRS 17, *Contrats d'assurance* (« IFRS 17 »).

## Conversion des monnaies étrangères

### Conversion de transactions conclues en monnaie étrangère

Les résultats financiers de la FSL inc. et de ses filiales, coentreprises et entreprises associées sont préparés dans la monnaie dans laquelle ces entités exercent leurs activités ordinaires, c'est-à-dire leur monnaie fonctionnelle. Les transactions conclues dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont converties en monnaie fonctionnelle aux cours de change au comptant aux dates auxquelles ont eu lieu les transactions.

Les actifs et les passifs monétaires en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les actifs et les passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus, y compris la marge sur services contractuels (la « MSC »), sont des éléments monétaires. Les actifs et les passifs non monétaires en monnaies étrangères comptabilisés à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, alors que les actifs et passifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net. Pour les actifs monétaires classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les écarts de change calculés sur le coût amorti sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net, alors que les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les écarts de change sur ces actifs découlant de la conversion d'éléments non monétaires sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

### Conversion en monnaie de présentation

Dans le cadre de la préparation de nos états financiers consolidés, les états financiers des établissements étrangers sont convertis de leur monnaie fonctionnelle respective en dollars canadiens, notre monnaie de présentation. Les actifs et les passifs sont convertis au taux de change de clôture à la date de l'état de la situation financière, et les produits et les charges sont convertis selon les taux de change moyens. Le cumul des profits et des pertes découlant de la conversion des monnaies fonctionnelles en monnaie de présentation, déduction faite de l'incidence de toute couverture, est présenté comme un élément distinct des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Lors de la cession d'établissements étrangers, qui comprend la perte du contrôle, d'une influence notable ou du contrôle conjoint, les profits ou les pertes de change cumulatifs relatifs à ces établissements étrangers sont comptabilisés en résultat.

## Placements

### Actifs financiers excluant les instruments financiers dérivés (IFRS 9)

Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme, les titres de créance, les titres de capitaux propres, les prêts hypothécaires et autres prêts, ainsi que les autres placements financiers.

#### i) Comptabilisation initiale et évaluation ultérieure

##### Classement des actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et sont classés, et ensuite évalués, à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti en fonction du modèle économique utilisé pour gérer les actifs financiers ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs. Le coût amorti est déterminé au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, qui correspond à la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Les actifs financiers ne sont pas reclassés après la comptabilisation initiale à moins que le modèle économique utilisé pour gérer ceux-ci n'ait changé. Les actifs financiers sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle nous nous engageons à acheter ou à vendre les actifs. Les prêts hypothécaires et autres prêts créés sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à la date de règlement.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie, en vertu duquel le recouvrement des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier constitue l'objectif principal et les ventes devraient être négligeables ou peu fréquentes;
- Les modalités contractuelles de l'actif donnent lieu à des flux de trésorerie qui sont constitués uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts (le « critère URPI ») sur le principal restant dû.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie et à le vendre, en vertu duquel le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers font partie intégrante de l'atteinte de l'objectif du modèle;
- Les modalités contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui respectent le critère URPI.

Les actifs financiers qui sont gérés à la juste valeur et qui ne répondent pas aux objectifs d'un modèle économique visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif ou visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif pour ensuite le vendre, notamment les actifs financiers détenus à des fins de transaction, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net et entrent dans le champ d'application d'autres modèles économiques.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, comme il est décrit ci-dessus, sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans les actifs détenus à des fins de transaction s'il est acquis principalement en vue d'être vendu dans un proche avenir. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme sont détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de trésorerie à court terme, et ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Au moment de la comptabilisation initiale, nous pouvons également faire un choix irrévocable de désigner un actif financier qui serait autrement évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si l'actif financier est géré conjointement avec un passif financier connexe et que leur rendement est évalué à la juste valeur. Certains titres de créance, prêts hypothécaires et instruments de prêt qui soutiennent des passifs relatifs aux contrats d'assurance, qui sont évalués à la juste valeur, ont été désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, ce qui réduit considérablement l'incohérence d'évaluation par rapport aux passifs relatifs aux contrats d'assurance connexes. Ces actifs financiers auraient autrement été évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti.

Les titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que l'actif ne soit pas détenu à des fins de transaction et que nous faisons le choix irrévocable de désigner l'actif comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce choix se fait instrument par instrument. Si un tel choix est fait, les variations de la juste valeur, y compris les profits ou les pertes de change connexes, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas ultérieurement reclassées dans les états consolidés du résultat net, ni même à leur cession. Les profits et les pertes réalisés sont transférés directement aux bénéficiaires non distribués à la cession.

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs financiers inscrits aux états consolidés de la situation financière et des classements applicables.

#### IFRS 9

Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	Juste valeur par le biais du résultat net
Titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Titres de capitaux propres	Juste valeur par le biais du résultat net, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Prêts hypothécaires et autres prêts	Juste valeur par le biais du résultat net, juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, coût amorti
Autres placements financiers	Juste valeur par le biais du résultat net

#### Évaluation du modèle économique

Les modèles économiques que nous suivons sont déterminés au niveau qui reflète le mieux la façon dont nous gérons les portefeuilles d'actifs financiers afin d'atteindre nos objectifs d'affaires. Afin de déterminer nos modèles économiques, nous faisons appel à notre jugement ainsi qu'à des éléments probants pertinents et objectifs, notamment :

- la façon dont nos activités économiques génèrent des avantages, par exemple en améliorant les rendements ou les activités de couvertures, et la façon dont ces activités économiques sont évaluées et présentées aux principaux dirigeants;
- les risques importants ayant une incidence sur le rendement de nos activités, par exemple le risque de marché, le risque de crédit ou d'autres risques tels qu'ils sont décrits à la rubrique Gestion du risque du rapport de gestion, ainsi que les activités entreprises pour gérer ces risques;
- la fréquence, le volume et le calendrier des souscriptions enregistrées au cours des périodes précédentes, les raisons des souscriptions et les attentes à l'égard des activités de souscriptions futures. L'information sur les activités de souscription n'est pas considérée de façon isolée, mais dans le cadre d'une évaluation globale de la façon dont notre objectif déclaré de gestion des actifs financiers est atteint ainsi que de la façon dont les flux de trésorerie sont réalisés;
- les structures de rémunération des gestionnaires de nos activités, dans la mesure où elles sont directement liées à la performance économique du modèle.

Nos modèles économiques comprennent les modèles visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif, visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif pour ensuite le vendre, ainsi que d'autres modèles, comme ils sont décrits ci-dessus.

#### Évaluation visant à déterminer si les flux de trésorerie contractuels respectent le critère URPI

Les actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique visant à en percevoir les flux de trésorerie ou à en percevoir les flux de trésorerie pour ensuite le vendre sont évalués afin de déterminer si leurs flux de trésorerie contractuels respectent le critère URPI. Les paiements qui respectent le critère URPI sont ceux qui seraient normalement attendus des accords de prêt de base, tels les intérêts et les rendements des prêts de base, la rémunération pour le risque de crédit et la valeur temps de l'argent, les coûts associés à la détention de l'actif financier pendant une période donnée, et une marge. Dans le cadre de l'évaluation portant sur le critère URPI, nous tenons compte des modalités contractuelles de l'instrument, et nous déterminons si l'une d'entre elles pourrait donner lieu à des modifications liées au calendrier ou au montant des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Une clause de remboursement anticipé respecte le critère URPI si le montant du remboursement anticipé représente essentiellement des montants impayés de principal et d'intérêts sur le principal restant dû, ce qui peut inclure une rémunération raisonnable relative à une résiliation anticipée du contrat.

Lorsque les modalités contractuelles se traduisent par une exposition au risque ou à la variabilité des flux de trésorerie qui est incompatible avec un accord de prêt de base, l'actif financier connexe est classé et évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

#### Évaluation ultérieure

Les titres de capitaux propres, les titres de créance et les prêts hypothécaires et autres prêts, ainsi que les actifs liés aux titres garantis par des prêts classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans nos états consolidés de la situation financière, tandis que les profits ou les pertes, y compris les produits d'intérêts ou de dividendes et les profits et les pertes de change, sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

Les titres de créance et les prêts hypothécaires et autres prêts classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à la juste valeur. Les produits d'intérêts, les profits (pertes) de change et les pertes de valeur sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Les autres profits ou pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les prêts hypothécaires et autres prêts classés au coût amorti sont par la suite évalués au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les pertes de valeur sont présentés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

Les autres placements financiers comprennent les placements dans des sociétés en commandite simple, des fonds distincts, des fonds communs de placement et des actifs liés aux titres garantis par des prêts qui sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur, et les profits ou pertes sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Les titres de créance et les prêts hypothécaires et autres prêts inclus dans les autres placements financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont comptabilisés à la juste valeur.

Les équivalents de trésorerie sont des instruments très liquides qui viennent à échéance dans trois mois ou moins. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, et leur juste valeur est présumée se rapprocher de leur valeur comptable, en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils sont fréquemment réévalués aux taux actuels du marché. Les titres à court terme sont ceux dont l'échéance est supérieure à trois mois, mais inférieure à un an. La juste valeur des titres à court terme se rapproche de leur valeur comptable.

## ii) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque nos droits contractuels sur leurs flux de trésorerie ont expiré, ou lorsque nous transférons les droits de recevoir des flux de trésorerie contractuels et que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs financiers ont été transférés. Lorsque nous ne conservons ni ne transférons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété, les actifs financiers sont décomptabilisés si le contrôle sur les actifs financiers a été cédé. Si nous conservons le contrôle sur les actifs financiers, nous continuons de comptabiliser les actifs transférés dans la mesure où nous conservons un lien avec ceux-ci.

Lorsque des actifs financiers sont décomptabilisés, l'écart entre la valeur comptable et la contrepartie reçue à la date de décomptabilisation est comptabilisé au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Pour les titres de créance classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cumul des profits (pertes) comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global est reclassé au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. Dans le cas des placements en titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cumul des profits (pertes) comptabilisés antérieurement dans les autres éléments du résultat global n'est pas reclassé en résultat.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût amorti pour lesquels des modifications ont donné lieu à une décomptabilisation, le profit (la perte) connexe est présenté avec les pertes de valeur si la modification est liée à des difficultés financières de l'emprunteur. Autrement, le profit (la perte) est présenté à titre de produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans les états consolidés du résultat net.

Nous faisons appel à notre jugement pour déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie liés aux actifs transférés sont expirés ou si nous conservons les droits de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs, mais avons l'obligation de verser ces flux de trésorerie.

## iii) Dépréciation

### **Méthodes applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Nous établissons une correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des actifs financiers qui ne sont pas classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont présentés à leur valeur comptable dans les états consolidés de la situation financière, soit la valeur comptable brute moins la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, et les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Charge pour pertes de crédit de la section Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net. La correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, y compris les titres de créance et les prêts hypothécaires et autres prêts, ne réduit pas la valeur comptable des actifs dans les états consolidés de la situation financière, qui demeure à la juste valeur. C'est plutôt un montant égal à la correction de valeur pour pertes de crédit attendues qui surviendrait si les actifs étaient évalués au coût amorti qui est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, et les variations de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont comptabilisées au poste Charge pour pertes de crédit de la section Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, nous appliquons une méthode de dépréciation en trois phases pour évaluer les pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

- Phase 1 : Dans le cas des actifs financiers qui n'ont pas connu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la date de comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes égale aux pertes de crédit attendues résultant de cas de défaillance survenant au cours des 12 mois suivant la date de clôture est comptabilisée.
- Phase 2 : Dans le cas des actifs financiers qui ont connu une augmentation importante du risque de crédit depuis la date de comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes égale aux pertes de crédit attendues résultant de cas de défaillance survenant au cours de la durée de vie résiduelle de l'actif financier est comptabilisée.
- Phase 3 : Lorsqu'un actif financier est considéré comme ayant subi une perte de valeur, une correction de valeur pour pertes correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie résiduelle de l'actif financier est comptabilisée. Les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'actif, déduction faite de la correction de valeur pour pertes.

Nous surveillons tous les actifs financiers qui sont susceptibles de subir une perte de valeur afin de déceler une augmentation importante du risque de crédit. Dans le cadre de cette évaluation, nous tenons compte de l'information quantitative et qualitative qui est raisonnable et justifiable, y compris l'expérience passée et l'information prospective qui est disponible sans devoir engager de coûts ou d'efforts déraisonnables. Se reporter à la note 6 pour plus de détails sur l'augmentation importante du risque de crédit et sur l'information prospective.

#### *Actifs financiers modifiés*

Les modalités contractuelles d'un actif financier peuvent être modifiées pour un certain nombre de raisons, notamment l'évolution des conditions du marché et d'autres facteurs qui ne sont pas liés à une détérioration réelle ou potentielle du crédit de l'emprunteur. Un actif financier existant dont les modalités ont été modifiées peut être décomptabilisé, et l'actif renégocié comptabilisé à titre de nouvel actif financier à la juste valeur conformément aux méthodes comptables décrites dans la présente note.

Si la modification n'entraîne pas une décomptabilisation, l'actif financier continue d'être assujéti à une évaluation visant à déceler une augmentation importante du risque de crédit par rapport au moment de la comptabilisation initiale. Les flux de trésorerie attendus découlant des modalités contractuelles modifiées sont pris en compte dans le calcul des pertes de crédit attendues pour l'actif modifié. Dans le cas des prêts qui ont été modifiés alors qu'ils étaient évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour leur durée de vie, ils peuvent être de nouveau évalués en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir si la situation financière de l'emprunteur qui a donné lieu à une détérioration de son crédit s'est résorbée.

#### *Définition de la défaillance*

La définition de défaillance utilisée aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues concorde avec la définition de défaillance employée aux fins de notre gestion interne du risque de crédit. Nous considérons qu'un actif financier fait l'objet d'une défaillance lorsqu'il est peu probable que l'émetteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans recours de notre part, ou lorsque l'actif financier est en souffrance depuis 90 jours. Notre définition d'un cas de défaillance peut différer d'un actif financier à l'autre et tenir compte de facteurs qualitatifs, tels que les modalités des clauses restrictives financières, les violations de ces clauses restrictives et d'autres indicateurs de détresse financière, ainsi que de facteurs quantitatifs, tels qu'un état de retard et le non-paiement d'autres obligations par le même émetteur. Nous utilisons des données développées à l'interne ainsi que des données obtenues de sources externes pour évaluer les cas de défaillance.

#### *Actifs financiers dépréciés (phase 3)*

Chaque date de clôture, nous évaluons si les actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont dépréciés. Un actif financier est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements ayant une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés relatifs à celui-ci se sont produits. Les indicateurs de dépréciation peuvent comprendre des indications que l'emprunteur éprouve des difficultés financières importantes, qu'il fait face à une faillite probable ou autre réorganisation financière, ainsi qu'une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés mise en lumière par des variations défavorables de la situation de paiement de l'emprunteur ou une conjoncture économique en corrélation avec les défaillances. Si un actif financier est déprécié, les produits d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'actif, qui est présentée déduction faite de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, plutôt que de la valeur comptable brute.

#### *Radiation d'actifs financiers*

La valeur comptable brute d'un actif financier et la correction de valeur pour pertes de crédit attendues connexe sont radiées (partiellement ou intégralement) dans la mesure où il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. C'est généralement le cas lorsque nous déterminons que l'emprunteur n'a pas d'actifs ou de sources de revenus qui pourraient générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants assujettis à la radiation. Toutefois, les actifs financiers radiés peuvent être assujettis à des mécanismes de mise en application afin de respecter les procédures de recouvrement des montants dus.

Pour obtenir des renseignements sur les méthodes applicables avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, se reporter à la note 6.A.vi.

### **iv) Dérivés incorporés**

#### **Méthodes applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

En vertu d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), les dérivés incorporés dans des contrats pour lesquels l'hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 ne sont pas séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride, dans son ensemble, est évalué aux fins du classement.

#### **Méthodes applicables avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie du contrat hôte d'une manière similaire à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Nous sommes tenus de séparer un dérivé incorporé de son contrat hôte si le dérivé incorporé présente des caractéristiques économiques et des risques qui ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, si le dérivé incorporé correspond à la définition d'un dérivé et si le contrat combiné n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations en résultat. S'il est séparé de son contrat hôte aux fins comptables, un dérivé incorporé sera comptabilisé comme un dérivé. Pour plus de renseignements sur les dérivés incorporés aux contrats d'assurance, se reporter à la rubrique sur les contrats d'assurance de la présente note.

### **Garanties**

Les montants en trésorerie reçus (versés) à titre de garanties sont comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière, et un montant correspondant est comptabilisé dans les autres passifs (autres actifs), respectivement. Les autres types d'actifs reçus (versés) à titre de garanties ne sont pas comptabilisés (décomptabilisés) dans nos états consolidés de la situation financière.

### **Instruments financiers dérivés**

Tous les instruments financiers dérivés sont inscrits aux états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Les dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits aux actifs dérivés, tandis que les dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits aux passifs dérivés.

La comptabilisation des variations de la juste valeur des instruments dérivés diffère selon qu'ils sont désignés ou non en tant qu'instruments de couverture aux fins de la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas désignés aux fins de la comptabilité de couverture, lesquels sont définis comme des placements dérivés, sont comptabilisées au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans nos états consolidés du résultat net. Tout produit gagné ou payé sur ces dérivés est comptabilisé au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans nos états consolidés du résultat net. La comptabilité de couverture est appliquée à certains dérivés pour diminuer la volatilité des états du résultat net. Toutes les relations de couverture sont documentées à l'origine de la couverture, et l'efficacité de la couverture est évaluée tant à l'origine de la couverture qu'à tous les trimestres afin de déterminer si les instruments de couverture sont hautement efficaces dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables au risque couvert.

### **Couvertures de juste valeur**

Certains swaps de taux d'intérêt et contrats à terme de gré à gré sur devises sont désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de juste valeur du risque de taux d'intérêt ou du risque de change relativement à des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans nos états consolidés du résultat net. La variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global associée au risque couvert est comptabilisée en résultat net. Par conséquent, l'inefficacité, le cas échéant, est comptabilisée en résultat dans la mesure où les variations de la juste valeur des dérivés et des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne se contrebalancent pas. Les produits d'intérêts gagnés et payés à l'égard des actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des swaps faisant partie d'une relation de couverture de juste valeur sont également inscrits au poste Produits nets tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net.

### **Couvertures de flux de trésorerie**

Certains contrats à terme de gré à gré sur actions et sur devises sont désignés comme instruments de couverture dans des couvertures de flux de trésorerie à l'égard des paiements prévus au titre des attributions effectuées en vertu de certains régimes de paiements fondés sur des actions et de l'achat prévu en monnaies étrangères d'établissements étrangers. Les variations de la juste valeur des dérivés constituant la tranche efficace des couvertures sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace des couvertures et les éléments exclus de la relation de couverture, comme l'écart entre le prix au comptant et le prix à terme, sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements de nos états consolidés du résultat net. Une fraction du montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur actions est reclassée en résultat à titre d'élément des charges d'exploitation à mesure que les passifs au titre des droits à des paiements fondés sur des actions sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits. Une fraction du montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et lié aux contrats à terme de gré à gré sur devises est reclassée en résultat lors de la cession ou d'une perte de valeur de l'établissement étranger. Tous les montants ajoutés aux autres éléments du résultat global ou déduits de ceux-ci sont présentés déduction faite de l'impôt connexe.

### **Immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, pour valoriser le capital, ou les deux. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés dans les immobilisations corporelles qui sont incluses dans les autres actifs, comme il est décrit ci-après. Les dépenses engagées relativement à la maintenance continue de biens immobiliers à la suite de leur acquisition sont passées en charges. Les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût dans nos états consolidés de la situation financière. Les coûts divers engagés relativement à l'acquisition d'un immeuble de placement sont soit incorporés au coût de l'actif, soit comptabilisés en charges selon que l'acquisition est considérée comme un regroupement d'entreprises ou non. Les immeubles de placement sont par la suite évalués à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées au poste Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs dans nos états consolidés du résultat net.

Lorsque l'utilisation d'un bien immobilier change de catégorie et passe de bien immobilier occupé par son propriétaire à immeuble de placement, les profits éventuels liés à sa réévaluation à la juste valeur en date du transfert sont comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net dans la mesure où ils annulent une perte de valeur antérieure. Toute augmentation restante est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

### **Autres placements non financiers**

Les autres placements non financiers comprennent des participations dans des coentreprises et des entreprises associées, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des coentreprises et des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût. Elles sont augmentées de notre quote-part des apports de capital et des intérêts supplémentaires acquis, et réduites des distributions reçues. En outre, des ajustements sont apportés ultérieurement à la participation au titre de notre quote-part du bénéfice net (de la perte nette) et de notre quote-part des autres éléments du résultat global. Notre quote-part du bénéfice net est comptabilisée au poste Produits tirés des placements dans nos états consolidés du résultat net, et notre quote-part des autres éléments du résultat global est comptabilisée dans nos états consolidés du résultat global. Les pertes de valeur sur les participations mises en équivalence sont comptabilisées lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que ces participations se sont dépréciées. La perte de valeur comptabilisée correspond à l'écart entre la valeur comptable et la valeur recouvrable.

### **Autres actifs**

Les autres actifs sont évalués au coût amorti et comprennent les débiteurs, les produits tirés des placements à recevoir, les coûts d'acquisition différés liés aux contrats de service, les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation du preneur. Les coûts d'acquisition différés liés aux contrats de service sont présentés à la rubrique Contrats de service et produits tirés des honoraires de la présente note, tandis que les actifs au titre de droits d'utilisation sont présentés à la rubrique « Contrats de location » de la présente note. Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire sont amortis à leur valeur résiduelle sur 25 à 49 ans. Le mobilier, les ordinateurs et tout autre matériel de bureau, ainsi que les aménagements des locaux loués, sont amortis à leur valeur résiduelle sur 2 à 20 ans.

## Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, nous évaluons si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Nous comptabilisons un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à l'égard des contrats de location pour lesquels nous agissons à titre de preneurs à la date de début de ces contrats. En ce qui concerne les contrats de location pour lesquels nous agissons à titre de bailleur, nous déterminons si les contrats de location doivent être classés comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Nos contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple. Les contrats de location simple sont comptabilisés en résultat selon le mode linéaire.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que certains ajustements, et il est par la suite amorti selon le mode linéaire, et la dotation aux amortissements est incluse au titre des charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti jusqu'à la date la plus rapprochée entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité, et il est soumis à un test de dépréciation en vertu d'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*. Les actifs au titre de droits d'utilisation font l'objet d'un test afin de déceler des indices de dépréciation à chaque période de présentation de l'information financière. S'il existe un indice qu'un actif au titre du droit d'utilisation pourrait s'être déprécié, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur comptable de l'actif à sa valeur recouvrable. Si un actif au titre du droit d'utilisation subit une perte de valeur, sa valeur comptable est réduite et un montant correspondant est comptabilisé en résultat.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat de location en utilisant un taux d'actualisation fondé sur notre taux d'emprunt marginal. Le taux d'actualisation varie selon les contrats de location, et il est établi en fonction de plusieurs facteurs, notamment la durée et la monnaie du contrat de location. La durée d'un contrat de location comprend la durée non résiliable ainsi que la période optionnelle pour laquelle il est raisonnablement certain que nous exercerons une option de prolongation ou de résiliation en tenant compte de divers facteurs contribuant à créer un avantage économique à le faire. Par la suite, l'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et les intérêts sont imputés aux charges d'intérêts dans les états consolidés du résultat net. Les obligations locatives et les actifs au titre du droit d'utilisation sont réévalués lorsque des contrats de location sont modifiés. Une modification de contrat de location est considérée comme un changement touchant la portée d'un contrat de location, ou la contrepartie d'un contrat de location, et qui ne faisait pas partie des modalités initiales de ce contrat de location.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire ou selon le mode des unités d'œuvre sur leur durée d'utilité économique, à savoir i) de 3 à 40 ans pour la distribution, le potentiel de souscriptions du réseau de production, les relations avec les clients et les contrats d'administration d'actifs et ii) de 3 à 10 ans pour les logiciels créés en interne. L'amortissement est porté en charges par le biais des charges d'exploitation dans les états consolidés du résultat net. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est évaluée chaque année, et l'amortissement est ajusté au besoin. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles pourraient s'être dépréciées. La dépréciation est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et de leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût de la vente d'un actif et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée excède sa valeur recouvrable, l'immobilisation est considérée comme s'étant dépréciée, et une charge de perte de valeur est alors comptabilisée dans nos états consolidés du résultat net. La valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est déterminée à l'aide de divers modèles d'évaluation, lesquels exigent que la direction formule certains jugements et hypothèses qui pourraient avoir une incidence sur les estimations de la valeur recouvrable.

## Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles nettes identifiables de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué de toute perte de valeur subie ultérieurement. Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Nous posons un jugement important lorsque nous déterminons nos UGT. Les facteurs pris en compte dans la détermination de nos UGT incluent les entrées de trésorerie liées aux produits, la distribution des produits, les marchés cibles et la manière dont la direction surveille et examine les activités.

Les soldes de goodwill sont affectés à des UGT individuelles ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. La dépréciation du goodwill est évaluée au moyen de la comparaison de la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et de leur valeur recouvrable, à savoir la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement et ne peuvent faire l'objet de reprises au cours de périodes ultérieures. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données d'entrée des modèles utilisés pour déterminer le montant recouvrable de nos UGT ou de nos groupes d'UGT, notamment en ce qui a trait aux taux d'actualisation, au capital, à la valeur des affaires nouvelles, aux charges, aux projections en matière de flux de trésorerie et aux multiplicateurs de marché, en raison du caractère incertain et prospectif de ces données d'entrée. Ces hypothèses pourraient différer des résultats réels, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 9.

## Contrats d'assurance

### Classement

Les contrats d'assurance comprennent les contrats d'assurance émis, soit les contrats d'assurance et de réassurance (ou de rétrocession) que nous émettons, ainsi que les contrats de réassurance détenus.

Les contrats d'assurance émis sont des contrats aux termes desquels nous acceptons un risque d'assurance important d'un titulaire de contrat en convenant d'indemniser le titulaire de contrat si un événement futur incertain spécifié le touche de façon défavorable. L'existence d'un risque d'assurance important dans des contrats individuels est évaluée grâce à un examen de portefeuilles de contrats présentant des caractéristiques de risques homogènes.

Les contrats de réassurance détenus sont des contrats d'assurance aux termes desquels nous sommes les titulaires du contrat et avons transféré le risque d'assurance à l'émetteur du contrat, soit le réassureur, soit le rétrocessionnaire. Dans le cours normal de nos activités, nous avons recours à la réassurance pour limiter notre exposition à des pertes importantes. Nous avons une politique selon laquelle les ententes de réassurance doivent être conclues avec des réassureurs bien établis et bien cotés.

Certains contrats de placement contiennent des éléments de participation discrétionnaire, aux termes desquels le titulaire de contrat a le droit de recevoir, en plus des montants garantis, des prestations potentiellement importantes fondées sur les rendements de placements d'un ensemble précis d'actifs. Pour les entités comme nous qui émettent des contrats d'assurance, les contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire sont évalués et présentés à titre de contrats d'assurance.

Il est nécessaire de faire preuve de jugement pour établir le classement d'un contrat à titre de contrat d'assurance, de contrat de placement ou de contrat de service. Les contrats sont classés au moment de la comptabilisation initiale. Une fois qu'un contrat est classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance jusqu'à ce que tous les droits et obligations soient éteints ou que le contrat soit décomptabilisé.

## Regroupement et séparation des contrats

Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance sont traités comme des contrats distincts et évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en résultat, à moins que le dérivé incorporé lui-même ne réponde à la définition d'un contrat d'assurance, ou lorsque les risques et les caractéristiques du dérivé incorporé sont étroitement liés à ceux du contrat hôte. Les dérivés incorporés qui ne sont pas traités séparément sont comptabilisés dans le contrat d'assurance hôte.

Les composantes investissements des contrats d'assurance sont les montants que nous remboursons à un titulaire de contrat en toutes circonstances (p. ex., les valeurs de rachat). Les composantes investissements des contrats d'assurance sont traités comme des contrats de placement distincts seulement si la composante investissement n'est pas étroitement liée à la composante assurance et qu'un contrat assorti de modalités équivalentes pourrait être vendu séparément sur le même marché. Les composantes investissements qui ne sont pas traitées séparément sont comptabilisées à titre de composantes investissements non distincts des contrats d'assurance.

Les composantes services des contrats d'assurance sont traitées comme des contrats de service distincts seulement si la composante service n'est pas étroitement liée à la composante assurance et que nous ne fournissons aucun service important pour intégrer la composante service à la composante assurance. Les composantes services qui ne sont pas traitées séparément sont comptabilisées dans les contrats d'assurance.

Les composantes assurances des contrats d'assurance ne sont traitées comme des contrats distincts que si la composante assurance constitue un contrat d'assurance distinct (par exemple, certains traités de réassurance qui transfèrent le risque vers différents types de contrats d'assurance).

Dans le cas des contrats d'assurance pour lesquels les deux parties au contrat ont la capacité pratique de résilier le contrat, la prolongation du contrat au-delà de la date de résiliation est traitée comme un nouveau contrat distinct. Cela se produit chaque année pour la plupart des contrats d'assurance collective vie et maladie, lorsque nous avons le droit de réviser la tarification du contrat et que le titulaire de celui-ci a la possibilité de ne pas renouveler le contrat. Dans de tels cas, chaque renouvellement est considéré comme un nouveau contrat distinct. Cela s'applique également à de nombreux contrats de réassurance détenus, aux termes desquels le réassureur a le droit de réviser la tarification des nouveaux contrats cédés et nous avons le droit de cesser de céder de nouveaux contrats avec un délai de préavis. Dans de tels cas, les cessons au cours de chaque période de préavis sont considérées comme un nouveau contrat de réassurance distinct détenu.

## Évaluation

Les contrats d'assurance sont évalués conformément à IFRS 17, selon l'une des méthodes suivantes :

- La méthode fondée sur les honoraires variables (la « MHV ») : Cette méthode s'applique aux contrats d'assurance (à l'exclusion des contrats de réassurance) avec participation directe qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels le titulaire de contrat se voit promettre un rendement en fonction d'éléments sous-jacents.
- La méthode de la répartition des primes (la « MRP ») : Il s'agit d'une méthode d'évaluation simplifiée qui s'applique à tous les contrats d'assurance qui y sont admissibles, soit la plupart des contrats inclus dans nos activités d'assurance collective vie et maladie.
- La méthode générale d'évaluation : Cette méthode s'applique à tous les contrats d'assurance qui ne sont pas évalués au moyen de la MHV ou de la MRP.

Les contrats de réassurance détenus sont évalués d'une manière cohérente avec les contrats d'assurance sous-jacents connexes et conformément aux modalités de chaque contrat de réassurance détenu. Les contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être évalués au moyen de la MHV. L'évaluation des contrats de réassurance détenus comprend une provision à l'égard du risque que le réassureur ne respecte pas ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des contrats d'assurance comprend le passif au titre de la couverture restante et le passif au titre des sinistres survenus :

- Le passif au titre de la couverture restante est l'évaluation de notre obligation d'instruire et de régler les demandes de règlement valides relativement aux événements assurés qui ne se sont pas encore produits (c.-à-d. l'obligation qui se rapporte à la partie non expirée de la couverture d'assurance).
- Le passif au titre des sinistres survenus est l'évaluation de notre obligation d'instruire et de régler les demandes de règlement valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits, y compris ceux qui n'ont pas été déclarés. Dans le cas des contrats de réassurance détenus, le passif au titre des sinistres survenus constitue un actif au titre des sinistres survenus.
- Dans le cas des blocs d'activités acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023, tout sinistre survenu auparavant pour lequel le montant payé au bénéficiaire est assujéti à un risque d'assurance est traité comme un passif au titre des sinistres survenus. Dans le cas des blocs d'activités acquis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou après cette date, ces règlements sont traités comme des passifs au titre de la couverture restante.



Un jugement important doit être exercé pour évaluer les actifs ou les passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les hypothèses nécessaires à leur évaluation. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait se traduire par une évaluation différente des contrats d'assurance. Les résultats réels pourraient différer des hypothèses, et les estimations pourraient changer d'une période à l'autre en raison d'événements futurs ou de révisions des hypothèses. Les hypothèses clés de même que les facteurs pris en considération lors du choix de ces hypothèses sont décrits à la note 10, tandis que la sensibilité de l'évaluation des contrats d'assurance aux variations des variables liées au risque est présentée à la note 7.

## Niveau de regroupement

L'unité de comptabilisation servant à évaluer des contrats d'assurance constitue un groupe. Chaque contrat d'assurance est attribué à un groupe au moment de sa comptabilisation initiale, et il demeure dans ce groupe jusqu'à ce que le contrat d'assurance soit décomptabilisé.

Les groupes constituent des subdivisions des portefeuilles. Les portefeuilles sont constitués de contrats d'assurance assujettis à des risques similaires et gérés ensemble, et un portefeuille correspond au niveau auquel les charges sont attribuées et au niveau auquel les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés.

Nous avons établi des portefeuilles dans chaque secteur d'activité à présenter, qui se distinguent par les éléments suivants :

- Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus.
- Les contrats d'assurance collective et les contrats d'assurance individuelle.
- Les contrats d'assurance avec participation et les contrats d'assurance sans participation.
- Les contrats d'assurance ajustables et les contrats d'assurance non ajustables.
- Les contrats d'assurance-vie traditionnelle et les contrats d'assurance-vie universelle.
- Les contrats d'assurance avec transfert de risque et les contrats à limite de crédit discrétionnaire.

Au sein de chaque portefeuille, des groupes distincts sont établis en fonction des éléments suivants :

- La date d'émission : Pour faire partie du même groupe, les contrats doivent avoir été émis au cours de la même période, qui ne doit pas dépasser un an.
- Le niveau de rentabilité : Les contrats d'assurance sont divisés parmi les groupes suivants : les contrats qui sont déficitaires au moment de la comptabilisation initiale, les contrats qui sont peu susceptibles de devenir déficitaires par la suite et les autres contrats. Le niveau de rentabilité d'un contrat d'assurance est fondé sur la MSC au moment de la comptabilisation initiale du contrat (tel qu'il est décrit ci-après dans la rubrique Évaluation initiale).

Nous n'établissons pas de groupes additionnels au-delà du minimum requis, à l'exception de certains portefeuilles de contrats de réassurance détenus pour lesquels un regroupement est établi afin qu'il soit conforme au regroupement des contrats d'assurance sous-jacents émis.

## Évaluation initiale

Les groupes de contrats d'assurance sont comptabilisés et évalués comme le total des composantes d'évaluation suivantes :

- Les flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent les éléments suivants :
  - la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (y compris les provisions au titre du risque financier),
  - l'ajustement au titre du risque non financier.
- Une MSC, qui représente le profit non acquis qui sera comptabilisé en résultat à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont fournis.

Ces composantes d'évaluation s'appliquent aux groupes de contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation et la MHV. En vertu de la MRP, qui est une méthode d'évaluation simplifiée, les contrats d'assurance sont évalués en fonction des profits non acquis et ne sont assujettis à aucune MSC.

### Méthode générale d'évaluation ou MHV

À l'aide de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, un groupe de contrats d'assurance est évalué comme étant le total des trois composantes d'évaluation, tel qu'elles sont décrites ci-dessus.

Les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont explicites et actuelles, et elles tiennent compte de toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles à la date de présentation de l'information financière sans devoir engager de coûts ou d'efforts déraisonnables. La tranche de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés aux variables relatives au risque financier est conforme aux prix du marché observables et, au besoin, elle tient compte d'une gamme de scénarios qui donnent une bonne représentation des résultats possibles. Les flux de trésorerie pour chaque scénario sont pondérés selon la probabilité et actualisés au moyen des hypothèses actuelles.

L'ajustement au titre du risque non financier représente la compensation pour l'incertitude liée au risque non financier (mortalité, morbidité, rachats et charges, etc.). L'ajustement lié au risque est réduit à mesure que les risques non financiers liés à nos contrats d'assurance diminuent au fil du temps (le « dégageant de l'ajustement au titre du risque »).

La MSC au moment de la comptabilisation initiale d'un contrat d'assurance émis correspond au montant compensant entièrement les flux de trésorerie d'exécution au moment de leur comptabilisation initiale et représentant les profits non acquis sur les affaires nouvelles qui sont différés et amortis en résultat à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont fournis. Dans le cas des contrats d'assurance émis qui ne sont pas rentables au moment de la comptabilisation initiale (contrats d'assurance déficitaires), une MSC n'est pas établie et les pertes sont comptabilisées en résultat immédiatement.

En ce qui concerne les contrats de réassurance détenus, il n'y a aucune restriction à l'égard des MSC en fonction de la rentabilité au moment de la comptabilisation initiale, et toute perte est différée de la même manière que les profits. En outre, la MSC pour les contrats de réassurance détenus peut être ajustée pour compenser les profits ou les pertes sur les groupes de contrats directs sous-jacents qui auraient été assujettis à une MSC si le groupe de contrats directs sous-jacents avait eu un solde au titre de la MSC.

Pour les contrats d'assurance déficitaires, la perte comptabilisée dans les états consolidés du résultat net au moment de la comptabilisation initiale est ajoutée à la composante perte du groupe auquel le contrat est attribué. La composante perte est une partie notionnelle du passif au titre de la couverture restante qui représente le montant de la perte qui peut être repris en fonction d'un profit futur avant qu'une MSC ne soit rétablie pour le groupe. Dans le cas des groupes de contrats de réassurance détenus pour lesquels la MSC a été ajustée afin de compenser les profits et les pertes sur les groupes de contrats directs sous-jacents qui ne sont pas assortis d'une MSC, une composante recouvrement des pertes est établie.

#### MRP

Dans le cas des groupes de contrats d'assurance utilisant la MRP, aucun passif n'est établi lors de la comptabilisation initiale, à moins que des factures indiquent que le groupe est déficitaire, auquel cas le groupe est initialement comptabilisé au montant dont il est déficitaire, et une perte du même montant est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net afin de devenir la composante perte du groupe. Pour les groupes qui utilisent la MRP, les flux de trésorerie liés aux acquisitions sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net lorsqu'ils sont engagés, plutôt que ces charges soient incluses dans l'évaluation du passif au titre de la couverture restante.

#### Évaluation ultérieure

Dans le cadre de l'évaluation ultérieure des flux de trésorerie d'exécution, la même méthode que celle décrite ci-dessus pour l'évaluation initiale est utilisée, mais en tenant compte de données à jour pour chaque date de présentation de l'information financière ultérieure.

Dans le cas des contrats évalués au moyen de la MRP, le passif au titre de la couverture restante après la comptabilisation initiale correspond au montant des produits non acquis et à la composante de perte résiduelle de tout groupe déficitaire. Nous n'ajustons pas le passif au titre de la couverture restante pour refléter la valeur temps de l'argent et l'incidence du risque financier lorsque nous prévoyons que le délai entre l'entrée en vigueur de la couverture et les primes connexes ne dépassera pas un an. Nous n'ajustons pas le passif au titre des sinistres survenus pour refléter la valeur temps de l'argent et l'incidence du risque financier lorsque nous prévoyons que les règlements seront entièrement payés dans l'année suivant l'événement assuré.

Pour les contrats évalués à l'aide de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, l'évaluation de la MSC après la comptabilisation initiale est décrite ci-dessous.

Dans le cas des groupes de contrats d'assurance émis en vertu de la méthode générale d'évaluation, la MSC à la fin d'une période de présentation de l'information financière est évaluée comme étant la MSC à l'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'incidence de tout nouveau contrat ajouté au groupe.
- L'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC.
- La variation des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs, sauf dans la mesure où des augmentations excèdent la valeur comptable de la MSC (donnant lieu à une perte) ou des diminutions sont affectées à la composante perte du passif au titre de la couverture restante (venant reprendre une perte antérieure).
- L'incidence de tout écart de change sur la MSC.
- Le montant comptabilisé à titre de produits des activités d'assurance en raison de la prestation de services relatifs à des contrats d'assurance au cours de la période (l'« amortissement de la MSC »).

Dans le cas des groupes de contrats d'assurance émis en vertu de la MHV, la MSC à la fin d'une période de présentation de l'information financière est évaluée comme étant la MSC à l'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'incidence de tout nouveau contrat ajouté au groupe.
- La variation de la quote-part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents, sauf dans la mesure où une diminution excède la valeur comptable de la MSC (donnant lieu à une perte) ou si une augmentation annule une perte antérieure, ou que l'atténuation des risques s'applique (voir ci-dessous).
- La variation des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs, sauf dans la mesure où des augmentations excèdent la valeur comptable de la MSC (donnant lieu à une perte) ou des diminutions sont affectées à la composante perte du passif au titre de la couverture restante (venant reprendre une perte antérieure), ou que l'atténuation des risques s'applique (voir ci-dessous).
- L'incidence de tout écart de change sur la MSC.;
- L'amortissement de la MSC.

L'option d'atténuation des risques est fournie afin d'éviter les non-concordances comptables qui auraient autrement lieu lorsque le risque financier lié à un groupe de contrats d'assurance est atténué en dehors des éléments sous-jacents du groupe. Dans le cas des contrats d'assurance émis en vertu de la MHV, les changements liés au risque financier viennent modifier la MSC, mais les changements compensatoires découlant de l'atténuation des risques (p. ex., les dérivés) peuvent être imputés en résultat. L'option d'atténuation des risques permet qu'un changement qui viendrait autrement modifier la MSC soit plutôt comptabilisé en résultat, afin d'éviter une telle non-concordance. Nous exerçons l'option d'atténuation des risques, le cas échéant, afin de réduire les non-concordances comptables. L'incidence de l'exercice de l'option d'atténuation des risques sur la MSC est présentée plus en détail à la note 5.C.

Dans le cas des groupes de contrats de réassurance détenus, la MSC à la fin d'une période de présentation de l'information financière est évaluée comme étant la MSC à l'ouverture de la période de présentation de l'information financière, ajustée pour tenir compte des éléments suivants :

- L'incidence de tout nouveau contrat ajouté au groupe.
- L'intérêt capitalisé sur la valeur comptable de la MSC.
- Le résultat comptabilisé au cours de la période de présentation de l'information financière en raison des profits ou des pertes comptabilisés pour compenser les profits ou les pertes sur les groupes de contrats directs sous-jacents sans MSC.
- Les reprises d'une composante recouvrement des pertes, dans la mesure où ces reprises ne constituent pas des variations des flux de trésorerie d'exécution du groupe de contrats de réassurance détenus.
- La variation des flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs, à moins que la variation ne compense un profit ou une perte lié aux groupes de contrats directs sous-jacents sans MSC, ou que la variation soit liée à des groupes de contrats d'assurance déficitaires utilisant la MRP.
- L'incidence de tout écart de change sur la MSC.
- Le montant comptabilisé en résultat en raison des services reçus au cours de la période.

Nous n'avons pas modifié les estimations comptables faites dans les états financiers intermédiaires antérieurs lors de la préparation des présents états financiers consolidés. Plus particulièrement, la MSC à la fin de chaque période de présentation de l'information financière correspond à la MSC au début de la période de présentation de l'information financière, ajustée comme il est décrit ci-dessus, plutôt que la MSC au début de l'année civile, ajustée comme il est décrit ci-dessus.

## Présentation dans les états financiers consolidés

La valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus qui représentent un actif est présentée à titre d'actifs relatifs aux contrats d'assurance et d'actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus dans les états consolidés de la situation financière, tandis que la valeur comptable des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs est présentée à titre de passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts et de passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus. Les actifs liés aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance engagés avant la comptabilisation initiale des contrats auxquels ils sont attribuables sont inclus dans la valeur comptable du portefeuille associé à ces contrats.

Les montants liés aux contrats d'assurance qui ont une incidence sur le résultat sont inclus au poste Résultat net des activités d'assurance des états consolidés du résultat net, ainsi qu'au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance de la section Résultat net des activités de placement. Les résultats de ces sections sont présentés séparément pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus. Nous avons choisi de ventiler les variations de l'ajustement au titre du risque entre le poste Produits des activités d'assurance de la section Résultat net des activités d'assurance et le poste Produits financiers (charges financières) d'assurance de la section Résultat net des activités de placement.

### Résultat net des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance sont comptabilisés à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont fournis pour des groupes de contrats d'assurance. Dans le cas des contrats d'assurance émis qui sont évalués en fonction de la méthode d'évaluation générale ou de la MHV, les produits des activités d'assurance comprennent les services suivants pour lesquels une contrepartie sous forme de primes, déduction faite des taxes sur les primes, devrait être reçue :

- Les sinistres attendus et autres charges directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance, évalués aux montants prévus au début de la période, à l'exclusion des composantes investissements et des montants affectés à la composante perte.
- Le dégagement de l'ajustement au titre du risque pour la période, à l'exclusion des montants affectés à la composante perte et des montants liés aux variations de la valeur temps de l'argent, qui sont comptabilisés dans les produits financiers (charges financières) d'assurance.
- L'amortissement de la MSC afin de refléter les services rendus au cours de la période, évalué au moyen des unités de couverture pour la période de présentation de l'information financière par rapport au total des unités de couverture (des renseignements supplémentaires sur les unités de couverture sont fournis à la note 10).
- L'amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance.
- Les ajustements liés à l'expérience issus des primes qui ont trait aux services rendus au cours de la période ou aux services passés.
- Les montants prévus liés à l'impôt sur le résultat spécifiquement imputables au titulaire de contrat.

L'amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions pour les produits des activités d'assurance correspond à une portion de la tranche des primes qui se rapporte au recouvrement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance, laquelle est déterminée de façon systématique en fonction de l'écoulement du temps. Un montant égal et correspondant est inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance.

Dans le cas des contrats d'assurance émis évalués au moyen de la MRP, les encaissements de primes prévus (déduction faite des taxes sur les primes et compte non tenu des composantes investissements) sont comptabilisés à titre de produits, généralement en fonction de l'écoulement du temps.

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent :

- les sinistres survenus au cours de la période (à l'exclusion des composantes investissements et des montants affectés à la composante perte);
- les charges engagées directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance;
- les pertes sur les contrats déficitaires et les reprises de ces pertes;
- les changements liés aux services passés (p. ex., les changements apportés au passif au titre des sinistres survenus dans les périodes postérieures à l'avènement du sinistre);
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance;
- les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance passés en charges à mesure qu'ils sont engagés relativement aux contrats évalués au moyen de la MRP;
- les pertes de valeur et les reprises de perte de valeur d'actifs au titre des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance.

En ce qui a trait aux contrats de réassurance détenus, nous avons choisi de présenter les produits et les charges découlant de ces contrats à titre de montant unique dans le poste Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus des états consolidés du résultat net. Ce montant comprend une portion des primes de réassurance, les montants recouverts auprès des réassureurs et les variations du risque de non-exécution par le réassureur. La portion des primes de réassurance est comptabilisée à mesure que les services sont reçus relativement au contrat de réassurance détenu.

En ce qui concerne les contrats de réassurance détenus évalués en fonction de la méthode générale d'évaluation, les services reçus pour lesquels la contrepartie est versée comprennent :

- les recouvrements et les charges prévus, excluant les montants payés, peu importe les sinistres;
- le dégagement de l'ajustement au titre du risque pour la période;
- la MSC comptabilisée à l'égard des services reçus;
- les ajustements liés à l'expérience issus des primes qui ont trait aux services rendus au cours de la période ou aux services passés.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus évalués au moyen de la MRP, les paiements de primes prévus (déduction faite des taxes sur les primes et excluant les montants versés, peu importe les sinistres) sont comptabilisés à titre de portion des primes de réassurance en fonction de l'écoulement du temps. Les montants recouverts auprès des réassureurs comprennent les sinistres survenus (excluant les montants payés, peu importe les sinistres) et les charges, les recouvrements de pertes et les reprises de recouvrements de pertes, ainsi que les variations liées aux services passés (par exemple, les variations de l'actif pour les sinistres survenus au cours des périodes ultérieures à la période au cours de laquelle le sinistre est survenu).

### **Produits financiers (charges financières) d'assurance**

Les variations de la valeur comptable des contrats d'assurance émis qui ne sont pas évalués au moyen de la MHV et des contrats de réassurance détenus qui sont attribuables aux variations de la valeur temps de l'argent et du risque financier sont comptabilisées au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance des états consolidés du résultat net. Dans le cas des contrats d'assurance émis évalués au moyen de la MHV, les produits financiers (charges financières) d'assurance comprennent les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents et les variations qui ne sont pas comptabilisées dans la MSC lorsque l'option d'atténuation des risques est exercée. Nous avons choisi de comptabiliser tous les produits financiers (charges financières) d'assurance dans les états consolidés du résultat net plutôt que dans les autres éléments du résultat global. Les produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont présentés à la rubrique Fonds distincts de la présente note.

### **Décomptabilisation et modification**

Les contrats d'assurance sont décomptabilisés lorsque les obligations contractuelles prévues dans ceux-ci expirent, sont exécutées ou annulées, ou lorsqu'elles sont modifiées et que la modification est importante, par exemple lorsque la modification entraîne un changement dans la méthode d'évaluation. Lorsqu'une modification de contrat donne lieu à une décomptabilisation, le contrat initial est décomptabilisé et le contrat modifié est comptabilisé comme un nouveau contrat. Les modifications qui n'entraînent pas une décomptabilisation sont traitées comme des variations des flux de trésorerie d'exécution.

## **Fonds distincts**

Les fonds distincts sont des produits prévoyant des prestations dont le montant est directement lié à la juste valeur des placements constituant le fonds en question. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire de contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages associés au rendement du fonds. En outre, nous offrons des garanties pour certains contrats de fonds distincts. Les contrats de fonds distincts sont classés à titre de contrats d'assurance ou de contrats de placement selon les critères de classement décrits à la section Contrats d'assurance de la présente note et de la note 10.

## **Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts**

Les placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total de l'actif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière et sont inscrits à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après les cours du marché ou, si les cours ne sont pas disponibles, d'après les justes valeurs estimatives que nous avons établies. Les placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts comprennent les placements liés à des contrats qui sont classés comme des contrats d'assurance et les placements liés à des contrats qui sont classés comme des contrats de placement. Les profits et les pertes latents et les autres produits tirés des placements relativement aux placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts classés comme des contrats d'assurance sont comptabilisés à titre de produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) au poste Résultat net des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans les états consolidés du résultat net. Ces produits (pertes) de placement seront contrebalancés par l'augmentation correspondante des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les variations de la juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts classés comme des contrats de placement sont comptabilisées dans les profits nets (pertes nettes) réalisés et latents du fonds distinct et ne sont pas comptabilisées dans nos états consolidés du résultat net.

## **Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts**

Les produits de fonds distincts classés comme des contrats d'assurance sont des contrats avec participation directe et, par conséquent, ils sont évalués au moyen de la MHV décrite à la rubrique Contrats d'assurance de la présente note. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance liés à ces contrats sont présentés à deux postes distincts dans les états consolidés de la situation financière, soit Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts et Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts correspondent à l'obligation de verser au titulaire un montant égal à la juste valeur des éléments sous-jacents. Les variations de cette obligation découlant des variations de la juste valeur des éléments sous-jacents sont comptabilisées à titre de produits financiers ou de charges financières d'assurance au poste Résultat net des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans les états consolidés du résultat net. Ces produits financiers ou charges financières d'assurance seront contrebalancés par l'augmentation correspondante du poste Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. Les versements aux fonds distincts et les paiements provenant de ces fonds constituent des composantes investissements et, par conséquent, ils sont exclus des produits d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance. Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, excluant ceux pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts présentés dans les états consolidés de la situation financière, comprennent les passifs relatifs aux contrats d'assurance restants relatifs à ces contrats, qui comprennent la provision pour garanties, les charges futures (moins les honoraires futurs), l'ajustement au titre du risque et la MSC. Les produits et les charges liés à ces éléments sont inclus dans la section Résultat des activités d'assurance des états consolidés du résultat net.

## **Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts**

Les passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont comptabilisés séparément du total du passif du fonds général dans nos états consolidés de la situation financière. Les passifs présentés dans les contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont évalués selon le solde total des comptes des titulaires. Nous recevons des

produits tirés des honoraires liés aux fonds distincts classés comme des contrats de placement, lesquels sont inscrits au poste Produits tirés des honoraires qui figure dans nos états consolidés du résultat net. Les versements aux fonds distincts et les paiements provenant de ces fonds sont présentés à titre d'augmentation ou de diminution aux postes Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts et Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, et ils ne sont pas présentés à titre de produits ou de charges dans nos états consolidés du résultat net.

## Passifs financiers

### Classement et évaluation initiale

Nos passifs financiers sont classés et évalués au coût amorti, sauf les garanties financières, les passifs dérivés et les passifs liés aux titres garantis par des prêts. Les garanties financières, les passifs dérivés et les passifs liés aux titres garantis par des prêts sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour plus de détails sur les passifs liés aux titres garantis par des prêts, se reporter à la note 5.A.i. Nous pouvons également désigner certains passifs relatifs aux contrats de placement et certaines participations de tiers dans des fonds consolidés à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. Cette désignation est irrévocable. Les passifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si cette option permet d'éliminer ou de réduire considérablement la non-concordance comptable avec les actifs les soutenant, ou dans les cas où les passifs et les actifs les soutenant sont gérés ensemble et que leur rendement est évalué en fonction de la juste valeur. Les passifs liés aux titres garantis par des prêts sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale, ce qui permet d'éliminer ou de réduire considérablement la non-concordance comptable avec les actifs les soutenant. La désignation à la juste valeur par le biais du résultat net est possible seulement pour les passifs financiers pour lesquels une estimation fiable de la juste valeur peut être obtenue. Tous les autres contrats de placement sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Évaluation ultérieure

#### *Méthodes applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023*

Les passifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur. Les charges d'intérêts, les profits (pertes) de change et les variations de la juste valeur qui ne sont pas attribuables aux variations de notre propre risque de crédit sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans l'état consolidé du résultat net, à moins qu'ils ne découlent de dérivés désignés comme instruments de couverture dans les couvertures d'investissement net. En ce qui a trait aux passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de la juste valeur attribuables aux variations de notre propre risque de crédit sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et ne sont pas reclassées ultérieurement au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) dans les états consolidés du résultat net.

Les passifs financiers au coût amorti sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de transaction lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les profits (pertes) de change sont comptabilisés au poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) des états consolidés du résultat net.

#### *Méthodes applicables avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023*

Les passifs financiers sont classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, et le montant total de la variation de la juste valeur est comptabilisé en résultat net.

### Décomptabilisation

En règle générale, nous décomptabilisons un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Nous décomptabilisons également un passif financier lorsque les modalités connexes sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié deviennent substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier fondé sur les modalités modifiées est comptabilisé à la juste valeur. Au moment de la décomptabilisation d'un passif financier, l'écart entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris tout nouvel actif sans effet sur la trésorerie transféré ou passif repris) est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

## Passifs relatifs aux contrats de placement

### *Méthodes applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023*

Les contrats que nous établissons aux termes desquels le titulaire de contrat ne nous transfère aucun risque d'assurance important, mais nous transfère un risque financier, sont considérés comme des passifs financiers et sont comptabilisés dans les contrats de placement, à moins qu'ils ne comportent des éléments de participation discrétionnaire, auquel cas ils sont comptabilisés à titre de contrats d'assurance (se reporter à la rubrique Contrats d'assurance). Les composantes services distincts des contrats de placement sont traitées comme des contrats de service (se reporter à la rubrique Contrats de service et produits tirés des honoraires).

Les passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables à l'émission du contrat, et sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement est comptabilisé à titre de diminution (augmentation) des passifs relatifs aux contrats de placement dans nos états consolidés du résultat net. Les versements reçus des titulaires de contrat et les paiements versés à ceux-ci sont comptabilisés à titre de variations de nos soldes de passifs relatifs aux contrats de placement dans les états consolidés de la situation financière. Les passifs relatifs aux contrats de placement sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire. Les passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire comprennent les rentes certaines à constitution immédiate au Canada, les rentes à provision cumulative et contrats de placement garanti au Canada, les produits en unités de compte établis à Hong Kong, ainsi que les contrats de retraite non liés à des unités de compte établis à Hong Kong.

Comme l'explique la rubrique sur les fonds distincts de la présente note, les contrats de placement aux termes desquels le titulaire de contrat assume les risques liés aux placements sous-jacents sont classés comme des contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts dans nos états consolidés de la situation financière.

### Méthodes applicables avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Les passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût amorti. Les contrats comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur à l'origine, puis à chaque période de présentation de l'information financière ultérieure. Et, à chaque période de présentation de l'information financière ultérieure, les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats de placement comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées au poste Augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement de nos états consolidés du résultat net. Les passifs relatifs aux contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire comprennent les rentes certaines à constitution immédiate au Canada, les rentes à provision cumulative et contrats de placement garanti au Canada, les produits en unités de compte établis au Royaume-Uni et à Hong Kong, ainsi que les contrats de retraite non liés à des unités de compte établis au Royaume-Uni et à Hong Kong.

## Obligations liées à l'emprunt de titres

L'obligation liée à l'emprunt de titres représente notre engagement à livrer des titres dans le cadre du programme de vente à découvert. En vertu de ce programme, nous vendons à découvert les titres que nous avons empruntés à un tiers. L'obligation de rembourser les titres n'est pas comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière tant qu'ils ne sont pas vendus, et que les risques et avantages inhérents à la propriété n'ont pas été transférés. Au moment de la comptabilisation, ils sont évalués à la juste valeur. Les titres empruntés sont remboursables au prêteur à vue ou à notre discrétion.

## Autres passifs

Les autres passifs sont évalués au coût amorti et comprennent les créditeurs, les facilités de crédit, les mises en pension de titres, les autres charges à payer et l'impôt, les titres de financement de premier rang, les provisions, les obligations locatives à titre de preneur et un passif au titre des paiements différés. Les passifs liés aux provisions, autres que ceux présentés avec les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de placement, sont comptabilisés relativement à des obligations actuelles juridiques ou implicites, résultant d'événements passés s'il est probable que ces obligations se traduiront par des sorties de ressources économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les montants comptabilisés au titre de ces provisions constituent les meilleures estimations des dépenses nécessaires à l'extinction des obligations actuelles ou à leur transfert à un tiers à la date de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes inhérents et de la valeur temps de l'argent. Ces provisions sont réexaminées en fonction de l'évolution des faits et des circonstances pertinents.

Les obligations locatives sont évaluées de la façon décrite à la rubrique Contrats de location de la présente note.

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti. Lors de la comptabilisation initiale du passif au titre de l'option de vente, la valeur actualisée est calculée en fonction de notre taux d'emprunt marginal, et les révisions ultérieures du calendrier ou du montant des flux de trésorerie à verser prévus, ainsi que de la charge d'intérêts, seront comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

## Débitures de premier rang et titres de créance subordonnés

Les passifs au titre des débitures de premier rang et des titres de créance subordonnés sont inscrits au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction sont inscrits à même le passif et sont comptabilisés en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle expire.

## Contrats de service et produits tirés des honoraires

Les contrats que nous établissons aux termes desquels le Client ne nous transfère aucun risque d'assurance important et ne nous transfère aucun risque financier, y compris les contrats relatifs à des services de gestion de placements, sont classés comme des contrats de service. Les composantes services distincts des contrats d'assurance et des contrats de placement sont également comptabilisées à titre de contrats de service.

Les honoraires tirés de ces contrats sont comptabilisés et inclus au poste Produits tirés des honoraires dans nos états consolidés du résultat net. Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service représentent les honoraires associés aux contrats conclus avec les Clients, et ils comprennent les honoraires liés à la distribution, les frais de gestion des fonds et les autres frais basés sur l'actif ainsi que les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires. Les honoraires liés à la distribution comprennent les honoraires tirés de la distribution des produits de placement et des autres activités des intermédiaires. Les frais de gestion des fonds et les autres frais basés sur l'actif comprennent les honoraires tirés des services de gestion de placements. Les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires comprennent les honoraires tirés des services d'administration des contrats et d'autres services de gestion. Les produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service sont habituellement comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, soit à un moment précis ou au fil du temps. La majorité des produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service se composent de contreparties variables fondées sur un pourcentage de l'actif géré ou sur d'autres paramètres variables, et ils sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'il est hautement probable qu'aucun ajustement à la baisse important des produits comptabilisés n'aura lieu.

Les coûts d'acquisition différés liés à des contrats de service ou à des contrats de placement sont amortis sur la durée de vie prévue des contrats en fonction des honoraires futurs prévus. Lorsque les coûts à engager pour respecter les obligations inhérentes au contrat excèdent les avantages économiques qui devraient être tirés du contrat, une provision est comptabilisée au poste Autres passifs de nos états consolidés de la situation financière.

## Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée et des périodes antérieures sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales ou à recouvrer de celles-ci. L'impôt différé est calculé en appliquant la méthode du report variable aux différences temporaires, à la date de présentation de l'information financière, entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable aux fins de la présentation de l'information financière. L'impôt exigible et l'impôt différé liés à des éléments inscrits aux autres éléments du résultat global ou directement aux capitaux propres, au cours de la période considérée ou de la période antérieure, sont par conséquent comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou les capitaux propres, et non dans nos états consolidés du résultat net. Les intérêts et les pénalités à payer aux administrations fiscales sont respectivement inscrits aux charges d'intérêts et aux charges d'exploitation dans nos états consolidés du résultat net.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés selon les taux d'imposition et les lois fiscales qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou le passif réglé, c'est-à-dire, normalement, les taux d'imposition et les lois fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, ainsi que pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où l'on devrait disposer de bénéfices imposables futurs auxquels ces actifs pourront être imputés. Pour chaque période de présentation de l'information financière, nous évaluons tous les éléments probants disponibles, tant positifs que négatifs, pour déterminer le montant à comptabiliser au titre des actifs d'impôt différé. La comptabilisation d'actifs d'impôt différé nécessite des estimations et un jugement important à l'égard des événements futurs, comme des projections relatives aux bénéfices imposables futurs, en fonction de l'information disponible à la date de clôture.

L'établissement de la charge d'impôt exigible et d'impôt différé nécessite que nous interprétions la législation fiscale des territoires où nous exerçons nos activités. La charge d'impôt présentée pour chaque période de présentation de l'information financière reflète nos estimations les plus probables, en fonction de l'information disponible à la date de clôture et des positions fiscales faisant l'objet d'un audit ou d'un appel par les autorités fiscales pertinentes. Dans l'éventualité où nos estimations des positions fiscales ou du moment de la réalisation des actifs ou passifs d'impôt différé différeraient de nos prévisions, la charge d'impôt pourrait augmenter ou diminuer à l'avenir afin de refléter les résultats réels.

L'impôt différé est présenté à l'égard des différences temporaires découlant de participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées, sauf lorsque nous contrôlons la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et qu'il appert qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible. Aucun actif ou passif d'impôt différé n'est comptabilisé à l'égard des différences temporaires résultant de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment où elle a été réalisée, n'a eu d'incidence ni sur le bénéfice comptable, ni sur le bénéfice imposable ou la perte fiscale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité imposable prélevés par la même administration fiscale, et si nous avons l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

## Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Pour les régimes à prestations déterminées, la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est calculée par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées et au moyen d'hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations des variables futures qui auront un effet sur le coût final de cette obligation. Le taux d'actualisation utilisé pour nos principaux régimes à prestations déterminées est déterminé en fonction des rendements de marché d'obligations de qualité de sociétés libellées dans la même monnaie étrangère que celle des prestations qui seront versées, et dont l'échéance se rapproche de celle des obligations. Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur et sont détenus dans des fonds séparés gérés par des fiduciaires ou à titre de contrats d'assurance admissibles. La différence entre la juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées est comptabilisée à titre d'actif ou de passif aux postes Autres actifs ou Autres passifs, respectivement, de nos états consolidés de la situation financière.

Les coûts comptabilisés dans nos états consolidés du résultat net comprennent le coût des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés, tout profit ou perte lié à la réduction ou aux liquidations et les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées. La réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations déterminées, qui comprend l'incidence des modifications apportées aux hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul du passif, les gains et pertes actuariels au titre du passif, l'écart entre le rendement des actifs des régimes et le montant inclus dans les intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations déterminées, est reflétée immédiatement dans les autres éléments du résultat global. Le calcul de la charge et des obligations au titre des prestations déterminées fait appel au jugement, étant donné que leur comptabilisation dépend de diverses hypothèses actuarielles ayant trait aux taux d'actualisation, aux taux tendanciels en matière de coûts des soins de santé et aux augmentations projetées de la rémunération. Ces hypothèses clés sont décrites à la note 24.

## Dividendes

Les dividendes à verser aux actionnaires de la FSL inc. sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été autorisés ou approuvés. Les dividendes réinvestis en actions ordinaires additionnelles aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions sont également inscrits aux dividendes, dans les bénéfices non distribués. Lorsque la FSL inc. a émis des actions ordinaires sur le capital autorisé aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions, les actions additionnelles ont été inscrites aux actions ordinaires.

## Paiements fondés sur des actions

Les options sur actions de la FSL inc. attribuées aux employés sont comptabilisées comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres. La charge de rémunération totale liée aux options sur actions est calculée en fonction de la juste valeur des options sur actions à la date de leur attribution et du nombre estimatif d'options qui devraient être acquises à la fin de la période d'acquisition des droits. La charge est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net, et un montant correspondant est inscrit au surplus d'apport dans les états consolidés des variations des capitaux propres. Lorsque les options sur actions sont exercées, de nouvelles actions ordinaires sont émises, le surplus d'apport est contrepassé et les actions ordinaires émises sont portées au crédit des actions ordinaires dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

Les autres régimes de paiements fondés sur des actions établis en fonction de la valeur des actions ordinaires de la FSL inc. sont comptabilisés à titre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont calculés de nouveau à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et évalués à la juste valeur de l'attribution à la date de clôture. Les passifs sont comptabilisés et passés en charges suivant le mode linéaire sur les périodes d'acquisition des droits. Les passifs sont réglés en trésorerie à la fin de la période d'acquisition des droits.

Les attributions de droits à des paiements fondés sur des actions de la MFS Investment Management (la « MFS ») qui ont trait à ses propres actions sont comptabilisées comme des attributions de droits à des paiements fondés sur des actions qui sont réglées en trésorerie. Les attributions dont les droits sont acquis et non acquis ainsi que les actions émises aux termes de ces régimes sont comptabilisées à titre de passifs parce que la MFS a pour pratique de racheter aux employés leurs actions après une période de détention prescrite. Le total du passif au titre de ces régimes est calculé en fonction du nombre estimatif d'attributions dont les droits devraient être acquis à la fin de la période d'acquisition des droits. Les passifs sont comptabilisés sur la période d'acquisition des droits et sont évalués à leur juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière; la variation de la juste valeur est comptabilisée à titre de charge de rémunération au poste Charges d'exploitation de nos états consolidés du résultat net. Les passifs sont réglés en trésorerie lorsque les actions sont rachetées auprès des employés.

## Bénéfice par action de base et dilué

Le bénéfice par action de base est calculé en divisant le bénéfice net (la perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises et en circulation.

Le bénéfice par action dilué ajuste le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires afin de tenir compte de l'incidence de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et en présumant que les instruments convertibles sont convertis et que les options en circulation sont exercées. Le bénéfice par action dilué est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires ajusté par le nombre moyen pondéré ajusté d'actions ordinaires en circulation. En ce qui a trait aux instruments convertibles, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est augmenté de la charge d'intérêts après impôt sur les instruments convertibles, tandis que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est augmenté du nombre d'actions ordinaires qui seraient émises lors de la conversion. Dans le cas des options sur actions, il est présumé que le produit de l'exercice des options dont le prix d'exercice est inférieur au cours de marché moyen des actions ordinaires pour la période sert à racheter des actions ordinaires au cours de marché moyen pour la période. La différence entre le nombre d'actions ordinaires émises relativement à l'exercice des options dilutives et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été rachetées au cours de marché moyen des actions ordinaires au cours de la période vient ajuster le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

## 2. Changements de méthodes comptables

### 2.A Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2023

Nous avons adopté les IFRS nouvelles et modifiées suivantes le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### 2.A.i IFRS 17

##### Sommaire

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, et une modification a été publiée en juin 2020 afin de reporter la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette norme doit être appliquée de façon rétrospective, et des résultats comparatifs portant sur au moins un exercice doivent être fournis. Si l'application rétrospective à un groupe de contrats d'assurance est impraticable, l'application rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur peut être mise en œuvre. IFRS 17 remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance* (« IFRS 4 »), et a une incidence sur la façon dont nous comptabilisons, évaluons et présentons nos contrats d'assurance dans nos états financiers consolidés.

En ce qui nous concerne, IFRS 17 et IFRS 9 sont entrées en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Des résultats retraités ont été présentés pour la période comparative en vertu d'IFRS 17. Comme l'autorise IFRS 9, nous avons choisi de ne pas retraiter les résultats de la période comparative, et comme l'autorise pour sa part IFRS 17, nous avons choisi de présenter des informations comparatives sur les actifs financiers comme si IFRS 9 était applicable au cours de la période comparative.

Pour l'évaluation initiale des contrats d'assurance à la date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous avons choisi d'utiliser la méthode de la juste valeur pour tous les groupes pour lesquels l'application rétrospective est impraticable. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'application de la méthode de la juste valeur à la transition, se reporter à la rubrique Évaluation de la juste valeur ci-après.

IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. Les principes clés d'IFRS 17 sont les suivants :

- Les contrats d'assurance sont des contrats aux termes desquels une entité accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le « titulaire de contrat ») en convenant d'indemniser le titulaire de contrat si un événement futur incertain spécifié (l'« événement assuré ») touche de façon défavorable le titulaire de contrat.
- Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont divisés en groupes qui seront comptabilisés et évalués séparément.
- Les groupes de contrats d'assurance sont comptabilisés et évalués comme le total des composantes d'évaluation suivantes : a) la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs; b) un ajustement au titre du risque non financier; et c) la marge sur services contractuels (la « MSC »), un montant qui représente le profit non acquis sur le groupe de contrats d'assurance. Ces composantes d'évaluation s'appliquent aux groupes de contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation et la MHV. La MHV s'applique aux contrats d'assurance avec participation directe qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels le titulaire de contrat se voit promettre un rendement en fonction d'éléments sous-jacents, comme des fonds distincts et certains contrats d'assurance avec participation. Pour les contrats de courte durée, qui représentent la plupart de nos activités d'assurance collective vie et maladie, une méthode d'évaluation simplifiée – la MRP – est appliquée. En vertu de la MRP, les contrats d'assurance sont évalués en fonction des profits non acquis et ne sont assujettis à aucune MSC.
- Le profit afférent à un groupe de contrats d'assurance est comptabilisé en résultat sur la période au cours de laquelle les services prévus aux contrats d'assurance sont fournis, et à mesure que les risques non financiers liés à l'exécution des contrats d'assurance diminuent.
- Les produits des activités d'assurance, les charges afférentes aux activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance sont présentés séparément.



## Différences importantes entre IFRS 17 et IFRS 4

La section qui suit présente une description des différences les plus importantes entre IFRS 17 et les méthodes comptables appliquées en vertu d'IFRS 4.

### Portée

IFRS 17 n'apporte aucun changement important par rapport à IFRS 4 en ce qui a trait aux contrats qui entrent dans le champ d'application de la norme. Toutefois, nous avons mis à jour la méthode comptable de classement adoptée au moment de la transition à IFRS 4 en 2011 afin d'assurer une cohérence avec la définition des contrats d'assurance selon IFRS 17.

En vertu d'IFRS 17, un contrat d'assurance s'entend d'un contrat en vertu duquel l'émetteur accepte un risque d'assurance significatif de la part du titulaire du contrat en convenant d'indemniser le titulaire du contrat si un événement assuré le touche de façon défavorable. Afin d'établir s'il existe un risque d'assurance « important », certains contrats qui ont été classés comme des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 4 ont été reclassés à titre de contrats de placement en vertu d'IFRS 17. Ces changements de classement se limitaient à certains produits de rentes différées pour lesquels le risque d'assurance se limite au droit de transformer en rente les prestations à l'échéance, et qui ne dépassaient pas le seuil d'un risque d'assurance « important ».

En outre, IFRS 17 comprend de nouvelles exigences relatives à la séparation des composantes investissements distincts et des composantes biens distincts ou service autre que d'assurance des contrats d'assurance. Au moment de la transition à IFRS 17, nos contrats d'assurance ne comprenaient aucune composante investissements distincts et ne prévoyaient que des composantes services distincts non significatifs.

Contrairement à IFRS 4, IFRS 17 exige que les contrats de réassurance détenus soient évalués séparément des contrats directs sous-jacents. Un contrat de réassurance est un contrat d'assurance émis par le réassureur pour indemniser une autre entité au titre de demandes de règlement découlant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité (les « contrats sous-jacents »).

Seuls les contrats qui transfèrent le risque d'assurance au réassureur sont considérés comme des contrats de réassurance détenus du point de vue de l'entité cédante. Nous avons conclu des traités de réassurance qui transfèrent uniquement les risques non liés à l'assurance au réassureur, mais ceux-ci ne sont pas considérés comme des contrats de réassurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 17, pas plus qu'ils n'entraient dans le champ d'application d'IFRS 4. Ils sont plutôt traités comme des contrats d'assurance achetés.

Les traités de réassurance qui font partie des éléments sous-jacents des contrats d'assurance avec participation (c'est-à-dire pour lesquels tous les flux de trésorerie du traité de réassurance sont entièrement transférés aux titulaires de contrats d'assurance avec participation) sont évalués et présentés séparément.

Les contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaire entrent dans le champ d'application d'IFRS 17, et ils entrent également dans le champ d'application d'IFRS 4. Cependant, ces contrats ont été présentés avec d'autres contrats de placement en vertu d'IFRS 4, et ils doivent être présentés avec les contrats d'assurance en vertu d'IFRS 17.

### Évaluation

L'évaluation des contrats d'assurance en vertu d'IFRS 17 diffère de l'évaluation selon la méthode canadienne axée sur le bilan auparavant appliquée en vertu d'IFRS 4. Les différences les plus importantes sont présentées ci-après par composante d'évaluation :

Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs :

- Les taux d'actualisation utilisés pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17 sont fondés sur les caractéristiques des contrats d'assurance. En vertu d'IFRS 4, la méthode canadienne axée sur le bilan est utilisée pour déterminer les provisions techniques en fonction du portefeuille d'actifs couvrant actuellement les passifs relatifs aux contrats d'assurance et les hypothèses de réinvestissement.
- Les estimations en vertu d'IFRS 17 tiennent compte des perspectives courantes du marché quant au coût des garanties financières, ce qui nécessite une évaluation prenant en compte le prix des options sur le marché. En vertu d'IFRS 4, le coût des garanties financières est fondé sur le montant requis pour remplir l'obligation, mais il n'est pas directement lié aux prix des options sur le marché.
- En vertu d'IFRS 17, les flux de trésorerie liés aux charges se limitent aux flux de trésorerie directement attribuables à l'exécution des obligations en vertu des contrats d'assurance.
- L'impôt différé n'est pas pris en compte dans les flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17.

Ajustement au titre du risque :

- Il s'agit de l'évaluation de la compensation pour l'incertitude découlant d'un risque non financier, comme la mortalité, la morbidité, les rachats et les charges, en vertu d'IFRS 17.
- Le montant des provisions au titre de l'incertitude découlant d'un risque financier est implicitement inclus dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs en vertu d'IFRS 17.
- Aucun montant n'est présenté au titre du risque lié à la non-concordance entre l'actif et le passif en vertu d'IFRS 17.
- En vertu d'IFRS 4, les montants présentés au titre des risques susmentionnés sont reflétés dans une provision pour écarts défavorables comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

MSC :

- Il s'agit d'une nouvelle composante des passifs qui nécessite le regroupement des contrats d'assurance, ce qui n'est pas exigé en vertu d'IFRS 4.
- La MSC représente les profits non acquis, comme il est expliqué ci-dessus.

Les méthodes d'évaluation en vertu d'IFRS 17 et d'IFRS 4 sont semblables pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MRP. Elles divergent principalement en ce qui concerne l'évaluation du passif au titre des sinistres survenus, pour laquelle le taux d'actualisation et l'ajustement au titre du risque lié aux changements non financiers susmentionnés s'appliquent.

## Présentation

IFRS 17 exige que les portefeuilles de contrats d'assurance qui représentent un actif soient présentés séparément des portefeuilles de contrats d'assurance qui représentent un passif dans les états consolidés de la situation financière. De plus, les portefeuilles de contrats d'assurance émis doivent être présentés séparément des portefeuilles de contrats de réassurance détenus. Auparavant, les contrats d'assurance émis étaient uniquement présentés à titre de passifs, et les contrats de réassurance détenus étaient uniquement présentés à titre d'actifs. Certains soldes, comme les avances sur contrats et les primes en cours et payées d'avance, qui étaient auparavant présentés séparément ou inclus dans les postes Autres actifs et Autres passifs sont maintenant inclus dans les actifs ou les passifs relatifs aux contrats d'assurance émis ou aux contrats de réassurance détenus.

La présentation des produits tirés des contrats d'assurance dans les états consolidés du résultat net a changé de façon importante en vertu d'IFRS 17. Avant l'adoption d'IFRS 17, les produits des activités d'assurance étaient présentés séparément dans les postes Primes brutes, Primes cédées, Montant brut des règlements et des prestations versés, Charges (recouvrements) de réassurance, Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et Augmentation (diminution) des actifs au titre des cessions de réassurance. Le poste Charges d'exploitation, commissions et taxes sur les primes comprenait toutes les charges, soit celles liées aux contrats d'assurance et aux contrats autres que d'assurance.

En vertu d'IFRS 17, les produits des activités d'assurance sont présentés à la section Résultat des activités d'assurance et au poste Produits financiers (charges financières) d'assurance de la section Résultats des activités de placement. Les montants sont présentés séparément pour les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus. Le poste Charges afférentes aux activités d'assurance comprend les montants auparavant présentés au poste Montant brut des règlements et des prestations versés, à l'exclusion des remboursements de composantes investissements, qui sont des montants remboursés aux titulaires de contrats en toutes circonstances. Les charges directement attribuables sont également présentées à titre de charges afférentes aux activités d'assurance. Les produits ou les charges liés aux contrats de réassurance détenus sont maintenant présentés à un seul poste, qui comprend une portion des primes de réassurance versées et des montants recouverts auprès des réassureurs.

Pour les contrats d'assurance évalués en fonction de la méthode d'évaluation générale ou de la MHV, les primes ne sont plus comptabilisées à titre de produits ou comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont reçues. Les produits des activités d'assurance au cours d'une période de présentation de l'information financière comprennent la tranche des primes qui couvre les sinistres attendus et les charges directement attribuables au cours de la période, ainsi que le dégagement de l'ajustement au titre du risque et l'amortissement de la MSC pour la période. Les produits des activités d'assurance excluent la tranche des primes qui couvre le remboursement des composantes investissements.

Les produits tirés des honoraires excluent les produits tirés des contrats d'assurance, car les honoraires gagnés à cet égard seraient comptabilisés dans les produits tirés des contrats d'assurance. De façon similaire, le poste Charges d'exploitation et commissions exclut les charges directement attribuables à l'émission ou à l'exécution de contrats d'assurance, puisque ces charges, ainsi que les taxes sur les primes versées, sont incluses dans la rubrique Résultats des activités d'assurance.

## Incidences de la transition

### Méthode de transition

L'application rétrospective d'IFRS 17 à la date de transition du 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été mise en œuvre au moyen de l'approche fondée sur la juste valeur lorsque l'application rétrospective intégrale était impraticable. L'application rétrospective intégrale a été jugée impraticable pour tous les groupes de contrats d'assurance évalués à l'aide de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, car les estimations exigeaient de l'information qui n'était pas disponible ou qui n'aurait pas été disponible sous une forme utilisable au cours de périodes antérieures. Pour les groupes de contrats d'assurance évalués au moyen de la MRP, nous avons appliqué l'évaluation rétrospective intégrale à la date de transition.

En vertu de l'approche fondée sur la juste valeur, la MSC au moment de la transition pour un groupe de contrats d'assurance correspond à la juste valeur du groupe de contrats d'assurance diminuée des flux de trésorerie d'exécution évalués selon IFRS 17. La juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance correspond au montant qu'un intervenant du marché exigerait pour prendre en charge les obligations prévues par le groupe de contrats d'assurance.

### Regroupement lors de la transition

Comme l'autorise IFRS 17 lorsque l'approche fondée sur la juste valeur est utilisée, des groupes de contrats d'assurance ont été formés au moment de la transition conformément aux exigences en matière de regroupement d'IFRS 17, mais sans que ne soit appliquée la restriction voulant que les groupes ne doivent pas contenir de contrats émis à plus de un an d'intervalle. De plus, compte tenu de la définition de la juste valeur, tous les contrats d'assurance émis dans un portefeuille faisaient partie du même groupe de rentabilité. Par conséquent, il n'y avait qu'un seul groupe pour chaque portefeuille de contrats d'assurance émis au moment de la transition. Les portefeuilles de contrats de réassurance détenus au moment de la transition ont été regroupés selon le regroupement de contrats sous-jacents directs.

### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur d'un groupe de contrats d'assurance émis à la date de transition a été évaluée selon l'une de deux méthodes, soit la méthode fondée sur la marge liée aux prix actuels ou la méthode des flux de trésorerie d'exécution ajustés. Pour les deux méthodes, nos exigences étaient considérées comme un substitut raisonnable aux exigences d'un intervenant du marché, car nous partageons les caractéristiques d'un intervenant typique du marché de l'assurance. L'établissement de la juste valeur exige que nous fassions des estimations et des hypothèses qui nécessitent un jugement important.

La méthode des flux de trésorerie d'exécution ajustés établit les montants spécifiques qu'un intervenant du marché exigerait, en plus des flux de trésorerie d'exécution, pour prendre en charge les obligations du groupe. Ces éléments incluent :

- une provision pour risque de réinvestissement, qui a été évaluée comme étant le coût du capital lié au risque de taux d'intérêt au moyen des exigences en matière de capital les plus élevées entre les exigences locales et celles du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »);
- un montant au titre des frais généraux et des autres charges non directement attribuables qui ne sont pas couverts par les flux de trésorerie d'exécution;
- d'autres ajustements, y compris une provision pour risques opérationnels généraux et un montant compensatoire à l'égard de l'attente selon laquelle la MSC ne sera pas déductible d'impôt à la date de transition.

La méthode fondée sur la marge liée aux prix actuels permet de déterminer le montant qu'un intervenant du marché exigerait en établissant le montant que nous exigeons actuellement lors de la tarification des contrats d'assurance.

La méthode des flux de trésorerie d'exécution ajustés a été utilisée pour la plupart des contrats d'assurance sans participation et de rentes. La méthode fondée sur la marge liée aux prix actuels a été utilisée pour la plupart des contrats prévoyant des honoraires et des contrats avec transfert de risque.

La juste valeur d'un groupe de contrats de réassurance détenus à la date de transition a été évaluée comme l'écart entre la juste valeur du groupe de contrats d'assurance sous-jacents sans contrepartie de réassurance et la juste valeur du groupe de contrats d'assurance sous-jacents combinée à celle du groupe de contrats de réassurance détenu correspondant.

### **MSC à la transition**

La MSC au moment de la transition pour chaque groupe de contrats d'assurance correspond à la juste valeur des contrats diminuée des flux de trésorerie d'exécution. Les flux de trésorerie d'exécution au moment de la transition ont été évalués au moyen des méthodes d'IFRS 17 décrites aux notes 1 et 10. La courbe d'actualisation a été établie à la date de transition, et elle est devenue la courbe d'actualisation arrêtée pour le groupe à partir de ce moment, étant donné que la méthode de la juste valeur a été appliquée.

Des renseignements sur l'incidence de l'adoption d'IFRS 17 sur les états financiers consolidés sont présentés à la note note 2.A.iv.

## **2.A.ii IFRS 9**

### **Sommaire**

Au cours du premier trimestre, nous avons adopté IFRS 9, qui comprend des indications relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation d'actifs financiers et à la comptabilité de couverture. Elle n'exige pas le retraitement des informations pour les périodes comparatives. IFRS 9 remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). En raison de l'application d'IFRS 9, nous avons modifié nos méthodes comptables dans les secteurs indiqués ci-dessous, et ces modifications sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Nous sommes autorisés, en vertu d'IFRS 17, à présenter des informations comparatives sur les actifs financiers comme si IFRS 9 était applicable au cours de la période comparative (la « superposition de classement »). Nous avons choisi d'appliquer la superposition de classement à nos actifs financiers et à leurs résultats de la période comparative comme si IFRS 9 était entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Certaines informations de la période comparative continueront d'être présentées conformément à nos méthodes comptables précédentes, comme il est indiqué ci-dessous.

### **Classement des actifs financiers et des passifs financiers**

IFRS 9 introduit trois grandes catégories de classement des actifs financiers. Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et sont classés, et ensuite évalués, à la juste valeur par le biais du résultat net, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou au coût amorti en fonction du modèle économique que nous utilisons pour gérer les actifs financiers ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs.

IFRS 9 élimine les anciennes catégories d'actifs financiers prévues par IAS 39, soit les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les actifs financiers disponibles à la vente et les prêts et créances. En vertu d'IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats pour lesquels l'hôte est un actif financier entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 ne sont pas séparés. Au lieu de cela, l'instrument financier hybride, dans son ensemble, est évalué aux fins du classement.

IFRS 9 maintient le classement des passifs financiers d'IAS 39. En vertu d'IFRS 9, les passifs financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

La note 1 présente plus de détails sur la façon dont nous classons et évaluons nos actifs financiers et nos passifs financiers et dont nous comptabilisons les profits et les pertes connexes en vertu d'IFRS 9.

### **Perte de valeur d'actifs financiers**

IFRS 9 remplace le modèle fondé sur les pertes subies en vertu d'IAS 39 par un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. Le nouveau modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti, aux titres de créance évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux prêts hypothécaires et autres prêts évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, aux créances locatives, aux créances clients, aux engagements de prêt et aux garanties financières non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. En vertu d'IFRS 9, les pertes sur créances sont comptabilisées plus tôt qu'elles l'étaient auparavant en vertu d'IAS 39. Se reporter à la rubrique sur la dépréciation à la note 1.

### **Comptabilité de couverture**

IFRS 9 a introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture, mais elle permet aux entités de continuer à appliquer les exigences de comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39 plutôt que celles prévues par IFRS 9. Nous avons choisi de continuer d'appliquer les exigences de comptabilité de couverture en vertu d'IAS 39.

### **Modifications de la phase 2 du projet sur la réforme des taux d'intérêt de référence**

En août 2020, l'IASB a publié la phase 2 de son projet sur la réforme des taux d'intérêt de référence, qui comprend des modifications apportées à IFRS 9, à IAS 39, à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »), à IFRS 4 et à IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »). Ces modifications répondent à des enjeux liés à la mise en œuvre des réformes, notamment le remplacement d'un indice de référence par un taux de référence alternatif, comme le Secured Overnight Financing Rate (le « taux SOFR »), dans le cas du London Inter-Bank Offered Rate (le « taux LIBOR ») en dollars américains, et le taux des opérations de pension à un jour (le « taux CORRA »), dans le cas du taux offert en dollars canadiens (le « taux CDOR »). L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Tous les paramètres liés au taux LIBOR ont été abandonnés ou déclarés non représentatifs au plus tard le 30 juin 2023. Le 16 mai 2022, Refinitiv Benchmark Services (UK) Limited, l'administrateur du taux CDOR, a annoncé qu'il cessera définitivement la publication et le calcul des trois paramètres du taux CDOR après le 28 juin 2024. Simultanément, le BSIF a publié ses prévisions selon lesquelles les institutions financières sous réglementation fédérale devront transférer tous les nouveaux dérivés et titres vers un taux de référence alternatif d'ici le 30 juin 2023 sans que de nouvelles expositions au taux CDOR soient comptabilisées après cette date, à quelques exceptions près concernant certaines exigences en matière de gestion des risques, et les ententes de prêt faisant référence au CDOR devront être transférées d'ici le 28 juin 2024. Les institutions financières sous réglementation fédérale devraient également donner la priorité aux mises à jour des systèmes et des modèles afin de tenir compte de l'utilisation du taux CORRA (ou de tout taux de référence alternatif, le cas échéant) avant cette date.

De plus, avec la fin de la publication du taux CDOR, le modèle de prêt des acceptations bancaires sera abandonné, et l'émission d'acceptations bancaires devrait cesser. Afin de faciliter la sortie des marchés canadiens des prêts au taux CDOR et des acceptations bancaires, le 27 juillet 2023, le Groupe de travail sur le taux de référence complémentaire pour le marché canadien (le « Groupe de travail sur le TARCOM »), créé par le Forum canadien des titres à revenu fixe, lui-même mis sur pied par la Banque du Canada, a mis en œuvre une étape importante de son plan de transition en deux étapes, en vertu duquel aucun nouveau contrat lié au taux CDOR ou aux acceptations bancaires ne devrait être conclu après le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Le Forum canadien des titres à revenu fixe a formé un groupe de travail sur les acceptations bancaires afin de faciliter une sortie harmonieuse des acceptations bancaires et d'évaluer les options possibles pour les remplacer.

En préparation de la réforme des taux de référence susmentionnée, nous avons mis en place un programme de transition en vue de l'abandon des taux interbancaires offerts (les « TIO ») (le « programme ») afin de gérer la transition des taux LIBOR et CDOR vers des taux de référence alternatifs appropriés. Le programme, qui est de nature interfonctionnelle, est composé des principales parties prenantes de l'ensemble de notre organisation et ses activités sont exercées sous la supervision de la haute direction. Le plan de transition du programme est en bonne voie d'exécution et les développements du marché sont pris en compte au fur et à mesure qu'ils surviennent. Nous participons également activement aux associations du secteur, et nous incorporons les lignes directrices en matière de pratiques exemplaires de ces associations et des organismes de réglementation dans notre plan de transition, notamment en examinant et en corrigeant tous nos contrats aux taux fondés sur les TIO afin d'y inclure un langage de repli approprié. Le programme est conçu pour tenir compte des risques et de l'incertitude liés à notre transition vers des taux de référence alternatifs et à d'autres facteurs liés à la réforme qui pourraient autrement nuire à nos activités, à nos flux de trésorerie ainsi qu'à la valeur et au rendement de nos placements qui sont fondés sur les TIO. Nos entités liées qui sont exposées aux TIO relativement aux dérivés ont adhéré au protocole sur les solutions de rechange aux TIO de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA ») de 2020 avant le 30 juin 2023, ce qui a facilité la transition de nos contrats dérivés existants vers des taux de référence alternatifs appropriés. Notre exposition au taux LIBOR en livres sterling est passée au taux Sterling Overnight Index Average (le « taux SONIA »), tandis que notre exposition restante au taux LIBOR en dollars américains et au taux CDOR a été modifiée ou devrait être remplacée par des taux de référence appropriés au cours du premier semestre de 2024.

Au 31 décembre 2023, notre exposition au taux LIBOR en dollars américains était composée d'actifs financiers non dérivés de 86 \$ (31 décembre 2022 – 2 750 \$), de passifs financiers non dérivés de néant (31 décembre 2022 – 77 \$) et d'un montant notionnel des dérivés de néant (31 décembre 2022 – 1 683 \$), pour lesquels il n'y a pas encore de confirmation de transfert vers le taux SOFR. Notre exposition au taux CDOR se compose d'actifs financiers non dérivés de 589 \$ (31 décembre 2022 – 396 \$), de passifs financiers non dérivés de 4 896 \$ (31 décembre 2022 – 5 892 \$) et d'un montant notionnel des dérivés de 9 159 \$ (31 décembre 2022 – 11 725 \$), lesquels n'ont pas encore fait l'objet d'un transfert vers le taux CORRA, exception faite des instruments financiers venant à échéance d'ici le 28 juin 2024, y compris les dérivés qui devraient automatiquement faire l'objet d'un transfert vers le taux CDOR à la cessation de celui-ci.

## 2.A.iii Autres Normes internationales d'information financière modifiées adoptées en 2023

Nous avons adopté les modifications suivantes aux IFRS le 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence significative sur nos états financiers consolidés :

En mai 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »). Ces modifications, intitulées Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique, limitent la portée de l'exemption relative à la comptabilisation prévue dans IAS 12, de sorte qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui, au moment de la comptabilisation initiale, donnent lieu à des différences temporaires imposables et déductibles équivalentes.

En février 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), et à l'énoncé de pratique en IFRS 2, *Porter des jugements sur l'importance relative* (l'« énoncé de pratique en IFRS 2 »). Les modifications apportées à IAS 1 exigent des sociétés qu'elles fournissent des informations significatives sur leurs méthodes comptables plutôt que des informations sur leurs principales méthodes comptables. Les modifications apportées à l'énoncé de pratique en IFRS 2 fournissent des directives sur la façon d'appliquer le concept d'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables.

En février 2021, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Les modifications clarifient la façon dont les sociétés devraient distinguer les changements de méthodes comptables des changements d'estimations comptables.

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications apportées à IAS 12 afin d'accorder une exemption temporaire à la comptabilisation des impôts différés découlant de la mise en œuvre du modèle de règles du Pilier Deux, publié en décembre 2021 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'« OCDE »). Les modifications prévoient une exception temporaire obligatoire à la comptabilisation des impôts différés provenant de territoires qui mettent en œuvre les règles fiscales mondiales ainsi qu'aux obligations d'information pour les entités touchées, afin d'aider les utilisateurs à mieux comprendre l'exposition d'une entité aux impôts sur le résultat liés au Pilier Deux découlant de ces règles, plus particulièrement avant leur date d'entrée en vigueur. Au moment de la publication, nous avons appliqué l'exception temporaire obligatoire, qui prenait effet immédiatement.

Le 4 août 2023, le ministère des Finances du Canada a publié un avant-projet de loi visant à mettre en œuvre certaines mesures annoncées auparavant, y compris des règlements d'application d'un taux d'imposition global minimal de 15 % en vertu du plan en deux piliers de l'OCDE, qui s'appliquera à la Sun Life avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cependant, le calendrier de la quasi-adoption de ces règles dans la plupart des territoires où la Sun Life exerce ses activités est incertain. Les règles du Pilier Deux ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Sun Life quand elles entreront en vigueur.

## 2.A.iv Sommaire de l'incidence des Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées adoptées en 2023

En raison de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9, les principaux éléments financiers de nos états consolidés de la situation financière ont été touchés comme suit :

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Ajustements selon IFRS 9 <sup>1)</sup>	Ajustements selon IFRS 17	Autres <sup>2)</sup>	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022, montant ajusté après la transition
Placements	181 261 \$	4 007 \$	— \$	— \$	185 268 \$
Avances sur contrats <sup>3)</sup>	3 261	—	(3 261)	—	—
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus et actifs relatifs aux contrats d'assurance <sup>4)</sup>	3 683	—	3 091	—	6 774
Autres actifs <sup>3)</sup>	157 165	—	(1 156)	1 093	157 102
<b>Total de l'actif</b>	<b>345 370 \$</b>	<b>4 007 \$</b>	<b>(1 326) \$</b>	<b>1 093 \$</b>	<b>349 144 \$</b>
Passifs relatifs aux contrats d'assurance et passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus <sup>5)</sup>	147 811 \$	— \$	3 595 \$	— \$	151 406 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement <sup>6)</sup>	3 368	—	6 546	—	9 914
Autres passifs <sup>3)</sup>	166 118	—	(412)	(88)	165 618
<b>Total du passif</b>	<b>317 297 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>9 729 \$</b>	<b>(88) \$</b>	<b>326 938 \$</b>
<b>Total des capitaux propres<sup>7)</sup></b>	<b>28 073 \$</b>	<b>4 007 \$</b>	<b>(11 055) \$</b>	<b>1 181 \$</b>	<b>22 206 \$</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>345 370 \$</b>	<b>4 007 \$</b>	<b>(1 326) \$</b>	<b>1 093 \$</b>	<b>349 144 \$</b>

<sup>1)</sup> Principalement en raison de l'incidence sur l'évaluation des modifications de classement des prêts hypothécaires et autres prêts de 4 025 \$ en vertu d'IFRS 9.

<sup>2)</sup> En raison de l'incidence fiscale de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9.

<sup>3)</sup> Certains soldes, tels que les avances sur contrats et les montants liés aux primes, qui étaient auparavant présentés séparément ou inclus dans les postes Autres actifs et Autres passifs, sont inclus aux actifs ou aux passifs relatifs aux contrats d'assurance émis ou aux soldes des contrats de réassurance détenus en vertu d'IFRS 17.

<sup>4)</sup> Augmentation principalement attribuable à l'incidence des réévaluations en vertu d'IFRS 17 et à l'obligation de présenter les actifs relatifs aux contrats d'assurance et les passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus séparément des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus.

<sup>5)</sup> L'augmentation des soldes des passifs relatifs aux contrats d'assurance et des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus est principalement attribuable à l'incidence des réévaluations en vertu d'IFRS 17, partiellement contrebalancée par l'incidence des reclassements en vertu d'IFRS 17. L'incidence des réévaluations est principalement attribuable à l'établissement de marges sur services contractuels de 9,8 G\$, à l'incidence des modifications des taux d'actualisation en vertu d'IFRS 17 et à la libération de certaines réserves détenues en vertu d'IFRS 4.

L'incidence des reclassements est principalement compensée dans les postes Avances sur contrats et Passifs relatifs aux contrats de placement.

<sup>6)</sup> Certains contrats précédemment inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance en vertu d'IFRS 4 sont reclassés dans les passifs relatifs aux contrats de placement en vertu d'IFRS 17.

<sup>7)</sup> Comprend une réduction de 4,4 G\$ des capitaux propres attribuables aux actionnaires et une réduction de 1,5 G\$ des capitaux propres du compte des contrats avec participation.

### Incidence de l'application de la superposition de classement au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Comme l'autorisent IFRS 17 et IFRS 9, nous avons choisi d'appliquer les exigences d'IFRS 9 en matière de classement et d'évaluation afin de réévaluer tous les actifs financiers détenus au cours des périodes comparatives, y compris ceux qui ont été décomptabilisés au cours de ces périodes. Le classement et l'évaluation de ces actifs financiers étaient fondés sur notre modèle économique prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Pour les actifs financiers auxquels s'appliquent les dispositions d'IFRS 9 en matière de dépréciation, nous avons choisi de continuer à présenter la correction de valeur pour pertes qui a été déterminée conformément à IAS 39.

L'incidence de l'application de la superposition de classement sur le classement et l'évaluation des actifs financiers pour les exercices comparatifs est présentée ci-dessous :

Instrument financier	Catégorie de classement		IAS 39	Incidence de la superposition de classement	IFRS 9
	IAS 39	IFRS 9	Au 31 décembre 2021		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022
Actifs touchés par la superposition de classement :					
Titres de créance	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	125 \$	— \$	125 \$ <sup>1)</sup>
Titres de créance	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	12 604	—	12 604
Titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 549	—	3 549 <sup>2)</sup>
Titres de capitaux propres	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	1 575	—	1 575 <sup>3)</sup>
Prêts hypothécaires et autres prêts	Prêts et créances	Juste valeur par le biais du résultat net	47 772	4 015	51 787 <sup>4)</sup>
Prêts hypothécaires et autres prêts	Prêts et créances	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 594	20	1 614 <sup>5)</sup>
Prêts hypothécaires et autres prêts	Prêts et créances	Coût amorti	2 326	—	2 326 <sup>6)</sup>
Autres placements financiers	Disponibles à la vente	Juste valeur par le biais du résultat net	781	—	781 <sup>3)</sup>
Autres placements financiers (titres garantis par des prêts)	Prêts et créances	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 865	(10)	1 855 <sup>7)</sup>
Actifs non touchés par la superposition de classement :					
Actifs dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	1 583	—	1 583
Autres placements financiers	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	4 435	—	4 435
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	12 278	—	12 278
Titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	72 449	—	72 449
Titres de capitaux propres	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	7 538	—	7 538
<b>Total</b>			<b>170 474 \$</b>	<b>4 025 \$</b>	<b>174 499 \$</b>

- <sup>1)</sup> Certains titres de créance classés comme disponibles à la vente en vertu d'IAS 39 ont été reclassés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu d'IFRS 9, principalement parce qu'un tel reclassement peut éliminer ou réduire de façon importante une non-concordance comptable.
- <sup>2)</sup> Certains titres de créance précédemment désignés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu d'IAS 39 ont été reclassés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en vertu d'IFRS 9, car ils sont gérés selon un modèle économique consistant à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à vendre les actifs financiers, et ils satisfont au critère URPI.
- <sup>3)</sup> Certains titres de capitaux propres et autres placements financiers classés comme disponibles à la vente en vertu d'IAS 39 ont été reclassés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu d'IFRS 9, et nous n'avons pas choisi de les désigner comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
- <sup>4)</sup> Certains prêts hypothécaires et autres prêts classés dans les prêts et créances en vertu d'IAS 39 ont été reclassés à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu d'IFRS 9, principalement car cette désignation élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. La valeur comptable de ces prêts hypothécaires et autres prêts a été ajustée pour refléter leur juste valeur, et l'écart a été comptabilisé dans les bénéfices non distribués.
- <sup>5)</sup> Certains prêts hypothécaires et autres prêts classés dans les prêts et créances en vertu d'IAS 39 ont été reclassés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en vertu d'IFRS 9, car ils sont détenus au sein d'un modèle économique consistant à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à vendre les actifs financiers, et ils satisfont au critère URPI.
- <sup>6)</sup> Certains prêts hypothécaires et autres prêts classés comme prêts et créances en vertu d'IAS 39 ont été reclassés au coût amorti en vertu d'IFRS 9, car ils sont détenus selon un modèle économique consistant à percevoir les flux de trésorerie contractuels, et ils satisfont au critère URPI.
- <sup>7)</sup> En vertu d'IAS 39, les actifs liés aux titres garantis par des prêts composant les autres placements financiers ont été classés dans les prêts et créances. Ces actifs sont gérés selon un modèle économique consistant à percevoir les flux de trésorerie contractuels et à vendre les actifs financiers, et ils satisfont au critère URPI. Par conséquent, nous avons reclassé ces autres placements financiers du coût amorti vers la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en vertu d'IFRS 9.

La superposition de classement a été appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et elle a eu une incidence après impôt de 2 873 \$ sur le solde d'ouverture des bénéfices non distribués et de (116) \$ sur le cumul des autres éléments du résultat global. Les capitaux propres du compte des contrats avec participation ont augmenté d'un montant après impôt de 397 \$. Nos méthodes comptables relatives au classement des instruments financiers en vertu d'IFRS 9 sont présentées à la note 1. L'application de ces méthodes comptables a donné lieu aux reclassements présentés dans le tableau ci-dessus.

## Incidence de l'adoption d'IFRS 9 le 1<sup>er</sup> janvier 2023

### Classement des actifs financiers et des passifs financiers

Le tableau suivant présente un sommaire de l'incidence d'IFRS 9 sur le classement et l'évaluation au 1<sup>er</sup> janvier 2023, y compris tout changement de reclassement et de réévaluation par rapport à la façon dont les actifs ont été évalués en fonction de la superposition de classement. Les reclassements représentent les variations de la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers dont le classement a changé en raison d'IFRS 9. La réévaluation représente les variations de la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers découlant de changements dans leur évaluation.

Catégorie de classement	IFRS 9 <sup>4)</sup>	Rapprochement de la valeur comptable			IFRS 9
		IFRS 9 <sup>1)</sup>	Au 31 décembre 2022	Reclassement <sup>2)</sup> Réévaluation <sup>3)</sup>	
Actifs financiers touchés par la transition :					
Titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	302 \$	3 079 \$	— \$	3 381 \$
	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16 545	(2 285)	—	14 260
Titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	59 055	(794)	—	58 261
Titres de capitaux propres	Juste valeur par le biais du résultat net	324	(70)	—	254
	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	70	—	70
Titres de capitaux propres	Juste valeur par le biais du résultat net	47 208	150	—	47 358
	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 804	(150)	—	1 654
Prêts hypothécaires et autres prêts	Coût amorti	2 241	—	19	2 260
Autres placements financiers	Juste valeur par le biais du résultat net	996	—	—	996
Autres placements financiers (titres garantis par des prêts) <sup>5)</sup>	Juste valeur par le biais du résultat net	2 880	—	—	2 880
Actifs financiers non touchés par la transition :					
Actifs dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net	2 095	—	—	2 095
Autres placements financiers	Juste valeur par le biais du résultat net	5 542	—	—	5 542
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	Juste valeur par le biais du résultat net	11 219	—	—	11 219
Titres de capitaux propres	Juste valeur par le biais du résultat net	6 824	—	—	6 824
<b>Total des actifs financiers</b>		<b>157 035 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>157 054 \$</b>

<sup>1)</sup> Les montants pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été ajustés pour tenir compte de l'application de la superposition de classement, de la comptabilisation d'engagements non provisionnés sur les actifs à revenu fixe à la juste valeur par le biais du résultat net et de l'incidence des améliorations apportées à notre méthode de la juste valeur pour les actifs à revenu fixe des marchés privés. Les améliorations ont augmenté l'observabilité des données d'entrée relatives à l'évaluation à la juste valeur des actifs à revenu fixe privés et ont donné lieu à une diminution de 634 \$ de la valeur comptable de nos actifs à revenu fixe des marchés privés au 31 décembre 2022. La comptabilisation d'engagements non provisionnés a donné lieu à une diminution de 98 \$ de la valeur comptable de nos prêts hypothécaires et autres prêts au 31 décembre 2022.

<sup>2)</sup> Certains actifs financiers ont été reclassés entre certaines catégories de classement par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les reclassements sont principalement attribuables au rééquilibrage des actifs entre les secteurs où le niveau de sensibilité aux taux d'intérêt a donné lieu à la désignation de certains actifs à revenu fixe comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou à un reclassement de la juste valeur par le biais du résultat net à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

<sup>3)</sup> Nous avons adopté des exigences en matière de dépréciation en vertu d'IFRS 9 le 1<sup>er</sup> janvier 2023. La réévaluation reflète principalement l'écart entre la correction de valeur pour pertes subies en vertu d'IAS 39 et la correction de valeur pour pertes de crédit attendues en vertu d'IFRS 9 ayant incidence sur la valeur comptable. Se reporter au tableau sur la perte de valeur d'actifs financiers ci-après pour une présentation des ajustements restants n'ayant pas eu d'incidence sur la valeur comptable.

<sup>4)</sup> Le tableau ci-dessus présente l'incidence de la superposition de classement dans la catégorie de classement des soldes des actifs financiers en vertu d'IAS 39 au 31 décembre 2022.

<sup>5)</sup> Le classement des autres placements financiers liés aux titres garantis par des prêts et des passifs correspondants a été révisé et est passé des catégories Juste valeur par le biais du résultat net et Coût amorti, respectivement, à la catégorie Juste valeur par le biais du résultat net afin de refléter le modèle économique utilisé pour gérer les actifs et les passifs liés aux titres garantis par des prêts. Cette modification n'a pas d'incidence significative.

L'adoption d'IFRS 9 le 1<sup>er</sup> janvier 2023 n'a pas eu d'incidence importante sur nos passifs financiers. Les contrats liés aux fonds distincts et les actifs les soutenant n'ont pas non plus été touchés de façon importante par l'adoption d'IFRS 9 le 1<sup>er</sup> janvier 2023, car leur classement est demeuré à la juste valeur par le biais du résultat net. Les montants après impôt comptabilisés dans le solde d'ouverture des bénéfices non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global au 1<sup>er</sup> janvier 2023 se sont chiffrés à (553) \$ et à 553 \$, respectivement, en raison de l'adoption d'IFRS 9.

## Éléments précédemment désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers suivants sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu d'IFRS 9, car les actifs sont gérés à la juste valeur ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global étant donné qu'ils sont gérés selon un modèle économique visant à percevoir les flux de trésorerie d'un actif pour ensuite le vendre.

		IAS 39		IFRS 9	
		Au 31 décembre 2022		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	
		Catégorie d'évaluation antérieure	Valeur comptable	Catégorie d'évaluation	Valeur comptable
<b>Actifs financiers</b>					
Titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	3 703 \$	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	4 497 \$	
Titres de capitaux propres	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	6 824 \$	Juste valeur par le biais du résultat net	6 824 \$	
Autres placements financiers	Juste valeur par le biais du résultat net (désignation)	5 542 \$	Juste valeur par le biais du résultat net	5 542 \$	

## Perte de valeur d'actifs financiers

Le tableau suivant présente un rapprochement de la correction de valeur pour pertes en vertu d'IAS 39 au 31 décembre 2022 et de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues en vertu d'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

	IAS 39 31 décembre 2022	Réévaluation	IFRS 9 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en vertu d'IFRS 9 :			
Provenant des actifs disponibles à la vente en vertu d'IAS 39	— \$	15 \$	15 \$
Provenant de la juste valeur par le biais du résultat net en vertu d'IAS 39	—	17	17
Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu d'IFRS 9 :			
Provenant des prêts et créances en vertu d'IAS 39	151	(151)	—
Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global en vertu d'IFRS 9 :			
Provenant des prêts et créances en vertu d'IAS 39	33	1	34
Prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti en vertu d'IFRS 9 :			
Provenant des prêts et créances en vertu d'IAS 39	8	1	9
<b>Total</b>	<b>192 \$</b>	<b>(117) \$</b>	<b>75 \$</b>

## 2.B Normes internationales d'information financière nouvelles et modifiées qui devraient être adoptées en 2024

L'IASB a publié les normes IFRS nouvelles et modifiées ci-dessous, que nous prévoyons d'adopter en 2024.

En septembre 2022, l'IASB a publié des modifications à IFRS 16 afin d'ajouter des exigences d'évaluation subséquentes pour les transactions de cession-bail qui satisfont aux exigences d'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, afin que ces transactions soient comptabilisées à titre de vente. Les modifications exigent qu'un vendeur-preneur évalue ultérieurement les obligations locatives découlant d'une cession-bail de manière à ne pas comptabiliser le montant du profit ou de la perte lié au droit d'utilisation qu'il conserve. Les modifications à IFRS 16 entreront en vigueur pour la période de présentation de l'information financière ouverte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et leur application anticipée est permise. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de ces modifications aura une incidence significative sur nos états financiers consolidés.



### 3. Acquisitions et autres événements

#### Dialogue Technologies de la santé

Le 3 octobre 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation additionnelle de 72 % dans Dialogue Technologies de la santé (« Dialogue »), et nous avons également l'option d'acquérir la participation restante dans l'avenir. La contrepartie en trésorerie totale payée s'est chiffrée à 272 \$. Compte tenu de la participation existante de 23 %, notre participation totale a augmenté pour s'établir à 95 %. Dialogue est une plateforme canadienne de soins de santé et de mieux-être virtuels, et elle fera partie de notre secteur d'activité Canada.

La juste valeur des actifs acquis et passifs repris identifiables s'établit comme suit :

	Au 3 octobre 2023
Immobilisations incorporelles et goodwill <sup>1)</sup>	355 \$
Actif net	32
Passifs <sup>2)</sup>	(37)
Total des actifs nets identifiables, à la juste valeur	350
Participation existante	(78)
Contrepartie totale	272 \$

<sup>1)</sup> Le goodwill reflète principalement les synergies et les économies d'échelle attendues dans nos activités existantes de la Sun Life Santé au Canada. Le goodwill n'est pas déductible d'impôt.

<sup>2)</sup> Les passifs se composent du passif d'impôt différé et d'un autre passif représentant des participations minoritaires.

Le calcul de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables est sujet à des améliorations, et il pourrait être ajusté de façon rétroactive afin de refléter de nouveaux renseignements obtenus à l'égard de faits et de circonstances existant à la date d'acquisition au cours de la période d'évaluation.

Les actionnaires qui sont également membres de la direction de Dialogue peuvent exiger que nous rachetions leurs actions (l'« autre passif ») à compter de 2029. Nous disposons d'une option d'achat nous permettant d'acquérir ces actions en circulation restantes à compter de 2029. La juste valeur de l'autre passif a été comptabilisée au poste Autres passifs. Toute variation de la valeur comptable de l'autre passif survenant après la date d'acquisition sera comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net.

#### Cession de la SLF of Canada UK Limited

Le 4 août 2022, nous avons conclu une entente visant la vente de la SLF of Canada UK Limited (la « Sun Life UK »). Avec prise d'effet le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la Sun Life UK à Phoenix Group Holdings plc. La Sun Life UK gère des contrats d'assurance-vie et des régimes de retraite ainsi que des blocs de rentes à constitution immédiate pour ses Clients du Royaume-Uni. La Sun Life UK n'acceptait plus de nouvelles souscriptions et ne faisait que gérer un portefeuille d'activités fermées depuis 2001. Nous avons conservé notre participation économique dans les activités de rentes à constitution immédiate par l'entremise d'un traité de réassurance qui est présenté dans notre secteur États-Unis.

Au cours du deuxième trimestre de 2023, un profit de 12 \$ à la vente de ces activités a été comptabilisé au poste Bénéfice net total dans les états consolidés du résultat net. La cession est incluse dans notre secteur Organisation internationale. Avant la conclusion de la vente, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 170 \$ relative au goodwill qui a été radiée au cours du troisième trimestre de 2022.

Les renseignements sur la cession sont résumés ci-dessous.

	Au 3 avril 2023
Contrepartie en trésorerie	418 \$
À déduire : Actif net	(359)
À déduire : Écart de change, coûts de transaction et autres ajustements	(47)
Profit total comptabilisé au poste Bénéfice net total au cours de l'exercice considéré	12 \$

## Advisors Asset Management, Inc.

Le 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons conclu l'acquisition d'une participation de 51 %, après dilution, dans Advisors Asset Management, Inc. (« AAM »), et nous avons également l'option d'acquérir la participation restante dans l'avenir. AAM est une société de distribution aux particuliers indépendante de premier plan aux États-Unis et elle fait partie de notre secteur Gestion d'actifs; elle deviendra la filiale américaine de distribution aux particuliers de Gestion SLC. La contrepartie comprenait un montant en trésorerie de 250 \$ (188 \$ US).

La juste valeur des actifs acquis et passifs repris identifiables s'établit comme suit :

	Au 1 <sup>er</sup> février 2023
Immobilisations incorporelles et goodwill	519 \$
Actif net	44
Passif d'impôt différé	(100)
Total des actifs nets identifiables, à la juste valeur	463
Participations ne donnant pas le contrôle <sup>1)</sup>	(213)
Contrepartie totale	250 \$

<sup>1)</sup> Nous avons choisi d'évaluer les participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur pour cette acquisition. La juste valeur a été établie en calculant la quote-part de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs liés aux participations ne donnant pas le contrôle. Les hypothèses importantes relatives à l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle comprennent les flux de trésorerie après impôt estimatifs attendus, ainsi qu'une évaluation du taux d'actualisation approprié.

Le calcul de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables est sujet à des améliorations, et il pourrait être ajusté de façon rétroactive afin de refléter de nouveaux renseignements obtenus à l'égard de faits et de circonstances existant à la date d'acquisition au cours de la période d'évaluation.

De plus, les actionnaires minoritaires d'AAM peuvent exiger que nous rachetions leurs actions (l'« option de vente ») en 2028. Nous disposons d'une option d'achat nous permettant d'acquérir les actions en circulation restantes détenues par les actionnaires minoritaires à compter de 2028. La juste valeur des passifs au titre de l'option de vente a été comptabilisée au poste Autres passifs financiers et tout excédent de la valeur comptable découlant des transactions liées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle a été porté en diminution des bénéfices non distribués. Toute variation de la valeur comptable du passif financier survenant après la date d'acquisition sera comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

Au 1 <sup>er</sup> février 2023	Achat d'actions	Ajustements au titre de l'option de vente	Total
Contrepartie en trésorerie	(250) \$	— \$	(250) \$
Immobilisations incorporelles et goodwill <sup>1)</sup>	519	—	519
Actif net	44	—	44
Total de l'actif	313 \$	— \$	313 \$
Passif d'impôt différé	(100) \$	— \$	(100) \$
Autres passifs financiers – option de vente	—	(369)	(369)
Total du passif	(100) \$	(369) \$	(469) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(213) \$	213 \$	— \$
Bénéfices non distribués	—	156	156
Total des capitaux propres	(213) \$	369 \$	156 \$

<sup>1)</sup> Le goodwill reflète principalement les relations avec la clientèle non contractuelles, y compris les synergies découlant de la combinaison d'AAM avec nos relations de gestion de placements existantes dans notre secteur Gestion d'actifs. Le goodwill n'est pas déductible d'impôt.

## DentaQuest

Le 1<sup>er</sup> juin 2022, nous avons acquis DentaQuest, le deuxième plus important fournisseur de garanties de frais dentaires aux États-Unis pour le nombre de participants, pour 3 267 \$ (2 584 \$ US). La contrepartie totale de l'acquisition de la participation de 100 % dans DentaQuest était un montant en trésorerie de 3 267 \$, principalement constitué d'un goodwill et d'immobilisations incorporelles, notamment les relations contractuelles, les logiciels et la marque. DentaQuest est présentée dans l'UGT des garanties de frais dentaires de notre secteur États-Unis. L'acquisition de DentaQuest s'aligne sur la stratégie d'affaires de la Sun Life, qui consiste à être un chef de file dans les garanties de frais médicaux et les garanties collectives, avec un accent de plus en plus marqué sur la santé.

La juste valeur des actifs acquis et passifs repris identifiables s'établit comme suit :

	Au 1 <sup>er</sup> juin 2022
Immobilisations incorporelles	1 074 \$
Actif net	255
Passifs d'impôt différé	(189)
Total des actifs nets identifiables, à la juste valeur	1 140
Goodwill lié à l'acquisition <sup>1)</sup>	2 127
Contrepartie totale	3 267 \$

<sup>1)</sup> Le goodwill reflète principalement les synergies attendues du regroupement de DentaQuest et de nos activités existantes de garanties de frais dentaires et d'assurance frais d'optique dans nos activités des Garanties collectives aux États-Unis, ainsi que le potentiel de croissance future des affaires de DentaQuest. Le goodwill n'est pas déductible d'impôt.

Le calcul de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables était sujet à des améliorations, et il a été ajusté.

## Autres événements

Le 20 janvier 2023, nous avons annoncé la conclusion d'une entente de bancassurance exclusive d'une durée de 15 ans avec la Dah Sing Bank, Limited. Il s'agit de notre première entente de bancassurance exclusive à Hong Kong, et d'un complément utile à notre réseau existant de conseillers en assurance. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> juillet 2023, nous avons entamé l'entente. Nous verserons un montant d'environ 260 \$ en vertu de cette entente exclusive, et des paiements variables continus seront versés à la Dah Sing Bank, Limited en fonction du succès de cette entente.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> février 2023, nous avons conclu la vente de nos activités liées aux marchés spéciaux à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (renommée Securian Canada). Nos activités liées aux marchés spéciaux comprennent une variété de Clients dans les secteurs des régimes d'associations et de groupes d'affinités et de l'assurance-crédit collective. Nous avons cédé des actifs d'environ 638 \$ et des passifs d'environ 638 \$. La contrepartie totale reçue se composait d'une contrepartie en trésorerie de 98 \$ et d'une contrepartie éventuelle de 25 \$. Au cours du premier trimestre de 2023, nous avons comptabilisé un profit avant impôt de 102 \$ à la vente de ces activités au poste Autres produits des états consolidés du résultat net. Le profit à la vente des activités, déduction faite du goodwill cédé, des coûts de transaction et de l'impôt, s'élève à 65 \$.

Le 5 avril 2022, nous avons annoncé un élargissement de notre entente de bancassurance existante avec la PT Bank CIMB Niaga Tbk (la « CIMB Niaga ») en Indonésie. En vertu de cette nouvelle entente, avec prise d'effet en janvier 2025, nous serons le fournisseur de solutions d'assurance aux clients de la CIMB Niaga dans tous les réseaux de distribution pour une durée de 15 ans, ce qui permettra d'accélérer davantage notre stratégie à long terme visant à faire croître notre capacité de distribution dans la région. L'entente prolonge également notre relation existante avec la CIMB Niaga pour une durée de six ans jusqu'en 2039. Un paiement initial de 508 \$ a été effectué le 30 juin 2022. Une tranche de 18 \$ du paiement initial lié à l'entente de bancassurance existante a été inscrite à l'actif à titre d'immobilisation incorporelle. La tranche restante de 490 \$ sera initialement comptabilisée à titre de paiement anticipé et sera inscrite à l'actif à titre d'immobilisation incorporelle lorsque l'entente entrera en vigueur en 2025. L'amortissement de cette immobilisation incorporelle commencera en 2025.

## 4. Information sectorielle

La Compagnie compte cinq secteurs d'activité à présenter : Canada, États-Unis, Gestion d'actifs, Asie et Organisation internationale. Ces secteurs d'activité exercent leurs activités dans le domaine des services financiers et ils reflètent notre structure de gestion et notre information financière interne. Le secteur Gestion d'actifs comprend les résultats de nos divisions MFS et Gestion SLC. Sous Organisation internationale sont groupés les résultats de notre division au Royaume-Uni et des Services de soutien généraux, qui comprennent les activités liées au portefeuille fermé de réassurance ainsi que les produits tirés des placements, les charges, le capital et les autres éléments qui ne sont pas attribués à nos autres secteurs d'activité. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, nous avons conclu la vente de notre division au Royaume-Uni. Nous avons conservé notre participation économique dans les activités liées aux rentes par l'intermédiaire d'une entente de réassurance qui sera présentée dans le secteur à présenter États-Unis sur une base prospective.

Les produits de nos secteurs d'activité proviennent surtout des affaires liées à l'assurance-vie et à l'assurance-maladie, à la gestion de placements et aux rentes, ainsi qu'aux fonds communs de placement. Les produits non attribués aux divisions stratégiques proviennent principalement des placements et du résultat sur le capital de l'Organisation internationale. Les opérations entre les secteurs sont réalisées dans des conditions de concurrence normale et les prix, établis en conséquence, comme c'est le cas pour les opérations avec des tiers.

Les charges de chaque secteur d'activité peuvent inclure des coûts directement engagés ou des services directement fournis au nom du secteur au niveau de l'entreprise. En ce qui a trait aux coûts qui ne sont pas directement imputables à l'un de nos secteurs d'activité, nous avons recours à un cadre de communication de l'information à la direction qui utilise des hypothèses, des jugements et des méthodes pour attribuer les coûts généraux et les charges indirectes à nos secteurs d'activité.

Les opérations intersectorielles se composent principalement de conventions de financement interne évaluées à la juste valeur en cours au moment de leur négociation, tandis que les produits intersectoriels tirés des placements se composent principalement d'intérêts versés par le secteur États-Unis à l'Organisation internationale. Pour leur part, les produits intersectoriels tirés des honoraires se composent principalement d'honoraires de gestion d'actifs versés à Gestion d'actifs par nos secteurs d'activité. Gestion SLC perçoit les produits tirés des honoraires et engage les charges opérationnelles liées à la gestion de l'actif du fonds général. Les opérations intersectorielles sont éliminées dans la colonne Ajustements de consolidation des tableaux qui suivent.

La direction considère que les Clients externes sont des particuliers et des entreprises. Nous ne dépendons pas d'un Client en particulier, car aucun n'est important individuellement pour nos activités.

Pour les exercices clos	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
<b>31 décembre 2023</b>							
Produits des activités d'assurance :							
Rentes	1 916 \$	222 \$	— \$	22 \$	98 \$	— \$	2 258 \$
Assurance-vie	2 165	1 999	—	1 210	(18)	—	5 356
Assurance-santé	4 084	9 500	—	153	5	—	13 742
Total des produits des activités d'assurance	8 165	11 721	—	1 385	85	—	21 356
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	7 514	1 321	187	2 347	312	(95)	11 586
Produits tirés des honoraires	1 483	458	5 953	300	141	(503)	7 832
Total des produits <sup>1)</sup>	17 162	13 500	6 140	4 032	538	(598)	40 774
Charges :							
Charges afférentes aux activités d'assurance	6 855	10 522	—	972	101	—	18 450
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	164	(100)	—	7	(2)	—	69
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	6 415	1 250	—	1 897	113	—	9 675
(Produits financiers) charges financières de réassurance	2	(57)	—	(4)	—	—	(59)
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	326	—	—	5	—	—	331
Autres produits	(102)	—	—	—	(67)	—	(169)
Charges d'intérêts	160	107	158	74	149	(96)	552
Charges d'exploitation et commissions	1 751	1 031	4 480	489	746	(502)	7 995
Total des charges <sup>1)</sup>	15 571	12 753	4 638	3 440	1 040	(598)	36 844
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	1 591	747	1 502	592	(502)	—	3 930
À déduire : Charge (économie) d'impôt sur le résultat	275	148	309	(10)	(261)	—	461
Bénéfice net total (perte nette totale)	1 316	599	1 193	602	(241)	—	3 469
À déduire :							
Bénéfice net (perte nette) attribué au compte des contrats avec participation	64	23	—	91	—	—	178
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	126	—	—	—	126
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	1 252 \$	576 \$	1 067 \$	511 \$	(241) \$	— \$	3 165 \$
<b>31 décembre 2022</b>							
(données retraitées, se reporter à la note 2)							
Produits des activités d'assurance :							
Rentes	1 833 \$	— \$	— \$	29 \$	382 \$	— \$	2 244 \$
Assurance-vie	2 125	1 811	—	1 212	72	—	5 220
Assurance-santé	4 153	7 193	—	82	10	—	11 438
Total des produits des activités d'assurance	8 111	9 004	—	1 323	464	—	18 902
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)	(10 698)	(3 840)	37	(4 739)	(1 246)	(94)	(20 580)
Produits tirés des honoraires	1 395	307	5 736	340	104	(435)	7 447
Total des produits <sup>1)</sup>	(1 192)	5 471	5 773	(3 076)	(678)	(529)	5 769
Charges :							
Charges afférentes aux activités d'assurance	6 920	8 200	—	993	343	—	16 456
(Bénéfice net) charge nette lié aux contrats de réassurance détenus	262	(91)	—	(25)	7	—	153
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	(11 752)	(4 744)	—	(4 813)	(1 286)	—	(22 595)
(Produits financiers) charges financières de réassurance	(97)	538	—	(3)	2	—	440
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement	160	—	—	(8)	—	—	152
Charges d'intérêts	201	73	96	65	95	(85)	445
Charges d'exploitation et commissions	1 512	795	4 126	451	652	(444)	7 092
Total des charges <sup>1)</sup>	(2 794)	4 771	4 222	(3 340)	(187)	(529)	2 143
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	1 602	700	1 551	264	(491)	—	3 626
À déduire : Charge (économie) d'impôt sur le résultat	335	141	347	24	(301)	—	546
Bénéfice net total (perte nette totale)	1 267	559	1 204	240	(190)	—	3 080
À déduire :							
Bénéfice net (perte nette) attribué au compte des contrats avec participation	26	27	—	30	—	—	83
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	56	—	—	—	56
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires	1 241 \$	532 \$	1 148 \$	210 \$	(190) \$	— \$	2 941 \$

<sup>1)</sup> Le total des produits et le total des charges excluent le résultat des activités de placement à l'égard des contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Les actifs et passifs par secteur s'établissent comme suit :

	Canada	États-Unis	Gestion d'actifs	Asie	Organisation internationale	Ajustements de consolidation	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>							
Total de l'actif du fonds général	<b>114 838 \$</b>	<b>34 820 \$</b>	<b>9 979 \$</b>	<b>37 405 \$</b>	<b>8 804 \$</b>	<b>(1 057) \$</b>	<b>204 789 \$</b>
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	<b>120 963 \$</b>	<b>414 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>7 075 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>128 452 \$</b>
Total du passif du fonds général	<b>107 629 \$</b>	<b>28 860 \$</b>	<b>7 434 \$</b>	<b>31 866 \$</b>	<b>5 857 \$</b>	<b>(1 057) \$</b>	<b>180 589 \$</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b> (données retraitées, se reporter à la note 2)							
Total de l'actif du fonds général	107 407 \$	30 717 \$	11 576 \$	35 798 \$	13 135 \$	(317) \$	198 316 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	109 058 \$	421 \$	— \$	7 111 \$	8 702 \$	— \$	125 292 \$
Total du passif du fonds général	99 632 \$	24 464 \$	9 477 \$	30 441 \$	11 732 \$	(317) \$	175 429 \$

Les produits et l'actif de nos secteurs d'activité diffèrent de ceux de nos secteurs géographiques en raison principalement de la division géographique de nos secteurs Gestion d'actifs et Organisation internationale.

Le tableau suivant présente les produits par pays pour Gestion d'actifs et pour l'Organisation internationale.

	Gestion d'actifs		Organisation internationale	
	2023	2022	2023	2022
Pour les exercices clos les 31 décembre	(données retraitées, se reporter à la note 2)		(données retraitées, se reporter à la note 2)	
Produits :				
États-Unis	<b>5 438 \$</b>	5 136 \$	<b>92 \$</b>	31 \$
Royaume-Uni	<b>262</b>	288	<b>259</b>	(800)
Canada	<b>327</b>	304	<b>57</b>	(10)
Autres pays	<b>113</b>	45	<b>130</b>	101
Total des produits	<b>6 140 \$</b>	5 773 \$	<b>538 \$</b>	(678) \$

Le tableau suivant présente le total de l'actif par pays pour Gestion d'actifs et pour l'Organisation internationale.

	Gestion d'actifs		Organisation internationale	
	2023	2022	2023	2022
Aux 31 décembre	(données retraitées, se reporter à la note 2)		(données retraitées, se reporter à la note 2)	
Total de l'actif du fonds général :				
États-Unis	<b>8 118 \$</b>	9 822 \$	<b>4 973 \$</b>	1 644 \$
Royaume-Uni	<b>935</b>	940	<b>—</b>	4 722
Canada	<b>658</b>	566	<b>3 643</b>	6 592
Autres pays	<b>268</b>	248	<b>188</b>	177
Total de l'actif du fonds général	<b>9 979 \$</b>	11 576 \$	<b>8 804 \$</b>	13 135 \$
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts :				
Royaume-Uni	<b>— \$</b>	— \$	<b>— \$</b>	8 702 \$
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	<b>— \$</b>	— \$	<b>— \$</b>	8 702 \$

## 5. Total des placements et produits nets tirés des placements connexes

### 5.A Juste valeur des instruments financiers

#### 5.A.i Valeur comptable et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Les valeurs comptables et les justes valeurs de nos actifs et passifs financiers sont présentées dans le tableau qui suit :

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme – à la juste valeur par le biais du résultat net	13 173 \$	13 173 \$	11 219 \$	11 219 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1)</sup>	61 180	61 180	59 357	59 357
Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14 313	14 313	16 545	16 545
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	7 070	7 070	7 148	7 148
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	68	68		
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>2)</sup>	50 552	50 552	47 208	47 208
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 948	1 948	1 804	1 804
Prêts hypothécaires et autres prêts – au coût amorti <sup>3)</sup>	2 100	2 006	2 241	2 106
Actifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	2 183	2 183	2 095	2 095
Autres placements financiers (excluant les titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>4)</sup>	6 883	6 883	6 538	6 538
Autres placements financiers (titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>5)</sup>	3 478	3 478	2 880	2 880
<b>Total<sup>5)</sup></b>	<b>162 948 \$</b>	<b>162 854 \$</b>	<b>157 035 \$</b>	<b>156 900 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs relatifs aux contrats de placement – au coût amorti	11 672 \$	11 672 \$	10 728 \$	10 728 \$
Obligations liées aux emprunts de titres – à la juste valeur par le biais du résultat net	223	223	73	73
Passifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	1 311	1 311	2 351	2 351
Autres passifs financiers – au coût amorti <sup>6)</sup>	2 449	2 348	1 996	1 852
Autres passifs financiers (titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>7)</sup>	3 247	3 247	2 816	2 688
<b>Total<sup>8)</sup></b>	<b>18 902 \$</b>	<b>18 801 \$</b>	<b>17 964 \$</b>	<b>17 692 \$</b>

<sup>1)</sup> Comprend principalement des titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

<sup>2)</sup> Comprend principalement des prêts hypothécaires et autres prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

<sup>3)</sup> Certains prêts hypothécaires et autres prêts sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur de ces prêts hypothécaires et autres prêts, aux fins de la présentation de l'information, est déterminée en fonction des méthodes et hypothèses décrites à la note 5.A.iii. Au 31 décembre 2023, des montants de 1 994 \$ et de 12 \$ étaient classés dans les niveaux 2 et 3, respectivement, de la hiérarchie des justes valeurs, comme il est décrit à la présente note (31 décembre 2022 – 2 105 \$ et 1 \$, respectivement).

<sup>4)</sup> Les autres placements financiers comprennent nos placements dans des fonds distincts, des fonds communs de placement et des sociétés en commandite simple.

<sup>5)</sup> Les placements de 174 328 \$ (31 décembre 2022 – 168 789 \$) présentés dans nos états consolidés de la situation financière comprennent le total des actifs financiers présenté dans le tableau ci-dessus, les immeubles de placement de 9 723 \$ (31 décembre 2022 – 10 102 \$) et les autres placements non financiers de 1 657 \$ (31 décembre 2022 – 1 652 \$). Les autres placements non financiers comprennent les participations dans des entreprises associées, des filiales et des coentreprises qui ne sont pas consolidées.

<sup>6)</sup> Les montants reflètent les obligations de racheter les actions en circulation de certaines filiales de Gestion SLC.

<sup>7)</sup> Se reporter à la section qui suit pour plus de renseignements sur les titres garantis par des prêts.

<sup>8)</sup> Total des passifs financiers excluant les débiteurs de premier rang (note 12) et la dette subordonnée (note 13).

#### Structure des titres garantis par des prêts

Crescent, une filiale dans notre secteur Gestion d'actifs, émet et gère des titres garantis par des prêts. Chaque titre garanti par des prêts est une entité ad hoc qui détient un portefeuille de placements composé principalement de prêts garantis de premier rang, et qui émet différentes tranches de billets de premier rang et de billets subordonnés en faveur de tiers dans le but de financer l'achat de ces placements. Les actifs de l'entité ad hoc, soit les prêts garantis de premier rang, sont inclus dans les autres placements financiers, alors que les passifs connexes, soit les billets de premier rang et les billets subordonnés émis en faveur de tiers, sont inclus dans les autres passifs dans nos états consolidés de la situation financière.

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable des actifs liés aux titres garantis par des prêts s'élevait à 3 478 \$ (31 décembre 2022 – 2 880 \$), ce qui comprend la trésorerie et les débiteurs de 251 \$ (31 décembre 2022 – 292 \$) et les prêts de 3 227 \$ (31 décembre 2022 – 2 588 \$). Ces prêts sous-jacents sont principalement de qualité inférieure.

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable des passifs liés aux titres garantis par des prêts s'établissait à 3 247 \$ (31 décembre 2022 – 2 816 \$). Notre exposition contractuelle maximale à la perte liée aux titres garantis par des prêts se limite à notre placement de 192 \$ (31 décembre 2022 – 159 \$) dans la tranche subordonnée de dernier rang. La perte nette réalisée et latente subie à ce jour est de 43 \$.

## 5.A.ii Autres placements non financiers

Les placements non financiers comprennent des immeubles de placement et des participations dans des entreprises associées, des filiales et des coentreprises qui ne sont pas consolidées. Au 31 décembre 2023, la valeur comptable et la juste valeur des immeubles de placement étaient de 9 723 \$ (31 décembre 2022 – 10 102 \$) et de 9 723 \$ (31 décembre 2022 – 10 102 \$), respectivement. La valeur comptable des autres placements non financiers évalués selon la méthode de la mise en équivalence était de 1 657 \$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 1 652 \$).

## 5.A.iii Méthodes et hypothèses relatives à la juste valeur

Les données d'entrée et les techniques d'évaluation particulières utilisées pour déterminer la juste valeur de nos placements et de nos passifs financiers sont présentées ci-dessous :

### Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme

Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides qui sont soumis à des variations de valeur négligeables et qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent des actifs financiers dont l'échéance est égale ou inférieure à trois mois à partir de la date d'acquisition. Les titres à court terme se composent d'actifs financiers dont l'échéance est de plus de trois mois et de moins de un an au moment de l'acquisition. La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de trésorerie à court terme, et ils sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de leur nature à court terme ou parce qu'ils sont fréquemment réévalués aux taux actuels du marché.

### Titres de créance d'État et de sociétés

La juste valeur des titres de créance d'État et de sociétés est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de méthodes d'évaluation courantes sur le marché, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés, la fixation des prix par consensus entre différentes maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché ou d'autres techniques similaires. Les hypothèses et les données d'entrée servant à l'évaluation selon ces méthodes d'évaluation courantes sur le marché sont principalement déterminées en fonction des données d'entrée observables sur le marché et comprennent, sans s'y limiter, les rendements de référence, la négociation d'instruments similaires ou identiques, les cours publiés par les maisons de courtage, les écarts entre les émetteurs, les cours acheteurs et les données de référence, y compris les publications d'études du marché. Dans des circonstances limitées, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

### Titres adossés à des créances

La juste valeur des titres adossés à des créances est principalement déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles, ou selon des méthodes et des données d'évaluation analogues à celles utilisées pour les titres de créance d'État et de sociétés. Les données d'évaluation additionnelles comprennent les caractéristiques structurelles des titres et les données sur le rendement des garanties sous-jacentes, notamment les vitesses des paiements anticipés et les défauts de paiement. Les vitesses prévues des paiements anticipés sont principalement fondées sur les vitesses observées précédemment sur le marché, ajustées en fonction des taux d'intérêt futurs attendus. Dans des circonstances limitées où les données de marché observables sont insuffisantes pour évaluer les titres, des cours non officiels fournis par des courtiers sont utilisés.

### Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs pour des titres identiques ou similaires, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation des titres de capitaux propres, qui comprennent la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques faisant appel à des comparaisons avec des données de référence. Les données d'entrée d'évaluation comprennent principalement les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les bénéfices futurs attendus, les dividendes, les taux d'actualisation du marché, ainsi que les multiples de capitalisation de sociétés comparables. Lorsque les titres de capitaux propres sont moins fréquemment négociés, le cours du marché le plus récent est utilisé pour déterminer la juste valeur.

### Prêts hypothécaires et autres prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit et de l'échéance. Les données d'entrée d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque liés aux activités de crédit internes et aux émissions de prêts courantes. Depuis le quatrième trimestre de 2022, les données d'entrée d'évaluation comprennent également des activités de crédit externes ou des émissions de prêts sur les marchés publics et privés, ce qui accroît l'observabilité des données sur le marché. Les écarts ajustés en fonction du risque sont établis selon le crédit et la liquidité de l'emprunteur, ainsi que selon le terme et d'autres caractéristiques propres aux prêts.

### Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fonction du type d'instrument dérivé. La juste valeur des contrats à terme normalisés et des options négociés en bourse est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles, tandis que la juste valeur des dérivés négociés de gré à gré est déterminée selon des modèles d'évaluation, comme la méthode des flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées sur le marché, faisant principalement appel à des données de marché observables. Les données d'entrée utilisées pour l'évaluation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré peuvent comprendre les courbes de swap de taux d'intérêt, les cours de change au comptant et à terme, les cours des indices, la valeur des titres sous-jacents, les dividendes prévus, les surfaces de volatilité et, dans certaines circonstances limitées, les cours de contreparties. La juste valeur des instruments dérivés négociés de gré à gré tient également compte des ajustements des évaluations au titre du crédit pour refléter le risque de crédit tant pour la contrepartie au dérivé que pour nous-mêmes, ainsi que de l'incidence de facteurs contractuels conçus pour réduire notre

exposition au risque de crédit, comme des garanties et des droits juridiques en vertu de conventions-cadres de compensation. Les données d'entrée utilisées pour déterminer l'ajustement approprié à apporter aux évaluations au titre du crédit sont habituellement tirées d'informations mises à la disposition du public et comprennent les écarts de swap sur défaillance lorsque ceux-ci sont disponibles, les écarts de crédit liés au rendement d'obligations précises, ou les données cumulatives sur les défaillances publiées, ajustées pour tenir compte des tendances actuelles, lorsque les écarts de swap sur défaillance ne sont pas disponibles.

### **Autres placements financiers**

La juste valeur des autres placements financiers se compose principalement de placements dans des sociétés en commandite simple, et est fondée sur la valeur liquidative fournie par la direction de ces sociétés. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple.

### **Immeubles de placement**

La juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent les flux de trésorerie nets futurs attendus en fonction des taux d'intérêt courants du marché compte tenu des caractéristiques, de l'emplacement et du marché de chacun des immeubles. Les flux de trésorerie futurs nets attendus incluent les flux de trésorerie contractuels et projetés et les charges d'exploitation prévues et tiennent compte des taux d'intérêt, de location et d'occupation établis en fonction d'études de marché. En plus des produits locatifs attendus des contrats de location en vigueur, les estimations relatives aux entrées de trésorerie futures incluent les produits projetés des contrats de location futurs, lesquels sont fondés sur des hypothèses importantes qui cadrent avec les conditions actuelles du marché. Les taux de location futurs sont estimés en fonction de l'emplacement, du type et de la qualité des immeubles, compte tenu des données du marché et des prévisions en date de l'évaluation. Les justes valeurs sont habituellement comparées aux informations du marché, y compris les transactions récentes visant des actifs comparables, afin de vérifier leur caractère raisonnable. Les méthodes et données d'entrée utilisées par ces modèles sont conformes aux normes d'évaluation du secteur immobilier. Les évaluations sont effectuées à l'externe et à l'interne par des évaluateurs immobiliers agréés.

### **Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts**

La juste valeur des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est déterminée en fonction des cours non ajustés sur des marchés actifs ou de l'information indépendante relative à l'évaluation fournie par les gestionnaires de placements. La juste valeur des placements directs faisant partie des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, comme les titres à court terme et les titres de créance d'État et de sociétés, est déterminée en fonction des méthodes et données d'évaluation décrites ci-dessus dans les paragraphes relatifs à chacun de ces types d'actifs.

### **Passifs relatifs aux contrats de placement**

La juste valeur des contrats de placement est évaluée au moyen de la méthode prospective ayant recours aux flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des contrats en unités de compte correspond à la valeur unitaire actuelle du fonds, majorée au besoin de montants additionnels de passifs autres qu'en unités de compte sur la base de la juste valeur. La juste valeur des contrats autres qu'en unités de compte correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels. La juste valeur des passifs relatifs aux contrats de placement se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature des contrats.

### **Obligations liées à l'emprunt de titres**

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des titres sous-jacents, qui peuvent comprendre des titres de créance ou de capitaux propres. La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur repose sur le cours coté sur un marché actif, le cas échéant.

### **Autres passifs financiers**

La juste valeur des autres passifs financiers est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie contractuels actualisés au taux d'emprunt marginal ou au taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les autres passifs financiers classés au niveau 3 représentent la valeur actualisée du prix estimatif que nous devrions payer afin d'acquérir les actions en circulation restantes lors de l'exercice d'une option de vente et de toute distribution obligatoire. La juste valeur des passifs est fondée sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») moyen des années précédant les dates d'exercice des options, ainsi que sur des multiples du BAIIA conformes aux accords de vente ainsi que sur le montant prévu de toute distribution obligatoire. Une variation du BAIIA aurait une incidence sur la juste valeur des autres passifs financiers et sur notre résultat net.

### **Titres garantis par des prêts**

La juste valeur des actifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée principalement au moyen de données d'entrée observables sur le marché, comme les cours d'actifs similaires sur des marchés actifs et d'autres données observables sur le marché.

La juste valeur des passifs sous-jacents à nos titres garantis par des prêts est déterminée en actualisant les flux de trésorerie contractuels futurs attendus au moyen d'un taux d'intérêt courant du marché applicable aux instruments financiers ayant des caractéristiques semblables sur le plan du rendement, de la qualité du crédit, de l'échéance et des protections de crédit structurelles. Cette technique d'évaluation maximise l'utilisation de données d'entrée observables incorporant les cours de titres semblables ainsi que d'autres données du marché.



## 5.A.iv Hiérarchie des justes valeurs

Nous classons nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données d'entrée utilisées pour l'évaluation de la juste valeur, comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur établie d'après le cours coté non ajusté d'instruments identiques sur des marchés actifs représente une évaluation de niveau 1. Dans la mesure du possible, les évaluations sont fondées sur les cours cotés ou des données d'entrée observables obtenus sur des marchés actifs. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 1 la trésorerie et les équivalents de trésorerie, certains titres de gouvernements et d'organismes américains, les titres de capitaux propres négociés en bourse, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 2 : La juste valeur est établie d'après le cours coté d'actifs et de passifs semblables sur des marchés actifs, d'après les cours obtenus au moyen de techniques d'évaluation ayant recours à des données d'entrée observables importantes ou d'après des données d'entrée qui sont tirées principalement de données de marché observables ou corroborées à partir de celles-ci au moyen d'une analyse de corrélation ou autrement. Lorsque la juste valeur est établie d'après toutes les données d'entrée de marché importantes, l'évaluation est classée comme étant de niveau 2. Les instruments financiers négociés sur un marché moins actif sont évalués au moyen de prix indicatifs du marché, de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 2 les titres de créance des gouvernements fédéral et provinciaux ou de municipalités du Canada, d'autres gouvernements étrangers et de sociétés, certains titres adossés à des créances, les mises en pension de titres, les dérivés négociés de gré à gré, ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Niveau 3 : La juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation ayant recours à une ou à plusieurs données d'entrée importantes qui ne sont pas fondées sur des données d'entrée de marché observables. Ces données d'entrée non observables reflètent nos prévisions à propos des hypothèses utilisées par les différents intervenants sur le marché dans le cadre de l'évaluation d'actifs et de passifs. Lorsque les instruments financiers sont négociés sur des marchés inactifs ou que des paramètres observables n'existent pas pour les modèles utilisés, un jugement important doit être exercé par la direction à l'égard des méthodes d'évaluation et des données d'entrée des modèles. Sont habituellement classés comme des actifs et des passifs de niveau 3 certaines obligations de sociétés, certains titres adossés à des créances, certains autres placements financiers, les immeubles de placement ainsi que certaines unités de fonds distincts et certains titres de fonds communs de placement détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Les tableaux suivants présentent nos actifs et nos passifs comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente selon leur niveau de hiérarchie :

	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>								
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme – à la juste valeur par le biais du résultat net	12 316 \$	857 \$	— \$	13 173 \$	10 622 \$	597 \$	— \$	11 219 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	564	60 214	402	61 180	650	58 313	394	59 357
Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	651	13 475	187	14 313	772	15 721	52	16 545
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais du résultat net	4 220	2 737	113	7 070	4 133	2 844	171	7 148
Titres de capitaux propres – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	—	—	68	68				
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1)</sup>	—	48 496	2 056	50 552	—	45 154	2 054	47 208
Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>1)</sup>	—	1 948	—	1 948	—	1 788	16	1 804
Actifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	23	2 160	—	2 183	37	2 058	—	2 095
Autres placements financiers (excluant les titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>2)</sup>	608	201	6 074	6 883	789	194	5 555	6 538
Autres placements financiers (titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>3)</sup>	—	3 478	—	3 478	—	2 880	—	2 880
Immeubles de placement – à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	9 723	9 723	—	—	10 102	10 102
<b>Total des placements évalués à la juste valeur</b>	<b>18 382 \$</b>	<b>133 566 \$</b>	<b>18 623 \$</b>	<b>170 571 \$</b>	<b>17 003 \$</b>	<b>129 549 \$</b>	<b>18 344 \$</b>	<b>164 896 \$</b>
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – à la juste valeur par le biais du résultat net	16 614	111 497	341	128 452	23 933	100 728	631	125 292
<b>Total des actifs évalués à la juste valeur</b>	<b>34 996 \$</b>	<b>245 063 \$</b>	<b>18 964 \$</b>	<b>299 023 \$</b>	<b>40 936 \$</b>	<b>230 277 \$</b>	<b>18 975 \$</b>	<b>290 188 \$</b>
<b>Passif</b>								
Obligations liées aux emprunts de titres – à la juste valeur par le biais du résultat net	3 \$	220 \$	— \$	223 \$	— \$	73 \$	— \$	73 \$
Passifs dérivés – à la juste valeur par le biais du résultat net	10	1 301	—	1 311	10	2 341	—	2 351
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – à la juste valeur par le biais du résultat net	—	—	109 411	109 411	—	—	102 153	102 153
Autres passifs financiers (titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>3)</sup>	—	3 247	—	3 247	—	2 688	—	2 688
<b>Total des passifs évalués à la juste valeur</b>	<b>13 \$</b>	<b>4 768 \$</b>	<b>109 411 \$</b>	<b>114 192 \$</b>	<b>10 \$</b>	<b>5 102 \$</b>	<b>102 153 \$</b>	<b>107 265 \$</b>

<sup>1)</sup> Les prêts hypothécaires et autres prêts étaient classés au coût amorti en vertu d'IAS 39 pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. À l'application de la superposition de classement au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les prêts hypothécaires et autres prêts ont été évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au cours du quatrième trimestre de 2022, nous avons apporté un changement à notre méthode de la juste valeur pour les prêts hypothécaires et autres prêts, ce qui constitue un changement dans l'estimation au 31 décembre 2022. Le classement par niveau est passé du niveau 3 au niveau 2 en raison de l'application d'améliorations de la juste valeur dans l'évaluation des prêts hypothécaires et autres prêts soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Se reporter à la rubrique Prêts hypothécaires et autres prêts ci-dessus pour plus de détails.

<sup>2)</sup> Les autres placements financiers (excluant les titres garantis par des prêts) – à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent nos placements dans des fonds distincts, des fonds communs de placement et des sociétés en commandite simple.

<sup>3)</sup> Pour plus de détails sur les titres garantis par des prêts, se reporter à la note 5.A.i.

Les titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net se présentent comme suit :

	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	— \$	5 147 \$	14 \$	5 161 \$	— \$	3 684 \$	12 \$	3 696 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	—	13 694	—	13 694	—	12 612	—	12 612
Gouvernements et organismes américains	564	148	—	712	650	109	—	759
Autres gouvernements étrangers	—	3 329	—	3 329	—	3 755	—	3 755
Sociétés	—	31 809	340	32 149	—	32 566	296	32 862
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	—	2 029	5	2 034	—	1 856	56	1 912
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	—	2 335	—	2 335	—	2 323	—	2 323
Titres garantis par des créances	—	188	—	188	—	189	—	189
Autres	—	1 535	43	1 578	—	1 219	30	1 249
<b>Total des titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>564 \$</b>	<b>60 214 \$</b>	<b>402 \$</b>	<b>61 180 \$</b>	<b>650 \$</b>	<b>58 313 \$</b>	<b>394 \$</b>	<b>59 357 \$</b>

Les titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Gouvernement du Canada	— \$	849 \$	— \$	849 \$	— \$	1 915 \$	— \$	1 915 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	—	557	—	557	—	1 053	—	1 053
Gouvernements et organismes américains	651	7	—	658	772	6	—	778
Autres gouvernements étrangers	—	462	11	473	—	858	11	869
Sociétés	—	7 905	75	7 980	—	8 415	33	8 448
Titres adossés à des créances :								
Titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux	—	1 017	—	1 017	—	965	—	965
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels	—	944	—	944	—	722	—	722
Titres garantis par des créances	—	767	13	780	—	857	—	857
Autres	—	967	88	1 055	—	930	8	938
<b>Total des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>651 \$</b>	<b>13 475 \$</b>	<b>187 \$</b>	<b>14 313 \$</b>	<b>772 \$</b>	<b>15 721 \$</b>	<b>52 \$</b>	<b>16 545 \$</b>

Le tableau suivant présente les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net :

	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts hypothécaires :								
Immeubles de détail	— \$	2 524 \$	12 \$	2 536 \$	— \$	2 764 \$	15 \$	2 779 \$
Immeubles de bureaux	—	2 717	—	2 717	—	2 958	—	2 958
Immeubles d'habitation collective	—	2 986	—	2 986	—	2 915	—	2 915
Biens immobiliers industriels	—	2 804	—	2 804	—	2 482	—	2 482
Autres	—	1 017	—	1 017	—	818	—	818
Prêts aux sociétés	—	36 448	2 044	38 492	—	33 217	2 039	35 256
Total des prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	— \$	48 496 \$	2 056 \$	50 552 \$	— \$	45 154 \$	2 054 \$	47 208 \$

Le tableau suivant présente les prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :

	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts hypothécaires :								
Immeubles de détail	— \$	22 \$	— \$	22 \$	— \$	40 \$	— \$	40 \$
Immeubles de bureaux	—	37	—	37	—	51	—	51
Immeubles d'habitation collective	—	83	—	83	—	197	—	197
Biens immobiliers industriels	—	149	—	149	—	178	—	178
Autres	—	—	—	—	—	62	—	62
Prêts aux sociétés	—	1 657	—	1 657	—	1 260	16	1 276
Total des prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	— \$	1 948 \$	— \$	1 948 \$	— \$	1 788 \$	16 \$	1 804 \$

Il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2 pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des actifs classés dans le niveau 3 :

Pour les exercices clos	Titres de créance à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais du résultat net	Titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Autres placements financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Immeubles de placement à la juste valeur par le biais du résultat net	Total des placements évalués à la juste valeur	Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	Total des actifs évalués à la juste valeur
<b>31 décembre 2023</b>											
Solde d'ouverture	394 \$	52 \$	101 \$	70 \$	2 054 \$	16 \$	5 555 \$	10 102 \$	18 344 \$	631 \$	18 975 \$
Inclus dans le résultat net <sup>(1), (2), (3)</sup>	9	—	13	—	119	(8)	(169)	(520)	(556)	(15)	(571)
Inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>(2)</sup>	—	3	—	—	—	1	—	—	4	—	4
Achats / Émissions	211	153	18	—	293	8	984	391	2 058	173	2 231
Ventes / Paiements	(8)	(6)	(19)	(1)	(75)	(17)	(261)	(220)	(607)	(444)	(1 051)
Règlements	(6)	(6)	—	—	(7)	—	—	—	(19)	(1)	(20)
Transferts au niveau 3 <sup>(4)</sup>	8	—	—	—	382	—	—	—	390	—	390
Transferts (hors) du niveau 3 <sup>(4)</sup>	(200)	(8)	—	—	(710)	—	—	—	(918)	—	(918)
Conversion des monnaies étrangères <sup>(5)</sup>	(6)	(1)	—	(1)	—	—	(35)	(30)	(73)	(3)	(76)
Solde de clôture	402 \$	187 \$	113 \$	68 \$	2 056 \$	— \$	6 074 \$	9 723 \$	18 623 \$	341 \$	18 964 \$
Profits (pertes) latents inclus dans le résultat relativement aux instruments encore détenus <sup>(1)</sup>	5 \$	— \$	9 \$	— \$	112 \$	(8) \$	(170) \$	(522) \$	(574) \$	(18) \$	(592) \$
<b>31 décembre 2022</b>											
(données retraitées, se reporter à la note 2)											
Solde d'ouverture	152 \$	53 \$	170 \$		12 251 \$	17 \$	3 650 \$	9 109 \$	25 402 \$	611 \$	26 013 \$
Inclus dans le résultat net <sup>(1), (2), (3)</sup>	(23)	1	5		(3 086)	(15)	334	625	(2 159)	(32)	(2 191)
Inclus dans les autres éléments du résultat global <sup>(2)</sup>	—	(12)	—		—	—	—	—	(12)	—	(12)
Achats / Émissions	310	86	7		1 782	—	1 843	664	4 692	78	4 770
Ventes / Paiements	—	(2)	(16)		(506)	—	(313)	(430)	(1 267)	(6)	(1 273)
Règlements	(1)	—	—		—	—	(47)	—	(48)	(1)	(49)
Transferts au niveau 3 <sup>(4)</sup>	—	—	—		25	14	—	—	39	—	39
Transferts (hors) du niveau 3 <sup>(4), (6)</sup>	(49)	(74)	—		(8 572)	—	—	—	(8 695)	—	(8 695)
Conversion des monnaies étrangères <sup>(5)</sup>	5	—	5		160	—	88	134	392	(19)	373
Solde de clôture	394 \$	52 \$	171 \$		2 054 \$	16 \$	5 555 \$	10 102 \$	18 344 \$	631 \$	18 975 \$
Profits (pertes) latents inclus dans le résultat relativement aux instruments encore détenus <sup>(1)</sup>	(23) \$	— \$	— \$		(3 089) \$	(15) \$	295 \$	612 \$	(2 220) \$	(20) \$	(2 240) \$

<sup>1)</sup> Inclus dans le poste Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) de nos états consolidés du résultat net pour le total des placements évalués à la juste valeur.

<sup>2)</sup> Le calcul du total des profits et des pertes inclus dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global présume que les transferts au niveau 3 ou hors de celui-ci ont lieu au début de la période. Pour les actifs ou les passifs qui ont été transférés au niveau 3 au cours de la période de présentation de l'information financière, le tableau ci-dessus présente la totalité de la variation de la juste valeur pour la période. Pour les transferts hors du niveau 3 effectués au cours de la période de présentation de l'information financière, la variation de la juste valeur pour la période est exclue du tableau ci-dessus.

<sup>3)</sup> Le poste Immeubles de placement inclus dans le résultat net comprend des variations de la juste valeur des immeubles de placement de (486) \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 667 \$), déduction faite de l'amortissement des commissions de location et des avantages incitatifs liés à la prise à bail de 34 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 42 \$). Au 31 décembre 2023, nous avons utilisé des hypothèses reflétant les variations connues de la valeur des immeubles, y compris la variation des flux de trésorerie futurs prévus.

<sup>4)</sup> Les transferts au niveau 3 surviennent lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix des actifs et des passifs ne sont pas observables sur le marché et que, par conséquent, elles ne répondent plus aux définitions des niveaux 1 ou 2 à la date de clôture. Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque les données d'entrée servant à la détermination des prix deviennent plus transparentes et qu'elles répondent aux critères du niveau 1 ou du niveau 2, et ils découlent donc principalement du fait que des données de marché observables sont disponibles à la date de clôture, nous libérant ainsi de l'obligation de nous fier à des données d'entrée non observables.

<sup>5)</sup> Le poste Conversion des monnaies étrangères a trait à l'incidence de la conversion en dollars canadiens des actifs et des passifs de niveau 3 de filiales étrangères libellés dans la monnaie fonctionnelle de ces filiales.

<sup>6)</sup> Les prêts hypothécaires et autres prêts étaient classés au coût amorti en vertu d'IAS 39 pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. À l'application de la superposition de classement au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les prêts hypothécaires et autres prêts ont été évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au cours du quatrième trimestre de 2022, nous avons apporté un changement à notre méthode de la juste valeur pour les prêts hypothécaires et autres prêts, ce qui constitue un changement dans l'estimation au 31 décembre 2022. Le classement par niveau est passé du niveau 3 au niveau 2 en raison de l'application

### Données d'entrée non observables et sensibilité des actifs de niveau 3

Nos actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs sont principalement composés d'immeubles de placement, de prêts hypothécaires et autres prêts, de titres de créance et d'autres placements (financiers et non financiers).

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie décrite à la note 5.A.iii. Les principales données d'entrée non observables utilisées dans l'évaluation des immeubles de placement au 31 décembre 2023 comprennent ce qui suit :

- Valeur locative estimée : la valeur locative estimée est calculée en fonction du loyer contractuel et d'autres transactions de location sur le marché local, déduction faite des charges d'exploitation remboursables. Une augmentation (diminution) de la valeur locative estimée se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. La valeur locative estimée varie selon le type d'immeuble : immeubles de détail, immeubles de bureaux et biens immobiliers industriels. La valeur locative estimée (en dollars, par pied carré, par année) varie entre 12,00 \$ et 76,00 \$ pour les immeubles de détail et de bureaux et entre 3,00 \$ et 23,00 \$ pour les biens immobiliers industriels.
- Taux de croissance de la location : le taux de croissance de la location se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux de croissance de la location se traduirait par une augmentation (diminution) de la juste valeur. Le taux de croissance de la location (par année) varie entre 0,00 % et 3,00 %; cependant, la courbe de location à court terme entre un an et deux ans est inférieure ou supérieure à la fourchette pour les biens immobiliers choisis.
- Taux d'inoccupation à long terme : le taux d'inoccupation à long terme se fonde généralement sur le comportement attendu du marché, qui est influencé par la nature et la situation géographique du bien immobilier. Une augmentation (diminution) du taux d'inoccupation à long terme se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'inoccupation à long terme varie entre 2,00 % et 10,00 %.
- Taux d'actualisation : le taux d'actualisation se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements au cours des dix prochaines années. Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux d'actualisation varie entre 5,50 % et 10,00 %.
- Taux de capitalisation final : le taux de capitalisation final se fonde sur l'activité du marché en fonction des divers types d'immeubles et de leur situation géographique, et reflète le taux de rendement attendu sur les placements pour la durée de vie restante après une période de dix ans. Une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. Le taux de capitalisation final varie entre 4,00 % et 8,50 %.

Il existe une corrélation positive entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux de croissance de la location. Il existe une corrélation négative entre les variations de la valeur locative estimée et les variations du taux d'inoccupation à long terme, du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final.

Nos prêts hypothécaires et autres prêts, classés dans le niveau 3, sont inclus dans les postes Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais du résultat net et Prêts hypothécaires et autres prêts – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global dans le tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3, ainsi que Prêts hypothécaires et autres prêts – coût amorti à la note 5.A.i. La juste valeur de ces prêts hypothécaires et autres prêts est déterminée au moyen de la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Les principales données d'entrée non observables utilisées dans l'évaluation des prêts hypothécaires et autres prêts au 31 décembre 2023 comprennent les écarts de crédit et les ajustements de liquidité. L'écart de crédit correspond à la différence entre le rendement de l'instrument et le rendement de référence. Le rendement de référence est déterminé en comparant chaque actif par région, secteur, notation et échéance à une matrice constituée d'écarts des obligations de sociétés ouvertes. Dans certains cas, une prime ou un escompte de liquidité peut être appliqué si les écarts de crédit privés récents diffèrent des écarts de crédit publics. Les écarts de crédit se situent entre 0,50 % et 4,50 %. Les ajustements de liquidité varient d'un escompte de 1,00 % à une prime de 2,00 %. Il existe une corrélation négative entre les variations de la juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts et les variations des écarts de crédit et des ajustements de liquidité.

Nos titres de créance classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net et Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement d'obligations de sociétés. La juste valeur de ces obligations de sociétés est généralement déterminée en fonction de cours établis par des courtiers qui ne peuvent être corroborés par des transactions observables sur le marché. Les données d'entrée non observables importantes relatives à ces obligations de sociétés comprennent les écarts entre émetteurs, qui se composent du crédit, de la liquidité et d'autres caractéristiques propres aux obligations. Une diminution (augmentation) de ces écarts entre émetteurs se traduirait par une diminution (augmentation) de la juste valeur. En raison de la nature non observable de ces cours établis par des courtiers, nous ne déterminons pas si l'application d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des obligations de sociétés de niveau 3. La majorité de nos titres de créance classés dans le niveau 3 sont des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de ces actifs soutenant des passifs relatifs aux contrats d'assurance sont en grande partie contrebalancées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants. Par conséquent, bien que le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles puisse avoir une incidence sur la juste valeur des titres de créance de niveau 3, il n'aura pas d'incidence importante sur nos états financiers consolidés.

Les autres placements financiers classés dans le niveau 3 et inclus dans les postes Autres placements financiers – à la juste valeur par le biais du résultat net et Autres placements financiers – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global du tableau de rapprochement portant sur les éléments de niveau 3 se composent principalement de placements dans des sociétés en commandite simple. La juste valeur de nos placements dans des sociétés en commandite simple est fondée sur la valeur liquidative fournie par la direction de ces sociétés. En raison de la nature non observable de ces valeurs liquidatives, nous ne déterminons pas si le fait d'avoir recours à d'autres hypothèses raisonnablement possibles aurait une incidence sur la juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple de niveau 3.

### Processus d'évaluation des actifs de niveau 3

Nos actifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs sont essentiellement composés d'immeubles de placement, de titres de créance (y compris les titres adossés à des actifs), de prêts hypothécaires et autres prêts, ainsi que de placements dans des sociétés en commandite simple inclus dans le poste Autres placements financiers. Nos processus d'évaluation de ces actifs sont décrits ci-dessous.

La juste valeur des immeubles de placement est fondée sur les résultats d'évaluations effectuées chaque année et fait l'objet d'un examen trimestriel pour déterminer si elle a subi une variation significative. La méthode d'évaluation servant à déterminer la juste valeur est conforme aux normes des instituts des évaluateurs du Canada, des États-Unis et du Royaume-Uni. Les immeubles de placement font l'objet d'une évaluation externe au moins une fois tous les trois ans. Les immeubles de placement qui ne font pas l'objet d'une évaluation externe au cours d'une année donnée sont examinés par des évaluateurs qualifiés. Un comité de gestion, qui comprend des professionnels du secteur des placements, passe en revue la juste valeur des immeubles de placement pour s'assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts est fondée sur un modèle interne des flux de trésorerie actualisés, lequel fait l'objet d'un examen et d'une validation détaillés afin d'assurer leur caractère raisonnable dans l'ensemble.

La juste valeur des titres de créance est habituellement établie par des services externes de fixation des prix. Nous obtenons une compréhension des données d'entrée et des méthodes d'évaluation qu'utilisent les services externes de fixation des prix. Lorsqu'il est impossible d'obtenir la juste valeur de services externes de fixation des prix, nous utilisons des cours établis par des courtiers ou des modèles internes qui font l'objet de processus détaillés d'examen et de validation. La juste valeur des titres de créance est assujettie à des procédures de validation et d'examen des prix en vue de nous assurer qu'elle est généralement raisonnable.

La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite simple, incluse dans le poste Autres placements financiers, est fondée sur la valeur liquidative. Les états financiers servant au calcul de la valeur liquidative font habituellement l'objet d'un audit annuel. Nous examinons la valeur liquidative des placements dans des sociétés en commandite simple et mettons en œuvre des procédures analytiques et autres procédures pour nous assurer que la juste valeur est raisonnable.

Les contrats de placement pour le compte des fonds distincts peuvent être cédés, et des unités des fonds distincts peuvent être rachetées par le titulaire en tout temps. Par conséquent, la juste valeur du passif relatif aux contrats de placement et du passif relatif aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts n'est pas inférieure au montant à payer à vue. Leur juste valeur est fondée sur la juste valeur des éléments sous-jacents, déduction faite des honoraires courus et des frais de rachat, et se rapproche de leur valeur comptable.

## 5.B Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Instruments financiers au coût amorti	Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	Total
Produits (charges) d'intérêts :				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme			473 \$	473 \$
Titres de créance		563	2 663	3 226
Prêts hypothécaires et autres prêts	74	103	2 503	2 680
Placements dérivés			69	69
Autres placements financiers		1	247	248
Autres passifs financiers	(154)		(217)	(371)
Total des produits (charges) d'intérêts	(80)	667	5 738	6 325
Dividendes et autres produits tirés des placements :				
Titres de capitaux propres		—	212	212
Autres placements financiers		—	226	226
Total des dividendes et autres produits tirés des placements		—	438	438
Profits nets (pertes nettes) réalisés et latents :				
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme			—	—
Titres de créance		463	2 555	3 018
Titres de capitaux propres		(1)	397	396
Prêts hypothécaires et autres prêts		40	1 573	1 613
Placements dérivés			933	933
Autres placements financiers		160	(249)	(89)
Autres passifs financiers			25	25
Total des profits nets (des pertes nettes) réalisés et latents		662	5 234	5 896
Charge pour pertes de crédit	(2)	(12)	—	(14)
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) provenant des instruments financiers	(82) \$	1 317 \$	11 410 \$	12 645 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) provenant des instruments non financiers :				
Produits locatifs sur les immeubles de placement				649 \$
Charges liées aux immeubles de placement				(270)
Charges et impôts liés aux placements				(283)
Variations de la juste valeur des immeubles de placement				(486)
Autres produits tirés des placements (pertes de placements)				49
Profits (pertes) de change				(126)
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) provenant des instruments non financiers				(467) \$
Total des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)				12 178 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés en résultat				11 586 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global				592 \$



## 5.B.i Produits d'intérêts et autres produits tirés des placements

Les produits d'intérêts et les autres produits tirés des placements présentés dans nos états consolidés du résultat net s'établissent comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022  
(données retraitées, se reporter à la note 2)

Produits d'intérêts :	
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	166 \$
Titres de créance – à la juste valeur par le biais du résultat net	2 596
Titres de créance – à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	341
Prêts hypothécaires et autres prêts	2 234
Placements dérivés	115
<b>Total des produits d'intérêts</b>	<b>5 452</b>
Titres de capitaux propres	244
Produits locatifs sur les immeubles de placement <sup>1)</sup>	593
Charges liées aux immeubles de placement	(248)
Autres produits	218
Charges et impôts liés aux placements	(257)
<b>Total des produits d'intérêts et autres produits tirés des placements</b>	<b>6 002 \$</b>

<sup>1)</sup> Comprend les produits locatifs tirés des contrats de location simple provenant des immeubles de placement.

## 5.B.ii Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs

Les variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs présentés dans nos états consolidés du résultat net s'établissent comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022  
(données retraitées, se reporter à la note 2)

Variation de la juste valeur :	
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	4 \$
Titres de créance	(15 846)
Titres de capitaux propres	(1 167)
Prêts hypothécaires et autres prêts	(8 909)
Placements dérivés	(2 148)
Autres placements financiers	129
Autres passifs – obligations liées à l'emprunt de titres	15
<b>Total de la variation de la juste valeur d'actifs et de passifs comptabilisés en résultat net</b>	<b>(27 922)</b>
Variations de la juste valeur des immeubles de placement	667
Profits (pertes) de change <sup>1)</sup>	573
Profits réalisés (pertes réalisées) sur les immobilisations corporelles <sup>2)</sup>	100
<b>Variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs<sup>3)</sup></b>	<b>(26 582) \$</b>

<sup>1)</sup> Principalement attribuables à la conversion des actifs monétaires à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des prêts hypothécaires et autres prêts, libellés en monnaies étrangères. Les montants compensatoires liés aux dérivés de change sont inclus dans la variation de la juste valeur des instruments dérivés.

<sup>2)</sup> En juin 2022, notre bureau de Wellesley, aux États-Unis, a fait l'objet d'une cession-bail. La transaction répondait aux critères d'une vente et d'un contrat de location simple et, par conséquent, nous avons comptabilisé un profit avant impôt de 100 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

<sup>3)</sup> Les produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) de (20 580) \$ présentés dans nos états consolidés du résultat net pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 comprennent les variations de la juste valeur et des taux de change touchant les actifs et les passifs de (26 582) \$ indiqués dans le présent tableau et le total des produits d'intérêts et autres produits tirés des placements de 6 002 \$.

## 5.C Explication du résultat des activités de placement

Le résultat net des activités de placement excluant le résultat des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts se détaille comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Total des contrats d'assurance	Contrats autres que d'assurance (tous les autres)	Total
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) :					
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés en résultat net			10 211 \$	1 375 \$	11 586 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			171	421	592
<b>Total des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)</b>			<b>10 382</b>	<b>1 796</b>	<b>12 178</b>
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice net :					
Incidence de la valeur temps de l'argent (intérêts sur la valeur comptable), y compris les intérêts sur les avances sur contrats et les intérêts sur les sommes en dépôt	(4 484)	156	(4 328)		(4 328)
Incidence de la variation du taux d'actualisation sur les flux de trésorerie d'exécution, excluant ceux évalués aux taux arrêtés, et effet de la variation du risque financier	(1 985)	(91)	(2 076)		(2 076)
Exercice de l'option d'atténuation des risques <sup>1)</sup>	104	—	104		104
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe (excluant les fonds distincts) <sup>2)</sup>	(3 425)	—	(3 425)		(3 425)
Profits (pertes) de change	(22)	(1)	(23)		(23)
Autres	137	(5)	132		132
<b>Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice</b>	<b>(9 675)</b>	<b>59</b>	<b>(9 616)</b>		<b>(9 616)</b>
Diminution (augmentation) des passifs relatifs aux contrats de placement				(331)	(331)
<b>Résultat net des activités de placement</b>			<b>766 \$</b>	<b>1 465 \$</b>	<b>2 231 \$</b>
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans le bénéfice net			595 \$	1 044 \$	1 639 \$
Résultat net des activités de placement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global			171 \$	421 \$	592 \$

<sup>1)</sup> Les variations de la quote-part revenant à la Compagnie de la juste valeur des éléments sous-jacents et des flux de trésorerie d'exécution résultant des variations de l'incidence du risque financier, lesquelles sont atténuées par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés, sont comptabilisées en résultat, plutôt qu'en ajustant la MSC. Ces montants sont contrebalancés par les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés inclus dans les produits tirés des placements. Le montant ci-dessus aurait donné lieu à un ajustement de la MSC s'il avait été comptabilisé dans la MSC.

<sup>2)</sup> Ces montants sont contrebalancés par les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents inclus dans les produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	Contrats d'assurance émis	Contrats de réassurance détenus	Total des contrats d'assurance	Contrats autres que d'assurance (tous les autres)	Total
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) : (données retraitées, se reporter à la note 2)					
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés en résultat net			(21 118) \$	538 \$	(20 580) \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			(481)	(1 449)	(1 930)
<b>Total des produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements) (données retraitées, se reporter à la note 2)</b>			<b>(21 599)</b>	<b>(911)</b>	<b>(22 510)</b>
Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice net :					
Incidence de la valeur temps de l'argent (intérêts sur la valeur comptable), y compris les intérêts sur les avances sur contrats et les intérêts sur les sommes en dépôt	(2 205)	13	(2 192)		(2 192)
Incidence de la variation du taux d'actualisation sur les flux de trésorerie d'exécution, excluant ceux évalués aux taux arrêtés, et effet de la variation du risque financier	18 618	(455)	18 163		18 163
Exercice de l'option d'atténuation des risques <sup>1)</sup>	688	—	688		688
Variations de la juste valeur des éléments sous-jacents pour les contrats avec participation directe (excluant les fonds distincts) <sup>2)</sup>	5 487	—	5 487		5 487
Profits (pertes) de change	(2)	7	5		5
Autres	9	(5)	4		4
<b>Total des produits financiers (charges financières) d'assurance comptabilisés dans le bénéfice</b>	<b>22 595</b>	<b>(440)</b>	<b>22 155</b>		<b>22 155</b>
(Diminution) augmentation des passifs relatifs aux contrats de placement				(152)	(152)
<b>Résultat net des activités de placement</b>			<b>556 \$</b>	<b>(1 063) \$</b>	<b>(507) \$</b>
<b>Résultat net des activités de placement comptabilisé dans le bénéfice net</b>			<b>1 037 \$</b>	<b>386 \$</b>	<b>1 423 \$</b>
<b>Résultat net des activités de placement comptabilisé dans les autres éléments du résultat global</b>			<b>(481) \$</b>	<b>(1 449) \$</b>	<b>(1 930) \$</b>

<sup>1)</sup> Les variations de la quote-part revenant à la Compagnie de la juste valeur des éléments sous-jacents et des flux de trésorerie d'exécution résultant des variations de l'incidence du risque financier, lesquelles sont atténuées par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés, sont comptabilisées en résultat, plutôt qu'en ajustant la MSC. Ces montants sont contrebalancés par les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés et non dérivés inclus dans les produits tirés des placements. Le montant ci-dessus aurait donné lieu à un ajustement de la MSC s'il avait été comptabilisé dans la MSC.

<sup>2)</sup> Ces montants sont contrebalancés par les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents inclus dans les produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements).

## 5.D Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les titres à court terme présentés dans nos états consolidés de la situation financière ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie nets et les titres à court terme présentés dans nos tableaux consolidés des flux de trésorerie s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2023	2022
Trésorerie	2 001 \$	3 068 \$
Équivalents de trésorerie	9 169	6 310
Titres à court terme	2 003	1 841
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	13 173	11 219
À déduire : Découverts bancaires comptabilisés dans les autres passifs	—	6
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets et titres à court terme</b>	<b>13 173 \$</b>	<b>11 213 \$</b>

## 5.E Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Nous appliquons la comptabilité de couverture afin de réduire la volatilité du bénéfice et des capitaux propres découlant des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change entraîneront soit une appréciation, soit une dépréciation de la valeur de marché des actifs et des passifs ou une variabilité des flux de trésorerie prévus. Lorsqu'une relation de couverture est efficace, les profits, les pertes, les produits et les charges de l'instrument de couverture contrebalancent les profits, les pertes, les produits et les charges de l'élément couvert. Les dérivés utilisés dans les relations de couverture sont comptabilisés au poste Actifs dérivés ou Passifs dérivés dans les états consolidés de la situation financière.

## 5.E.i Dérivés détenus aux fins de la gestion du risque

Nous utilisons d'autres dérivés, qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs de relations de couverture admissibles (« placements dérivés »), pour gérer l'exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de marché. Les instruments utilisés comprennent principalement les swaps de taux d'intérêt, les swaps de devises, les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme sur taux d'intérêt, les options sur taux d'intérêt, les swaps de crédit et les swaps sur indice.

Le tableau suivant présente la juste valeur des dérivés détenus aux fins de la gestion du risque par type de risque.

Aux 31 décembre	2023		2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Contrats de taux d'intérêt :				
Désignés dans les couvertures de juste valeur	— \$	— \$	— \$	— \$
Désignés dans les couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—
Placements dérivés	418	(667)	704	(1 138)
Total des dérivés de taux d'intérêt	418 \$	(667) \$	704 \$	(1 138) \$
Contrats de change :				
Désignés dans les couvertures de juste valeur	— \$	— \$	— \$	(1) \$
Désignés dans les couvertures de flux de trésorerie	2	(19)	9	(20)
Placements dérivés	1 674	(614)	1 291	(1 182)
Total des dérivés de change	1 676 \$	(633) \$	1 300 \$	(1 203) \$
Autres contrats :				
Désignés dans les couvertures de juste valeur	— \$	— \$	— \$	— \$
Désignés dans les couvertures de flux de trésorerie	17	—	9	—
Placements dérivés	72	(11)	82	(10)
Total des autres contrats	89 \$	(11) \$	91 \$	(10) \$
Total des contrats dérivés	2 183 \$	(1 311) \$	2 095 \$	(2 351) \$

L'analyse des échéances des montants notionnels, des taux moyens (ou des taux moyens pondérés, le cas échéant) et des prix des instruments de couverture est présentée à la note 6.A.iv.

## 5.E.ii Comptabilité de couverture

### Couvertures de juste valeur

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt pour couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur des titres de créance et des prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe en regard du taux d'intérêt de référence LIBOR en dollars américains. Les swaps payeurs de taux d'intérêt variable/receveurs de taux fixe sont associés à des émissions particulières de billets à taux fixe, ou les swaps payeurs de taux fixe/receveurs de taux variable sont associés à des prêts et avances à taux fixe dont les conditions sont étroitement liées aux conditions essentielles de l'élément couvert.

Notre approche à l'égard de la gestion du risque de marché, y compris le risque de taux d'intérêt, est décrite à la note 6. Notre exposition au risque de taux d'intérêt est présentée à la note 6. Le risque de taux d'intérêt auquel nous appliquons la comptabilité de couverture découle des titres de créance et des prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe, dont la juste valeur fluctue lorsque les taux d'intérêt de référence varient. Nous couvrons le risque de taux d'intérêt uniquement en regard des taux d'intérêt de référence, car les variations de la juste valeur d'un billet ou d'un prêt à taux fixe sont influencées de façon importante par les variations du taux d'intérêt de référence. La comptabilité de couverture est appliquée lorsque les relations de couverture économiques satisfont aux critères de la comptabilité de couverture. En ayant recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, nous nous exposons également au risque de crédit de la contrepartie aux instruments dérivés, lequel n'est pas contrebalancé par l'élément couvert. Pour atténuer le risque de crédit des contreparties aux instruments dérivés, nous concluons des transactions avec des contreparties de premier ordre dont la notation est de première qualité.

Avant d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur, nous déterminons s'il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture en nous fondant sur une évaluation de leurs caractéristiques qualitatives et du risque couvert qui est étayée par une analyse quantitative. Lorsque nous évaluons la présence d'une relation économique, nous déterminons si les conditions essentielles de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont étroitement liées. Nous déterminons si la juste valeur de l'élément couvert et celle de l'instrument de couverture répondent de façon semblable à des risques semblables, et nous étayons cette évaluation qualitative avec une analyse de régression pour évaluer si l'instrument de couverture est censé être hautement efficace, et s'il l'a été, pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert.

Les sources potentielles d'inefficacité des couvertures peuvent être liées aux différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts :

- L'incidence du risque de crédit de la contrepartie et de notre propre risque de crédit sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, laquelle n'est pas reflétée dans la juste valeur de l'élément couvert attribuable à la variation du taux d'intérêt.
- Les différences entre l'échéance du swap de taux d'intérêt et celle des prêts ou des titres de créance.
- La non-concordance entre le calendrier des paiements et le calendrier de la révision des taux d'intérêt.
- Les différences entre les taux d'actualisation de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

La partie efficace des profits liés à la juste valeur sur les dérivés détenus comme éléments constitutifs de relations de couverture de juste valeur admissibles et le profit (la perte) de couverture sur les éléments couverts sont inclus dans les profits nets (les pertes nettes) dans les états consolidés du résultat global.

Nous ne détenons aucune couverture de juste valeur au 31 décembre 2023.

Les actifs et les passifs désignés comme éléments couverts au 31 décembre 2022 sont présentés ci-dessous :

Au 31 décembre 2022

Risques de couverture	Élément couvert	Valeur comptable		Cumul des ajustements de la juste valeur sur l'élément couvert compris dans la valeur comptable	
		Actif	Passif	Actif	Passif
Risque de taux d'intérêt	Actifs à taux fixe <sup>1)</sup>	— \$	— \$	— \$	— \$
Risque de change	Actifs à taux fixe <sup>1)</sup>	37 \$	— \$	— \$	— \$

<sup>1)</sup> Les actifs à taux fixe comprennent les titres de créance, les prêts hypothécaires et les autres prêts (le cas échéant).

L'efficacité des relations de couverture est présentée ci-dessous :

Au 31 décembre 2022

Risques de couverture	Élément couvert	Variations de la valeur de l'élément couvert	Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture	Inefficacité de la couverture
				comptabilisée dans les produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements)
Risque de taux d'intérêt	Actifs à taux fixe <sup>1)</sup>	— \$	— \$	— \$
Risque de change	Actifs à taux fixe <sup>1)</sup>	(2) \$	3 \$	1 \$

<sup>1)</sup> Les actifs à taux fixe comprennent les titres de créance, les prêts hypothécaires et les autres prêts (le cas échéant).

### Couvertures de flux de trésorerie

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises et de taux d'intérêt payeurs de taux fixe/receveurs de taux variable pour couvrir le risque de taux d'intérêt lié au taux de référence (principalement le taux LIBOR et le taux Euribor en dollars américains et en livres sterling, ou les taux SONIA ou SOFR) et le risque de change (principalement le dollar américain et la livre sterling, ou les taux SONIA ou SOFR) découlant de l'émission de billets à taux variable libellés en devises. Nous couvrons le risque de taux d'intérêt jusqu'à concurrence de l'exposition au taux d'intérêt de référence des billets à taux variable afin d'atténuer la variabilité des flux de trésorerie. La comptabilité de couverture est appliquée lorsque les relations de couverture économiques satisfont aux critères de la comptabilité de couverture.

Nous couvrons également le risque de variabilité des paiements en trésorerie découlant de la variation du cours des titres de SLFC au moyen de contrats à terme de gré à gré liés au rendement total dans le cadre de notre régime d'unités d'actions Sun Life (les «unités d'actions Sun Life») à titre d'incitatif à long terme pour les membres de la haute direction.

Notre exposition au risque de marché et notre approche à l'égard de la gestion du risque de marché, y compris le risque de taux d'intérêt et le risque de change, sont décrites à la note 6.

Pour déterminer le montant de l'exposition auquel appliquer la comptabilité de couverture, nous évaluons l'incidence potentielle des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change sur les flux de trésorerie futurs découlant de l'émission de billets à taux variable libellés en devises. Cette évaluation est effectuée au moyen de techniques analytiques, comme l'analyse de sensibilité des flux de trésorerie.

Nous gérons notre exposition au risque de crédit des contreparties aux instruments dérivés, lequel n'est pas compensé par les éléments couverts, de manière semblable à celle décrite ci-dessus pour les couvertures de la juste valeur.

Nous déterminons s'il existe une relation économique entre les flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture en nous fondant sur une évaluation de leurs caractéristiques qualitatives et du risque couvert qui est étayée par une analyse quantitative. Lorsque nous évaluons la présence d'une relation économique, nous déterminons si les conditions essentielles de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont étroitement liées. Nous évaluons si les flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture répondent de façon semblable au risque couvert, comme le taux d'intérêt de référence ou la monnaie étrangère. En ce qui concerne les relations de couverture de flux de trésorerie directement touchées par la réforme des TIO (c'est-à-dire les couvertures du LIBOR en dollars américains et du LIBOR en livres sterling), nous supposons que les flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture ne varieront pas en raison de la réforme des TIO. Nous étayons cette évaluation qualitative avec une analyse de régression pour évaluer si l'instrument de couverture est censé être hautement efficace, et s'il l'a été, pour compenser les variations de la valeur actualisée de l'élément couvert. Nous évaluons l'efficacité de la couverture au moyen de la méthode du dérivé hypothétique, qui crée un instrument dérivé servant de substitut à la transaction couverte. Les conditions du dérivé hypothétique correspondent aux conditions essentielles de l'élément couvert, et sa juste valeur est nulle à la création. Nous utilisons une analyse de régression pour évaluer si l'instrument dérivé désigné dans chacune des relations de couverture est censé être hautement efficace, et s'il l'a été, pour compenser les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert (de façon prospective et rétrospective).

Les sources potentielles d'inefficacité des couvertures peuvent être liées aux différences entre les instruments de couverture et les éléments couverts :

- L'incidence du risque de crédit de la contrepartie et de notre propre risque de crédit sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, laquelle n'est pas reflétée dans la juste valeur de l'élément couvert attribuable à la variation du taux d'intérêt.
- Les différences entre l'échéance du swap de taux d'intérêt et celle des prêts ou des titres de créance.
- La non-concordance entre le calendrier des paiements et le calendrier de la révision des taux d'intérêt.
- Les différences entre les taux d'actualisation de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

Ces relations de couverture ne présentaient pas d'autres sources d'inefficacité.

L'analyse des échéances des montants notionnels, des taux moyens (ou des taux moyens pondérés, le cas échéant) et des prix des instruments de couverture est présentée à la note 6.A.iv.

Les montants liés aux éléments désignés comme instruments de couverture s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre		2023		2022	
Risques de couverture	Élément couvert	Cumul des autres éléments de bénéfice global découlant des couvertures actives	Cumul des autres éléments de bénéfice global découlant des couvertures abandonnées	Cumul des autres éléments de bénéfice global découlant des couvertures actives	Cumul des autres éléments de bénéfice global découlant des couvertures abandonnées
Risque de change <sup>1)</sup>	Passifs à taux variable <sup>2)</sup>	9 \$	— \$	(6) \$	— \$
	Paiement fondé sur des actions <sup>3)</sup>	(10) \$	— \$	(12) \$	— \$

<sup>1)</sup> Un swap de devises peut être utilisé pour couvrir le risque de change, ou une combinaison de risque de taux d'intérêt et de risque de change dans une seule relation de couverture. Dans les deux types de relations de couverture, les swaps de devises sont présentés dans la catégorie de risque susmentionnée (risque de change).

<sup>2)</sup> Les éléments couverts comprennent les autres passifs financiers.

<sup>3)</sup> Les éléments couverts comprennent les autres passifs.

Les montants liés à l'efficacité des relations de couverture s'établissent comme suit :

Risques de couverture	Élément couvert	Profits (pertes) sur les éléments couverts aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Profits (pertes) sur les instruments de couverture aux fins de l'évaluation de l'inefficacité	Inefficacité de la couverture	Profits (pertes) latents compris dans les autres éléments du résultat global à titre de partie efficace de l'instrument de couverture	Pertes (profits) reclassés dans les produits d'intérêts nets
<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023</b>						
Risque de change <sup>1)</sup>	Passifs à taux variable <sup>2)</sup>	18 \$	(18) \$	— \$	(17) \$	37 \$
	Paiement fondé sur des actions <sup>3)</sup>	(6) \$	17 \$	11 \$	7 \$	(3) \$
<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022</b>						
Risque de change <sup>1)</sup>	Passifs à taux variable <sup>2)</sup>	10 \$	(10) \$	— \$	44 \$	(51) \$
	Paiement fondé sur des actions <sup>3)</sup>	(6) \$	7 \$	1 \$	(8) \$	(2) \$

<sup>1)</sup> Un swap de devises peut être utilisé pour couvrir le risque de change, ou une combinaison de risque de taux d'intérêt et de risque de change dans une seule relation de couverture. Dans les deux types de relations de couverture, les swaps de devises sont présentés dans la catégorie de risque susmentionnée (risque de change).

<sup>2)</sup> Les éléments couverts comprennent les autres passifs financiers.

<sup>3)</sup> Les éléments couverts comprennent les autres passifs.

### Couvertures d'investissement net

Une exposition au risque de change pourrait découler d'un investissement net dans des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente. Le risque découle de la fluctuation des cours de change au comptant entre la monnaie fonctionnelle des filiales et notre monnaie fonctionnelle, ce qui fait en sorte que le montant de l'investissement net varie dans les états financiers consolidés. Notre politique consiste à couvrir ces risques uniquement lorsque le maintien du statu quo pourrait avoir une incidence importante sur les ratios de capital réglementaire et les activités de nos filiales. Nous utilisons à la fois des contrats de change à terme et des titres de créance libellés en devises comme instruments de couverture. Lorsque l'instrument de couverture est un titre d'emprunt libellé en devises, nous évaluons l'efficacité en comparant les variations passées de la valeur comptable du titre d'emprunt attribuables à une variation du cours au comptant avec les variations passées de l'investissement dans l'établissement à l'étranger attribuables aux fluctuations du cours au comptant. Nous couvrons l'investissement net uniquement dans la mesure du montant en capital de la dette; par conséquent, le ratio de couverture est établi en alignant le montant du capital de la dette sur la valeur comptable de l'investissement net désigné.

Lorsque l'instrument de couverture est un contrat de change à terme, nous établissons un ratio de couverture dans lequel le montant notionnel du contrat de change à terme correspond à la valeur comptable de l'investissement net désigné, et nous nous assurons que la monnaie dans laquelle l'instrument de couverture est libellé est la même que la monnaie fonctionnelle de l'investissement net.

Étant donné que nous prévoyons de détenir l'investissement net pour une période plus longue que la durée du contrat de change à terme, et que notre politique consiste à couvrir l'investissement net uniquement dans la mesure de la valeur nominale de la composante de change du dérivé, la seule source d'inefficacité qui devrait découler de ces relations de couverture est l'incidence du risque de crédit de la contrepartie et de notre propre risque de crédit sur la juste valeur du dérivé, qui n'est pas reflétée dans la juste valeur du dérivé hypothétique.

Nous ne détenons aucune couverture d'investissement net au 31 décembre 2023 ni au 31 décembre 2022.

### 5.E.iii Rapprochement des composantes des capitaux propres

Le tableau suivant présente un rapprochement, par catégorie de risque, du cumul des autres éléments du résultat global et une analyse des autres éléments du résultat global découlant de la comptabilité de couverture.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023		2022	
	Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	Profits (pertes) de change latents, déduction faite des activités de couverture	Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	Profits (pertes) de change latents, déduction faite des activités de couverture
Couvertures de flux de trésorerie				
Soldes aux 1 <sup>er</sup> janvier	(18) \$	1 689 \$ <sup>1)</sup>	(7) \$	953 \$
Tranche efficace des variations de la juste valeur :				
Risque de change	(17)	(285)	44	670
Risque actions	7	—	(8)	—
Montant net reclassé en résultat net :				
Risque de change	37	(49)	(51)	—
Risque actions	(3)	—	(2)	—
Impôt connexe	(7)	(5)	6	7
Soldes aux 31 décembre	(1) \$	1 350 \$	(18) \$	1 630 \$

<sup>1)</sup> Données retraitées, se reporter à la note 2.

## 5.F Transferts d'actifs financiers

Nous concluons des opérations, y compris la titrisation de prêts hypothécaires, des mises en pension de titres et des prêts de titres, dans le cadre desquelles nous transférons des actifs financiers tout en conservant les risques et les avantages inhérents à la propriété de ceux-ci. Ces actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés et ils demeurent présentés dans nos états consolidés de la situation financière. La valeur comptable des actifs transférés ainsi que les passifs connexes sont décrits dans les rubriques ci-après.

### 5.F.i Titrisation de prêts hypothécaires

Nous titrisons certains prêts hypothécaires commerciaux assurés à taux fixe au moyen de la création de titres adossés à des prêts hypothécaires dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* parrainé par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL »). Ces titres adossés à des prêts hypothécaires sont ensuite vendus à la Fiducie du Canada pour l'habitation, fiducie de sûreté parrainée par l'État et émettant des titres à des investisseurs tiers dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. La titrisation de ces actifs n'est pas admissible à la décomptabilisation étant donné que nous ne transférons pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Plus précisément, nous continuons d'être exposés au risque de paiement par anticipation et au risque de taux d'intérêt liés à ces actifs. Aucune perte de crédit n'est attendue relativement aux prêts hypothécaires titrisés étant donné que ceux-ci étaient déjà assurés par la SCHL avant leur titrisation, et ces actifs continuent d'être comptabilisés au poste Prêts hypothécaires et autres prêts de nos états consolidés de la situation financière. Le produit des opérations de titrisation est comptabilisé à titre d'emprunts garantis et inclus dans le poste Autres passifs de nos états consolidés de la situation financière.

Les encaissements de capital sur les prêts hypothécaires titrisés sont versés dans un compte de réinvestissement du capital afin de satisfaire aux exigences de remboursement à l'échéance du Programme des Obligations hypothécaires du Canada. Les actifs du compte de réinvestissement du capital sont habituellement composés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de certains titres adossés à des créances. Nous sommes exposés au risque de réinvestissement en raison de la nature amortissable des prêts hypothécaires titrisés relativement à l'obligation de rembourser entièrement le capital exigible à l'échéance. Nous atténuons ce risque en ayant recours à des swaps de taux d'intérêt.

La valeur comptable et la juste valeur des prêts hypothécaires titrisés s'établissaient à 1 792 \$ et à 1 697 \$, respectivement, au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 1 926 \$ et 1 793 \$, respectivement). La valeur comptable et la juste valeur des passifs connexes s'établissaient à 2 119 \$ et à 2 021 \$, respectivement, au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 2 158 \$ et 2 018 \$, respectivement). La valeur comptable des titres du compte de réinvestissement du capital s'établissait à 335 \$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 244 \$). Le compte de réinvestissement du capital comprenait un montant de 57 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – néant).

La juste valeur des emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires est calculée selon les méthodes et les hypothèses relatives aux titres adossés à des créances décrites à la note 5.A.iii. La juste valeur de ces passifs était classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs au 31 décembre 2023 et 2022.

## 5.F.ii Mises en pension de titres

Nous concluons des mises en pension de titres en vue de financer nos activités et de nous procurer des liquidités. La durée de ces ententes varie entre 8 jours et 365 jours, la moyenne étant de 100 jours, et le taux d'intérêt qui s'y rattache s'établissait en moyenne à 4,86 % au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 3,90 %). La valeur comptable des actifs transférés et des obligations liées à leur rachat, qui se rapproche de leur juste valeur, s'établissait à 2 705 \$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 2 725 \$). Ces passifs sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Les garanties se composent principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de titres garantis par des gouvernements. Se reporter à la note 6.A.ii pour plus de renseignements sur les garanties fournies.

## 5.F.iii Prêts de titres

La Compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Certains titres de son portefeuille sont prêtés à d'autres établissements pour de courtes périodes. Une garantie dont la valeur excède la juste valeur des titres prêtés est versée par l'emprunteur à un agent de prêt, généralement un dépositaire de titres, et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres prêtés nous aient été rendus. La juste valeur des titres prêtés est surveillée quotidiennement, et une garantie supplémentaire est exigée ou une partie de la garantie donnée est remise, au fur et à mesure que les justes valeurs fluctuent. La garantie est essentiellement composée de titres émis par les gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Certaines ententes nous autorisent à investir les garanties en trésorerie reçues relativement à des titres prêtés. La valeur comptable des titres prêtés se rapproche de leur juste valeur. La valeur comptable des titres prêtés et des garanties connexes s'établissait à 2 044 \$ et à 2 158 \$, respectivement, au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 2 202 \$ et 2 322 \$, respectivement). Au 31 décembre 2023, une tranche de 187 \$ des garanties était détenue en trésorerie (31 décembre 2022 – 215 \$) et comptabilisée dans nos états consolidés de la situation financière.

# 6. Gestion du risque lié aux instruments financiers

Les risques importants liés aux instruments financiers sont les suivants : le risque de crédit, le risque de marché (y compris le risque actions, le risque immobilier, le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de crédit, le risque de change et le risque d'inflation) et le risque de liquidité.

Nous avons recours à des instruments dérivés dans le but de gérer les risques de marché liés aux fluctuations des marchés des actions, des taux d'intérêt et des taux de change, et dans le cadre de stratégies de réplcation pour les placements admissibles. Nous n'utilisons pas les instruments dérivés à des fins de spéculation. Les écarts de sensibilité ou d'exposition observés entre les passifs et les actifs qui les soutiennent sont surveillés et gérés en fonction de seuils de tolérance précis par l'utilisation d'instruments dérivés, s'il y a lieu. Nous utilisons des modèles et des techniques pour mesurer l'efficacité de nos stratégies de gestion des risques.

## 6.A Risque de crédit

### Description du risque

Le risque de crédit représente la possibilité de perte liée à des montants que nous doivent nos emprunteurs ou nos contreparties financières. Nous sommes exposés au risque de crédit lié aux émetteurs des titres de notre portefeuille de placements, aux débiteurs, aux titres structurés, aux réassureurs, aux contreparties (y compris les contreparties aux dérivés, aux mises en pension de titres et aux prêts de titres), à d'autres institutions financières et à d'autres entités. Des pertes peuvent survenir si une contrepartie omet de faire en temps opportun des paiements conformément à l'accord contractuel sous-jacent ou en cas de détérioration de la qualité du crédit ou du profil de risque de la contrepartie. Le risque de crédit peut également découler de la détérioration de la valeur, ou de l'incapacité de réaliser la valeur, d'un titre sous-jacent donné en garantie d'une dette. Le risque de crédit peut survenir en raison de la conjoncture économique générale, des conditions difficiles observables dans des secteurs particuliers ou des difficultés éprouvées par une seule entreprise. Les événements donnant lieu à des défauts, à des baisses de valeur ou à des révisions à la baisse de la notation des titres qui composent notre portefeuille de placements pourraient faire en sorte que la Compagnie enregistre des pertes réalisées ou latentes et que nous augmentions nos provisions pour insuffisance de l'actif, ce qui aurait une incidence défavorable sur notre bénéfice.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit

Nous notons les placements en titres à revenu fixe principalement au moyen de tableaux de bord conçus à l'interne qui tiennent compte à la fois de la probabilité estimative d'un cas de défaut et des pertes en cas de défaut afin de déterminer une perte attendue et d'obtenir une notation du risque de crédit. Cette notation est exprimée selon une échelle comportant 22 échelons qui correspond généralement aux échelles utilisées par les agences de notation externes, et se fonde sur l'examen détaillé de la qualité de crédit de l'emprunteur ou de l'émetteur et sur les caractéristiques propres à cet instrument. La probabilité d'une évaluation de défaut est fondée sur l'analyse à l'échelon de l'emprunteur ou de l'émetteur, laquelle comprend une évaluation du risque sectoriel, de la stratégie d'affaires, de la compétitivité, de la rigueur de la gestion et d'autres informations financières. La perte en cas d'évaluation de défaut est déterminée au moyen d'une analyse de l'instrument et tient compte de l'incidence des garanties, des clauses restrictives, des liquidités et d'autres caractéristiques structurelles. Ces tableaux de bord fournissent des données à des modèles de valeur à risque stochastique et servent à soumettre le portefeuille à des tests de tension permettant de fournir des détails sur la distribution et les caractéristiques du risque de crédit au sein de nos portefeuilles. Conformément à nos politiques et dans des circonstances normales, notre notation ne peut être supérieure à la notation la plus élevée accordée par certains organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale. La notation de certains actifs, y compris ceux qui font partie de nos portefeuilles de dettes souveraines et de titres adossés à des créances, est établie en fonction des notations accordées par les organismes d'évaluation statistique reconnus à l'échelle nationale, selon l'ordre de priorité suivant : Standard & Poor's, Moody's, Fitch et DBRS Limited.

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de crédit, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de crédit, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- L'établissement de limites d'appétence pour le risque de crédit.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites de risque préétablies.
- Des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit ainsi que des directives et des pratiques détaillées.



- Des exigences précises en matière de diversification des placements, comme des limites de placement définies par catégorie d'actifs, emplacement géographique et industrie.
- L'établissement de limites relatives au risque applicables au portefeuille de crédit pondéré en fonction du risque, aux contreparties et aux secteurs.
- L'utilisation obligatoire pour les placements en portefeuille de notations de qualité du crédit qui fait régulièrement l'objet d'examens. Ces décisions de notation internes relatives aux nouveaux placements à revenu fixe et ces examens en continu des décisions de notation en vigueur font l'objet d'évaluations indépendantes par les responsables de la gestion des risques de l'entreprise.
- Des contrôles diligents complets et des analyses de crédit continues.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des pratiques et des procédures complètes de surveillance de la conformité et la comparaison avec des limites de placement préétablies.
- Les expositions au risque de réassurance sont surveillées dans le but de s'assurer qu'aucun réassureur ne représente un risque de crédit déraisonnable.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de dégradations marquées et persistantes des conditions du crédit.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

## 6.A.i Exposition maximale au risque de crédit

Notre risque de crédit maximal lié aux instruments financiers au 31 décembre correspond au solde présenté dans nos états consolidés de la situation financière, puisque nous sommes d'avis que ces valeurs comptables représentent le plus justement l'exposition maximale au risque de crédit. Le risque de crédit auquel sont exposés les titres de créance peut être accru dans la mesure où les montants qui sont recouverts relativement aux défaillances sont insuffisants pour couvrir les flux de trésorerie liés aux provisions techniques que les actifs sont censés soutenir.

La juste valeur positive des actifs dérivés est utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de l'une des parties. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux courants du marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive. En outre, nous sommes exposés à un risque de crédit lié à des éléments qui ne paraissent pas dans les états consolidés de la situation financière, comme suit :

Aux 31 décembre	2023	2022
Élément hors bilan :		
Engagements de prêts <sup>1)</sup>	2 061 \$	2 217 \$

<sup>1)</sup> Les engagements de prêts comprennent les engagements à consentir des prêts hypothécaires sur des immeubles à usage commercial et sur des immeubles d'habitation collective, et les engagements relatifs à des titres de créance d'émissions privées qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les engagements relatifs à des titres de créance prévoient des modalités de retrait en cas de détérioration de la qualité du crédit de l'emprunteur.

## 6.A.ii Droit de compensation et garanties

Nous investissons dans des actifs financiers qui peuvent être garantis par des immeubles, des actifs financiers mis en commun, des garanties financières de tiers, de l'assurance-crédit et d'autres ententes.

Dans le cas des dérivés négociés de gré à gré, des garanties sont exigées des contreparties ou affectées à celles-ci pour gérer le risque de crédit conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie des conventions-cadres de l'ISDA. C'est une pratique courante d'établir une annexe sur le soutien du crédit avec une convention-cadre de l'ISDA. En vertu des conventions-cadres de l'ISDA sur les dérivés négociés de gré à gré, nous avons un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autres formes de résiliation par anticipation. Dans le cours normal des activités, les expositions à des dérivés bilatéraux négociés de gré à gré relatives à ces conventions-cadres sont en grande partie atténuées par l'entremise de contrats de garantie connexes conclus avec la majorité de nos contreparties.

Les dérivés négociés en bourse assujettis à des conventions de compensation de dérivés conclus avec les bourses et les chambres de compensation ne sont pas assortis de provisions pour compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale, puisqu'elle deviendrait une composante d'un processus de règlement collectif.

En ce qui a trait aux mises en pension et aux prises en pension de titres, les actifs sont vendus ou achetés avec engagement de les revendre ou de les racheter à une date ultérieure. Des garanties additionnelles peuvent être affectées ou demandées à des contreparties afin de gérer l'exposition au risque de crédit en vertu de conventions bilatérales de mise en pension et de prise en pension de titres. En cas de défaillance d'une contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

En ce qui a trait aux prêts et aux emprunts de titres, les actifs sont prêtés ou empruntés avec engagement de la contrepartie ou à l'égard de celle-ci de les remettre à une date ultérieure. En ce qui concerne les prêts de titres, la contrepartie fournit une garantie sous forme de trésorerie ou de titres, tandis que pour les emprunts de titres, des titres de créance sont donnés en garantie à la contrepartie. En cas de défaillance de la contrepartie, nous sommes en droit de liquider les actifs que nous détenons à titre de garantie et de les porter en réduction des obligations à l'égard de cette contrepartie.

Nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière étant donné que nos droits de compensation sont conditionnels. Les tableaux suivants présentent l'incidence des compensations conditionnelles et d'autres accords similaires. Les accords similaires comprennent les conventions-cadres de mise en pension de titres, les conventions-cadres de prêt de titres et les droits sur les instruments financiers pris en garantie qui s'y rattachent.

Aux 31 décembre

2023

2022

	Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière				Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière			
	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière <sup>1)</sup>	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie <sup>2)</sup>	Montant net	Instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière <sup>1)</sup>	Instruments financiers faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation ou d'un accord similaire	Instruments financiers (reçus) affectés en garantie <sup>2)</sup>	Montant net
Actifs financiers :								
Actifs dérivés (note 6.A.v)	2 183 \$	(738) \$	(1 316) \$	129 \$	2 095 \$	(1 088) \$	(923) \$	84 \$
Prises en pension de titres (note 8)	28	(28)	—	—	14	(14)	—	—
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>2 211 \$</b>	<b>(766) \$</b>	<b>(1 316) \$</b>	<b>129 \$</b>	<b>2 109 \$</b>	<b>(1 102) \$</b>	<b>(923) \$</b>	<b>84 \$</b>
Passifs financiers :								
Passifs dérivés	(1 311) \$	738 \$	489 \$	(84) \$	(2 351) \$	1 088 \$	1 136 \$	(127) \$
Mises en pension de titres (note 5.F.ii)	(2 705)	28	2 677	—	(2 725)	14	2 711	—
Garanties en trésorerie à l'égard des titres prêtés (note 5.F.iii)	(187)	—	176	(11)	(215)	—	203	(12)
Obligations liées à l'emprunt de titres	(223)	—	223	—	(73)	—	73	—
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(4 426) \$</b>	<b>766 \$</b>	<b>3 565 \$</b>	<b>(95) \$</b>	<b>(5 364) \$</b>	<b>1 102 \$</b>	<b>4 123 \$</b>	<b>(139) \$</b>

<sup>1)</sup> Le montant net des instruments financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière est identique au montant brut des instruments financiers comptabilisés, étant donné que nous ne compensons pas les instruments financiers dans nos états consolidés de la situation financière.

<sup>2)</sup> Les instruments financiers reçus ou affectés en garantie présentés au tableau qui précède excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en bourse, la marge initiale. Le total à la juste valeur des instruments financiers reçus ou affectés en garantie, y compris la marge initiale et le surdimensionnement, s'élève à 1 443 \$ (31 décembre 2022 – 1 061 \$) pour les instruments reçus à l'égard des actifs dérivés, à 28 \$ (31 décembre 2022 – 14 \$) pour les prises en pension de titres, à 1 472 \$ (31 décembre 2022 – 2 068 \$) pour les instruments affectés à l'égard des passifs dérivés, et à 2 705 \$ (31 décembre 2022 – 2 725 \$) pour les instruments affectés à l'égard des mises en pension de titres.

### 6.A.iii Risque de concentration

Les concentrations de risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs ayant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région économique ou géographique ou dans des secteurs similaires. Les émetteurs connexes peuvent présenter des caractéristiques économiques similaires, ce qui fait en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations contractuelles peut être touchée de façon semblable par des changements de la conjoncture économique ou politique. Nous gérons ce risque en assurant une diversification appropriée de notre portefeuille de placements par l'utilisation de limites de concentration. Plus particulièrement, nous maintenons des politiques qui prévoient des limites touchant les contreparties pour gérer le risque de crédit auquel peuvent être exposés les placements dans les titres d'un seul émetteur ou au même risque de crédit sous-jacent. Font exception à cette règle les placements effectués dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, des États-Unis ou du Royaume-Uni et dans des titres d'émetteurs qui ont fait l'objet d'une autorisation particulière du comité d'examen des risques. Les prêts hypothécaires sont garantis par l'immeuble s'y rapportant, et ils n'excèdent généralement pas 75 % de la valeur de l'immeuble arrêtee au moment où le prêt initial est consenti. Les prêts hypothécaires et autres prêts sont répartis entre différents types de prêts et différentes régions et, dans le cas des prêts hypothécaires, entre divers emprunteurs. Les prêts apportent les avantages de la diversification (au chapitre des noms, des secteurs et des emplacements) et présentent souvent des clauses plus restrictives et de meilleures garanties que les titres de créance d'émissions publiques, nous permettant ainsi de profiter d'une meilleure protection contre le risque de crédit ainsi que d'un recouvrement potentiellement plus élevé en cas de défaillance. Les tableaux suivants présentent plus de renseignements sur les titres de créance, les prêts hypothécaires et les autres prêts, répartis par pays d'émission, par emplacement géographique et par secteur, le cas échéant.

La valeur comptable des titres de créance, par emplacement géographique, est présentée dans le tableau suivant. L'emplacement géographique correspond au pays de la société mère du créancier.

Aux 31 décembre	2023			2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance
Canada	30 180 \$	4 339 \$	34 519 \$	26 613 \$	6 064 \$	32 677 \$
États-Unis	20 111	6 266	26 377	20 274	6 196	26 470
Royaume-Uni	1 224	517	1 741	2 760	737	3 497
Autres	9 665	3 191	12 856	9 710	3 548	13 258
<b>Total des titres de créance</b>	<b>61 180 \$</b>	<b>14 313 \$</b>	<b>75 493 \$</b>	<b>59 357 \$</b>	<b>16 545 \$</b>	<b>75 902 \$</b>

Le tableau suivant présente la valeur comptable des titres de créance par émetteur et par secteur.

Aux 31 décembre	2023			2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance
Titres de créance émis ou garantis par :						
Gouvernement du Canada	5 161 \$	849 \$	6 010 \$	3 696 \$	1 915 \$	5 611 \$
Gouvernements provinciaux et municipalités du Canada	13 694	557	14 251	12 612	1 053	13 665
Gouvernements et organismes américains	712	658	1 370	759	778	1 537
Autres gouvernements étrangers	3 329	473	3 802	3 755	869	4 624
<b>Total des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements</b>	<b>22 896</b>	<b>2 537</b>	<b>25 433</b>	<b>20 822</b>	<b>4 615</b>	<b>25 437</b>
Titres de créance de sociétés par secteur d'activité :						
Secteur financier	8 171	2 889	11 060	8 232	3 123	11 355
Services publics	6 244	815	7 059	5 884	792	6 676
Produits industriels	4 510	979	5 489	4 533	1 042	5 575
Énergie	2 793	479	3 272	2 978	364	3 342
Services de communication	2 727	422	3 149	2 861	468	3 329
Immobilier	1 987	538	2 525	1 865	641	2 506
Soins de santé	1 625	413	2 038	1 618	416	2 034
Produits de consommation courante	1 490	315	1 805	1 634	344	1 978
Produits de consommation discrétionnaire	950	776	1 726	1 085	751	1 836
Technologies de l'information	730	174	904	1 095	289	1 384
Matières	922	180	1 102	1 077	218	1 295
<b>Total des titres de créance de sociétés</b>	<b>32 149</b>	<b>7 980</b>	<b>40 129</b>	<b>32 862</b>	<b>8 448</b>	<b>41 310</b>
Titres adossés à des créances	6 135	3 796	9 931	5 673	3 482	9 155
<b>Total des titres de créance</b>	<b>61 180 \$</b>	<b>14 313 \$</b>	<b>75 493 \$</b>	<b>59 357 \$</b>	<b>16 545 \$</b>	<b>75 902 \$</b>

La valeur comptable des prêts hypothécaires et autres prêts, par emplacement géographique et par type, est présentée dans les tableaux suivants. L'emplacement géographique des prêts hypothécaires correspond à l'emplacement de l'immeuble, alors que l'emplacement géographique des prêts aux sociétés correspond au pays de la société mère du créancier.

<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Royaume-Uni</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Prêts hypothécaires :					
Immeubles de détail	1 376 \$	1 182 \$	— \$	— \$	2 558 \$
Immeubles de bureaux	1 500	1 254	—	—	2 754
Immeubles d'habitation collective	3 838	1 001	—	—	4 839
Biens immobiliers industriels	1 839	1 115	—	—	2 954
Autres	824	57	159	—	1 040
Total des prêts hypothécaires <sup>1)</sup>	9 377 \$	4 609 \$	159 \$	— \$	14 145 \$
Autres prêts	12 924 \$	17 086 \$	4 089 \$	6 356 \$	40 455 \$
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	22 301 \$	21 695 \$	4 248 \$	6 356 \$	54 600 \$

<sup>1)</sup> Au Canada, 4 023 \$ de prêts hypothécaires sont assurés par la SCHL.

<b>Au 31 décembre 2022</b> (données retraitées, se reporter à la note 2)	<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Royaume-Uni</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Prêts hypothécaires :					
Immeubles de détail	1 455 \$	1 364 \$	— \$	— \$	2 819 \$
Immeubles de bureaux	1 603	1 411	—	—	3 014
Immeubles d'habitation collective	3 869	1 145	—	—	5 014
Biens immobiliers industriels	1 669	996	—	—	2 665
Autres	767	113	29	—	909
Total des prêts hypothécaires <sup>1)</sup>	9 363 \$	5 029 \$	29 \$	— \$	14 421 \$
Autres prêts	12 433 \$	15 468 \$	3 979 \$	4 952 \$	36 832 \$
Total des prêts hypothécaires et autres prêts	21 796 \$	20 497 \$	4 008 \$	4 952 \$	51 253 \$

<sup>1)</sup> Au Canada, 4 035 \$ de prêts hypothécaires sont assurés par la SCHL.

## 6.A.iv Échéances contractuelles

Les échéances contractuelles des titres de créance sont indiquées ci-après. L'échéance réelle peut différer de l'échéance contractuelle en raison du droit qu'a l'emprunteur de proroger le titre ou de le rembourser par anticipation, avec ou sans pénalité.

Aux 31 décembre	2023			2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance
Échéance se situant dans 1 an ou moins	1 697 \$	3 079 \$	4 776 \$	1 629 \$	2 131 \$	3 760 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	8 763	6 272	15 035	8 983	7 908	16 891
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	9 513	2 199	11 712	9 488	3 370	12 858
Échéance se situant dans plus de 10 ans	41 207	2 763	43 970	39 257	3 136	42 393
Total des titres de créance	61 180 \$	14 313 \$	75 493 \$	59 357 \$	16 545 \$	75 902 \$

Les valeurs comptables des prêts hypothécaires, par échéance prévue, avant déduction de la provision pour pertes de crédit attendues, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2023				2022			
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total
Échéance se situant dans 1 an ou moins	852 \$	58 \$	171 \$	1 081 \$	1 009 \$	251 \$	78 \$	1 338 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	5 605	222	1 129	6 956	4 631	266	1 152	6 049
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	3 510	8	495	4 013	4 068	11	711	4 790
Échéance se situant dans plus de 10 ans	2 093	3	—	2 096	2 244	—	—	2 244
Total des prêts hypothécaires	12 060 \$	291 \$	1 795 \$	14 146 \$	11 952 \$	528 \$	1 941 \$	14 421 \$

Les valeurs comptables des autres prêts, par échéance prévue, avant déduction de la provision pour pertes de crédit attendues, s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2023				2022			
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Coût amorti	Total
Échéance se situant dans 1 an ou moins	2 285 \$	257 \$	126 \$	2 668 \$	2 464 \$	178 \$	156 \$	2 798 \$
Échéance se situant dans 2 à 5 ans	6 768	966	163	7 897	6 028	789	125	6 942
Échéance se situant dans 6 à 10 ans	9 177	401	27	9 605	7 797	288	19	8 104
Échéance se situant dans plus de 10 ans	20 262	33	—	20 295	18 967	21	—	18 988
Total des autres prêts	38 492 \$	1 657 \$	316 \$	40 465 \$	35 256 \$	1 276 \$	300 \$	36 832 \$

Les montants notionnels des instruments financiers dérivés servent à calculer les paiements et ne correspondent généralement pas aux montants réels qui sont échangés. Le tableau suivant présente les montants notionnels des instruments dérivés en circulation, par type de dérivé et par durée à courir jusqu'à l'échéance :

	Durées à courir jusqu'à l'échéance			Total
	Montant notionnel			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
<b>Au 31 décembre 2023</b>				
Dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture :				
Contrats de taux d'intérêt/risque de taux d'intérêt <sup>1)</sup>	— \$	— \$	— \$	— \$
Contrats de change/risque de change <sup>2)</sup>	828	40	—	868
Risque lié aux cours des actions <sup>3)</sup>	54	114	—	168
Total des dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture	882	154	—	1 036
Placements dérivés <sup>4)</sup>	27 534	11 125	30 726	69 385
Total des dérivés	28 416 \$	11 279 \$	30 726 \$	70 421 \$
<b>Au 31 décembre 2022</b>				
Dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture :				
Contrats de taux d'intérêt/risque de taux d'intérêt <sup>1)</sup>	— \$	— \$	— \$	— \$
Contrats de change/risque de change <sup>2)</sup>	1 199	—	—	1 199
Risque lié aux cours des actions <sup>3)</sup>	52	100	—	152
Total des dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture	1 251	100	—	1 351
Placements dérivés <sup>4)</sup>	26 598	10 195	31 624	68 417
Total des dérivés	27 849 \$	10 295 \$	31 624 \$	69 768 \$

<sup>1)</sup> Le taux fixe moyen s'établit à 4 % (31 décembre 2022 – 0 %).

<sup>2)</sup> Le taux de change moyen entre le dollar canadien et le dollar américain s'établit à 1,56 \$ (31 décembre 2022 – 1,34 \$).

<sup>3)</sup> Le cours moyen des actions s'établit à 66 \$ (31 décembre 2022 – 65 \$).

<sup>4)</sup> Les placements dérivés sont des dérivés qui n'ont pas été désignés comme couvertures aux fins comptables.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés en cours selon la durée jusqu'à l'échéance :

Aux 31 décembre	2023				2022			
	Durée à courir jusqu'à l'échéance				Durée à courir jusqu'à l'échéance			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs dérivés	337 \$	266 \$	1 580 \$	2 183 \$	167 \$	351 \$	1 577 \$	2 095 \$
Passifs dérivés	(115) \$	(137) \$	(1 059) \$	(1 311) \$	(379) \$	(196) \$	(1 776) \$	(2 351) \$

## 6.A.v Qualité des actifs

Les sections qui suivent présentent notre évaluation de la qualité du crédit de nos actifs financiers. Nous surveillons la qualité du crédit en nous fondant sur les notations attribuées à l'interne, ainsi que sur les notations attribuées par des agences de notation externes lorsqu'elles existent.

### Instruments financiers dérivés selon la notation des contreparties

Les instruments dérivés sont des contrats bilatéraux négociés de gré à gré directement entre contreparties, des contrats négociés de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales ou des contrats négociés en bourse. Comme la défaillance d'une contrepartie dans une transaction de gré à gré sur instruments dérivés pourrait rendre les instruments inefficaces aux fins de couverture, nos transactions sur instruments dérivés sont normalement négociées avec des contreparties de première qualité. Dans des circonstances limitées, nous concluons des transactions avec des contreparties de moindre qualité si des modalités d'amélioration du crédit sont prévues dans les transactions.

Nous affectons ou détenons des actifs à titre de garanties relativement à des contrats dérivés bilatéraux négociés de gré à gré conformément aux annexes sur le soutien du crédit. Les garanties sont réalisées en cas de résiliation par anticipation au sens défini dans les accords. Les actifs détenus ou affectés se composent principalement de trésorerie et de titres de créance émis par le gouvernement du Canada et les gouvernements et organismes américains. Bien que nous puissions habituellement vendre ou réaffecter des actifs détenus à titre de garanties, nous n'avons vendu ou réaffecté aucun de ces actifs. Les dérivés négociés en bourse et les dérivés négociés de gré à gré et compensés nécessitent le dépôt d'une marge initiale, ainsi que le règlement en trésorerie quotidien de la variation de la marge. Les modalités assorties à l'utilisation de ces garanties sont conformes aux pratiques de l'industrie.

La note 6.A.ii présente de plus amples détails sur les garanties détenues et affectées ainsi que sur l'incidence des conventions de compensation.

Le tableau suivant présente la répartition des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré dont la juste valeur est positive, selon la notation attribuée à la contrepartie.

Aux 31 décembre	2023			2022		
	Coût de remplacement positif brut <sup>2)</sup>	Incidence des conventions-cadres de compensation <sup>3)</sup>	Coût de remplacement net <sup>4)</sup>	Coût de remplacement positif brut <sup>2)</sup>	Incidence des conventions-cadres de compensation <sup>3)</sup>	Coût de remplacement net <sup>4)</sup>
Contrats négociés de gré à gré :						
AA	472 \$	(136) \$	336 \$	482 \$	(254) \$	228 \$
A	1 686	(603)	1 083	1 560	(834)	726
BBB	—	—	—	15	—	15
Total des dérivés négociés de gré à gré <sup>1)</sup>	2 158 \$	(739) \$	1 419 \$	2 057 \$	(1 088) \$	969 \$

<sup>1)</sup> Des dérivés négociés en bourse d'une juste valeur positive de 25 \$ en 2023 (2022 – 38 \$) ont été exclus du tableau précédent étant donné qu'ils sont assujettis à des dépôts de garantie obligatoires quotidiens. Notre exposition au crédit à l'égard de ces dérivés se rapporte aux bourses et aux chambres de compensation.

<sup>2)</sup> Valeur utilisée pour déterminer le risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie. Le risque de crédit correspond au coût de remplacement, aux taux courants du marché, de tous les contrats ayant une juste valeur positive.

<sup>3)</sup> Le risque de crédit relatif aux actifs dérivés assujettis à des conventions-cadres de compensation est réduit des passifs dérivés liés à la même contrepartie en cas de défaillance ou de résiliation par anticipation. Notre risque de crédit global atténué par des conventions-cadres de compensation peut faire l'objet de variations importantes après la date de clôture, chaque transaction assujettie à la convention ayant une incidence sur l'exposition au risque.

<sup>4)</sup> Le coût de remplacement net s'entend du coût de remplacement positif diminué de l'incidence des conventions de compensation.

### Swaps sur défaillance selon la notation attribuée à l'instrument financier sous-jacent

Les swaps sur défaillance sont des contrats négociés de gré à gré qui transfèrent d'une contrepartie à l'autre le risque de crédit de l'instrument de référence sous-jacent. L'acheteur bénéficie d'une protection contre la baisse de la valeur de l'instrument financier de référence si certains événements de crédit comme une défaillance ou une faillite devaient survenir. Le vendeur reçoit une prime périodique en contrepartie d'un paiement éventuel découlant d'un événement de crédit touchant l'instrument financier de référence. Les swaps sur défaillance indicels sont les contrats dont les instruments financiers de référence sous-jacents constituent un groupe d'actifs. La Compagnie a recours à des dérivés de crédit afin de reproduire l'exposition au risque de crédit d'un titre sous-jacent de référence et améliorer le rendement des placements. Les notations des titres sous-jacents de référence pour les swaps sur défaillance référencés à une seule entité ont été établies conformément au processus de notation interne décrit à la rubrique « Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit ».

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des protections par swaps sur défaillance vendues selon la notation attribuée au titre de référence sous-jacent.

Aux 31 décembre	2023		2022	
	Montant notionnel	Juste valeur	Montant notionnel	Juste valeur
Swaps sur défaillance référencés à une seule entité :				
AA	— \$	— \$	20 \$	— \$
A	491	5	587	4
BB	540	15	706	5
BBB	—	—	47	7
Total des swaps sur défaillance référencés à une seule entité	1 031 \$	20 \$	1 360 \$	16 \$
Total des swaps sur défaillance vendus	1 031 \$	20 \$	1 360 \$	16 \$

### Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus par notation

Le tableau suivant présente la répartition des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus par notation.

Aux 31 décembre	2023				2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)			
	Exposition brute	Garanties	Exposition nette	%	Exposition brute	Garanties	Exposition nette	%
AA ou A	3 550 \$	7 \$	3 543 \$	97	3 600 \$	31 \$	3 569 \$	98
Inférieure à A	2 217	2 135	82	2	2 423	2 346	77	2
Sans notation	27	5	22	1	92	89	3	—
Total des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	5 794 \$	2 147 \$	3 647 \$	100	6 115 \$	2 466 \$	3 649 \$	100

## 6.A.vi Perte de valeur d'actifs financiers

Se reporter aux méthodes comptables à la note 1.

### Méthodes applicables après le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (IFRS 9)

#### Augmentation importante du risque de crédit

L'évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit exige une part de jugement. Nous attribuons aux contreparties une cote de risque de crédit interne appropriée, en fonction de leur qualité de crédit. Des variations des cotes de risque interne propres à des emprunteurs précis sont un indicateur clé d'une augmentation importante du risque de crédit.

Chaque date de clôture, des transferts entre la phase 1 et la phase 2 ont lieu s'il y a eu une augmentation (diminution) importante de la notation interne d'un instrument à la date de clôture par rapport à la date à laquelle il a été comptabilisé initialement. Nous évaluons s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit lié aux expositions depuis la comptabilisation initiale en comparant le risque de défaillance sur la durée de vie attendue restante à compter de la date de clôture et de la date de comptabilisation initiale. L'évaluation tient compte de l'information quantitative et qualitative propre à l'emprunteur, sans tenir compte des garanties, et de l'incidence des facteurs macroéconomiques prospectifs. À moins qu'il ne soit identifié plus tôt, le risque de crédit lié aux actifs financiers est réputé avoir augmenté de façon importante lorsque les actifs sont en souffrance depuis plus de 30 jours ou sont inscrits sur la liste de surveillance et que ces actifs sont transférés automatiquement à la phase 2. Les expositions sont classées comme étant sur la « liste de surveillance » lorsqu'il y a détérioration modérée de la qualité de crédit connexe, mais que le paiement intégral du capital et des intérêts est toujours prévu être recouvré, ou lorsqu'il y a augmentation de la probabilité que l'exposition subisse une perte de valeur à court terme. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

#### Intégration d'énoncés prospectifs

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour chaque phase et d'une augmentation importante du risque de crédit tient compte des événements futurs et de la conjoncture économique.

Les données à l'égard de la probabilité de défaillance, des pertes en cas de défaillance et de l'exposition au risque de défaillance utilisées pour estimer la correction de valeur pour pertes de crédit attendues sont modélisées en fonction des facteurs macroéconomiques (ou des changements des facteurs macroéconomiques) les plus étroitement liés aux pertes de crédit du portefeuille concerné.

Notre estimation des pertes de crédit attendues est une estimation actualisée pondérée selon la probabilité qui tient compte d'un minimum de trois scénarios macroéconomiques futurs (scénarios de base, optimiste et pessimiste), et des pondérations de probabilité sont attribuées à chaque scénario. Tous les scénarios envisagés sont appliqués à tous les portefeuilles touchés par les pertes de crédit attendues qui présentent les mêmes probabilités. Notre évaluation d'une augmentation importante du risque de crédit est fondée sur les changements apportés aux notations internes à la date de clôture.

Nous souscrivons aux services de prévisions économiques analytiques de Moody's et tirons parti de ses informations macroéconomiques prospectives pour modéliser les pertes de crédit attendues.

Le tableau ci-dessous comprend, sans s'y limiter, les principaux facteurs macroéconomiques, ainsi que les divers scénarios intégrés au modèle aux États-Unis et au Canada.

Au 31 décembre 2023	Trimestre considéré	12 mois <sup>2)</sup>			Période restante prévue <sup>2)</sup>		
		Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste	Scénario de base	Scénario optimiste	Scénario pessimiste
États-Unis							
Produit intérieur brut <sup>1)</sup>	22 538 \$	1,3 %	3,5 %	(2,4) %	2,2 %	2,4 %	2,5 %
Taux de chômage	3,8 %	4,0 %	3,1 %	6,7 %	4,0 %	3,3 %	6,7 %
Écarts des obligations cotées BBB	1,9 %	2,2 %	1,9 %	3,1 %	2,1 %	2,1 %	2,1 %
Canada							
Produit intérieur brut <sup>1)</sup>	2 201 \$	1,6 %	3,6 %	(2,1) %	1,9 %	2,3 %	1,6 %
Taux de chômage	5,8 %	6,0 %	5,2 %	8,2 %	5,9 %	4,8 %	8,6 %
Prix du pétrole	85,60 \$	82,10 \$	84,70 \$	65,60 \$	71,40 \$	71,80 \$	61,00 \$

<sup>1)</sup> Les résultats du trimestre considéré sont exprimés en milliards.

<sup>2)</sup> Ces valeurs représentent les moyennes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### Évaluation des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées comme étant la moyenne pondérée selon la probabilité de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendues qui devraient résulter de défauts sur une période donnée pertinente, soit la période contractuelle maximale au cours de laquelle nous sommes exposés au risque de crédit, compte tenu des paiements anticipés des prolongations.

Les méthodes de calcul des pertes de crédit attendues sont décrites ci-dessous et les principaux éléments sont les suivants : données à l'égard de la probabilité de défaillance, pertes en cas de défaillance et exposition au risque de défaillance.

La probabilité de défaillance est une estimation de la probabilité de défaillance sur une période de temps donnée. Elle est estimée à un moment précis en fonction des pertes historiques et en tenant compte des scénarios économiques et des énoncés prospectifs.



Les pertes en cas de défaillance se rapportent à l'ampleur de la perte probable en cas de défaut à un moment donné. Elles sont fondées sur la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels dus et celle des flux de trésorerie que le prêteur s'attend à recevoir, y compris les flux de trésorerie découlant de la réalisation des biens affectés en garantie (déduction faite des coûts directement attribuables).

L'exposition au risque de défaillance représente l'exposition prévue en cas de défaillance. Nous calculons l'exposition au risque de défaillance en fonction de l'exposition actuelle à la contrepartie et des variations éventuelles du montant actuel prévu au contrat, y compris l'amortissement et les paiements anticipés.

Une estimation des pertes de crédit attendues est effectuée pour chaque exposition individuelle. Les paramètres pertinents sont modélisés sur une base collective au moyen de la segmentation du portefeuille, qui permet l'intégration appropriée des énoncés prospectifs. Afin de refléter d'autres caractéristiques qui ne sont pas déjà prises en compte dans la modélisation, un jugement d'experts en matière de crédit peut être appliqué pour déterminer les pertes de crédit attendues finales.

### Ajustements qualitatifs ou superpositions

Il est possible que les données et les modèles utilisés pour calculer les pertes de crédit attendues ne tiennent pas toujours compte de toutes les caractéristiques du marché à la date des états financiers. Il pourrait s'agir d'un cas où un événement majeur se produit près de la date de clôture, de sorte que les incidences éventuelles ne sont pas adéquatement prises en compte dans les modèles et les données. Des ajustements qualitatifs ou des superpositions sont donc occasionnellement effectués à titre d'ajustements temporaires lorsque ces différences sont significatives.

Le tableau suivant présente un rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues par catégorie d'instruments financiers.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023	Productifs		Dépréciés	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Titres de créance :				
Solde, au début	30 \$	2 \$	— \$	32 \$
Charge pour pertes de crédit :				
Transfert à la phase 1	—	—	—	—
Transfert à la phase 2	—	—	—	—
Transfert à la phase 3	—	—	—	—
Nouveaux octrois ou achats	9	—	—	9
Décomptabilisation ou échéances	(6)	—	—	(6)
Réévaluation nette <sup>1)</sup>	(3)	—	—	(3)
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	—	—	—	—
Solde, à la fin	30 \$	2 \$	— \$	32 \$
Prêts hypothécaires et autres prêts :				
Solde, au début	4 \$	— \$	39 \$	43 \$
Charge pour pertes de crédit :				
Transfert à la phase 1	—	—	—	—
Transfert à la phase 2	—	—	—	—
Transfert à la phase 3	—	—	—	—
Nouveaux octrois ou achats	5	—	—	5
Décomptabilisation ou échéances	—	—	—	—
Réévaluation nette <sup>1)</sup>	(1)	—	10	9
Radiations, déduction faite des recouvrements, et autres ajustements	—	—	—	—
Solde, à la fin	8 \$	— \$	49 \$	57 \$

<sup>1)</sup> Comprend les changements dans l'évaluation découlant des variations importantes du risque de crédit et des variations du risque de crédit qui n'ont pas donné lieu à un transfert entre les phases, les changements des données et des hypothèses des modèles et les changements des conditions macroéconomiques prospectives.

## Variations des provisions pour pertes

Les variations des provisions pour pertes s'établissent comme suit :

	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	80 \$	52 \$	132 \$
Dotation à la provision pour (reprise de) pertes	(2)	57	55
Fluctuations des taux de change	2	3	5
Solde au 31 décembre 2022	80 \$	112 \$	192 \$

## Exposition au risque de crédit selon la notation interne

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti ainsi que la juste valeur des prêts hypothécaires et autres prêts et des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les notations de risque sont fondées sur les notations internes utilisées pour évaluer les pertes de crédit attendues à la date de clôture.

Au 31 décembre 2023	Productifs		Déprécié	Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti :				
Catégorie investissement	2 046 \$	25 \$	— \$	2 071 \$
Catégorie inférieure	—	25	—	25
Dépréciés	—	—	15	15
Total des prêts hypothécaires et autres prêts au coût amorti	2 046	50	15	2 111
À déduire : Total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues	1	—	10	11
Total des prêts hypothécaires et autres prêts, déduction faite du total de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues	2 045 \$	50 \$	5 \$	2 100 \$
Prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :				
Catégorie investissement	1 806 \$	12 \$	— \$	1 818 \$
Catégorie inférieure	83	45	—	128
Dépréciés	—	—	2	2
Total des prêts hypothécaires et autres prêts à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1 889 \$	57 \$	2 \$	1 948 \$
Titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :				
Catégorie investissement	13 834 \$	54 \$	— \$	13 888 \$
Catégorie inférieure	389	36	—	425
Dépréciés	—	—	—	—
Total des titres de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14 223 \$	90 \$	— \$	14 313 \$

## Méthode applicable après le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (IFRS 9)

La direction évalue les titres de créance ainsi que les prêts hypothécaires et autres prêts pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation à chaque date de clôture. Nous avons recours à un processus de surveillance du portefeuille pour déterminer quels actifs ou groupes d'actifs présentent des indications objectives de dépréciation, après avoir connu un ou plusieurs événements générateurs de pertes ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif ou du groupe d'actifs. Il existe des risques et incertitudes inhérents à notre évaluation d'actifs ou de groupes d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation, qui comprennent des facteurs tant internes qu'externes, comme la conjoncture économique générale, la situation financière de l'émetteur et les perspectives de reprise économique, les taux d'intérêt du marché, des événements imprévus qui ont une incidence sur un ou plusieurs émetteurs ou secteurs, ainsi que les paramètres de gestion du portefeuille, notamment la composition de l'actif, le risque de taux d'intérêt, la diversification du portefeuille, l'harmonisation des durées et des besoins en liquidités plus élevés que prévus. Tous ces facteurs peuvent avoir une incidence sur notre évaluation d'un actif ou d'un groupe d'actifs visant à déterminer si ceux-ci présentent des indications objectives de dépréciation.

La direction a recours à une part considérable de jugement dans le cadre de l'évaluation visant à déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation. En se fondant sur cette évaluation, la direction classe chaque actif comme étant productif ou s'inscrivant dans l'une des listes de qualité du crédit suivantes :

« Liste de suivi » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste de surveillance » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat est raisonnablement assuré, mais des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur nécessitent un suivi accru. Un actif est déplacé de la liste de suivi à la liste de surveillance lorsque des changements dans les faits et circonstances propres à l'émetteur ont pour effet d'accroître la

probabilité qu'un titre subisse un événement générateur de pertes dans un avenir rapproché. Aucune perte de valeur n'est comptabilisée à l'égard de pertes latentes sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

« Liste des actifs dépréciés » – Le recouvrement en temps opportun de la totalité des flux de trésorerie stipulés par contrat n'est plus raisonnablement assuré. Pour les placements classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou comptabilisés au coût amorti, une perte de valeur est comptabilisée, ou l'actif est vendu et une perte réalisée est imputée au résultat. Les pertes de valeur et les pertes réalisées sont comptabilisées sur les actifs relatifs à ces débiteurs.

Notre approche pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation varie d'un type d'actif à l'autre. Cependant, nous avons mis en place un processus visant à nous assurer, chaque fois que nous prenons la décision de vendre un actif à perte, que l'actif a été déprécié.

#### **Titres de créance**

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des titres de créance, il faut évaluer la capacité de l'émetteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Nous avons recours à cette fin à un processus de sélection préliminaire. Le processus permet de déterminer quels titres sont en position de perte latente, et une attention particulière est accordée aux titres dont le pourcentage de la juste valeur par rapport au coût amorti est inférieur à 80 % depuis longtemps. Des événements de crédit distincts, comme l'abaissement des notations, sont également utilisés pour déterminer quels titres pourraient présenter des indications objectives de dépréciation. Les titres repérés sont ensuite évalués en fonction des faits et circonstances propres à l'émetteur, notamment une évaluation de sa situation financière et de ses perspectives de reprise, des indications de difficultés éprouvées par la société mère de l'émetteur ou une société liée à ce dernier, ainsi que l'évaluation par la direction des perspectives à l'égard du secteur au sein duquel l'émetteur exerce ses activités.

La direction évalue également les titres de créance précédemment dépréciés dont la juste valeur a remonté pour déterminer si cette hausse de la juste valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

Les titres adossés à des créances sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Plus précisément, nous mettons à jour de façon périodique nos meilleures estimations à l'égard des flux de trésorerie sur la durée de vie du titre. S'il survient une variation défavorable des flux de trésorerie prévus, l'actif est déprécié. L'estimation des flux de trésorerie futurs est un processus quantitatif et qualitatif qui tient compte de données reçues de tiers et qui prévoit l'établissement d'hypothèses et le recours au jugement relativement au rendement futur des garanties sous-jacentes. Les pertes subies sur les portefeuilles respectifs de titres adossés à des prêts hypothécaires sont fondées sur des modèles de prévision des pertes en tenant compte d'hypothèses à l'égard des principaux risques systématiques, comme les taux de chômage et les prix des habitations, et des données propres aux prêts, comme les taux de défaillance et la quotité de financement.

#### **Prêts hypothécaires et autres prêts**

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des prêts hypothécaires et autres prêts, il faut évaluer la capacité de l'emprunteur à effectuer les paiements contractuels courants et futurs d'intérêts et de capital. Nous tenons compte à cette fin de certains facteurs, notamment la situation financière de l'emprunteur et, pour ce qui est des prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la juste valeur de la garantie.

Les prêts hypothécaires et autres prêts qui sont source d'inquiétude font l'objet d'un suivi serré et sont évalués pour déterminer s'ils présentent des indications objectives de dépréciation. Pour ces prêts hypothécaires et autres prêts, nous évaluons l'information appropriée dans les circonstances, notamment l'évolution récente des activités d'exploitation, l'examen de la stratégie, les échéanciers des correctifs, la situation financière de l'emprunteur et, pour les prêts hypothécaires et autres prêts garantis, la valeur de la garantie, ainsi que des questions liées à l'occupation et aux flux de trésorerie.

Outre les provisions individuelles, les circonstances pourraient justifier la constitution d'une provision collective s'il existe des indications objectives de dépréciation pour un groupe de prêts hypothécaires et autres prêts. Nous tenons compte, pour certains prêts hypothécaires et autres prêts garantis, des conditions économiques régionales, de l'aménagement de différents types d'immeubles et de l'exposition importante à des locataires en difficulté pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation, même s'il n'est pas possible de déterminer quels prêts hypothécaires ou autres prêts, pris individuellement, sont susceptibles de se déprécier.

La direction évalue également les prêts hypothécaires et autres prêts précédemment dépréciés pour déterminer si la remontée de leur valeur peut s'expliquer de façon objective par un événement qui s'est produit après la comptabilisation de la perte de valeur et qui a une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimatifs de l'actif.

#### **Méthode applicable avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (IAS 39)**

##### **Titres de capitaux propres et autres placements**

Pour déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation des titres de capitaux propres et des placements dans des sociétés en commandite simple, des fonds distincts et des fonds communs de placement, il faut évaluer nos possibilités de recouvrer le coût de notre placement. Les instruments en position de perte latente sont examinés afin de détecter d'éventuelles indications objectives de dépréciation. Les éléments à considérer comme des indications objectives de dépréciation de ces instruments sont notamment les suivants : la situation financière de l'émetteur et ses perspectives à court terme, y compris l'information concernant des changements importants ayant eu des effets négatifs sur l'environnement technologique, de marché, économique ou juridique au sein duquel l'émetteur exerce ses activités ainsi qu'une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en deçà de son coût.

Nous effectuons des tests de dépréciation présomptifs afin de déterminer si des instruments ont subi une baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en deçà de leur coût. Le cas échéant, à moins qu'il n'y ait des facteurs atténuants, les instruments sont considérés comme étant dépréciés.

##### **Perte de valeur des actifs disponibles à la vente**

Nous avons comptabilisé des pertes de valeur nettes de 8 \$ relativement à des actifs disponibles à la vente au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nous n'avons comptabilisé aucune reprise sur des pertes de valeur relatives à des titres de créance disponibles à la vente en 2022.

### Prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés

Le tableau suivant présente le classement des prêts hypothécaires et autres prêts échus ou dépréciés.

Au 31 décembre 2022	Valeur comptable brute			Provision pour pertes		
	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total	Prêts hypothécaires	Autres prêts	Total
Non échus	15 360 \$	40 868 \$	56 228 \$	— \$	— \$	— \$
Dépréciés	80	145	225	80	112	192
<b>Total</b>	<b>15 440 \$</b>	<b>41 013 \$</b>	<b>56 453 \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>112 \$</b>	<b>192 \$</b>

### Titres de créance par notation

Les titres de créance de catégorie investissement sont ceux dotés de la notation BBB ou d'une notation supérieure. Notre portefeuille de titres de créance était composé à 99 % de titres de catégorie investissement, d'après leur valeur comptable, au 31 décembre 2022. Les notations ont été établies selon le processus de notation interne décrit à la rubrique Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de crédit.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos titres de créance, par qualité du crédit.

Au 31 décembre 2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des titres de créance
Titres de créance par notation :			
AAA	9 440 \$	5 822 \$	15 262 \$
AA	9 267	2 043	11 310
A	23 050	4 646	27 696
BBB	17 007	3 661	20 668
BB et moins	593	373	966
<b>Total des titres de créance</b>	<b>59 357 \$</b>	<b>16 545 \$</b>	<b>75 902 \$</b>

### Prêts hypothécaires et autres prêts par notation

La qualité du crédit des prêts hypothécaires et autres prêts est évaluée à l'interne par la surveillance régulière des expositions au risque de crédit. Nous avons recours à notre jugement et à notre expérience pour déterminer quels facteurs doivent être pris en compte pour attribuer à chacun des prêts hypothécaires et prêts aux entreprises une notation à l'interne, qui est validée au moyen de modèles d'évaluation du crédit. Les notations internes reflètent la qualité du crédit de l'emprunteur et la valeur de toute garantie.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos prêts hypothécaires et autres prêts, par indicateur de la qualité du crédit :

Au 31 décembre 2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)	Assurés	AAA	AA	A	BBB	BB et moins	Dépréciés	Total
Prêts hypothécaires par notation	4 035 \$	— \$	1 665 \$	5 483 \$	2 686 \$	538 \$	14 \$	14 421 \$
Autres prêts par notation	s.o.	285 \$	5 101 \$	15 257 \$	14 284 \$	1 872 \$	33 \$	36 832 \$

## 6.B Risque de marché

### Description du risque

Nous sommes exposés au risque de marché, lequel est défini comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de placement ou des actifs financiers fluctuent en raison de la variation ou de la volatilité des cours. Le risque de marché comprend le risque lié aux marchés boursiers, le risque lié aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit, le risque lié à l'immobilier, le risque lié au change et le risque lié à l'inflation.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de marché

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de marché, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque de marché, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéficiaire et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour le risque actions et les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de crédit, aux biens immobiliers et au change.
- Des principes directeurs, des programmes et des pratiques détaillés en matière de gestion actif-passif et de couverture.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes du marché.
- L'établissement de passifs relatifs aux contrats d'assurance conformément aux normes de pratique actuarielle canadiennes et aux Normes internationales d'information financière.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.

Les risques propres au marché et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

#### 6.B.i Risque actions

Le risque actions constitue le risque de subir des pertes financières en raison des baisses ou de la volatilité des cours des marchés boursiers. Le risque actions auquel nous sommes exposés provient de plusieurs sources.

Nos produits des activités ordinaires proviennent de nos activités de gestion d'actifs et de certains contrats d'assurance et de rente aux termes desquels des honoraires sont perçus sur des soldes de comptes qui dépendent directement des niveaux des marchés boursiers. Par conséquent, nous sommes davantage exposés au risque actions à mesure que les fluctuations défavorables de la valeur marchande de ces actifs entraînent des incidences défavorables correspondantes sur les produits des activités ordinaires et le bénéfice net. De plus, les marchés boursiers qui sont volatils ou qui sont en déclin peuvent avoir une incidence défavorable sur les ventes et les rachats dans le cadre de ces activités, ce qui peut entraîner d'autres incidences défavorables sur le bénéfice net.

Une partie de notre exposition au risque actions découle des garanties de prestations visant les produits de fonds distincts, certains contrats d'assurance avec participation, certains contrats d'assurance ajustables et certains contrats d'assurance-vie universelle. Ces garanties de prestations peuvent être déclenchées au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. Les coûts associés à ces garanties sont incertains et dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment la conjoncture générale des marchés financiers, nos stratégies de couverture, le comportement des titulaires de contrat et les résultats techniques en matière de mortalité, chacun de ces facteurs pouvant entraîner des répercussions négatives sur le bénéfice net.

Nous sommes également directement exposés aux marchés boursiers en raison des placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. Ces risques ne font généralement pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils correspondent à notre approche en matière de prise de risques et à notre appétence pour le risque.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actions par emplacement géographique de l'émetteur :

Aux 31 décembre	2023			2022		
				(données retraitées, se reporter à la note 2)		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des actions	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Total des actions
Canada	3 081 \$	— \$	3 081 \$	3 038 \$	— \$	3 038 \$
États-Unis	2 185	68	2 253	1 924	—	1 924
Royaume-Uni	105	—	105	154	—	154
Autres	1 699	—	1 699	2 032	—	2 032
Total des actions	7 070 \$	68 \$	7 138 \$	7 148 \$	— \$	7 148 \$

## 6.B.ii Risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit

Le risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit comprend le risque de perte financière découlant des variations de la valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de placement et des actifs financiers issues des variations ou de la volatilité des taux d'intérêt ou des écarts de crédit. Dans la pratique, lorsqu'il existe une discordance entre les flux de trésorerie liés aux actifs et les engagements contractuels qu'ils couvrent, il peut se révéler nécessaire de céder des actifs pour couvrir les prestations et frais liés aux contrats ou de réinvestir des entrées de fonds excédentaires lorsque les taux d'intérêt ou les écarts de crédit sont défavorables. Ce risque est géré par l'entremise de notre programme de gestion actif-passif.

Notre principale exposition au risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit découle de contrats d'assurance et de placement assortis de garanties sous forme de taux d'intérêt minimaux, de taux de prime maximaux, d'options de règlement, d'options garanties de conversion en rente et de prestations minimales. Si le rendement des placements s'avérait inférieur aux taux garantis, nous pourrions être tenus d'augmenter nos passifs ou notre capital à l'égard de ces contrats. Les garanties liées à ces produits pourraient être applicables aux primes passées déjà reçues et aux primes futures à recevoir. Les contrats liés à des fonds distincts fournissent des garanties liées au rendement des fonds sous-jacents qui peuvent s'appliquer au décès, à l'échéance, au retrait ou à la conversion en rente. L'exposition aux garanties est gérée dans les limites de notre appétence pour le risque par l'intermédiaire de notre programme de gestion actif-passif, ce qui peut comprendre le recours à des stratégies de couverture utilisant des dérivés de taux d'intérêt, comme des garanties de taux plancher, des swaps, des contrats à terme normalisés et des swaptions. L'incidence de ces garanties sur le bénéfice net est incluse dans les sensibilités au risque de marché présentées.

La volatilité ou les changements importants des taux d'intérêt ou des écarts de crédit pourraient avoir une incidence négative sur les ventes de certains produits d'assurance et de rente, et pourraient avoir une incidence défavorable sur les prévisions en matière de rachats de contrats existants. Des hausses des taux d'intérêt et l'accroissement des écarts de crédit pourraient faire augmenter le risque de voir les titulaires de contrat demander le rachat de leur contrat, ce qui pourrait nous forcer à liquider des actifs à perte. Bien que nous ayons mis en œuvre des programmes de couverture et que nos produits d'assurance et de rente prévoient généralement des clauses visant à limiter les rachats, ces éléments pourraient ne pas suffire à contrebalancer entièrement l'incidence défavorable des variations des taux d'intérêt ou des écarts. Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit peuvent entraîner la réduction de l'écart net entre les intérêts obtenus sur les placements et les intérêts portés au crédit des titulaires de contrat. Les baisses des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts peuvent également donner lieu à une augmentation des rachats d'actifs, à des remboursements anticipés de créances hypothécaires et au réinvestissement net des flux de trésorerie positifs à des taux de rendement inférieurs et, par conséquent, avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Des taux d'intérêt défavorables peuvent aussi entraîner des pertes au titre des dépôts en trésorerie et à court terme et des rendements faibles ou négatifs de nos actifs à revenu fixe, ce qui aurait une incidence sur notre rentabilité.

Nous sommes également exposés directement aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit en raison de nos placements appuyant d'autres passifs du fonds général, l'excédent et les régimes d'avantages sociaux des employés. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts réduira la valeur de nos actifs actuels. À l'inverse, la baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit occasionneront une réduction des produits tirés des placements sur les nouveaux achats d'actifs à revenu fixe. Ces risques ne font pas l'objet d'une couverture, puisqu'ils s'inscrivent dans notre approche en matière de prise de risques et d'appétence pour le risque.

Une période prolongée de taux d'intérêt faibles pourrait également avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net, notre MSC, notre capital et notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie et nos plans d'affaires. Elle pourrait notamment se traduire par une baisse des souscriptions, une diminution des nouvelles affaires rentables, ou des variations des tendances en matière de rachat des contrats existants.

## 6.B.iii Risque immobilier

Le risque immobilier est la possibilité que nous subissions des pertes financières en raison des fluctuations de la valeur de nos placements immobiliers ou des flux de trésorerie futurs qui y sont associés. Nous sommes exposés au risque immobilier et nous pourrions subir des pertes financières en raison de la propriété directe de placements immobiliers, ou de telles pertes pourraient découler indirectement de placements dans des titres à revenu fixe garantis par des biens immobiliers, de droits de tenure à bail, de loyers fonciers et d'opérations d'achat et de cession-bail. Le risque de prix lié aux biens immobiliers peut découler de conditions des marchés externes, d'une analyse inadéquate d'un immeuble, d'une couverture d'assurance insuffisante, de l'évaluation inappropriée des biens immobiliers ou de l'exposition au risque environnemental. Nous détenons des placements immobiliers qui soutiennent le passif du fonds général et l'excédent, et les fluctuations de valeur influenceront sur notre bénéfice net. Une hausse importante et soutenue des taux d'intérêt pourrait entraîner une détérioration de la valeur des biens immobiliers.

## 6.B.iv Risque de change

Le risque de change provient de la non-concordance entre la monnaie dans laquelle sont libellés nos actifs et nos passifs (y compris le capital) et les flux de trésorerie. Ce risque peut provenir de diverses sources, telles que les opérations et les services libellés en monnaies étrangères, les couvertures de change, les placements libellés en monnaies étrangères, les placements dans des filiales étrangères et le bénéfice net tiré des établissements à l'étranger. Les changements ou la volatilité des taux de change, y compris les variations des monnaies dont la valeur est fixée à celle d'une autre monnaie, pourraient avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net.

En tant que fournisseur de services financiers à l'échelle internationale, nous sommes actifs dans plusieurs pays; nos produits et nos charges sont donc libellés dans plusieurs monnaies étrangères. Dans chaque territoire où nous sommes présents, nous faisons généralement en sorte que la monnaie étrangère de nos actifs corresponde à celle de nos passifs et du capital requis dans ce territoire. Nous pouvons ainsi nous protéger contre les perturbations de nos activités locales liées aux fluctuations de change. Les dérivés de change, comme les swaps de devises et les contrats de change à terme, sont utilisés à titre d'outil de gestion des risques afin de gérer le risque de change conformément à notre politique de gestion actif-passif. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, la Compagnie n'était pas exposée à un risque important lié au change.

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur notre bénéfice net et sur notre excédent au moment de la conversion en dollars canadiens des résultats financiers libellés en monnaie fonctionnelle. Le bénéfice net réalisé à l'extérieur du Canada ne fait généralement pas l'objet d'une couverture de change, et un recul de la monnaie locale de nos établissements étrangers par rapport au dollar canadien peut avoir une incidence défavorable sur notre bénéfice net exprimé en dollars canadiens. Un renforcement de la monnaie locale de

nos établissements à l'étranger par rapport au dollar canadien pourrait avoir l'effet contraire. Les fluctuations des taux de change pourraient également avoir une incidence sur les ratios de capital réglementaire.

## 6.B.v Risque lié à l'inflation

Le risque lié à l'inflation correspond à la possibilité de subir une perte financière en raison de la variation des taux d'inflation. Ce risque découle des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont liés à des mesures de l'inflation, comme l'indice des prix à la consommation. L'exposition au risque découle en grande partie de certains contrats de rentes collectifs et individuels et contrats d'assurance invalidité de longue durée collectifs. Dans le cas de ces contrats, le paiement de rentes et de règlements d'invalidité peut être lié à une formule d'indexation incluant un indice d'inflation des prix. Les paiements de prestations liés aux indices d'inflation peuvent également inclure divers plafonds, planchers et moyennes qui varient selon les produits.

L'exposition au risque lié à l'inflation est gérée dans le cadre de notre programme de gestion actif-passif, principalement en investissant dans des actifs liés à l'inflation afin de contrebalancer le risque lié au passif.

## 6.B.vi Sensibilités au risque de marché

Nous avons recours à une variété de méthodes et de mesures pour gérer et quantifier notre exposition au risque de marché. Celles-ci comprennent les durées et la gestion de la durée des taux clés, les mesures de convexité, les analyses d'écart de flux de trésorerie, les tests effectués au moyen de scénarios et les tests de la sensibilité du bénéfice et des ratios de capitaux réglementaires.

L'évaluation des passifs et des actifs est touchée par le niveau du rendement des marchés des actions, les taux d'intérêt, les écarts de crédit et les écarts de swap ainsi que par d'autres variables liées au risque de marché. Les rubriques ci-dessous présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des variables du marché sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Les sensibilités estimatives présentées dans les tableaux ci-dessous reflètent l'incidence des fluctuations du marché sur les contrats d'assurance et les contrats de placement, sur l'actif couvrant les contrats d'assurance, sur l'actif couvrant les contrats de placement, sur l'actif couvrant l'excédent et sur les placements en capitaux de lancement dans nos filiales de gestion de l'actif.

Les sensibilités du bénéfice net aux fluctuations des marchés des actions et de l'immobilier sont principalement attribuables aux variations de la valeur des placements garantissant les passifs du fonds général et l'excédent. Les sensibilités du bénéfice net aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit découlent de l'incidence nette sur les passifs et les actifs qui les couvrent. La baisse des taux d'intérêt ou le resserrement des écarts de crédit se traduiront par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par l'augmentation de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. La hausse des taux d'intérêt ou l'augmentation des écarts de crédit se traduira par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance, contrebalancée par la diminution de la valeur de l'actif couvrant les passifs du fonds général. Les rubriques « Risque actions », « Risque de taux d'intérêt et d'écart de crédit » et « Risque immobilier » qui précèdent présentent de plus amples renseignements au sujet de l'incidence des variations ou de la volatilité des cours du marché sur les actifs et les passifs.

Les sensibilités des autres éléments du résultat global subissent l'incidence des variations de la valeur de marché des actifs classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La valeur de marché des actifs à revenu fixe à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont détenus principalement dans notre excédent et nos contrats de placement, augmente en cas de baisse des taux d'intérêt ou de resserrement des écarts, et diminue en cas de hausse des taux d'intérêt ou d'augmentation des écarts.

Ces sensibilités au risque de marché reflètent une incidence immédiate sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global; elles ne tiennent pas compte des incidences à plus long terme, telles que l'effet sur les produits tirés des honoraires provenant de nos affaires de gestion d'actifs.

Se reporter à la rubrique « Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités » de la présente section pour obtenir des renseignements additionnels importants concernant ces estimations.

## Sensibilités aux marchés des actions

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des cours des marchés des actions sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global de la Compagnie, au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Variation des marchés des actions <sup>1), 2), 3)</sup>	Au 31 décembre 2023				Au 31 décembre 2022 <sup>4)</sup> (données retraitées, se reporter à la note 2)			
	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %	Diminution de 25 %	Diminution de 10 %	Augmentation de 10 %	Augmentation de 25 %
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(400) \$	(175) \$	175 \$	425 \$	(300) \$	(125) \$	125 \$	325 \$

- <sup>1)</sup> Variation respective sur tous les marchés des actions au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. En présumant que les placements réels en actions suivent de façon constante et précise l'ensemble des marchés des actions. Étant donné que, en pratique, les placements réellement effectués sur les marchés des actions diffèrent des indices boursiers généraux (en raison de l'incidence de la gestion active, du risque de corrélation, des placements dans des actions de sociétés fermées et d'autres facteurs), les sensibilités réelles pourraient différer considérablement de celles présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures des actions pour les programmes de couverture à des intervalles de 2 % (pour les fluctuations de 10 % des marchés des actions) et à des intervalles de 5 % (pour les fluctuations de 25 % des marchés des actions).
- <sup>2)</sup> Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.
- <sup>3)</sup> Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.
- <sup>4)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés dans les tableaux des sensibilités au 31 décembre 2022 ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Se reporter à la note 2 pour plus de détails sur les reclassements.

## Sensibilités aux taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des taux d'intérêt sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Variation des taux d'intérêt <sup>1), 2), 3)</sup>	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022 <sup>4)</sup> (données retraitées, se reporter à la note 2)	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(25) \$	50 \$	(100) \$	75 \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global	200 \$	(200) \$	225 \$	(225) \$

- <sup>1)</sup> Les sensibilités aux taux d'intérêt supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 et aucune variation du taux sans risque ultime. Les variations des rendements réalisés découlant de facteurs comme les différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance et des emplacements géographiques pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus. Les sensibilités comprennent l'incidence du rééquilibrage des couvertures de taux d'intérêt pour les programmes de couverture à des intervalles de 10 points de base (pour les variations de 50 points de base des taux d'intérêt).
- <sup>2)</sup> Les sensibilités au risque de marché tiennent compte de l'effet estimatif de nos programmes de couverture en vigueur au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Elles tiennent également compte des affaires nouvelles réalisées et des modifications apportées aux produits avant ces dates.
- <sup>3)</sup> Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence des marchés sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.
- <sup>4)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés dans les tableaux des sensibilités au 31 décembre 2022 ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Se reporter à la note 2 pour plus de détails sur les reclassements.

Nous avons utilisé une variation de 50 points de base des taux d'intérêt et des variations de 10 % et de 25 % des marchés des actions pour déterminer les sensibilités présentées dans le tableau ci-dessus, parce que nous sommes d'avis que ces perturbations des marchés étaient raisonnables au 31 décembre 2023. Des variations importantes des variables du marché pourraient avoir une incidence autre que la variation proportionnelle sur nos sensibilités



## Sensibilités aux écarts de crédit et aux écarts de swap

Les sensibilités aux écarts de crédit représentent l'incidence des variations des écarts de crédit sur les valeurs de nos actifs et de nos passifs (y compris les obligations des provinces, les obligations de sociétés et les autres placements à revenu fixe). Les sensibilités aux écarts de swap représentent l'incidence des variations des écarts de swap sur les positions en dérivés fondés sur des swaps et sur les valeurs des passifs.

Les tableaux suivants présentent l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées des écarts de crédit et des écarts de swap sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Variation des écarts de crédit <sup>1), 2)</sup>	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022 <sup>3)</sup> (données retraitées, se reporter à la note 2)	
	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base	Diminution de 50 points de base	Augmentation de 50 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	50 \$	(50) \$	50 \$	(50) \$
Incidence possible sur les autres éléments du résultat global	200 \$	(175) \$	200 \$	(200) \$

<sup>1)</sup> Les sensibilités aux écarts de crédit présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités reflètent un plancher de zéro pour les écarts de crédit lorsque ceux-ci ne sont pas négatifs. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.

<sup>2)</sup> Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$.

<sup>3)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés dans les tableaux des sensibilités au 31 décembre 2022 ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Se reporter à la note 2 pour plus de détails sur les reclassements.

Variation des écarts de swap <sup>1), 2)</sup>	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022 <sup>3)</sup> (données retraitées, se reporter à la note 2)	
	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base	Diminution de 20 points de base	Augmentation de 20 points de base
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(25) \$	25 \$	(25) \$	25 \$

<sup>1)</sup> Les sensibilités aux écarts de swap présument une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme. Les variations des écarts réalisés découlant de différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés, des fluctuations des taux d'intérêt sous-jacents et des notations pourraient donner lieu à des sensibilités réelles qui diffèrent de façon importante des sensibilités présentées ci-dessus.

<sup>2)</sup> Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$.

<sup>3)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés dans les tableaux des sensibilités au 31 décembre 2022 ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Se reporter à la note 2 pour plus de détails sur les reclassements.

## Sensibilités liées aux biens immobiliers

Le tableau suivant présente l'incidence immédiate estimative de certaines fluctuations instantanées de la valeur de nos placements immobiliers sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations.

Variation de la valeur des biens immobiliers <sup>1)</sup>	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022 <sup>2)</sup> (données retraitées, se reporter à la note 2)	
	Diminution de 10%	Augmentation de 10%	Diminution de 10%	Augmentation de 10%
Incidence possible sur le bénéfice net (après impôt)	(475) \$	475 \$	(500) \$	500 \$

<sup>1)</sup> Les sensibilités du bénéfice net et des autres éléments du résultat global ont été arrondies par tranches de 25 \$.

<sup>2)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous avons adopté IFRS 17 et IFRS 9, et certains actifs financiers ont été reclassés entre les catégories d'évaluation, comme le permettent ces normes. Les montants présentés dans les tableaux des sensibilités au 31 décembre 2022 ont été ajustés pour refléter ces reclassements au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Se reporter à la note 2 pour plus de détails sur les reclassements.

## 6.B.vii Mises en garde additionnelles et hypothèses clés relatives aux sensibilités

Nos sensibilités au risque de marché constituent des mesures de la variation estimative de notre bénéfice net et des autres éléments du résultat global qui tiennent compte des variations des variables de risque sur le marché présentées ci-dessus, en fonction des variables de risque sur le marché et des affaires en vigueur à la date de clôture. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les sensibilités ne tiennent pas compte des incidences indirectes, comme les incidences potentielles sur la dépréciation du goodwill ou les réductions de valeur applicables aux actifs d'impôt différé.

Nous avons fourni des mesures de la sensibilité de notre bénéfice net aux variations instantanées des marchés des actions, des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des écarts de swap et des prix des biens immobiliers. Les mises en garde de la présente rubrique s'appliquent également à toutes les sensibilités relatives au bénéfice net et aux autres éléments du résultat global.

Les résultats réels peuvent différer de façon significative de ces estimations pour plusieurs raisons, notamment les différences dans la structure et la distribution des perturbations du marché, l'interaction entre ces facteurs de risque, les erreurs de modélisation ou les modifications des autres hypothèses, comme la répartition des activités, les taux d'imposition effectifs, le comportement des titulaires de contrat, les taux de change et les autres variables du marché liées à ces hypothèses sous-jacentes au calcul de ces sensibilités. L'écart entre les

résultats réels et les fourchettes indicatives présentées est généralement accentué par des fluctuations plus importantes des variables de risque. Nos sensibilités au 31 décembre 2022 ont été incluses à des fins comparatives seulement.

Les sensibilités aux taux d'intérêt et aux écarts de crédit supposent une variation uniforme des taux d'intérêt présumés sur l'ensemble de la courbe de rendement ou une variation uniforme des écarts indiqués sur l'ensemble de la structure par terme, sans variation du taux sans risque ultime ni de la prime de liquidité ultime. Les sensibilités réelles pourraient différer de façon importante de celles présentées en fonction de facteurs tels que des différences au chapitre de la durée à courir jusqu'à l'échéance, des emplacements géographiques, des catégories d'actifs et des types de dérivés et des notations.

Les sensibilités reflètent la composition de nos actifs et de nos passifs au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, respectivement. Des changements de ces positions par suite de nouvelles souscriptions ou d'échéances, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient donner lieu à des écarts significatifs par rapport aux sensibilités présentées. Plus particulièrement, ces sensibilités reflètent l'incidence prévue des activités de couverture en fonction des programmes de couverture en place aux dates de calcul le 31 décembre. L'incidence réelle des activités de couverture peut différer considérablement de l'incidence prévue dans les sensibilités estimatives en raison des activités continues de rééquilibrage des couvertures, des modifications de l'envergure et de la portée des activités de couverture, des variations du coût ou de la disponibilité générale des instruments de couverture, du risque de corrélation (le risque que les couvertures ne reproduisent pas de façon exacte les résultats des portefeuilles sous-jacents), du risque de modèle et des autres risques opérationnels associés à la gestion continue des programmes de couverture ou encore de l'incapacité potentielle des contreparties d'obtenir les résultats prévus.

Nos programmes de couverture peuvent eux-mêmes nous exposer à d'autres risques, incluant le risque de corrélation, le risque de volatilité, et à une augmentation des risques de contrepartie liés aux dérivés, de liquidité, de modèle et des autres risques opérationnels. Ces facteurs peuvent avoir une incidence défavorable sur l'efficacité nette, les coûts et la viabilité financière du maintien de ces programmes de couverture et, par conséquent, une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation financière. Bien que nos programmes de couverture visent à atténuer ces effets (par exemple, le risque de contrepartie sur les couvertures est géré en assurant une grande diversification, en faisant affaire principalement avec des contreparties très bien cotées et en négociant des contrats de gré à gré compensés par l'intermédiaire de chambres de compensation centrales, des contrats négociés en bourse ou des contrats de gré à gré bilatéraux conclus directement entre les contreparties, assortis d'annexes sur le soutien au crédit), un risque résiduel ainsi que la volatilité du résultat déclaré et du capital sont toujours possibles.

Les sensibilités sont évaluées en fonction de méthodes et d'hypothèses en vigueur en date du 31 décembre 2023 et du 31 décembre 2022, selon le cas. Des modifications apportées à l'environnement de réglementation, aux hypothèses ou aux méthodes utilisées pour évaluer les actifs et les passifs après ces dates pourraient donner lieu à des variations significatives des sensibilités estimatives. Des fluctuations des variables de risque sur le marché au-delà des variations présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Les sensibilités reflètent la marge sur services contractuels au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, lorsque la variation de l'incidence de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne découlent pas des éléments sous-jacents entraîne un ajustement de la MSC, les variations du solde de la MSC auront une incidence sur la sensibilité du bénéfice aux variations des variables de risque sur le marché.

Pour les raisons susmentionnées, nos sensibilités devraient être perçues uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs de ces hypothèses spécialisées et ne devraient pas être interprétées comme des prévisions de notre bénéfice et des autres éléments du résultat global futurs. Étant donné la nature de ces calculs, nous ne pouvons donner aucune garantie que l'incidence réelle correspondra aux estimations présentées.

## 6.C Risque de liquidité

### Description du risque

Le risque de liquidité est la possibilité que nous ne soyons pas en mesure de financer la totalité des engagements en matière de sorties de trésorerie et des exigences relatives aux garanties à mesure qu'ils arrivent à échéance, ce qui comprend le risque de devoir vendre des actifs à des prix plus bas et de subir ainsi des pertes réalisées à la vente. Ce risque comprend également les restrictions quant à notre capacité d'attribuer de façon efficace le capital parmi nos filiales en raison de différentes contraintes imposées par les marchés et par la réglementation sur les mouvements des fonds. Nos obligations de financement découlent du versement des prestations aux titulaires de contrat, des charges, des règlements de réassurance, des acquisitions d'actifs, des engagements en matière de placements, du versement de l'intérêt sur les dettes et de dividendes sur les actions ordinaires et les actions privilégiées. Les sources de flux de trésorerie disponibles comprennent les primes et dépôts du fonds général, les entrées de fonds relatives aux placements (comme les échéances, les remboursements de capital, les revenus de placements et le produit des ventes d'actifs), les produits dégagés des activités de financement et les versements de dividendes et d'intérêts provenant de filiales. Nous avons entrepris différentes opérations de financement et avons conclu des contrats dérivés aux termes desquels nous pouvons être tenus de fournir une garantie ou de verser des paiements aux contreparties pour pallier la baisse de la valeur de marché d'actifs précis. Le montant des garanties ou des paiements requis peut augmenter dans certaines circonstances (notamment en cas de fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, des marchés des actions ou des taux de change), ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos liquidités.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de liquidité

Nous maintenons généralement un niveau prudent de liquidités et nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque de liquidité, qui sont décrits ci-dessous :

- Des pratiques de gouvernance du risque de liquidité, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- Une gestion des liquidités conforme à nos principes directeurs en matière de gestion actif-passif et à nos directives d'exploitation à ce chapitre.
- Le maintien de plans d'urgence visant la gestion des liquidités lors d'un événement de liquidité.
- Des tests de tension effectués au moyen de la comparaison des paramètres de risque des ratios de liquidité aux seuils prévus par nos principes directeurs, dans le cadre d'un scénario de conditions défavorables sur un mois. Ces paramètres de risque des ratios de liquidité sont mesurés et gérés aux niveaux de l'entreprise et de l'entité juridique.
- Des tests de tension à l'égard de nos garanties, effectués au moyen de la comparaison des ratios de couverture des garanties aux seuils prévus par nos principes directeurs.
- Des programmes de gestion de la trésorerie et des programmes de gestion actif-passif qui soutiennent notre capacité de maintenir notre situation financière en nous assurant que nous disposons de liquidités et de flux de trésorerie suffisants pour couvrir nos besoins de financement éventuels. Nous investissons dans divers types d'actifs en vue de les harmoniser avec nos passifs au chapitre de la durée.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques. Les niveaux de capital réels sont surveillés afin de s'assurer qu'ils sont supérieurs aux cibles internes.
- Une gestion active et une surveillance étroite du niveau de notre capital et de nos actifs, ainsi que de la diversification et de la qualité du crédit à l'égard de nos placements.
- Le recours à diverses facilités de crédit pour les besoins généraux de l'entreprise.

Nous sommes soumis aux divers règlements en vigueur dans les territoires où nous exerçons des activités. Dans certains territoires, la capacité des filiales de la FSL inc. à verser des dividendes ou à transférer des fonds est réglementée et peut nécessiter l'obtention d'approbations des autorités de réglementation locales et le respect de conditions précises dans certaines circonstances. Grâce à une gestion de trésorerie efficace et à une planification judicieuse de son capital, la FSL inc. fait en sorte que ses filiales, dans leur ensemble et individuellement, soient adéquatement financées et disposent des liquidités appropriées pour pouvoir respecter leurs engagements.

En nous fondant sur nos flux de trésorerie antérieurs et sur nos processus de gestion des liquidités, nous estimons que les flux de trésorerie provenant de nos activités d'exploitation continueront de nous procurer les liquidités dont nous avons besoin pour nous acquitter de nos obligations liées au service de la dette et pour payer les autres charges à mesure qu'elles doivent être réglées.

## 6.C.i Analyse des échéances des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent les flux de trésorerie estimatifs futurs non actualisés liés aux actifs et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus présentés dans nos états consolidés de la situation financière. Ces flux de trésorerie comprennent des estimations relativement au moment et au paiement de règlements décès et invalidité, aux contrats rachetés, aux contrats arrivant à échéance, au paiement de rentes, aux garanties de taux minimaux sur les produits de fonds distincts, aux participations attribuables aux titulaires de contrat, aux sommes en dépôt, aux commissions et aux taxes sur les primes contrebalancées par les primes contractuelles futures de même qu'aux frais sur les contrats en vigueur. Ces estimations des flux de trésorerie sont fondées sur les hypothèses les plus probables dans la détermination des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux contrats de réassurance détenus. En raison de l'utilisation d'hypothèses, les flux de trésorerie réels seront différents de ces estimations. Les montants payables à vue, qui comprennent les sommes en dépôt, les participations capitalisées, les règlements en cours et la valeur des comptes des titulaires, sont inclus dans l'intervalle de un an ou moins. Les montants présentés dans le tableau diffèrent de la valeur comptable du portefeuille en raison de l'actualisation, des ajustements au titre du risque et du passif au titre de la couverture restante pour les contrats évalués au moyen de la MRP.

Les montants présentés dans ce tableau comprennent le passif au titre des sinistres survenus pour les contrats évalués au moyen de la MRP, mais excluent le passif au titre de la couverture restante pour les contrats évalués au moyen de la MRP.

Aux 31 décembre	2023	2022
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance :</b>		
1 an ou moins <sup>1)</sup>	<b>11 428 \$</b>	11 980 \$
De 1 an à 2 ans	<b>3 670</b>	4 111
De 2 à 3 ans	<b>3 887</b>	4 018
De 3 à 4 ans	<b>4 128</b>	4 278
De 4 à 5 ans	<b>4 451</b>	4 511
Plus de 5 ans	<b>556 052</b>	469 366
<b>Total</b>	<b>583 616 \$</b>	498 264 \$
<b>Actifs relatifs aux contrats d'assurance :</b>		
1 an ou moins <sup>1)</sup>	<b>(463) \$</b>	(324) \$
De 1 an à 2 ans	<b>(323)</b>	(341)
De 2 à 3 ans	<b>(276)</b>	(287)
De 3 à 4 ans	<b>(248)</b>	(254)
De 4 à 5 ans	<b>(225)</b>	(234)
Plus de 5 ans	<b>(3 305)</b>	(3 753)
<b>Total</b>	<b>(4 840) \$</b>	(5 193) \$
<b>Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus :</b>		
1 an ou moins <sup>1)</sup>	<b>140 \$</b>	132 \$
De 1 an à 2 ans	<b>83</b>	80
De 2 à 3 ans	<b>88</b>	86
De 3 à 4 ans	<b>91</b>	89
De 4 à 5 ans	<b>95</b>	94
Plus de 5 ans	<b>5 036</b>	5 085
<b>Total</b>	<b>5 533 \$</b>	5 566 \$
<b>Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus :</b>		
1 an ou moins <sup>1)</sup>	<b>(520) \$</b>	(684) \$
De 1 an à 2 ans	<b>(54)</b>	(20)
De 2 à 3 ans	<b>(69)</b>	(31)
De 3 à 4 ans	<b>(105)</b>	(66)
De 4 à 5 ans	<b>(130)</b>	(104)
Plus de 5 ans	<b>(11 330)</b>	(12 102)
<b>Total</b>	<b>(12 208) \$</b>	(13 007) \$

<sup>1)</sup> Comprend des montants payables à vue de 4 800 \$ (2022 – 4 779 \$), de néant (2022 – néant), de néant (2022 – néant) et de (33) \$ [2022 – (88) \$] au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des actifs relatifs aux contrats d'assurance, des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus et des actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, respectivement.

## 6.C.ii Analyse des échéances – Autres passifs financiers

Les échéances contractuelles de nos passifs financiers et de nos engagements contractuels importants autres qu'au titre des contrats d'assurance aux 31 décembre 2023 et 2022 sont présentées dans le tableau ci-après.

Aux 31 décembre	2023					2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)				
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs relatifs aux contrats de placement <sup>1)</sup>	5 728 \$	2 518 \$	1 442 \$	1 727 \$	11 415 \$	5 581 \$	2 037 \$	1 421 \$	1 609 \$	10 648 \$
Débitures de premier rang et financement non garanti <sup>2)</sup>	2 347	28	28	533	2 936	2 353	28	28	548	2 957
Titres de créance subordonnés <sup>2)</sup>	204	410	554	7 192	8 360	208	416	416	7 856	8 896
Ententes de rachats d'obligations	2 705	—	—	—	2 705	2 725	—	—	—	2 725
Créditeurs et charges à payer	8 665	—	—	—	8 665	8 080	—	—	—	8 080
Obligations locatives <sup>3)</sup>	188	319	228	534	1 269	168	297	211	324	1 000
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires	306	885	560	535	2 286	87	767	757	762	2 373
Emprunts <sup>2)</sup>	86	103	14	162	365	210	26	38	170	444
Facilités de crédit <sup>4)</sup>	2 330	—	—	—	2 330	2 339	—	—	—	2 339
<b>Total du passif</b>	<b>22 559 \$</b>	<b>4 263 \$</b>	<b>2 826 \$</b>	<b>10 683 \$</b>	<b>40 331 \$</b>	<b>21 751 \$</b>	<b>3 571 \$</b>	<b>2 871 \$</b>	<b>11 269 \$</b>	<b>39 462 \$</b>
Engagements contractuels <sup>5)</sup>										
Emprunts, capitaux propres et emprunts hypothécaires contractuels	39 \$	1 199 \$	915 \$	2 756 \$	4 909 \$	1 134 \$	1 202 \$	375 \$	2 359 \$	5 070 \$
<b>Total des engagements contractuels</b>	<b>39 \$</b>	<b>1 199 \$</b>	<b>915 \$</b>	<b>2 756 \$</b>	<b>4 909 \$</b>	<b>1 134 \$</b>	<b>1 202 \$</b>	<b>375 \$</b>	<b>2 359 \$</b>	<b>5 070 \$</b>

<sup>1)</sup> Ces montants correspondent aux flux de trésorerie estimatifs non actualisés liés aux passifs relatifs aux contrats de placement présentés dans nos états consolidés de la situation financière.

<sup>2)</sup> Paiements exigibles en fonction des échéances. Comprennent les paiements d'intérêts prévus. Le rachat réel de certains titres peut être devancé, puisque certains titres prévoient une option d'achat anticipé à la valeur nominale au gré de l'émetteur.

<sup>3)</sup> Les obligations locatives sont incluses dans les états consolidés de la situation financière en raison de la mise en œuvre d'IFRS 16.

<sup>4)</sup> Reflète un changement apporté à la présentation à compter du 31 décembre 2022.

<sup>5)</sup> Les engagements contractuels et les engagements liés aux contrats de location simple ne sont pas inscrits aux états consolidés de la situation financière. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces engagements, se reporter à la note 22.

## 7. Gestion du risque d'assurance

### 7.A Risque d'assurance

#### Description du risque

Le risque d'assurance est l'incertitude relative au rendement des produits en raison des différences entre les résultats réels et les résultats prévus à l'égard de la mortalité, de la morbidité et de la longévité. De plus, les risques liés aux comportements des titulaires de contrat, à la conception des produits et à la fixation des prix, aux charges et à la réassurance ont une incidence sur plusieurs catégories de risque, y compris le risque d'assurance.

#### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque d'assurance

Nous avons recours à une vaste gamme de pratiques et de contrôles de gestion du risque d'assurance, qui sont résumés ci-après :

- Des pratiques de gouvernance du risque d'assurance, notamment une surveillance et un examen indépendants et des rapports à la haute direction et au comité d'examen des risques.
- La surveillance, la gestion et la communication des sensibilités du bénéfice et du capital réglementaire par rapport aux limites d'appétence préétablies pour les risques liés aux comportements des titulaires de contrat, à la mortalité et à la morbidité et à la longévité.
- Des principes directeurs en matière de risque d'assurance ainsi que des directives et des pratiques détaillés.
- Un manuel mondial de tarification harmonisant les pratiques en matière de tarification avec les normes de gestion des risques de l'entreprise et assurant l'application d'une approche cohérente en matière de tarification d'assurance.
- L'application de limites de conservation maximales approuvées par le conseil d'administration. Les montants excédant ces limites sont réassurés.
- L'établissement de procédures détaillées pour chaque secteur d'activité, ce qui comprend des critères d'approbation des risques et d'évaluation des sinistres, et l'exercice d'une surveillance à cet égard.

- L'établissement de normes et des procédures de tarification et de sélection des risques et la surveillance de leur application par les responsables de la gestion des risques liés à la tarification et aux règlements.
- La gestion de la diversification et de la mise en commun des risques au moyen du regroupement des risques selon les produits, l'emplacement géographique et les canaux de distribution.
- Nous avons recours à la réassurance pour limiter les pertes, réduire au minimum notre exposition aux risques importants et accroître notre capacité de croissance.
- Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance et les principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui établissent les critères et les protocoles d'acceptation afin de surveiller le volume de cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur ou groupe de réassureurs.
- La surveillance du risque lié aux contreparties de réassurance, notamment au moyen de la communication annuelle d'information sur l'exposition au risque de réassurance au comité d'examen des risques.
- L'intégration de diverses limites, restrictions et structures de frais à la conception des contrats afin d'établir un profil de risque plus uniforme et de limiter les possibilités d'antisélection.
- Des exigences réglementaires en matière de solvabilité, notamment en ce qui touche le capital pondéré en fonction du risque, qui font l'objet d'une surveillance régulière.
- Des principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix qui exigent une évaluation détaillée du risque et la prise en compte des risques importants dans la fixation des prix.
- Le suivi des études sur les résultats et de l'analyse des composantes du bénéfice à l'échelle de la Compagnie et de l'industrie, et leur intégration aux processus d'évaluation, de renouvellement et de fixation des prix des nouveaux contrats.
- Le recours à des tests de tension, comme l'examen de la santé financière, pour évaluer l'effet de fluctuations défavorables marquées et persistantes des facteurs du risque d'assurance.
- L'établissement, à l'échelle de l'entreprise, de cibles internes en matière de capital supérieures au niveau minimal de surveillance et au niveau minimal réglementaire afin de couvrir tous les risques.

La concentration du risque d'assurance fait l'objet d'une surveillance sur le plan géographique, et son incidence défavorable est atténuée au moyen d'un portefeuille de produits diversifiés, de la conception des produits, des normes et des pratiques en matière de tarification, du recours à la réassurance, ainsi que des activités de la Compagnie à l'échelle mondiale. En ce qui a trait au risque de réassurance, la concentration est évaluée au moyen du regroupement de l'exposition à chaque contrepartie de réassurance dans tous les secteurs d'activité pour s'assurer qu'elle ne dépasse pas un niveau de risque préétabli.

Les risques propres à l'assurance et nos stratégies de gestion des risques sont présentés plus en détail ci-après.

## 7.A.i Risque lié aux comportements des titulaires de contrat

### Description du risque

Il est possible que nous subissions des pertes en raison des comportements des titulaires de contrat, ce qui peut s'avérer plus défavorable que les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix et de l'évaluation des produits, à l'égard de la déchéance des contrats ou de l'exercice d'autres options incorporées aux contrats.

L'incertitude relative aux comportements des titulaires de contrat peut provenir de plusieurs sources, notamment les événements imprévus survenant dans leur vie, le niveau général d'activité économique (qu'il soit supérieur ou inférieur aux prévisions), les changements au sein des marchés des capitaux et des marchés financiers, les modifications apportées à la fixation des prix ou à la disponibilité des produits existants, l'introduction de nouveaux produits, l'évolution de la technologie et des normes de tarification, ainsi que les changements touchant notre solidité financière ou notre réputation. L'incertitude relative aux flux de trésorerie futurs subissant l'influence des comportements des titulaires de contrat peut être exacerbée par des comportements inattendus pouvant se manifester durant des périodes de turbulences économiques ou au moment de l'exercice d'options importantes au cours de la durée d'un contrat d'assurance.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié aux comportements des titulaires de contrat

Bon nombre de nos produits sont assortis de divers types de modalités visant à atténuer l'incidence des comportements incertains des titulaires de contrat. Ces modalités comprennent ce qui suit :

- L'imposition de frais de rachat en vue d'ajuster la somme versée au titulaire de contrat en fonction des conditions de marché alors en vigueur.
- L'imposition de limites relativement au montant des rachats et emprunts des titulaires de contrat.
- L'imposition de restrictions relativement au moment où les titulaires de contrat peuvent exercer certaines options.
- L'imposition de restrictions sur les types de fonds que les titulaires de contrat peuvent choisir ainsi que sur la fréquence à laquelle ils peuvent changer de fonds.
- Le risque lié aux comportements des titulaires de contrat est également atténué par la réassurance de certains contrats d'assurance.

Des études internes sur les résultats techniques permettent de faire un suivi et peuvent, au besoin, donner lieu à un examen et à une mise à jour des hypothèses relatives aux comportements des titulaires de contrat, ce qui pourrait se traduire par des mises à jour des passifs relatifs aux contrats.

## 7.A.ii Risque lié à la mortalité et à la morbidité

Le risque lié à la mortalité et à la morbidité est le risque que nos résultats techniques futurs soient défavorables par rapport aux hypothèses utilisées dans la fixation des prix et l'évaluation des produits. Le risque lié à la mortalité et à la morbidité peut se présenter dans le cours normal des activités, en raison de fluctuations aléatoires des résultats techniques ou de catastrophes, par suite d'une pandémie ou en combinaison avec d'autres facteurs de risque, comme le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix. Des résultats techniques défavorables en matière de mortalité ou de morbidité peuvent également survenir en raison d'une antisélection systémique qui pourrait découler d'une mauvaise conception des contrats ou d'une défaillance du processus de tarification, ou de la création de marchés appartenant aux investisseurs ou de marchés secondaires pour les contrats d'assurance-vie.

Des facteurs externes pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités liées à l'assurance-vie, à l'assurance-santé, à l'assurance maladies graves, à l'assurance invalidité, à l'assurance-soins de longue durée et aux rentes. Les résultats enregistrés au chapitre de la

morbidity pourraient subir l'incidence défavorable d'événements externes, notamment une pandémie, une hausse des règlements d'invalidité durant les périodes de ralentissement économique, ainsi qu'une hausse des coûts des traitements médicaux et une augmentation de l'utilisation des médicaments de spécialité. Il s'ensuit une possibilité de résultats financiers défavorables.

### **Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié à la mortalité et à la morbidité**

Des procédures de tarification détaillées et uniformes ont été établies afin de pouvoir déterminer l'assurabilité des exposés et de gérer notre exposition aux règlements importants. Ces exigences de tarification font régulièrement l'objet d'une comparaison rigoureuse avec les lignes directrices de l'industrie, et la supervision est assurée par les responsables de la tarification et de la gestion des règlements.

Les principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance, qui sont approuvés par le comité d'examen des risques, précisent le montant maximal du risque d'assurance sur une seule tête pouvant être conservé. Les montants en excédent du plein de conservation approuvé par le conseil d'administration sont réassurés. Dans le cas de l'assurance sur une seule tête et sur deux têtes payable au premier décès, notre plein de conservation est de 40 \$ au Canada et de 40 \$ US à l'extérieur du Canada. Dans le cas de l'assurance-vie de survie, notre plein de conservation global est de 50 \$ au Canada et de 50 \$ US à l'extérieur du Canada. Nous appliquons dans certains marchés et territoires des niveaux de conservation inférieurs au plein de conservation. Nous avons recours à la réassurance pour de nombreux produits dans la plupart de nos secteurs d'activité, et le placement est automatique pour certains portefeuilles d'assurance déterminés, et facultatif pour les risques individuels assortis de certaines caractéristiques.

L'exposition au risque de concentration des contrats collectifs fait l'objet d'une surveillance en un seul endroit. Nous n'avons pas un niveau élevé de risque de concentration lié à des particuliers ou à des groupes, étant donné la bonne diversification au chapitre de la répartition géographique et de nos activités. La majeure partie du risque lié à la mortalité auquel est exposée la Compagnie se rapporte à l'Amérique du Nord. Les contrats d'assurance individuelle et collective font l'objet d'une tarification avant leur établissement initial et leur renouvellement, en fonction de la sélection des risques, de la conception du contrat et des techniques de tarification.

Ces limites de conservation par tête varient par région géographique, et les montants qui viennent en excédent de ces dernières sont réassurés pour éviter une concentration excessive du risque.

## **7.A.iii Risque de longévité**

### **Description du risque**

Le risque de longévité correspond à la possibilité de pertes en raison de changements défavorables des taux d'amélioration de la mortalité par rapport aux hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut se manifester peu à peu au fil du temps, à mesure que les conditions socio-économiques s'améliorent et que la médecine progresse. Il pourrait également se manifester plus rapidement à la suite, par exemple, d'une percée médicale qui augmenterait considérablement l'espérance de vie. Le risque de longévité a une incidence sur les contrats pour lesquels les prestations ou les coûts sont fondés sur la probabilité de survie; une amélioration plus élevée que prévu de l'espérance de vie des assurés pourrait donc faire augmenter le coût final de ces avantages (par exemple, les rentes, les régimes de retraite, les assurances de capital différé, la réassurance, certains fonds distincts et certains types de contrats d'assurance-santé).

### **Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de longévité**

Afin d'améliorer la gestion du risque de longévité, nous surveillons les recherches dans des domaines qui pourraient entraîner un changement des prévisions quant à l'amélioration de la mortalité. Des tests de tension sont effectués pour évaluer et surveiller l'incidence d'une amélioration extrême de la mortalité sur le portefeuille global de produits d'assurance et de rente.

## **7.A.iv Risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix**

### **Description du risque**

Le risque lié à la conception des produits et à la fixation des prix s'entend du risque qu'un produit n'offre pas le rendement prévu, entraînant ainsi des conséquences financières défavorables. Ce risque peut découler d'écarts entre les résultats réels et les hypothèses utilisées lors de la fixation des prix des produits. Les facteurs de risque incluent l'incertitude relative à la situation future concernant le rendement des placements, les comportements des titulaires de contrat, les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les niveaux de vente, la répartition des affaires, les charges et l'impôt. Bien que certains de nos produits nous permettent d'augmenter les primes ou d'ajuster les charges et les crédits sur la durée des contrats, il est possible que les modalités de ces contrats ne nous permettent pas de procéder à des ajustements suffisants pour maintenir le niveau de rentabilité attendu, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre rentabilité et notre situation sur le plan du capital.

### **Gouvernance et contrôle de la conception des produits et de la fixation des prix**

Nos principes directeurs sur la conception des produits et la fixation des prix, approuvés par le comité d'examen des risques, établissent le cadre régissant nos pratiques de conception des produits et de fixation des prix. Ils ont pour but d'harmoniser nos produits avec nos objectifs stratégiques et notre approche en matière de prise de risques. Conformément à ces principes directeurs, des processus de conception des produits et de fixation des prix ont été mis en œuvre à l'échelle de la Compagnie. Les nouveaux produits suivent un processus par étapes dans le cadre duquel ils doivent recevoir certaines approbations de la direction selon l'importance de l'initiative. Chacune de ces initiatives est soumise à un processus d'évaluation des risques afin de dégager les principaux risques et les besoins en matière d'atténuation de ces risques et est examinée par diverses parties prenantes. Des procédures de gouvernance et de contrôle additionnelles sont décrites ci-après :

- Les modèles de fixation des prix ainsi que les méthodes et les hypothèses utilisées sont soumis à des contrôles internes périodiques effectués par des pairs.
- Des études sur les résultats, des analyses des composantes du bénéfice et des tableaux de bord de produits servent à comparer les résultats réels à ceux estimés lors de la phase de fixation des prix et d'évaluation.
- En ce qui a trait aux produits tarifés en fonction des résultats, des produits avec participation et des produits ajustables, les résultats techniques récents sont reflétés par des modifications des barèmes de participation ainsi que par d'autres mécanismes d'ajustement des contrats, notamment à l'égard des niveaux de primes et de prestations.
- Des limites et des restrictions peuvent être introduites dans la conception des produits afin d'atténuer les comportements défavorables des titulaires de contrat ou d'augmenter le seuil de versement de certaines prestations.

## 7.A.v Risque lié aux charges

### Description du risque

Le risque lié aux charges est le risque que les charges à venir soient plus importantes que celles prises en compte dans les hypothèses utilisées pour la fixation des prix et l'évaluation des produits. Ce risque peut découler de la conjoncture économique générale, d'augmentations imprévues de l'inflation, d'une croissance plus lente que prévu ou d'une diminution de la productivité conduisant à une hausse des frais unitaires. Le risque lié aux charges se présente dans le cas des produits pour lesquels nous ne pouvons ou ne voulons pas transférer les augmentations de coûts aux titulaires de contrat et peut prendre la forme d'une augmentation des passifs ou d'une réduction des bénéfices futurs attendus.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque lié aux charges

Nous surveillons attentivement les charges au moyen d'un processus d'établissement de budget annuel et de l'examen continu de tout écart entre les frais unitaires présumés lors de la fixation des prix et les charges réelles.

## 7.A.vi Risque de réassurance

### Description du risque

Nous réassurons certains risques pris en charge par nos diverses entreprises d'assurance. Le risque de réassurance s'entend du risque de perte financière causée par l'évolution défavorable des conditions des marchés de la réassurance (par exemple, suppression ou diminution de la capacité de réassurance, ou augmentation du coût de la réassurance), par l'insolvabilité d'un réassureur ou par une couverture de réassurance inadéquate. Bien que les contrats de réassurance prévoient le recouvrement des sommes réglées par suite de la réalisation du risque cédé, la Compagnie demeure le principal responsable envers les titulaires de contrat.

Les taux des traités de réassurance en vigueur peuvent être soit garantis, soit ajustables sur la durée du contrat cédé. Les changements des conditions des marchés de la réassurance, y compris les mesures adoptées par les réassureurs pour augmenter les taux sur les couvertures existantes et nouvelles, et notre capacité à obtenir une réassurance adéquate, peuvent avoir des répercussions négatives sur la disponibilité de capacités de réassurance, ou sur le coût associé au maintien de capacités de réassurance existantes ou à l'obtention de nouvelles capacités de réassurance, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur nos stratégies d'affaires, notre rentabilité et notre situation financière. À mesure que le secteur mondial de la réassurance continue de passer en revue et d'optimiser ses modèles d'affaires, une hausse des taux ou la renégociation de certains anciens contrats de réassurance par nos réassureurs devient de plus en plus possible. En outre, les modifications apportées au traitement réglementaire des contrats de réassurance pourraient avoir une incidence défavorable sur notre situation de capital.

### Gouvernance et contrôle de la gestion du risque de réassurance

Nous avons des principes directeurs en matière de gestion du risque d'assurance, qui sont approuvés par le comité d'examen des risques, et des principes directeurs en matière de gestion des risques de placement et de crédit, qui sont approuvés par le comité de gouvernance, des placements et de la durabilité et qui servent à définir les critères d'acceptation et les processus visant à surveiller et à gérer le volume des cessions de réassurance effectuées auprès du même réassureur. Ces principes directeurs sont examinés et approuvés régulièrement par le comité pertinent du conseil afin d'assurer leur conformité avec nos niveaux d'appétence pour le risque et nos lignes directrices en matière de risque de réassurance.

Les principes directeurs définissent les critères d'acceptation permettant de vérifier si un réassureur se qualifie à titre de contrepartie de réassurance possédant la capacité, l'expertise, les pratiques en matière de gouvernance et la capacité financière nécessaires pour prendre en charge les risques considérés. De plus, nous effectuons des contrôles diligents périodiques des contreparties de réassurance existantes, y compris une évaluation interne du crédit des contreparties de réassurance auxquelles nous sommes exposés de façon significative.

L'exposition aux contreparties de réassurance fait l'objet d'un suivi serré afin d'assurer qu'aucune de ces contreparties ne représente un risque de crédit déraisonnable et que l'exposition ne dépasse pas les limites préétablies. Généralement, afin de diversifier notre risque de réassurance, plusieurs contreparties de réassurance soutiennent un portefeuille de réassurance. Un sommaire de l'exposition au risque de crédit des contreparties de réassurance est communiqué annuellement au comité d'examen des risques.

Afin de renforcer le contrôle du risque de réassurance, nos conventions de réassurance contiennent des modalités permettant d'adopter les mesures nécessaires, notamment la reprise du risque cédé (ce qui pourrait entraîner des coûts pour la Compagnie), dans l'éventualité où la contrepartie de réassurance perdrait sa capacité juridique d'exercer ses activités en raison de son insolvabilité ou de mesures réglementaires.

En cas d'événements défavorables sur les marchés de la réassurance, nous avons également la possibilité de mettre fin ou d'apporter des modifications aux nouvelles souscriptions de nos produits afin de mieux gérer les risques connexes.

## 7.B Sensibilité aux variations des hypothèses non financières

Le tableau ci-dessous présente l'incidence immédiate estimative sur la MSC et le bénéfice net de certaines fluctuations instantanées des hypothèses liées à l'assurance et d'autres hypothèses non financières utilisées pour calculer nos passifs relatifs aux contrats d'assurance, ou la sensibilité de ces éléments à de telles fluctuations, en fonction d'un point de départ et de la répartition des activités au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Ces sensibilités sont évaluées séparément pour chaque facteur de risque, en présumant généralement que toutes les autres variables liées aux risques demeurent constantes. Les estimations sont présentées à titre indicatif, et toute variation du point de départ en ce qui concerne les hypothèses les plus probables, les soldes de la MSC et la répartition des activités entraînera une variation des sensibilités.

L'incidence sur la MSC est attribuable aux contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation arrêtés. Dans le cas des contrats d'assurance évalués en vertu de la MHV, l'incidence est comptabilisée dans la MSC en fonction de taux d'actualisation courants.



L'incidence sur le bénéfice net est attribuable à toute tranche des sensibilités relatives aux contrats d'assurance évaluées en vertu de la méthode d'évaluation générale et de la MHV qui ne peut être absorbée par la MSC, à l'incidence entière des contrats d'assurance évalués en vertu de la MRP et à l'écart d'incidence entre les taux d'actualisation arrêtés et courants des contrats d'assurance évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale. Si les taux d'actualisation courants sont plus élevés que les taux arrêtés, cela a généralement une incidence favorable sur le bénéfice net tirés des contrats évalués en vertu de la méthode d'évaluation générale.

Aux 31 décembre	2023				2022			
Sensibilités <sup>1)</sup>	Incidence possible sur la MSC (avant impôt)		Incidence possible sur le bénéfice net/les capitaux propres (après impôt)		Incidence possible sur la MSC (avant impôt)		Incidence possible sur le bénéfice net/les capitaux propres (après impôt)	
	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus	Contrats d'assurance émis	Déduction faite des contrats de réassurance détenus
Comportement des titulaires de contrat (diminution/ augmentation de 10 %, lorsqu'elle est défavorable)	(725) \$	(950) \$	100 \$	100 \$	(825) \$	(850) \$	75 \$	75 \$
Taux de mortalité pour l'assurance-vie (augmentation de 2 %)	(425) \$	(75) \$	25 \$	(25) \$	(450) \$	(75) \$	50 \$	(25) \$
Taux de mortalité pour les produits de rente (diminution de 2 %)	(175) \$	(175) \$	25 \$	— \$	(175) \$	(175) \$	25 \$	25 \$
Taux de morbidité (augmentation de 5 % de l'incidence et diminution de 5 % des résiliations)	(225) \$	(100) \$	(200) \$	(175) \$	(200) \$	(75) \$	(175) \$	(175) \$
Charges (augmentation de 5 %)	(175) \$	(175) \$	— \$	— \$	(175) \$	(175) \$	— \$	— \$

<sup>1)</sup> Les sensibilités du bénéfice net et de la MSC ont été arrondies par tranches de 25 \$. Les sensibilités ne tiennent pas compte de l'incidence sur le bénéfice tiré des coentreprises et des entreprises associées, qui est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence.

## 8. Autres actifs

Aux 31 décembre	2023	2022
		(données retraitées, se reporter à la note 2)
Débiteurs	2 414 \$	2 396 \$
Produits tirés des placements courus et à recevoir	1 124	1 231
Immobilisations corporelles	666	607
Actifs au titre de droits d'utilisation	785	753
Coûts d'acquisition différés <sup>1)</sup>	152	158
Charges payées d'avance	1 136	1 089
Actifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (note 24)	50	98
Autres	135	110
<b>Total des autres actifs</b>	<b>6 462 \$</b>	<b>6 442 \$</b>

<sup>1)</sup> L'amortissement des coûts d'acquisition différés imputé au résultat au cours de l'exercice s'est chiffré à 25 \$ en 2023 (2022 – 53 \$).

## 9. Goodwill et immobilisations incorporelles

### 9.A Goodwill

Le tableau suivant présente les variations de la valeur comptable du goodwill, par secteur d'activité à présenter.

	Canada	États-Unis	Asie	Gestion d'actifs	Organisation internationale	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	2 607 \$	1 108 \$	659 \$	1 959 \$	184 \$	6 517 \$
Acquisitions (note 3)	—	2 030	—	—	—	2 030
Perte de valeur <sup>1)</sup>	—	—	—	—	(170)	(170)
Fluctuations des taux de change	—	226	41	75	(14)	328
Solde au 31 décembre 2022	2 607 \$	3 364 \$	700 \$	2 034 \$	— \$	8 705 \$
Acquisitions (note 3)	162	104	—	134	—	400
Cession	(21)	—	—	—	—	(21)
Fluctuations des taux de change	—	(79)	(16)	(20)	—	(115)
Solde au 31 décembre 2023	2 748 \$	3 389 \$	684 \$	2 148 \$	— \$	8 969 \$

<sup>1)</sup> La vente de la Sun Life UK a donné lieu à une perte de valeur de 170 \$ pour l'UGT du Royaume-Uni à l'Organisation internationale au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Se reporter à la note 3 pour plus de détails.

Il n'y a eu aucune dépréciation du goodwill en 2023. Les valeurs comptables du goodwill attribué à nos UGT ou à des groupes d'UGT s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2023	2022
Canada	2 748 \$	2 607 \$
États-Unis		
Garanties collectives	1 106	1 132
Garanties de frais dentaires	2 283	2 232
Asie	684	700
Gestion d'actifs		
MFS	503	513
Gestion SLC	1 645	1 521
Total	8 969 \$	8 705 \$

Le goodwill acquis lors de regroupements d'entreprises est attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient bénéficier des synergies de l'acquisition.

Le goodwill fait l'objet de tests de dépréciation annuels, ou plus fréquents s'il se produit des événements ou des changements de circonstances susceptibles de faire en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT diminue pour s'établir en dessous de sa valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Nous considérons que la valeur recouvrable est égale à la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Nous utilisons la meilleure indication de la juste valeur diminuée des coûts de sortie comme étant le prix pouvant être obtenu à la vente d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. Nous évaluons d'abord la juste valeur diminuée des coûts de sortie en examinant des transactions comparables conclues récemment sur le marché. À défaut de transactions comparables, nous utilisons une méthode d'évaluation faisant appel à des hypothèses de marché couramment utilisées pour l'évaluation des compagnies d'assurances ou des sociétés de gestion d'actifs, ou une méthode faisant appel à des multiples de valorisation. Les évaluations de la juste valeur sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les plus récents calculs de 2018 à l'égard de certaines UGT et de certains groupes d'UGT ont été reportés et utilisés dans le test de dépréciation de la période considérée étant donné que i) la valeur recouvrable de ces UGT et groupes d'UGT était largement supérieure à leur valeur comptable, ii) les actifs et passifs composant les UGT et les groupes d'UGT n'avaient pas changé de façon significative, et iii) il était peu probable que la valeur comptable puisse dépasser la valeur recouvrable compte tenu d'une analyse des événements survenus et des changements de circonstances. Les facteurs clés ayant eu une incidence sur la valeur recouvrable depuis 2018 sont conformes aux hypothèses clés ci-après.

En vertu de la méthode d'évaluation, la juste valeur est évaluée en fonction des meilleures estimations du bénéfice futur, des charges futures, ainsi que du niveau et du coût futurs du capital sur la durée des contrats, et elle est ajustée, au besoin, pour tenir compte d'éléments comme les coûts de transaction. La valeur attribuée aux affaires nouvelles est fondée sur les souscriptions prévues dans nos plans d'affaires, sur les souscriptions prévues pour la période d'évaluation en fonction d'hypothèses de croissance raisonnables, ainsi que sur les niveaux prévus de rentabilité de ces affaires nouvelles. Pour le calcul de la valeur des affaires nouvelles, les souscriptions futures font l'objet de prévisions sur 10 à 15 ans. Dans certains cas, des multiplicateurs de marché sont utilisés pour la prévision explicite de la valeur approximative des affaires nouvelles.

Les taux d'actualisation appliqués reflètent la nature de l'environnement de l'UGT. Les taux d'actualisation utilisés varient entre 9,50 % et 12,50 % (après impôt). Les UGT mieux établies et bénéficiant d'une meilleure image de marque et d'une meilleure position concurrentielle utilisent des taux d'actualisation plus bas, alors que les UGT ayant une position concurrentielle moins avantageuse utilisent les taux les plus élevés. Les niveaux de capital utilisés sont conformes à nos objectifs d'affaires.

En vertu de la méthode faisant appel à des multiples de valorisation, la juste valeur est évaluée en comparaison avec des multiples ou des ratios d'entreprises comparables. Pour les compagnies d'assurance-vie et les gestionnaires d'actifs, ces multiples et ratios de valorisation peuvent comprendre des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/actif géré. Cette évaluation tient compte d'une gamme de facteurs et d'hypothèses pertinents, notamment la croissance, les risques et les conditions de marchés prévus. Les ratios cours/bénéfice utilisés varient de 10,50 à 11,50, tandis que les ratios cours/actif géré varient de 1,5 % à 2,0 %.

Nous avons recours au jugement au moment de l'estimation de la valeur recouvrable des UGT, et l'utilisation de diverses hypothèses et estimations pourrait donner lieu à des ajustements significatifs relativement à l'évaluation des UGT et à l'importance des pertes de valeur. Toute modification significative des hypothèses clés, notamment les hypothèses à l'égard du capital, des taux d'actualisation, de la valeur des affaires nouvelles et des charges, ainsi que les projections de flux de trésorerie utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables pourraient donner lieu à des pertes de valeur significatives.

En évaluant la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'aucun changement raisonnablement possible de ces hypothèses ne ferait en sorte que la valeur recouvrable d'une UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

## 9.B Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

	Durée d'utilité déterminée		Durée d'utilité indéterminée	Total
	Logiciels conçus à l'interne	Autres		
Valeur comptable brute				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	1 265 \$	2 367 \$	1 081 \$	4 713 \$
Entrées	206	23	—	229
Acquisitions	232	999	—	1 231
Cessions	(1)	—	—	(1)
Fluctuations des taux de change	59	153	36	248
Solde au 31 décembre 2022	1 761 \$	3 542 \$	1 117 \$	6 420 \$
Entrées	126	261	46	433
Acquisitions	—	368	67	435
Fluctuations des taux de change	(11)	(73)	(8)	(92)
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>1 876 \$</b>	<b>4 098 \$</b>	<b>1 222 \$</b>	<b>7 196 \$</b>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	(615) \$	(705) \$	(23) \$	(1 343) \$
Dotations à l'amortissement pour l'exercice	(113)	(174)	—	(287)
Cessions	1	—	—	1
Perte de valeur des immobilisations incorporelles	(16)	(2)	—	(18)
Fluctuations des taux de change	(22)	(25)	(2)	(49)
Solde au 31 décembre 2022	(765) \$	(906) \$	(25) \$	(1 696) \$
Dotations à l'amortissement pour l'exercice	(113)	(231)	—	(344)
Perte de valeur des immobilisations incorporelles	—	—	(5)	(5)
Fluctuations des taux de change	6	15	2	23
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>(872) \$</b>	<b>(1 122) \$</b>	<b>(28) \$</b>	<b>(2 022) \$</b>
Valeur comptable nette, à la fin :				
Au 31 décembre 2022	996 \$	2 636 \$	1 092 \$	4 724 \$
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>1 004 \$</b>	<b>2 976 \$</b>	<b>1 194 \$</b>	<b>5 174 \$</b>

Les divers éléments des immobilisations incorporelles s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2023	2022
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée :		
Distribution, potentiel de souscriptions du réseau de production	258 \$	281 \$
Relations avec les clients et contrats d'administration d'actifs	2 718	2 355
Logiciels conçus à l'interne	1 004	996
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	3 980	3 632
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée :		
Contrats de gestion de fonds <sup>1)</sup>	1 194	1 092
Total des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	1 194	1 092
Total des immobilisations incorporelles	5 174 \$	4 724 \$

<sup>1)</sup> Les contrats de gestion de fonds sont attribuables à Gestion d'actifs; sa situation concurrentielle dans son marché et la stabilité de ce marché permettent son classement dans les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

## 10. Contrats d'assurance

### 10.A Sommaire et méthodes et hypothèses

#### 10.A.i Sommaire

Nous offrons une gamme de contrats d'assurance qui incluent toutes les formes d'assurance-vie, d'assurance-maladie et d'assurance maladies graves vendues à des particuliers et à des groupes, ainsi que des rentes et des produits de fonds distincts assortis de garanties. Nous détenons des contrats de réassurance aux termes desquels les risques de mortalité et autres risques sont transférés, conformément aux lignes directrices internes.

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des produits pour lesquels les placements sont gérés pour le compte des titulaires, et les rendements des placements, déduction faite d'honoraires variables, sont transférés aux titulaires par l'entremise des prestations d'assurance qu'ils reçoivent. Les contrats d'assurance avec participation directe sont évalués au moyen de la MHV et comprennent les fonds distincts, les contrats liés à des unités de compte, les contrats d'assurance-vie universelle à capital variable et la plupart des contrats d'assurance avec participation. Les contrats de réassurance (émis et détenus) ne peuvent pas être évalués au moyen de la MHV.

Les contrats d'assurance sans participation directe peuvent être évalués au moyen de la MRP si la période de couverture est de un an ou moins, ou s'il n'est pas prévu que l'application de la MRP donnera lieu à des résultats significativement différents de ceux découlant de l'application de la méthode générale d'évaluation, pour chaque période de présentation de l'information financière sur la durée du contrat. Les contrats d'assurance pouvant être évalués au moyen de la MRP comprennent la plupart des contrats d'assurance collective vie et maladie et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les autres contrats d'assurance sont évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation. Ils comprennent la plupart des contrats d'assurance vie et maladie pour particuliers, de rentes et les contrats de réassurance connexes détenus.

Les états consolidés de la situation financière présentent les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus à titre d'actifs ou de passifs, selon que le portefeuille représente un actif ou un passif. Les informations à fournir dans la présente note portent sur l'actif ou le passif net au titre des contrats d'assurance et sur l'actif ou le passif net au titre des contrats de réassurance détenus. De plus, certaines informations fournies dans la présente note excluent les actifs et les passifs relatifs aux contrats évalués au moyen de la MRP, tel qu'il est indiqué.

Les tableaux de cette note présentent les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus par secteur à présenter, en excluant les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts. De plus amples détails sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont présentés à la note 21. Le total des passifs relatifs aux contrats d'assurance, y compris les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se chiffrait à 154 710 \$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 154 433 \$; 1<sup>er</sup> janvier 2022 – 175 491 \$).

<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Asie</b>	<b>Organisation internationale</b>	<b>Total</b>
Total des contrats :					
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	90 \$	94 \$	— \$	184 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance <sup>1)</sup>	82 436	24 630	28 527	76	135 669
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net</b>	<b>82 436 \$</b>	<b>24 540 \$</b>	<b>28 433 \$</b>	<b>76 \$</b>	<b>135 485 \$</b>
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	1 557	4 083	154	—	5 794
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	1 432	—	191	—	1 623
<b>Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net</b>	<b>125 \$</b>	<b>4 083 \$</b>	<b>(37) \$</b>	<b>— \$</b>	<b>4 171 \$</b>
Contrats évalués au moyen de la MRP :					
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	12 446	4 791	27	—	17 264
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net – évalués au moyen de la MRP</b>	<b>12 446 \$</b>	<b>4 791 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>17 264 \$</b>
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	152	185	4	—	341
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	—	—	—	—	—
<b>Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net – évalués au moyen de la MRP</b>	<b>152 \$</b>	<b>185 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>341 \$</b>
Contrats qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP :					
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	90 \$	94 \$	— \$	184 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance <sup>1)</sup>	69 990	19 839	28 500	76	118 405
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net – non évalués au moyen de la MRP</b>	<b>69 990 \$</b>	<b>19 749 \$</b>	<b>28 406 \$</b>	<b>76 \$</b>	<b>118 221 \$</b>
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	1 405	3 898	150	—	5 453
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	1 432	—	191	—	1 623
<b>Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net – non évalués au moyen de la MRP</b>	<b>(27) \$</b>	<b>3 898 \$</b>	<b>(41) \$</b>	<b>— \$</b>	<b>3 830 \$</b>

<sup>1)</sup> Comprennent des passifs de (105) \$ relatifs à des contrats d'assurance liés à des fonds distincts qui ne sont pas garantis par les placements connexes pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Asie</b>	<b>Organisation internationale</b>	<b>Total</b>
Total des contrats :					
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	— \$	75 \$	— \$	75 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance <sup>1)</sup>	74 435	25 158	27 437	4 264	131 294
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net</b>	<b>74 435 \$</b>	<b>25 158 \$</b>	<b>27 362 \$</b>	<b>4 264 \$</b>	<b>131 219 \$</b>
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	1 504	4 104	441	66	6 115
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	1 369	—	234	—	1 603
<b>Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net</b>	<b>135 \$</b>	<b>4 104 \$</b>	<b>207 \$</b>	<b>66 \$</b>	<b>4 512 \$</b>
Contrats évalués au moyen de la MRP :					
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	11 780	5 067	76	—	16 923
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net – évalués au moyen de la MRP</b>	<b>11 780 \$</b>	<b>5 067 \$</b>	<b>76 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>16 923 \$</b>
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	218	222	1	—	441
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	41	—	—	—	41
<b>Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net – évalués au moyen de la MRP</b>	<b>177 \$</b>	<b>222 \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>400 \$</b>
Contrats qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP :					
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	— \$	75 \$	— \$	75 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance <sup>1)</sup>	62 655	20 091	27 361	4 264	114 371
<b>Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net – non évalués au moyen de la MRP</b>	<b>62 655 \$</b>	<b>20 091 \$</b>	<b>27 286 \$</b>	<b>4 264 \$</b>	<b>114 296 \$</b>
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	1 286	3 882	440	66	5 674
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	1 328	—	234	—	1 562
<b>Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net – non évalués au moyen de la MRP</b>	<b>(42) \$</b>	<b>3 882 \$</b>	<b>206 \$</b>	<b>66 \$</b>	<b>4 112 \$</b>

<sup>1)</sup> Comprennent des passifs de (154) \$ relatifs à des contrats d'assurance liés à des fonds distincts qui ne sont pas garantis par les placements connexes pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Total des contrats :					
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	20 \$	142 \$	— \$	162 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance <sup>1)</sup>	84 283	28 846	30 045	6 238	149 412
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net	84 283 \$	28 826 \$	29 903 \$	6 238 \$	149 250 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	1 864	4 549	128	71	6 612
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	1 751	37	201	5	1 994
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net	113 \$	4 512 \$	(73) \$	66 \$	4 618 \$
Contrats évalués au moyen de la MRP :					
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	12 472	4 846	77	—	17 395
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net – évalués au moyen de la MRP	12 472 \$	4 846 \$	77 \$	— \$	17 395 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	196	240	1	—	437
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	—	—	—	—	—
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net – évalués au moyen de la MRP	196 \$	240 \$	1 \$	— \$	437 \$
Contrats qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP :					
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	20 \$	142 \$	— \$	162 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance <sup>1)</sup>	71 811	24 000	29 968	6 238	132 017
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, montant net – non évalués au moyen de la MRP	71 811 \$	23 980 \$	29 826 \$	6 238 \$	131 855 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	1 668	4 309	127	71	6 175
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	1 751	37	201	5	1 994
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus, montant net – non évalués au moyen de la MRP	(83) \$	4 272 \$	(74) \$	66 \$	4 181 \$

<sup>1)</sup> Comprennent des passifs de 195 \$ relatifs à des contrats d'assurance liés à des fonds distincts qui ne sont pas garantis par les placements connexes pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts.

## 10.A.ii Méthodes et hypothèses

### Généralités

Un groupe de contrats d'assurance est évalué comme le total des FTE, soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs majorée d'un ajustement au titre du risque non financier et, dans le cas des groupes évalués au moyen de la méthode générale d'évaluation ou de la MHV, de la marge sur services contractuels. Pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, des hypothèses doivent être formulées à l'égard des taux de mortalité et de morbidité, des déchéances et autres comportements des titulaires de contrat (les « comportements des titulaires de contrat »), des charges et d'autres facteurs sur la durée de vie de nos produits, ainsi que de la perspective actuelle du marché quant au coût du risque financier lié à nos produits. La plupart de ces hypothèses ont trait à des événements susceptibles de se produire dans un avenir lointain. Les hypothèses nécessitent un jugement important et doivent être examinées sur une base régulière et modifiées au besoin.

L'ajustement au titre du risque correspond à l'indemnité que nous exigeons pour tenir compte de l'incertitude relative au risque non financier dans les estimations des flux de trésorerie futurs. Cette indemnité est calculée en actualisant les flux de trésorerie liés à l'application des marges aux hypothèses non financières utilisées dans l'estimation des flux de trésorerie futurs.

La marge sur services contractuels représente le profit non acquis qui sera comptabilisé à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

Les méthodes et hypothèses sous-tendant l'évaluation des contrats d'assurance sont revues régulièrement et sont assujetties au contrôle externe par d'autres actuaire.

### Valeur actualisée des flux de trésorerie futurs

Les hypothèses qui sous-tendent les variables du risque non financier pour évaluer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs se veulent des estimations actuelles et neutres des résultats attendus, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Le choix des hypothèses tient compte du contexte actuel, des données antérieures tirées de notre propre expérience ou du secteur, du lien entre les résultats passés et les résultats futurs prévus, de l'antisélection, de la relation entre les hypothèses (y compris celles liées aux variables de risque financier) ainsi que d'autres facteurs pertinents.

Les hypothèses relatives aux variables de risque financier comprises dans la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sont fondées sur les cours du marché observables actuels, ajustés pour tenir compte des différences entre le risque financier inhérent à nos produits et celui inhérent à l'instrument du marché observé correspondant. Lorsqu'aucun instrument du marché pertinent n'est disponible, nous utilisons les meilleurs renseignements disponibles, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

## Mortalité

La mortalité s'entend des taux de décès dans des groupes définis. Les hypothèses relatives à la mortalité sont généralement fondées sur les résultats des cinq à dix années précédentes. Nos résultats sont combinés avec ceux de l'industrie ou ceux des réassureurs, lorsqu'ils ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les taux de mortalité présumés relativement aux contrats d'assurance-vie et de rente tiennent compte des hypothèses touchant l'amélioration prévue de la mortalité fondées sur les tendances récentes observées en matière de mortalité et sur nos perspectives à l'égard des tendances futures.

## Morbidité

La morbidité s'entend des taux de maladie ou d'invalidité et des taux de rétablissement s'y rapportant. La plupart de nos produits d'assurance-invalidité sont offerts dans le cadre de contrats collectifs. Nous offrons de l'assurance individuelle contre les maladies graves au Canada et en Asie, de l'assurance individuelle de soins de longue durée au Canada et de l'assurance-maladie collective en excédent de pertes aux États-Unis. Au Canada, les hypothèses relatives à la morbidité en assurance collective sont fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans, corrigés de manière à refléter toute tendance émergente observée en ce qui concerne les taux de rétablissement. Les hypothèses relatives à l'assurance de soins de longue durée au Canada et à l'assurance contre les maladies graves au Canada et en Asie sont établies conjointement avec nos réassureurs et elles reposent en grande partie sur les résultats enregistrés par ces derniers. Aux États-Unis, nos résultats sont utilisés pour établir les hypothèses relatives à l'assurance-maladie en excédent de pertes et à l'assurance-invalidité, et il est tenu compte, dans une certaine mesure, des résultats du secteur ou des réassureurs.

## Comportements des titulaires de contrat

### *Déchéance ou rachat*

Les titulaires de contrat peuvent laisser leur contrat tomber en déchéance avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant d'en payer les primes ou en demandant le rachat du contrat à sa valeur de rachat. Les hypothèses touchant le taux de déchéance ou de rachat des contrats d'assurance-vie sont généralement fondées sur la moyenne de nos résultats sur cinq ans. Les taux de déchéance ou de rachat varient selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

### *Habitudes de paiement des primes*

En ce qui concerne les contrats d'assurance-vie universelle, il est nécessaire d'établir des hypothèses au sujet des habitudes de paiement des primes. Des études préparées dans l'industrie ou par des actuaires sont utilisées lorsque nos résultats ne sont pas suffisamment représentatifs pour être valables sur le plan statistique. Les habitudes de paiement des primes peuvent varier selon la formule, l'âge à la souscription, le mode de paiement des primes, la durée du contrat et les variables relatives au risque financier.

## Charges

Les charges futures directement attribuables à l'exécution de nos contrats d'assurance comprennent notamment les coûts liés à la perception des primes, à l'évaluation et au règlement des sinistres, aux calculs actuariels, à l'établissement et à l'expédition des relevés des contrats, ainsi que les frais généraux s'y rapportant. Les hypothèses sur les charges futures sont principalement établies d'après nos résultats récents, au moyen de l'application d'une méthode interne de répartition des charges. Les augmentations liées à l'inflation prévues dans les charges futures sont fondées sur les attentes à long terme.

Les frais d'acquisition directement attribuables aux portefeuilles de contrats d'assurance comprennent les coûts de vente, de tarification et d'émission de contrats d'assurance. Dans le cas des nouveaux contrats d'assurance évalués au moyen de méthode générale d'évaluation ou de la MHV, les frais d'acquisition directement attribuables réels ou estimés sont comptabilisés au moment de l'évaluation initiale du contrat. Si des estimations sont utilisées, l'écart entre les frais d'acquisition estimés et réels se traduit par un ajustement de la marge sur services contractuels lorsque le groupe de contrats d'assurance est fermé aux nouveaux contrats.

## Taux d'actualisation courants

Les taux d'actualisation courants sont utilisés pour actualiser les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs lors de l'évaluation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation en vigueur reflètent la valeur temps de l'argent, les caractéristiques des flux de trésorerie et les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

### *Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents*

Les flux de trésorerie qui ne varient pas du tout en fonction des rendements d'éléments sous-jacents sont actualisés à des taux qui reflètent l'échéancier et la monnaie des flux de trésorerie ainsi que les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

L'échéancier des flux de trésorerie est reflété par l'établissement d'une courbe d'actualisation, de sorte que chaque flux de trésorerie soit actualisé conformément à l'échéancier du flux de trésorerie. La courbe d'actualisation reflète en partie l'information des marchés (pour la période observable). Au-delà de cette période, les taux d'actualisation sont estimés (la période non observable). La période observable, qui varie selon la monnaie, est la période au cours de laquelle l'information sur les taux d'intérêt sans risque provient d'un marché actif et liquide. Pour la période non observable, les taux sans risque sont interpolés entre le dernier point observable et un taux sans risque ultime à la 70<sup>e</sup> année. Le taux sans risque ultime est estimé selon les moyennes historiques, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

La monnaie des flux de trésorerie est reflétée au moyen de différentes courbes d'actualisation pour différentes devises.

La liquidité est reflétée en ajoutant une prime de liquidité conforme aux caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance aux taux d'actualisation sans risque. La prime de liquidité de la période observable est fondée sur la prime de liquidité à l'égard d'actifs présentant des caractéristiques de liquidité similaires, laquelle est estimée selon l'écart inhérent aux rendements de marché actuels, diminué d'une déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues. La déduction pour les pertes de crédit attendues et inattendues est estimée selon les données historiques des agences de notation et les conditions actuelles du marché, et varie en fonction du type, de la qualité et de la durée de l'actif. La prime de liquidité de la période non observable est interpolée entre la dernière prime de liquidité observable et une prime de liquidité ultime (à la 70<sup>e</sup> année) spécifique aux contrats liquides ou non liquides, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

Le tableau suivant présente un résumé de la moyenne pondérée des courbes d'actualisation utilisées pour actualiser les flux de trésorerie qui ne varient pas en fonction des rendements d'éléments sous-jacents de tous les produits importants par secteur d'activité.

		Au 31 décembre 2023					Au 31 décembre 2022				
		1 an	5 ans	10 ans	30 ans	Ultime	1 an	5 ans	10 ans	30 ans	Ultime
Canada	Dollar canadien	5,51 %	4,67 %	4,59 %	4,46 %	4,95 %	5,36 %	5,00 %	5,02 %	4,80 %	4,65 %
États-Unis	Dollar américain	5,84 %	5,12 %	5,04 %	5,05 %	4,95 %	6,06 %	5,83 %	5,47 %	5,33 %	4,65 %
Asie	Dollar américain	5,89 %	5,06 %	5,37 %	5,48 %	4,95 %	5,88 %	5,61 %	6,35 %	5,38 %	4,65 %

#### Taux d'actualisation courants pour les flux de trésorerie qui varient en fonction des rendements d'éléments sous-jacents

Les taux d'actualisation pour les flux de trésorerie qui varient directement en fonction des rendements d'éléments sous-jacents reflètent cette variabilité. En ce qui a trait à la tranche des flux de trésorerie constituée par le transfert des rendements d'éléments sous-jacents aux titulaires de contrat, le taux d'actualisation est tel que la valeur actualisée des flux de trésorerie correspond à la tranche des éléments sous-jacents qui est transférée aux titulaires de contrat. Dans le cas des flux de trésorerie qui varient indirectement en fonction d'éléments sous-jacents (p. ex. les garanties financières), des analyses de scénarios peuvent être nécessaires. Si tel est le cas, les taux d'actualisation utilisés dans les projections sont propres à chaque scénario et fondés sur les taux sans risque prévus dans le scénario, ainsi que sur des primes de liquidité cohérentes avec les caractéristiques de liquidité des contrats évalués.

#### Analyses de scénarios

Il peut être nécessaire de procéder à des analyses de scénarios lorsque la relation entre les flux de trésorerie et les variables de risque financier est non linéaire ou lorsqu'il existe des interdépendances complexes entre les flux de trésorerie. Lorsque des variables de risque financier sont soumises à des analyses de scénarios, les flux de trésorerie futurs sont projetés pour chaque scénario et actualisés aux taux d'actualisation propres à chaque scénario, ce qui fait que la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs diffère pour chaque scénario. La provision pour les flux de trésorerie projetés correspond à la moyenne des valeurs des scénarios. Les hypothèses relatives aux variables de risque non financier constituent les hypothèses les plus probables conformément au scénario.

Les scénarios cadrent avec les conditions de marché en cours. Le processus d'étalonnage de notre générateur de scénarios économiques produit des scénarios stochastiques faisant intervenir les variables de risque financier (p. ex. les taux d'intérêt sans risque, le rendement des fonds d'obligations, le rendement des actions) au moyen de paramètres calibrés pour reproduire les prix de marché observables des instruments financiers disponibles sur le marché. Des ajustements sont effectués lorsque les contrats d'assurance évalués ne sont pas liquides, mais que les instruments financiers avec lesquels les scénarios sont calibrés le sont.

#### Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance émis correspond à l'indemnité que nous exigeons pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier. Ce montant est évalué comme étant la valeur actualisée de l'écart entre les flux de trésorerie futurs estimés majorés d'une marge appliquée aux hypothèses non financières et les flux de trésorerie futurs estimés sans cet ajustement. La fourchette des marges s'établit généralement entre 5 % et 20 %, selon l'incertitude dans la détermination de l'hypothèse. Le degré d'incertitude, et par conséquent la marge établie, varie selon l'hypothèse, la branche d'activité et d'autres facteurs. Les facteurs qui favoriseront le choix d'une marge dans la partie supérieure de la fourchette comprennent ceux qui suivent :

- La crédibilité de nos résultats d'un point de vue statistique est trop faible pour constituer la source principale de données pour établir l'hypothèse.
- Les résultats futurs sont difficiles à estimer.
- La cohorte de risques n'est pas suffisamment homogène.
- Les risques opérationnels ont une incidence défavorable sur la capacité à estimer l'hypothèse.
- Les résultats passés ne sont pas forcément représentatifs des résultats futurs, et les résultats peuvent se détériorer.

Généralement, les marges sont stables au fil du temps et sont uniquement modifiées dans le but de refléter les variations du degré d'incertitude à l'égard des hypothèses. Nos marges se situent généralement au milieu de la fourchette.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus représente le montant du risque transféré au réassureur. Ce montant correspond à l'écart entre l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents sans réassurance et ce que représenterait l'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance sous-jacents avec réassurance. L'ajustement au titre du risque pour les contrats de réassurance détenus augmente l'actif ou réduit le passif au titre des contrats de réassurance détenus.

L'ajustement au titre du risque pour les contrats d'assurance correspond à un niveau de confiance global d'environ 80 % à 85 %.

#### Marge sur services contractuels

L'évaluation initiale et subséquente de la marge sur services contractuels est décrite à la note 1. Des renseignements additionnels sur certains éléments de l'évaluation de la marge sur services contractuels sont fournis ci-dessous.

#### Capitalisation des intérêts

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les intérêts capitalisés sur la marge sur services contractuels. Le taux d'actualisation arrêté pour un groupe de contrats d'assurance correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation courants à la comptabilisation initiale des contrats du groupe. Dans le cas des groupes de contrats qui étaient en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022, soit le début de notre période comparative retraitée par suite de l'adoption d'IFRS 17 (se reporter à la note 2 pour plus de détails), les taux d'actualisation arrêtés correspondent aux taux d'actualisation en vigueur à la date de transition, puisque l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée à ces groupes au moment de la transition.



Il n'y a aucune capitalisation des intérêts en ce qui concerne les contrats d'assurance évalués selon la MHV. La marge sur services contractuels est plutôt ajustée en fonction de la variation de notre quote-part de la juste valeur des éléments sous-jacents.

### **Variations des FTE afférents aux services futurs**

Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, des taux d'actualisation arrêtés sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières, mais non les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Dans le cas des contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les taux d'actualisation courants sont utilisés pour calculer les variations des FTE afférents aux services futurs. Les variations des FTE afférents aux services futurs reflètent les changements dans les hypothèses non financières et les changements dans les hypothèses liées au risque financier.

Les variations des FTE afférents aux services futurs comprennent les éléments suivants (passif au titre de la couverture restante seulement) :

- Tout changement lié aux paiements au titre de la composante investissement (y compris les paiements de la période considérée).
- Les variations découlant des changements dans les hypothèses utilisées pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs – se limite aux hypothèses non financières relatives aux contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation.
- Les variations des flux de trésorerie futurs découlant de sinistres survenus au cours de la période considérée.
- Pour les contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les variations se rapportant aux flux de trésorerie discrétionnaires pour certains produits d'assurance-vie universelle et ajustables. Les flux de trésorerie discrétionnaires sont des flux de trésorerie qui ne sont pas liés aux paiements garantis au titulaire de contrat et sont décrits comme un écart sur les taux de rendement (dans le cas de certains contrats d'assurance-vie universelle) ou dans la politique relative aux critères de changement des contrats ajustables, dans le cas des contrats ajustables.

### **Amortissement de la marge sur services contractuels**

Le montant relatif à la marge sur services contractuels comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance rendus pour un groupe de contrats au cours de la période est déterminé par les éléments suivants :

- La détermination du total des unités de couverture du groupe (pour les services rendus au cours de la période considérée et des périodes futures), en fonction de la quantité de services prévus aux contrats d'assurance.
- La répartition de la MSC à la fin de la période, également entre chaque unité de couverture de la période considérée et chaque unité de couverture qui devrait être fournie dans l'avenir (c.-à-d. que les unités de couverture transforment en unité les services rendus).
- La comptabilisation, dans les produits des activités d'assurance, du montant affecté aux unités de couverture fournies au cours de la période.

Le total des unités de couverture pour les services qui devraient être fournis au cours de périodes futures correspond à la valeur actualisée des unités de couverture projetées. La valeur actualisée est évaluée au moyen de taux d'actualisation arrêtés pour les groupes évalués selon la méthode générale d'évaluation et des taux d'actualisation courants pour les groupes évalués au moyen de la MHV.

L'unité de couverture d'un groupe est fondée sur la nature des services prévus aux contrats d'assurance rendus. Les services prévus aux contrats d'assurance comprennent les services de couverture d'assurance et, pour certains contrats, les rendements et les services liés à l'investissement. Ils ne comprennent pas les services liés aux fonctions comme l'évaluation des dossiers de règlement. Lorsque plus d'un type de service est prévu aux contrats d'assurance d'un groupe, l'unité de couverture se rapporte au principal service fourni.

Pour les contrats d'assurance évalués au moyen de la MHV, les unités de couverture sont fondées sur la valeur du compte du titulaire de contrat ou sur la quote-part revenant aux titulaires de contrat de la juste valeur des éléments sous-jacents. Dans le cas des contrats d'assurance évalués selon la méthode générale d'évaluation, les unités de couverture sont fondées sur les coûts prévus des règlements (excluant la composante investissement) pour les contrats d'assurance vie et maladie, ou sur les paiements exigibles au cours d'une période pour les contrats de rente.

Dans le cas des contrats de réassurance détenus, l'amortissement de la marge sur services contractuels reflète les services reçus au cours de la période.

## 10.B Variations des contrats d'assurance

### 10.B.i Variations de l'actif ou du passif net lié aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance détenus

Les tableaux suivants présentent les variations de l'actif ou du passif net lié aux contrats d'assurance émis et aux contrats de réassurance détenus. Les tableaux qui illustrent les changements par composante d'évaluation excluent les contrats d'assurance évalués au moyen de la MRP. Les tableaux qui illustrent les changements par couverture restante et sinistres survenus incluent les contrats d'assurance évalués au moyen de la MRP. Les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont présentées à la note 21.

#### Contrats d'assurance émis par composante d'évaluation

Le tableau suivant présente les variations des passifs nets liés aux contrats d'assurance émis, par composante d'évaluation :

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2023				2022			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total
Contrats d'assurance non évalués au moyen de la MRP, au début de l'exercice								
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	(195) \$	51 \$	69 \$	(75) \$	(426) \$	163 \$	101 \$	(162) \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	96 623	6 847	10 901	114 371	113 634	8 580	9 803	132 017
<b>Soldes nets, au début de l'exercice</b>	<b>96 428 \$</b>	<b>6 898 \$</b>	<b>10 970 \$</b>	<b>114 296 \$</b>	<b>113 208 \$</b>	<b>8 743 \$</b>	<b>9 904 \$</b>	<b>131 855 \$</b>
Variations liées aux services rendus au cours de la période :								
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus			(923)	(923)			(871)	(871)
Ajustement au titre du risque comptabilisé pour le risque non financier échu		(545)		(545)		(493)		(493)
Impôt sur le résultat spécifiquement imputable au titulaire de contrat	(5)	—		(5)	71	—		71
Ajustements liés à l'expérience	169			169	229			229
<b>Total des variations liées aux services rendus au cours de la période</b>	<b>164</b>	<b>(545)</b>	<b>(923)</b>	<b>(1 304)</b>	<b>300</b>	<b>(493)</b>	<b>(871)</b>	<b>(1 064)</b>
Variations liées aux services futurs :								
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC <sup>1)</sup>	(1 206)	292	914	—	(920)	(213)	1 133	—
Changements dans les estimations qui n'entraînent pas d'ajustement de la MSC (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)	33	9		42	55	2		57
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(1 702)	513	1 259	70	(1 259)	456	894	91
<b>Total des variations liées aux services futurs</b>	<b>(2 875)</b>	<b>814</b>	<b>2 173</b>	<b>112</b>	<b>(2 124)</b>	<b>245</b>	<b>2 027</b>	<b>148</b>
Variations liées aux services passés – ajustements aux flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus								
	(39)	(12)		(51)	(25)	(2)		(27)
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(2 750)</b>	<b>257</b>	<b>1 250</b>	<b>(1 243)</b>	<b>(1 849)</b>	<b>(250)</b>	<b>1 156</b>	<b>(943)</b>
(Produits financiers) charges financières d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	8 131	525	(8)	8 648	(19 140)	(1 694)	(347)	(21 181)
<b>Total des variations comptabilisées en résultat</b>	<b>5 381</b>	<b>782</b>	<b>1 242</b>	<b>7 405</b>	<b>(20 989)</b>	<b>(1 944)</b>	<b>809</b>	<b>(22 124)</b>
Conversion des monnaies étrangères	(898)	(54)	(106)	(1 058)	2 737	99	257	3 093
<b>Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>4 483</b>	<b>728</b>	<b>1 136</b>	<b>6 347</b>	<b>(18 252)</b>	<b>(1 845)</b>	<b>1 066</b>	<b>(19 031)</b>
Flux de trésorerie :								
Primes reçues	14 798			14 798	12 610			12 610
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(11 809)			(11 809)	(9 499)			(9 499)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	(2 034)			(2 034)	(1 572)			(1 572)
Honoraires reçus des fonds distincts	422			422	451			451
Autres	393			393	(518)			(518)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>1 770</b>			<b>1 770</b>	<b>1 472</b>			<b>1 472</b>
Cessions (note 3)	(3 885)	(92)	(261)	(4 238)	—	—	—	—
Modifications de contrats	46	—	—	46	—	—	—	—
<b>Soldes nets, à la fin de l'exercice</b>	<b>98 842 \$</b>	<b>7 534 \$</b>	<b>11 845 \$</b>	<b>118 221 \$</b>	<b>96 428 \$</b>	<b>6 898 \$</b>	<b>10 970 \$</b>	<b>114 296 \$</b>
Contrats d'assurance non évalués au moyen de la MRP, à la fin de l'exercice								
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	(578) \$	146 \$	248 \$	(184) \$	(195) \$	51 \$	69 \$	(75) \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	99 420	7 388	11 597	118 405	96 623	6 847	10 901	114 371
<b>Soldes nets, à la fin de l'exercice</b>	<b>98 842 \$</b>	<b>7 534 \$</b>	<b>11 845 \$</b>	<b>118 221 \$</b>	<b>96 428 \$</b>	<b>6 898 \$</b>	<b>10 970 \$</b>	<b>114 296 \$</b>

<sup>1)</sup> Relatifs à une modification de contrat ayant entraîné la comptabilisation d'une MSC à l'égard d'un contrat d'assurance-maladie à Hong Kong, en Asie.

## Contrats d'assurance émis en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Le tableau suivant présente les variations des passifs nets au titre de la couverture restante et des sinistres survenus liés aux contrats d'assurance émis :

Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Total
	À l'exclusion de la composante perte	Composante perte	Contrats auxquels est appliquée la MRP			
			Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Actifs relatifs aux contrats d'assurance, au début de l'exercice	(118) \$	19 \$	24 \$	— \$	— \$	(75) \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, au début de l'exercice	113 237	185	1 803	15 233	836	131 294
<b>Soldes nets, au début de l'exercice</b>	<b>113 119 \$</b>	<b>204 \$</b>	<b>1 827 \$</b>	<b>15 233 \$</b>	<b>836 \$</b>	<b>131 219 \$</b>
Produits des activités d'assurance	(21 356)					(21 356)
Charges afférentes aux activités d'assurance :						
Sinistres survenus et autres charges		23	4 919	11 806	105	16 853
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	202					202
Variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)		126				126
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution liées au passif au titre des sinistres survenus)			(51)	309	(163)	95
<b>Total des charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>202</b>	<b>149</b>	<b>4 868</b>	<b>12 115</b>	<b>(58)</b>	<b>17 276</b>
Résultat des activités d'assurance	(21 154)	149	4 868	12 115	(58)	(4 080)
(Produits financiers) charges financières d'assurance	8 652	7	(31)	994	53	9 675
<b>Total des variations comptabilisées en résultat</b>	<b>(12 502)</b>	<b>156</b>	<b>4 837</b>	<b>13 109</b>	<b>(5)</b>	<b>5 595</b>
Conversion des monnaies étrangères	(1 071)	(2)	43	(161)	(3)	(1 194)
<b>Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(13 573)</b>	<b>154</b>	<b>4 880</b>	<b>12 948</b>	<b>(8)</b>	<b>4 401</b>
Flux de trésorerie :						
Primes reçues	31 876					31 876
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	—		(11 878)	(14 078)	—	(25 956)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	(2 061)		—	—	—	(2 061)
Honoraires reçus des fonds distincts	422		—	—	—	422
Autres	794		(428)	27	—	393
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>31 031</b>		<b>(12 306)</b>	<b>(14 051)</b>	<b>—</b>	<b>4 674</b>
Composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance :						
Sinistres prévus/survenus	(6 959)		7 164	2 279	—	2 484
Ajustement lié à l'expérience	(2 484)		—	—	—	(2 484)
<b>Total de la composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>(9 443)</b>		<b>7 164</b>	<b>2 279</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
Cessions (note 3)	(1 178)		(3 070)	(561)	—	(4 809)
<b>Soldes nets, à la fin de l'exercice</b>	<b>119 956 \$</b>	<b>358 \$</b>	<b>(1 505) \$</b>	<b>15 848 \$</b>	<b>828 \$</b>	<b>135 485 \$</b>
Actifs relatifs aux contrats d'assurance, à la fin de l'exercice	2 516 \$	— \$	(2 700) \$	— \$	— \$	(184) \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, à la fin de l'exercice	117 440	358	1 195	15 848	828	135 669
<b>Soldes nets, à la fin de l'exercice</b>	<b>119 956 \$</b>	<b>358 \$</b>	<b>(1 505) \$</b>	<b>15 848 \$</b>	<b>828 \$</b>	<b>135 485 \$</b>

Au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date	Passif au titre de la couverture restante		Passif au titre des sinistres survenus			Total
	À l'exclusion de la composante perte	Composante perte	Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Contrats auxquels est appliquée la MRP		
				Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Actifs relatifs aux contrats d'assurance, au début de l'exercice	(242) \$	— \$	80 \$	— \$	— \$	(162) \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, au début de l'exercice	131 474	47	1 342	15 658	891	149 412
Soldes nets, au début de l'exercice	131 232 \$	47 \$	1 422 \$	15 658 \$	891 \$	149 250 \$
Produits des activités d'assurance	(18 902)					(18 902)
Charges afférentes aux activités d'assurance :						
Sinistres survenus et autres charges		(3)	4 925	9 931	270	15 123
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	56					56
Variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)		153				153
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution liées au passif au titre des sinistres survenus)			(29)	267	(221)	17
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	56	150	4 896	10 198	49	15 349
Résultat des activités d'assurance	(18 846)	150	4 896	10 198	49	(3 553)
(Produits financiers) charges financières d'assurance	(21 257)	4	86	(1 325)	(103)	(22 595)
Total des variations comptabilisées en résultat	(40 103)	154	4 982	8 873	(54)	(26 148)
Conversion des monnaies étrangères	2 636	3	198	494	(1)	3 330
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(37 467)	157	5 180	9 367	(55)	(22 818)
Flux de trésorerie :						
Primes reçues <sup>1)</sup>	27 655					27 655
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées <sup>1)</sup>	—		(9 419)	(12 136)	—	(21 555)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	(1 552)		—	—	—	(1 552)
Honoraires reçus des fonds distincts	451		—	—	—	451
Autres	139		(638)	(58)	—	(557)
Total des flux de trésorerie <sup>1)</sup>	26 693		(10 057)	(12 194)	—	4 442
Composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance :						
Sinistres prévus/survenus	(6 837)		5 282	2 062	—	507
Ajustement lié à l'expérience	(507)		—	—	—	(507)
Total de la composante investissement exclue des produits des activités d'assurance et des charges afférentes aux activités d'assurance	(7 344)		5 282	2 062	—	—
Acquisitions (note 3)	5		—	340	—	345
Soldes nets, à la fin de l'exercice <sup>1)</sup>	113 119 \$	204 \$	1 827 \$	15 233 \$	836 \$	131 219 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance, à la fin de l'exercice	(118) \$	19 \$	24 \$	— \$	— \$	(75) \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance, à la fin de l'exercice	113 237	185	1 803	15 233	836	131 294
Soldes nets, à la fin de l'exercice	113 119 \$	204 \$	1 827 \$	15 233 \$	836 \$	131 219 \$

<sup>1)</sup> Reflète un changement apporté à la présentation à compter du 30 juin 2023. Nous avons mis à jour nos données de la période précédente afin de refléter ce changement de présentation.

## Contrats de réassurance détenus par composante d'évaluation

Le tableau suivant présente les variations des actifs nets relatifs aux contrats de réassurance détenus par composante d'évaluation :

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2023				2022			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	MSC	Total
Contrats de réassurance non évalués au moyen de la MRP, au début de l'exercice								
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	4 061 \$	1 450 \$	163 \$	5 674 \$	4 412 \$	1 606 \$	157 \$	6 175 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance	(2 275)	771	(58)	(1 562)	(3 037)	1 093	(50)	(1 994)
<b>Soldes nets, au début de l'exercice</b>	<b>1 786 \$</b>	<b>2 221 \$</b>	<b>105 \$</b>	<b>4 112 \$</b>	<b>1 375 \$</b>	<b>2 699 \$</b>	<b>107 \$</b>	<b>4 181 \$</b>
Variations liées aux services rendus au cours de la période :								
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus			(4)	(4)			(10)	(10)
Ajustement au titre du risque comptabilisé pour le risque non financier échu		(148)		(148)		(131)		(131)
Ajustements liés à l'expérience	137			137	(105)			(105)
<b>Total des variations liées aux services rendus au cours de la période</b>	<b>137</b>	<b>(148)</b>	<b>(4)</b>	<b>(15)</b>	<b>(105)</b>	<b>(131)</b>	<b>(10)</b>	<b>(246)</b>
Variations liées aux services futurs :								
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	68	(52)	(16)	—	(203)	147	56	—
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires			35	35			23	23
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents	(6)	23	(4)	13	(4)	25	(23)	(2)
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(45)	102	(57)	—	(37)	95	(58)	—
<b>Total des variations liées aux services futurs</b>	<b>17</b>	<b>73</b>	<b>(42)</b>	<b>48</b>	<b>(244)</b>	<b>267</b>	<b>(2)</b>	<b>21</b>
Variations liées aux services passés – ajustements aux flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	(38)	(9)		(47)	249	(4)		245
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus	116	(84)	(46)	(14)	(100)	132	(12)	20
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	(120)	164	1	45	229	(648)	1	(418)
<b>Total des variations comptabilisées en résultat</b>	<b>(4)</b>	<b>80</b>	<b>(45)</b>	<b>31</b>	<b>129</b>	<b>(516)</b>	<b>(11)</b>	<b>(398)</b>
Conversion des monnaies étrangères	(81)	(14)	(2)	(97)	359	38	9	406
<b>Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>(85)</b>	<b>66</b>	<b>(47)</b>	<b>(66)</b>	<b>488</b>	<b>(478)</b>	<b>(2)</b>	<b>8</b>
Flux de trésorerie :								
Primes versées	1 525			1 525	1 562			1 562
Montants recouverts auprès des réassureurs	(1 434)			(1 434)	(1 711)			(1 711)
Autres	(279)			(279)	72			72
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>(188)</b>			<b>(188)</b>	<b>(77)</b>			<b>(77)</b>
Cessions (note 3)	(25)	(9)	1	(33)	—	—	—	—
Modifications de contrats	5	—	—	5	—	—	—	—
<b>Soldes nets, à la fin de l'exercice</b>	<b>1 493 \$</b>	<b>2 278 \$</b>	<b>59 \$</b>	<b>3 830 \$</b>	<b>1 786 \$</b>	<b>2 221 \$</b>	<b>105 \$</b>	<b>4 112 \$</b>
Contrats de réassurance non évalués au moyen de la MRP, à la fin de l'exercice								
Actifs relatifs aux contrats de réassurance	3 848 \$	1 431 \$	174 \$	5 453 \$	4 061 \$	1 450 \$	163 \$	5 674 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance	(2 355)	847	(115)	(1 623)	(2 275)	771	(58)	(1 562)
<b>Soldes nets, à la fin de l'exercice</b>	<b>1 493 \$</b>	<b>2 278 \$</b>	<b>59 \$</b>	<b>3 830 \$</b>	<b>1 786 \$</b>	<b>2 221 \$</b>	<b>105 \$</b>	<b>4 112 \$</b>

## Contrats de réassurance détenus en fonction de la couverture restante et des sinistres survenus

Le tableau suivant présente les variations des actifs nets au titre de la couverture restante et des sinistres survenus liés aux contrats de réassurance détenus :

Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	À l'exclusion de la composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Contrats auxquels est appliquée la MRP			
			Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Actifs relatifs aux contrats de réassurance, au début de l'exercice	4 894 \$	18 \$	752 \$	450 \$	1 \$	6 115 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance, au début de l'exercice	(1 501)	—	(40)	(70)	8	(1 603)
Soldes nets, au début de l'exercice	3 393 \$	18 \$	712 \$	380 \$	9 \$	4 512 \$
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus excluant les variations du risque de non-exécution par le réassureur	(1 994)	38	1 300	580	7	(69)
Variations du risque de non-exécution par le réassureur	24	—	(24)	—	—	—
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus	(1 970)	38	1 276	580	7	(69)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	23	2	8	25	1	59
Total des variations comptabilisées en résultat	(1 947)	40	1 284	605	8	(10)
Conversion des monnaies étrangères	(67)	—	(82)	(22)	—	(171)
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(2 014)	40	1 202	583	8	(181)
Flux de trésorerie :						
Primes versées	2 268					2 268
Montants recouverts auprès des réassureurs			(1 549)	(562)		(2 111)
Autres	(165)		(30)	(2)		(197)
Total des flux de trésorerie	2 103		(1 579)	(564)		(40)
Composante investissement exclue des produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus :						
Sinistres prévus/survenus	103	—	44	25	—	172
Ajustement lié à l'expérience	(172)	—		—	—	(172)
Total de la composante investissement exclue des produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus	(69)	—	44	25	—	—
Cessions (note 3)	7	—	(22)	(105)	—	(120)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	3 420 \$	58 \$	357 \$	319 \$	17 \$	4 171 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance, à la fin de l'exercice	5 019 \$	56 \$	383 \$	319 \$	17 \$	5 794 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance, à la fin de l'exercice	(1 599)	2	(26)	—	—	(1 623)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	3 420 \$	58 \$	357 \$	319 \$	17 \$	4 171 \$

Au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date	Actif au titre de la couverture restante		Actif au titre des sinistres survenus			Total
	À l'exclusion de la composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Contrats auxquels est appliquée la MRP			
			Contrats auxquels n'est pas appliquée la MRP	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque	
Actifs relatifs aux contrats de réassurance, au début de l'exercice	5 600 \$	— \$	558 \$	444 \$	10 \$	6 612 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance, au début de l'exercice	(1 957)	—	(37)	—	—	(1 994)
Soldes nets, au début de l'exercice	3 643 \$	— \$	521 \$	444 \$	10 \$	4 618 \$
Produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus excluant les variations du risque de non-exécution par le réassureur	(2 279)	18	1 407	701	—	(153)
Variations du risque de non-exécution par le réassureur	38	—	(38)	—	—	—
Bénéfice net (charge nette) lié aux contrats de réassurance détenus	(2 241)	18	1 369	701	—	(153)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	(430)	—	9	(18)	(1)	(440)
Total des variations comptabilisées en résultat	(2 671)	18	1 378	683	(1)	(593)
Conversion des monnaies étrangères	227	—	165	(17)	—	375
Total des variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global	(2 444)	18	1 543	666	(1)	(218)
Flux de trésorerie :						
Primes versées	2 489					2 489
Montants recouvrés auprès des réassureurs			(1 702)	(753)		(2 455)
Autres	(217)		295	—		78
Total des flux de trésorerie	2 272		(1 407)	(753)		112
Composante investissement exclue des produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus :						
Sinistres prévus/survenus	38	—	55	23	—	116
Ajustement lié à l'expérience	(116)	—		—	—	(116)
Total de la composante investissement exclue des produits nets (charges nettes) liés aux contrats de réassurance détenus	(78)	—	55	23	—	—
Soldes nets, à la fin de l'exercice	3 393 \$	18 \$	712 \$	380 \$	9 \$	4 512 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance, à la fin de l'exercice	4 894 \$	18 \$	752 \$	450 \$	1 \$	6 115 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance, à la fin de l'exercice	(1 501)	—	(40)	(70)	8	(1 603)
Soldes nets, à la fin de l'exercice	3 393 \$	18 \$	712 \$	380 \$	9 \$	4 512 \$

## 10.B.ii Analyse des variations de la MSC

### Contrats d'assurance émis

Le tableau suivant présente les variations de la MSC par secteur à présenter pour les contrats d'assurance émis.

<b>Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date</b>	<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Asie</b>	<b>Organisation internationale</b>	<b>Total</b>
Soldes nets, au début de l'exercice	5 481 \$	1 296 \$	3 811 \$	382 \$	10 970 \$
Variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global :					
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(432)	(116)	(365)	(10)	(923)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	492	(128)	555	(5)	914
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	552	—	707	—	1 259
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	(31)	20	4	(1)	(8)
Conversion des monnaies étrangères	—	(29)	(91)	14	(106)
Cessions	—	119	—	(380)	(261)
<b>Soldes nets, à la fin de l'exercice</b>	<b>6 062 \$</b>	<b>1 162 \$</b>	<b>4 621 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>11 845 \$</b>

<b>Au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date</b>	<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Asie</b>	<b>Organisation internationale</b>	<b>Total</b>
Soldes nets, au début de l'exercice	5 346 \$	1 201 \$	3 054 \$	303 \$	9 904 \$
Variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global :					
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(398)	(111)	(326)	(36)	(871)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	419	105	483	126	1 133
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	443	—	451	—	894
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	(329)	9	(21)	(6)	(347)
Conversion des monnaies étrangères	—	92	170	(5)	257
<b>Soldes nets, à la fin de l'exercice</b>	<b>5 481 \$</b>	<b>1 296 \$</b>	<b>3 811 \$</b>	<b>382 \$</b>	<b>10 970 \$</b>

### Contrats de réassurance détenus

Le tableau suivant présente les variations de la MSC par secteur à présenter pour les contrats d'assurance détenus.

<b>Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date</b>	<b>Canada</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Asie</b>	<b>Organisation internationale</b>	<b>Total</b>
Soldes nets, au début de l'exercice	(20) \$	128 \$	(7) \$	4 \$	105 \$
Variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global :					
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	—	(7)	1	2	(4)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	78	(113)	26	(7)	(16)
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	34	—	1	—	35
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents	(3)	—	(1)	—	(4)
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(57)	—	—	—	(57)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance détenus	—	1	—	—	1
Conversion des monnaies étrangères	—	—	(2)	—	(2)
Cessions	—	—	—	1	1
<b>Soldes nets, à la fin de l'exercice</b>	<b>32 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>18 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>59 \$</b>



Au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Soldes nets, au début de l'exercice	12 \$	111 \$	(3) \$	(13) \$	107 \$
Variations comptabilisées en résultat et dans les autres éléments du résultat global :					
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(1)	(10)	(2)	3	(10)
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	23	39	(20)	14	56
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	23	—	—	—	23
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents	(14)	(22)	13	—	(23)
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	(63)	—	5	—	(58)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance détenus	—	1	—	—	1
Conversion des monnaies étrangères	—	9	—	—	9
<b>Soldes nets, à la fin de l'exercice</b>	<b>(20) \$</b>	<b>128 \$</b>	<b>(7) \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>105 \$</b>

### 10.B.iii Analyse des produits des activités d'assurance

Les produits des activités d'assurance dans les états consolidés du résultat net s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
<b>31 décembre 2023</b>					
Pour les contrats non évalués au moyen de la MRP :					
Montants liés aux variations des passifs au titre de la couverture restante :					
Sinistres attendus et autres charges <sup>1)</sup>	2 924 \$	1 092 \$	655 \$	68 \$	4 739 \$
Dégagement de l'ajustement au titre du risque <sup>1)</sup>	344	32	162	7	545
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	432	116	365	10	923
Impôt sur le résultat spécifiquement imputable au titulaire de contrat	5	—	—	—	5
Ajustements liés à l'expérience issus des primes	—	—	—	—	—
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	90	—	112	—	202
<b>Total des produits des activités d'assurance pour les contrats non évalués au moyen de la MRP</b>	<b>3 795</b>	<b>1 240</b>	<b>1 294</b>	<b>85</b>	<b>6 414</b>
Pour les contrats évalués au moyen de la MRP :					
Produits des activités d'assurance	4 370	10 481	91	—	14 942
<b>Total des produits des activités d'assurance</b>	<b>8 165 \$</b>	<b>11 721 \$</b>	<b>1 385 \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>21 356 \$</b>

31 décembre 2022

Pour les contrats non évalués au moyen de la MRP :					
Montants liés aux variations des passifs au titre de la couverture restante :					
Sinistres attendus et autres charges <sup>1)</sup>	2 785 \$	803 \$	746 \$	399 \$	4 733 \$
Dégagement de l'ajustement au titre du risque <sup>1)</sup>	339	27	97	30	493
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	398	111	326	36	871
Impôt sur le résultat spécifiquement imputable au titulaire de contrat	(70)	—	—	(1)	(71)
Ajustements liés à l'expérience issus des primes	—	—	—	—	—
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	22	—	35	—	57
<b>Total des produits des activités d'assurance pour les contrats non évalués au moyen de la MRP</b>	<b>3 474</b>	<b>941</b>	<b>1 204</b>	<b>464</b>	<b>6 083</b>
Pour les contrats évalués au moyen de la MRP :					
Produits des activités d'assurance	4 637	8 063	119	—	12 819
<b>Total des produits des activités d'assurance</b>	<b>8 111 \$</b>	<b>9 004 \$</b>	<b>1 323 \$</b>	<b>464 \$</b>	<b>18 902 \$</b>

<sup>1)</sup> Les sinistres attendus et autres charges excluent les composantes investissements et les montants affectés à la composante perte. Le dégagement de l'ajustement au titre du risque exclut les montants affectés à la composante perte et les montants liés aux variations de la valeur temps de l'argent, qui sont comptabilisés dans les produits financiers (charges financières) d'assurance.

## 10.B.iv Contrats initialement comptabilisés au cours de la période

Les tableaux de la présente rubrique illustrent l'incidence, sur les états consolidés de la situation financière, des contrats d'assurance initialement comptabilisés au cours de la période, à l'exclusion des contrats évalués au moyen de la MRP.

### Contrats d'assurance émis

Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions) :					
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(9 564) \$	— \$	(6 181) \$	— \$	(15 745) \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	1 009	—	1 277	—	2 286
Autres sorties de trésorerie	7 804	—	3 953	—	11 757
Ajustement au titre du risque	260	—	253	—	513
MSC	552	—	707	—	1 259
<b>Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)</b>	<b>61 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>70 \$</b>
Montants liés aux contrats déficitaires inclus dans le total des contrats susmentionné :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(1 978) \$	— \$	(129) \$	— \$	(2 107) \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	77	—	25	—	102
Autres sorties de trésorerie	1 845	—	108	—	1 953
Ajustement au titre du risque	117	—	5	—	122
<b>Total des contrats déficitaires</b>	<b>61 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>70 \$</b>

Au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions) :					
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(7 727) \$	— \$	(3 563) \$	— \$	(11 290) \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	746	—	601	—	1 347
Autres sorties de trésorerie	6 356	—	2 328	—	8 684
Ajustement au titre du risque	264	—	192	—	456
MSC	443	—	451	—	894
<b>Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)</b>	<b>82 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>91 \$</b>
Montants liés aux contrats déficitaires inclus dans le total des contrats susmentionné :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(927) \$	— \$	(107) \$	— \$	(1 034) \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	59	—	28	—	87
Autres sorties de trésorerie	840	—	83	—	923
Ajustement au titre du risque	110	—	5	—	115
<b>Total des contrats déficitaires</b>	<b>82 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>91 \$</b>

## Contrats de réassurance détenus

Au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)					
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	264 \$	— \$	85 \$	— \$	349 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Primes et autres charges	(277)	—	(117)	—	(394)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	—	—	—	—	—
Ajustement au titre du risque	70	—	32	—	102
MSC	(57)	—	—	—	(57)
<b>Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>
Montants liés aux contrats initialement comptabilisés au cours de la période avec une composante recouvrement des pertes incluse dans le total des contrats susmentionné :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	148 \$	— \$	1 \$	— \$	149 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Primes et autres charges	(147)	—	(1)	—	(148)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	—	—	—	—	—
Ajustement au titre du risque	45	—	—	—	45
MSC	(46)	—	—	—	(46)
<b>Total des contrats de réassurance détenus avec une composante recouvrement des pertes</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires</b>	<b>34 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>35 \$</b>
<hr/>					
Au 31 décembre 2022 et pour l'exercice clos à cette date	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)					
Montants liés à tous les contrats initialement comptabilisés :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	259 \$	— \$	41 \$	— \$	300 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Primes et autres charges	(265)	—	(72)	—	(337)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	—	—	—	—	—
Ajustement au titre du risque	69	—	26	—	95
MSC	(63)	—	5	—	(58)
<b>Total des contrats initialement comptabilisés au cours de la période (à l'exclusion des acquisitions)</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>
Montants liés aux contrats initialement comptabilisés au cours de la période avec une composante recouvrement des pertes incluse dans le total des contrats susmentionné :					
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	143 \$	— \$	3 \$	— \$	146 \$
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures :					
Primes et autres charges	(141)	—	(2)	—	(143)
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	—	—	—	—	—
Ajustement au titre du risque	42	—	—	—	42
MSC	(44)	—	(1)	—	(45)
<b>Total des contrats de réassurance détenus avec une composante recouvrement des pertes</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>
<b>Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires</b>	<b>23 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>23 \$</b>

## 10.B.v Incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses

L'incidence des modifications apportées aux méthodes et hypothèses sur les contrats d'assurance s'établit comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Incidence sur le bénéfice	Différé dans la MSC	Description
Mortalité/morbidité	(115) \$	179 \$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité pour le secteur des rentes au Royaume-Uni pour les États-Unis et pour les Régimes collectifs de retraite (les « RCR ») au Canada. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la mortalité à la Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis. Les mises à jour au chapitre de la mortalité ayant une incidence favorable sur la MSC sont financées à des taux fixes moins élevés que les taux actuels, ce qui entraîne une incidence défavorable sur le bénéfice net. En outre, l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la morbidité pour les Garanties collectives aux États-Unis a été contrebalancée en grande partie par les mises à jour défavorables au chapitre de la morbidité pour la Sun Life Santé au Canada.
Charges	10	(171)	Mises à jour visant à refléter une hausse des coûts liée à l'infrastructure relative à IFRS 17 et une hausse des coûts au Canada.
Données financières	163	202	Mises à jour de diverses hypothèses financières, y compris celles relatives au taux sans risque ultime.
Comportements des titulaires de contrat	(75)	(274)	Mises à jour visant à refléter les déchéances et les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence défavorable des déchéances sur l'assurance-vie temporaire individuelle et l'assurance-vie universelle au Canada, ainsi que pour la Division International, à Hong Kong, et pour les activités au Vietnam, en Asie.
Amélioration des modèles et autres	107	382	Améliorations diverses et modifications de méthodes. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des améliorations apportées à la modélisation des garanties pour les produits individuels d'assurance-vie avec participation au Canada et les produits d'assurance-vie universelle pour la Division International en Asie, ainsi que les améliorations apportées à la modélisation au Vietnam, en Asie, partiellement contrebalancées par des améliorations apportées aux Garanties collectives au Canada et aux provisions au titre de la réassurance ainsi qu'aux autres provisions à Hong Kong, en Asie.
<b>Total (avant impôt)</b>	<b>90 \$</b>	<b>318 \$</b>	

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022  
(données retraitées, se reporter à la note 2)

	Incidence sur le bénéfice	Différé dans la MSC	Description
Mortalité/morbidité	(75) \$	136 \$	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre de la mortalité et de la morbidité dans tous les territoires. Les éléments les plus importants sont l'incidence favorable des résultats enregistrés au chapitre de la mortalité pour le secteur des rentes au Royaume-Uni au sein du secteur Organisation internationale et pour les RCR au Canada, partiellement contrebalancée par les résultats défavorables enregistrés au chapitre de la morbidité pour la Sun Life Santé au Canada.
Charges	(9)	7	Mises à jour visant à refléter les résultats enregistrés au chapitre des charges.
Données financières	24	135	Mises à jour de diverses hypothèses financières.
Comportements des titulaires de contrat	(35)	(30)	Mises à jour visant les déchéances et les comportements des titulaires de contrat dans tous les territoires.
Amélioration des modèles et autres	(144)	184	Améliorations diverses et modifications de méthodes. L'élément le plus important est l'amélioration des contrats d'assurance-vie universelle à capital variable à Hong Kong, en Asie, et l'amélioration de la modélisation des fonds distincts au Canada.
<b>Total (avant impôt)</b>	<b>(239) \$</b>	<b>432 \$</b>	

## 10.C Prévisions quant au moment où la MSC sera comptabilisée en résultat

### Contrats d'assurance émis

Les tableaux suivants illustrent le calendrier prévu de l'amortissement de la MSC dans les produits des activités d'assurance pour les contrats d'assurance émis.

	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>					
Moins de 1 an	476 \$	112 \$	387 \$	— \$	975 \$
De 1 an à 3 ans	848	194	677	—	1 719
De 3 à 5 ans	726	162	571	—	1 459
De 5 à 10 ans	1 378	294	1 075	—	2 747
Plus de 10 ans	2 634	400	1 911	—	4 945
<b>Total</b>	<b>6 062 \$</b>	<b>1 162 \$</b>	<b>4 621 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>11 845 \$</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>					
Moins de 1 an	396 \$	116 \$	290 \$	42 \$	844 \$
De 1 an à 3 ans	715	207	512	72	1 506
De 3 à 5 ans	623	176	435	58	1 292
De 5 à 10 ans	1 217	328	827	98	2 470
Plus de 10 ans	2 530	469	1 747	112	4 858
<b>Total</b>	<b>5 481 \$</b>	<b>1 296 \$</b>	<b>3 811 \$</b>	<b>382 \$</b>	<b>10 970 \$</b>

### Contrats de réassurance détenus

Les tableaux suivants illustrent le calendrier prévu de l'amortissement de la MSC en résultat net pour les contrats de réassurance détenus.

	Canada	États-Unis	Asie	Organisation internationale	Total
<b>Au 31 décembre 2023</b>					
Moins de 1 an	(2) \$	(3) \$	(1) \$	— \$	(6) \$
De 1 an à 3 ans	(3)	(4)	(2)	—	(9)
De 3 à 5 ans	(3)	(3)	(2)	—	(8)
De 5 à 10 ans	(7)	(2)	(4)	—	(13)
Plus de 10 ans	(17)	3	(9)	—	(23)
<b>Total</b>	<b>(32) \$</b>	<b>(9) \$</b>	<b>(18) \$</b>	<b>— \$</b>	<b>(59) \$</b>
<b>Au 31 décembre 2022</b>					
Moins de 1 an	1 \$	(11) \$	1 \$	1 \$	(8) \$
De 1 an à 3 ans	2	(19)	1	1	(15)
De 3 à 5 ans	2	(17)	1	—	(14)
De 5 à 10 ans	4	(32)	2	(1)	(27)
Plus de 10 ans	11	(49)	2	(5)	(41)
<b>Total</b>	<b>20 \$</b>	<b>(128) \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>(4) \$</b>	<b>(105) \$</b>

## 10.D MSC et produits des activités d'assurance par méthode transitoire

### Contrats d'assurance émis

Les tableaux suivants présentent les rapprochements de la MSC et du montant des produits des activités d'assurance comptabilisés séparément pour les contrats d'assurance qui existaient à la date de transition à laquelle l'approche fondée sur la juste valeur à la transition a été appliquée. Le rapprochement de la MSC pour tous les autres contrats concerne les contrats émis après la date de transition et les contrats à la date de transition qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP. Pour tous les autres contrats, les produits des activités d'assurance incluent les contrats émis après la date de transition ainsi que les produits de tous les contrats évalués au moyen de la MRP.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022
Contrats d'assurance à la transition, évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur :		
Marge sur services contractuels :		
Soldes, au début de l'exercice	10 205 \$	9 886 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :		
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(822)	(843)
Ajustements liés à l'expérience	—	—
Variations liées aux services futurs :		
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	703	1 274
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	—	—
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	(39)	(352)
Conversion des monnaies étrangères	(85)	240
Cessions	(261)	—
Soldes, à la fin de l'exercice	9 701 \$	10 205 \$
Produits des activités d'assurance	5 716 \$	5 892 \$
Tous les autres contrats d'assurance :		
Marge sur services contractuels :		
Soldes, au début de l'exercice	765 \$	18 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :		
MSC comptabilisée à l'égard des services rendus	(101)	(28)
Ajustements liés à l'expérience	—	—
Variations liées aux services futurs :		
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	211	(141)
Contrats initialement comptabilisés au cours de l'exercice	1 259	894
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats d'assurance émis	31	5
Conversion des monnaies étrangères	(21)	17
Soldes, à la fin de l'exercice	2 144 \$	765 \$
Produits des activités d'assurance	15 640 \$	13 010 \$

## Contrats de réassurance détenus

Les tableaux suivants présentent séparément les rapprochements de la MSC pour les contrats de réassurance détenus qui existaient à la date de transition à laquelle l'approche fondée sur la juste valeur à la transition a été appliquée. Le rapprochement de la MSC pour tous les autres contrats concerne les contrats émis après la date de transition qui ne sont pas évalués au moyen de la MRP.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022
Contrats de réassurance détenus à la transition, évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur :		
Marge sur services contractuels :		
Soldes, au début de l'exercice	175 \$	107 \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :		
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus	(11)	(13)
Ajustements liés à l'expérience	—	—
Variations liées aux services futurs :		
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	(22)	81
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	—	—
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents	3	(9)
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	—	—
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	2	1
Conversion des monnaies étrangères	(2)	8
Cessions	1	—
<b>Soldes, à la fin de l'exercice</b>	<b>146 \$</b>	<b>175 \$</b>
Tous les autres contrats de réassurance détenus :		
Marge sur services contractuels :		
Soldes, au début de l'exercice	(70) \$	— \$
Variations liées aux services rendus au cours de la période :		
MSC comptabilisée à l'égard des services reçus	7	3
Ajustements liés à l'expérience	—	—
Variations liées aux services futurs :		
Changements dans les estimations qui entraînent un ajustement de la MSC	6	(25)
Recouvrements de pertes à la comptabilisation initiale des contrats sous-jacents déficitaires	35	23
Changements dans les estimations liées aux pertes et aux reprises des pertes sur les groupes de contrats sous-jacents	(7)	(14)
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	(57)	(58)
Produits financiers (charges financières) d'assurance liés aux contrats de réassurance détenus	(1)	—
Conversion des monnaies étrangères	—	1
<b>Soldes, à la fin de l'exercice</b>	<b>(87) \$</b>	<b>(70) \$</b>

## 10.E Éléments sous-jacents pour les contrats d'assurance émis avec participation directe

La juste valeur des éléments sous-jacents des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts est présentée à la note 21.

La composition et la juste valeur des éléments sous-jacents des autres contrats d'assurance avec participation directe inclus dans les états consolidés de la situation financière s'établissent comme suit :

Aux 31 décembre	2023	2022
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	3 529 \$	2 339 \$
Titres de créance	23 668	22 140
Titres de capitaux propres	4 790	4 750
Prêts hypothécaires et autres prêts	10 746	9 749
Actifs dérivés	250	131
Autres placements financiers	2 260	2 187
Immeubles de placement	5 967	6 346
<b>Total</b>	<b>51 210 \$</b>	<b>47 642 \$</b>

## 10.F Charges afférentes aux activités d'assurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022
Sinistres survenus	14 851 \$	13 284 \$
Charges d'exploitation et commissions directement imputables (note 17)	2 002	1 839
Total des sinistres survenus et des autres charges <sup>1)</sup>	16 853	15 123
Amortissement des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance	202	56
Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance passés en charges à mesure qu'ils sont engagés (note 17)	1 174	1 107
Variations liées aux services futurs (pertes sur les groupes de contrats déficitaires et reprises de ces pertes)	126	153
Variations liées aux services passés (variations des flux de trésorerie d'exécution liées au passif au titre des sinistres survenus)	95	17
Total des charges afférentes aux activités d'assurance	18 450 \$	16 456 \$

<sup>1)</sup> Le total des sinistres survenus et des autres charges exclut les composantes investissement.

## 10.G Rôle de l'actuaire désigné

L'actuaire désigné est nommé par le conseil et est chargé de s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats sont conformes aux normes actuarielles reconnues du Canada ainsi qu'aux lois pertinentes et aux règlements et directives qui s'y rapportent.

L'actuaire désigné est tenu d'indiquer si, à son avis, les passifs relatifs aux contrats arrêtés aux dates d'établissement des états financiers sont suffisants. Pour se faire une opinion, l'actuaire désigné doit notamment s'assurer de l'exactitude et de l'exhaustivité des données sous-jacentes et analyser les actifs couvrant les passifs relatifs aux contrats.

L'actuaire désigné est tenu chaque année de vérifier la situation financière de la Compagnie et d'établir un rapport à l'intention du conseil. L'analyse faite en 2023 avait pour objet de vérifier la suffisance de notre capital pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2027 en tenant compte de diverses conditions économiques et commerciales défavorables. L'actuaire désigné vérifie le calcul des ratios du TSAV.

## 11. Autres passifs

### 11.A Composition des autres passifs

Aux 31 décembre	2023	2022
		(données retraitées, se reporter à la note 2)
Créditeurs	2 493 \$	2 354 \$
Découverts bancaires et équilibrage de trésorerie	—	6
Mises en pension de titres (note 5)	2 705	2 725
Impôt et autres charges à payer	4 433	4 002
Facilités de crédit <sup>1)</sup>	2 330	2 339
Emprunts <sup>2)</sup>	333	403
Passifs au titre des avantages postérieurs au départ à la retraite constitués (note 24)	355	268
Emprunts garantis liés à la titrisation de prêts hypothécaires (note 5)	2 119	2 158
Obligations locatives	989	952
Autres passifs financiers (note 5) <sup>3)</sup>	2 449	1 996
Obligations liées à l'emprunt de titres	223	73
Titres garantis par des prêts (note 5)	3 247	2 816
Passif au titre des paiements différés	240	299
Autres <sup>1)</sup>	1 739	1 718
Total des autres passifs	23 655 \$	22 109 \$

<sup>1)</sup> Les charges d'intérêts sur les facilités de crédit et les autres emprunts se sont élevées à 167 \$ et à 52 \$ pour 2023 et 2022, respectivement.

<sup>2)</sup> La variation des emprunts est liée à des variations de (72) \$ des flux de trésorerie nets en 2023 (2022 – (34) \$) et à une fluctuation de 2 \$ des taux de change en 2023 (2022 – 8 \$).

<sup>3)</sup> Comprend les passifs financiers liés aux acquisitions, notamment les passifs au titre de l'option de vente et les passifs financiers découlant des participations ne donnant pas le contrôle. Les charges d'intérêts sur les passifs financiers liés aux acquisitions se sont élevées à 91 \$ en 2023 (2022 – 68 \$).

Les autres passifs financiers comprennent les paiements éventuels de contreparties et les obligations de racheter les actions en circulation restantes des certaines filiales de Gestion SLC. Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur. En ce qui a trait aux obligations de racheter les actions en circulation restantes, la juste valeur est fondée sur le BAIIA moyen attendu en ayant recours aux multiples prévus par les modalités contractuelles, comme le décrit la note 5.A.iii. Au cours de l'exercice, ces montants ont été révisés afin de refléter la variation des flux de trésorerie attendus, ce qui s'est traduit par une augmentation de 48 \$ de notre passif (2022 – 96 \$), laquelle a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.



## 11.B Emprunts

Les emprunts se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	Monnaie d'emprunt	Échéance	2023	2022
Charges sur les immeubles	Dollar canadien	D'ici à 2029	258 \$	326 \$
Charges sur les immeubles	Dollar américain	2024	75	77
Total des emprunts			333 \$	403 \$

Les charges d'intérêts liées aux emprunts s'élèvent à 14 \$ et à 15 \$ pour 2023 et 2022, respectivement. Les échéances des emprunts sont présentées à la note 6.

## 12. Débentures de premier rang et instruments de capital novateurs

### 12.A Débentures de premier rang<sup>1)</sup>

Les engagements suivants sont inclus dans les débentures de premier rang aux 31 décembre.

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale ou de remboursement la plus rapprochée	Échéance	2023	2022
Débentures de premier rang de la Sun Life du Canada <sup>2)</sup> :					
Émises à l'intention de la Fiducie de capital Sun Life (la « FCSL I »)					
Série B, émises le 25 juin 2002	7,093 %	30 juin 2032 <sup>3)</sup>	2052	200 \$	200 \$
Juste valeur				220 \$	215 \$

<sup>1)</sup> Toutes les débentures de premier rang sont non garanties.

<sup>2)</sup> Le remboursement est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation.

<sup>3)</sup> Remboursables, en partie ou en totalité, à toute date de paiement des intérêts, ou en totalité sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal, selon leur description prévue par les débentures. Avant le 30 juin 2032, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale ou au prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,32 %, selon le plus élevé des deux montants, tandis qu'à partir du 30 juin 2032, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale.

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les charges d'intérêts liées aux débentures de premier rang s'élèvent à 14 \$ pour 2023 et 2022.

Les débentures de premier rang émises par la FSL inc. constituent une dette directe non garantie de premier rang et ont égalité de rang avec les autres dettes non garanties et non subordonnées de la FSL inc.

### 12.B Instruments de capital novateurs

Les instruments de capital novateurs incluent les titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life (« SLEECs »), lesquels ont été émis par l'entremise de la FCSL I, qui a été constituée en fiducie en vertu des lois de l'Ontario. La FCSL I a émis des titres échangeables de la Fiducie de capital Sun Life de série B (« SLEECs B »), qui constituent des parts représentant une participation effective indivise dans l'actif de cette fiducie. Les SLEECs B ne sont pas assortis de droit de vote, sauf dans certaines circonstances limitées. Les porteurs des SLEECs B sont en droit de recevoir des distributions en trésorerie non cumulatives à taux fixe semestrielles.

Le produit de l'émission des SLEECs B a été utilisé par la FCSL I afin d'acheter des débentures de premier rang de la Sun Life du Canada. Nous ne consolidons pas la FCSL I; par conséquent, les instruments de capital novateurs ne sont pas présentés dans nos états financiers consolidés. Cependant, les débentures de premier rang émises par la Sun Life du Canada à l'intention de la FCSL I sont présentées dans nos états financiers consolidés.

Les SLEECs B ont été structurés en vue de réunir le capital réglementaire de catégorie 1 pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada et, à ce titre, ils comportent des caractéristiques des titres de capitaux propres. Aucun paiement d'intérêts ni aucune distribution ne seront versés en trésorerie par la FCSL I relativement aux SLEECs B si la Sun Life du Canada n'est pas en mesure de déclarer des dividendes réguliers i) sur ses actions privilégiées de catégorie B à dividende non cumulatif de série A, ou ii) sur ses actions privilégiées publiques, advenant le cas que certains dividendes soient impayés (pour chacun de ces dividendes, un cas de défaut de versement de dividende). En cas de défaut de versement de dividende, les fonds nets distribuables de la FCSL I seront distribués à la Sun Life du Canada à titre de porteur des titres spéciaux de cette fiducie.

Si la FCSL I n'est pas en mesure de verser en trésorerie les paiements d'intérêts semestriels ou les distributions sur les SLEECs B dans leur totalité pour toute raison autre qu'un cas de défaut de versement de dividende, la Sun Life du Canada ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit pour une période prescrite sur ses actions privilégiées publiques ou, si aucune action privilégiée publique n'est en circulation, la FSL inc. ne déclarera aucun dividende de quelque sorte que ce soit sur ses actions privilégiées et ses actions ordinaires.

Chaque SLEECs B sera automatiquement échangé contre 40 actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada si l'un des événements suivants survient : i) des procédures visant la liquidation de la Sun Life du Canada sont entreprises ou un ordre à cet effet est dicté, ii) le BSIF prend le contrôle de la Sun Life du Canada ou de ses actifs, iii) les ratios de capital de la Sun Life du Canada chutent en dessous des seuils applicables, iv) le BSIF enjoint à la Sun Life du Canada d'augmenter son capital ou d'obtenir des liquidités additionnelles, et la Sun Life du Canada ne peut se conformer à cette directive ou elle choisit de procéder à l'échange automatique des SLEECs B (échange automatique). Dans le cas d'un échange automatique, les anciens porteurs des SLEECs B cesseront d'avoir quelque droit, créance ou réclamation à l'égard des distributions, de l'intérêt ou du capital contre la FCSL I, et ils seront considérés comme des actionnaires privilégiés de la Sun Life du Canada en cas de liquidation de la Sun Life du Canada.

Le tableau suivant présente des conditions importantes additionnelles assorties aux SLEECs.

Émetteur	Date d'émission	Date de distribution ou de paiement des intérêts	Rendement annuel	Date de rachat au gré de l'émetteur	Date de conversion au gré du porteur	Montant en capital
Fiducie de capital Sun Life (« FCSL I ») <sup>1), 2), 3), 4)</sup>						
SLEECs B	25 juin 2002	30 juin, 31 décembre	7,093 %	30 juin 2007	En tout temps	200 \$

<sup>1)</sup> Sous réserve de l'approbation réglementaire, la FCSL I peut i) racheter, en tout ou en partie, des SLEECs à la date de rachat susmentionnée, à toute autre date de distribution ultérieure et ii) racheter la totalité, mais non une partie, de toute catégorie de SLEECs, sur occurrence d'un événement réglementaire ou fiscal survenant avant la date de rachat susmentionnée.

<sup>2)</sup> Les SLEECs B peuvent être rachetés pour l'équivalent en trésorerie i) de la valeur la plus élevée entre le prix de rachat par anticipation et le prix de rachat si le rachat est conclu avant le 30 juin 2032 ou ii) du prix de rachat si le rachat est conclu à partir du 30 juin 2032. Le prix de rachat représente un montant égal à mille dollars plus le montant des distributions non versées, autres que les distributions non versées en raison d'un cas de défaut de versement de dividende, en date du rachat. Le prix de rachat par anticipation des SLEECs B représente le prix calculé afin de fournir un rendement annuel égal au rendement d'une obligation émise par le gouvernement du Canada en date du rachat et arrivant à échéance le 30 juin 2032, majoré de 32 points de base, plus le montant des distributions non versées, autres que les distributions non versées en raison d'un cas de défaut de versement de dividende, en date du rachat.

<sup>3)</sup> Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada émises en vertu d'un échange automatique relativement aux SLEECs B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.

<sup>4)</sup> Les porteurs des SLEECs B peuvent, en tout temps, échanger la totalité ou une partie des SLEECs B contre des actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada à raison de 40 actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif de la Sun Life du Canada par SLEECs échangé. La FCSL I pourra, en tout temps avant la conclusion de l'échange, organiser l'achat par des acheteurs-remplaçants des SLEECs remis en vue de leur échange à la FCSL I, pourvu que les porteurs des SLEECs ainsi remis aient consenti à l'achat de leurs SLEECs. Les actions privilégiées perpétuelles à dividende non cumulatif émises en vertu d'un échange demandé par les porteurs de SLEECs B deviendront convertibles, au gré du porteur, en un nombre variable d'actions ordinaires de la FSL inc. aux dates de distribution à partir du 31 décembre 2032.

## 13. Titres de créance subordonnés

Les titres de créance subordonnés comprennent les engagements suivants aux 31 décembre et s'inscrivent au capital aux fins de la réglementation canadienne.

	Taux d'intérêt	Date de remboursement à la valeur nominale la plus rapprochée <sup>1)</sup>	Échéance	2023	2022
Sun Life du Canada :					
Émis le 15 mai 1998 <sup>2)</sup>	6,30 %	s.o.	2028	150 \$	150 \$
Financière Sun Life inc.					
Émis le 29 mai 2007 <sup>3)</sup>	5,40 %	29 mai 2037 <sup>4)</sup>	2042	398	398
Émis le 19 septembre 2016 <sup>5)</sup>	3,05 %	19 septembre 2023	2028	—	999
Émis le 13 août 2019 <sup>6)</sup>	2,38 %	13 août 2024	2029	750	749
Émis le 8 mai 2020 <sup>7)</sup>	2,58 %	10 mai 2027	2032	997	996
Émis le 1 <sup>er</sup> octobre 2020 <sup>8)</sup>	2,06 %	1 <sup>er</sup> octobre 2030	2035	747	746
Émis le 18 novembre 2021 <sup>9)</sup>	2,46 %	18 novembre 2026	2031	498	498
Émis le 18 novembre 2021 <sup>10), 12)</sup>	2,80 %	21 novembre 2028	2033	996	996
Émis le 18 novembre 2021 <sup>11), 12)</sup>	3,15 %	18 novembre 2031	2036	498	498
Émis le 10 août 2022 <sup>13)</sup>	4,78 %	10 août 2029	2034	647	646
Émis le 4 juillet 2023 <sup>14)</sup>	5,50 %	4 juillet 2030	2035	497	—
<b>Total des titres de créance subordonnés</b>				<b>6 178 \$</b>	<b>6 676 \$</b>
<b>Juste valeur</b>				<b>5 888 \$</b>	<b>6 106 \$</b>

<sup>1)</sup> Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, les obligations sont toutes remboursables cinq ans après leur date d'émission. À partir de cette date, le prix de remboursement est égal à la valeur nominale, et le remboursement ne peut survenir qu'à une date prévue de paiement des intérêts.

<sup>2)</sup> Débentures à 6,30 % de série 2 arrivant à échéance en 2028, émises par La Mutuelle du Canada, compagnie d'assurance sur la vie, devenue par la suite Clarica, compagnie d'assurance sur la vie (« Clarica ») et ayant fusionné avec la Sun Life du Canada. Ces débentures sont remboursables en tout temps. Avant le 15 mai 2028, le prix de remboursement équivaut à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes majoré de 0,16 %.

<sup>3)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2007-1 à taux variable différé de 5,40 %, arrivant à échéance en 2042. À partir du 29 mai 2037, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,00 % au taux CDOR.

<sup>4)</sup> Pour les remboursements des débentures émises en 2007 effectués avant la date mentionnée, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,25 %.

<sup>5)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2016-2 à taux variable différé de 3,05 %, arrivant à échéance en 2028. À partir du 19 septembre 2023, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,85 % au taux CDOR. Entre le 19 septembre 2021 et le 19 septembre 2023, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,52 %. Le 19 septembre 2023, la FSL inc. a remboursé la totalité de ces débentures représentant un montant en capital en cours de 1 000 \$ en vertu des modalités de remboursement prévues par ces débentures.

<sup>6)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2019-1 à taux variable différé de 2,38 % arrivant à échéance en 2029. À partir du 13 août 2024, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,85 % au taux CDOR.

<sup>7)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2020-1 à taux variable différé de 2,58 %, arrivant à échéance en 2032. À partir du 10 mai 2027, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,66 % au taux CDOR. Entre le 10 mai 2025 et le 10 mai 2027, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,52 %.

<sup>8)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2020-2 à taux variable différé de 2,06 %, arrivant à échéance en 2035. À partir du 1<sup>er</sup> octobre 2030, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,03 % au taux CDOR. Entre le 1<sup>er</sup> octobre 2025 et le 1<sup>er</sup> octobre 2030, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,38 %.

<sup>9)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2021-1 à taux variable différé de 2,46 %, arrivant à échéance en 2031. À partir du 18 novembre 2026, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,44 % au taux CDOR.

<sup>10)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2021-2 à taux variable différé de 2,80 %, arrivant à échéance en 2033. À partir du 21 novembre 2028, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,69 % au taux CDOR. Entre le 21 novembre 2026 et le 21 novembre 2028, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,285 %.

<sup>11)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2021-3 à taux variable différé de 3,15 %, arrivant à échéance en 2036. À partir du 18 novembre 2031, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 0,91 % au taux CDOR. Entre le 18 novembre 2026 et le 18 novembre 2031, le prix de remboursement équivaut au montant le plus élevé entre la valeur nominale et le prix selon le rendement des obligations du gouvernement du Canada correspondantes, majoré de 0,335 %.

<sup>12)</sup> Sous réserve des modalités contractuelles exigeant que nous remboursions la totalité des titres sous-jacents dans l'éventualité où l'acquisition de DentaQuest ne serait pas conclue.

<sup>13)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2022-1 à taux variable différé de 4,78 %, arrivant à échéance en 2034. À partir du 10 août 2029, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,96 % au taux CORRA.

<sup>14)</sup> Débentures non garanties subordonnées de série 2023-1 à taux variable différé de 5,50 %, arrivant à échéance en 2035. À partir du 4 juillet 2030, les intérêts sont payables à un taux supérieur de 1,93 % au taux CORRA.

La juste valeur est établie en fonction des cours cotés d'instruments identiques ou similaires. Lorsque des cours cotés sur des marchés ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée en fonction des données de marché observables par des maisons de courtage qui sont habituellement les teneurs de marché. La juste valeur est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les charges d'intérêts liées aux titres de créance subordonnés s'élèvent à 213 \$ et à 198 \$ pour 2023 et 2022, respectivement.

## 14. Capital social

Le capital social autorisé de la FSL inc. est constitué comme suit :

- Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire donne droit à une voix aux assemblées des actionnaires de la FSL inc. Les actions ordinaires ne sont pas assorties de droit de préemption, de rachat, d'achat ou de conversion.
- Un nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote des catégories A et B, pouvant être émises en séries. Avant l'émission des actions, le conseil est autorisé à déterminer, en ce qui concerne les actions des catégories A et B de chaque série, le nombre d'actions à émettre, ainsi que la contrepartie par action, la désignation des actions et les droits et les restrictions s'y rapportant, sous réserve des droits et restrictions de caractère particulier rattachés à toutes les actions des catégories A et B. Le conseil a autorisé l'émission de 14 séries d'actions privilégiées de catégorie A sans droit de vote, dont 8 sont en circulation.

Les actions ordinaires et privilégiées de la FSL inc. s'inscrivent au capital aux termes de la réglementation canadienne. Se reporter à la note 20.

### Dividendes et restrictions s'appliquant au versement des dividendes

En vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances du Canada*, la FSL inc. et la Sun Life du Canada ne peuvent déclarer ou verser un dividende sur n'importe laquelle de leurs actions s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'elles contreviennent, ou que le versement de dividendes fait en sorte qu'elles contreviennent, i) à l'exigence de maintenir un niveau adéquat de capital et des formes de liquidités adéquates et appropriées, ii) aux règlements imposés par la *Loi sur les sociétés d'assurances* du Canada relativement au capital et aux liquidités et iii) à toute directive du BSIF les obligeant à augmenter leur capital ou à obtenir des liquidités additionnelles.

La FSL inc. et la Sun Life du Canada ont convenu que si aucune distribution n'est payée à la date prévue sur les SLEECs en circulation que la FCSL I a émis, i) la Sun Life du Canada ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées publiques, s'il y en a en circulation, et ii) si aucune action privilégiée publique de la Sun Life du Canada n'est en circulation, la FSL inc. ne versera pas de dividende sur ses actions privilégiées ou ordinaires, dans chaque cas, jusqu'au douzième mois suivant l'omission par la Fiducie de payer intégralement les distributions exigibles, sauf si ces distributions sont déjà payées aux porteurs de SLEECs. Le terme « actions privilégiées publiques » désigne les actions privilégiées émises par la Sun Life du Canada qui a) ont été émises dans le public (ce qui exclut les actions privilégiées qui sont la propriété effective de sociétés liées de la Sun Life du Canada); b) sont inscrites à la cote d'une bourse reconnue; c) ont une valeur de rachat globale d'au moins 200 \$. Au 31 décembre 2023, la Sun Life du Canada n'avait aucune action en circulation qualifiable d'action privilégiée publique.

Les modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc. prévoient que, tant que la Sun Life du Canada demeurera une filiale de la FSL inc., aucun dividende sur ces actions privilégiées ne sera déclaré ou versé si le ratio de capital minimal de la Sun Life du Canada chute en dessous des seuils applicables.

En outre, en vertu des modalités associées aux actions privilégiées en circulation de la FSL inc., celle-ci ne peut verser de dividendes sur ses actions ordinaires de la FSL inc. sans avoir obtenu l'approbation des porteurs des actions privilégiées, à moins que tous les dividendes déclarés à l'égard de ces actions privilégiées de la dernière période complète pour laquelle des dividendes devaient être versés aient été déclarés et versés ou que les fonds nécessaires au versement aient été réservés à cet effet.

Actuellement, les restrictions susmentionnées ne limitent pas le versement de dividendes sur les actions privilégiées ou ordinaires de la FSL inc.

La déclaration et le versement de dividendes sur les actions ordinaires de la FSL inc. sont effectués à la seule appréciation du conseil d'administration et dépendent de nos bénéfices, de notre situation financière et de nos besoins en capitaux. Les dividendes peuvent être ajustés ou éliminés au gré du conseil d'administration en fonction de ces facteurs.

### 14.A Actions ordinaires

Les variations relatives aux actions ordinaires émises et en circulation pour les exercices clos les 31 décembre s'établissaient comme suit :

Actions ordinaires (en millions d'actions)	2023		2022	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde, au début de l'exercice	586,4	8 311 \$	586,0	8 305 \$
Options sur actions exercées (note 18)	1,0	56	0,4	6
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation	(2,8)	(40)	—	—
Solde, à la fin de l'exercice	584,6	8 327 \$	586,4	8 311 \$

Le 29 août 2023, nous avons lancé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'« offre publique de rachat dans le cours normal des activités ») visant le rachat d'un nombre maximal de 17 millions de nos actions ordinaires entre le 29 août 2023 et le 28 août 2024, au plus tard. Nous avons mis en œuvre un plan de rachat automatique avec notre courtier désigné afin de faciliter le rachat d'actions ordinaires dans le cadre de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités. En vertu du plan de rachat automatique, notre courtier désigné peut racheter des actions ordinaires conformément à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, à des moments où nous ne serions normalement pas actifs sur le marché en raison des lois sur les valeurs mobilières pertinentes ou de périodes de restrictions sur les transactions que nous nous imposerions. Toute action ordinaire que nous rachetons en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sera annulée ou utilisée dans le cadre de certains régimes incitatifs réglés en instruments de capitaux propres.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons racheté et annulé environ 2,8 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 66,61 \$ par action, pour un montant total de 186 \$, en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Le montant total payé pour le rachat d'actions en vertu de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités est attribué aux actions ordinaires et aux bénéfices non distribués dans nos états consolidés des variations des capitaux propres. Le montant attribué aux actions ordinaires est fondé sur le coût moyen par action ordinaire, et les montants payés en excédent du coût moyen sont comptabilisés au poste Bénéfices non distribués.

## 14.B Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres

Il n'y a eu aucune variation relative aux actions privilégiées émises et en circulation pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022.

Le tableau suivant présente plus d'information sur les actions privilégiées en circulation au 31 décembre 2023.

(en millions d'actions)	Date d'émission	Taux de dividende annuel	Dividende annuel par action	Date de rachat à la valeur nominale ou de rachat la plus rapprochée <sup>1)</sup>	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant net <sup>2)</sup>
<b>Actions privilégiées de catégorie A</b>							
Série 3	13 janvier 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps	10,0	250 \$	245 \$
Série 4	10 octobre 2006	4,45 %	1,11 \$	En tout temps	12,0	300	293
Série 5	2 février 2007	4,50 %	1,13 \$	En tout temps	10,0	250	245
Série 8R <sup>3)</sup>	25 mai 2010	1,83 % <sup>3)</sup>	0,46 \$	30 juin 2025 <sup>4)</sup>	6,2	155	152
Série 9QR <sup>5)</sup>	30 juin 2015	Variable <sup>6)</sup>	Variable	30 juin 2025 <sup>7)</sup>	5,0	125	122
Série 10R <sup>3)</sup>	12 août 2011	2,967 % <sup>3)</sup>	0,74 \$ <sup>8)</sup>	30 septembre 2026 <sup>4)</sup>	6,8	171	167
Série 11QR <sup>5)</sup>	30 septembre 2016	Variable <sup>6)</sup>	Variable	30 septembre 2026 <sup>7)</sup>	1,2	29	28
<b>Autres instruments de capitaux propres</b>							
Série 2021-1 <sup>9)</sup>	30 juin 2021	3,600 %	s.o.	30 juin 2026	1,0	1 000	987
Total des actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres					52,2	2 280 \$	2 239 \$

<sup>1)</sup> Le rachat de toutes les actions privilégiées et de tous les autres instruments de capitaux propres est assujéti à l'approbation des autorités de réglementation.

<sup>2)</sup> Déduction faite des frais d'émission, après impôt.

<sup>3)</sup> À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux des dividendes sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada sur cinq ans majoré d'une marge propre à chaque série. La marge des actions de catégorie A s'établit comme suit : 1,41 % pour la série 8R et 2,17 % pour la série 10R. Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement supérieure (supérieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

<sup>4)</sup> Rachetables à la date de rachat et à tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action.

<sup>5)</sup> Les porteurs pourront, à leur gré, choisir de convertir leurs actions en actions de la série immédiatement inférieure (inférieure de un chiffre) à celle à laquelle appartiennent les actions qu'ils détiennent, à la date de rachat la plus rapprochée et tous les cinq ans par la suite.

<sup>6)</sup> Les porteurs sont en droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, à un taux annuel égal au rendement des bons du Trésor à trois mois du gouvernement du Canada en cours au moment où le taux est établi, majoré d'une marge propre à chaque série. Les marges des actions de catégorie A s'établissent comme suit : 1,41 % pour la série 9QR et 2,17 % pour la série 11QR.

<sup>7)</sup> Rachetables à la date de rachat et tous les cinq ans par la suite, en totalité ou en partie, au prix de 25,00 \$ l'action; également rachetables à toute autre date au prix de 25,50 \$ l'action.

<sup>8)</sup> Le dividende annuel par action présenté dans le tableau ci-dessus correspond au montant versé par action en 2023.

<sup>9)</sup> À la date de rachat la plus rapprochée, et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera rajusté à un taux annuel égal au rendement des obligations du gouvernement du Canada majoré de 2,604 %

## 15. Intérêts détenus dans d'autres entités

### 15.A Filiales

Nos principales filiales sont la Sun Life du Canada et Placements mondiaux Sun Life inc. La Sun Life du Canada est notre principale compagnie d'assurance active, et elle détient nos activités liées à l'assurance au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Philippines, à Hong Kong, en Indonésie et au Vietnam. Ces activités liées à l'assurance sont exploitées directement par la Sun Life du Canada ou par l'entremise d'autres filiales. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, nous avons conclu la vente de notre division au Royaume-Uni. Se reporter à la note 3. Placements mondiaux Sun Life inc. est une société de portefeuille inactive qui détient nos activités de gestion d'actifs, y compris la MFS et le groupe de sociétés faisant partie de Gestion SLC.

Nous sommes tenus de nous conformer, dans les territoires où nous exerçons nos activités, à diverses exigences réglementaires en matière de capital et de solvabilité qui pourraient restreindre notre capacité à avoir accès aux actifs du groupe ou à les utiliser et à verser des dividendes. Se reporter aux notes 14 et 20 pour plus de renseignements sur ces restrictions en matière de capital.

## 15.B Coentreprises et entreprises associées

Nous détenons des participations dans diverses coentreprises et entreprises associées qui exercent leurs activités principalement en Inde, en Malaisie, en Chine et aux Philippines. Nous détenons également des participations dans des coentreprises relativement à certains placements immobiliers au Canada. Nos participations dans ces coentreprises et entreprises associées varient de 24,99 % à 50 %. Le tableau suivant résume l'information financière de ces coentreprises et entreprises associées dans leur ensemble.

	2023	2022
Aux 31 décembre ou pour les exercices clos à ces dates		(données retraitées, se reporter à la note 2)
Valeur comptable des participations dans des coentreprises et des entreprises associées	<b>1 628 \$</b>	1 614 \$
Notre quote-part des éléments suivants :		
Bénéfice net (perte nette)	<b>94</b>	(17)
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	<b>(37)</b>	(63)
<b>Total du bénéfice global (de la perte globale)</b>	<b>57 \$</b>	<b>(80) \$</b>

En 2023, nous avons augmenté notre investissement dans nos coentreprises et nos entreprises associées de 75 \$, principalement en Asie (2022 – 69 \$, principalement au Canada). Au cours de 2023, nous avons reçu des dividendes et d'autres produits liés à nos coentreprises et à nos entreprises associées de 32 \$ (2022 – 27 \$). Nous avons également engagé des frais de location de 19 \$ (2022 – 17 \$) liés aux contrats de location conclus avec nos coentreprises et nos entreprises associées, et le reste des loyers futurs à payer à nos coentreprises et entreprises associées totalise 170 \$ sur 9 ans.

## 15.C Entreprises communes

Nous investissons conjointement dans des immeubles de placement et des biens immobiliers occupés par leur propriétaire sous gestion commune en vertu de relations contractuelles conclues avec les autres investisseurs. Nous partageons les produits et les charges liés à ces immeubles proportionnellement à notre investissement. La valeur comptable de ces actifs sous contrôle commun, qui sont inclus dans les immeubles de placement, et aux autres actifs dans le cas des biens immobiliers occupés par leur propriétaire, s'établit à 2 100 \$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 2 228 \$). La juste valeur de ces actifs sous contrôle commun s'établit à 2 200 \$ au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 – 2 306 \$).

## 15.D Entités structurées non consolidées

La FSL inc. et ses filiales détiennent des intérêts dans diverses entités structurées que nous ne consolidons pas. Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité, notamment dans le cas où les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et où les activités pertinentes sont dirigées au moyen de relations contractuelles. Nous possédons un intérêt dans une entité structurée lorsque nous avons un lien contractuel ou non contractuel qui nous expose à un risque de variation des rendements associés à la performance de cette entité. Notre intérêt comprend les placements détenus en actions ou en parts émises par ces entités et les honoraires reçus à l'égard de la gestion d'actifs de ces entités.

Le tableau suivant présente notre intérêt dans des entités structurées non consolidées.

Aux 31 décembre		2023		2022		
Type d'entité structurée	Type de placement détenu	Poste des états consolidés de la situation financière	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte <sup>1)</sup>	Valeur comptable	Exposition maximale au risque de perte <sup>1)</sup>
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres de créance	Titres de créance	<b>9 931 \$</b>	<b>9 931 \$</b>	9 155 \$	9 155 \$
Entités de titrisation – gérées par des tiers	Titres à court terme	Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	<b>539 \$</b>	<b>539 \$</b>	790 \$	790 \$
Fonds de placement – gérés par des tiers	Parts de fonds de placement	Titres de capitaux propres	<b>5 869 \$</b>	<b>5 869 \$</b>	5 766 \$	5 766 \$
Fonds de placement – gérés par la Compagnie <sup>2)</sup>	Parts de fonds de placement et parts de sociétés en commandite simple	Titres de capitaux propres, Autres placements financiers et Autres placements non financiers	<b>3 484 \$</b>	<b>3 484 \$</b>	3 365 \$	3 365 \$
Sociétés en commandite simple – gérées par des tiers	Parts de sociétés en commandite simple	Autres placements non financiers	<b>3 128 \$</b>	<b>3 128 \$</b>	2 786 \$	2 786 \$

<sup>1)</sup> L'exposition maximale au risque de perte correspond à la perte maximale que nous pourrions comptabiliser au résultat global en raison de notre lien avec ces entités.

<sup>2)</sup> Comprend des placements dans des fonds gérés par nos coentreprises dont la valeur comptable s'établit à 97 \$ (2022 – 82 \$).

## 15.D.i Entités de titrisation

Les entités de titrisation sont des entités structurées qui sont en général financées principalement au moyen de l'émission de titres de créance soutenus par un groupe d'actifs, comme des prêts hypothécaires ou d'autres prêts.

### Gestion par des tiers

Nos placements dans des entités de titrisation gérées par des tiers se composent de titres adossés à des créances tels que des titres adossés à des prêts hypothécaires commerciaux, des titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels, des titres adossés à des créances avec flux groupés et du papier commercial. Ces titres sont généralement des titres de créance émis en grande quantité et conçus afin de fractionner les flux de trésorerie liés à un groupe précis d'actifs sous-jacents en tranches afin d'obtenir divers niveaux d'exposition aux risques aux fins de placement. Nous ne fournissons aucun soutien financier ou autre à ces entités hormis notre placement initial; par conséquent, notre exposition maximale au risque de perte sur ces placements se limite à la valeur comptable de ceux-ci. Nous n'avons aucun contrôle sur ces placements étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger les activités pertinentes de ces entités, peu importe notre niveau de participation dans celles-ci.

### Gestion par la Compagnie

Nous fournissons à diverses entités de titrisation des services de gestion de garanties, principalement en ce qui a trait aux titres adossés à des créances avec flux groupés, pour lesquels nous recevons des honoraires. Le soutien financier fourni à ces entités se limite à la valeur comptable de nos placements dans celles-ci, et nous ne fournissons aucune garantie ni aucun soutien conditionnel à ces entités. Nous n'avons pas consolidé ces entités étant donné que nos intérêts dans celles-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité et que nous ne détenons aucun placement dans ces entités.

## 15.D.ii Fonds de placement et sociétés en commandite simple

Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont des véhicules de placement se composant de fonds regroupés provenant d'un ensemble d'investisseurs aux fins de placement dans des actifs tels des instruments du marché monétaire, des titres de créance, des titres de capitaux propres, des biens immobiliers et d'autres actifs similaires. Le tableau précédent comprend nos placements dans tous les fonds de placement, y compris les fonds communs de placement, les fonds négociés en bourse et les fonds distincts, ainsi que nos placements dans certaines sociétés en commandite simple. Certains de ces fonds de placement et certaines de ces sociétés en commandite simple sont des entités structurées. Pour chaque fonds de placement et chaque société en commandite simple, notre exposition maximale au risque de perte est équivalente à la valeur comptable de notre placement dans le fonds ou la société en commandite. Les fonds de placement et les sociétés en commandite simple sont généralement financés au moyen de l'émission de parts de fonds de placement ou de parts de société en commandite simple.

### Gestion par des tiers

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par des gestionnaires d'actif tiers. Nos placements dans des parts de fonds et des parts de sociétés en commandite simple nous donnent généralement un intérêt indivis dans le rendement d'un portefeuille d'actifs sous-jacents gérés ou liés à un mandat de placement précis aux fins de placement. Nous n'avons aucun contrôle sur les fonds de placement ni sur les sociétés en commandite simple constituant des entités structurées, étant donné que nous n'avons pas le pouvoir de diriger leurs activités pertinentes.

### Gestion par la Compagnie

Nous détenons des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie. Nous avons généralement le contrôle des fonds de placement et des sociétés en commandite simple gérés par la Compagnie qui sont des entités structurées, étant donné que nous avons le contrôle nous permettant de diriger les activités pertinentes de ces fonds et de ces sociétés en commandite simple. Toutefois, nous n'avons pas consolidé ces fonds et ces sociétés en commandite simple, étant donné que nos intérêts dans ceux-ci ne donnent pas lieu à une exposition importante au risque de variabilité. Nous tirons des frais de gestion, présentés au poste Produits tirés des honoraires, de la gestion des fonds de placement et des sociétés en commandite simple en fonction des services fournis. Les frais de gestion sont généralement fondés sur la valeur de l'actif géré; par conséquent, les frais gagnés dépendent de la composition de l'actif géré et des variations des marchés financiers. Les produits tirés des honoraires gagnés sont inclus dans le poste Frais de gestion des fonds et autres frais liés aux actifs à la note 16. Nous détenons également des parts de fonds de placement et de sociétés en commandite simple gérés par nos contreparties. Notre quote-part des frais de gestion gagnés est incluse dans le bénéfice net (la perte nette) présenté à la note 15.B.

## 15.E Entités structurées consolidées

Nous contrôlons et consolidons des entités structurées liées à des titres garantis par des prêts, décrites plus en détail à la note 5.A.i, ainsi que des fonds de placement gérés par Gestion SLC et ses gestionnaires affiliés, qui investissent principalement dans des immeubles de placement et des entités investissant dans des projets d'énergie renouvelable.

## 16. Produits tirés des honoraires

	2023	2022
Pour les exercices clos les 31 décembre		(données retraitées, se reporter à la note 2)
Produits tirés des honoraires relatifs aux contrats de service :		
Honoraires liés à la distribution	973 \$	873 \$
Frais de gestion des fonds et autres frais basés sur l'actif	5 595	5 557
Honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires	1 264	1 017
Total des produits tirés des honoraires	7 832 \$	7 447 \$

Les honoraires liés à la distribution et les frais de gestion des fonds et autres frais basés sur l'actif sont principalement gagnés par le secteur Gestion d'actifs, tandis que les honoraires relatifs aux services administratifs et autres honoraires sont principalement gagnés par les secteurs Canada et États-Unis. Les produits tirés des honoraires par secteur d'activité sont présentés à la note 4.

## 17. Charges d'exploitation et commissions

	2023	2022
Pour les exercices clos les 31 décembre		(données retraitées, se reporter à la note 2)
Charges d'exploitation engagées (contrats d'assurance et contrats autres que d'assurance) :		
Charges liées au personnel <sup>1)</sup>	6 144 \$	5 107 \$
Locaux et matériel	216	216
Amortissement des immobilisations corporelles	249	241
Honoraires au titre des services	1 220	1 152
Amortissement et perte de valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill	349	475
Autres charges	2 610	1 882
<b>Total des charges d'exploitation engagées (contrats d'assurance et contrats autres que d'assurance)</b>	<b>10 788</b>	<b>9 073</b>
Commissions engagées :		
Contrats d'assurance	2 084	1 802
Contrats autres que d'assurance	948	990
<b>Total des commissions engagées (contrats d'assurance et contrats autres que d'assurance)</b>	<b>3 032</b>	<b>2 792</b>
<b>Total des charges d'exploitation et des commissions engagées (contrats d'assurance et contrats autres que d'assurance)</b>	<b>13 820</b>	<b>11 865</b>
À déduire : montants différés à titre de flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance relatives à des contrats d'assurance	2 034	1 497
montants inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance (note 10)	3 176	2 946
composantes investissements des contrats d'assurance exclus des charges	615	330
<b>Total des charges d'exploitation et des commissions</b>	<b>7 995 \$</b>	<b>7 092 \$</b>

<sup>1)</sup> Se reporter au tableau qui suit pour plus de renseignements.

Les charges liées au personnel se détaillent comme suit :

	2023	2022
Pour les exercices clos les 31 décembre		
Salaires, primes et avantages du personnel	5 605 \$	4 846 \$
Paiements fondés sur des actions (note 18)	491	227
Autres frais de personnel	48	34
<b>Total des charges liées au personnel</b>	<b>6 144 \$</b>	<b>5 107 \$</b>

## 18. Paiements fondés sur des actions

### 18.A Régimes d'options sur actions

La FSL inc. a attribué des options sur actions aux membres du personnel admissibles en vertu du Régime d'options sur actions de la direction. Ces options sont attribuées à un prix égal au cours de clôture de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto (la « TSX ») le jour de l'attribution. L'acquisition des droits sur les options octroyées en vertu des régimes d'options sur actions s'effectue sur quatre ans. Le délai alloué pour l'exercice de toutes les options est de 10 ans. Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en vertu du Régime d'options sur actions de la direction s'établit à 29 525 000.



Les opérations effectuées dans le cadre des régimes d'options sur actions pour les exercices clos les 31 décembre se présentent comme suit :

	2023		2022	
	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré
Soldes aux 1 <sup>er</sup> janvier	3 589	58,51 \$	3 042	55,85 \$
Attribuées	790	67,68 \$	709	68,12 \$
Exercées	(951)	51,60 \$	(115)	45,94 \$
Frappées de déchéance	—	— \$	(47)	62,38 \$
Soldes aux 31 décembre	3 428	62,54 \$	3 589	58,51 \$
Pouvant être exercées aux 31 décembre	1 560	57,89 \$	1 785	53,33 \$

Le cours moyen pondéré des actions à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 68,44 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (2022 – 64,00 \$).

La charge de rémunération liée aux options sur actions s'établissait à 8 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (2022 – 7 \$).

Les options sur actions qui étaient en cours au 31 décembre 2023 s'établissent comme suit selon le prix d'exercice :

Prix d'exercice	Nombre d'options sur actions (en milliers)	Durée contractuelle moyenne pondérée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré
De 39,02 \$ à 55,00 \$	689	2,55	50,34 \$
De 55,01 \$ à 65,00 \$	1 052	5,73	62,31 \$
De 65,01 \$ à 68,12 \$	1 687	8,53	67,66 \$
Total des options sur actions	3 428	6,47	62,54 \$

La juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, calculée au moyen du modèle d'établissement du prix des options de Black et Scholes, s'établit à 11,54 \$ (2022 – 9,64 \$). Les hypothèses sur lesquelles s'appuie le modèle de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur des options attribuées au cours des exercices clos les 31 décembre sont les suivantes :

Hypothèses moyennes pondérées	2023	2022
Taux d'intérêt sans risque	3,4 %	1,8 %
Volatilité attendue	23,3 %	23,7 %
Taux de dividende attendu	4,0 %	4,0 %
Durée de vie attendue de l'option (en années)	6,8	6,3
Prix d'exercice	67,68 \$	68,12 \$

La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique des actions ordinaires, sur la volatilité implicite des options sur actions ordinaires négociées et sur d'autres facteurs. La durée attendue des options attribuées est calculée en fonction de données historiques relatives au comportement des employés concernant l'exercice des options et à la cessation d'emploi. Le taux sans risque pour les périodes à l'intérieur de la durée attendue des options est établi en fonction de la courbe de rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur au moment de l'attribution.

## 18.B Régime d'actionnariat des employés

Nous versons au titre du Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life des cotisations venant bonifier les cotisations salariales versées à ce régime par les employés admissibles du Canada. Les employés peuvent verser au Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life des cotisations variant entre 1 % et 20 % de leur salaire cible annuel. En vertu du régime, nos cotisations sont versées à l'égard des employés qui sont à notre emploi depuis au moins un an. Notre cotisation est égale à 50 % des cotisations salariales sans dépasser 5 % du salaire cible annuel de l'employé. En outre, notre cotisation ne peut dépasser mille cinq cents dollars par année. Nos cotisations sont acquises dès qu'elles sont versées et elles sont inscrites aux charges.

Aux États-Unis, le Régime d'actionnariat de la Financière Sun Life États-Unis permet aux employés admissibles d'acheter des actions de la FSL inc. à 10 % d'escompte à la fin de périodes de placement de six mois. En vertu de ce régime, les employés adhérant à celui-ci peuvent verser des cotisations variant entre 1 % et 10 % de leur salaire de base. À la fin de chaque période, les montants cumulés par les employés servent à acheter des actions, et la Compagnie finance l'escompte de 10 %. La cotisation annuelle, incluant l'escompte financé par la Compagnie, ne peut dépasser vingt-cinq mille dollars américains en fonction de sa juste valeur de marché à la date du placement.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons comptabilisé des charges de 10 \$ (2022 – 9 \$).

## 18.C Autres régimes de paiements fondés sur des actions

Tous les autres régimes de paiements fondés sur des actions utilisent des unités théoriques dont la valeur repose sur le cours de l'action ordinaire à la TSX. Toute variation du cours de l'action ordinaire donne lieu à une modification de la valeur des unités, ce qui influe sur nos charges liées aux paiements fondés sur des actions. Au moment où ces unités sont rachetées, les paiements sont versés aux employés et les passifs au titre du régime sont diminués d'autant. Nous utilisons des swaps et des contrats à terme de gré à gré sur indice pour couvrir notre risque au titre des variations des flux de trésorerie liées à la fluctuation du cours des actions ordinaires pour l'ensemble de ces régimes.

De plus amples renseignements sur ces régimes sont présentés ci-dessous.

**Régime d'unités d'actions différées de la haute direction (UAD) :** En vertu du régime d'UAD, les dirigeants désignés peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leur rémunération incitative d'avantages à court terme sous forme d'UAD. La valeur de chaque UAD équivaut à une action ordinaire et produit des équivalents de dividendes sous forme d'UAD supplémentaires au même taux que les dividendes versés sur les actions ordinaires. Les dirigeants désignés doivent choisir de participer au régime avant le début de l'année de référence du régime, et ce choix est irrévocable. Les droits sont acquis immédiatement. Toutefois, les participants ne sont pas autorisés à faire racheter les UAD avant la cessation de leurs services, leur décès ou leur départ à la retraite. La valeur des UAD au moment du rachat est fondée sur la juste valeur des actions ordinaires arrêtee immédiatement avant leur rachat.

**Régime d'unités d'actions Sun Life :** En vertu du régime d'unités d'actions Sun Life, les participants se voient attribuer des unités dont la valeur équivaut à la valeur d'une action ordinaire et dont le prix d'attribution est égal au cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'attribution. Les participants conservent normalement leurs unités pendant une période maximale de 36 mois à compter de la date d'attribution. Les unités produisent des équivalents de dividendes sous forme d'unités supplémentaires au même taux que les dividendes versés sur les actions ordinaires. En vertu de ce régime, certaines unités sont axées sur le rendement, et les droits sur celles-ci peuvent devenir acquis ou elles peuvent devenir payables si nous atteignons le niveau minimal exigé relativement à des objectifs de rendement déterminés. Le régime prévoit des facteurs de rendement en vue d'encourager les participants à produire un rendement supérieur pour les actionnaires (les facteurs de rendement sont calculés en fonction d'un multiple pouvant varier d'aussi bas que zéro jusqu'à deux fois le nombre d'unités dont les droits sont acquis). Les sommes payées aux participants sont fonction du nombre d'unités dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen d'une action ordinaire à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date d'acquisition des droits.

**Renseignements supplémentaires sur les autres régimes de paiements fondés sur des actions :** Le tableau suivant présente les unités en cours en vertu de ces régimes et les passifs portés dans nos états consolidés de la situation financière.

Nombre d'unités (en milliers)	Régime d'unités d'actions Sun Life	Régime d'UAD	Total
Unités en cours au 31 décembre 2023	4 945	618	5 563
Unités en cours au 31 décembre 2022	4 675	710	5 385
Passif comptabilisé au 31 décembre 2023	233 \$	43 \$	276 \$
Passif comptabilisé au 31 décembre 2022	188 \$	44 \$	232 \$

La charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt liées aux autres régimes de paiements fondés sur des actions pour les exercices clos les 31 décembre sont présentées dans le tableau suivant. Comme les charges courues liées au régime d'UAD sont comptabilisées dans la rémunération incitative de l'exercice au cours duquel les UAD ont été attribuées, les charges présentées ci-dessous n'en tiennent pas compte. Les charges présentées dans le tableau qui suit comprennent l'augmentation des passifs relatifs aux régimes d'unités d'actions Sun Life et d'UAD par suite de la variation de la juste valeur des actions ordinaires ainsi que de la comptabilisation des passifs relatifs aux régimes d'unités d'actions Sun Life sur la période d'acquisition des droits, et elles ne tiennent pas compte de l'ajustement des charges découlant des instruments de couverture.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022
Charge de rémunération	164 \$	43 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(43) \$	(9) \$

## 18.D Régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS

Les paiements fondés sur des actions attribués par la MFS sont fondés sur les actions de celle-ci. Les attributions d'actions assujetties à des restrictions sont réglées en actions de la MFS, tandis que les attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions sont réglées en trésorerie. L'acquisition des droits sur les attributions d'actions assujetties à des restrictions et d'unités d'actions assujetties à des restrictions s'effectue généralement sur quatre ans, et l'emploi continu est habituellement le seul critère de service lié à ces attributions. Les porteurs des actions assujetties à des restrictions et des unités d'actions assujetties à des restrictions attribuées ont le droit de recevoir des paiements équivalant à des dividendes ne pouvant être frappés de déchéance sur la période d'acquisition des droits, selon un taux égal à celui des dividendes versés sur les actions de la MFS.

Bien que les attributions d'actions assujetties à des restrictions soient réglées en actions, toutes les attributions fondées sur des actions de la MFS, y compris les actions de la MFS en circulation, sont comptabilisées à titre de droits à des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie, du fait que la MFS a pour habitude de racheter ses actions en circulation après une période de détention prescrite. La juste valeur des attributions d'actions assujetties à des restrictions, des attributions d'unités d'actions assujetties à des restrictions et des actions en circulation de la MFS est estimée en fonction d'un modèle d'évaluation conforme au marché. Le montant comptabilisé au titre de la charge de rémunération périodique dépend des nouvelles attributions, des périodes d'acquisition des droits et des déchéances relatives aux attributions non acquises, des rachats d'actions, des variations de la juste valeur des attributions et des actions en circulation de la MFS. Le total du passif attribuable à tous les régimes de paiements fondés sur des actions de la MFS comptabilisé au 31 décembre 2023 s'établissait à 978 \$ (31 décembre 2022 – 1 020 \$), montant qui comprend un passif de 780 \$ (31 décembre 2022 – 811 \$) relatif aux actions assujetties à des restrictions et aux actions en circulation de la MFS.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération et la charge (l'économie) d'impôt sur le résultat comptabilisées relativement à ces attributions pour les exercices clos les 31 décembre.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023	2022
Charge de rémunération	309 \$	168 \$
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	(59) \$	(49) \$

## 19. Impôt sur le résultat

### 19.A Impôt différé

Le tableau suivant présente les actifs et passifs d'impôt différé qui figurent dans les états consolidés de la situation financière.

Aux 31 décembre	2023	2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)
Actifs d'impôt différé <sup>1)</sup>	3 878 \$	3 466 \$
Passifs d'impôt différé <sup>1)</sup>	281	468
Actif d'impôt différé, montant net	3 597 \$	2 998 \$

<sup>1)</sup> Nos actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, si les actifs et les passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat de la même entité juridique prélevés par la même administration fiscale.

Les variations des actifs d'impôt différé nets pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

	Placements	Passifs relatifs aux contrats <sup>1)</sup>	Coûts d'acquisition différés	Pertes pouvant être reportées	Régimes de retraite et autres avantages du personnel	Autres <sup>2)</sup>	Total
Au 31 décembre 2022	516 \$	1 716 \$	84 \$	986 \$	242 \$	(546) \$	2 998 \$
Acquisitions (cessions) découlant de regroupements d'entreprises <sup>3)</sup>	13	(9)	—	(42)	8	(117)	(147)
Imputé à l'état du résultat net	(564)	849	(5)	67	49	489	885
Imputé aux autres éléments du résultat global	(68)	(18)	—	(30)	38	(23)	(101)
Imputé aux capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global	2	(56)	—	6	—	24	(24)
Fluctuations des taux de change et autres	(1)	(3)	(3)	(11)	(10)	14	(14)
Au 31 décembre 2023	(102) \$	2 479 \$	76 \$	976 \$	327 \$	(159) \$	3 597 \$

<sup>1)</sup> Composés des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des actifs et des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus et des passifs relatifs aux contrats de placement.

<sup>2)</sup> Inclut les crédits d'impôt non utilisés.

<sup>3)</sup> Se reporter à la note 3.

(données retraitées, se reporter à la note 2)	Placements	Passifs relatifs aux contrats <sup>1)</sup>	Coûts d'acquisition différés	Pertes pouvant être reportées	Régimes de retraite et autres avantages du personnel	Autres <sup>2)</sup>	Total
Au 31 décembre 2021	(1 178) \$	1 727 \$	74 \$	853 \$	301 \$	(251) \$	1 526 \$
Ajustements transitoires selon IFRS 17 et IFRS 9	(857)	2 037	—	—	—	—	1 180
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	(2 035)	3 764	74	853	301	(251)	2 706
Acquisitions (cessions) découlant de regroupements d'entreprises <sup>3)</sup>	1	10	—	32	8	(277)	(226)
Imputé à l'état du résultat net	2 340	(2 153)	4	(10)	(6)	(7)	168
Imputé aux autres éléments du résultat global	202	85	—	92	(75)	—	304
Imputé aux capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global	—	—	—	15	—	—	15
Fluctuations des taux de change et autres	8	10	6	4	14	(11)	31
Au 31 décembre 2022	516 \$	1 716 \$	84 \$	986 \$	242 \$	(546) \$	2 998 \$

<sup>1)</sup> Composés des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des actifs et des passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus et des passifs relatifs aux contrats de placement.

<sup>2)</sup> Inclut les crédits d'impôt non utilisés.

<sup>3)</sup> Se reporter à la note 3.

Nous avons subi, principalement au Canada, en Indonésie et au Vietnam, des pertes fiscales autres qu'en capital totalisant 4 388 \$ (2022 – 4 349 \$). L'économie que représentent ces pertes fiscales a été prise en compte dans la mesure où il est probable qu'elle se réalise. En outre, aux États-Unis, nous avons des pertes en capital nettes de 9 \$ (2022 – 10 \$), pour lesquelles un actif d'impôt différé de 2 \$ (2022 – 2 \$) a été comptabilisé. Les pertes fiscales non utilisées et pour lesquelles un actif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé totalisaient 597 \$ au 31 décembre 2023 (2022 – 696 \$), principalement en Indonésie et au Vietnam. Nous avons également subi des pertes en capital de néant au Royaume-Uni (2022 – 434 \$) et de 202 \$ au Canada (2022 – 275 \$), pour lesquelles un actif d'impôt différé de 26 \$ (2022 – 181 \$) n'a pas été comptabilisé. Les chiffres comparatifs de 2022 incluaient des pertes liées à la Sun Life UK, qui a été vendue en 2023.

L'économie sera réalisée dans les exercices ultérieurs au fur et à mesure que nous utiliserons les pertes pour réduire l'impôt sur le résultat exigible. Ces pertes fiscales peuvent être examinées par diverses autorités fiscales et elles pourraient être réduites par suite des ajustements apportés aux déclarations de revenus. De plus, des changements d'ordre législatif, commercial ou autre peuvent limiter notre capacité à utiliser ces pertes.

L'actif d'impôt différé lié aux pertes pouvant être reportées inclut des économies d'impôt comptabilisées relativement aux pertes subies au cours de l'exercice en cours ou de l'exercice précédent. Afin de déterminer s'il était approprié de comptabiliser ces économies d'impôt, nous tenons compte de prévisions relatives aux bénéfices imposables futurs, en plus de considérer des occasions de planification fiscale qui généreront un bénéfice imposable pour la période au cours de laquelle les pertes fiscales non utilisées pourront être utilisées.

Les pertes autres qu'en capital reportées au Canada expireront à partir de 2030 et elles peuvent être reportées indéfiniment. Les pertes autres qu'en capital subies en Indonésie et au Vietnam peuvent être reportées sur cinq ans. Les pertes en capital subies aux États-Unis peuvent être reportées sur cinq ans.

La vente de la Sun Life UK s'est traduite par une économie d'impôt de 7 \$.

Les modifications récentes d'IAS 12 prévoient une exception temporaire obligatoire relativement à la comptabilisation de l'impôt différé lié au Pilier Deux et à la présentation d'information connexe, et nous avons appliqué cette exception temporaire. Étant donné que les règles relatives au Pilier Deux n'étaient pas en vigueur à la date de présentation de l'information financière, le groupe n'a aucun impôt exigible connexe. Nos impôts différés ne refléteront donc pas l'incidence du Pilier Deux tant que l'exception temporaire obligatoire est en vigueur. Les règles relatives à un taux d'imposition global minimal s'appliqueront à la Sun Life avec prise d'effet le 1er janvier 2024. Cependant, le calendrier de la quasi-adoption de ces règles dans la plupart des territoires où la Sun Life exerce ses activités est incertain. En vertu de la législation, la Sun Life est tenue de payer un impôt supplémentaire en fonction de l'écart entre le taux d'imposition effectif en vertu du Pilier Deux, selon les territoires, et le taux minimal de 15 %. Ces règles ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Sun Life lorsqu'elles entreront en vigueur dans les territoires où la Sun Life exerce ses activités et où elles sont considérées comme ayant été quasi adoptées.

Nous comptabilisons un passif d'impôt différé sur toutes les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des entreprises associées, à moins que nous soyons capables de contrôler la date à laquelle les différences temporaires se résorberont et qu'il soit probable que ces différences ne se résorbent pas dans un avenir prévisible. Au 31 décembre 2023, les différences temporaires liées à des participations dans des filiales, des succursales, des coentreprises ou des entreprises associées à l'égard desquelles aucun passif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevaient à 4 606 \$ (2022 – 4 397 \$).

## 19.B Charge (économie) d'impôt sur le résultat

La charge (l'économie) d'impôt présentée dans nos états consolidés du résultat net pour les exercices clos les 31 décembre se composait des éléments suivants :

	2023	2022
	(données retraitées, se reporter à la note 2)	
Pour les exercices clos les 31 décembre		
Charge (économie) d'impôt sur le résultat exigible :		
Exercice en cours	1 187 \$	781 \$
Ajustements relatifs aux exercices précédents, incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	159	(67)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat exigible	1 346	714
Charge (économie) d'impôt sur le résultat différé :		
Naissance et résorption des différences temporaires	(637)	(82)
Ajustements relatifs aux exercices précédents, incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(172)	48
Charge (économie) d'impôt découlant des pertes fiscales non comptabilisées	(25)	18
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	(51)	(152)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat différé	(885)	(168)
Total de la charge (de l'économie) d'impôt sur le résultat	461 \$	546 \$

Économie (charge) d'impôt comptabilisée directement dans les capitaux propres pour les exercices clos les 31 décembre :

	2023	2022
	(données retraitées, se reporter à la note 2)	
Pour les exercices clos les 31 décembre		
Comptabilisée dans les autres éléments du résultat global :		
Économie (charge) d'impôt sur le résultat exigible	— \$	2 \$
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé	(101)	304
Total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(101)	306
Comptabilisé dans les capitaux propres, autres que les autres éléments du résultat global :		
Économie (charge) d'impôt sur le résultat différé	(24)	15
Total de l'économie (de la charge) d'impôt comptabilisée dans les capitaux propres, y compris l'économie (la charge) d'impôt comptabilisée dans les autres éléments du résultat global	(125) \$	321 \$

Notre taux d'imposition effectif sur le résultat diffère du taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi comme suit :

	2023		2022	
	(données retraitées, se reporter à la note 2)			
	%		%	
Pour les exercices clos les 31 décembre				
Bénéfice net total (perte nette totale)	3 469 \$		3 080 \$	
À ajouter : Charge (économie) d'impôt sur le résultat	461		546	
Bénéfice net total (perte nette totale) avant impôt sur le résultat	3 930 \$		3 626 \$	
Impôt au taux canadien combiné d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi	1 091 \$	27,8	1 006 \$	27,8
Augmentation (diminution) du taux résultant de ce qui suit :				
Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujetti à l'impôt dans des territoires étrangers	(222)	(5,7)	(218)	(6,0)
(Produits tirés des placements) pertes de placements exonérés d'impôt	(304)	(7,7)	(128)	(3,5)
Ajustements relatifs aux exercices précédents incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal	(13)	(0,3)	(19)	(0,5)
(Économie) charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés	(25)	(0,7)	18	0,5
Modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives	(51)	(1,3)	(152)	(4,2)
Autres	(15)	(0,4)	39	0,9
Total de la charge (de l'économie) d'impôt et taux d'imposition effectif sur le résultat	461 \$	11,7	546 \$	15,0

Les taux d'imposition prévus par la loi dans les autres territoires où nous exerçons nos activités varient de 0 % à 25 %, ce qui donne lieu à des écarts de taux d'imposition et de charge d'impôt correspondante par rapport au taux canadien d'impôt sur le résultat fédéral et provincial prévu par la loi appliqué aux bénéfices enregistrés dans les territoires étrangers qui ne sont pas assujettis à l'impôt au Canada. En général, les bénéfices enregistrés dans des territoires fiscaux où les taux d'imposition prévus par la loi sont inférieurs à 27,75 % se traduisent par une diminution de notre charge d'impôt sur le résultat, et ces écarts sont présentés au poste Augmentation (diminution) des taux d'imposition effectifs appliqués au résultat assujetti à l'impôt dans des territoires étrangers. L'économie présentée pour 2023 incluait une légère augmentation du bénéfice enregistré dans des territoires où les taux d'imposition prévus par la loi sont peu élevés par rapport à 2022.

Les (produits tirés des placements) pertes de placements exonérés d'impôt comprennent des écarts de taux d'imposition liés à divers types de produits tirés des placements ou de pertes de placements imposés à des taux moins élevés que notre taux d'imposition prévu par la loi. On retrouve notamment dans cette catégorie les produits tirés des dividendes, les gains en capital réalisés au Canada et les variations de la valeur de marché, dont celles découlant des fluctuations des taux de change.

Les ajustements relatifs aux périodes précédentes, incluant les ajustements découlant de la résolution de litiges d'ordre fiscal, sont principalement liés à la résolution de litiges d'ordre fiscal au Canada et à la finalisation des déclarations fiscales de l'exercice précédent au Canada et aux États-Unis. En 2022, ces ajustements incluaient la finalisation des déclarations fiscales de l'exercice précédent au Royaume-Uni.

(L'économie) la charge d'impôt au titre des pertes fiscales et des crédits d'impôt non comptabilisés reflète principalement des pertes non comptabilisées en Asie ainsi que la comptabilisation d'actifs d'impôt différé qui n'avaient pas été comptabilisés auparavant aux États-Unis. Pour 2022, (l'économie) la charge reflétait principalement des pertes non comptabilisées en Asie et au Royaume-Uni.

Dans le cadre de l'évaluation des actifs d'impôt différé non comptabilisés, la direction a établi qu'il était devenu probable que les bénéfices imposables futurs permettent de recouvrer les actifs d'impôt différé aux États-Unis. Nos filiales aux États-Unis disposaient de pertes d'exploitation nettes au niveau des états, ainsi que d'autres déductions futures applicables au calcul des impôts sur les résultats des états, à l'égard desquelles les actifs d'impôt différé n'avaient pas été comptabilisés auparavant. La direction a conclu qu'il est probable que ces filiales, ainsi que d'autres filiales historiquement rentables avec lesquelles elle dépose des déclarations de revenu consolidées (unitaires) étatiques, généreront des bénéfices imposables suffisants auxquels ces pertes et déductions étatiques non utilisées pourront être appliquées. L'avantage connexe sera réalisé au cours des exercices futurs sous forme d'une réduction de l'impôt exigible.

Les modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives reflètent un avantage lié à la comptabilisation d'un actif d'impôt différé aux Bermudes. Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté un régime d'impôt sur le revenu des sociétés, en vertu duquel un impôt sur le résultat de 15 % sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. La loi adoptée prévoit un ajustement de transition économique permettant d'aligner de plus près le taux d'imposition d'une entité aux fins du régime fiscal sur sa situation économique avant l'application de l'impôt sur le revenu des sociétés, ce qui pourrait réduire le taux d'imposition des Bermudes à l'avenir. Les modifications des taux d'imposition et autres modifications législatives de 2022 comprennent un avantage lié à une réévaluation de nos soldes d'impôt différé en raison d'une modification du taux d'imposition au Canada.

Le poste Autres reflète principalement des retenues d'impôt à la source sur les distributions versées par nos filiales étrangères, l'avantage lié aux participations dans nos coentreprises en Asie et l'incidence du bénéfice imposable attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. Pour 2022, le poste Autres reflétait l'incidence fiscale de la perte de valeur du goodwill non déductible lié à la vente de la Sun Life UK et la reprise de retenues d'impôt à la source pour lesquelles nous ne prévoyons plus recevoir de paiement.

## 20. Gestion du capital

Notre capital est structuré de manière à dépasser les cibles réglementaires et internes minimales en matière de capital et à nous permettre de conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière, tout en maintenant une structure de capital efficace. Nous nous efforçons d'atteindre une structure de capital optimale en équilibrant l'utilisation du financement par emprunt et par actions. Le capital est géré sur une base consolidée, en vertu de principes qui tiennent compte de tous les risques liés à l'entreprise, ainsi qu'au niveau de chaque secteur d'activité, en vertu de principes appropriés dans le territoire où chacun d'eux exerce ses activités. Nous gérons le capital de toutes nos filiales étrangères en fonction des lois de leur pays respectif en tenant compte du profil de risque propre à chacune d'entre elles.

Le conseil d'administration de la FSL inc. a la responsabilité d'examiner et d'approuver chaque année le plan de gestion de capital de la Compagnie et sa politique relative au risque de capital. La supervision de la direction en ce qui a trait à nos programmes de gestion du capital et à notre situation de capital relève du comité de direction sur l'examen des risques de la Compagnie, lequel est composé de membres de la haute direction provenant des fonctions de la finance, de l'actuariat et de la gestion des risques.

Nous préparons chaque année un plan en matière de capital qui prévoit des options en matière de capital et des recommandations en matière de dividendes et de financement qui sont présentées au comité d'examen des risques du conseil d'administration. Le capital fait régulièrement l'objet d'examens pour évaluer l'incidence potentielle de divers scénarios qui touchent les activités, les taux d'intérêt et les marchés des actions. Les éléments pertinents de ces examens du capital, y compris les recommandations en matière de dividendes, sont présentés chaque trimestre au comité d'examen des risques. Le conseil d'administration a la responsabilité d'approuver les recommandations au chapitre des dividendes.

La politique relative au risque de capital est conçue de façon à maintenir un niveau suffisant de capital, en vue de fournir la souplesse nécessaire pour tirer parti des occasions de croissance, pour soutenir les risques liés à nos activités et pour optimiser le rendement pour nos actionnaires. La politique est aussi conçue de façon à offrir un niveau approprié de gestion du risque à l'égard de la suffisance du capital, soit le risque que le capital ne soit pas suffisant pour faire face à une conjoncture économique défavorable, à maintenir la solidité financière ou à nous permettre et à permettre à nos filiales de soutenir nos activités en cours ou de tirer parti des occasions de croissance. La FSL inc. gère son capital en tenant compte de son profil de risque et de l'environnement de contrôle.

La FSL inc. est une société d'assurance inactive et elle est assujettie à la ligne directrice TSAV. Au 31 décembre 2023, le ratio du TSAV de la FSL inc. dépassait le ratio cible minimal établi par le BSIF.

La Sun Life du Canada, principale filiale d'assurance-vie active de la FSL inc. au Canada, est également assujettie à la ligne directrice TSAV. Le ratio du TSAV de la Sun Life du Canada, qui était de 141 % au 31 décembre 2023, se situe au-dessus du ratio total cible de capital de surveillance du BSIF, qui est de 100 %, et du ratio total minimal, qui est de 90 %.

Le BSIF peut intervenir et prendre le contrôle d'une société canadienne d'assurance-vie s'il juge insuffisant le montant du capital disponible. Le BSIF pourra aussi ajuster les besoins en capitaux dans l'avenir pour tenir compte de l'évolution de la situation, du profil de risque des assureurs-vie canadiens ou d'autres risques. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, le capital de la Sun Life du Canada était supérieur aux niveaux nécessitant des mesures réglementaires ou correctrices.

Les filiales réglementées de la Compagnie doivent se conformer aux exigences en matière de suffisance du capital imposées dans les territoires dans lesquels elles exercent leurs activités. Dans certains territoires, le versement de dividendes de nos filiales est assujéti au maintien de niveaux de capital supérieurs aux niveaux réglementaires ou à la réception d'une approbation réglementaire, ou aux deux. Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, nous maintenions un niveau de capital supérieur au niveau minimal exigé localement.

Aux États-Unis, la Sun Life du Canada exerce ses activités par l'entremise d'une succursale assujettie à la supervision des organismes de réglementation américains, et elle dépassait les niveaux nécessitant des mesures réglementaires au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022. Aux États-Unis, nous avons recours à des ententes de réassurance captives afin de fournir un provisionnement adéquat pour répondre aux exigences américaines en matière de réserves obligatoires dépassant celles en vertu des normes IFRS. Aux termes de deux de ces ententes, le provisionnement de ces exigences en matière de réserves obligatoires est soutenu par une garantie de la FSL inc.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le total de notre capital a été réévalué en raison de notre adoption d'IFRS 17. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, nous dépassons nos exigences minimales en matière de capital. Notre capital total ajusté présenté dans le tableau ci-après se compose principalement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres, des capitaux propres du compte des contrats avec participation, des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, de la MSC et de certains autres titres de capitaux propres admissibles en tant que capital réglementaire.

	IFRS 17 et IFRS 9		IFRS 4 et IAS 39
	Au 31 décembre 2023	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Au 31 décembre 2022
Titres de créance subordonnés	6 178 \$	6 676 \$	6 676 \$
Instruments de capital novateurs <sup>1)</sup>	200	200	200
Capitaux propres :			
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	2 239	2 239	2 239
Capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires <sup>2)</sup>	21 343	20 290	25 211
Capitaux propres du compte des contrats avec participation	457	268	1 837
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	161	90	90
Marge sur services contractuels <sup>3)</sup>	11 786	10 865	
Total du capital <sup>3), 4)</sup>	42 364 \$	40 628 \$	36 253 \$

<sup>1)</sup> Les instruments de capital novateurs sont des SLEECs émis par la FCSL I (note 12). Nous ne consolidons pas la FCSL I.

<sup>2)</sup> Les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires correspondent au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires, déduction faite des actions privilégiées et des autres instruments de capitaux propres.

<sup>3)</sup> Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la ligne directrice TSAV du BSIF a été mise à jour afin d'inclure la MSC dans le capital disponible. Les retraitements de périodes antérieures ne sont pas requis.

<sup>4)</sup> Aux fins de la présentation de l'information à des fins réglementaires en vertu du cadre du TSAV, des ajustements additionnels prescrits par le BSIF, notamment à l'égard du goodwill, des placements non liés à des activités d'assurance-vie et d'autres éléments, ont été apportés au total du capital présenté dans le tableau précédent.

## 21. Fonds distincts

Nous avons des produits de fonds distincts, y compris des rentes à capital variable, des produits en unités de compte et des contrats d'assurance-vie universelle à capital variable, au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie. Avec prise d'effet au deuxième trimestre de 2023, nous avons conclu la vente de notre division au Royaume-Uni. Se reporter à la note 3. Aux termes de ces contrats, le montant des prestations est lié en vertu d'un contrat à la juste valeur des placements dans le fonds distinct en question. Les titulaires de contrat peuvent choisir parmi diverses catégories de placements dans des fonds distincts. Bien que les actifs sous-jacents soient inscrits à notre nom et que le titulaire de contrat lié à des fonds distincts n'y ait pas directement accès, les dispositions du contrat font en sorte que le titulaire assume les risques et bénéficie des avantages associés au rendement du fonds. Par conséquent, les profits et les pertes nets réalisés et les autres produits nets tirés des placements relativement aux fonds distincts sont attribuables uniquement aux titulaires de contrat. Toutefois, nous offrons des garanties pour certains contrats. Nous sommes exposés au risque lié aux marchés des actions et au risque de taux d'intérêt, et parfois au risque d'assurance, en raison de ces garanties. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces garanties et nos activités de gestion du risque connexes, se reporter aux notes 6 et 7.

Les contrats de fonds distincts sont classés comme des contrats d'assurance ou des contrats de placement, selon qu'il existe un risque d'assurance important relativement aux garanties que nous offrons. Les fonds distincts qui sont classés comme des contrats d'assurance sont des contrats d'assurance avec participation directe et, par conséquent, ils sont évalués au moyen de la méthode fondée sur les honoraires variables.

Nous recevons des produits tirés des honoraires liés aux fonds distincts. Les fluctuations du cours de marché des placements détenus pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts ont une incidence sur les frais de gestion perçus au titre de ces fonds. Les honoraires tirés des contrats de fonds distincts qui sont classés comme des contrats de placement sont présentés au poste Produits tirés des honoraires qui figure dans les états consolidés du résultat net. Les honoraires tirés des contrats de fonds distincts qui sont classés comme des contrats d'assurance sont pris en compte dans l'évaluation de la MSC de ces contrats, qui est présentée à titre de produits à mesure que les services relatifs aux contrats d'assurance sont rendus.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les types de fonds distincts offerts, par pourcentage du total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, se situaient dans les fourchettes suivantes :

Type de fonds	%
Marché monétaire	1 à 5
Revenu fixe	5 à 10
Équilibré	40 à 45
Actions	45 à 50

Les fonds du marché monétaire sont constitués de placements assortis d'échéances de moins de un an. Les fonds de titres à revenu fixe investissent principalement dans des titres à revenu fixe de première qualité, et moins de 25 % de leur actif peut être investi dans des actions diversifiées ou des obligations à rendement élevé. Les fonds équilibrés comportent un volet de titres à revenu fixe et un volet d'actions plus important. Plus de 25 % du portefeuille est investi dans des titres à revenu fixe. Les fonds d'actions se composent principalement de fonds largement diversifiés investissant dans un éventail diversifié d'actions canadiennes, américaines ou mondiales. Cette catégorie comprend des fonds à faible volatilité, à volatilité moyenne et à volatilité élevée.

## 21.A Fonds distincts classés comme des contrats de placement

### 21.A.i Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats de placement

La valeur comptable des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts en ce qui concerne les contrats classés comme des contrats de placement se détaille comme suit :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022
Unités de fonds distincts et titres de fonds communs de placement	107 239 \$	97 347 \$	107 277 \$
Titres de capitaux propres	1 280	3 801	4 317
Titres de créance	862	1 441	1 753
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	4	181	264
Immeubles de placement	—	271	226
Prêts hypothécaires	—	—	1
Autres actifs	30	75	98
Total de l'actif	109 415	103 116	113 936
À déduire : Passifs découlant des activités de placement	4	963	19
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	109 411 \$	102 153 \$	113 917 \$

### 21.A.ii Variations des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats de placement

	2023	2022
		(données retraitées, se reporter à la note 2)
Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates		
Solde, au début	102 153 \$	113 917 \$
À ajouter à l'actif des fonds distincts :		
Versements	11 510	11 542
Profits nets (pertes nettes) réalisés et latents	3 995	(15 359)
Autres produits tirés des placements	7 854	4 029
Total des ajouts	23 359	212
À déduire de l'actif des fonds distincts :		
Sommes versées aux titulaires de contrat et aux bénéficiaires	10 793	11 049
Frais de gestion	687	697
Impôts et autres charges	49	43
Fluctuations des taux de change	(76)	187
Total des déductions	11 453	11 976
Augmentation (diminution) nette	11 906	(11 764)
Cessions (note 3)	(4 648)	—
Solde, à la fin	109 411 \$	102 153 \$

## 21.B Fonds distincts classés comme des contrats d'assurance

### 21.B.i Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats d'assurance

La valeur comptable des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts en ce qui concerne les contrats classés comme des contrats d'assurance, qui sont les éléments sous-jacents des contrats d'assurance, se détaille comme suit :

	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022
Unités de fonds distincts et titres de fonds communs de placement	14 240 \$	15 723 \$	\$ 18 667
Titres de capitaux propres	2 908	4 450	5 646
Titres de créance	1 427	1 417	1 657
Trésorerie, équivalents de trésorerie et titres à court terme	483	624	514
Immeubles de placement	—	167	220
Prêts hypothécaires	16	17	18
Autres actifs	45	55	43
Total de l'actif	19 119	22 453	26 765
À déduire : Passifs découlant des activités de placement	78	(686)	686
Total des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	19 041 \$	23 139 \$	\$ 26 079



## 21.B.ii Variations du compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts – contrats d'assurance

### Variations par composante d'évaluation

Les rapprochements suivants illustrent les passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, par composante d'évaluation. En ce qui a trait aux passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts, le montant total est inclus dans la valeur actualisée des estimations des flux de trésorerie futurs. Les rapprochements relatifs au passif net des contrats d'assurance liés aux fonds distincts qui ne sont pas garantis par des placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts sont inclus dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance à la note 10.B.i.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2023	2022
Solde, au début	23 139 \$	26 079 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	1 793	(2 353)
Conversion des monnaies étrangères	(201)	(163)
Flux de trésorerie :		
Primes reçues	1 969	2 725
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(2 583)	(2 310)
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(822)	(839)
Total des flux de trésorerie	(1 436)	(424)
Cessions (note 3)	(4 254)	—
Solde, à la fin	19 041 \$	23 139 \$

### Variations par couverture restante et par sinistres survenus

Les tableaux suivants présentent les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts en fonction du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus. Les rapprochements des passifs restants pour les fonds distincts classés comme des contrats d'assurance sont présentés à la note 10.B.i.

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2023	2022
Passifs nets au titre de la couverture restante :		
Soldes, au début	23 139 \$	26 079 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	1 793	(2 353)
Conversion des monnaies étrangères	(201)	(163)
Total des variations	1 592	(2 516)
Flux de trésorerie :		
Primes reçues	1 969	2 725
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(822)	(839)
Total des flux de trésorerie	1 147	1 886
Montant prévu de la composante investissement exclue des produits des activités d'assurance	(2 583)	(2 310)
Cessions (note 3)	(4 254)	—
Soldes, passif au titre de la couverture restante, à la fin	19 041 \$	23 139 \$
Passif au titre des sinistres survenus :		
Soldes, au début	— \$	— \$
Flux de trésorerie :		
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(2 583)	(2 310)
Total des flux de trésorerie	(2 583)	(2 310)
Montant réel de la composante investissement exclue des charges afférentes aux activités d'assurance	2 583	2 310
Soldes, passif au titre des sinistres survenus, à la fin	— \$	— \$
Total du passif net au titre des contrats d'assurance :		
Soldes, au début	23 139 \$	26 079 \$
(Produits financiers) charges financières d'assurance	1 793	(2 353)
Conversion des monnaies étrangères	(201)	(163)
Total des variations	1 592	(2 516)
Flux de trésorerie :		
Primes reçues	1 969	2 725
Sommes versées aux titulaires de contrat et autres charges afférentes aux activités d'assurance versées	(2 583)	(2 310)
Honoraires de gestion, impôt et autres charges	(822)	(839)
Total des flux de trésorerie	(1 436)	(424)
Cessions (note 3)	(4 254)	—
Soldes, total du passif net au titre des contrats d'assurance, à la fin	19 041 \$	23 139 \$

## 22. Engagements, garanties et éventualités

### 22.A Engagements de location

Nous louons des bureaux de même que du matériel. Ces contrats prévoient des loyers qui sont imputés aux résultats de l'exercice auquel ils se rapportent. Le total des loyers à payer pour la période restant à courir jusqu'à l'expiration de ces contrats totalise 1 269 \$ (31 décembre 2022 – 1 000 \$). Les loyers à payer futurs par année de paiement sont inclus dans la note 6.

### 22.B Engagements contractuels

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie a pris divers engagements contractuels qui restent à régler et ne sont pas pris en compte dans nos états financiers consolidés. Outre les engagements de prêts liés à des titres de créance et à des prêts hypothécaires présentés à la note 6.A.i, nous avons des engagements liés à des capitaux propres, à des immeubles de placement et à des immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2023, nous avons des engagements contractuels en cours totalisant 4 909 \$ (31 décembre 2022 – 5 070 \$). Les échéances prévues de ces engagements sont décrites à la note 6.

### 22.C Lettres de crédit

Nous établissons des lettres de crédit documentaires dans le cours normal de nos activités. Au 31 décembre 2023, nous disposons de facilités de crédit de 874 \$ disponibles pour l'émission de lettres de crédit (31 décembre 2022 – 889 \$), y compris des lettres de crédit en cours totalisant 113 \$ (31 décembre 2022 – 110 \$).

### 22.D Commissions pour affaires cédées

Le programme des commissions pour affaires cédées (« CPAC ») est conçu pour faciliter le transfert de blocs d'affaires entre conseillers afin d'offrir un service continu et des conseils à nos Clients. Nous facilitons et gérons ces transactions, y compris les flux de paiements et de recouvrements connexes. Dans le cadre du programme des CPAC, lorsqu'un conseiller admissible cède des Clients dont il assure le service, nous avons l'obligation contractuelle de lui verser la valeur des CPAC afférentes, établie selon une formule précise comme le stipule le contrat de conseiller. La valeur de l'engagement lié aux CPAC différera pour les blocs d'affaires n'ayant pas été cédés par un conseiller actif. La survenance d'événements futurs qui amènent un conseiller à céder son bloc d'affaires et la valeur de l'obligation liée aux CPAC connexe à cette date de cession ultérieure sont difficiles à prévoir. Par conséquent, étant donné que nous ne savons pas quand peut survenir un événement déclencheur, nous ne pouvons pas estimer avec fiabilité notre engagement relativement au programme des CPAC. En raison de la nature de ce programme, dans le cours normal des activités, l'engagement relatif au paiement futur à verser à des conseillers cédant des blocs d'affaires devrait être égal ou partiellement égal à un montant correspondant lié à la créance relative aux blocs d'affaires cédés à de nouveaux conseillers, ce qui devrait entraîner une incidence non significative sur le bénéfice et les liquidités pour toute période de présentation de l'information financière.

### 22.E Indemnités et garanties

Dans le cours normal de nos activités, nous avons conclu des ententes qui prévoient entre autres l'indemnisation de tiers, notamment des ententes de confidentialité, des lettres de mission qui nous engagent envers des conseillers et des consultants, des contrats d'externalisation, des contrats de location, des contrats de licence de marque, des conventions de tarification et de placement pour compte, des contrats liés aux technologies de l'information, des contrats de distribution, des ententes de financement, la vente de participations et des contrats de service. En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les autres parties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations, de changements de la réglementation (y compris des questions d'ordre fiscal) ou par suite de poursuites ou de sanctions légales dont l'autre partie peut faire l'objet en raison de la transaction. Nous avons également convenu d'indemniser nos administrateurs et certains de nos dirigeants et de nos employés conformément à nos règlements administratifs. Ces clauses d'indemnisation varient en fonction de la nature et des conditions des ententes. Dans de nombreux cas, elles ne prévoient pas de limites relativement à notre responsabilité, et il est difficile de faire des prévisions relativement à la survenance des éventualités pouvant donner lieu au versement des indemnités. Par conséquent, nous ne pouvons estimer notre passif potentiel relativement à ces indemnités. Nous considérons qu'il est peu probable que les conditions entraînant le versement de ces indemnités se réalisent et, par le passé, nous n'avons pas eu à verser d'indemnités importantes en vertu de telles clauses d'indemnisation. Dans certains cas, nous pouvons exercer des recours contre des tiers relativement aux indemnités ci-dessus. Nous souscrivons aussi des contrats d'assurance qui peuvent nous couvrir contre certaines des réclamations liées à ces ententes.

Dans le cours normal des activités, nous avons conclu des contrats de vente et d'achat prévoyant des indemnités en faveur de tiers. En vertu de ces ententes, nous pourrions être tenus d'indemniser les contreparties pour des pertes ou des dommages subis par ces dernières ou pour des frais qu'elles auraient engagés par suite de fausses déclarations. Au 31 décembre 2023, nous n'étions au courant d'aucune fausse déclaration exigeant le versement d'un paiement en vertu de ces indemnités qui aurait une incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Les garanties données par nous qui sont quantifiables sont présentées à la note 6.A.i.

### 22.F Garanties à l'égard d'actions privilégiées et de débentures subordonnées de la Sun Life du Canada

La FSL inc. a fourni une garantie à l'égard des débentures subordonnées à 6,30 % représentant un capital de 150 \$ et venant à échéance en 2028 émises par la Sun Life du Canada. Les réclamations en vertu de cette garantie ont égalité de rang avec toutes les autres dettes subordonnées de la FSL inc. La FSL inc. a également fourni une garantie subordonnée à l'égard des actions privilégiées émises de temps à autre par la Sun Life du Canada, autres que les actions privilégiées détenues par la FSL inc. et ses sociétés liées. La Sun Life du Canada n'a aucune action privilégiée en circulation couverte par cette garantie. Aux termes de ces garanties, la Sun Life du Canada a le droit de se prévaloir d'une dispense à l'égard de la plupart de ses obligations d'information continue et des obligations en matière d'attestation prévues par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

On trouvera ci-dessous des tableaux de consolidation pour la FSL inc. et la Sun Life du Canada (consolidée).

Pour les exercices clos	FSL inc. (non consolidée)	Sun Life du Canada (consolidée)	Autres filiales de la FSL inc. (combinées)	Ajustements de consolidation	FSL inc. (consolidée)
<b>31 décembre 2023</b>					
Produits des activités d'assurance	— \$	17 844 \$	5 055 \$	(1 543) \$	21 356 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements), excluant le résultat pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	466	11 176	903	(959)	11 586
Produits tirés des honoraires	1	1 687	6 647	(503)	7 832
Autres produits	—	169	—	—	169
<b>Total des produits</b>	<b>467 \$</b>	<b>30 876 \$</b>	<b>12 605 \$</b>	<b>(3 005) \$</b>	<b>40 943 \$</b>
<b>Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires</b>	<b>3 165 \$</b>	<b>1 908 \$</b>	<b>1 084 \$</b>	<b>(2 992) \$</b>	<b>3 165 \$</b>
<b>31 décembre 2022</b> (données retraitées, se reporter à la note 2)					
Produits des activités d'assurance	— \$	16 973 \$	3 147 \$	(1 218) \$	18 902 \$
Produits nets tirés des placements (pertes nettes de placements), excluant le résultat pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	589	(18 474)	(1 365)	(1 330)	(20 580)
Produits tirés des honoraires	1	1 630	6 239	(423)	7 447
<b>Total des produits</b>	<b>590 \$</b>	<b>129 \$</b>	<b>8 021 \$</b>	<b>(2 971) \$</b>	<b>5 769 \$</b>
<b>Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires</b>	<b>2 941 \$</b>	<b>1 603 \$</b>	<b>1 017 \$</b>	<b>(2 620) \$</b>	<b>2 941 \$</b>
<b>Actifs et passifs au</b>					
<b>31 décembre 2023</b>					
Placements	26 239 \$	164 557 \$	13 913 \$	(30 381) \$	174 328 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	5 858 \$	3 \$	(67) \$	5 794 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	184 \$	637 \$	(637) \$	184 \$
<b>Total des autres actifs du fonds général</b>	<b>4 547 \$</b>	<b>13 302 \$</b>	<b>9 805 \$</b>	<b>(3 171) \$</b>	<b>24 483 \$</b>
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	128 396 \$	56 \$	— \$	128 452 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	135 445 \$	291 \$	(67) \$	135 669 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	2 260 \$	— \$	(637) \$	1 623 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	11 672 \$	— \$	— \$	11 672 \$
<b>Total des autres passifs du fonds général</b>	<b>7 300 \$</b>	<b>15 041 \$</b>	<b>14 880 \$</b>	<b>(5 596) \$</b>	<b>31 625 \$</b>
Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	18 985 \$	56 \$	— \$	19 041 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	109 411 \$	— \$	— \$	109 411 \$
<b>31 décembre 2022</b> (données retraitées, se reporter à la note 2)					
Placements	25 851 \$	159 311 \$	12 322 \$	(28 695) \$	168 789 \$
Actifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	6 182 \$	3 \$	(70) \$	6 115 \$
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	— \$	75 \$	719 \$	(719) \$	75 \$
<b>Total des autres actifs du fonds général</b>	<b>6 594 \$</b>	<b>12 877 \$</b>	<b>14 570 \$</b>	<b>(10 704) \$</b>	<b>23 337 \$</b>
Placements pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	125 242 \$	50 \$	— \$	125 292 \$
Passifs relatifs aux contrats d'assurance excluant les passifs pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	130 908 \$	456 \$	(70) \$	131 294 \$
Passifs relatifs aux contrats de réassurance détenus	— \$	2 322 \$	— \$	(719) \$	1 603 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement	— \$	10 728 \$	1 \$	(1) \$	10 728 \$
<b>Total des autres passifs du fonds général</b>	<b>9 916 \$</b>	<b>14 580 \$</b>	<b>18 886 \$</b>	<b>(11 578) \$</b>	<b>31 804 \$</b>
Passifs relatifs aux contrats d'assurance pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	23 089 \$	50 \$	— \$	23 139 \$
Passifs relatifs aux contrats de placement pour le compte des titulaires de contrat lié à des fonds distincts	— \$	102 153 \$	— \$	— \$	102 153 \$

## 22.G Procédures judiciaires et démarches réglementaires

Nous sommes régulièrement appelés à intervenir dans le cadre de poursuites judiciaires, en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites judiciaires pour lesquelles nous sommes la partie défenderesse ont généralement trait à nos activités à titre de fournisseur de produits d'assurance et de gestion de patrimoine, d'investisseur et de conseiller en placements, et d'employeur. En outre, le gouvernement et les organismes de réglementation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Asie, notamment des organismes de réglementation chargés des valeurs mobilières et de l'assurance des provinces au Canada et des États aux États-Unis, les autorités fiscales et les autres autorités gouvernementales procèdent, de temps à autre, à des demandes d'informations ou à des examens ou enquêtes à l'égard de notre conformité avec les lois sur l'impôt, l'assurance et les valeurs mobilières ainsi qu'avec d'autres lois.

Les provisions liées aux procédures judiciaires visant des contrats d'assurance, comme les réclamations d'assurance- invalidité et d'assurance-vie et les coûts des litiges, sont incluses dans le poste Passifs relatifs aux contrats d'assurance, qui est présenté dans nos états consolidés de la situation financière. Les autres provisions sont inscrites ailleurs qu'aux Passifs relatifs aux contrats d'assurance lorsque, de l'avis de la direction, il est à la fois probable qu'un paiement sera exigé et possible de procéder à une estimation fiable du montant de cette obligation. La direction examine régulièrement l'état d'avancement de toutes les procédures judiciaires et exerce son jugement afin de les résoudre d'une manière qu'elle considère au mieux de nos intérêts.

Deux demandes de recours collectif ont été déposées contre la Sun Life du Canada relativement à des pratiques de vente liées à des contrats individuels émis par La Métropolitaine, compagnie d'assurance vie (« La Métropolitaine ») et à leur administration. Ces contrats avaient été pris en charge par Clarica lorsque celle-ci a acquis la majorité des activités canadiennes de La Métropolitaine en 1998, et ils ont été pris en charge par la suite par la Sun Life du Canada suivant sa fusion avec Clarica. Une des poursuites (Fehr et autres contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie) a été déposée en Ontario, tandis que l'autre (Alamwala contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie) a été déposée en Colombie-Britannique. La poursuite de Fehr a été autorisée à titre de recours collectif, et les participants au recours ont été avisés. La Sun Life du Canada a présenté une requête en jugement sommaire visant à rejeter toutes ces allégations. L'autre recours collectif (Alamwala contre la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie) est demeuré essentiellement en suspens depuis qu'il a été introduit en 2011 et il n'a pas été autorisé. Nous continuerons de nous défendre vigoureusement face à ces recours collectifs. En ce qui a trait à l'acquisition des activités canadiennes de La Métropolitaine, cette dernière a accepté d'indemniser Clarica relativement à certaines pertes, y compris celles enregistrées relativement à la vente de ses contrats d'assurance. Si la poursuite de Fehr ou celle d'Alamwala donne lieu à des pertes, la Sun Life du Canada exercera des recours contre La Métropolitaine à l'égard de cette indemnité, au moyen d'un processus d'arbitrage.

Un recours collectif a été autorisé en Ontario contre la Sun Life du Canada à l'égard de l'administration des prestations d'invalidité versées en vertu du régime d'avantages sociaux des employés du gouvernement du Canada (Belec contre la Sun Life du Canada). Un avis relatif à ce recours collectif sera envoyé aux participants éventuels. La Compagnie a une défense substantielle contre ces réclamations, et elle se défend actuellement contre cette poursuite.

La direction ne croit pas que la résolution probable de toute question d'ordre juridique, réglementaire ou fiscale en cours aura, sur le plan individuel ou global, une incidence défavorable significative sur les états consolidés de la situation financière ou sur les états consolidés du résultat net.

## 23. Transactions entre parties liées

La FSL inc. et ses filiales, coentreprises et entreprises associées concluent des transactions à l'échelle mondiale. Toutes les transactions conclues entre la FSL inc. et ses filiales ont été éliminées lors de la consolidation. Les transactions conclues avec les coentreprises et les entreprises associées, qui constituent également des parties liées, sont présentées à la note 15. Les transactions entre la Compagnie et les parties liées sont réalisées dans des conditions de concurrence normale, et les prix sont établis en conséquence, comme c'est le cas pour les transactions avec des tiers.

### 23.A Transactions avec les principaux dirigeants, salaires et autres formes de rémunération

Les principaux dirigeants désignent les membres de l'équipe de direction et du conseil d'administration de la FSL inc. Ces personnes ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Compagnie. Le total de la rémunération des membres de l'équipe de direction et des administrateurs s'établit comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2023		2022	
	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs	Membres de l'équipe de direction	Administrateurs
Nombre de personnes	12	11	13	11
Salaires de base et rémunération incitative annuelle	26 \$	— \$	19 \$	— \$
Avantages à court terme additionnels et autres	1 \$	— \$	1 \$	— \$
Rémunération incitative à long terme fondée sur des actions	28 \$	4 \$	32 \$	3 \$
Valeur des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite	2 \$	— \$	2 \$	— \$

## 23.B Autres transactions entre parties liées

Nous fournissons des services de gestion de placements pour nos régimes de retraite. Les services sont fournis selon sensiblement les mêmes modalités que celles des transactions comparables conclues avec des tiers. Nous détenons également des parts de fonds de placement gérés par certaines de nos coentreprises. La valeur comptable de notre placement dans ces fonds est présentée à la note 15.D.

## 24. Régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Nous offrons des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées à nos employés admissibles. Tous nos principaux régimes à prestations déterminées à l'échelle mondiale sont fermés aux nouveaux participants, et les nouveaux employés participent désormais à des régimes à cotisations déterminées. Les principaux régimes à prestations déterminées sont offerts au Canada et aux États-Unis. Les avantages résultant des régimes de retraite à prestations déterminées sont fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière, et certains régimes prévoient l'indexation des prestations. Les dispositions particulières de ces régimes varient selon le groupe auquel les employés appartiennent et les pays dans lesquels ils travaillent. De plus, nous offrons des régimes de retraite supplémentaires non contributifs à prestations déterminées aux employés admissibles, principalement en vue de l'attribution d'avantages excédant les limites établies aux fins de l'impôt local. Au 31 décembre 2014, il ne reste plus de participants actifs des régimes à prestations déterminées américains continuant d'accumuler des prestations au titre des services futurs. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les régimes à prestations déterminées canadiens ne sont plus offerts aux nouveaux employés. En 2023, tous les actifs et passifs liés aux régimes de retraite au Royaume-Uni ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente des activités au Royaume-Uni de la Sun Life. Les employés canadiens engagés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 continueront d'accumuler des prestations au titre des services futurs en vertu des régimes antérieurs, qui comprennent des composantes de prestations déterminées et de cotisations déterminées, tandis que les employés engagés à partir de cette date sont admissibles à un régime à cotisations déterminées. En outre, un petit régime à prestations déterminées aux Philippines demeure ouvert aux nouveaux employés.

Notre politique de financement des régimes de retraite à prestations déterminées consiste à verser, au minimum, les cotisations annuelles exigées par les organismes de réglementation des pays où les régimes sont offerts. Les régimes de retraite à prestations déterminées sont régis par des comités de retraite locaux. Les changements importants des régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la filiale qui est la promotrice du régime de la FSL inc.

Nous offrons aussi des régimes de retraite à cotisations déterminées à nos employés admissibles. Les droits sur nos cotisations à ces régimes à cotisations déterminées peuvent être assujettis à certaines conditions d'acquisition. Nos cotisations correspondent généralement à un pourcentage fixe du revenu annuel de l'employé, et elles peuvent également représenter un pourcentage fixe des cotisations de l'employé, jusqu'à concurrence de niveaux prescrits.

Outre les régimes de retraite, nous procurons, au Canada et aux États-Unis, des régimes d'assurance-vie et de soins de santé aux employés retraités admissibles et aux personnes à leur charge qui remplissent certaines conditions. Les retraités admissibles peuvent être tenus de payer une partie des primes se rapportant à ces garanties, et, en général, des franchises et des pourcentages de remboursement s'appliquent aux prestations. Ces avantages postérieurs au départ à la retraite ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Au Canada, certains régimes d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 31 décembre 2015. Les employés admissibles prenant leur retraite au Canada après le 31 décembre 2015 auront accès à un régime de couverture de soins de santé optionnel dont les cotisations seront versées par les retraités. Aux États-Unis, certains avantages d'assurance-vie et de soins de santé postérieurs au départ à la retraite sont offerts aux employés retraités admissibles. Aux États-Unis, les employés ne comptant pas cinquante ans d'âge et dix années de service au 31 décembre 2015 ont uniquement accès à un régime de couverture de soins de santé pour retraités subventionné avant d'être admissibles au régime Medicare. Les retraités admissibles actuels et futurs ainsi que les personnes à charge couvertes admissibles au régime Medicare reçoivent une cotisation annuelle qui est versée dans un compte de remboursement des soins de santé afin de rembourser les charges liées aux couvertures individuelles et aux autres dépenses admissibles.

### 24.A Risques liés aux régimes de retraite à prestations déterminées à l'intention des employés

La fermeture aux nouveaux participants des principaux régimes de retraite à prestations déterminées et régimes d'avantages à l'intention des retraités a fait en sorte que la volatilité liée aux charges à payer au titre des services futurs pour les participants actifs a été limitée et diminuera au fil du temps.

Les principaux risques demeurant à l'égard des obligations au titre des services passés comprennent des augmentations des passifs découlant d'un recul des taux d'actualisation, une espérance de vie plus longue que prévu et des rendements défavorables des actifs. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées à l'échelle de la Compagnie en migrant la composition de l'actif des régimes hors des titres de capitaux propres et vers des placements à revenu plus fixe correspondant aux passifs prévus. En 2023, tous les actifs et passifs liés aux régimes de retraite au Royaume-Uni ont été transférés à l'acheteur dans le cadre de la vente des activités au Royaume-Uni de la Sun Life. L'objectif de nos principaux régimes à prestations déterminées capitalisés est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation découlant des variations des taux d'actualisation et de l'exposition aux marchés des actions.

## 24.B Régimes de retraite à prestations déterminées et autres avantages postérieurs au départ à la retraite

Les tableaux suivants indiquent la situation des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages postérieurs au départ à la retraite.

	2023			2022		
	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Variation des obligations au titre des prestations déterminées :						
Obligation au titre des prestations déterminées aux 1 <sup>er</sup> janvier	2 763 \$	206 \$	2 969 \$	3 836 \$	252 \$	4 088 \$
Coût des services rendus au cours de la période	32	6	38	49	7	56
Coût financier	121	11	132	106	8	114
Pertes (gains) actuariels	187	8	195	(1 027)	(51)	(1 078)
Prestations payées	(138)	(15)	(153)	(194)	(14)	(208)
Cession	(483)	—	(483)	—	—	—
Fluctuation des taux de change	1	(1)	—	(7)	4	(3)
Obligation au titre des prestations déterminées aux 31 décembre	2 483 \$	215 \$	2 698 \$	2 763 \$	206 \$	2 969 \$
Variation de l'actif des régimes :						
Juste valeur de l'actif des régimes aux 1 <sup>er</sup> janvier	2 799 \$	— \$	2 799 \$	3 643 \$	— \$	3 643 \$
Frais administratifs	(1)	—	(1)	(1)	—	(1)
Produits d'intérêts sur l'actif des régimes	125	—	125	101	—	101
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	48	—	48	(825)	—	(825)
Cotisations de l'employeur	69	15	84	85	14	99
Prestations payées	(138)	(15)	(153)	(194)	(14)	(208)
Cession	(510)	—	(510)	—	—	—
Fluctuation des taux de change	1	—	1	(10)	—	(10)
Juste valeur de l'actif des régimes aux 31 décembre	2 393 \$	— \$	2 393 \$	2 799 \$	— \$	2 799 \$
Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière :						
Juste valeur de l'actif des régimes	2 393 \$	— \$	2 393 \$	2 799 \$	— \$	2 799 \$
(Obligation) au titre des prestations déterminées	(2 483)	(215)	(2 698)	(2 763)	(206)	(2 969)
(Passif) actif net comptabilisé aux 31 décembre	(90) \$	(215) \$	(305) \$	36 \$	(206) \$	(170) \$
Composantes de la charge nette au titre des prestations comptabilisée :						
Coût des services rendus au cours de la période	32 \$	6 \$	38 \$	49 \$	7 \$	56 \$
Frais administratifs	1	—	1	1	—	1
Charges (produits) d'intérêts, montant net	(4)	11	7	5	8	13
Autres pertes (profits) liés aux avantages du personnel à long terme	—	3	3	—	(6)	(6)
Charge nette au titre des avantages du personnel	29 \$	20 \$	49 \$	55 \$	9 \$	64 \$
Réévaluation (du passif) de l'actif net comptabilisé :						
Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les charges d'intérêts nettes)	48 \$	— \$	48 \$	(825) \$	— \$	(825) \$
Gains (pertes) actuariels liés aux modifications des hypothèses démographiques	(4)	—	(4)	18	—	18
Gains (pertes) actuariels liés aux modifications des hypothèses financières	(131)	(7)	(138)	1 027	45	1 072
Gains (pertes) actuariels liés aux ajustements relatifs aux résultats enregistrés	(52)	2	(50)	(18)	—	(18)
Fluctuation des taux de change	—	1	1	(1)	(3)	(4)
Composantes des coûts au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(139) \$	(4) \$	(143) \$	201 \$	42 \$	243 \$

## 24.C Principales hypothèses utilisées à l'égard des principaux régimes

	2023			2022		
	Canada %	Royaume-Uni %	États-Unis %	Canada %	Royaume-Uni %	États-Unis %
Hypothèses servant à établir l'obligation au titre des prestations, à la fin						
Taux d'actualisation des régimes de retraite	4,60	s.o.	5,35	5,00	4,75	5,55
Taux d'augmentation de la rémunération	2,70	s.o.	s.o.	2,75	s.o.	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,20	s.o.	s.o.	0,00-0,05	3,05	s.o.
Hypothèses servant à établir la charge nette au titre des avantages du personnel pour l'exercice :						
Taux d'actualisation des régimes de retraite	5,00	4,75	5,55	3,00	1,90	3,00
Taux d'augmentation de la rémunération	2,75	s.o.	s.o.	2,80	s.o.	s.o.
Augmentations des prestations de retraite	0,00-0,05	3,05	s.o.	0,00-0,05	3,30	s.o.
Tendance des coûts liés aux soins de santé :						
Tendance initiale des coûts liés aux soins de santé	5,08	s.o.	6,75	5,16	s.o.	7,00
Tendance finale des coûts liés aux soins de santé	4,00	s.o.	5,00	4,00	s.o.	5,00
Exercice au cours duquel la tendance finale des coûts liés aux soins de santé est atteinte	2040	s.o.	2031	2040	s.o.	2031

	2023			2022		
	Canada	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Royaume-Uni	États-Unis
Taux de mortalité :						
Espérance de vie (en années) des particuliers actuellement âgés de 65 ans :						
Hommes	24	s.o.	22	23	23	22
Femmes	25	s.o.	23	25	25	23
Espérance de vie (en années) à 65 ans des particuliers actuellement âgés de 45 ans :						
Hommes	25	s.o.	23	24	25	23
Femmes	26	s.o.	25	26	27	25
Durée moyenne (en années) de l'obligation au titre des régimes de retraite	13,8	s.o.	9,8	13,2	12,9	10,0

### Taux d'actualisation, croissance de la rémunération et coûts liés aux soins de santé

Les principales hypothèses économiques utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations au titre des prestations constituées varient d'un pays à l'autre.

L'hypothèse liée au taux d'actualisation utilisée pour les principaux régimes se fonde sur les rendements d'obligations de sociétés de haute qualité sur le marché au 31 décembre dont l'échéance se rapproche de celle des obligations connexes. Dans les pays où il n'existe pas de marché important pour les entreprises, cette hypothèse se fonde sur les obligations d'État. Les hypothèses relatives à l'augmentation tendancielle au titre de la rémunération et des soins de santé se fondent sur des hypothèses relatives au taux à long terme prévu qui peuvent différer des résultats réels.

## 24.D Sensibilité des hypothèses clés

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle de modifications des hypothèses clés relatives à l'obligation au titre des prestations déterminées dans le cadre de régimes de retraite et autres avantages postérieurs au départ à la retraite au 31 décembre 2023. Ces sensibilités sont hypothétiques et doivent être interprétées avec prudence. L'incidence des variations des hypothèses clés pourrait correspondre à une variation des chiffres présentés au titre de la sensibilité qui serait supérieure à la variation proportionnelle.

	Régimes de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite
Sensibilité au taux d'intérêt/d'actualisation <sup>1)</sup> :		
Diminution de 1 %	354 \$	21 \$
Augmentation de 1 %	(287) \$	(18) \$
Hypothèse relative au taux d'augmentation de la rémunération :		
Diminution de 1 %	(45) \$	s.o.
Augmentation de 1 %	50 \$	s.o.
Hypothèse relative à l'augmentation tendancielle au titre des soins de santé :		
Diminution de 1 %	s.o.	(9) \$
Augmentation de 1 %	s.o.	10 \$
Taux de mortalité <sup>2)</sup> :		
Diminution de 10 %	49 \$	3 \$

<sup>1)</sup> Représente une variation parallèle des taux d'intérêt sur l'ensemble de la courbe de rendement se traduisant par une modification de l'hypothèse relative au taux d'actualisation.

<sup>2)</sup> Représente une diminution de 10 % des taux de mortalité pour chaque âge.

## 24.E Juste valeur de l'actif des régimes

Répartition de la juste valeur de l'actif des régimes aux 31 décembre :

	2023	2022
Placements en titres de capitaux propres	4 %	3 %
Placements en titres à revenu fixe	77 %	65 %
Placements immobiliers	12 %	11 %
Contrats d'assurance admissibles	0 %	15 %
Autres	7 %	6 %
Total des éléments de la juste valeur de l'actif des régimes	100 %	100 %

La juste valeur de nos placements en titres de capitaux propres pour 2023 et 2022 était conforme aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des justes valeurs. En 2023, 4 % de nos placements à revenu fixe (2022 – 2 %) ont été calculés en fonction de techniques d'évaluation conformes à celles utilisées pour le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les actifs des régimes de retraite à prestations déterminées sont principalement détenus en fidéicommiss pour les participants et sont gérés conformément aux dispositions des principes et des méthodes de placement applicables à chacun des régimes. Les placements sont diversifiés en vue de réduire les risques de crédit, de marché et de change. Nous avons atténué de façon importante les risques liés aux placements de nos principaux régimes de retraite à prestations déterminées en migrant la composition de l'actif des régimes hors des titres de capitaux propres et vers des placements à revenu plus fixe correspondant aux passifs prévus. En 2018 et en 2021, nous avons réduit les risques liés à notre régime de retraite au Royaume-Uni au moyen de rentes sans rachat des engagements couvrant la majorité des prestations de retraite des participants. Les objectifs de placement à long terme des régimes de retraite à prestations déterminées consistent à atteindre ou à dépasser le taux de croissance des passifs. À plus court terme, l'objectif de la stratégie de placement des régimes de retraite à prestations déterminées est de réduire au minimum la volatilité de la situation de capitalisation. Les liquidités sont gérées compte tenu des exigences relatives aux engagements sur le plan des flux de trésorerie.

## 24.F Flux de trésorerie futurs

Les tableaux suivants indiquent les cotisations prévues ainsi que les paiements de prestations futures prévus liés aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite.

	Régimes de retraite	Avantages postérieurs au départ à la retraite	Total
Cotisations prévues pour les 12 prochains mois	47 \$	17 \$	64 \$



## Paiements de prestations futures prévus

	2024	2025	2026	2027	2028	2029 à 2033
Régimes de retraite	128 \$	133 \$	138 \$	142 \$	148 \$	769 \$
Avantages postérieurs au départ à la retraite	17	18	18	19	19	106
Total	145 \$	151 \$	156 \$	161 \$	167 \$	875 \$

## 24.G Régimes à cotisations déterminées

Nous avons versé des cotisations de 199 \$ en 2023 (2022 – 160 \$) au titre des régimes à cotisations déterminées.

## 25. Bénéfice (perte) par action

Le calcul du bénéfice net (de la perte nette) et le nombre moyen pondéré d'actions utilisés pour déterminer le bénéfice par action s'établissent comme suit :

	2023	2022
Pour les exercices clos les 31 décembre		(données retraitées, se reporter à la note 2)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires aux fins du calcul du bénéfice par action de base	3 086 \$	2 871 \$
À ajouter : Augmentation du bénéfice attribuable aux instruments convertibles <sup>1)</sup>	10	10
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires, après dilution	3 096 \$	2 881 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation aux fins du calcul du bénéfice par action de base (en millions)	586	586
À ajouter : Incidence dilutive des options sur actions <sup>2)</sup> (en millions)	—	—
Incidence dilutive des instruments convertibles <sup>1)</sup> (en millions)	3	3
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, après dilution (en millions)	589 \$	589 \$
Bénéfice (perte) par action de base	5,27 \$	4,90 \$
Bénéfice (perte) par action dilué	5,26 \$	4,89 \$

<sup>1)</sup> Les instruments convertibles sont les SLEECs B émis par la FCSL I.

<sup>2)</sup> Exclut l'incidence de 2 millions d'options sur actions à la fois pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 –1 million), étant donné que ces options sur actions étaient antidilutives pour la période.

## 26. Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)

Les variations du cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale), nets d'impôt, s'établissent comme suit :

	2023					2022 (données retraitées, se reporter à la note 2)					
	Pour les exercices clos les 31 décembre										
	Solde, au début (données retraitées, se reporter à la note 2)	Ajustement de transition	Solde, au début (après ajustement)	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Autres	Solde, à la fin	Solde, au début	Ajustement de transition	Solde, au début (après ajustement)	Autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	Solde, à la fin
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat :											
Profits (pertes) de change latents, déduction faite des activités de couverture	1 630 \$	59 \$	1 689 \$	(339) \$	— \$	1 350 \$	953 \$	— \$	953 \$	677 \$	1 630 \$
Profits (pertes) latents sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	(1 333)	494	(839)	485	—	(354)	266	(116)	150	(1 483)	(1 333)
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	(18)	—	(18)	17	—	(1)	(7)	—	(7)	(11)	(18)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	(107)	—	(107)	(44)	—	(151)	(47)	—	(47)	(60)	(107)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :											
Réévaluation des régimes à prestations déterminées	(149)	—	(149)	(105)	37 <sup>1)</sup>	(217)	(320)	—	(320)	171	(149)
Quote-part des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) des coentreprises et des entreprises associées	(5)	—	(5)	7	—	2	(2)	—	(2)	(3)	(5)
Écart de réévaluation sur les transferts aux immeubles de placement	143	—	143	—	—	143	145	—	145	(2)	143
<b>Total</b>	<b>161 \$</b>	<b>553 \$</b>	<b>714 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>37 \$</b>	<b>772 \$</b>	<b>988 \$</b>	<b>(116) \$</b>	<b>872 \$</b>	<b>(711) \$</b>	<b>161 \$</b>
Total attribuable aux éléments suivants :											
Compte des contrats avec participation	(3) \$	— \$	(3) \$	9 \$	— \$	6 \$	2 \$	— \$	2 \$	(5) \$	(3) \$
Participations ne donnant pas le contrôle	4	—	4	(3)	—	1	—	—	—	4	4
Actionnaires	160	553	713	15	37	765	986	(116)	870	(710)	160
<b>Total</b>	<b>161 \$</b>	<b>553 \$</b>	<b>714 \$</b>	<b>21 \$</b>	<b>37 \$</b>	<b>772 \$</b>	<b>988 \$</b>	<b>(116) \$</b>	<b>872 \$</b>	<b>(711) \$</b>	<b>161 \$</b>

<sup>1)</sup> Au cours de 2023, la Compagnie a transféré des pertes de réévaluation cumulées de 37 \$ du poste Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) au poste Bénéfices non distribués en raison de la vente de la Sun Life UK.

## Composantes du bénéfice

Les composantes du bénéfice sont une mesure financière non conforme aux Normes internationales d'information financière (les IFRS). L'analyse des composantes du bénéfice fournit des renseignements supplémentaires sur les sources de bénéfices, principalement pour les activités touchant la santé et la protection, et explique les résultats réels par rapport aux attentes à plus long terme. Les composantes du bénéfice sous-jacent et les composantes du bénéfice déclaré sont toutes deux présentées en fonction du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en supprimant les attributions aux titulaires de contrat avec participation.

La terminologie suivante est utilisée dans l'analyse des composantes du bénéfice :

### Dégagement de l'ajustement au titre du risque

L'indemnité que nous exigeons pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie découlant du risque non financier.

### Marge sur services contractuels (MSC) comptabilisée pour services fournis

Le montant relatif à la MSC comptabilisé dans les produits des activités d'assurance pour chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance rendus pour un groupe de contrats au cours de la période.

### Bénéfice prévu au titre des activités d'assurance (collective) à court terme

Bénéfices comptabilisés en santé et protection collective sur une courte période de couverture. Cela exclut les contrats Services administratifs seulement (SAS), présentés à la rubrique « Autres produits tirés des honoraires ».

### Incidence des nouvelles affaires d'assurance

Représente les nouvelles affaires « déficitaires » pour la période. Un contrat déficitaire ne désigne pas nécessairement une affaire non rentable.

### Profits (pertes) liés aux résultats

Profits et pertes attribuables aux écarts entre les résultats réels pour la période visée et les rendements à long terme couvrant les passifs (c.-à-d. le bénéfice prévu au titre des activités d'assurance) prévus par la direction au début de la période visée.

### Bénéfices liés aux placements attendus

Reflète l'écart entre le rendement lié aux placements attendu pour les actifs du fonds général et le taux d'actualisation (après déduction des marges associées au risque de crédit) pour les passifs liés aux contrats d'assurance et le taux crédité pour les passifs relatifs aux contrats d'investissement.

### Résultats enregistrés au chapitre du crédit

Incidence des variations de cotes, et des pertes de valeur (après déduction des recouvrements) sur les actifs à la juste valeur par le biais du résultat net. Cela comprend les variations des provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les pertes de crédit attendues sont prises en compte à la rubrique « Bénéfices liés aux placements attendus ».

### Bénéfice relatif au surplus

Représente le bénéfice net provenant des fonds excédentaires de la société. Le bénéfice relatif au surplus comprend les profits réalisés sur les actifs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que les rendements nets des placements sur les surplus, comme les produits tirés des placements, les produits (pertes) sur les placements en capitaux de lancement et les immeubles de placement comptabilisés à la valeur de marché, et il comprend également l'incidence des dérivés, du change et d'autres éléments.

### Coentreprises et autres

Bénéfice lié aux coentreprises en Inde, en Malaisie et en Chine. La catégorie « autres » comprend divers éléments mineurs liés aux placements pouvant exister d'une période à une autre.

### Gestion d'actifs – sous-jacent

Représente le bénéfice avant impôt (après déduction des dépenses) de la MFS et de Gestion SLC.

### Autres produits tirés des honoraires

Bénéfice avant impôt (après déduction des dépenses) pour certaines affaires de gestion de patrimoine au Canada et en Asie ainsi que pour les affaires générant des produits tirés des honoraires au Canada et aux États-Unis (p. ex. contrats SAS en santé et protection collective), et produits tirés des honoraires dans le compte de contrats avec participation au Canada.

### Charges – autres

Charges liées aux contrats non directement attribuables, charges de l'Organisation internationale, initiatives stratégiques et charges de financement.

### Incidence des marchés

L'incidence des marchés représente l'écart entre les fluctuations réelles et prévues du marché. Exception faite des taux sans risque, qui sont fondés sur les taux actuels, les fluctuations prévues du marché sont fondées sur nos perspectives à moyen terme, qui sont révisées annuellement.

### Modifications des hypothèses et mesures de la direction

Tiennent compte de l'incidence des modifications des méthodes et hypothèses, ainsi que des mesures de la direction à l'égard des contrats d'assurance et de réassurance.

### Autres ajustements

Incidence sur le bénéfice d'éléments qui ne sont pas de nature opérationnelle ou récurrente :

- i. Participation de la direction dans des actions de la MFS – cet ajustement élimine la variation de la juste valeur ainsi que d'autres activités liées aux actions ordinaires de la MFS détenues par la direction.
- ii. Acquisitions, intégrations et restructurations – les charges et produits liés à l'acquisition ou à la cession d'une entreprise. Comprend également les charges liées aux activités de restructuration.
- iii. Amortissement des immobilisations incorporelles – supprime la charge d'amortissement liée aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée découlant d'acquisitions ou de regroupements d'entreprises, excluant l'amortissement des logiciels et des ententes de distribution.
- iv. Autres – représente des éléments de nature inhabituelle ou exceptionnelle qui, de l'avis de la direction, ne sont pas représentatifs du rendement à long terme de la Compagnie.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (en millions de dollars canadiens)	Gestion d'actifs Sun Life	Sun Life Canada	Sun Life États-Unis	Sun Life Asie	Organisation internationale	Total
Dégagement de l'ajustement au titre du risque	-	200	36	176	6	418
Marge sur services contractuels comptabilisée pour services fournis	-	346	79	354	11	790
Bénéfice prévu au titre des activités d'assurance (collective) à court terme	-	557	964	4	-	1 525
Bénéfice prévu au titre des activités d'assurance	-	1 103	1 079	534	17	2 733
Incidence des nouvelles affaires d'assurance	-	(42)	-	(9)	-	(51)
Profits (pertes) liés aux résultats	-	207	143	(53)	-	297
Résultat net des activités d'assurance – sous-jacent	-	1 268	1 222	472	17	2 979
Bénéfices liés aux placements attendus	-	673	142	66	5	886
Résultats enregistrés au chapitre du crédit	-	(48)	(2)	3	-	(47)
Bénéfice relatif au surplus	-	263	146	121	109	639
Coentreprises et autres	-	7	13	206	6	232
Résultat net des activités de placement – sous-jacent	-	895	299	396	120	1 710
Gestion d'actifs – sous-jacent	1 677	-	-	-	-	1 677
Autres produits tirés des honoraires	-	178	41	20	8	247
Charges – autres	-	(573)	(449)	(263)	(643)	(1 928)
Bénéfice avant impôt – sous-jacent	1 677	1 768	1 113	625	(498)	4 685
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(371)	(392)	(223)	(25)	200	(811)
Dividendes, distributions, participation ne donnant pas le contrôle	(67)	-	-	-	(79)	(146)
Bénéfice net sous-jacent	1 239	1 376	890	600	(377)	3 728
Ajout : Ajustements non sous-jacents – bénéfice net (après impôt) :						
<i>Incidence des marchés</i>	(47)	(243)	(44)	(153)	33	(454)
<i>Modifications des hypothèses et mesures de la direction</i>	-	59	(65)	39	3	36
Autres ajustements :						
<i>Participation de la direction dans les actions de la MFS</i>	12	-	-	-	-	12
<i>Acquisitions, intégrations et restructurations</i>	(114)	76	(120)	(18)	21	(155)
<i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i>	(23)	(16)	(85)	(8)	-	(132)
<i>Autres</i>	(0)	-	-	51	-	51
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	1 067	1 252	576	511	(320)	3 086
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en millions de dollars canadiens)	Gestion d'actifs Sun Life	Sun Life Canada	Sun Life États-Unis	Sun Life Asie	Organisation internationale	Total
Dégagement de l'ajustement au titre du risque	-	204	32	127	29	392
Marge sur services contractuels comptabilisée pour services fournis	-	346	66	313	35	760
Bénéfice prévu au titre des activités d'assurance (collective) à court terme	-	491	731	13	-	1 235
Bénéfice prévu au titre des activités d'assurance	-	1 041	829	453	64	2 387
Incidence des nouvelles affaires d'assurance	-	(68)	-	(23)	-	(91)
Profits (pertes) liés aux résultats	-	(5)	114	(81)	52	80
Résultat net des activités d'assurance – sous-jacent	-	968	943	349	116	2 376
Bénéfices liés aux placements attendus	-	501	81	69	2	653
Résultats enregistrés au chapitre du crédit	-	(33)	8	-	(1)	(26)
Bénéfice relatif au surplus	-	165	105	146	75	491
Coentreprises et autres	-	(10)	37	134	(42)	119
Résultat net des activités de placement – sous-jacent	-	623	231	349	34	1 237
Gestion d'actifs – sous-jacent	1 651	-	-	-	-	1 651
Autres produits tirés des honoraires	-	181	38	55	24	298
Charges – autres	-	(465)	(332)	(210)	(428)	(1 435)
Bénéfice avant impôt – sous-jacent	1 651	1 307	880	543	(254)	4 127
(Charge) économie d'impôt sur le résultat	(362)	(244)	(182)	(4)	155	(637)
Dividendes, distributions, participation ne donnant pas le contrôle	(51)	-	-	-	(70)	(121)
Bénéfice net sous-jacent	1 238	1 063	698	539	(169)	3 369
Ajout : Ajustements non sous-jacents – bénéfice net (après impôt) :						
<i>Incidence des marchés</i>	(22)	330	(35)	(332)	38	(21)
<i>Modifications des hypothèses et mesures de la direction</i>	-	(228)	53	1	6	(168)
Autres ajustements :						
<i>Participation de la direction dans les actions de la MFS</i>	115	-	-	-	-	115
<i>Acquisitions, intégrations et restructurations</i>	(176)	(2)	(137)	(7)	(170)	(492)
<i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i>	(14)	(12)	(63)	(8)	-	(97)
<i>Autres</i>	7	90	16	17	35	165
Bénéfice net déclaré – actionnaires ordinaires	1 148	1 241	532	210	(260)	2 871

## Analyse des résultats

Le bénéfice prévu au titre des activités d'assurance s'établissait à 2 733 M\$, soit 346 M\$ de plus qu'en 2022. Cette hausse est attribuable à la croissance des primes tirées des affaires aux États-Unis et au Canada pour la santé et la protection collective, ainsi qu'à la croissance des affaires reflétant l'essor favorable des souscriptions en Asie. Elle a été partiellement contrebalancée par la baisse du bénéfice attribuable à la vente de la Sun Life UK<sup>(1)</sup>.

L'incidence des nouvelles affaires d'assurance s'établissait à (51) M\$, soit 40 M\$ de plus qu'en 2022.

Les profits liés aux résultats s'établissaient à 297 M\$. Ils sont attribuables à des résultats favorables enregistrés au chapitre de la morbidité, principalement au Canada, et au chapitre de l'assurance-maladie en excédent de pertes aux États-Unis. Ils ont été partiellement contrebalancés par des résultats défavorables enregistrés au chapitre des charges, principalement pour les garanties de frais dentaires aux États-Unis, et les activités au Canada et en Asie.

Les bénéfices liés aux placements attendus s'établissaient à 886 M\$, soit 233 M\$ de plus qu'en 2022<sup>(2)</sup>, grâce à une hausse de l'apport des placements au Canada et aux États-Unis.

Les résultats enregistrés au chapitre du crédit s'établissaient à (47) M\$. Ils ont eu une incidence sur les résultats enregistrés au Canada.

Le bénéfice relatif au surplus s'établissait à 639 M\$, soit 148 M\$ de plus qu'en 2022<sup>(2)</sup>, grâce à l'augmentation des profits réalisés et aux produits d'intérêts nets découlant de la hausse des taux.

Les résultats pour les coentreprises et autres s'établissaient à 232 M\$. Ils reflètent les bénéfices des coentreprises en Inde, en Malaisie et en Chine, ainsi que les autres résultats favorables attribuables à divers éléments mineurs.

Les résultats pour la gestion d'actifs – sous-jacent s'établissaient à 1 677 M\$, soit 26 M\$ de plus qu'en 2022.

Les autres produits tirés des honoraires s'établissaient à 247 M\$, soit 51 M\$ de moins qu'en 2022. Ce recul est attribuable à la baisse des bénéfices tirés des honoraires au Canada et en Asie.

Les charges – autres s'établissaient à (1 928) M\$, soit 493 M\$ de moins qu'en 2022. Cela reflète l'augmentation des charges d'exploitation attribuable à la croissance des volumes et aux investissements continus dans les activités.

L'incidence des marchés en 2023 s'établissait à (454) M\$. Cela reflète principalement l'impact défavorable des résultats liés aux placements immobiliers<sup>(3)</sup>.

L'incidence nette des modifications des hypothèses et mesures de la direction a entraîné une augmentation de 36 M\$ du bénéfice net déclaré, et elle comprend des modifications de méthodes et d'hypothèses à l'égard des contrats d'assurance ainsi que leur incidence connexe. Ces résultats comprennent l'incidence favorable des améliorations apportées à la modélisation en Asie et des hypothèses financières, partiellement contrebalancée par les mises à jour défavorables au chapitre des comportements des titulaires de contrat en Asie et au chapitre de la mortalité aux États-Unis, et par les améliorations apportées à la Sun Life Santé au Canada.

Les autres ajustements de 2023 se sont traduits par une diminution de 224 M\$ du bénéfice net déclaré, reflétant les coûts d'intégration de DentaQuest et l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, ainsi que les coûts liés aux acquisitions à Gestion SLC<sup>(4)</sup>, partiellement contrebalancés par des profits à la vente des activités liées aux marchés spéciaux au Canada<sup>(5)</sup> et à la vente de la Sun Life UK<sup>(1)</sup>, et par l'incidence de la modification de l'impôt sur le revenu des sociétés des Bermudes<sup>(6)</sup>.

<sup>1</sup> Le 3 avril 2023, nous avons conclu la vente de la SLF of Canada UK Limited à Phoenix Group Holdings plc (la « vente de la Sun Life UK »). Au troisième trimestre de 2022, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 170 M\$ relative au goodwill attribué qui ne devrait pas être recouvré au moyen de la vente.

<sup>2</sup> Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Reportez-vous à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 à l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, « Mode de présentation de nos résultats », du rapport de gestion pour le troisième trimestre de 2023.

<sup>3</sup> Les résultats liés aux placements immobiliers reflètent l'écart entre la valeur réelle des placements immobiliers et les rendements à long terme couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance prévus par la direction (les « résultats liés aux placements immobiliers »).

<sup>4</sup> Reflète la variation des paiements futurs estimatifs au titre des contreparties éventuelles liées aux acquisitions et des options d'achat des participations restantes des sociétés liées de Gestion SLC.

<sup>5</sup> Le 1<sup>er</sup> février 2023, la Sun Life du Canada, une filiale en propriété exclusive de la FSL inc., a conclu la vente de ses activités liées aux marchés spéciaux à la Compagnie d'assurance-vie Première du Canada (renommée Securian Canada) (la « vente des activités liées aux marchés spéciaux »).

<sup>6</sup> Le 27 décembre 2023, les Bermudes ont adopté leur loi de l'impôt sur le revenu, qui prévoit l'application d'un taux d'imposition de 15 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'impôt sur le revenu des sociétés aux Bermudes devrait être un impôt concerné et réduira l'impôt supplémentaire au titre du Pilier Deux qui serait autrement payable à d'autres juridictions. L'avantage de cet ajustement de transition économique a été comptabilisé en 2023.

## Conseil d'administration et haute direction

### Conseil d'administration

Tous les administrateurs de la Financière Sun Life inc. sont également administrateurs de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Le conseil a déterminé que tous les administrateurs sont indépendants, à l'exception de Kevin D. Strain.

**Deepak Chopra, FCPA<sup>(1)(2)</sup>**  
Administrateur de sociétés

**David H. Y. Ho<sup>(2)(3)</sup>**  
Administrateur de sociétés

**Joseph M. Natale<sup>(3)(4)</sup>**  
Administrateur de sociétés

**Stephanie L. Coyles<sup>(2)(3)</sup>**  
Administratrice de sociétés

**Laurie G. Hylton<sup>(1)(4)</sup>**  
Administratrice de sociétés

**Scott F. Powers**  
Président du conseil, Sun Life

**Ashok K. Gupta, FFA<sup>(3)(4)</sup>**  
Administrateur de sociétés

**Helen M. Mallovy Hicks,  
FCPA, FCBV<sup>(1)(4)</sup>**  
Administratrice de sociétés

**Kevin D. Strain, CPA**  
Président et chef de la direction,  
Sun Life

**M. Marianne Harris<sup>(1)(2)</sup>**  
Administratrice de sociétés

**Marie-Lucie Morin, CM, PC<sup>(3)(4)</sup>**  
Administratrice de sociétés

**Barbara G. Stymiest, CM, FCPA<sup>(1)(4)</sup>**  
Administratrice de sociétés

La circulaire d'information de la direction de 2024 contient des renseignements supplémentaires sur les administrateurs ainsi qu'un rapport portant sur les procédés et pratiques en matière de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration. On peut consulter ce document sur [sunlife.com](http://sunlife.com) et sur [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

(1) Membre du comité d'audit  
(2) Membre du comité de la gouvernance, des placements et de la durabilité  
(3) Membre du comité de planification de la direction  
(4) Membre du comité d'examen des risques

### Haute direction

**Kevin D. Strain**  
Président et chef de la direction

**Melissa J. Kennedy**  
Vice-présidente générale et première directrice des affaires juridiques et des politiques publiques

**Helena J. Pagano**  
Vice-présidente générale et première directrice des personnes et de la culture

**Linda M. Dougherty**  
Vice-présidente générale et première directrice de la stratégie et appui logistique

**Laura A. Money**  
Vice-présidente générale et première directrice des services d'information et de l'innovation technologique

**Stephen C. Peacher**  
Président, Gestion SLC

**Daniel R. Fishbein**  
Président, Sun Life États-Unis

**Thomas P. Murphy**  
Vice-président général et premier directeur de la gestion des risques

**Manjit Singh**  
Vice-président général et premier directeur financier

**Jacques Goulet**  
Président, Sun Life Canada

**Ingrid G. Johnson**  
Vice-présidente, partenariats stratégiques

**Chris Wei**  
Vice-président général et premier directeur, innovation services-Client

Au 1<sup>er</sup> mars 2024

## Financière Sun Life inc. – Filiales et sociétés liées

Le tableau suivant présente les filiales directes et indirectes de la Financière Sun Life inc. (la « FSL inc. ») au 31 décembre 2023 ainsi que la valeur comptable (en millions de dollars canadiens et calculée selon la méthode de la mise en équivalence) des actions de ses principales filiales en exploitation. Le tableau présente également les coentreprises importantes dont la FSL inc. détient, directement ou indirectement, moins de 50 % des titres avec droit de vote. Les filiales inactives et les filiales constituées dans le seul but de détenir des placements ne sont pas présentées dans ce tableau.

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie	Canada	16 426	100 %
BestServe Financial Limited	Hong Kong	139	100 %
Dental Health Alliance, L.L.C.	Delaware, É.-U.		100 %
Denticare of Alabama, Inc.	Alabama, É.-U.		100 %
Dialogue Technologies de la Santé Inc.	Canada	210	100 %
Dialogue Health Technologies Australia Pty Ltd	Australie		100 %
e-Hub Health Pty Ltd	Australie		100 %
Optima Santé globale inc.	Québec, Canada		100 %
Tictrac Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
PT. Sun Life Financial Indonesia	Indonésie	673	100 %
PT. Sun Life Indonesia Services	Indonésie		100 %
SL Insurance (Hungary) Finance No. 2 Kft	Hongrie		100 %
SLA US Real Estate Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Solidify Software, LLC	Kansas, É.-U.		100 %
Sun Life (Bermuda) Finance No. 2 LLC	Bermudes		100 %
Sun Life (Luxembourg) Finance No. 2 SARL	Luxembourg		100 %
Sun Life (India) AMC Investments Inc.	Canada		100 %
Aditya Birla Sun Life AMC Limited	Inde		36,48 %
Sun Life (Ireland) Finance No. 2 Limited	République d'Irlande		100 %
Sun Life (Singapore) Support Center Pte. Ltd.	Singapour		100 %
Sun Life and Health Insurance Company (U.S.)	Michigan, É.-U.	601	100 %
Valeurs mobilières Sun Life Canada inc.	Canada	5	100 %
Fiducie de capital Sun Life	Ontario, Canada		100 %
Sun Life Consultancy and Management (Beijing) Co., Ltd.	République populaire de Chine		100 %
Sun Life Everbright Life Insurance Company Limited	Tianjin, République populaire de Chine		24,99 %
Sun Life Financial (India) Insurance Investments Inc.	Canada		100 %
Aditya Birla Sun Life Insurance Company Limited	Inde		49 %
Sun Life Financial Asia Services Limited	Hong Kong		100 %
Distribution Financière Sun Life (Canada) inc.	Canada	11	100 %
Sun Life Financial International Holdings (MC), LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	Canada	80	100 %
Sun Life Financial Investments (Bermuda) Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life Financial of Canada (U.K.) Overseas Investments Limited	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life of Canada (Netherlands) B.V.	Pays-Bas		100 %
Sun Life Financial Philippine Holding Company, Inc.	Philippines		100 %
Sun Life Grepa Financial, Inc.	Philippines		49 %
Sun Life Investment Management and Trust Corporation	Philippines		100 %
Sun Life of Canada (Philippines), Inc.	Philippines	1 038	100 %
Sun Life Asset Management Company, Inc.	Philippines		100 %
Sun Life Financial Plans, Inc.	Philippines		100 %
Fiducie de la Financière Sun Life inc.	Canada	117	100 %
Sun Life Global Solutions Private Limited	Inde		100 %
Sun Life Hong Kong Limited	Bermudes	1 852	100 %
Sun Life Asset Management (HK) Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Pension Trust Limited	Hong Kong		100 %
Sun Life Trustee Company Limited	Hong Kong		100 %
Services d'information Sun Life Canada inc.	Canada		100 %
Sun Life Information Services Ireland Limited	République d'Irlande		100 %
Sun Life Assurances (Canada) limitée	Canada	1 746	100 %
SLI General Partner Limited	Canada		100 %
SLI Investments LP	Manitoba, Canada		100 %
6425411 Canada Inc.	Canada		100 %
Sun Life Investments LLC	Delaware, É.-U.		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
SLI US Real Estate Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
12723603 Canada Inc.	Canada		100 %
Sun Life Malaysia Assurance Berhad	Malaisie		49 %
Sun Life Malaysia Takaful Berhad	Malaisie		49 %
Sun Life Vietnam Insurance Company Limited	Vietnam	923	100 %
UDC Dental California, Inc.	Californie, É.-U.		100 %
UDC Ohio, Inc.	Ohio, É.-U.		100 %
Union Security DentalCare of Georgia, Inc.	Géorgie, É.-U.		100 %
Union Security DentalCare of New Jersey, Inc.	New Jersey, É.-U.		100 %
United Dental Care of Arizona, Inc.	Arizona, É.-U.		100 %
United Dental Care of Colorado, Inc.	Colorado, É.-U.		100 %
United Dental Care of Missouri, Inc.	Missouri, É.-U.		100 %
United Dental Care of New Mexico, Inc.	Nouveau-Mexique, É.-U.		100 %
United Dental Care of Texas, Inc.	Texas, É.-U.		100 %
United Dental Care of Utah, Inc.	Utah, É.-U.		100 %
7647913 Canada Inc.	Canada		100 %
7647930 Canada Inc.	Canada		100 %
Placements mondiaux Sun Life inc.	Canada		100 %
BK Canada Holdings Inc.	Canada		100 %
BentallGreenOak (Canada) GP Ltd.	Canada		100 %
BentallGreenOak (Canada) Limited Partnership	Colombie-Britannique, Canada	363	51 %
Bentall Property Services (Ontario) Ltd.	Ontario, Canada		51 %
BGO Capital (Canada) Inc.	Canada		51 %
BGO Holdings (Cayman), LP	Îles Caïmans	69	51 %
BentallGreenOak Advisors (Hong Kong) Limited	Hong Kong		51 %
BentallGreenOak Advisors (Korea) Limited	République de Corée		51 %
BentallGreenOak China Holdings Limited	Guernesey		51 %
BentallGreenOak Capital Partners (HK) Limited	Hong Kong		51 %
BentallGreenOak China Investment Advisers Limited	Hong Kong		51 %
BentallGreenOak Investment Advisers Limited	Hong Kong		51 %
BentallGreenOak Management Consulting (Shanghai) Co., Limited	République populaire de Chine		51 %
BentallGreenOak K.K.	Japon		51 %
BentallGreenOak Real Estate Advisors (Jersey) Limited	Jersey, Îles Anglo-Normandes		51 %
BentallGreenOak Real Estate Services Ltd.	Angleterre et Pays de Galles		51 %
BentallGreenOak Advisors (UK) LLP	Angleterre et Pays de Galles		51 %
BentallGreenOak Advisors (Italy) S.r.l.	Italie		51 %
BentallGreenOak Asset Management (Germany) GmbH	Allemagne		51 %
BentallGreenOak Management Services S.à.r.l.	Luxembourg		51 %
BentallGreenOak Real Estate Advisors (Spain) S.L.	Madrid, Espagne		51 %
BGO Industrial Real Estate Income Trust, Inc.	Maryland, É.-U.		51 %
GreenOak India Investment Advisors Private Limited	Mumbai, Inde		51 %
BGO Luxembourg Holdings Ltd.	Canada		51 %
BGO Prime GP Holdco Inc.	Canada		51 %
BentallGreenOak Prime Investments Trustee Inc.	Canada		51 %
BGO Real Property Services (Canada) Inc.	Canada		51 %
SynchroSERV Inc.	Canada		51 %
SynchroSERV Limited Partnership	Colombie-Britannique, Canada		51 %
0936543 BC Ltd.	Colombie-Britannique, Canada		51 %
Gestion d'actifs PMSL inc.	Canada	117	100 %
Sun Life 2007-1 Financing Corp.	Canada		100 %
Sun Life (Bermuda) Finance No. 1 Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life (Hungary) Finance No. 1 Kft	Hongrie		100 %
Sun Life (Ireland) Finance No. 1 Limited	République d'Irlande		100 %
Sun Life (Luxembourg) Finance No. 1 SARL	Luxembourg		100 %
Sun Life Assurance Company of Canada - U.S. Operations Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
DentaQuest Group, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
DentaQuest, LLC	Delaware, É.-U.	3 533	100 %
DCP Holding Company	Delaware, É.-U.		100 %



Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Dental Care Plus, Inc.	Ohio, É.-U.		100 %
Insurance Associates Plus, Inc.	Ohio, É.-U.		100 %
DentaQuest Care Group Management, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
AD Management of OK, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
AD Management of TX, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Advantage Community Holding Company, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
Advantage Dental Services, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
Advantage Support Services, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
Advantage Consulting Services, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
DQCGM of Oregon, LLC	Oregon, É.-U.		100 %
DQCGM of Alabama, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
DQCGM of Florida, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
DQCGM of Massachusetts, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
DQCGM of Washington, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Oregon Community Dental Care	Oregon, É.-U.		100 %
DentaQuest IPA of New York, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Arizona, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Florida, Inc.	Floride, É.-U.		100 %
DentaQuest of Georgia, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Illinois, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Iowa, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Kentucky, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Maryland, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Minnesota, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of New Jersey, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of New Mexico, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of New York, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest of Tennessee, LLC	Wisconsin, É.-U.		100 %
DentaQuest USA Insurance Company, Inc.	Texas, É.-U.		100 %
DentaQuest National Insurance Company, Inc.	Texas, É.-U.		100 %
Pacific Dental Network, Inc.	Californie, É.-U.		100 %
California Dental Network, Inc.	Californie, É.-U.		100 %
SL Finance 2007-1, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
SL Investment 2007-1 ULC	Nouvelle-Écosse, Canada		100 %
Sun Life (U.S.) HoldCo 2020, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
AAM Holdings Inc.	Delaware, É.-U.		51 %
Advisors Asset Management, Inc.	Delaware, É.-U.	81	51 %
Sterling Resources, Inc.	Colorado, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group GP LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group LP	Delaware, É.-U.	140	51 %
Atlas CLO Funding I LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Atlas CLO Funding II LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Captrust II Services, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CCAP Administration LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CDL (TX) Services, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CDL Fund II GP, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CPCP General Partner LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CPCP General Partner Limited	République d'Irlande		51 %
Crescent Agency Services LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Cap NT Advisors, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group High Income B LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Capital Group High Income LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent CLO Funding GP, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Credit Europe Group Ltd	Angleterre et Pays de Galles		51 %
Crescent Credit Europe LLP	Angleterre et Pays de Galles		51 %
Crescent Credit Opportunities, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Credit Opportunities GP, S.a.r.l.	Luxembourg		51 %
Crescent Credit Solutions VIII, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Credit Solutions VIII Note Issuer, LLC	Delaware, É.-U.		51 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Crescent Direct Lending Levered, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Direct Lending Management, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CDL Services, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Direct Lending SMA Management LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Direct Lending, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent European Specialty Lending II LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent European Specialty Loan II S.à r.l.	Luxembourg		51 %
Crescent European Specialty Lending III LLC	Delaware, É.-U.		51 %
CESL III Special Partner LP Inc.	Guernesey		51 %
Crescent European Specialty Lending LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent European Specialty Loan S.A.R.L	Luxembourg		51 %
Crescent Global CLO Management, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Global CLO Management, LLC, Management Series	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Global CLO Management, LLC, Retention Series	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VI, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII (Chengdong LP), LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII (PA), LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Mezzanine VII (Chengdong GP), Ltd.	Îles Caïmans		51 %
Crescent Private Credit Partners Management LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent SBIC Management, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Senior Secured Loan Management LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent Special Situations, L.P.	Îles Caïmans		51 %
Crescent Syndicated Credit Solutions LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent/Aegis SMA Partners, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
Crescent/K Schools SMA Partners, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
NPS/Crescent SMA Partners II, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
NPS/Crescent SMA Partners, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
InfraRed (UK) Holdco 2020 Ltd.	Angleterre et Pays de Galles		100 %
InfraRed Partners LLP	Angleterre et Pays de Galles	87	80 %
InfraRed Capital Partners (Holdco) Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Agincourt (2) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed (I) MA GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed (Infrastructure) Capital Partners Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Infrastructure Investments General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Capital Partners (Australia) Pty Limited	Australie		80 %
InfraRed Capital Partners (GP Holdco) Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Capital Partners (Spain) Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Capital Partners (US) LLC	Delaware, É.-U.		80 %
InfraRed Capital Partners Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed CIV (US Renewables) General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Environmental Infrastructure GP Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed ETF GPLP Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed ETF Lux General Partner S.à.r.l.	Luxembourg		80 %
InfraRed ETF UGP Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed European Infrastructure Income 4 General Partner LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed European Infrastructure Income 4 General Partner S.à.r.l.	Luxembourg		80 %
InfraRed Infrastructure (Colombia) GP Limited	Écosse		80 %
InfraRed Infrastructure III General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Infrastructure RAM GP Limited	Écosse		80 %
InfraRed Infrastructure V General Partner LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Infrastructure VI General Partner LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
InfraRed Infrastructure VI General Partner S.à.r.l.	Luxembourg		80 %
InfraRed Infrastructure Yield General Partner Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Faryngton (I) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Faryngton (II) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Paternoster General Partner LLP	Écosse		80 %
Paternoster Intermediate (GP) Limited	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Paternoster IRAFIII CI GP Limited	Guernesey		80 %
Paternoster IREIRE GP Limited	Écosse		80 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Paternoster IRIF CI GP Limited	Guernesey		80 %
Paternoster RE CI GP Limited	Guernesey		80 %
Waterloo Place (1) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Waterloo Place (2) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Waterloo Place (3) GP LLP	Angleterre et Pays de Galles		80 %
Sun Life (UK) Designated Member Ltd.	Angleterre et Pays de Galles		100 %
Sun Life Financial (Bermuda) Reinsurance Ltd.	Bermudes		100 %
Sun Life Financial (Japan), Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Investments LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Institutional Distributors (U.S.) LLC	Delaware, É.-U.	1	100 %
Sun Life Investment Management U.S., Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
BentallGreenOak (U.S.) GP LLC	Delaware, É.-U.		100 %
GO Equity GP LLC	Delaware, É.-U.		100 %
GO Europe Advisor LP	Îles Caïmans		100 %
GreenOak Japan GP Ltd.	Îles Caïmans		100 %
BentallGreenOak Asia Advisor LP	Îles Caïmans		100 %
SL Investment US-RE Holdings 2009-1, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
BentallGreenOak (U.S.) Limited Partnership	Delaware, É.-U.	490	51 %
BGO 1Sharpe B Member, LLC	Delaware, É.-U.		51 %
BGO Corporate Holdings (US) LLC	Delaware, É.-U.		51 %
BGO US Mortgages Inc.	Californie, É.-U.		51 %
SLCAL, Inc.	Delaware, É.-U.		51 %
Rushmore Partners LLC	Delaware, É.-U.		51 %
NewTower Trust Company	Maryland, É.-U.		51 %
NewTower Management GP LLC	Delaware, É.-U.		51 %
BGO US Real Estate LP	Delaware, É.-U.		51 %
BentallGreenOak Real Estate Advisors LP	Delaware, É.-U.		51 %
BentallGreenOak Real Estate GP LLC	Delaware, É.-U.		51 %
BentallGreenOak Real Estate US LLC	Delaware, É.-U.		51 %
BKUS Institutional Logistics Coinvestment LLC	Californie, É.-U.		51 %
Sun Life Capital Management (U.S.) LLC	Delaware, É.-U.	116	100 %
SLC Management U.S. Private Credit GP, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life of Canada (U.S.) Financial Services Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		99,93 %
Massachusetts Financial Services Company	Delaware, É.-U.	1 086	95,1 %
MFS Development Funds, LLC	Delaware, É.-U.		95,1 %
MFS Exchange LLC	Delaware, É.-U.		95,1 %
MFS Fund Distributors, Inc.	Delaware, É.-U.		95,1 %
MFS Heritage Trust Company	New Hampshire, É.-U.		95,1 %
MFS Institutional Advisors, Inc.	Delaware, É.-U.		95,1 %
MFS Gestion de placements Canada limitée	Canada		95,1 %
3060097 Nova Scotia Company	Nouvelle-Écosse, Canada		95,1 %
MFS International Ltd.	Bermudes		95,1 %
MFS do Brasil Desenvolvimento de Mercado Ltda.	Brésil		95,1 %
MFS International (Chile) SpA	Chili		95,1 %
MFS International (Hong Kong) Limited	Hong Kong		95,1 %
MFS International Holdings Pty Ltd	Sydney, Australie		95,1 %
MFS Financial Management Consulting (Shanghai) Co., Ltd.	Shanghai, République populaire de Chine		95,1 %
MFS International (U.K.) Limited	Angleterre et Pays de Galles		95,1 %
MFS International Switzerland GmbH	Suisse		95,1 %
MFS International (Uruguay) S.A.	Uruguay		95,1 %
MFS International Australia Pty Ltd	Australie		95,1 %
MFS International Singapore Pte. Ltd.	Singapour		95,1 %
MFS Investment Management Company (LUX) S.à.r.l.	Luxembourg		95,1 %
MFS Investment Management K.K.	Japon		95,1 %
MFS Service Center, Inc.	Delaware, É.-U.		95,1 %
Sun Life of Canada (U.S.) Holdings, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
DailyFeats, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %

Société	Territoire de constitution	Valeur comptable des actions détenues	Pourcentage des actions avec droit de vote détenues par la FSL inc.
Disability Reinsurance Management Services, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Independence Life and Annuity Company	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Reinsurance Company II	Delaware, É.-U.		100 %
Pinnacle Care International, Inc.	Maryland, É.-U.		100 %
Pinnacle Care International, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Professional Insurance Company	Texas, É.-U.	55	100 %
Sun Canada Financial Co.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Administrators (U.S.), Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Delaware Finance 2020, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Delaware Finance, LLC	Delaware, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Reinsurance Company	Michigan, É.-U.		100 %
Sun Life Financial (U.S.) Services Company, Inc.	Delaware, É.-U.	214	100 %
The Premier Dental Group, Inc.	Minnesota, É.-U.		100 %
Landmark Dental Alliance, Inc.	Minnesota, É.-U.		100 %
Sun Life Financial Distributors, Inc.	Delaware, É.-U.		100 %
Gestion de capital Sun Life (Canada) inc.	Canada	39	100 %
BGO Mortgage Services Canada Inc.	Canada		100 %
Sun Life LRCN Trust	Manitoba, Canada		100 %
6324983 Canada Inc.	Canada		100 %

## Principaux bureaux

Voici les coordonnées des principaux bureaux et principales sociétés affiliées de la Sun Life dans le monde. Pour tout renseignement ou pour obtenir du service à la clientèle, veuillez communiquer avec le bureau concerné de votre région.

### Financière Sun Life inc.

Bureau de l'Organisation internationale  
1 York Street Toronto,  
Ontario M5J 0B6  
Canada  
Site Web : [sunlife.com](http://sunlife.com)

### Sun Life Canada

Siège administratif du Canada  
227 King Street South  
Waterloo, Ontario  
N2J 1R2 Canada  
Tél. : 519-888-2290  
Clients : 1-877-SUN-LIFE /  
1-877-786-5433  
Site Web : [sunlife.ca](http://sunlife.ca)

### Bureau de Montréal

1155, rue Metcalfe  
Montréal, Québec  
H3V 2B6 Canada  
Tél. : 514-866-6411  
Site Web : [sunlife.ca](http://sunlife.ca)

### Sun Life États-Unis

One Sun Life Executive Park  
96 Worcester Street  
Wellesley Hills, Massachusetts  
02481 USA  
Clients : 1-800-SUN-LIFE /  
1-800-786-5433  
Site Web : [sunlife.com/us](http://sunlife.com/us)

### Sun Life International

Washington House, 3rd Floor  
16 Church Street  
Hamilton HM 11  
Bermuda  
Tél. : 441-294-6060  
Site Web : [sunlife.com/international](http://sunlife.com/international)

### Sun Life Royaume-Uni

Matrix House  
Basing View, Basingstoke  
Hampshire  
RG21 4DZ United Kingdom  
Clients : 0345-072-0223  
Site Web : [sloc.co.uk](http://sloc.co.uk)

### Sun Life Asie

Bureau régional de Sun Life Asie  
Level 14  
14 Taikoo Wan Road  
Taikoo Shing, Hong Kong  
Tél. : (852) 2918-3888

### Chine

Sun Life Everbright Life Insurance  
Company Limited  
Room 1903, Block B, Shouke Building,  
Building 2, No.14 Courtyard  
West Third Ring South Road  
Fengtai District  
Beijing, 100073 China  
Tél. : (8610) 5912-8042  
Site Web : [sunlife-everbright.com](http://sunlife-everbright.com)

Sun Life Assurance Company of Canada  
Bureau de représentation de Beijing  
F920, 9th Floor,  
Winland International Finance Center,  
No.7 Financial Street,  
Xicheng District,  
Beijing, China  
Tél. : (8610) 8590-6500

### Hong Kong, SAR

Sun Life Hong Kong Limited  
(constituée en société à responsabilité  
limitée aux Bermudes)  
16/F, Cheung Kei Center Tower A,  
No. 18 Hung Luen Road,  
Hungghom,  
Kowloon, Hong Kong  
Tél. : (852) 2103-8888  
Clients : (852) 2103-8928  
Site Web : [sunlife.com.hk](http://sunlife.com.hk)

### Inde

Aditya Birla Sun Life Insurance  
Company Limited  
One World Centre, Tower 1  
16th Floor  
Jupiter Mill Compound  
841, Senapati Bapat Marg  
Elphinstone Road  
Mumbai, 400 013 India  
Tél. : 1-800-270-7000 en Inde  
91-22-6723-9100 à l'extérieur de l'Inde  
Site Web : [lifeinsurance.adityabirlacapital.com](http://lifeinsurance.adityabirlacapital.com)

Aditya Birla Sun Life Asset Management  
Company Limited  
One World Centre, Tower 1  
17th Floor  
Jupiter Mill Compound  
841, Senapati Bapat Marg  
Elphinstone Road  
Mumbai, 400 013 India  
Tél. : 91-22-4356-8000  
Site Web : [mutualfund.adityabirlacapital.com](http://mutualfund.adityabirlacapital.com)

Sun Life Assurance Company of Canada  
Bureau de représentation en Inde  
Level 9, Pioneer Square  
Sector 62  
Gurugram, 122 101 Haryana  
India

### Indonésie

PT Sun Life Indonesia  
Menara Sun Life Lantai 12  
JI Dr Ide Anak Agung Gde Agung Blok 6.3  
Kawasan Mega Kuningan  
Jakarta, Selatan 12950  
Indonesia  
Tél. : (6221) 5289-0000  
Clients : (6221) 1500-786  
Site Web : [sunlife.co.id](http://sunlife.co.id)

### Malaisie

Sun Life Malaysia Assurance Berhad  
Sun Life Malaysia Takaful Berhad  
Level 11, 338 Jalan Tuanku Abdul Rahman  
50100 Kuala Lumpur  
Malaysia  
Tél. : (603) 2612-3600  
Site Web : [sunlifemalaysia.com](http://sunlifemalaysia.com)

### Philippines

Sun Life Philippines  
Sun Life Centre  
5th Avenue cor. Rizal Drive  
Bonifacio Global City  
Taguig City, 1634  
Metro Manila, Philippines  
Tél. : (632) 8555-8888  
Site Web : [sunlife.com.ph](http://sunlife.com.ph)

### Sun Life Grepa

6/F Grepalife Building  
221 Buendia Avenue,  
San Antonio,  
Makati City 1203  
Philippines  
Tél. : (632) 8866-6800, 8849-9633  
Site Web : [sunlifegrepa.com](http://sunlifegrepa.com)

### Singapore

Sun Life Assurance Company of Canada  
Succursale de Singapore  
One Raffles Quay  
#10-03 North Tower  
048583 Singapore  
Tél. : +65-6223-1102  
Site Web : [sunlife.com.sg](http://sunlife.com.sg)

### Vietnam

Sun Life Vietnam Insurance Company Limited  
Vietcombank Tower, 29th Floor  
5 Me Linh Square, District 1  
Ho Chi Minh City, Vietnam  
Tél. : (848) 6298-5888  
Site Web : [sunlife.com.vn](http://sunlife.com.vn)

**MFS Investment Management**

111 Huntington Avenue  
Boston, Massachusetts  
02199 USA  
Tél. : 617-954-5000  
Sans frais (Canada et États-  
Unis) : 1-800-343-2829  
Site Web : [mfs.com](http://mfs.com)

**Gestion d'actifs PMSL inc.**

1 York Street  
Toronto, Ontario  
M5J 0B6 Canada  
Tél. : 1-877-344-1434  
Site Web : [sunlifeglobalinvestments.com](http://sunlifeglobalinvestments.com)

**Gestion SLC**

*Siège administratif du Canada*

1 York Street, Suite 1100  
Toronto, Ontario  
M5J 0B6 Canada  
Site Web : [slcmanagement.com](http://slcmanagement.com)

*Siège administratif des États-Unis*

One Sun Life Executive Park  
Wellesley Hills, Massachusetts  
02481 USA  
Site Web : [slcmanagement.com](http://slcmanagement.com)

**BentallGreenOak**

*Siège administratif du Canada*

1 York Street, Suite 1100  
Toronto, Ontario  
M5J 0B6 Canada  
Tél. : 416-681-3400  
Site Web : [bentallgreenoak.com](http://bentallgreenoak.com)

*Siège administratif des États-Unis*

399 Park Avenue, 18th floor  
New York, New York  
10022 USA  
Tél. : 212-359-7800  
Site Web : [bentallgreenoak.com](http://bentallgreenoak.com)

**InfraRed Capital Partners**

Level 7  
One Bartholomew Close, Barts Square  
London EC1A 7BL  
United Kingdom  
Tél. : 44 (0)20 7484 1800  
Courriel : [london@ircp.com](mailto:london@ircp.com)  
Site Web : [ircp.com](http://ircp.com)

**Crescent Capital Group**

11100 Santa Monica Boulevard  
Suite 2000  
Los Angeles, California  
90025 USA  
Tél. : 310-235-5900  
Site Web : [crescentcap.com](http://crescentcap.com)

**Advisors Asset Management**

18925 Base Camp Road  
Suite 203  
Monument, Colorado  
80132  
Tél. : 719-488-9956  
Site Web : [aamlive.com](http://aamlive.com)

## Notes

### Notes tirées des pages 1 et 2.

#### Tous les chiffres sont arrondis et exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

<sup>1</sup> Chiffres arrêtés au 31 décembre 2023.

<sup>2</sup> Mesure financière non conforme aux normes IFRS. Pour plus de renseignements, consulter la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » dans le Rapport de gestion 2023 de la Compagnie.

<sup>3</sup> Les piliers font référence à nos secteurs d'activité. Exclut le bénéfice net sous-jacent de l'Organisation internationale de (377) M\$. Bénéfice net déclaré de 2023 par pilier – à l'exclusion du bénéfice net déclaré de l'Organisation internationale de (320 M\$) : Gestion d'actifs, 31 %; Canada, 37 %; États-Unis, 17 %; Asie, 15 %.

<sup>4</sup> La composition des activités est fondée sur le bénéfice net sous-jacent, excluant les charges de l'Organisation internationale et autres. La catégorie « Gestion de patrimoine et d'actifs » comprend la MFS Investment Management, Gestion SLC, la Gestion de patrimoine de l'Individuelle, les Régimes collectifs de retraite et la Gestion de patrimoine et d'actifs en Asie. La catégorie « Santé et protection collective » comprend la Sun Life Santé au Canada, les Garanties collectives aux États-Unis (garanties collectives des employés, et solutions en santé et en gestion des risques) et les garanties Frais dentaires aux États-Unis. La catégorie « Protection individuelle » comprend les produits individuels d'assurance au Canada, les produits de Gestion des affaires en vigueur aux États-Unis et les produits de protection individuelle en Asie.

<sup>5</sup> Le bénéfice par action (le « BPA ») sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacent et le ratio de distribution sous-jacent sont des mesures financières non conformes aux normes IFRS. Pour plus de renseignements, consulter la rubrique M, « Mesures financières non conformes aux normes IFRS » dans le Rapport de gestion 2023 de la Compagnie. Le ratio de distribution sous-jacent représente le ratio des dividendes versés aux actionnaires ordinaires sur le bénéfice par action sous-jacent dilué. Pour des précisions concernant les dividendes, se reporter à la rubrique J, « Gestion du capital et des liquidités – 3 – Dividendes aux actionnaires » dans le Rapport de gestion 2023 de la Compagnie.

<sup>6</sup> Notre objectif financier à moyen terme en matière de rendement des capitaux propres sous-jacent est passé à plus de 18 % par suite de l'adoption des normes IFRS 17 et IFRS 9, en hausse par rapport à plus de 16 % avant la transition. Nos objectifs financiers à moyen terme demeurent les mêmes pour ce qui est du bénéfice par action sous-jacent et du ratio de distribution sous-jacent à la suite de l'adoption des deux normes. Les résultats retraités de 2022 pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. Se reporter à la rubrique « Note aux lecteurs : Résultats retraités de 2022 par suite de l'adoption d'IFRS 17 et d'IFRS 9 » de la rubrique A, – « Mode de présentation de nos résultats » dans le Rapport de gestion 2023 de la Compagnie.

<sup>7</sup> Nous estimons que nos objectifs financiers à moyen terme sont raisonnables, toutefois nous pourrions ne pas être en mesure de les atteindre dans l'éventualité où nos hypothèses seraient inexactes. Par conséquent, nos résultats réels pourraient différer de façon significative de nos objectifs financiers à moyen terme décrits ci-dessus. Nos objectifs financiers à moyen terme ne constituent pas des lignes directrices. Ils constituent des mesures financières prospectives non conformes aux normes IFRS, et des renseignements additionnels à ce sujet sont présentés à la rubrique P, « Énoncés prospectifs – Objectifs financiers à moyen terme » du Rapport de gestion 2023 de la Compagnie.

<sup>8</sup> La croissance du BPA sous-jacent, le rendement des capitaux propres sous-jacents et le ratio de distribution sous-jacent sont calculés en fonction d'une moyenne. La croissance du BPA sous-jacent représente la croissance sur une année (2023 par rapport à 2022). La date d'ouverture est le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et la date de clôture est le 31 décembre 2023.

<sup>9</sup> Les résultats de 2022 ont été retraités pour tenir compte de l'adoption d'IFRS 17 et de la superposition de classement connexe relative à IFRS 9 (les « nouvelles normes »). Les résultats retraités pourraient ne pas être entièrement représentatifs de notre bénéfice futur, car nous ne gérons pas nos portefeuilles d'actifs et de passifs en vertu des nouvelles normes. La majorité des mesures prises pour rééquilibrer les portefeuilles d'actifs et faire passer la gestion actif-passif à une gestion conforme à IFRS 17 ont été prises au premier trimestre de 2023. Par conséquent, une analyse fondée sur les résultats comparatifs de 2022 pourrait ne pas être nécessairement représentative des tendances futures et devrait être interprétée dans ce contexte. L'utilisation des sensibilités pour analyser les perspectives à l'égard du risque de marché et les incidences connexes (p. ex., les sensibilités aux taux d'intérêt) sera plus représentative à partir des sensibilités présentées pour le premier trimestre de 2023 et les périodes ultérieures à la rubrique K, « Gestion du risque », du rapport de gestion pour la période close le 31 décembre 2023 (le « Rapport de gestion de 2023 ») et à la rubrique I, « Gestion du risque », du rapport de gestion intermédiaire respectif de chaque trimestre. Certains résultats retraités de 2022 et résultats intermédiaires de 2023 présentés dans l'analyse des composantes du bénéfice et l'analyse de la variation de la MSC ont été raffinés afin de refléter plus fidèlement la façon dont la direction considère ses activités.

<sup>10</sup> Les pourcentages indiqués représentent des taux de croissance annuels composés (TCAC) sur 5 ans de 2018 à 2023.

<sup>11</sup> Ratio du Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (le « TSAV »). Nos ratios du TSAV sont calculés conformément à la ligne directrice du BSIF intitulée *Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie*.

### Notes tirées des pages 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

<sup>12</sup> Simpill Health Group (société exerçant ses activités sous le nom de Pillway).

<sup>13</sup> Selon les statistiques provisoires pour 2021 à 2023 relatives aux activités à long terme de l'Insurance Authority, Bowtie s'est classée au premier rang en fonction du nombre de nouveaux contrats individuels payés souscrits par l'intermédiaire du canal direct à Hong Kong.

## Notes



## Renseignements sur la compagnie et information à l'intention des actionnaires

Pour de plus amples renseignements sur la Sun Life ou pour connaître les nouvelles la concernant et ses résultats financiers, veuillez visiter le site [sunlife.com](https://www.sunlife.com).

### Siège social

Financière Sun Life inc.  
1 York Street  
Toronto, Ontario  
Canada M5J 0B6  
Tél. : 416-979-9966  
Site Web : [www.sunlife.com](https://www.sunlife.com)

### Relations avec les investisseurs

Les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuilles et les investisseurs institutionnels qui ont besoin de renseignements sont invités à s'adresser aux :

Relations avec les investisseurs

Tél. : 416-979-6496

Courriel : [relations.investisseurs@sunlife.com](mailto:relations.investisseurs@sunlife.com)

Note : Vous pouvez également obtenir des renseignements financiers en accédant au site [www.sunlife.com](https://www.sunlife.com).

### Agent des transferts

Les actionnaires qui désirent obtenir des renseignements sur leurs actions ou sur les dividendes, modifier leurs données d'inscription, signaler un changement d'adresse, une perte de certificat ou un transfert de succession, ou nous aviser de l'envoi en double de documents sont priés de communiquer avec l'agent des transferts du pays où ils résident. Si vous ne résidez dans aucun des pays indiqués ci-dessous, veuillez communiquer avec l'agent des transferts du Canada.

#### Canada

Compagnie Trust TSX  
301 - 100 Adelaide Street West  
Toronto, ON  
M5H 4H1

Appels de l'Amérique du Nord :

Tél. : 1-877-224-1760

Appels de l'extérieur de l'Amérique du Nord :

Tél. : 416-682-3865

Télé. : 1-888-249-6189

Courriel : [sunlifeinquiries@tmx.com](mailto:sunlifeinquiries@tmx.com)

Site Web : <https://tsxtrust.com/sun-life>

Les actionnaires peuvent obtenir des renseignements du Centre pour investisseurs, le service Internet de la Compagnie Trust TSX. Il est possible de s'y inscrire sur le site <https://tsxtrust.com/sun-life>

#### États-Unis

Equiniti Trust Company, LLC  
PO Box 860  
Newark, NJ 07101  
Tél. : 1-877-224-1760  
Courriel : [sunlifeinquiries@tmx.com](mailto:sunlifeinquiries@tmx.com)

#### Royaume-Uni

Link Group Central Square  
29 Wellington Street  
Leeds LS1 4DL  
Tél. : +44 (0) 345-602-1587  
Courriel : [shareholderenquiries@linkgroup.co.uk](mailto:shareholderenquiries@linkgroup.co.uk)

#### Philippines

RCBC TRUST CORPORATION  
Stock Transfer Processing Section  
Ground Floor, West Wing,  
GPL (Grepalife) Building,  
221 Senator Gil Puyat Avenue  
Makati City, 1200,  
Philippines  
Appels du Grand Manille : 632-5318-8567  
En province : 1-800-1-888-2422  
Courriel : [rcbcstocktransfer@rcbc.com](mailto:rcbcstocktransfer@rcbc.com)

#### Hong Kong, RAS

Computershare Hong Kong Investor Services Limited  
17M Floor, Hopewell Centre  
183 Queen's Road East  
Wanchai, Hong Kong  
Tél. : 852-2862-8555

Les actionnaires peuvent poser leurs questions en ligne sur le site [https://www.computershare.com/hk/en/online\\_feedback](https://www.computershare.com/hk/en/online_feedback)

### Services aux actionnaires

Pour obtenir des renseignements sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec l'agent des transferts du pays où vous résidez ou encore avec les Services aux actionnaires.

Adresse courriel en anglais :

[shareholderservices@sunlife.com](mailto:shareholderservices@sunlife.com)

Adresse courriel en français :

[servicesauxactionnaires@sunlife.com](mailto:servicesauxactionnaires@sunlife.com)

### Dates liées aux dividendes en 2024

Actions ordinaires

#### Date de clôture

28 février 2024

29 mai 2024\*

28 août 2024\*

27 novembre 2024\*

#### Date de clôture

28 mars 2024

28 juin 2024\*

27 septembre 2024\*

31 décembre 2024\*

\*Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

### Dépôt direct des dividendes

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada recevront les dividendes versés sur leurs actions directement dans leur compte bancaire

Le formulaire Demande de paiement électronique des dividendes est accessible en ligne au site Web de la Compagnie Trust TSX, à l'adresse <https://tsxtrust.com/sun-life/forms>. Vous pouvez également communiquer avec la Compagnie Trust TSX pour demander un exemplaire du formulaire.

### Régime canadien de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions

Les actionnaires ordinaires qui résident au Canada peuvent s'inscrire au Régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions. Pour obtenir plus de renseignements, consultez notre site Web à l'adresse [sunlife.com](https://www.sunlife.com) ou communiquez avec l'agent du régime, Compagnie Trust TSX, à l'adresse [sunlifeinquiries@tmx.com](mailto:sunlifeinquiries@tmx.com).

### Cours de l'action à la Bourse

Les actions ordinaires de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX), à la Bourse de New York (NYSE) et à la Bourse des Philippines (PSE) sous le symbole « SLF ».

Les actions privilégiées de catégorie A de la Financière Sun Life inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX).

Symboles :  
Série 3 - SLF.PR.C  
Série 4 - SLF.PR.D  
Série 5 - SLF.PR.E  
Série 8R - SLF.PR.G  
Série 9QR - SLF.PR.J  
Série 10R - SLF.PR.H  
Série 11QR - SLF.PR.K

### Assemblée annuelle 2024

Date : Jeudi 9 mai 2024

Heure : 17 h 00 (heure de Toronto)

Lieu : rencontre hybride

En ligne : <https://web.lumiagm.com/#/477258212>

Mot de passe : sunlife2024 (sensible à la casse)

En personne : 1 York Street (Harbour Street) 35th floor, Toronto, Ontario, Canada

1 York Street, Toronto, Ontario, Canada, M5J 0B6  
[sunlife.com](http://sunlife.com)



La durabilité de notre Compagnie est essentielle à notre réussite globale.  
Pour en savoir plus, rendez-vous au [sunlife.com/durabilite](http://sunlife.com/durabilite).